M. TIERQUEM
BOOKSELLER

F.D.
943g

GLOSSAIRE

DU

PATOIS POITEVIN

PAR

M. l'abbé **LALANNE**,

Curé d'Oiré (Vienne), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.

INTRODUCTION.

Jules César raconte, dans ses commentaires, que, à son arrivée dans la Gaule, il y trouva trois grands dialectes correspondant aux principales divisions ethnographiques du pays, savoir : le *Belge* et le *Celte* au nord et l'*Aquitain* au midi. Selon toute vraisemblance, c'est à la division celtique qu'il faut rattacher les diverses peuplades gauloises de l'Ouest que le même Jules César et Pline nous montrent établies sous le nom collectif de *Pictones* au sud de la Loire et au nord de l'Aquitaine.

C'est notre ancien Poitou qui, sous la domination romaine, fit partie de la grande province désignée sous le nom de seconde Aquitaine, et dont le vaste territoire forme, de nos jours, trois divisions départementales : la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée.

Avec leur domination, les maîtres du monde ne tardèrent pas à imposer leur langue, d'abord comme idiome officiel seul admis dans les actes divers et les différentes institutions de l'autorité publique. Bientôt elle eut ses écoles dans les villes principales, et les dialectes primitifs, délaissés par les vaincus émancipés, ne se parlèrent plus que dans les lieux éloignés des centres administratifs et militaires. Au ve siècle, l'absorption était complète. Mais les invasions germa-

2976
L3

niques de cette époque amenèrent promptement la dégénérescence de la langue latine.

Du mélange des langues employées par les vainqueurs et les vaincus se forma la langue romane avec ses différents dialectes, aussi nombreux, dit M. de Chevallet, que les centres seigneuriaux de quelque importance dont se composait l'échiquier du royaume féodal (1).

Évidemment l'ancien Poitou, dont l'importance, comme centre seigneurial, n'est contestée par personne, eut son dialecte particulier.

Aussi le trouvons-nous indiqué, dans un tableau synoptique des peuples européens anciens et modernes classés par familles et par langue, comme appartenant, au moyen âge, à la langue celto-romane qui se parlait au centre et à l'ouest.

Il est à croire que la position géographique de cette province aura fait subir de bonne heure à son dialecte de nombreuses modifications empruntées soit à la langue franco-romane ou langue du Nord, soit à la vasco-romane qui se parlait en Gascogne, soit à la langue romane pure ou langue d'Oc.

Toujours est-il que ce dialecte, tel qu'il nous est parvenu, présente à l'observateur un ensemble de mots et de locutions qui appartiennent aux différents idiomes que nous venons d'énumérer.

Dans son étude sur les noms de lieux du département de la Vienne, notre savant archiviste, M. Rédet, fait cette judicieuse observation que les noms qui se terminent aujourd'hui par *e*, *y* ou *i* avaient dans les chartes du XIe siècle la désinence *ec* : *Antoignec*, *Archinec*, *Turec*, affaiblissement de la désinence *ac* du midi, et ceci pour l'arrondissement de Châtelleraud. Tandis que dans l'arrondissement de Montmorillon la terminaison méridionale s'est religieusement conservée jusqu'à nos jours, Lussac, Millac, Persac, etc. (2).

De même dans le vocabulaire actuel de notre Poitou, avec les terminaisons *ai*, *é*, *i*, qui appartiennent aux dialectes du Nord, se sont conservées les désinences *a*, *âe*, *ou* et *our*, qui appartiennent aux dialectes du Midi, et encore des variantes en *aie*, *ade*, *ée*, *eie* et *gne* qui ne sont probablement que des corruptions ou modifications des

(1) Origine et formation de la langue française.

(2) Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XIII.

désinences généralement admises dans les langues que nous venons d'indiquer.

C'est en citant diverses phrases recueillies sur les lieux mêmes qu'il nous sera facile de démontrer les nombreuses variétés de formes que présente ce patois.

« I é étas li d'manda c'qu'o m'fellit ; i é fat in chemi à ré, m'a ré bailla d'c, qu'i é d'manda : » J'ai été lui demander ce qu'il me fallait ; j'ai fait un chemin pour rien, il ne m'a rien donné de ce que je lui ai demandé. (La Barre de Moulismes, village limitrophe de la commune d'Adriers et lieux circonvoisins, canton de l'Isle-Jourdain.) « Eu i en o quette annade dant in bri d'autant mai què d'lavé dan très bris de quoquedées annadées qu'o io : » Il y en a cette année dans un brin bien davantage que quelquefois dans trois brins quelques années qu'il y a. (Commune de Luchapt et autres voisines du Limousin, canton de l'Isle-Jourdain.)

« Aja, mossieu l'chirugian, qu'o dissit mâete Piarrot, gl'a braquâe pou lin d' vetre nâe : » Ah ! ah ! monsieur le chirurgien, dit maître Pierre, il a lancé l'ordure pas loin de votre nez. (D.-S., c. de Celles, arr. de Melle et Vendée.)

« Oh ! m'mon , i vau allai à la ballade. — Eh ! qu' faire ? — Per gueuillai les autres dan ! » Oh ! maman, je veux aller à la ballade. — Eh ! que faire ? — Pour regarder les autres donc ! (Dans les trois départements.)

« Oh ! qu'ol eu i brav' houme , d' premire qualiti , et qui sé bai tourni seues petites affaires : » Oh ! que c'est un brave homme , de première qualité , et qui sait bien donner une bonne tournure à ses petites affaires. (V., c. de Neuville, de Mirebeau, de Vouillé.—D.-S., c. de Thénezai, d'Airvault et beaucoup d'autres lieux.—Vendée, dans quelques cantons.)

« E-tu enguillebaudaie ? — O non. — Eh bé ! i t'enguillebaude pre tout' la journaie : » Es-tu retenue pour la danse ?—Non.—Eh bien ! je te retiens pour toute la journée. (V., arr. Civ. — D.-S., arr. Mel., Parth., etc. — Vend.)

« Sé poué c' quel y a meingne drôle ; gl' é greil, gne fé qu' greillaudai : » Je ne sais point ce qu'a mon drôle ; il est hargneux ; il ne fait que pleurnicher. (D.-S., c. B.)

Ces nuances diverses sont surtout bien caractérisées, à l'exception

des finales *i* et *gne*, dans les pronoms personnels corrélatifs des Français *moi* et *toi*. L'on dit, suivant les lieux, *ma*, *ta*, *mâe*, *tâe*, *mai*, *tai*, *maie*, *taie*, *mé*, *té*, *mée*, *tée*, *meie*, *teie*, *meu*, *teu*, *mo*, *to*, *moie*, *toie*. *moué*, *toué*. Il n'échappera à personne que *mé*, *té* sont latins ; *moie*, *toie*, grecs.

Au milieu de cet amalgame de désinences qui persistent à se maintenir côte à côte, souvent dans une même commune, une seule est universellement admise : c'est la désinence *a*, non pas pour indiquer le féminin, comme dans la langue romane, mais pour tenir lieu de la terminaison française *eau*. Aussi dit-on partout *chapa*, *bura*, *chapea*, *burea*, *chapia*, *buria*, pour chapeau, bureau. Dans l'arrondissement de Montmorillon, cette même désinence a non-seulement prévalu dans les terminaisons *é* et *er*, mais elle s'étend encore aux noms des lieux en *ac*. Ainsi l'on prononce *Lussa*, *Milla*, *Persa*, et non pas Lussac, Millac, Persac.

La désinence latine *or*, remplacée, en français, par *eux* et *eur*, est encore en vigueur dans certaines contrées ; mais elle a été affaiblie presque partout par le retranchement de la finale *r*, *meillour*, *meillou*, meilleur.

Si de cet examen des désinences nous passons à celui de la prononciation de certaines lettres, là encore nous verrons que le dialecte poitevin a subi des modifications puisées à diverses sources. Il en est de générales au pays, d'autres particulières à certaines contrées. Ce sont surtout les consonnes *b*, *c*, *g*, *j*, *l*, *p*, *q*, *s*, qui, combinées avec d'autres lettres, présentent ces particularités.

B suivi de *l* est mouillé, dans certains mots, devant les voyelles *a*, *e*, comme dans *blard*, jeu d'enfants, et dans *blette*, petit morceau de bois pointu qui sert à lier les gerbes. Il en est de même des lettres combinées *cl*, *cæ*, *cu*, *gl*, *gn*, *gu*, *pl*, *qu*, comme dans les mots : classe, cœur, curé, gleu, glin (1), gnon (2), gnolea (3), gugle (4), place, plume, queurre (5), qui (6). Excepté l'arrondissement de Châtelle-

(1) Chaume.
(2) Non.
(3) Petit bateau.
(4) Jupon.
(5) Cuire.
(6) Ici.

raud, une portion de celui de Loudun et quelques autres communes des trois départements, partout ailleurs *an*, *en* se prononcent *on*, et *on* se prononce *an* : *onge*, pour ange, *indifféremmont* pour indifféremment, *pronanciatian* pour prononciation.

Dans une portion de l'arrondissement de Civray (Vienne) et dans la plus grande partie des arrondissements de Melle et de Niort, les consonnes *g* et *j* sont aspirées, ou ne se font presque point sentir : *Jeon*, *Jacques*, *maingeai*, Jean, Jacques, manger.

Dans le Sablais, dans une portion du Marais, dans la Gâtine et le Mellois, la consonne *s*, seule ou doublée, a le son de *ch* : *lechai*, *pichetolet*, laisser, pistolet. L'Auvergnat prononce cette lettre de la même manière.

G et *j*, devant une voyelle quelconque, ont, dans le Sablais et le Chaumois, à peu près la prononciation italienne *dge*, *dgi*, qui est aussi la prononciation limousine ; *dgidâe*, guider, *dgir*, guère. Dans les mêmes lieux, on a le *ch* anglais, comme dans cette phrase : « Qui aé-t-ou tchou qu'a mi tchel u tchur itchi ? » Quel est-il celui qui a mis cuire cet œuf ici ? Et, dans le Mellois, le *c* au commencement des mots se prononce *tche*, comme le *c* affaibli italien, *tcheuilli*, cueillir. Enfin, dans une portion des cantons de Dangé et de Pleumartin, la diphthongue *ain*, la syllabe *in* font *aigne*, *ingne* : « Dans ma maingne, il y en a vingne : » Dans ma main, il y en a vingt. Nous renvoyons, pour les autres mutations de lettres, de syllabes et de diphthongues, au chapitre des observations grammaticales qui suit cette introduction.

Ce patois fait aussi un grand usage de contractions, d'élisions et de lettres euphoniques, comme dans ces phrases : « Dorm'o ? — S'i' n' dormai pou, qu' v'dri'o ? » Dormez-vous ? — Si je ne dormais pas, que voudriez-vous ? — « V'lé-ve, v'l'o ? » Voulez-vous ? — « V' n'érez, v' arez : » Vous n'irez, vous aurez. — « O faut qu'i t'i marie : » Il faut que je te marie. — « G' n'at (gle n'a) pou d'cusinai : » Il n'a point de cuisinier. — « S'o, ou s'ou plié : » S'il vous plaît. — « Qu' d'sa'o ? » Que dites-vous ? — « Vr'o (vr' p. vour) fussiant quiés sots ? » Là où sont ces sots ? — « G' n'au pouviant : » Ils ne le pouvaient. — « V'riti : » Vérité. — « I-zi vi : » J'y vis. — « Vez' attenguiez : » Vous attendez. — « Pt'ai ? » Plaît-il ? — « Iou qu' tu vas ? » Où vas-tu ? — « N'avans fé quieu : » Nous avons fait cela. —

« Nout'é maîté : » Notre maître. — « Pren're, pau're : » Prendre, pauvre. — « S'o n'é in voiturer : » Si ce n'est un voiturier etc.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que Plaute et Térence, qui reproduisent le langage familier des Latins, ont introduit dans leur poésie beaucoup de syncopes, de contractions et de synérèses. Ainsi ils disent : « En'm vero : » Enim vero. — « Sen'x qui huc : » Senex qui huc ; —« Capiunt vol'ptates : » Capiunt voluptates.—« Opu'st : » Opus est. — « Dixe, adduxe, intellexes , » pour dixisse, adduxisse, intellexisses , etc. Nous ferons la même observation en ce qui concerne les dialectes du Midi et du Limousin ; mais là ne se borne pas l'analogie qui existe entre ces patois et le nôtre. Outre un certain nombre de mots qui n'ont subi aucune modification , tels que *boc* , *étoc*, *aque*, *groc*, *grouc*, *chi*, *co*, *barbotte*, *billon*, sabot, étau, avec, rien, chenil, chien, coup, serpent, bâton, etc., il en est un plus grand nombre , six cents environ , qui dérivent de ces divers dialectes , comme *besson* (gémeau), *abrou* (abreuvoir) , *charrière* (cour d'une ferme), *egraèmes, egraémai* (larmes, pleurer), *beure* (boire), *beurette (à la)* (en secret), *codonié* (cognassier), *poua* , *poué* (puits) , *revolinai* (tourbillonner), *ri*, *riau* (ruisseau), *sauma* (saumure); *bessou*, *bessouno*, *abéoura*, *charrieras*, *lagremo*, *béouré*, *beura*, *coudounié*, *pey*, *pous*, *revoluna*, *riou*, *saumate*, etc. — *V.* ces mots dans le Glossaire.

Tels sont les rapprochements qui existent entre le patois poitevin et les patois méridionaux ; ils sont bien plus nombreux , en ce qui concerne l'origine des mots , entre le vieux français et les dialectes de la Champagne, du Berry et de la Mayenne, que nous avons consultés. Il est vrai de dire aussi que nous n'avons pu déterminer l'analogie du tiers des mots qui composent ce glossaire, huit mille environ.

Sur ce total , quelques-uns , en très-petit nombre , dérivent du celte, comme *groge*, *groie*, de *groig*, pierre, *cormé*, boisson faite avec des cormes, de *korma*, bière ; 400 environ de la basse latinité , et trois cents à peu près de la langue romane. Deux mille viennent du latin , soit qu'ils se retrouvent dans le vieux français, les dialectes du Nord et du Midi, soit qu'ils appartiennent en propre à notre patois.

Les mots de source grecque y figurent au nombre de 160 ; le contingent allemand et anglais y apparaît dans une très-minime

proportion. Quant à l'analogie de certains mots avec les langues italienne et espagnole, nous pensons que cette analogie est due à l'influence du roman sur les mots correspondants de ces langues.

De cette grande variété d'origine découle tout naturellement l'absence d'homogénéité que l'on remarque dans notre dialecte ; de là cette foule de mots à formes diverses, ces sons de voix si variés. Ici ils se traînent lourdement, ailleurs l'articulation est plus brève, là comme empâtée d'une salive épaisse, ou bien nasillarde et désagréablement chantante.

D'où il est permis de conclure aussi que ces variations si tranchées appartiennent à des races diverses qui n'ont conservé de leur idiôme primitif que le mode de prononciation. Les invasions, les immigrations si nombreuses dont le territoire poitevin a été le théâtre ne peuvent que corroborer ce sentiment.

Avec les éléments si disparates dont se compose notre patois, et que nous venons d'indiquer, il n'était guère possible d'écrire des ouvrages de longue haleine, poëmes, récits historiques ou légendaires, ni même de traduire quelques livres sérieux. Aussi ne sommes-nous point surpris de n'avoir vu se perpétuer jusqu'à nos jours qu'un très-petit nombre d'écrits en patois poitevin.

Honneur donc aux quelques hommes qui n'ont pas craint de se mettre à l'œuvre, malgré toutes les difficultés de cette langue capricieuse et revêche, et qui ont su tirer de ce sac de mouture les quelques parcelles de farine qu'il contient pour *chafourai* (1), dans une poésie satirique, les mœurs, us et coutumes de leur temps, et nous faire *aqueneutre* (2) l'esprit naïvement frondeur, épicé d'un certain sel gaulois, qui caractérise ses habitants ! Belleforest, en parlant d'eux, a pu dire avec quelque raison :

« Quant au peuple de cette province, ceux qui l'ont fréquenté le jugent pour grossier, lourdaut et malicieux en sa simplicité ; mais c'est des païsans qu'ils entendent : lequel sans mentir est fin et rusé, et qui trompera son homme en faisant le niais et jargonnant son patois (3). »

(1) Écrire.
(2) Connaître.
(3) Cosmographie universelle, édit. de 1595, p. 165 et 166.

Les modernes pourraient-ils désavouer ce portrait de leurs ancêtres du XVIe siècle ?

C'est donc la satire qui a exercé la verve de nos quelques poëtes poitevins. Nos noëls, qui, dans le genre, sont les plus anciennes poésies connues, ont même subi cette influence :

Aux pieds de la crèche du Sauveur,

Les pastoureaux de Thouars,
Qui aviant la renoumie
D'être de vaillants soudars,

Sont vigoureusement raillés parce qu'ils

N'aviant ren qu'ine épie
Pre tretous, incore si fort rouillie
Qu'o lou faugit ine armie
Pre la tiri do fourea.

La race limousine n'y fut guère plus épargnée.

O vainguit sans convii
Ine viloine trolie
De Limousins affamis;
Mez tote noutre assomblie
Lour dissit que les raves en la Judie
N'étiant guère estimie,
N'ayant point de pourceaux.

Aussi bien, comme l'a dit très-judicieusement M. de la Marsonnière : « Si ce patois est impropre au lyrisme, il convient parfaitement à la satire (1). »

C'est au XVe siècle que ce genre de poésie religieuse fut essayé par un moine de l'Anjou, et c'est Rabelais qui nous l'apprend.

« En Anger, dit-il, étoit pour lors un vieux oncle, seigneur de Saint-Georges, nommé Frapin. C'est lui qui a foit et composé les beaulx et joyeux noëls en langage poictevin. Il vivoit en 1488 (2). »

Cette assertion de Rabelais est trop explicite pour paraître contestable, et, quoiqu'il n'indique pas le véritable nom de l'auteur (le nom

(1) Poésies nationales du Poitou, Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XXV, p. 306.

(2) Ancien prologue du quart liv., p. 203. Edit. du bibliophile Jacob.

de Frapin n'étant que l'une de ces ridicules épithètes dont il gratifiait les moines), il est assez rationnel de conclure, d'après le texte précité, que les noëls primitifs, en langage poitevin, ont pour auteur un moine angevin. Ce n'est donc pas à l'abbé Gusteau, prieur de Doix, près Maillezais, qu'en doit revenir l'honneur; lui-même a voulu, sans aucun doute, constater indirectement ce fait d'un auteur plus ancien, dont le nom lui était inconnu, en publiant son premier recueil de noëls en 1742, sous le voile de l'anonyme, avec ce titre : « Noëls nouveaux, dans tous les styles, pour les différents goûts, par un pasteur, à Fontenay, chez Jacques Poirier, imprimeur du roy, de la ville, du collége, et marchand libraire. »

Ce titre de « Noëls nouveaux » suppose certainement la préexistence de noëls plus anciens que le prieur de Doix connaissait. L'anonyme qu'il conserve indique aussi sa délicatesse à ne point s'attribuer tous ceux que contenait ce nouveau recueil, soit qu'il y ait intercalé les anciens, après les avoir revus et corrigés, soit qu'il les y ait maintenus avec leur cachet primitif. Nous ajouterons que l'on voit figurer plusieurs noëls en langage poitevin dans un recueil du XVIe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale.

Avec cinq noëls, l'abbé Gusteau nous a laissé quelques chansons, deux dialogues et une traduction de la première églogue de Virgile.

Ces diverses poésies, recueillies par feu M. Pressac, ont été imprimées de 1855 à 1861, avec le glossaire de ce savant, par la Société des antiquaires de l'Ouest. M. Bardy, alors président de cette Société, à qui avait été confié le soin de l'impression de ce petit volume, l'a enrichi des biographies du poëte et de son glossateur.

De toutes nos productions patoises, celle de l'abbé Babu, curé de Soudan, mort en 1701, est à la fois la seule sérieuse et peut-être la mieux soignée. L'auteur, il est vrai, ne s'y astreint pas aussi sévèrement que les autres écrivains aux mots et aux formes du patois. Quand l'expression sonne mal à son oreille, il l'abandonne volontiers pour s'exprimer plus élégamment ou d'une façon plus pure, à l'aide d'une expression française ; mais son œuvre est parfaitement conçue. Son livre est intitulé : *Églogues poitevines sur différentes matières de controverses pour l'utilité du vulgaire de Poitou.* Tout en traitant ce sujet avec la dignité convenable, il ne manque jamais, quand

l'occasion se présente, de décocher des traits incisifs et satiriques, à la manière dont procèdent nos paysans quand ils se raillent entre eux. C'est ainsi qu'il raconte, en particulier, l'histoire d'un ministre et de son frère le *prépousant*. Le ministre, qui désirait obtenir pour ce dernier une place avantageuse, après l'avoir fait prêcher souvent devant le consistoire, se détermina à recueillir l'avis de ceux qui le composaient. Les premiers des *anciens* déclarèrent qu'il était fort savant, et qu'il méritait d'être placé à la tête d'une grande église.

Pas in n'ousit jamois ren dire de sinistre,
S'o n'est in voiturer nommé maître Sauquet,
Qui passet dans quio temps pr' in homme de caquet.
Gle dissit au pastoux : « Monsû, d'âme sincère,
I diray men avis sur monsû vetre frère :
Gle semble à l'apprenty do marichau Nivard.
Quand son maître est present, gne fait ben que pr' hasard ;
Quand gn' est point present, gle ferre de merveille.
De même devant vous vetre frère bucheille ;
Quand vous n'estez point quy, gle dit prou joliment.
N'allez donq jà paraître à son commencement,
Au colloque ou synode, ou gle s'rat passé maître ;
Car y s'rez ben trompé se gl' en tiret ses guestres.

L'abbé Babu avait aussi traduit en langage poitevin une églogue au moins de Virgile. Il nous l'apprend lui-même au début de ses églogues de controverse :

Mé qui, dans mon jargon, fis dos vers plus de mille
Pr' expliquer à nos gens les œuvres de Virgile ;
Mé qui chanty Titire, Alexi, Coridon,
Et Semèle endormy so l'ombre d'in brandon,
I veux do même stile expliquer la créance
Et faire ver l'esprit des hugueneaux de France.

Nous possédons encore, dans une série de trente et une strophes, une chanson *joouse* sur le siége mis devant *Peters* par l'*amirô*, en 1569 ; une seconde, non moins joyeuse, composée par un troubadour vulgaire à la nouvelle de la prochaine arrivée du cardinal Barberin, pourvu de l'évêché de Poitiers par le pape Urbain VIII ; mais il n'y fut pas installé, Innocent X, successeur d'Urbain, ayant refusé de lui donner ses bulles.

Tout le monde connaît le petit recueil de la *Gente Poitevin'rie*, publié pour la première fois en 1580, et que M. de la Marsonnière appelle un bouquet formé des fleurs les plus rustiques et les moins choisies (1). Le titre de l'édition de 1660 porte :

La Gente Poitevin'rie
Tot de nouvea rencontri
Ou Talebot ben et bea
Fait réponse à Robinea.
Lizez ou bain y ve prie
Pre vous railly de sot'rie
De beaucoup de chicanours
Qui fasant do méchants tours.
Avecque le precez de Jorget et de san vezin,
Et de chansons jeouses composie in bea Poitevin,
Et le precès criminel d'in marcassin.

Il y a encore *la Moirie de St-Moixont, o lez vervede de tretoute lez autre*, dédiée à Madame la duchesse Mazarin par Jean Drovhet, apothicaire au dit lieu ; *ensomble la Mizaille à Tavni, toute birolée de nouvea que l'amprimou emmoule;* et enfin un petit livre anonyme imprimé à Loudun, en 1661, sous le titre des *Amours de Colas*. L'auteur, dit M. de Gennes, a dédié son œuvre à une sorte d'aréopage de beaux esprits qu'on appelait Messieurs les économes de la Tour-Volu, réputés, à ce qu'il paraît, *pre les milleux diseux de tote la ville de Loudun* (2).

Le langage d'autrefois, consigné dans les livres que nous venons d'énumérer, est encore le langage des paysans de nos jours ; ce sont bien vraiment les mêmes mots, les mêmes expressions, les mêmes euphonies, les mêmes élisions et contractions. Et cette comparaison du passé avec le présent serait encore beaucoup plus évidente si, au lieu de traduire en vers leurs impressions diverses, les écrivains cités eussent préféré les énoncer en prose. Il ne peut échapper à personne, en effet, à la lecture de ces poésies, que leurs auteurs, très-souvent embarrassés par la rime ou impérieusement commandés par la mesure, ont été forcés d'abandonner le mot propre, l'expres-

(1) Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XXV.

(2) Discours prononcé à la séance publique de 1862, t. XXVIIe des Mémoires des antiquaires de l'Ouest.

sion originale du patois, pour recourir au mot, à l'expression de la langue académique. Presque tous aussi ont négligé parfois d'écrire les mots tels qu'ils sont prononcés.

Nous avons souvent entendu dire : Il n'y a plus chez nous ou presque plus de patois. C'est une erreur. Il est bien vrai que, par une déférence trop souvent affectée, le paysan, devant ses supérieurs ou des hommes lettrés, s'étudie à s'approprier le langage de son interlocuteur; mais, somme toute, comme il écoute plus qu'il ne parle devant ces sortes de personnes, cette étude même n'exerce qu'une très-mince influence sur son langage ordinaire.

Si l'on veut bien en juger, qu'on le surprenne à converser avec les siens. Chacun pourra se convaincre alors que le patois est plus vivant qu'il ne se l'imaginait de prime abord.

Nos campagnards pourront donc dire longtemps encore avec ceux que l'abbé Gusteau a mis en scène :

> Quand gle fesant quielay complimenteries,
> Où gle fourant mille mantries.
> . . . . . .
> Passe qu'o set en latineas,
> Mais que gle nous laissant parler poitevineas (1).

Quand on y réfléchit, il est facile de remonter à la source de cette perpétuité de langage. Elle est due à l'instruction première, la plus importante de toutes, que l'enfant reçoit sur les genoux de sa mère ; elle s'oublie rarement et se transmet de génération en génération, malgré les leçons de l'instruction primaire. Le patois, ici comme ailleurs, ne disparaîtra complétement que lorsque les mères cesseront de le parler à leurs nouveaux-nés. Alors seulement disparaîtront tous ces dialectes, toute cette barbarie de langage, qui semblent s'obstiner à divorcer si tristement avec notre idiôme national.

L'usage des proverbes n'est pas rare dans le langage poitevin. Parmi les plus répandus, nous en avons recueilli un certain nombre qui lui sont propres et quelques autres qui ont leurs analogues dans la langue française.

Une personne immobile, sans énergie, *est piquée coum' in clouza*

(1) *La Misère daux paisans au sujet daux mangeoux*, p. 13.

su in fumi. Être rouge coume le coff'gna, c'est avoir le visage trop coloré.

A ceux qui aiment le changement de condition, de ferme ou de toute autre chose, on ne manque jamais de dire *que les ageasses sont pretout pigeaudes*, pour indiquer que ces changements ne produisent rien d'avantageux ; c'est l'équivalent de *toute boule qui roule n'amasse pas mousse.*

Un gourmand, *est aloubi quem' in' chine qu' ses chins tétant.* — L'homme ivre, *écorche le renard.* — *Gu'emport'ra poué le courail d' la porte*, s'applique aux valets ou aux fermiers qui font trop les importants avec leurs égaux. — Sortir de chez son maître avant le terme échu, c'est *montre su sa j'ment courtaude.* — *Sourdaud quem' in' crie*, se dit des gens complétement sourds. — Au beau parleur, au bavard insupportable, on dit : *Quialle qui t'a copé l' gnou n'a pas volé ses cinq sous*, ou *gle caause coum' in geai borgle;* ou bien encore : *C' qu' gle dit s' tint coume daux caleas su n'ine parche.* — Celui qui se laisse tromper, *n'é pou mai fin qu' le limat dans la baudouelle.* — *Aver daux perdrigeas*, c'est perdre sur des objets achetés trop cher. — Ceux qui ne peuvent arracher des légumes à la main, *attachant lou-z-âne aux charras.* — Quand on est languissant, sans courage, *on n'a pas mai d' force qu'in achet.* — *Jaune coum' in cuet*, c'est avoir la jaunisse. — L'homme en colère, *est acrèté quem' in jau.* — *Ni brige ni mige*, ne plus rien posséder. — *On fait ine vilaine bugeaie*, quand on a des difficultés dans une affaire. — *Être pris coum' in fouin dan ine bouzine*, c'est être pris en flagrant délit. — *L'on chante quem' in' bregère su in tarte*, quand, en chantant, l'on crie à toute voix. — Une fille, une femme riche en propriétés, *a san cot'llan terraillou.* — *Aver la mandrigorgne*, c'est prospérer, autrement dit avoir la poule noire. — *Poyai la ménétrée*, est l'analogue de payer les violons. — *Enfin tout âne parsouné port' in mauvais bât*, se dit de ceux qui ont des difficultés, des querelles, par suite de l'indivision d'une propriété. — *V.* ces mots dans le Glossaire.

Avec le langage subsistent encore les anciennes coutumes, les anciens usages, les préjugés et les superstitions des siècles précédents.

Chaque année, dans la soirée de la veille de Noël, et cela dans tout le Poitou, le plus ancien du logis, entouré de ses enfants et de

ses serviteurs, bénit religieusement et à genoux la bûche énorme qui doit brûler pendant les trois fêtes ou pendant toute l'octave de cette grande solennité, et que l'on appelle, dans l'arrondissement de Poitiers, le *tréfougeau*, ailleurs *moucheron* ou *cosse de Nau*. Il faut conserver un tison de cette bûche jusqu'à la Noël suivante.

C'est, avec un morceau de pain bénit de la fête, un préservatif assuré contre les sorciers et le feu du ciel. Comme les générations qui l'ont précédée, la génération actuelle peut donc aussi chanter ces strophes du noël poitevin :

Peux qu'ol est la coutume
De se chauffi au tréfougeau
Pre n'aver thou ni rume.
Le poin beny abonde
Don les troa moesses au point du jour
Aussi ben qu'à la gronde.
Ol est la sauvegarde
Contre les tonnerres et sorcez.
Le bon Dieu nous in garde.

Les animaux de travail ne sont pas oubliés non plus dans cette veille solennelle; ils ont leur *réveillon*, appelé *guilloneu* dans le Châtelleraudais. Ce *guilloneu* est une ration de la meilleure pâture qu'on leur donne par surcroît. Ce général et constant usage est suffisamment justifié par la légende que nous avons entendu raconter dans cette contrée. Un cultivateur, soit par obstination à ne point suivre la coutume, soit par oubli, était allé à la messe de minuit sans avoir préalablement administré le *guilloneu* à ses bœufs. A son retour, voulant s'assurer si les bêtes parlaient dans cette nuit mystérieuse, il entre dans l'étable et arrive précisément à ce moment où l'un d'eux, *Rosé*, supposons-nous, disait à son camarade : *Châtain*, que feras-tu demain? — Je porterai mon maître en terre. Et la prophétie eut son entier accomplissement. Aussi, depuis cette époque, jamais cultivateur n'a oublié de donner le *guilloneu* à ses bêtes de travail.

De même tous les ans, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, chaque village allume, après l'avoir béni, le feu appelé *fougeau de St-Jean* dans l'arrondissement de Montmorillon, et partout ailleurs *johannée*, *jaunée* ou *feu nouvea*.

Tandis que ce feu brûle, et cet usage existe dans le Montmorillonnais, et avec quelques variantes dans le Civraisais, les bergers et les bergères passent plusieurs fois dans les flammes, jusqu'à ce qu'elles soient *vralées*, pour employer le mot patois, des baguettes de noisetier coupées la veille dès le matin. Au bout de cette baguette est un nœud d'herbe dite de la Saint-Jean, où pend une noix verte. Il faut mordre neuf fois dans cette noix pour se préserver du mal de dents pendant l'année. On nous a donné la recette comme infaillible. Chaque baguette, soigneusement conservée, est le préservatif de certaines maladies qui, sans cette précaution, ne manqueraient pas d'atteindre le troupeau.

De leur côté, les adultes ont le soin de ceindre une guirlande de l'herbe de la Saint-Jean et de se chauffer les reins, afin de se préserver du *renard* pendant les *métives*, c'est-à-dire des douleurs rhumatismales; puis, quand le feu va s'éteindre, après quelques rondes, chacun jette sa pierre dans le *fougeau*. Celui qui jette la plus grosse est assuré de récolter les plus belles *rabes* de la contrée. Dans le canton de Civray, la même chose est assurée à ceux qui ont le courage, en sautant par-dessus les flammes, d'appuyer un pied dans ce foyer embrasé.

Ici ce sont de petites branches de noyer que l'on expose de la même manière à l'action du feu, et que l'on passe dès le lendemain sur le dos des animaux domestiques pour les préserver de maladies. Là, de semblables branches, cueillies le matin seulement de la fête, avant le lever du soleil, sont placées, dans le même but, à chaque porte des étables.

Partout aussi c'est l'usage de jeter des pierres sur le feu presque éteint, mais pour diverses raisons. La principale serait de marquer sa place pour l'année suivante, surtout dans les localités où les pierres sont disposées en cercle autour du foyer; ailleurs, ces pierres doivent servir de siége à la sainte Vierge. Dans le canton de Neuville, les hommes mariés qui n'ont pas d'enfants jettent leur pierre pour en avoir dans le cours de l'année.

Il y a encore des contrées où les mères de famille ont la précaution d'emporter un petit tison enflammé qu'elles éteignent à la maison avec de l'eau bénite; elles le déposent ensuite ou sur le ciel du lit ou

sous le chevet, afin de préserver la famille et la maison des atteintes de la foudre.

Enfin, dans les communes où filles et garçons ont maintenu l'usage de sauter par-dessus le feu, c'est à dessein de se mettre à l'abri de tout accident jusqu'à la prochaine *johannée*.

Les sorciers, les devins, les *charmeux*, les *toucheux*, les *adoubeux* et *rebouteux*, les *empiriques*, exercent toujours une fâcheuse influence sur l'esprit de nos campagnards. Le vocabulaire patois a même divers mots qui indiquent les formes différentes sous lesquelles peut se produire l'ensorcellement.

Il y a l'*achamaraudement*, le *carminement*, *encarminement* ou *encalminement*, l'*emboucaudement*, l'*embousinement* et l'*ensalbattement*, etc.

Celui qui est *achamaraudai* se trouve sous la puissance immédiate d'*Acham*, l'un des habitués du sabbat. On le conjure le jeudi, dans la nuit, de 2 à 3 heures, en lui offrant un morceau de pain et en faisant un cercle autour duquel on écrit : Par le Dieu saint ; Nasim, j, j, h, m, a, et on prononce la formule : Viens, viens, etc.

L'*encarminé*, comme l'indique le mot, est sous l'influence de certaines paroles ou chants magiques qui varient à l'infini.

Dans l'*emboucaudement*, on est sous l'empire du président et maître des sabbats, que l'on représente sous la forme d'un grand bouc noir aux yeux étincelants.

L'*embousinement* est le résultat du sort qui provient de quelques mauvais lieux.

L'*ensalbattement* est, sans contredit, de tous les sorts le plus funeste, si l'on en juge d'après le sens du mot. Il doit, en effet, partir directement de l'assemblée même du sabbat, et, par conséquent, avoir été décrété par la majorité, sinon la totalité des délibérants, dont le nombre est immense.

Heureusement tous ces pauvres affligés du sort ont un sauveur assuré dans le devin ou la *devineuse*, car, dans nos campagnes, les devins n'ont pas l'unique pouvoir de lire dans l'avenir, mais ils ont encore celui de délivrer les ensorcelés des sorts qui les obsèdent.

Bien que cette double superstition ait sensiblement diminué, elle est néanmoins encore assez profondément enracinée dans l'esprit du

plus grand nombre ; on l'entretient comme à plaisir dans l'imagination des enfants, soit par tous les contes qui leur sont débités à plaisir, soit par la crainte qu'on leur inspire d'une foule de bêtes fantastiques.

Au premier rang il faut placer la *chasse-galerie* ou *chasse-briquet*, dont les cris effrayants se font entendre pendant la nuit ; la *Bigourne* ou *Bicorne*, l'une des déesses du sabbat ; le *Guémar*, qui rôde le soir autour des habitations, etc., etc.

Le pouvoir des *charmeux* s'étend sur bêtes et gens, à ce point que, sous le contact de leur art, ils ne peuvent ni avancer, ni reculer, ni respirer, ni parler, et encore moins se livrer soit au bien, soit au mal.

Les *toucheux* ont le talent ineffable, par leur seul toucher, d'arrêter immédiatement les progrès de la brûlure et des virus que communique la morsure de la vipère et des chiens enragés. Leur pouvoir est tel qu'ils peuvent même arrêter le virus par le seul effort de leur volonté, dès qu'on leur indique le prénom de la personne atteinte du mal.

Les *empiriques* connaissent et guérissent tous les maux passés, présents, futurs, nouveaux : en particulier, les fluxions de poitrine avec l'eau exprimée des orties assaisonnées de sel et de poivre. Ce sirop, ainsi édulcoré, est connu dans quelques communes sous le nom des *aives*, et chaque habitant s'en approvisionne pour toute l'année.

La *maraie* (sorte de gangrène ou de corruption) est radicalement guérie en l'exposant sur une flamme produite par une poignée de foin légèrement humectée et saupoudrée de sel. L'on se préserve même de cette maladie en portant constamment du sel sur soi.

La *chaple* (abcès ou tumeur) est traitée par le charpentier du village. Le remède est souverain si celui qui l'applique représente la troisième génération de charpentiers de sa famille ; surtout il est d'une simplicité à faire envie à quiconque redoute le bistouri du docteur. Il lui suffit de faire un signe de croix sur la *chaple* avec sa hache, en prononçant quelques paroles que nous ne connaissons pas.

Et il y a des siècles que ces superstitions sont en vigueur et se maintiennent ! Qui pourrait en assigner le terme ? Hélas ! la super-

stition est le fond de notre nature viciée, et, bien que nous ne soyons pas de la caste des devins, nous oserions presque avancer que, sous une forme ou une autre, sortilége, empirisme, fascination, magnétisme, tables tournantes, spiritisme, elle se perpétuera dans toutes les classes de la société jusqu'aux dernières générations.

Mais les préjugés de nos paysans sont tels que la mode même, cette déesse capricieuse et séduisante qui étend son joug du sommet à la base de l'échelle sociale, n'a pu parvenir à détruire le costume traditionnel dans quelques contrées de notre vieux Poitou. S'il était donné au prieur de Doix de secouer la poussière de sa tombe, il retrouverait sans peine les *vitis* de son temps, et il pourrait faire dire au nouvel époux, *guières fin*, d'une nouvelle *marjolette :*

Tantous o l'y faut daux bourgnons,
Tantous in croupère,
In garde robe, in cotillon,
Daux coeffes, daux brassères;
Pre sa drolesse, in bonnet gris;
Pre Jacquet et Jean, daux vitis (1).

Si les anciens pastoureaux de *Partenez* et de *St Moixont* étaient admis de nouveau à rendre leurs hommages à Jésus naissant, ils pourraient aujourd'hui, comme autrefois, lui offrir l'accoutrement de *sarge*, et, *queme on dit au village*, *l'y brocher in calaud.*

Ils reconnaîtraient parfaitement, parmi les vêtements des hommes, ici le *vraau*, la *robe revelinonte,* là le *serpillas*, le *senoiron*, la *daumée* et la *biaude*, ailleurs les culottes *à pont-levis,* la *grand'chemise*, et partout les *gamaches* et les *sabarons;* parmi ceux des femmes, le *justin*, le *bourrelet*, le *perpouin*, le *cor-au-chat*, la *gatinelle*, le *carnaquin*, le *godiâon*, la *devantère aque sa bravatte* et les divers *cot'llans;* à la manière dont elles se coiffent, le *carolon*, qui rappelle, au dire de M. Rondier, le chaperon de Charlemagne, la *bourlée*, la *cornette à bourgnon,* la *coiffe barbinetée,* le *quignon*, le *calot*, la *cayenne*, le *bignolon* ou *guignolet*, la *béguinette*, la *pantine à trois quartiers*, la *calotte* et la *cornette*, que soutiennent ou ornent le *frontonge*, le *floque* ou *floquet* et les *ribandeas. V.* ces mots dans le Glossaire.

Il n'est pas jusqu'à certaines friandises qui n'aient bien leur cachet

(1) Poésies patoises, p. 23.

d'antiquité locale. Tout le monde connaît la *crêpe poitevine*, la manière de la préparer, de la faire cuire et de la sauter dans la poêle à frire ; mais plusieurs ignorent probablement pourquoi nos campagnards se font un devoir scrupuleux de *sauter la crêpe* à trois époques principales de l'année, savoir : le premier jour de l'an, le jour de la fête de la Chandeleur et le jour du mardi gras. Le premier jour de l'an, c'est pour avoir de l'argent toute l'année ; à la Chandeleur, afin que la pâte lève parfaitement dans la met et au four, et à l'époque du Carnaval, pour préserver les blés de la *nuble* (1) pendant la floraison.

Dans les cantons de Chauvigny et de Saint-Savin, les bergères sautent aussi et mangent la *crêpe* au jour du dimanche gras, et réservent celles dites *crêpes à l'ajasse ;* elles les jettent aux branchages élevés des grands arbres, afin d'intéresser par ce mets délicat la reconnaissance de toutes les pies de la contrée. Ce sont alors autant de sentinelles avancées toujours disposées à avertir leurs bienfaitrices, par leurs cris âcres et stridents, de l'approche de l'ennemi, loups et gardes champêtres.

C'est le *baigneton*, sorte de pâtisserie légère frite dans la poêle, qui, pendant les fêtes grasses, fait le régal des habitants du canton de Pleumartin. Si l'on fait le signe de croix en mangeant le premier et si l'on prononce ces mots : *Baigne*, *baigneton*, *fais fuir nielles et chardons*, les champs seront assurément délivrés de ces plantes parasites.

Le *cassemuseau* de Poitiers, pâtisserie très-anciennement recherchée et en fort grande renommée, est bien au-dessous aujourd'hui, si l'on en croit les amateurs, de sa primitive réputation. Il fut ainsi nommé, d'après d'anciens comptes des confréries, parce qu'on le jetait à la tête des pauvres gens quand on voulait les en gratifier. (Monteil, Hist. des Fr., t. 2.)

Le *naulet* est une autre pâtisserie de circonstance qui a la forme grotesque d'un petit enfant. *Naulet*, en Poitou, veut dire enfant. Ce bonbon ne se vend, dans les rues de Poitiers, que de la Noël à la fête des Rois. La *merlusine* de Lusignan rappelle, sous forme de gâteau, la terrible fée, moitié femme et moitié serpent, si redoutée au moyen âge dans cette contrée.

(1) La carie des blés.

Dans le Châtelleraudais, et spécialement dans la capitale de cette ancienne vicomté, le souvenir de la cérémonie druidique, *le gui l'an neuf*, s'est perpétué jusqu'à ce jour sous la dénomination de *guilloneu*. C'est une pâtisserie très-légère, fort recherchée des enfants, et qui compte parmi leurs cadeaux d'étrennes.

Dans les campagnes, il y a la *fouée*, ainsi appelée de son mode de cuisson ; c'est tout simplement un morceau de pâte que l'on jette sur le foyer du four, tandis qu'on le chauffe. Le *tortiau-bauduche* est un petit pain que l'on fait la veille de Noël ; on le conserve d'une année à l'autre pour préserver le pain de la moisissure ; il sert aussi à guérir les chiens de la rage, en leur en donnant à manger dès qu'ils ont été mordus par des chiens enragés. Ailleurs, dans le canton de Pleumartin, il y a la *galette Bauduche*. C'est aussi un petit pain rond. Mais son usage n'est plus le même. Il sert à invoquer Ste *Bauduche* pour obtenir un temps sec et serein quand on veut faire la *buée* (lessive). Les ménagères le préparent quelques jours seulement avant cette importante opération, puis elles le donnent au premier pauvre qui se présente à la porte, et c'est lui qui est chargé de faire les prières à la sainte pour obtenir le temps favorable. La même coutume existe dans les environs de Parthenay.

La *soupaloué* a une origine toute religieuse, si l'on en croit la tradition. L'usage n'en est permis que le jour de la Chandeleur, en mémoire du festin que donna la Vierge Marie aux dames ses voisines qui, ce jour-là, l'accompagnèrent au temple, à l'occasion de *ses relevailles*. La *soupaloué* est une tartine de pain blanc trempée dans des œufs battus que l'on fait cuire dans la poêle, au beurre, à l'huile ou à la graisse. Elle est plus agréable au goût quand elle est saupoudrée de sucre, ce qui se pratique assez généralement aujourd'hui. C'est ce que l'on appelle *soupe rousse*, *soupe dorée* dans l'arrondissement de Civray et ailleurs.

Et, puisque nous venons de nommer Civray, nous n'oublierons pas de mentionner ses *tourtias à la fougée*, qui n'ont d'autre mérite que celui de la *fouée* châtelleraudaise ; le *tortia fremagé*, sorte de gâteau composé, ainsi que le mot l'indique, de pâte et de fromage ; le *farfignac*, que l'on fait avec de la marmelade de pommes et de la pâte ; le *sigalé* ou *saligalé*, galette de farine de maïs que l'on fait cuire au four sur des feuilles de chou. Tous ces gâteaux se font aussi dans l'arrondissement de Melle.

La galette de Nau est un petit pain que l'on conserve avec soin ; on en donne aux femmes et aux femelles des animaux pour les délivrer promptement de la *mère* (arrière-faix).

Avec ses *naulets*, le pays de Montmorillon possède : le *clafoti*, mélange de farine, de lait et de cerises, que l'on fait cuire au four dans un moule à tourte ; le *goueron*, variante du précédent ; on y mêle des poires ou pommes coupées par tranches ; la *moyée*, sorte de bouillie que l'on fait pour les maçons le jour de l'Ascension. La *teblée* et la *gouillère* ne diffèrent que par leurs noms du *tortia* et de la *fouée :* la première tire son nom de la *tèble*, pour tuile, sur laquelle on la fait cuire, et la seconde de la gueule du four auprès de laquelle elle est déposée.

Il faut en dire autant du *préfour* vendéen; mais cette contrée est renommée, en outre, par ses *aglises* et *mérisses*, brioches composées de beurre, de farine et de sucre ; le canton de l'Isle-Jourdain, par ses *galetous :* c'est un mélange de pommes de terre râpées et de farine de froment ou de farine de sarrasin.

Chef-Boutonne a ses *prunis*, gâteaux de prunes ; Bressuire et Thénezai ont leurs *alises*.

Enfin la *cornuelle* ou *fouace cornue*, autrefois très-répandue, ne se rencontre plus guère que dans quelques lieux privilégiés : c'est un gâteau de forme triangulaire que l'on donne aux enfants le dimanche des Rameaux, et qu'ils portent, pendant la procession, suspendu à leur rameau béni. Elle est connue à Airvault sous le nom de *fuie*.

De ce que nous avons exposé au commencement de cette introduction il résulte :

1° Que le patois poitevin est un mélange confus de mots, d'expressions et de désinences qui appartiennent aux divers dialectes voisins de notre province, qui se sont formés à la suite de la décadence de la langue romane ;

2° Qu'il peut être considéré comme un spécimen des modifications multiformes que ces dialectes ont subies ;

3° Que le langage est à peu près stationnaire depuis le XVIe siècle, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en comparant le patois d'aujourd'hui avec celui des écrits qui sont parvenus jusqu'à nous.

Si nous avons ajouté enfin aux observations critiques que nécessite notre œuvre des détails de mœurs, coutumes, superstitions, etc.,

c'est que nous avons pensé que ces documents réunis seraient pour l'observateur comme un tableau saisissant de la vie intime des villageois de notre pays, et que nous lui épargnerions la peine de le composer lui-même, en recherchant ces documents à chaque mot qui les enseigne.

Déjà quelques travailleurs, MM. Rousseau, Beauchet-Filleau, Mauduyt père, Cardin et mademoiselle Poey-d'Avant, nous ont devancé dans cette œuvre si ardue d'un glossaire du patois poitevin, et, certes, nous avons puisé largement dans les documents qu'ils ont mis à notre disposition avec tant de bienveillance. Toutefois, chacun d'eux n'ayant étudié que le patois d'une contrée en particulier, nous avons pu faire une ample moisson dans un grand nombre de lieux inexplorés jusqu'à ce jour, et rencontrer ici et là des mots inusités ou tombés en désuétude ailleurs. Nous avons pu constater aussi, en généralisant notre travail, que tel ou tel mot, telle ou telle expression, que l'on croyait propre à une localité en particulier, était parfaitement en vigueur dans des localités voisines, souvent dans la province entière, mais avec variation de désinence ou de lettres, soit au commencement, soit au milieu des mots. Au reste, nous rendons à chacun ce qui lui est dû, en indiquant et la source où nous avons puisé et les lieux où le mot est en usage ; et cela, non pour affirmer qu'il ne le soit pas ailleurs, mais pour spécialiser seulement les localités où il nous a été donné de le recueillir.

Ce travail d'ensemble sur notre langue poitevine est le fruit de plusieurs années de recherches et d'études. Les recherches de mots nous ont été très-gracieusement facilitées, pour l'arrondissement de Montmorillon, par MM. Ricordeau, curé d'Adriers, aujourd'hui doyen de Lussac ; Rouet, curé de Saulgé ; Brisson, curé de Luchapt, et Magnon, curé de Moulismes ; pour l'arrondissement de Civray, par M. Guinot, instituteur communal à Oiré ; pour les arrondissements de Niort et de Melle, par M. Bouin, curé de Sainte-Blandine ; pour ceux de Parthenay et de Bressuire, par M. Robert, en ce moment facteur à la gare de Menars, et en particulier pour les cantons de Thénezai, d'Airvault et de Châtillon, par M. Deveau, doyen d'Airvault ; partout aussi par plusieurs villageois avec lesquels nous nous sommes mis en relation, et de la bouche desquels nous avons recueilli la plupart des phrases que nous citons. C'est ce qui nous a permis

d'établir avec certitude les diverses variations de désinences, de lettres, etc., qui existent d'un lieu à l'autre. Aussi chaque mot de ce glossaire a été reproduit tel que nous l'avons entendu prononcer.

Pour ce qui est des étymologies des mots, nous les avons déterminées, croyons-nous, d'après les règles modernes indiquées à cet égard, et en tenant compte, en cela et pour quelques autres détails, des judicieuses observations qui nous ont été faites par les membres érudits de la commission de la Société des antiquaires de l'Ouest chargés d'examiner notre œuvre (1). De même, quand le cas se présente, nous indiquons dans un ordre invariable les mots des divers idiômes que nous avons consultés ayant quelque analogie avec ceux de notre dialecte, ainsi que les corrélatifs de notre langue française employés dans un autre sens. Nous n'avons pas oublié non plus de mentionner à la suite les noms de lieux du département de la Vienne qui puisent leur origine dans notre patois; et, disons-le en terminant, si notre travail n'atteint pas complétement le but qu'exige une entreprise de ce genre, nous espérons que l'on pourra nous rendre ce témoignage qu'il a été traité avec toute la conscience réclamée par un ouvrage sérieux.

(1) Cette commission se composait de MM. Audinet, Cardin, Ménard et Rédet.

OBSERVATIONS GRAMMATICALES

SUR

LE PATOIS POITEVIN.

DES LETTRES.

Les lettres, les syllabes, les diphthongues subissent diverses mutations qui altèrent la nature d'un même mot, souvent de canton à canton, de commune à commune, et quelquefois dans la même commune.

Cette mutation s'applique aussi aux mots français que les habitants s'approprient. Nous avons cru nécessaire d'en faire l'énumération, par ordre alphabétique, en indiquant les localités où chaque mutation a lieu.

A

Ac, sonne *a*, Lussac, *Lussa*. (V. arr. de Montm.)—Ai, *oué*, affaire, *affouère*. (D.-S.—Vend. Gâtine).—Ai, ais, *âe :* j'ai, *i'âe*, j'avais, *i'avâe*. (Vend. Sab. Chaum.—D.-S., c. de Celles.) — Ai, ais, *i :* j'aimerai, j'aimerais, *i'aimeri*. (V. Voui., Mireb., Neuv., St-Remi, près Montm. —D.-S., c. Thénez., Airv., etc.)—Ai, ais, *i'é :* je servirai, je servirais, *i servirié*. (V. St-Saviol.) – Ai, *oi*, main, *moin*. (V.—D.-S., Gâtine.)—Ain, *ann*, main, *mann*. (Vend., Sabl., Chaum.)—Al, *au*, *ou :* mal, *mau*, *mou*. (V.—D.-S.—Vend.)— An, *in :* dimanche, *diminche*. (Vend. — D.-S., Gâtine.—On, *an*, toison, *toisan*. (Dans presque tout le Poit.)—Au, *aou*, causant, *caousant*. (D.-S., arr. Mel.)—Au, *ou*, autre, *outre*. (Vend., Sab. Chaum.)

E

E muet est toujours nul. — E sonne *ai*, aimé, *aimai*. (V.— D.-S. — Vend.)—E, *aie*, fermeté, *fermetaie*. (V., arr. Civ.—D.-S., arr. Niort.

Parth.—Vend.)—E, *ée*, pomme, *pommée*. (V., c. Isle.-Jour., Luchapt.) —E, er, *a* : bonté, causer, *bonta*, *causa*. (V., arr. de Montm.) —E, *ée*, *i* : curé, assemblée, *curi*, *assemblie*. (D.-S., c. Maz., Airv., Thénez.— V., c. Mirb., Neuv., Montc. — Vend.) — Eau, *a*, chapeau, *chapa*. (D.-S.—Vend.)=*Ea*, morceau, *morcea*. (V., c. Montc., Mireb.—D.-S. —Vend.)=*Ai*, boisseau, *boissai*. (V., c. Montm., Isl.-Jour.— D.-S., c. Cel.—Vend.)=*E*, couteau, *couté*. (D.-S., arr. Mel.)=*Ia*, beau, *bia*. (V. — D.-S. — Vend.)— E, est, *eu*, échine, *euchine*, est, *eu*. (V., c. Mireb., c. Montc.)— Ei, *a*, seigneur, *sagnor*. (D.-S., arr. Mel.)—*Ei*, *âe*, peine, *pâéne*. (Vend., Sab. Chaum.) — Ei, *oi*, peine, *poine*. (D.-S.—V.—Vend.)—*En*, *ein*, prendre, *preindre*. (D.-S., arr. Mel.) —En, *in*, entier, *intier*. (D.-S. —Vend.—Gâtine.)—En, *o*, enfer, *ofer*. (Vend., Sabl. Chaum.) — En, *on*, appartement, *appartemont*. (V. — D.-S.— Vend.) — Er, *âe*, tromper, *trompâe*. (D.-S., arr. Mel. Vend.) —Er, *ai*, s'emparer, *s'emparai*. (V.—D.S.—Vend.) — Er, *i*, pêcher, *péchi*. (V., c. Mireb., c. Neuv. — D.-S.—Chât., Thén., Airv., c. Isl-Jour., Luch.)—Et, *ette*, quinquet, *quinquette*. (V., Monts-s.-Guesnes.) —Eu, *oi*, peu, *poi*.—Eu, *u*, heureu, *huru*. (V., c. Montc., c. Mireb.)— Eur, eux, *ou*, *our* : seigneur, *seignour* ; malheureux, *malheuroux*. (D.-S., c. Maz., Marais.—V., c. Civ., c. Montc., c. Montm., Isl.-Jour.)

I

I sonne *é*, *ei*, Champigny, *Champegné*, plier, *pleier*. — V., c. Montc., Maze.—D.-S.—Vend.)—Ié, *é*, pied, *pé*. (V.—D.-S. —Vend.)— Ié, ied, *i*, pitié, *piti*, pied, *pi*. (V., c. Montm. St-Remi.—D.-S, Airv., Thén.)—Ier, *a*, grenier, *grena*. (V., arr. de Montm.) — Il, *ail*, baril, *barail*. (Vend., Sabl., Chaum.) — Ier, *i*, taillandier, *taillandi* (V., c. Isl.-Jour., Luch.)—In, *ann*, vin, *vann*. (Vend., Sabl., Chaum.) — In *i*, brin, *bri*. (V., c. Mireb., c. Isl.-Jour., Luch.)—Ine, *aine*, poitrine, *pointraine*. (V. — D.-S. — Vend.) — Ir, *re*, courir, *courre*. (D.-S. — Vend.)—Is, *iche*, pistolet, *pichetolet*. (D.-S., arr. Mel.—Vend.)

O

O, *a*, apôtre, *apatre*. (V., c. Mirb., Massognes.) — O, *ai*, encore, *encaire*. (V., c. Montm.., Isl.-Jour.)— O, *ou*, côté, *couté*. (V.—D.-S. —Vend.)—Oi, *an*, moindre, *mandre*. (D.-S.—Vend.)—Oi, *as*, pour-

quoi, *precas*. (Vend.).—Oi, *e*, étoile, *etelle*. (V.—D.-S.-Vend.)—Oi, *eu*, voir, *veur*. (D.-S., arr. Mel., Gâtine.)—Oi, *oin*, poignarder, *poingnarder*. (V.— D.-S.—Vend.)— Oir, *air*, voir, *vair*. (C. Montm., St-Remi.)—Oir, *ear*, apercevoir, *apercevear*. (D.-S.—Vend., Marais.)—Oir, *er*, avoir, *aver*. (V. — D.-S. — Vend.)— Om, *im*, tombe, *timbe*. (V., c. Montm., c. Mireb. - D.-S.—Vend.)—On, *an*, maison, *maisan*. (V.—D.-S.—Vend.)—Ou, *in*, poisson, *poissin*. (V., c. Mireb., Neuv. D.-S. — Vend.)— On, *ou*, chausson, *chaussou*. (V., c. Montm., Isl.-Jour.)—Ou, *u*, toux, *tusse*. (V., c. Montm., Isl.-Jour.—D.-S.—Vend.) OEu, *u*, bœuf, *bu*. (V. - D.-S. - Vend.)—OEur, *u*, sœur, *su*. (Vend., Sabl., Chaum.)

U

U, *eu*, prune, *preune*. (V., c. Montm., c. St-Sav.) — U, *ou*, fuir, *fouir*. (V.—D.-S.—Vend.)—Ui, *eu*, fruit, *freut*. (V.— D.-S.— Vend.) —Ui, *i*, fruit, *frit*. (V.— D.-S. — Vend.) — Un, *ann*, brun, *brann* (Vend., Sabl., Chaum.)

R

R final ne se prononce point : périr, *péri*.

T

T final se fait toujours sentir dans certaines localités, et en particulier dans les arrondissements de Poitiers, Châtelleraud et Montmorillon.

V

V devant *r* est souvent supprimé, pauvre, *paure*.

DU SUBSTANTIF.

En général les substantifs du patois poitevin suivent les règles ordinaires admises par la langue française.

Il faut en excepter les noms terminés par *el*, *al;* ils font au singulier *au*, mortel, *mortau*, *cheval*, *chevau*. *Au* fait au contraire *als* au pluriel, des chevaux, des *chevals*.

Ail, *eil*, pour *œil*, et les autres substantifs ainsi terminés, ne subissent aucun changement au pluriel : un *ail*, un *œil*, des *ails*, des *œils*.

DE L'ARTICLE.

L'article en patois est *dau*, *deu*, *do*, *dou* pour le masculin et le féminin, *dau* pain, *deu* beurre, *dou* fromage.

Au pluriel, *daux*, *deus*, *dos*, *dous*.

DE L'ADJECTIF.

Les adjectifs masculins terminés par *ou*, *our*, ont leur féminin en *ouse*, bigassou, bigassour, *bigassouse*.

DES ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

Suivant les localités ces adjectifs sont :

Masculin.		*Féminin.*	
Quiau.	Ce, cet.	Quale.	Cette.
Quiel.		Quiale.	
Quieu.		Quielle.	
Quiou.		Quiellée.	
Quo.		Quette.	
Quou.		Quiette.	
Tiau.		Tialle.	
Tieu.		Tielle.	
Tiou.		Tchelle.	
Tchel.		Tchielle.	
Tchiou.			

Remarque. — Tous ces adjectifs prennent la lettre euphonique *l* devant une voyelle.

Pluriel des deux genres.

Qués.	Ces.
Quellés.	
Quiès,	
Quièlai.	
Quiellés.	

ADJECTIFS POSSESSIFS.

Masculin.

Mingne.	Mon.	Singne.	Son.	Tingne.	Ton.
Meu.		Seu.		Teu.	
Min.		Sin.		Tin.	
Moun.		Souné.		Touné.	
Mouné.					
Netre.		Vetre.		Lau.	
Nete.		Vete.		Leu.	
Neutre.		Veutre.		Lou.	

Singulier.

Noute.	Notre.	Voute.	Votre.	Lour.	Leur.
Nouté.		Vouté.		Loute.	
Noutre.		Voutre.		Louté.	
Noutré.		Voutré.			

Pluriel.

Nou.	Vou.	Laux.
Nouté.	Vouté.	Lours.
		Glours.
		Lourées.

ADJECTIFS INDÉFINIS.

Quauque.		
Queque.	Quque.	Quelque.
Quièque.	Tieuque.	
Quieuque.	Tchieuque.	
Tau.	Tel.	
Queu.		
Quo.	Quel.	

DES PRONOMS PERSONNELS.

Pour la première personne : *i*, *ie*, *ma*, *mâe*, *mai*, *maie*, *mé*, *meie*, *mée*, *meu*, *mo*, *moie*, je me, moi ; *i*, *ne*, nous.

Pour la 2e personne , *ta*, *tae*, *tai*, *taie*, *té*, *tée*, *téie*, *teu*, *to*, *toie*, te, tu, toi ; *ve*, vous.

Pour la 3e personne : *gle*, *le*, il, ils ; *ail*, *eil* ne s'emploient qu'interrogativement ; *au*, *o*, *ou*, le ; *gli*, *lé*, *li*, lui ; *a*, *alle*, *ielle*, elle ; *sa*, *sai*, *sé*, *si*, *soué*, soi ; *in*, en ; *ieux*, *gleux*, eux ; *alles*, *allées*, *ellées*, *ielles*, elles ; *leux*, *lours*, leurs.

On dit euphoniquement *zeux*, *zeaux*, *zellées*.

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Ces pronoms sont :

O, ceci, cela, ce, cet, le, la. *Ol* par euphonie devant les voyelles. Il est usité dans la langue romane comme pronom relatif employé neutralement. Il tient aussi lieu du pronom *il*, surtout comme sujet des verbes impersonnels.

Masculin.

Cholé.	Quouquiqui.	Celui-ci, celui-là.
Quieuquiqui.	Quoqui.	
Quiauquiqui.	Quouqui.	
Quiaula.	Tiauqui.	
Quieuqui.	Tchouqui.	
Quioqui.	Ququi.	
Quoulé.		

Féminin.

Quallequi.	Tiellequi.	Celle-ci, celle-là.
Quiellequi.	Tchiellequi.	

Remarque. — Le pluriel dans ces pronoms est pour le masculin : quiéqui, qualéqui, etc. ; pour le féminin, qualléesqui, tiellées-qui, etc.

DES PRONOMS RELATIFS.

Masculin, *Qué*, *qu*, qui ; *qué*, quoi ; *qu*, *queu*, *qui*, *quo*, que.

Le queu, *le quiu*, *le quieu*, *le quo*, *le quiou*, *le queul*, *le tieu*, *le tchieu*, lequel.

Féminin : *La queue*, *la tieue*, *la quielle*, *la quiette*, etc., laquelle.

Pour le pluriel, ajouter un *s*, *z* ou *x*.

DES VERBES.

VERBE AUXILIAIRE AVOIR.

Il diffère du français, dans la plupart de ses temps ; nous donnons les plus irréguliers.

Indicatif présent.

Première pers. pl. avons, *avant*, *ons*.

Imparfait.

I avas, ou avé, j'avais.
T'avas, ou t'avé, tu avais.
Gl'avet, il avait.
Gl'aviant, n'aviant, nous avions.
V'avé, vous avez.
Gl'aviant, ils avaient.

Passé défini.

I'oguis, j'eus, etc.
Gl'oguit.
I'oguimes, n'z'oguimes.
V'zoguites.
Gl'oguirant, eurant, euriant.

Passé indéfini.

I'ai ogu.	J'ai eu.
T'a ogu.	Tu as eu, etc.
Gl'at ogu.	
I'avant, n'zant ogu.	
V'avé ogu.	
Gl'avant, gl'ant ogu.	

Passé antérieur.

I'oguis ogu ou oguiu.	J'eus eu.
T'oguis ogu.	Tu eus eu, etc.
Gl'oguit ogu.	
I'oguimes ogu.	
V'oguites ogu.	
Gl'oguirant ogu.	

Impératif.

Ege, ou eche, aie,
Egeons, échons, ayons.
Egez, échez, ayez.

Subjonctif présent ou futur.

Première pers. *Qu'i ege, eche, ou aïsse*, que j'aie.

Première pers. plu. *Qu'i egiant, échiant, ou aïssions*, que nous ayons.

Troisième pers. plu. *Qu'gl'égéant, echeant, ou aïssiant*, qu'ils aient.

Infinitif présent.

Aver, avoi, avai, avoir.

Passé.

Aver ogu, avoir eu.

Participe présent.

Egeant, echeant, ayant.
Ogu, oguiu, egeant ou echeant ogu.

Remarque. — *Patois limousin*, infinitif présent : *oveï*, avoir ; participe passé, *ogu*.

Provençal : participe passé, *agu*.

VERBE AUXILIAIRE ÊTRE.

A part l'impératif et les temps composés de l'auxiliaire avoir, il est le même qu'en français.

Impératif.

Sèche ou sége, sois.
Séchons, ségeons, soyons.
Séchez, ségez, soyez.

Cette forme est à peu près la seule qui ait survécu. D'autres, qui sont communes à l'ancien français, se trouvent dans les auteurs qui ont écrit en patois.

Observations générales sur les quatre conjugaisons.

La première a l'infinitif en *âe, ai, é*, ou *i*. Ainsi, l'on dit indistinctement, suivant les lieux, *aimâe*, *aimai*, *aimé* ou *aimi*.

Dans la seconde le *r* final du français est retranché à l'infinitif, *fini*, finir.

Il y a très-peu de verbes terminés en *oir*, et le plus ordinairement ces sortes de verbes ont la terminaison de la première conjugaison : *ver*, voir, ou de la quatrième, *recevre*, recevoir.

Dans la conjugaison des temps simples, il y a des nuances notables qu'il est bon d'indiquer ; et les temps composés empruntent l'auxiliaire avoir tels qu'ils sont en patois.

A l'indicatif présent, à l'imparfait, au futur simple, au conditionnel présent, au subjonctif présent, à l'imparfait, et à la 1re pers. plu. de l'impératif les 3es personnes du plur. sont toujours en *ant* : aimons, aiment, *aimant;* finissaient, *finissiant.*

Remarque. — Dans l'arrondissement de Montmorillon, ces mêmes terminaisons sont en *in*, *ouvrirint*, *aimerint*, ils ouvrirent, ils aimèrent; *i furin*, *i mangirin*, nous fûmes, nous mangeâmes.

Les passés définis de la 1re, 2e et 3e conjugaison se conjuguent ainsi :

I trechi, je cherchai ; tu trechis, tu cherchas; gle trechi, il chercha; i ou n'trechîmes, nous cherchâmes ; ve trechites, vous cherchâtes ; gle trechirant, ils cherchèrent.

A l'imparfait du subjonctif des 1re, 2e et 3e conjugaisons, l'on dit : qu'i s'éguisse, que je suive, qu'te s'guisses, que tu suives; qu'gle s'guisse, qu'il suive ; qu'i s'guissiant, que nous suivions ; qu' v's'guissiez, que vous suiviez; qu'gle s'guissiant, qu'ils suivent.

Quelques verbes français subissent, dans le patois, certaines modifications que nous devons signaler.

Voici les principales :

Aller : angez, allez : qu'i ange, que j'aille : qu'i angisse, que j'allasse ; allirant, allèrent.

Boire : part. prés. boivant, buvant : part. passé béguiu, bégudée, bu, bue.

Choir : Inf. prés. cheure; part. pas. chésu, chevi, chet, chesi, tchesi.

Connaître : queneutre, connaître : congu, conogu, coguegu, quenœgu, queneuguiu, connu. Prés. de l'indic. : i queneus, je connais.

Croire, craire, crère : part. pas. crégu : pass. déf., i cregui, i crezis.

Coudre : part. prés. coudant; part. pas. coudu; pass. déf. i coudis.

Eclore : inf. prés. ecloui; part. prés. éclouissant ; part. pas. écloui ; pass. déf. gl'eclosi.

Faire : inf. prés. fouaire : part. prés. fouaisant, fasant : part. pas. fasu : pass. déf. i fasi.

Falloir : part. pas. fauguu; pass. déf. fauguit : subj. prés. qu'o fauge.

Mettre : part. pas. métu.

Mourir : part. pas. mériu, muriu, mourguiu.

Naître : part. pas. naicu, naicunée : nacu, naquiu, nessut.

Nuire : infin. prés. neure; part. prés. neusant; part. pas. neut; pas. déf. i neusi.

Pouvoir : part. pas. péiu, pogu, péguiu.

Prendre : inf. prés. prodre : pas. déf. i préngui; subjonctif prés. qu'i prénje : qu'i prenisse.

Savoir : part. pas. sogu, sogiu.

Venir : part. pas. véngu, véngiu : pass. déf. i vengui.

Voir : infin. prés : ver, veair; part. prés. vezant; part. pas. véguiu; prés. de l'ind. i vé, ou veu; pass. déf. i végui ; impératif voichez, voyez.

Vouloir : veler, vaudre; part. prés. velant, vaugeant : part. pas. veguiu, vauguiu. Ind. prés. i veil ou vaut ; te veil, te vaut ; gle veil, gle vaut; i velant, ve velez, gle velant ; pass. déf. i velis, te velis, etc.; futur simple i vedrai, i vaudrai, etc.; impératif, veil ou vauge ; subj. prés. qu'i veuge ou vauge ; imparf. qui veguisse ou vaugisse.

LÉGENDE.

AUTEURS CITÉS DANS CE GLOSSAIRE.

A. R.—Abbé Rousseau, curé de Verruye (Deux-Sèvres), mort à Verruye le 9 avril 1865. Manuscrit sur quelques mots poitevins qu'il nous avait obligeamment donné. De la lettre A à la lettre L inclusivement.

Am. de Col.—Amours de Colas, petit livre anonyme imprimé à Loudun en 1661.

Arch. St Hil. — Archives du département de la Vienne, fonds St Hilaire.

Bab. — Messire Jean Babu, docteur en théologie, prêtre et curé de Soudan (D.-S.). Églogues poitevines sur différentes matières de controverses pour l'utilité du vulgaire de Poitou. A Niort, chez Jean Elies, imprimeur et marchand libraire sous les Halles, 1701.

B.-F.—Beauchet-Filleau, juge de paix du canton de Chef-Boutonne (D.-S.), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. Essai sur le Patois poitevin ou petit Glossaire de quelques-uns des mots usités dans le canton de Chef-Boutonne et les communes voisines. Melle, Ch. Moreau, imp.-libraire, 1864.

Besançon.—Recueil de noëls anciens en patois de Besançon, nouvelle édition, par Ch. Belamy. Besançon, imprimerie et librairie de Bintot, place St-Pierre, 1842.

C. et P.D. — Cardin, ancien magistrat, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, et demoiselle Poey-Davant. Vocabulaire vendéen; quelques mots de la langue vendéenne aux environs de Fontenay. Manuscrits.

Champagne (Patois de la).—Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne, Tarbé. Reims, 1851.

Chans. poit. — Chansons poitevines, dont plusieurs inédites et recueillies par nous.

Berry (patois du). — Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins, par un amateur du vieux langage (Comte Jaubert). Paris, à la librairie encyclopédique de Roret, rue Haute-Feuille, 10 *bis*, 1842.

Cout. Charr. — Coutume de Charroux, publiée par M. de la Fontenelle. Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

D. Font. — Dom Fonteneau, manuscrits. Bibliothèque de la ville de Poitiers.

Du C. — Charles du Fresne, seigneur du Cange, Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis. Francofurti ad Mœnnum ex officinâ Zunnerianâ, apud Johannem Adamum Jungium, 1710.

Gent. Poëtv. — Gente Poëtvin'rie, publiée pour la première fois en 1580. Edition de 1660 aveque le precez de Jorget et Roba divisi en beacot de peces.... à Pœters pre Jon Fleurea.

Gust. — Gusteau, prieur de Doix, aux portes de Maillezais (Vendée), auteur de poésies patoises (patois vendéen), recueillies par feu M. Pressac, sous-bibliothécaire de la ville de Poitiers, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, accompagnées d'un glossaire, dont ce dernier est l'auteur, et des biographies de ces deux personnages, par M. Bardy, conseiller à la Cour impériale de Poitiers, membre et ex-président de la Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers, Oudin, 1855-1861.

Gascon (Patois). — Las papillotos de Jacques Jasmin de l'Académie d'Agen, maître ès-jeux floraux, grand prix de l'Académie française. Edition populaire avec le français en regard. Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob n° 56, 1860.

Languedocien (Patois). — Recul d'Uvras patoizas de M. Fabre priou curat de Cella nova. A Mounepeye Aco dé X Jullien imprimur plaça Louis XVI, 57 1826.

Limousin (Patois). — Fables choisies de La Fontaine, mises en vers patois limousin, par Foucault. Nouvelle

édition. A Limoges, chez Bargeas aîné, éditeur, rue du Temple, n° 20, 1835.

Manusc. du Poitou. – Manuscrits du Poitou ; recueil de mots poitevins extraits des manuscrits des archives du département, par M. Rédet, archiviste de la Vienne, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. Manuscrit in-fol. de 74 pages.

Maud. – Mauduyt père, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de la ville de Poitiers. Vocabulaire poitevin commencé en 1808, continué jusqu'en 1825. Manuscrit, lettres A, B, C.

Moir. de St-Moix.— La moirie de Saint-Maixent, par Jean Drovhet, apoticaire au dit lieu, ensomble la Mizaille à Tavni, comédie poitevine. Poitiers, Amassard. 1661-62.

N. P.—Noëls poitevins. Vû permis d'imprimer ; à Poitiers, le quinze septembre 1777. Signé Dutillet, lieutenant général de police en exercice.

Provençal (Patois).—Miréio, poëme provençal, par Frédéric Mistral. Paris, Charpentier, libraire-éditeur, 1859.

Rabelais.—Œuvres de François Rabelais. Paris, J. Bry aîné, libraire-éditeur, 27, rue Guénégaud, 1854.

Saintonge (Patois de la). – Curiosités étymologiques et grammaticales, par M. A. Boucherie, agrégé de grammaire, professeur de cinquième. Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, t. 1er. Angoulême, 1865.

Siége de Poit. par Col. — Siége de Poitiers par Coligny, Chanson joouse sur le siège mis devant Peters par l'amirô en 1569, trente et une strophes.

Mayenne (Patois de la).—Dictionnaire du patois de la Mayenne, par Verger.

Abréviations grammaticales.

Adj., adjectif.
Adj. verb., adjectif verbal.
Adv., adverbe.
B. l., basse latinité.
Cit., citation.
F., fém., féminin.
Genr., genre.
G., grec.
Interj., interjection.
L., lat., latin.
Le précéd., le mot précédent.
Loc., locution.
Loc. adv., locution adverbiale.
Pr., pronom.
Pr. dém., pronom démonstratif.
Pr. pers., pronom personnel.
R., racine.
S. f., substantif féminin.
S. M., substantif masculin.
V., voir.
V. a., verbe actif.
V. imp., verbe impersonnel.
V. irr., verbe irrégulier.
V. n., verbe neutre.
V. pr., verbe pronominal.

Abréviations des noms de lieux.

Arr. Bress., arrondissement de Bressuire.
Arr. Civ., arrondissement de Civray.
Arr. Chât., arrondissement de Châtelleraud.
Arr. Loud., arrondissement de Loudun.
Arr. Mel., arrondissement de Melle.
Arr. Montm., arrondissement de Montmorillon.
Arr. Parth., arrondissement de Parthenay.
Arr. Poit., arrondissement de Poitiers.
C., canton.
D.-S., Deux-Sèvres.
Font., arrondissement de Fontenay.
Maille., Maillezais.
Sabl. et Chaum., Sablais et Chaumois.
V., Vienne.
Vend., Vendée.

Signes indicateurs.

D.-S.—(B.-F.)—(A. R.) Ce trait entre D.-S. et (B.-F.) et celui entre (B.-F) et (A.R.) indique que nous avons trouvé le mot dans plusieurs localités du département des Deux-Sèvres, et qu'il appartient aussi au glossaire de M. Beauchet-Filleau et au manuscrit de M. l'abbé-Rousseau.

D.-S., arrondissement de Melle -- (B.-F.), usité dans l'arrondissement de Melle, et glossaire de M. Beauchet-Filleau.

D.-S., arrondissement de Parth. -- (A. R.), en usage dans l'arrondissement de Parthenay et manuscrit de l'abbé Rousseau.

(B.-F.), que le mot appartient au seul glossaire de M. Beauchet-Filleau.

(A. R.), que le mot appartient au manuscrit de l'abbé Rousseau.

Nota : V.—D.-S.—Vend., mot usité dans trois départements.

Dans tout le Poitou, encore plus généralement répandu, bien qu'il puisse être inconnu dans quelques contrées.

C. de Montm., c. de Mirebeau, etc., que le mot a été recueilli dans le canton désigné, mais non exclusivement à d'autres cantons ou d'autres communes.

GLOSSAIRE

DU

PATOIS POITEVIN.

A, pr. p. fém , elle : « a s'en vé, » elle s'en va ; al, alle devant une voyelle : « al' ou v'lait, » elle le voulait. Vienne, Deux-Sèvres, Vendée.

ABARIAS, s. m., grande étendue de champs. Ce mot est le plus souvent pris en mauvaise part, et indique des terres de qualité inférieure. L'on dit encore que l'on a fait un grand abarias, quand on a fait beaucoup d'ouvrage dans la journée. (A. R)

ABAT-D'AIVE (l. *batuere, aqua*). Locution employée pour signifier grande pluie. L'on dit encore, dans le même sens, *pluie-d'abat* : « ol a cheut in si grond abat d'aive quiette neut, qu' lé chins boirant tout d'bout aneut, » il a tombé une si grande quantité d'eau cette nuit, que les chiens boiront tout debout aujourd'hui. V.—D.-S.—Patois du Berry : « batte-de-pluie, » averse.

ABECHAI (ab'chai), v. a. Donner la becquée aux oiseaux. Vienne, arr. de Civray.

ABEDOUNAI, IE (ab'dounai), [r. *bedon*], ad., celui ou celle qui a le ventre enflé, gros comme un tambour. V.—D.-S.

ABEGLÈRE, s. f. (gl mouillés) ouverture de la ruche par laquelle sortent les abeilles : « o n' fait pou bon à boutre l' nai à l'abeglère ; » il ne fait pas bon de mettre le nez à l'abeglère. V. — D.-S.—Basse latinité, *abollagium*, *abellarium* (Duc.) — Anc. franc. : *abeillage*, *abeillou*, *aboillage* (Duc.).

ABELI, ABELZI (s'), v. pr., s'embellir, devenir serein en parlant du temps. V. c. Montm. Moulismes, arr. de Civray et de Poitiers.—D.-S., c. de Mauzé.

ABÉJAI, v. a., donner la becquée aux oiseaux. D.-S., c. d'Airvault. *V.* Abechai.

ABENAI (ab'nai), v. imp., prospérer, arrondir ses terres. V. arr. de Civray.—D.-S., arr. de Melle et de Niort. Se dit principalement dans l'arrondissement de Civray des femelles des animaux qui produisent beaucoup : « Nous oueilles ont ben ab'nai quiette anéie. »

ABERGEON, s. m., sillon qui va en diminuant comparativement à ceux d'un même champ. V. suivant les lieux. —D.S., c. de Bressuire.

ABERGEOUNAI, v. n. (l. *abbreviare?*) faire des abergeons. *V.* ce mot. Au figuré une affaire *abergeoune*, quand elle est sur le point de se terminer. V.—D.-S. suivant les localités.— Lat. *abbreviare*, abréger, raccourcir (Veget.). —Dans saint Jérôme, ce mot signifie avancer. — En franc. abréger (*abbreviare*), c'est rendre plus court.

ABEILLI, s. m., ruche. V. Champigny-le-Sec.

ABEUILLE, s. f., abeille. V.—D.-S.

ABEUILLÈRE, s. f., ouverture de la ruche par laquelle sortent les abeilles. V. arr. de Poitiers (Maud.). *V.* Abeglère.

ABEUILLOU, OUR, adj. masc., celui qui cultive les abeilles, qui en prend soin, ou s'en occupe. V., arr. de Civray.

ABEYAI, v. n., être hors d'haleine. Une longue course fait *abeyai*. L'on disait autrefois *abeyance* pour exprimer l'idée d'attendre quelque chose avec ardeur ;

béer et *bayer* pour dire que l'on avait la bouche béante. Nous avons encore l'expression *béer aux corneilles*. — Patois du Berry : « abahier et abayer. » — Patois de Champagne : « abahier, abaier, abailler, » abboyer, désirer, attendre, écouter, faire le guet.

ABIBAUDE, s. f., fêtu, petit corps qui se trouve dans un liquide. Vend. Font. (C. et P.-D.)

ABIBAUDÉ, v. a., répéter, assaillir, hébêter, fatiguer par des vétilles. D.-S.

Qui mettiront d'abord les âm' à la torture,
En les abibaudant do sens de l'écriture (Bab.)

ABILANCE, s. f., faiblesse causée par la faim. Vend. (C. et P. D.)

ABILLAGE, s. m., apprêt, raccommodage. Vienne. — « Payé pour l'abeiglage de trente et trois livres de chanvre, etc. » (An 1597. Manuscrits du Poitou.)

ABISAIL, s. m., trombe. V., arr. de Montmorillon.

ABLLAISE (*ll* mouillés), s. f., ablette, petit poisson. Vend. (C. et P. D.)

ABODAILLÉ (s'), v. pr., prendre du ventre. Se dit en particulier des animaux : « man bu s'é abodaillé, » mon bœuf a pris du ventre. V. arr. de Poitiers. *V.* Abedounai.

ABOEILLAI (abeuillai), se dit principalement de l'épi de blé qui perce son enveloppe : « L' tomps est bia, le blé aboeillera de bounheur. » V. Civ.— Lat. *oculare*, faire ouvrir les yeux (Tert.).

ABONESI et ABOUNESI (abon'si), v. a. et pr., rendre meilleur en parlant des personnes; améliorer en parlant des terres. V.—D.-S. — Français : bonifier (l. *bonum*, *facere*), améliorer, s'améliorer.

ABORDAI et ABOURDAI (r. *Aborde*), v. a., mettre un support : « faut abordai quiés poumés, gle casseriant; » il faut mettre un support à ces pommiers, ils casseraient. V.—D. S. — Marne, Ardennes : « abuder, » appuyer.

ABORDE, ABOURDE, potence, support, grande béquille : « prendre les abourdes, » très-usité au pluriel. Par extension les pièces de bois dont on se sert pour étayer une charpente. V. — D.-S. —Vend.

ABOUCAGÉ, ÉE, adj., lieu, contrée peuplés de bois, d'arbres. V. arr. de Poitiers. (Maud.)—D.-S., arr. de Melle, c. de Châtillon.

ABOUI (tomber en), loc., se dit des bêtes et des gens qui ne profitent pas, faute de nourriture. V. arr. de Poitiers. D.-S.—Vend.

ABOULAI, v. a., apporter, donner : « aboul' iqui ta bourse. » V.—D.-S. — V. n. joindre par un bout. D.-S., c. de Châtillon.—Marne, Haute-Marne.

ABOUMI, E, adj. (l. *obdormire*), engourdi, endormi : « quiau tomps é à l'aive aneut, i seu tout aboumi; » ce temps est à l'eau aujourd'hui, je suis tout endormi. V.—D.-S.

ABOUMI (s'), v. pr., s'endormir. V., arr. de Poitiers, arr. de Civray.

ABOUQUILLAI (*bouc*), v. n., mettre bas, se dit des chèvres : « i p' pas m'n allai, mes cheubres allant abouquillai; » je ne peux pas m'en aller, mes chèvres vont mettre bas. V. Civ.

ABOURAI, v. a. et n., bien couvrir, vêtir chaudement. Vend. Font. (C. et P. D.).

ABOURILLAE, v. n., mettre bas. D.-S., arr. de Melle. *V.* Abouquillai.

ABOUZAILLÉ, E (*bouze*), adj, petit, rabougri : « quou drôle é tout abouzaillé, gne profit' pas; » ce drôle est tout rabougri, il ne profite pas. V. arr. de Poitiers, c. de Montmorillon.

ABRAMI, v. n., avoir grand'soif : « i sé abrami de sed. » j'ai grand'soif. D.-S., arr. de Bressuire.

ABRECHÉ, v. a., couvrir en général. V. arr. de Montmorillon. *V.* Abourai.

ABREGEA, ABREGEAIL, ABREIAL, s. f., couverture de lit, manteau, tous les objets qui servent à couvrir, à envelopper par dessus les vêtements ordinaires : « les abregeas d'au lé sont tout' cheutes, » les couvertures du lit sont toutes tombées V. — D.-S., suivant les localités.

ABREGEAI, v. a. et n., couvrir, compléter. Un champ est abregé quand le fumier le couvre abondamment. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Melle.— Patois du Berry : « loger. »

ABRÈGES, s. f. pl., couvertures des lits. D.-S., c. de Celle.

ABREJURE, s. f., couverture de pot :

« l'abrejure é cassai, » la couverture du pot est cassée. V., arr. de Civray.— D.-S., arr. de Melle.

ABRENOTE, s. f., sorte de racine bonne à manger. D.-S., c. B. — Vend. (C. et P. D.)

ABRENOTES, s. f. pl., amygdales : « vin don qu'i t'arrache lés abrenotes, » viens donc que je t'arrache les amygdales. D.-S., c. de Châtillon.

ABREUVOUR et ABERVOUR, s. m., abreuvoir (b. l. *abeuvrare*). V.—D.-S. —Vend.

ABREVEU et ABREVOU (basse latinité : *abeuvrare*, adaquare animalia) [Duc.]— Patois de la Creuse : « abeurodon, » abreuvoir.—Provençal : « abeura et abéoura, » abreuver.—Patois limousin : « abeurodour, » boisson ; « ne potlé grenouillas soun abeurodour; » je ne puis troubler sa boisson. (Fouc.)

ABRIAIL, s. m., sorte d'écharpe, carré long de toile, d'étoffe ou de droguet dont les femmes se couvrent, et qui leur sert de manteau ; autrefois généralement en usage dans le Poitou ; se porte encore dans les cantons de Neuville et de Vouillé (Vienne), dans le pays bas de l'arrondissement de Melle, et dans quelques contrées de la Vendée. « Son abriail est d'or. » (Gust., p. 47.) — Couverture de toile dont on couvre les bœufs pour les préserver de la pluie ou du froid. V. arr. de Châtellerault.

ABRIC, s. f., abri. V.— D.-S. — Roman « abric. » — Patois de la Saintonge.—Au dire de M. Caseneuve, c'est la prononciation languedocienne. Il le fait dériver du latin *apricus*, bien que ce mot ait une signification toute différente. — Ménage lui donne pour racine l'inusité *opericus*, que l'on a fait d'*operio*. (B. F.)

ABRICHURE, s. f., abriure, couverture de pot. *V.* Abrejure.

ABRIAI et ABRIQUAI, v. a., abriter, couvrir : « abrïe bé quiau drôle ; » couvre bien ce drôle.

ABRIEAI (s'), v. pr., se mettre à l'abri, se couvrir. V.— D.-S. — Vend. — Roman : « abriar. » — Patois de la Creuse : « aberria. »—Patois du Berry : « abrisser. » — Patois de la Mayenne: « abrier. »

ABROU, s. m, abreuvoir. D.-S., arr. de Parth., — c. de Maz. (A. R.) *V.* Abreuvour.

ABROULLOTÉ, v. n., se dit des plantes, des arbres qui ne peuvent se développer parce qu'ils croissent à l'ombre de plantes ou d'arbres plus élevés. V. arr. de Châtelleraud, Oiré.

ABURANT (en), loc. adv., en pente. D.-S., c. de Maz. (A. R.)

ABURAI, v. a. et n. (l. *abuti*, *abutor*), pencher, verser, égoutter, même avaler ; sécher le linge; par extension : « abure ton verre, » égoutte ton verre. V. — D.-S.

ABUREINGNE, s. f., boussée de blé qui croît sur l'emplacement du petit monceau de fumier déposé dans le champ : « ta, ié core tous les abureingnes don man s'llan; » ta, j'ai encore tous les *abureingnes* dans mon sillon. D.-S., canton de Celles — Au figuré, mauvais coup, par suite d'une chute ou de tout autre accident : « gl'at attrapé iqui ine abureingne ; n'e s'ra pa r'fouait d'sitout. » Il a attrapé là un coup ; il ne sera pas guéri de sitôt. D.-S., c. de Celles, Prailles.

ABUSIDEINGNE, ABUSIDON, ABUSION, s. m., illusion. D.-S. — V., suivant les lieux.

ABUTTAI, v. a., mettre un support à un mur. Vend. (C. et P. D.) — Marne, Ardennes : « abuder, » appuyer, atteindre. (Tarb.) — Français : « abuter, » c'est jeter des palets vers un but pour voir qui jouera le premier.

ACABAUDAI, AIE, ACABAUDI, E, adj., morne, triste : « ma mère est toute acabaudaie. » D.-S., c. de Mazières (A. R.); c. de Bressuire. — V., c. de Montcontour.

ACACHE, adj., compact. V. arr. de Loudun, de Civray. — Vend. (C. et P. D.)

ACACHAI, v. n., appuyer sur une chose pour lui donner moins de volume.

ACACHAI (s'), v. pr. : « la paille s'acache. » V. — D.-S.— Vend.— Ancien français : « escacher. » Prenés des raisins hors la grappe et les *escachés* en ung pot. (Taillevent.)

ACAFNIOUNAE, v. a, chiffonner. D.-S., arr. de Melle.

ACAGNAI, v. n., être accablé d'ou-

vrage : « quieu n'é pou in bon métre, gl'acagne trejou ses valets ; » celui-ci n'est point un bon maître, il accable toujours ses valets d'ouvrage. — V. a., tourmenter, crier sur. V. arrondissement de Civray. — D.-S., c. de Bressuire ; arr. de Melle. — Basse latinité : *acanizare*. Le mot picard « acanner » signifie poursuivre quelqu'un d'injures, comme si l'on excitait un chien contre lui. (Duc.) — Patois du Berry : « accagner, » provoquer, exciter. — Ardennes : « acanner, » aboyer, injurier.

ACALANT, E (l. *calere*), adj. verb., qui échauffe ; s'emploie au propre et au figuré : « feu acalant ; propos acalants. » D.-S. — V.

ACALAI, v. n., avoir chaud : « il est acalé de soif et de chaud. » V. arr. de Châtelleraud. — D.-S., c. de Mazières. (A. R.)

ACAN, s. m., enfant ; personne petite et de mauvaise grâce. Vend. (C. et P. D.)

ACCADROUAE, ACCADROUAI (s') [l. *cadere*], v. pr., se laisser abattre. D.-S., arr. de Bressuire. — Vend. (C. et P. D.)

ACCASAE, ACCOISAI, v. a., apaiser. Vend. (C. et P. D.) — V.

ACCASI (s'), v. pr., se rasseoir, reposer en parlant des liqueurs. D.-S., c. de Mazières. (A. R.)

ACCOTTE, s. m., support. D.-S., c. de Bressuire. — Vend. (C. et P. D.) — Français : « accotoir, » appui pour s'accoter.

ACCOTAI, v. n., supporter facilement la peine, le travail, la dépense : « gl'é riche, l'accot'ra bé ; » il est riche, il pourra bien soutenir. V. arr. de Poitiers et de Civray. — Vend. — Français : « accoter, » affermir une chose en l'appuyant sur une autre.

ACCOUBLAI (*bl* mouillés) [l. *copula*], v. n, se dit de deux hommes qui se prêtent mutuellement leurs animaux pour divers travaux, et en particulier pour le labourage. V., arr. de Civray ; arr. de Poitiers. — D.-S., arr. de Melle et de Bressuire — Français : « accoupler, » mettre deux à deux.

ACCOUBLE (bl mouillés), s. f., morceau de cuir ou de peau d'anguille servant à lier le nerf avec la chappe du fléau. V., c. de Monte., Mazeuil.

ACCOUBLET (*bl* mouillés), s. m., lanière de cuir qui termine la juille. (B. F.)

ACCOUAI (l. *cauda*), v. a., attacher un animal à la queue d'un autre. — V. n., terme de maquignon, partir avec des animaux *accouais* : « le gars accouera de bon matin. » — Terme de boulangerie, rendre lourd : « sa miche est accouaie. » — (s'), v. pr., se réunir à d'autres, se marier ; il est pris en mauvaise part. V. — D.-S. — Français : « accouer, » frapper un cerf à l'épaule.

ACCOURSAI, v. a. (l. *accurrere*), mettre en cours, procurer des pratiques : « Ol é man frère qui m'at accoursai ; » c'est mon frère qui m'a procuré des pratiques. V. — D.-S. — (A. R.) — Poursuivre quelqu'un en courant. V. — D.-S. — (B. F.) — L'on dit en mauvaise part : « le bon accorsier, » le mauvais sujet, le mauvais drôle. (B. F.) — Basse latinité : *accursare*, id est cui dabitur cursus. (Duc.) — Gascon : « accoursa, » poursuivre.

ACCOURSÉ, s. m., l'habitué d'un moulin. V., arr. de Poitiers.

ACCOURSERIES (accours'ries), s. f. p., chalands, pratiques. D.-S., c. de Bressuire. — (A. R.)

ACCOURSIS, s. m., dard ou vaudoise, poisson : « à la Saint-Aubin, l'accoursis est en chemin. » V. (Maud.)

ACCOURTÉ (être bin), loc., être bien achalandé. St-Romans-lès-Melle. (B. F.)

ACCUEILLAGE, s. m., action par laquelle on prend quelqu'un à son service, ou par laquelle on se met au service de quelqu'un. — Assemblée d'accueillage, lieu où se louent les domestiques. Dans une grande partie du Poitou.

ACCUEILLI, v. a. (l. *colligere*), prendre quelqu'un à son service pour un temps convenu et à un prix fixé. — (s'), v. p., se mettre au service d'autrui. Dans une grande partie du Poitou.

ACELAI [ac'lai] (l. *celare*), v. a., boucher, fermer. V.

ACERTENA, ACERTENÉ (l. *certus*), v. a, assurer, donner pour certain. — (s'), v. pr., s'assurer soi même d'une chose, d'une nouvelle. D.-S., c. de Mauzé. — V., arr. de Poitiers et de Civray. — Roman : « acertenar, » indiquer, assurer. — « Qu'ils estoient due-

ment informez et acertainés des dicts priviléges. » (Arch. St-Hil. Bourg. just., n° 36.) — Marne : « acertener. » — Ancien français.

Acœurai, ie, adj., celui ou celle qui a du cœur à l'ouvrage; se dit des bêtes et des gens. V.—D.-S.—(A. R.)—« Être acœuré, » être fatigué. V., arr. de Montm., Moulismes.

Acœurai, v. a., donner du cœur, du courage. D.-S., c. de Châtil.

Achae, Achéi, v. a., haïr. Vend. (C. et P. D.) — V., arr. de Civray.

Achaï, v. n., céder, se rendre, ne pouvoir suivre les autres à la course; se dit aussi des oiseaux qui abandonnent leur nid, la couvée commencée. — V., arr. de Civray; c. de Montc., Mazeuil, où l'on dit *achéi*. — (B. F.)

Achaitré, Achaintré, Chaintre (r. *chaitre*), v. a., faire paître le bétail sur le bord d'un champ. — (s'), v. pr., paître sur une chaitre. — Au figuré, solliciter quelque chose. V., c. de Montmorillon, Moulismes. — V. — D.-S, c. de Mazières. (A. R.)

Achalandai et Achalanté (r. *chaland*), v. a., flagorner quelqu'un, avec l'intention de le tromper, de surprendre sa bonne foi. V., arr. de Poitiers. — D.-S., c. de Maz. (A. R.) — V., arr. de Montmorillon et de Châtelleraud. — Patois limousin : « acholandas. » — Français : « achalander, » c'est procurer des chalands.

Achalant, e, adj. verbal, qui échauffe, s'emploie au propre et au figuré. V., arr. de Poitiers, c. de Montc., Mazeuil.

Achalai et Achaliné, v. a. et n., être accablé de chaleur : « i seu tout achalé, » je suis accablé de chaleur. V. — Exciter la colère, importuner. — (S'), v. pr. : « le feu s'achale, » le feu s'anime. — Prendre goût à son ouvrage, travailler avec action : « allons, enfants, faut s'achalai. » V. — D.-S. — Vend.

Achamaraudement (r. *marauder*), s. m., ensorcellement. D.-S., arr. de Melle.

Achamaraudai, v. a., ensorceler. V. — D. S. — (B. F.)

Achariar, v. n., faire attention. Vend. (C. et P. D.)

Acharnaillé, e, adj., glandes lactées engorgées. V., arr. de Poitiers.

Achabnaillé (s'), v. pr., s'engorger en parlant des glandes lactées. V., arr. de Poitiers.

Achaudré, Achauré, ée, adj., accablé de chaleur; se dit aussi des brebis qui se réunissent en groupe, lorsque la chaleur les accable. Ce mot est quelquefois employé comme verbe pronominal : « Allons-nous en en mérienne, nous oueilles s'achaudrant. » V., arr. de Poitiers et de Civray. — D.-S., c. C. B. —(B. F.)—V., c. de Montmorillon, Moulismes.

Achayai, v. n., déplaire. Vend. (C. et P. D.)

Acheayai, v. n., céder, se rendre. Vend. (C. et P. D.) *V.* Achaï.

Achebrité, v. n., mettre bas en parlant des chèvres. V., Moulismes. — Français : « chevroter, » faire des chevreaux.

Achée et Achet, s. f., c'est le ver de terre, le lombric. On dit proverbialement : « N'aver pas mé d'force qu'ine achée. » pour signifier que l'on est mou, languissant. V. — D.-S., arr. de Melle. — (B. F.) — Anc. Franc. : « On en a surpris quelques-uns (des pluviers) qui avaient encore les achées vivantes dedans la gorge à demi-avallées. » (Belon., l. v, c. 18.)

Achéissable, adjectif, haïssable : « Quiau drôle est si achéissable qu'i vaudrai qu' gl' s'eïsse aussi lin de mé qu' gl' en é proche; » ce drôle est si haïssable que je voudrais qu'il fût aussi loin de moi qu'il en est près. V., arr. de Civray.

Achenal, Achenault (l. *canalis*), s. m., chenal. V., arr. de Poitiers. — D.-S. — « Ensemble ung achenault de pierre. » (An. 1577, D. Font., t. xii, p. 385.) — Lacombe : « escheno, » t. 2.

Achenai, aie (ach'nai), adjectif, acharné. Vend. (C. et P. D.)

Acheyai, v. n., *V.* Achae. D.-S., c. de Bressuire. — Vend. (C. et P. D.) : « Ne cott' pas à quiau nic, la mèr acherrat; » ne touche pas à ce nid, la mère l'abandonnera.

Achicotai, v. n., mettre bas en parlant des chiennes. D.-S., St-Romans-lès-Mel. (B. F.)

Aciau, s. m., herminette, outil de

charpentier qui sert à doler le bois. V., arr. de Montmorillon, Moulismes. — D.-S., c. de Bressuire. — Latin : *aciæris*, petite cognée d'airain. — Français : aisseau, aissette.

ACIMENTÉ (r. *ciment*), v. a., enduire une muraille de ciment. V., Moulismes.

ACITAI, v. a., préparer les gerbes pour les charger. V., arr. de Poitiers.

ACLIAPOUNAI (s') [r. *cliapon*], v. pr., devenir cliapon. *V.* ce mot : « Gl' a tro marchai, gl' é tout acliapounai ; » il a trop marché, il est tout fourbu — V. — D.-S.

ACLUTÉ (*cl* mouillés) [l. *cluere*], v. n., mettre bas, en parlant des chiennes. V., arr. de Châtelleraud. — Latin : *cluere*, être, exister. (Lucr.)

ACODOUER, s. m., accoudoir : « Plus les acodouers et pierron de la dicte platte-forme. » (1577, D. Font., t. XII, page 385.)

ACOINÇON (l. *cuneus*), s. m., sillon qui va en diminuant. V., arr. de Civray, Lizant. *V.* Abergeon.

ACOINÇONNAI (r. *acoinçon*), v. n., faire des acoinçons. V., Lizant.

ACOUSINAI (l. *consanguineus*), v. a., se traiter de cousin :

« Et, gn'acousinant pus bay souvent laux parents ; »

et bien souvent ils ne traitent plus leurs parents de cousins. » (Gust., p. 61.) — Par extension, accoster avec prévenance, reconnaître, avoir égard. V., arr. de Poitiers. — D.-S., arr. de Melle, c. de Bressuire. — Marne : « acousiner. »

ACOYAU, s. m., support de l'aube d'une roue de moulin. V. — D.-S. — Morceau de bois que l'on cloue aux chevrons lattants quand ces derniers n'ont pas la longueur nécessaire pour empêcher les eaux pluviales de tomber trop près du mur et de le dégrader. V. — D.-S., c. C. B. (B. F.)

ACOYAU, s. m., canal pour conduire l'eau dans les champs au pied d'un arbre. D.-S., arr. de Melle.

ACQUENI (acq'ni), v. a., accabler, enlever toutes les forces : « Laiss'me don, tu m'acquenis ; » laisse-moi, tu m'accables, D.-S., c. de Châtillon ; fléchir sous le poids d'un fardeau, D.-S. — (s'), v. p., s'appareser, se maigrir. Vend. (C. et P. D.) — Patois du Berry : « acniter, » affamer, épuiser. — « Acni, » adj., éreinté, épuisé, tombé d'inanition. (C. J.)

ACQUERTAI (l. *acquirere*), v. a., acheter, acquérir. V. — D.-S.

ACRAPAUDAI (r. *crapaud*), v. n., être aplati comme un crapaud, par suite de la fatigue, d'une longue marche. *V.* Acliapounai. D.-S., c. de Bressuire ; — c. de Mazières. (A. R.)

ACRAS, s. m., abondance, quantité : « Y at du blé in acras. » D.-S., c. de Bressuire.

ACREMAI (l. *acer*, *mandare*), v. a. et n., recommander fortement : « Acreme li bé de songeai a mé ; » recommande-lui bien de songer à moi. D.-S., Châtillon ; — c. de Maz. (A. R.) — Vendée. (Cardin.)

ACRENILLÉ, E, adj., se dit des plantes étiolées, d'une végétation languissante. V., Moulismes — D.-S., c. C. B. (B. F.)

ACRERIES, s. f. pl., objets de peu de valeur. D.-S., c. de Châtillon. — Vend., Font. (C. et P. D.)

ACRÈTAI (l. *crista*), être et se mettre en colère comme un coq dont la crête se dresse. (B. F.) : « Acresté quem in jau ; » en colère comme un coq. (Rob. Div., p. 122.) — V. pr. s'opiniâtrer : « Gl' étiant acrèté à s'battre. » D.-S., Châtillon. — Dans Rabelais, acrester : « Vraiment, tu es bien acresté à ce matin ; tu mangeas hier soir trop de mil. » (Liv. Ier, ch. 25.)

ACRONAI (s'), v. pr., se courber par l'effet du mal, du froid. V., Châtelleraud. — D.-S., c. de Bressuire. — (A. R.)

ACRUCHAI, v. a., suspendre, accrocher. — (s'), v. pr. : « Quiau valet s'acruche partout. » V., arr. de Poitiers et de Civray. — D.-S., arr. de Melle.

ACUCHAILS ou AQUCHAILS et ACUCHURES, s. m. pl., ce qui est au fond des verres, des bouteilles, des casseroles. — Au figuré : « Ramasser les acuchails, » c'est être bon ménager, tirer parti de ce que l'on a. V. — D.-S.

ACUCHAILLAI et ACUCHAI (r. *acuchails*), v. a., tirer jusqu'à la dernière goutte. V. — D.-S. Suivant les localités pour l'emploi de tel ou tel mot.

ACURON, s. m., fagot formé de la raclure des bois. V., arr. de Poitiers et de Civray.

Adelzi, e, adj., celui ou celle qui perd son temps, qui ne sait que faire; effronté : « T'é ben adelzi, drôle; » tu es bien effronté, drôle. V., arr. de Poitiers.

Ademeurai (l. *admorari*), v. n., retarder, causer du retard. V., arr. de Civray. — (B.-F.)

Adèque, loc., avec quoi : « Adèque v'lez-vous quiau fèse? » avec quoi voulez-vous que je fasse cela? D.-S.— Vendée.

Adlaési, Adlési, e, adj., *V.* Adelzi. Vend. (C. et P. D.) — V., arr. de Châtelleraud. — Mayenne : « adlesi, » homme qui fait quelques malices par désœuvrement.

Adouacé, v. n. et pr., vivre en concubinage ou conjugalement sans être marié à l'église. V., Mazeuil.

Adouage, s. m., concubinage. V., arr. de Civray. — D.-S., c. B.

Adoub, s. m., un composé de beurre ou de graisse et d'huile pour faire des crêpes. D.-S., arr. de Melle. — Même signification aussi que le mot suivant. — Roman : « adob, » arrangement. — Vieux français : « adou, » arrangement.

Adoubage, s. m., raccommodage. — Assaisonnement des mets. — Adoucissement d'une peine. V. — D.-S.

« ... E t-o qui l'adoubage
» Que gle mettant aux maux que gle nous ont fasus? »
(Gust., p. 59.)

Adoubai (l. *adoptare*), v. a. et n., raccommoder : « Adoubai ses hardes. » — Assaisonner : « Adoub' meux la soupe. » V. — D.-S. — « Pour deux livres de gresse et trois onces de fil d'orchant... pour adouber le mail de l'orloge de la ville. » (An. 1430, arch. de la ville de Poitiers.) — C'est encore un terme d'agriculture : « Faire adoubai, » signifie couvrir le grain qui se trouve sur le sillon, et que la charrue n'a pas enterré. (B. F.) — Basse latinité « *adobare*, » du latin *adoptare*, orner, revêtir quelqu'un de l'armure militaire. (Duc.)—Roman : « adobar, » arranger. — Provençal : « adouba; adoubant li panié, » raccommodant les paniers.— Patois de la Creuse : « adoubarer. » —Vieux français : « adouber, » orner : « Or at en jusques à le matin que je t'adouberay, et te douray armes. » (Robert Bourron.) — Français : « adouber, » v. a., terme de trictrac et d'échec, toucher à une pièce sans la jouer.

Adoubeux, se, et Adoubou (r. *adoub*), adj., celui ou celle qui raccommode les membres : « Tu m'cass'ra les dés; i t'lés adoubr'ai ; in ban adoubeux, i ponse; » tu me casseras les doigts. — Je te les raccommoderai. — Un bon raccommodeur, je pense! — C'est aussi le nom que l'on donne dans quelques localités à celui qui castre les animaux. V., Civray. — D.-S.: « Elle alla par devers l'houste du Gervis-Vert qu'elle dist être adoubeur. » (Manuscrits du Poit., année 1515.) — Adoubeur, même signification. (Michel Leriche, cité par B. F.)

Adouai (s'), v. pr., vivre en concubinage. Vienne. — D.-S. — Vendée. *V.* Adouacé.— Roman : « adouar, » familiariser. — Ancien français : « adouer, » « et adoué m'as à ton serviteur enfarçon. » (Lac. cité par B. F., t. IV.) — Français : « adoué, ée, » adj., terme de vénerie, accouplé, apparié.

Adounai (r. *donner*), v. n., rencontrer juste, s'accoutumer : « i n'madoun'rai jamois iquit; » je ne m'accoutumerai jamais ici. — (s'), v. pr., *s'adounai* avec quelqu'un, c'est vivre en bonne intelligence avec lui. Se dit surtout de deux époux qui vivent en bonne harmonie : « Gle s'adounant bé. » V. — D.-S. — Vend. — Français : « s'adonner, » se livrer avec ardeur et habituellement à une chose; se fréquenter habituellement.

Adouzillé et Adouzilli, v. n. et pr., arranger, mettre en ordre; « s'adouzillé à l'ouvrage, » c'est s'y habituer, y prendre goût : « I y seu tout adouzillai; » j'y suis tout accoutumé. V., arr. de Poitiers. — D.-S., c. de Bressuire.

Adresse, s. f., petit sentier à travers champs pour abréger un chemin ou en éviter un mauvais. On lui donne aussi, dans quelques localités, le nom de « chemin de la messe. » V.—D.-S.— « Pour l'usage et commodité de laquelle (maison, sise au village de Parigni, par. de Jaunai) il y a une adresse et chemin

particulier. » (An. 1684.) — Patois du Berry : « adresse, » direction, sentier qui abrége le chemin. — Ancien français : « adresse ; » ceux qui connaissaient les adresses des chemins furent ceux qui échappèrent. (Préface des contes de la reine de Navarre, citat. du C. J.) — Français : « adresse, » indication du domicile d'une personne ou de la situation d'un lieu.

ADRIGAIL, s. m, les diverses pièces, morceaux, etc., qui servent à un même objet, à une entreprise. V. — D.-S.

ADRIGAILLAI (r. *adrigail*), v. a., préparer tout ce dont on a besoin pour faire quelque chose. — V. pr., se préparer. V. — D.-S.

ADROGEAI (r. *adrogeail*), v. a., rassembler diverses pièces d'un objet pour en composer un tout. V, c. de Montc., Maze. — Parler correctement, avec élégance : « Réponse adrogeaie, » faite à propos. (B. F.)

ADROGEAIL, s. m., les objets que l'on adroge. Par extension, et en mauvaise part, mariage mal assorti. V., c. de Montc., Mazeuil.

ADURMAILLAI (s'), v. pr., former des duretés, des inégalités, devenir dur : « Le r'meuil de ma vache s'é tant adurmaillai, qu'on n' peut plus la tirai. V, arr. de Poitiers.

ADUVEMENT (aduv'ment), s. m., assaisonnement des mets. V., Châtelleraud.

ADUVEMENTÉ (aduv'menté), v. a., assaisonner les mets : « J'ons bin aduv'menté l'fricot. » V., arr. de Châtelleraud.

ADVENIANT (en cas d'), loc. adv., en cas qu'il advienne. V., commune de Mirebeau.

« ..... Mais recevez trejous,
» En cas d'adveniant, quelle petite image. »
(Gust., p. 59.)

Ce mot, dit M. Pressac, paraît être le latin *adveniant*, et avoir été emprunté à une forme judiciaire que nous ne connaissons plus.

AÉCOUÈTE, s. f., balai. Vend. (C. et P.-D.)

AESME (l. *anima*), s. f., âme, esprit. Vend.—Roman : « anma, arma. »—Anc. français : « anème, anme, arme, alme. » — Arme, pour âme, est fréquemment employé dans les inscriptions funéraires de 1255 à 1435. — Alme, dans celles du XIVe siècle, en général. Unis aux pronoms *ma*, *sa*, *la*, ces mots s'écrivaient : m'arme, s'arme, l'arme, ou m'alme, s'alme, l'alme.

AFEU, loc., être ou n'être point d'afeu, c'est avoir une bonne ou une mauvaise santé. V., arr. de Poitiers.

AFIRMATION (l. *affirmare*), s. f., confirmation :

« Puisque gle m'at froté le front
» Avec de l'heulle, ce dit-on,
» I ne scay qu'ol étoit à faire
» Gle disant qu'ol étoit pr'ine afirmation. »
[Gust., p. 15.]

AFFAICHE, adj. des deux genr. (l. *affectus*), affaibli, lourd : « mon cœur est tout affaiche » (A. R.)

AFFAIROUX, adj., celui qui se donne de l'importance, affairé. V., arr. de Poitiers. Français : « affairé, » qui a ou qui affecte d'avoir beaucoup d'affaires.

AFFAIRAIL, s. m, grand troupeau de bestiaux : « v'la-t-in grond affairail d'moutons ; comment v'lève quo ménge tout béne quit? » Voilà un grand troupeau de moutons : comment voulez-vous que tout mange bien ici? V., Civray. — D.-S., — c. C. B. (B. F)

AFFENAGE (l. *fenum*), s. m., foin non pesé que l'on met à pleins rateaux dans les écuries des auberges. Dans tout le Poitou. — Au figuré : « être de bon affenage, » c'est manger de bon appétit. V., c. de Montmorillon.

AFFENAIL, s. m. *V.* le précédent, dans le second sens. V., arr. de Châtelleraud.

AFFENÉ, v. a., donner du foin aux bêtes dans les écuries. — Faire produire sur une ferme le foin nécessaire à la nourriture des bestiaux. — Au figuré, il s'applique aux personnes. — Il s'entend aussi des cadeaux réitérés que l'on est susceptible de recevoir. V., arr. P., Civ. — « Affeni, » D.-S., C. B. — Patois du Berry. — Rabelais : « Quand j'ai bien à poinct desjeuné, et mon estomach est bien a poinct affené et agrené. » (L. 3., c. 15.)

AFFERDEILLÉ, E et AFFERDEILLI, E (affeurdeillé) [l. *frigus*], adj., celui ou

celle qui a froid. V., D.-S. — Provençal : « arrejouli. »

Afferoux se (affroux), adj., se dit de celui qui aime à changer de mets, ou qui éprouve de la répugnance à les prendre. De là le dicton : « aff'roux coum in chin » V. — D.-S.

Affiage, s. m., verger planté de fruits. V. — D.-S. — Par extension, une personne est d'un bon ou d'un mauvais affiage, suivant qu'il est facile ou difficile de la nourrir. V. — D.-S.

Affiages, s. m. pl., nom générique des harnais aratoires de toute espèce. (B.-F.)

Affiail, s. m., se dit de l'appétit bon ou mauvais. V. suivant les lieux. V. Affenage au figuré.

Affic, s. m., l'avant train d'une charrue. (B. F.)

Affié, ée, adj., enfant ou petit bétail qui n'a plus besoin de sa nourrice. V., arr. de Poitiers, arr. de Loudun.

Affie, v. a. et n. (l. *affigere*), élever, nourrir, planter, greffer. Par extension, pourvoir, fournir. — V. pr., se pourvoir, se nourrir : « Quiau gars s'affie bin; » ce garçon se nourrit bien. V. — D.-S. — Vend. — « Ne pourront planter et affier en lad. terre aulcuns arbres fruitiers. » (An. 1550 Manuscrits du Poitou.) — Patois du Berry : « adfier, atfier, » élever, nourrir; s'applique non-seulement aux constructions, mais aux plantations — Rabelais : « affier; j'en affierai et enterai en mon jardin de Touraine sur la rive gauche de Loire, et seront dictes poires de bon Christian. » (L. 4, c. 54.)

Affié (l. *fides*), v. a., affirmer. Vend — D.-S.

« Ol é bain pre le fin sûr
» Et di queu i vous affie. »
[Gent. Poët.]

Basse latinité : *affidare, fidem dare, fide data polliceri*, etc. (Duc.) — Patois du Berry : « affier, » donner sa foi. — Aube, Marne. — Ancien français : « affier. »

« Je vous affie
» Et certifie. »
[La Fontaine.]

Rabelais : « J'en suis grandement scandalisé, je vous affie, et ne m'en peulx taire » (L. 3, c. 22.)

Affigeai, v. a. et pr., élever, nourrir. V., arr. de Montmorillon.

Affilai, v. n., donner du lait : « Ma vache affile bin. » V., Chât. — D.-S., c. de Bressuire. — Français : « affiler, » donner le fil à un tranchant.

Affilaie (d'), loc. adv., sans interruption : « I fi dix leues d'affilaie. » V., arr. de Civray — D. S., c. Maz. (A. R.); arr. de Melle. — « Affili (d'), » dans plusieurs autres lieux. — Patois du Berry : « affilée (d'), » route faite sans s'arrêter.

Affilochai (s') [l. *filum*], v. pr., se dit des blés ou des plantes qui lèvent avec des feuilles minces longues, étroites, comme des brins de fil V. — D.-S.

Affinab et **Affinai**, v. a., tromper, attraper. D.-S. — Vend. (C. et P. D.) — Ancien français, « affiner » : « Les trompe et les affine. » (La Fontaine.) — Patois du Berry. — Français : rendre plus fin, plus délié, etc.

Affleuré, e, adj., qui n'a de la santé que l'apparence. V., arr. de Poitiers.

Affligeation (l. *afflictio*), s. f., affliction, tristesse : « queulle affligeation dans sa famille ! » V. — D.-S.

Affolai, v. n., avorter. V. Civray. — (B.-F.) — Basse latinité : *affolare*, est leviter lædere, vulnerare. (Duc.) — Roman : « affolar, » endommager, blesser. — Marne, Yonne : tuer, blesser, écraser, rendre fou. — Ancien français : « affoler, » blesser légèrement. — Français : « s'affoler, » c'est devenir fou, être passionné.

Affoufai, v. a. et n., donner de tout avec profusion : « i n' m'étoune pou qu' gl' engrais-e, gl' é si ben affoufé d' tout; » je ne m'étonne pas qu'il engraisse; il a tout à profusion. V., arr. de Civray. — Vend. (C. et P. D.) — Patois du Berry : « affourer, » donner à manger aux troupeaux.

Affougé, e, adj., se dit du feu qui ne peut s'allumer parce qu'il manque d'air : « quond l' feu é affougé, le bois brûle à l'étouffade; » quand le feu manque d'air, le bois brûle en étouffant. V., arr. de Poitiers et de Civray. — Basse latinité : *affocare*, faire du feu (Duc.).

Affoulé, v. n., avorter. V., c. Montm., Moulismes.

Affranchi, v. a., châtrer les animaux. On dit, par analogie, affranchir quelqu'un, pour exprimer qu'on l'a rendu sage et tranquille. (B.-F.)—V.—D.-S. — Vend. — Latin : *affrangere*, rompre auprès ou contre. — Basse latinité : *affranquire francos, id est liberos et immunes reddere.* (Duc.) — Roman : « afranquir, » apprivoiser, adoucir, et « afrancar, » amollir. — Patois du Berry : « affranchir, » châtrer les animaux. — Français : « affranchir, » mettre en liberté, décharger, exempter.

Affranchisseu, s. m., celui qui affranchit. — D.-S. — Patois du Berry : « affranchisseur, » châtreur de bestiaux.

Affremograe, v. a., nettoyer les étables, enlever le fumier. Vend. (C. et P. D.)

Affricochi et **Affriclochai**, v. a., affriander. V., c. Montc., Mazeuil. —(B.-F.)— Marne : « affrioler, » séduire, attirer.— Français : « affrioler, » accoutumer à la gourmandise.

Affrigalai, v. a. et pr. V. le précéd. V. suivant les localités.

Affriquelae, e et **Affriquelé**, ée (affriq'laé), adj., frétillant. Vend. (C. et P. D.) — « oh! gl'é affriqu'lé quiau petit gars. » V.—D.-S.

Affrontai, v. n., faire banqueroute. Généralement appliqué dans ce sens dans tout le Poitou. — Français : « affronter, » attaquer avec hardiesse.

Affronteu et **Affrontou**, se, adj., celui qui a affrontai, qui a fait banqueroute. V. — D.-S. — Français : « affronteur, » celui qui trompe avec hypocrisie.

Affrouté, e (r. *frou*), adj., se dit d'une jachère remplie. Mel. — Dans un sens plus général, il s'applique à une grande quantité de choses. D.-S., arr. de Melle et de Bressuire.

Affrouzai ou **Affonzai**, v. a., affermir, enfoncer :

« Et Dieu par sa puissance
« M'a fait ouvrir les œil pr' affonzer ma créance. »
(Bab., p. 7.)

Affrutageai et **Affruté** (l. *frugifer*), v. a., planter des arbres à fruit. Une métairie « bin affrutagée » est une métairie où il y a beaucoup d'arbres à fruit. V., arr. de Poitiers et de Civray, c. de Montmorillon.—Patois du Berry : « affruiter, » achever de mûrir sur la paille.

Affubail (l. *fibula*), s. m., morceau d'étoffe en forme d'écharpe, et dont on se couvre la tête. Vend. (C. et P.-D.) — Basse latinité : *affibulare*, *fibula constringere* : « pallium, quo in curia affibulatus erit. » (Duc. Hugo de Cleeriis de majoratu Franciæ).

Affubliae, v. n., froncer les sourcils. Vend. (C. et P. D.)

Affutail, s. m., objet de peu de valeur. V.—D.-S., dans certaines localités.

Affutiaus (*fustis*), s. m. pl., instruments en général ; tout ce qui peut servir à la même chose; objets de peu de valeur.—V.—D.-S.—Marne et Haute-Marne : « affutiaus, » petits outils, petits objets, choses inutiles. — Patois du Berry : « affutiau, » effets, ornements, parure : « montrer ses affutiaus, avoir de beaux affutiaux. » Il s'écrivait autrefois *afustiau*, et signifiait un manche, un morceau de bois.

Agacé, v. a., se dit des terres mal cultivées et que l'on épuise faute d'amendements. V., arr. de Châtelleraud. — Français : « agacer, » causer un agacement.

Agalai, v. a., briser les mottes de terre qui se trouvent dans les champs fraîchement labourés, surtout dans ceux où l'on a semé du maïs : « vin aq' mé, pondont qu'i labourr'ai, t'agal'ra, té. » Viens avec moi, pendant que je labourerai, tu briseras les mottes, toi. V., arr. Civray. — (B.-F.)

Agali, s. m., grande étendue de champs. (B.-F.)—*V.* Abarias.

Agalour, s. m., râteau qui sert à agalai les petites mottes. (B.-F.) — Adj. pris substantivement : celui qui brise des mottes ou qui abat des noix. V., arr. de Civray.

Agarai, exclamation! regarde, vois; terme de surprise et d'admiration : « agarai, veir, ce qu' gle vin m' dir' iquit, i nou arai jamois creit; » regarde, voir ce qu'il vient me dire ici, je ne l'aurais jamais cru. V. Civ.—D.-S. Limalonges.

Agast ou **Agat**, s. m. (l. *vastare*), dégât, dommage : « faire poyez l'agas. » faire payer le dommage. (Gust., p. 69.) V.—D.-S.—Vend.—Gascon : « agat, » débordement.—Patois du Berry : « agas d'eau, » abondance d'eau, averse.

Agatai, v. a., (r. *agât*), faire du dommage, du dégât : « Gl'a m'nó ses oueilles don man blé, l'a tout agâtai ; » il a mené ses ouailles dans mon blé, il l'a tout endommagé. V.,—D.-S.—(Manusc. du Poitou.) — « Agastant » est employé dans la coutume du Poitou de 1514 : « tout home qui a jurisdicion peult prendre, ou faire prendre les bestes qu'il trouvera malfaisans ou agastant en son domaine, » (art. 57, Cit. B. F.) — « Agastie » : la bonne contrée des Francs sera toute agastie. » (Chronique de Du Guesclin, vers 17,136, Cit. B. F.)

Agaulage (r. *gaule*), s. m. Elagage, D.-S., — c. Maz. (A. R.)

Agaulai et **Agauli** (r. *gaule*), v. a., abattre avec une gaule, gauler : « quand agauleras-tu tes noix? » — Acquitter, payer : « il a eu la peine d'agauler les dettes de son enfant. » D.-S., — c. Maz. (A. R.) V. Civray. — D.-S., arr. de Bressuire. Français : « Gauler, » abattre avec une gaule.

Agauté, v. a., faire des prévenances, flatter. D.-S., C. Maz. (A. R.)

Agautés, s. f. pl. (l. *gaudere*. Prévenances, attentions, surtout de la part d'un inférieur. V. Civray.—D.-S., c. Maz. (A. R.)

Agdai (l. *adjuvare*), v. a., aider : « agde mou don, » aides-moi donc. V. arr. Civray. — Gascon : « adujabo, » aidait.

Age, s. m., bois entouré de haies ; haie. Dans l'arrondissement de Montmorillon quelques propriétés portent ce nom : *Les Ages ; le Puy de l'Age.* Il y a aussi, dans la commune de Savigné, près Civray, une métairie appelée les *Ages* D'où ce bon mot : « La Charente (rivière), passant par le tan (moulin), conduit des Ages (propriété) à la Folie, autre propriété. » V. Civray.

Agasse ou **Ageasse** (l. *Acax*), s. f., pie : « Les ageasses sont partout pigeaudées, » blanches et noires. C'est un proverbe dont le sens est que l'on ne gagne rien à changer de profession, de condition. — « Ageasse batt'rèle, Trageasse ou Tregeasse, » oiseau, genre d'ageasse. — Ageasse (crêpe à l') : « Tous les ans, au dimanche gras, dit M. l'abbé Auber, on tourne des crêpes, dont chaque bergère prend sa part ; mais on réserve aussi celle de la pie, et celle-là s'appelle Crêpe à l'Ageasse. En effet, la délicate friandise est un des goûts favoris de l'oiseau babillard. Lors donc que, dans l'après-midi, les troupeaux sortent de l'étable, on emporte des crêpes que l'on va jeter aux branchages élevés des grands arbres, afin d'intéresser la reconnaissance de l'avide pénirostre : et dans la persuasion qu'on sera averti par lui de toute approche de l'ennemi, c'est-à dire du loup, ou du garde champêtre. » (Recherches sur Saint-Pierre-les-Eglises, Vienne). — Ageasse (javelle à l'). — L'ageasse a encore la réputation, continue M. Auber, d'avertir sérieusement les propriétaires que leur terrain est visité par le renard, la fouine, les voleurs, etc. C'est dans le but de lui conserver cette bonne habitude que, après la récolte des javelles, la dernière est jetée aussi aux branches d'un arbre, afin que la pie y trouve des matériaux pour son nid. » — Roman : « Agassa » — Marne : « Agache, agasse. » — Patois du Berry.

Ageasse. La Fontaine : « Agace, » (Fable de l'Aigle et la Pie).

Ageassea, **Ageassin** et **Ageasson**, s. m., jeune pie. V. — D.-S. — Vend. suivant les localités. — Provençal : « Ageassoun. »

Agei, s. m., érable noir, dans quelques communes.

Agençai (r. *gençai*), v. a., balayer. Vend. (C. P. D.).— Au figuré, donner le fouet :

« Et gl'en cachant la clé
» De pou que l'au régent ne fasse ajancer lau po-
[nant. »
(Gust.)

Français : « Agencer, » disposer, ajuster.

Aggravant, e (*aggravare*), adj. v., qui cause des douleurs, du mal aux pieds : « Chemin aggravant, » à cause du sable qui s'y trouve. V.— D.-S.—(B.-F.)

— (A. R.) Patois du Berry : « Aggravé » se dit des pieds des animaux quand ils sont meurtris, foulés, se dit aussi dans le même sens, dans la Vienne et les Deux-Sèvres.

AGGROUVE et AGGROUAI (l. *aggregare*), v. a., rassembler, réunir; littéralement réunir en troupeau. Se dit principalement de la poule qui réunit ses poussins sous ses ailes. Vend. (C. et P. D.) V. — D.-S. — Patois du Berry et de Saintonge.

AGGROUAI (s'), v. pr., s'accroupir. V. — D.-S. — Provençal : « Agrouva; sus lou pople agrouva, » sur le peuple accroupi. — Rabelais : « Accrouer ; » et nous mena droict à la cage où il était accroué. » (l. 5, C. 8.)

AGISSANCES (l. *agere*), s. f. pl., manière d'agir : « on verra ses agissances. — D.-S., c. Maz. (A. R.) — V., arr. Civray. — Marne : « Agies, » les agies d'une maison, ce sont ses détails intérieurs.

AGLAN (*gl* mouillés) [l. *glans*], s. m., V., arr. de Poitiers, de Civray, Châtelleraud, Montmorillon :

« T'aras de l'aglan, t'aras de l'aglan
» Quand les chagnes en amendrant. »

refrain d'une chanson poitevine que les bergères chantent en gardant leurs cochons. — Patois limousin : « oglian. » — Ardennes : « agland. » — Patois du Berry.

AGLANDEE (*gl* mouillés), s. f., récolte du gland. V. arr. de Poitiers et de Civray. — Patois du Berry : « aillander, » affermer la glandée d'un bois.

AGLANTIN, s. m., églantier, V. c. St-Savin.

AGLAT, E (*gl* mouillés), [l. *glacies*] adj., glacé : « blé aglat, — qui tient aux pieds : « terre aglate. » — Gras cuit : « pain aglat. » V. arr. P., Civ. — Vend. (C. et P. D.) — D.-S. c. de Maz. (A. R.) — c. de Bressuire.

AGLATI, E (*gl* mouillés), adj., s'emploie dans le même sens que le mot précédent, avec cette différence, quand on l'applique à la terre, que cette qualification ne lui est donnée que lorsqu'elle n'est pas meuble. Dans les communes de Mouslimes et d'Adriers on ne mouille pas les lettres g. et l. V., — D.-S. — Vend.

AGLIAUNUS, s. m. pl., étrennes, présents, du premier jour de l'an. D.-S., c. Maz. (A. R.) — « aguianeu ; » c'est le mot dont les vieilles gens se servent, dans la Beauce, pour demander l'aumône le jour du premier de l'an. — Patois du Berry : « angilan, » étrennes. — Rabelais : « aguillaneuf ; pour la rébellion des Souisses qui s'estoient assemblés, au nombre de bombies, pour aller à l'aguillaneuf, le premier trou de l'an. » (l. 2, c. 11.)

AGLION et AGLIN (*gl* mouillés), (l. *acus*), s. m., aiguillon, perche assez longue et effilée, armée à l'une de ses extrémités d'une pointe pour piquer les bœufs, et à l'autre d'une petite palette en fer pour nettoyer la charrue. Syncope du mot *agluglon*. V., c. de Montcontour, Mazeuil. — D.-S., c. de Bressuire. — Roman : « agulion. »

AGLISE (*gl* mouillés), s. f., sorte de brioche faite avec du beurre, du sucre et de la farine. Vend., c. de Chalans.

AGLON (*gl* mouillés), s. m., gland. D.-S., c. Thénezay. *V.* Aglan.

AGLUGLON et AGLULIN (*gl* mouillés), s. m., aiguillon. V., arr. de Poitiers et de Civray. — Roman : « agulion. » — Provençal : « aguhionn. » — Champagne : « aguyon. » Patois limousin : « oiguillon. »

AGNEA (l. *agnus*), s. m., agneau. V., Civ. — D.-S., arr. de Bressuire. —

« Plante m'iqui tous tes agneas »
(Gust., p. 11.)

AGNELEAU, s. m., aloyau. Vend. (C. et P. D.)

AGNELLE, AGNETTE et AGNITE (l. *agnella*), s. f., agneau femelle. V., c. Monte, Mazeuil. — D.-S. — Marne : « agnelle. » — Patois limousin : « oignello. »

AGO. Exclamation. *V.* Agarai : « ago, ago, bezoun, » cri pour se faire suivre des chiens dans certaines contrées. V. Châtelleraud, pour l'emploi du mot comme exclamation, et pour l'arrond. de Civray dans le dernier sens. — Ardennes et patois limousin : « aga. »

AGOLAI, v. a., flatter, flagorner pour tromper. Vend. (C. et P. D.)

AGOIÇAI, v. a. et n. (ἀκάζειν), agacement causé aux dents, aux nerfs : « ta poire m'agoice les dents. — (s') v.

pr., être tourmenté, ennuyé, abassourdi. D.-S. — (A. R.)

AGOSSAI, v. a., mousser, Vend. (C. et P. D.)

AGOURAUDAE, v. n. et pr., se baisser : être blotti. *V.* Agrouai. D.S. — c. Celle.

AGOUTOU (l. *gutta*), s. m., seau percé où l'on met égoutter les fromages. D.-S. c. de Celle.

AGRAINS (l. *granum*), s. m. pl., criblures de céréales destinées aux volailles. V. arr. Chât., Montm. — Saintonge.

AGRALAI, v. a., flatter. V. arr. de Poitiers et de Civray. — *V.* Agolai. — Roman : « agreiar, » honorer, « agradar, » plaire, délecter. — Gascon : « agrada, » plaire.

AGRALEUR et AGRALEUX, SE, adj., celui ou celle qui agrale : « ah ! qu' qui-au gars é agraleux ! » ah ! que ce gars est flatteur ! V. — D.-S. suivant les lieux.

AGREGOUSSI (être), loc., avoir l'air souffrant et malade : « i n' sé poné qui qu'oul at l' vesin, gl' é jolimont agregoussi ; » je ne sais pas ce qu'a le voisin, il a joliment l'air malade. V. Civray.

AGRÉIANCE (l. *gratus*), s. m., consentement, agrément : « i au f'ré avec l'agréiance de ma femme ; » je le ferai avec le consentement l'agrément de ma femme. V., arr. de Poitiers. — Basse latinité : *agreamentum, consensus*, agrément (Duc.) — Gascon : « agrada, » plaire.

AGREIGNAI, v. a., exciter à se battre. D.-S., c. Maz. (A. R.)

AGREMAILLAI et AGREMEILLAI [l. *grumus*] (s'), v. pr., se réduire en grumeaux, en petites boules : « de peu quieuqu' tomps, man lait s'agremaill' trejou ; » depuis quelque temps, mon lait se réduit toujours en grumeaux. V., arr. de Poitiers et de Civray. — D.-S. — (A. R.) suivant les localités.

AGRENAIL (l. *granum*), s. m., dépôt au fond d'un vase : « n' v'rse don pou si vite, te f'ra cheure les agrenails ; » ne verse donc pas si vite, tu feras tomber le dépôt. V. — D.-S.-Vend.

AGRENAILLAI (r. *agrenailles*), v. a., jeter des grains défectueux, des agrains aux volailles : « més poulets profitant-eils bén depeu qu'i les agrenaille ! » Mes poulets profitent-ils bien depuis que je leur donne du grain ! V. — D.-S.

AGRENAILLES et AGRENAUX, s. f. pl., grains défectueux. V. — D.-S. Vend. suivant les lieux.

AGRENÉ, v. a., jeter du grain aux volailles dans la trémie du moulin : « vé don agrené quiés poulets, gle crevant de foim. » va donc donner du grain à ces poulets, ils crèvent de faim. — Au figuré, fournir de l'argent à quelqu'un. V. — D.-S. — Vend. — Rabelais : « agrené » (adj.), plein, repu. (L. XXXI, c. 15.)

AGRENOISES, s. f. pl., grains défectueux. V. — D. S. — Vend. suivant les lieux. *V.* Agrenailles.

AGRICHAE, v. a., attraper, prendre, saisir : « gl', agrich' pretout où gl' peut ; » il attrappe partout où il peut. V. — D.-S.

AGRIPPAI (l. *corripere*), v. a., saisir : « s' i peux t'agrippai, meingne gars, tu m ou poiras ; » si je peux te saisir, mon gars, tu me le payeras. D.-S., c. de Bressuire. — Vend. — Français : « gripper, » attraper subtilement. Saisir, arrêter.

AGROLE, s. m., genêt épineux. V. Chât. — Corbeau, grole. — V., c. de Montmorillon.

AGROLÉ, v. a., flatter. V., arr. de Châtelleraud. *V.* Agolai. — Patois du Berry : « agroler, » insulter.

AGROUMI (s'), v. pr., s'accroupir, mettre culotte basse. V., arr. Chât. — Provençal : « agroumouli ; s'agroumoulisson et s'estiront, » s'accroupissent et s'allongent. — Patois limousin : « agrumi et ogrumi. »

AGUA (aga), exclamation. D.-S., c. de Bressuire. *V.* Ago. — Rabelais : « agua, mon ami, elles sont tant douillettes » (L. IV, c. 67.)

AGUEGNI, v. a., exciter les chiens à se battre, à aboyer : « et prequ aguegni sans cesse les chiens ? » V., c. de Montcontour.

AGUERVANT, E, adj. verb., qui cause des douleurs. V. — D.-S. dans quelques localités. *V.* Aggravant.

AGUGLE (*gu* et *gl* mouillés) [l. *Acus*], aiguille à coudre ; aiguille de charrette. V. — D.-S. — Roman : « agu glia et aguilla. » — Rabelais : « l'aultre soub-

haictoit le temple de Notre-Dame tout plein d'aguiles acérés.» (Nouv. pr. liv. IV, p. 210.)

AGUGLE (*gu* et *gl* mouillés), s. f., plante dont les grains sont renfermés dans des siliques longues et aigues et qui ont une certaine ressemblance avec l'aiguille. V.—(B.-F.)—D.-S.

AGUGLEE et ACUGLIE (*gu* et *gl* mouillés), s. f., aiguillon. V., arr. de Poitiers et de Civray —*V.* Aglion.

AGUMENTÉ (s', [*gu* mouillé-], v. pr., s'informer, s'enquérir, s'inquiéter : « y' n'au cré pu depis qui m'en sis agumenté ; » je ne crois plus cela depuis que je m'en suis informé. V., arr. Chât.

AGUSAIL et AGUSE (pierre d'), s. m., pierre à aiguiser : « i ai predu moun aguse ; l'a tu trouvai ? » J'ai perdu ma pierre à aiguiser, l'as-tu trouvée? V.—D. S. suivant les lieux.

AGUSAI (*gu* mouillés) [l. *acuere*], v. a., aiguiser. V.—D.-S.—Agusé (s'), v. pr., se dit des plantes et principalement des céréales qui, pressées par la chaleur, ne peuvent faire de drageons, et ne forment que des tiges aussi menues que des aiguilles : « j' vins d' voir mes blés, le sont tout agusés. » V., arr. de Châtellerand —Roman : « aguzar. » —Français : « aiguiser. »

AGUSETTE (*gl* mouillés) [pierre d'], diminutif d'aguse. *V.* ce mot. V., Chalandrai.

AHARSAR, v. a., regarder, faire attention à quelqu'un, à quelque chose. Vend. (C. et P. D.)

AHEULAI (l. *ululare*), v. a., crier après quelqu'un, l'ahurir : « et gle n' z' aheulant, » et ils criaient sur nous. D.-S.

AICETTE ou piarde en bois, s. f., outil de charpentier. V., arr. de Chât. *V.* Ancerolle. — Petite planche pour hacher la viande ou la porter cuire au four. V., c. de Montmorillon.

AIFFAGE, s. m., terrain bas et humide. V., c. de Montmorillon.

AIGAIL ou AIGUAIL (l. *aqua*), s. m., rosée : « l'aigail fait venir la bequenle (maladie, *v.* ce mot) aux oueilles.) » D.-S —Vend.—Ce mot, joint au verbe faire, est employé proverbialement, pour dire causer du tort, du dommage. Cette expression vient peut-être du tort considérable que l'on fait aux prés en y passant, quand il y a de la rosée.

» Pre to dire, y ne sçais daux queux faut may se [plaindre,
» Car quiclay z'animaux nous font bay de l'égail. »
(Gust., p. 61.)

Roman : « aigua. » — Provençal : « eigagno, eigagnole, » rosée ; « à l'eigagno, » à la rosée. — Ancien français.

AIGAILLAI, v. impers., couvrir de rosée : « a matin, ol' tait fort aigaillai ; » ce matin, il y avait beaucoup de rosée. —Par extension, jeter, répandre sur des objets quelques gouttes d'eau, du sel, de la farine : « sardines aigaillées, » qui ont été un peu salées.—Au figuré (s'égaillai), v. pr., s'éparpiller, se répandre : « aigaillez-vous, les gars ! » expression devenue célèbre depuis les guerres vendéennes. (A. R.) Dans tout le Poitou.

AIGAILLÉ, v. a., passer à l'eau le linge sale : « Mariton, va don aigaillé les linceux ; » Marie, va donc passer à l'eau les draps des lits. V.

AIGAILLÉE, s. f., petite pluie douce : « ol a cheut in' p'tit' égaillée qui a fé grond bin à nous prés ; » il a tombé une petite rosée qui a fait grand bien à nos prés. V.—D.-S.

AIGAILLI, s. m., eau répandue en grande quantité, par maladresse ou inutilement : « gar' don queul aigailli, all' a fait dous la place. » Voyez donc toute l'eau qu'elle a répandue dans la chambre. V.—D.-S.

AIGAILLOU, SE, adj., forte rosée ; le lieu où elle est répandue : « ol' tait bin aigaillou à matin ; » c'était bien couvert de rosée ce matin.—Par extension, l'on dit d'une personne qu'elle est aigaillouse, quand elle revient d'un champ, d'un pré, les pieds et les jambes trempés par la rosée : « Ah ! ma chèr' feille, eh ! t'é tout' aigaillouse ; » ah ! ma chère fille, eh ! tu es toute trempée de rosée. V., arr. de Poitiers et de Civray.

AIGAILLURE, s. m., diminutif d'aigail, arrosement léger des plantes, des légumes : « i vas baillé in' aigaillure à mes carottes. » V., c. de Neuville.

AIGLACI (*gl* mouillés), v. a., casser une branche d'arbre qui, en se brisant, emporte avec elle des lambeaux d'écorce, et fait fendre l'autre partie qui reste at-

tachée au tronc : « queu demage d'aveir aiglaci qual' si jolie p'tit' ente ; » quel dommage d'avoir cassé ce si joli petit arbre. V., c. de Mirebeau.

Aiglandai (*gl* mouillés) ; *v.* le précédent. (B.-F.).

Aignea, s. m., agneau. V. — D.-S. suivant les lieux. *V.* Agnea.

Aignelai, v. n., mettre bas en parlant des brebis : « tout' mes oueilles sant agneléies ; » toutes mes brebis ont mis bas. V., arr. de Civray.

Aignelin, s. m., laine prise sur les agneaux de l'année. V.—D.-S.—Vend. — Ardennes : « agnelin. »

Aignite, s. f., agneau femelle. V., arr. de Civray. *V.* Agnelle.

Aigrèmes (l. *lacrymæ*), s. f. pl., larmes : « les aigrèmes m'en cheusiant daux ails ;» les pleurs m'en tombaient des yeux. V., arr. de Civray et de Poitiers.—D.-S.

» Les aigrèmes doz ails ly sortiant pu grousses
» Que les us que pounant nos deux poulettes [rousses.
(Gust.)

Légrèmes, » larmes, gouttes d'eau. (Lac., t. II, cit. B.-F.)

Aigron, s. m., héron, oiseau. V.

Aiguai et **Aigué**, adj., déguenillé, misérable. D.-S., c. de Bressuire :

« Quand y vis dos Français, autrefois, riche, [heureux]
» Tout dégimbré dans Londre, aigués queme dos [gueux]. »
(Bab., p. 48.)

Aiguai, v. a., habiller, arranger, mettre en ordre. D.-S., c. Bressuire. — Vend. Font. (C. et P.D.)—Raccommoder : « aigu' don ma c'lotte ; » raccommode donc ma culotte. V., arr. de Civray. — « Eiga, » accommoder, ranger (Lacombe, cit. B.-F.)

Aiguai (r. *aigue*), v. a., mettre, répandre de l'eau : « tes prés sant-eils aigués ? » Par extension, étancher les fonds d'une futaille afin qu'elle ne perde plus le liquide qu'elle contient. V.—D.-S. —Rabelais : « en banquetant, du vin aigué séparaient l'eau. » (L. Ier, c. 24.)

Aigue (l. *aqua*), s. f., eau. V., arr. de Montmorillon.—Breton : « aguen. » — Languedocien : « ayga. »—Provençal : « aïgo ; oustaloun pèr l'aigo rousiga, » maisonnette rongée par l'eau. — Patois limousin : aïgo. » — Marne et Haute-Marne : « aigue et aigé. » — Noms de lieux : Mortaigue, près Bouresse ; Fontaigue, près St-Maurice-en-Gençay (V.)

Aigui et **Aiguière**, s. f., rigole tracée dans un champ pour faire écouler les eaux pluviales. D. S., c. de Bressuire.— (B.-F.)— Patois du Berry. — Français : « aiguière, » vase à anse et à bec pour verser de l'eau.

Aiguillarde, s. f., aiguillon. V., arr. de Montmorillon *V.* Aglion.

Ail, s. m., œil. V. — D.-S. suivant les localités. « Qui baissant si fort les ails et la tête. » (Gust., p. 50.)

Ail a la serpent, s. m., *Hyacinthus comosus*. (Maud.) V.—D.-S.

Ailloci et **Ailloubai**, v. a., casser une branche d'arbre qui, en se brisant, emporte avec elle des lambeaux d'écorce. D.-S., c. de Bressuire. *V.* Aiglaci.

Ailloches, s. f. pl., herbe à la perle ou avoine perlée. (B.-F.)

Aillour et **Aillou**, adv., ailleurs, d'ailleurs. V., arr. Civray, c. de Mirebeau. — D.-S. — Vend. — « Gle vent d'ailloux. » (Bab., p. 9.)

« T'éras, sais en bay sûre,
» Aillou planter des choux. »
(Gust., p. 3.)

Ailloux, s. m., *Hyacinthus comosus*. V., arr. de Poit. (Maud.) — C. Monte., c. Maze., arr. de Civray. — D.-S. *V.* Ail à la serpent.

Aimémou, s. m., myosotis. V., arr. de Poit. (Maud.)

Ain, **inne** (l. *unus*); adj. num., un, une V.—D.-S.—Vend.

Aingail, s. m., rosée. V., arr. de Châtelleraud. *V.* Aigail.

Ainse et **Aingse**, s. f., peau qui recouvre les jointures des phalanges sur le dessus des mains : « les ainses d'aux moins m' fant grond mau ; » la peau du dessus des mains me fait grand mal. V., arr. Poit.—Vend. Font. (C. et P. D.) —D.-S., c. de Bressuire.

Air-do-Tomps (l. *aer*, *tempus*), loc., air du temps; le ciel, le firmament : « o chet de l'aive de l'air-do-tomps ; » il

tombe de l'eau. V.— D.-S., c. de Bressuire :

« Qui faisant pre bondis dans l'air do temps
» Lou goule et lou gouzé. »
(Rob. Div., p. 123. Cit, B.-F.)

Qui faisaient as ez retentir dans l'air du temps leur bouche et leur gosier.

AIRADA, s. f., portion d'une airée. (V. ce mot) : « nous n'avons pu battre qu'ine airada à cause de thielle ramée. » (B.-F.)

AIRADAI et AIRAI (l. *arere*), v. n., sécher sur pied, se dit principalement des céréales (B.-F.)—Anglais : « airer, » sécher, chauffer.

AIRÉE (l. *area*). s. f., les gerbes étendues sur une cour à battre. L'on dit, battre une, deux airées. V —D.-S.— Quantité de choses étendues sur la terre, par métonymie : « le vent a fait cheure inne airée de poires. » — « Airée d'aive. » par métaphore averse, grande pluie. V. —Marne, Ardennes : « airée, airault. » —Français : « aire, » cour à battre.

AIRURE, s. f, façon de labourage. V., c. de Neuville. — Ardennes : « airure, » culture.

AISINAI et AISI, v a. et n., mouvoir, faire entrer facilement : « ma manche n'aisine pas. » — (S'), v. pr., se tourner, entrer à son aise. D. S. (A. R.) (B.-F.) —V., arr. de Poitiers.— Patois limousin : « eysina, » —v. pr. (s'), être adroit à son ouvrage, à faire toute espèce de choses : « il s'aisit bin à la besogne. » V., arr. de Châtelleraud.

AISINANCE, s. f, aisance dans les mouvements, faculté de faire, d'agir. V., arr. Montm., Luchapt, Adriers.— (B-F.) — Basse latinité, *aisantia*, vox forensis, facultas quam quis habet utendi, in alieno prœdio, rebus non suis, vel ex jure municipali, vel proprietariorum concessione, a gallico, *aisance*. commoditas.—Roman : « aizina, » facilité.—Français : « aisance, » facilité dans les actions, les discours, les manières.

AISISSANT, E, adj. verb, chose que l'on peut mettre à l'aise V. Chât.—D.-S., c Maz. (A. R.) — Celui ou celle qui est actif : « quiau gars é ben aisissant. » V. arr de Civray.

ADJUDE (l. *adjutorium*), aide. Vend. (C. et P. D.)—Basse latinité : « *aiuda* » auxilium.—Roman : « ajuda. » — Gascon : « adujabo, » aidait. — Picardie : « aiude. » — Marne : « aiduie, aïe, aïue, » aide.—Patois du Berry : « ajider, » aider.

AIVAI (r. *aive*), v. a., abreuver, irriguer : « aivai les près, » y conduire l'eau par des rigoles. V. Civ.—D.-S.

AIVE (l. *aqua*), s. f., eau. V.—D.-S. Vend —Gallois : « aw, » eau.—Yave : « si que j'en feroie un juise (jugement) de chaude yave et de fer chaud. » (Roman du renard.) — « Eve, esve, » ancien français.

AIVEUX et AIVOU, SE, adj., humide, qui retient l'eau. Se dit principalement des terres : « quialle terre n' vaut rin, all' é trot aiveuse; » cette terre ne vaut rien, elle est trop humide. V. — D.-S. —Vend. — « Aivissoux, se. » (B.-F.)

AJAILLON, s. m., l'ajonc, le jonc marin, le genêt épineux. Les *Europœus* de Linné (B.-F.)

AJANÇAI, v. a., balayer. (Gust.) V. Agencer.

AJA, interj. ah! ah! V. Chalandrai. D.-S. Vasles. — (B.-F.)

AJECTS (l. *adjectus*), s. m. pl., ce que l'on donne en sus du marché : « i v' baillrai vingt écus et les ajets. » D.-S. Châtillon.

AJEINDRE (l. *adjungere*), v a., atteindre, attraper à la course : « o s' né f'llu de rin qu'i l'ajeinde; » il s'en est fallu de rien que je l'attrape. V., c. de Monte., Mazeuil. — D. S., arr. Mel. et de Bressuire.

ALANGTI, E (l. *languidus*), adj., celui ou celle qui souffre de la soif. V. Mazeuil —Gascon : « alangourido; et dens sé roso alangourido, » et dans ses roses langoureuses.

ALANGTI, v. n., souffrir de la soif. V. Monte. Mazeuil.

ALANGTISSEMENT, s. m., état de celui qui souffre de la soif. V. Monte. Mazeuil.

ALAPI, E, adj., collé, qui se tient l'un à l'autre : « ah! qu i ai grond chaaud! ma ch'mis' en é alapie à ma pia; » ah! que j'ai grand chaud! ma chemise en est collée à ma peau. V., arr. Civray.

ALAPI, v. a., coller; par extension, feutrer : « faut alapi la lane pre fair'

dauxchapiaux, » il faut coller la laine pour faire des chapeaux. V., arr. de Civray.

Alein (l. *halitus*), s. m., haleine : « gl' a in alein bin mauvais. » V., arr. de Poitiers, de Civray et de Montmorillon. —Provençal : « alén; en tenént soun alén. » — Marne : « alénée. »

Alenti, e, adj., celui ou celle qui souffre de la soif. V. — Marne : « alenti, » paresseux, lâche.

Alentissement, s. m., état de celui qui souffre de la soif. V., arr. de Châtelleraud. *V.* Alangtissement.

Ali, s. m., pain qui n'est pas levé. Vend. (C. et P. D.)

Alige, s. f., fruit de l'alizier. V., arr. de Civray.—(B.-F.)—Patois du Berry : « alis. »

Alipiaux, s. m. pl., oreillons. Enlever les alipiaux, c'est presser, avec les doigts, les nerfs qui se trouvent au-dessous des oreilles, ce qui cause une vive douleur : l'on dit en plaisantant à un enfant : « o faut que je te desserre les alipiaux, tu mangeras mieux. » V., arr. de Châtelleraud. — Rabelais : « auripeaux; en nostre abbaye, nous n'étudions jamais de paour des auripeaux. » (l. 1er, c. 39.)

Alibon, s. m., le lérot de Buffon. D.-S., c. de Bressuire.

Alise, s. m., gâteau sans levain, pain gras cuit. D.-S. Thénezai, arr. de Bressuire.—Vend. (C. et P. D.)—Gâteau rond et dentelé, sur lequel on a étendu du fromage que l'on fait cuire avec la pâte. V., arr. de Civray.—Saintonge : « alise, » galette peu levée faite avec le résidu de la pâte.

Allar, s. m., peuplier en général. D.-S., arr. de Melle.—Patois du Berry : « ayola d » peuplier noir.

Allant, s. m., espèce de couleuvre. V., c. Monte. Mazeuil.—D.-S.

Alle, aille, pr. pers., 3e pers. fém., elle. V.—D.-S.—Haute-Marne.

Allée, s. f., asphodèle blanc ou rameux, *asphodelus ramosus*, plante tuberculeuse qui vient dans les bois. (B.-F.)—V. Chalandray. — D.-S., arr. de Bressuire.

Allegrin (all'grin), s. m., rancher de charrette. V., arr. de Châtelleraud.

Alleugné (l. *linea*), v. a., aligner, mettre en lignes. V., arr. de Poitiers.

Allier, s. m., peuplier. D.-S., arr. de Mel. (Rond.) — Basse latinité : *alierius*, arboris species, Belgis nostris, *alier* (Duc.). — Français : « allier, » terme de chasse, filet pour prendre des cailles.

Alloirit et **Allourit** (être), loc., fatigué, abattu par la chaleur (B.-F.)

Alloisi, e, adj., épuisé de fatigue : « i n' peu rén fair', i seu tout alloisi, » je ne peux rien faire, je suis épuisé de fatigue. V., arr. de Civray.

Allotai, v. a., tromper dans un marché : « meingne vesin m'a allotai pas mal, en m' vondont ses bus, gn'au z-a poué fat a n'un ingrat; » mon voisin ne m'a pas mal trompé en me vendant ses bœufs; il ne l'a pas fait à un ingrat. D.-S., c. de Bressuire. — Vend. Font. (C. et P. D.)

Alogeai, v. a., avertir que le four est chaud. (B.-F.)

Alongeail et **Alonjure** (très-long), [l. *longus*], s. des 2 genr., prolongement d'un objet : « Oh ! Jeannette, ta rob'é trot courte; mets y in alongeail.— Mets en don ine à ta cliotte, tai. » Oh ! Jeannette, ta robe est trop courte, mets-y un alongeail. — Mets en donc une à ta culotte, toi. V.—D.-S. — Suivant les lieux.

Alopinai (r. *lopin*), v. a., couper par petits morceaux, par lopins : « avant de sanai quiés poum-terre, o faudra les alopinai; » avant de semer ces pommes de terre, il faudra les couper par petits morceaux. V., — D. S.

Aloquetai (aloq'tai), v. a., faire des lots : « dans le partage de ton père, tout a été mal aloq'tai. » D.-S. — c. de Maz. (A. R.)

Alori, e, adj., assoupi. Vend. (C. et P. D.)

Alotai, v. a., faire des lots. V., Civray. — *V.* Aloquetai. — Patois du Berry : « allotir. »

Aloubi et **Aloubri, e** (l. *lupire*), adj., affamé, gourmand : « gl'é aloubi coume in' chinne qu' ses chins tétant. » Il est affamé comme une chienne que ses chiens tètent. V., arr. de Civray,

Châtelleraud et de Poitiers. — D.-S. c. de Bressuire. — Vend.

« Qui com de franes aloubis
» Manglant lu bouc étique. »
(Gust., p. 22.)

— Provençal : « aloubati, v'en l'ome aloubati. » Rabelais : « allouvir; je suis allouvi et affamé de bien faire et travailler. » (L. IV., c. 24.)

ALOUETTE-BAUBE et BAUDE, s. f., alouette-cochevis. V. c. Montc., Mazeuil. — (Maud.)

ALOUETTE-DUPÉE (huppée), s. f., le cochevis et la calandre. V., arr. de Poitiers et de Civray.

ALOUETTE-FERLURE, s. f., alouette cochevis. V., arr. de Montmorillon. *V.* Alouette-Baube.

ALOUETTE-RALETTE, OU RATILLE, ou simplement RALETTE, s. f., c'est l'alouette du printemps, beaucoup plus petite et d'une couleur plus fauve que l'alouette ordinaire. (B. F.)

ALOUGÉ. s. m., morceau de pain que la bergère donne en récompense à son chien lorsqu'il revient de détourner les brebis qui font du dégât : « alougé, alougé, man chin, man valet, alougé, » du pain, du pain, mon chien, mon valet, du pain. V., arr. de Civray. — Basse latinité : « *alogia*, convivium sine sermone, quia antiqui silenter prandebant (Duc).

ALUGE. s. f., fruit de l'alizier. V. Chalandray, c. de Montmorillon, Moulismes. D.-S. — c. de Thénezay. *V.* Alige.

ALUGEAI et ALUGIÉ (*g.* légèrement aspiré), s. m., alizier. D.-S. — Vasles. V. Chalandray.

ALVERT, s. m., lézard vert.

AMARON et AMARONT (le *t* sonne), s. m., la matricaire, *matricaria parthenium*.—(B.-F.). V., arr. de Châtelleraud.—D.-S., c. de Bressuire.—Roman : « amaruns, » amertume.

AMATTOUNAI, v. a., former des inégalités, des duretés dans la laine, dans la filasse que l'on travaille.—(s') v. pr., se dit des poupées de chanvre, de laine qui forment des nœuds, des duretés. D.-S., c. de Bressuire. — (A. R.)

AMANDURAE et AMAUDURÉ, v. a. et pr., adoucir, apaiser. Vend. (C. P. D.) V.—D.-S. — Gascon : « amadura, » mûrir.

AMARNÉ (s'), v. pr., s'engorger en parlant des glandes lactées. V., c. de Montmorillon. *V.* Acharnaillai.

AMBLÉ (*bl* mouillés), s m., lien rond, en cuir, en branches flexibles, ou en osier, servant à tenir le joug des bœufs, à l'aiguille d'une charrette ou à la perche d'une charrue. V. — D.-S. — Vend., suivant les localités. — Basse latinité : « *amblacium*, instrumentum rusticum (Duc.) —« L'*amblacius*, dit M. Guérard, est annulus virgis flexis, contortisque efformatus, cui paxillus jugi inseritur, isque annulus aratri temonem extremum adjunctumque in ipsum introductum retinet atque attrahit. » (Cit. B.-F.) — Ardennes : « amblai, » claie, ridelle.

AMBLÉ (*bl* mouillés), s. m., pain rond, ou gâteau ayant un trou au milieu. (B. F.)

AMBREDOIRAI, v. a., étendre une substance grasse ou humide sur quelque chose, salir; se prend toujours en mauvaise part. (B.-F.)—V., arr. de Civray.

AMBRENAI, IE (r. *abreuver*), part. passé d'ambrevai; terrain humecté par l'eau. V.— D.-S. — Français : « abreuver, » humecter profondément.

AMEGNOUNAI, v. a., caresser, flatter, traiter une personne avec douceur : « i sé ben perqué tu m'am'gnounne, te v'drais aver quieuqui » : je sais bien pourquoi tu me flattes, tu voudrais avoir cela D.-S. — Haute-Marne : « amignotter, » caresser, flatter.

AMELOTTES, s. f. pl., restes de pain laissés sur la table à la fin du repas ; « tu fais trejou dos amelottes. » (B.-F.)

AMENDION et AMENDILLON (l. *emendatio*), s. m., ce que le vendeur donne au delà de la juste mesure, et qui amende, rend meilleur le marché. V., — D.-S., suivant les localités.

AMENAI, v. n., mettre bas en parlant des animaux en général. Dans tout le Poitou. — Patois du Berry : « produire. » — Français : « amener, » mener, conduire.

AMEBSAULE, s. m., plante, *salix capræa*. V., arr. de Poit. (Maud.)

AMESSAI (l. *missa*), v. a., bénir une femme lorsqu'elle vient pour la pre-

mière fois à la messe après ses couches. V., arr. de Poitiers.—D.-S., c. de Bressuire. — (A. R.)

Aminochai (s'), v. pr., littéralement prendre de la mine, se dit des affaires qui, selon qu'elles se traitent ou se présentent, se font bien ou mal. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Mel.—(B.-F.)—Bas-Breton : « moina, » se montrer.

Amirollet, s. m., chant clair et élevé d'une personne que l'on est étonné d'entendre chanter : « gle chonte quem' in amirollet. » Vend. Font. (C. et P. D.)

Amoindresi (l. *minuere*), v. a et n., diminuer, rendre moindre. Vend. Font. (C. et P. D.)

Amoissai, v. a., exciter les chiens à nous défendre, en criant : A moi ! à moi ! (A. R.)

Amondia et **Amondiant**, s. f., ce que le vendeur donne au delà de la juste mesure : « doun' me don ine p'tite amondia. » D.-S., c. de Bressuire. — (B.-F.)

Amondurae et **Amoudurai**, v. a., adoucir, apaiser. Vend. (C. et P. D.)—V. D.-S. *V.* Amandurâe. — Patois du Berry : « amodurer du vin, » y mettre de l'eau.

Amoniance (en), loc., inutilement, sans nécessité : « prechai fair' brulâe do bois en amoniance? o n' fé pas fré. » Pourquoi faire brûler du bois inutilement ? il ne fait pas froid. D.-S., arr. de Mel. — (B.-F.)

Amont (d') [l. *ad*, *mons*], adv., en haut. V. Luchapt.—Ardennes, Marne, Aube : « amont, » en haut.

Amorni, e, adj., triste, souffrant. D.-S., arr. de Bressuire. — Anglais : « to mourn, » pleurer, porter deuil.

Amourinai (s') [l. *mori*], v. pr., dépérir, mourir peu à peu, se dessécher. Se dit principalement des arbres ou des plantes : « mes blés n' fasant pou boun' mine, gle s'amourinant. » D.-S., c. de Celles.—(B.-F.)—Saintonge.—Burgaud des Marets : « peur tout vaillan j'avon ine oueiye amourinée. » (1re églogue de Virgile).

Ancerolle (anc'rolle), s. f., outil de charpentier qui sert à doler le bois. V.—Aisserolle ou asserolle. (Manusc. du Poitou. An. 1733.)

Ancia, s. f, petite palette en fer et à douille que l'on adapte au pied de l'aiguillon, et dont le laboureur se sert pour nettoyer sa charrue et trancher les mauvaises herbes. V., arr. Poit.

Ançolle, s. f., outil de charpentier. V., arr. de Civray. *V.* Ancerolle. — Latin : *ancile*, sorte de bouclier coupé des deux côtés, de sorte que le haut et le bas paraissent plus larges que le milieu.

Ancrit, s. m., écrit imprimé.

« Gn'a folt quio bel ancrit que pre mell lous ap-
[prendre. »
(Ép. à Bab.)

Andais ou **Andois**, s. f., petite palette en fer et à douille. V., arr. de Châtelleraud. *V.* Ancia.

Andegueni, v. a. et n., dépérir, dessécher, sans pouvoir se plaindre, mourir d'envie d'une chose qu'on ne peut avoir :

« O faudrat croquay le marmot
» Andegueni sans dire mot. »
(Gust., p. 26.)

Andillon, s. m., griffes ou ongles des animaux à pied fourchu. V., arr. de Poit.—Patois limousin : « andillou. »

Ane, s. m., sorte de raclette dont on se sert pour ramasser et réunir le grain sur l'aire. V., arr. de Poitiers et de Civray.

Ané (l. *hac nocte*), adv., aujourd'hui. Dans quelques localités du Poitou. — L'abbé Rousseau écrit ce mot par *h*, et le fait dériver des deux mots latins, *hac* et *nocte*. Contrairement à l'opinion de Ménage, qui lui donne pour racine *in hodie*, et adoptant celle de l'abbé Rousseau, la plus vraisemblable, il est vrai de constater que, depuis longtemps, il est d'usage de l'écrire par *a* et non par *h*. Cette façon de parler, au reste, a pris sa source dans la coutume des Gaulois et des Germains de diviser le temps par le nombre des nuits. Les Francs, les Anglo-Saxons et les peuples du Nord adoptèrent cet usage, encore suivi au XIIe siècle. *Quot noctes habet infans iste ?* est-il dit dans la vie de S. Goar. — *Non noctes,* dit Geoffroi de

Vendôme, *secundum consuetudinem laïcorum*, *sed*, *secundum instituta*, *inducias postulamus*. — Gascon : « anèy. » — Patois limousin : « ané. »

ANEUIL, s. m., orvet. V. Moulismes.

ANEUIL, adv., aujourd'hui. V., c. de l'Isle-Jourdain.

ANEUSSAI (l. *noctescere*), v. n. et imp., commencer à faire nuit. Vend (C. et P. D.)—Espagnol : « anochecer, » faire nuit. (Cit. C et P. D.)

ANEUT, adv., aujourd'hui V.—D.-S. Vend. suivant les localités. *V.* « ané. »

> Tau rit aneut joliment
> Qui demoln é in grond torment.
> (Gent. Poët., p. 38.)

ANEUTZI, v. n. et imp., commencer à faire nuit. V., arr. de Civray. *V.* Aneussai.

ANGLON (*gl.* mouillés), s. m., griffes ou ongles des animaux à pied fourchu. Suivant les lieux. *V.* Andillon.

ANGOISSAI ou ANGOUESSAI (l. *angere*). v. a., désirer avec ardeur, et, par antithèse, tracasser, ennuyer : « angoisser sa vie de parler, » c'est en avoir grande envie; « angoissai de faim, » avoir grand faim. V. — D.-S.

ANGOIZE et ANGROIZE (l. *anguis*), s. f., lézard gris des murailles. V., Liv., Savigné, Genouillé; D.-S., arr. de Melle. — Dans la commune de Melleran (D.-S.), l'on désigne, sous ce nom, tous les reptiles. (B.-F.) — Saintonge, où l'on dit aussi « angrotte. » — Patois limousin : « engrossoulo. » — Languedocien : « grizollo. »

ANGUENEUIL, s. m., Orvet. V., arr de Châtelleraud. *V.* Aneuil.

ANICLÉ et ANICLI, E (l. *nihilum*), adj., qui ne produit pas. V., Châtelleraud. — D.-S., c. de Bressuire.

ANIÉE, s. f., quantité, multitude. Se dit principalement des insectes, des vermines : « Quian chin a in aniée de puces; » ce chien a une quantité énorme de puces. V., arr. de Poitiers et de Civray. — D.-S., arr. de Bressuire.

ANIE, v. a., multiplier : « Seingne écurie est bay aniéie de bétail; » son écurie est bien garnie de bétail. V. — D.-S., commune de Bressuire.

ANIEUIL, s. m., Orvet. *V.* Aneuil. V., arr. de Poitiers. (Maud.)

ANIT, adv., aujourd'hui, dans quelques localités *V.* Ané.

ANJOLLE, s. f., mélampyre, plante. D.-S., Sauz-' au.— (B. F.)

ANN, INNE devant une voyelle, un : « ann brann, » un brun. Vend., Sablais et Chaumois.

ANNADE (l. *annus*), s. f., année : « En y en o quette annade, dant in bri, d'autant mai què d'lavé dant très bris de quoquadées annadées, qu'o i'o; » il y en a, cette année, dans un brin, bien plus que quelquefois dans trois brins quelques années qu'il y a. V., Luchapt. — Patois limousin : « annado. »

ANNUIT (prononcez an nuit), adv., aujourd'hui. V., suivant les lieux. — Mayenne : « annuit. » — Patois du Berry : « annehui. » — Marne, Aube : « anuit et annuy. »

ANOUCHALI, E, adj., se dit des plantes languissantes. V., c. de Montcontour. *V.* Acrenillé.

ANOUSEILLAI (s') [r. *nouseille*], v. pr., se former en petits paquets, en parlant des « nouseilles, » noisettes. (A. R.)

ANRAGUENILLAI, v. n. et pr., dépérir, dessécher, enrager. V., arr. de Civray. *V.* Andegueni.

ANSE, s. f., peau qui recouvre les jointures des phalanges sur le dessus des mains. V., c. de Montcontour. *V.* Ainse.

ANSEE (l. *ansa*), s. f., petite cuve ronde en bois, ayant deux oreilles, servant à fouler et à porter la vendange. V., arr. de Châtelleraud. — Ardennes : « ansée, » seau ou panier à anse pour les vendangeurs. — Rabelais : « Le vis du pressoir s'appeloit recept, les ansées, roles. » (L. V. c. 16.)

ANSU et par ANSU, loc., au-dessus, par dessus : « Mont' don quieu ansu l'plancha; » monte donc celà là-haut sur le plancher. V. — D.-S., suivant les lieux — Marne : « ansus, » rendez-vous.

ANTE (l. *amita*), s. f., tante. V. — D.-S. — Vend., dans certaines localités. — « Marguerite de Bançay, mon ante, jadis dame de la Fourest. (An 1391. Manusc. du Poitou.) — Marne : « ante. » — Ancien français. — Anglais : « aunt »

Anueil, s. m., Orvet. V. Ancuil. D.-S., c. de Bressuire.

Anzereau et Anzis, s. m., petite palette en fer et à douille, que l'on adapte au pied de l'aiguillon. V., arr. de Poitiers, suivant les lieux. V. Ancia.

Aoute, adj. et pr. indéf., autre. D. S., arr. de Melle.

Apattai (*pa* bref), v. n., égaler : « Pari qu' mon jevau apatte le tin à couri ; » je parie que mon cheval égale le tien à courir. V., arr. de Civray.

Apeu, prép. et adv., après. D.-S., arr. de Melle. — Provençal : « apèy. »

Apidé (s') [l. *pietas*], v. pr., s'apitoyer, se plaindre : « J'on bieau dounné à nout' père tout c' qu'o faut, i s'apid' toujou ; » Nous avons beau donner à notre père tout ce qu'il lui faut, il se plaint toujours. V., arr. de Châtelleraud.

Apilotai (l. *pila*), v. a., mettre en pilots, en tas. V. — D.-S. — Roman : « apilar. » — Gascon : « apilouta. »

Aplanjure (*pl* mouillés), s. f., aplomb. Vend. (C. et P. D.) Au figuré, parité.

Apliacrai, v. n., flatter, tromper quelqu'un par des paroles engageantes. (B.-F.) — Espagnol : « aplazer, » plaire. (Cit. B.-F.)

Apliacreux, se, adj., celui ou celle qui apliacre : « O m' fa dous li in fameu apliacreux ; » il y a en lui un fameux flatteur. D.-S., arr. de Melle.

Aporcinai (s') [l. *porcinus*] devenir gras. D. S. — Patois du Berry : « aporciné, ée ; » gras comme un porc.

Apparageai, v. a., comparer : « On n'peut l'apparageai à d'autes ; » on ne peut le comparer à d'autres. V., arr. de Civray. — D.-S. — (A. R.) — (s'), v. pr., se croire l'égal d'un autre. — Patois du Berry : « apparer, » appareiller, égaliser.

Apparaissance (l. *apparere*), apparence : « L'apparaissance de la récolte est magnifique. » V. — D.-S.

Appaturai (l. *pascere*, *pastum*), donner la pâture aux animaux : « Tes j'ments sant-eilles ben appaturaies ? » tes juments ont-elles bien de la pâture ? V., arr. de Civray et de Montmorillon. — D.-S.

Appelouère, s. f., et Appelour, s. m. (l. *appellare*), appeau. V., arr. de Civray, c. de Montmorillon. — D.-S., canton de Bressuire. — (B.-F.)

Appelousai (app'lousai [r. *pelouse*], v. a., rendre propre à produire de la pelouse, de l'herbe : « Son pré a été vite app'lousé. » V., c. de Montcontour. — D.-S., c. Maz. (A. R.) — Français : « pelouse » (l. *pilus*), terrain couvert d'une herbe douce et courte.

Appialai, v. a., flatter, engager par des paroles doucereuses. V., arr. P., Civ., Linaz. — D.-S., c. de Bressuire. — (A. R.) — Français : « piauler. » du latin *pipilare*, crier comme les petits oiseaux.

Appialou, se (r. *appialai*), s. et adj., flatteur, hâbleur : « ton frère é in ground appialou ; » ton frère est un grand flatteur. V. Linazay. — D.-S., c. de Bressuire. — (A. R.)

Appiassai (l. *pipilare*), v. n., gronder continuellement, se fâcher sans cesse. (B.-F.)

Appicasseux, se (r. *appiassai*), adj., celui ou celle qui appiasse. D.-S., c. de Cressuire. — (B.-F.)

Appigret, s. m., jus, suc, assaisonnement. V., arr. de Châtelleraud et de Poitiers. — Rabelais : « et messieurs n'y trouvarent pas grand appigret. » (L. v, c. 16.) — On dit aussi « appicvert. »

Apporichinae (s') v. pr., devenir gras. Vend. (C. et P. D.) V. Aporcinai.

Appoue (l. *apponere*), appuyer, poser : « appoué quieu qui ; » appuie cela ici. — V. pr., s'appuyer. V. — D.-S. : « ma fouye, j'ai dit à to : par moay, c'ié su messieu de la Tour-Volu qu'au faut s'apoué ; » ma foi j'ai dit à tous : pour moi, c'est sur messieurs de la Tour-Volu qu'il faut s'appuyer. » (Am. de Col.) — Basse latinité : *appodiare*, inniti in rem aliquam, incumbere. — Patois du Berry : « appouer » (s'), se poser. — Ancien français : « puier, » de *podium*, res cui innitimur. (Duc.) — « Qui les veist sor les chevax puier. » (Le roman d'Amile. Duc.) — Français : « appuyer, s'appuyer. »

Appoui et Appouyé, v. a. et pr., V. le précéd. : « s'i t'appouie in' tape, tu z'ou mingras pou ; » si je t'appuie une tape, tu ne la mangeras pas. V., arr. de Civray., c. de Montc., Mazeuil, c. Isl.-Jourdain. — Italien : « appogiare. »

Apras, prép., après : « apras vous la justice. » (Gust., p. 26.) — Vend.

Apprazai et **Appreyé** (l. *pratum*), v. a., convertir un terrain en pré : — (s'), v. pr., produire de l'herbe comme un pré D.-S., c de Bressuire.—(A. R) — Basse latinité : *appratare*, in pratum redigere. (Duc.)

Aque (l. *actus*), acte notarié : « j'ai payé moun aque. » V., arr. de Châtelleraud.

Aque, prép, avec. V. Civray. — « Aque entre nous, » loc., avec nous. D.-S., arr. de Bressuire — Gascon : « aque, » avec : « v'nir aque nous ; » venir avec nous.

Aque-déque, loc., avec quoi : « aqu' déqu' v'lez-ve qu'i au fesse? » avec quoi voulez-vous que je fasse cela ? V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Melle.

Aquené (r. *quené*), v. n, se conjugue avec le verbe être. Être épuisé de faim, de lassitude, de travail. V., arr. de Châtelleraud.

Aqueni et **Aquiné**, v. n., échouer dans une entreprise; (s'), v. pr., s'épuiser, faire de vains efforts. Vend. (C et P. D.)—V., arr. de Châtelleraud

Aquermai (s'), v. pr., recommander. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Aquoia (l. *aqua*, *via*), s. m., rigole, saignée pour arroser les prés. V., arr. de Civray, Brux. — (A. R.)

Arail, s. m., oripeau, mauvaise défroque. V., arr. de Chât. — Par extension, relai de chétifs ânes. D.-S., c. de Bressuire. — (D. Font.)

Arail, lle, adj., personne avare d'ouvrage, qui ne se lasse jamais de travailler. V., arr. de Châtelleraud.

Araillé (r. *arail*), v. n., travailler sans relâche, succomber sous le fardeau. V., arr. de Châtelleraud et de Poitiers.

Arais (*ais* très-long) [l. *arare*], s m., il signifie labour, mais il n'est guère employé que dans les phrases suivantes : « aller à l'arais, bœuf d'arais, » c'est-à-dire aller labourer, bœufs de labour : « galle d'arais. » aiguillon du bouvier. (B.-F.)— « Chaque laboureur peut clore et fermer pour chacun bœuf d'arée, pour faire pastis, une journal de terre » (Coutume de St-Jean-d'Angély, t. iv, art. 14, Cit. B.-F.) — Basse latinité : *aratura*, aratio agri, quam tenens domino debet ex debito et stato servitio. (Duc.) — « Arat dimidiam araturam » (Capitulare, an. 812).—Marne : « arée, areure, » labour, terre labourable. — Basse latinité : *area*, ager, aut locus qui nec colitur nec aratur. (Duc.)

Arami, v. a., réduire à l'obéissance, en parlant des enfants. Il s'emploie ordinairement avec la négation : « on n' peut arami ton p'tit gars. » D.-S., c. Maz. (A. R.)—Arr. Mel.—V. pr., paître avec avidité, sans changer de place : « tes oueilles se sont-eilles ben aramies aneut? » Tes ouailles ont-elles mangé sur place aujourd'hui? V., arr. de Civray.—Basse latinité : *aramire*, *adramire*, *adrhamire*, cavere, promittere, obligare se coram judice rem quamquam se facere. — Patois du Berry : « aramer ; » un essaim d'abeilles s'arame, se fixe à une branche.—Ancien français : « aramir, » a été employé par les anciens poëtes, comme engagement devant justice de prouver par duel la chose en litige :

> Pour biau néant s'est arami
> D'avoir mandé trante personne. »
> (Chronique de du Guesclin).

Français : « aramer, » mettre une pièce de drap sur un rouleau pour l'allonger.

Arantelle (*aranea*, *tela*), s. f., toile d'araignée. Dans tout le Poitou. — Patois limousin : « arantello, » arantelle.

Arantelai (arant'lai) [r. *arantelle*]. v. a., enlever les arantelles. Dans tout le Poitou — « A Chacherin Marquet pour avoir arrentellé les vitres. » (An. 1603. Manusc. du Poit.)

Arantelouai, s. m., et **Arantelouère**, s. f. (arant'louai), espèce de balai à long manche pour aranteler. Dans tout le Poitou, suivant les lieux.

Arau, aria, ara, area (l. *aratrum*), s. m., charrue sans avant-train. V.—D. S —Vend, suivant les localités. « Pu long qu'un fer d'area. » (Rob. div.) — Languedocien : « arâire. » — Ardennes : « aireau. » Provençal : « aray. » —Rabelais : « aroi, » il ne tire pas l'aroi comme le bœuf (L. i, c. 40).

Araud, s. m., vent et contre-vent qui se contrarient avec impétuosité :

« ol a passé in araud dans la cheminée, j' créiais tout emporté. » V., arr de Châtelleraud.

Araudai, v. n., chanter en labourant, en conduisant la charrette à bœufs. V., c. de Montc., Mazeuil. — D.-S. — V. a., mépriser. V., arr. Chât.

Araudement, s. m., bruit confus de voix, de cris. V., arr., Civ., Brux, c de Montcontour. — D.-S., arr. de Bressuire. — (A. R.)

Arbeluttes (arb'luttes), s. f. pl., éblouissements. V., arr. de Civray, arr. de Montmorillon.

Arbuchat (à l'), loc., à rebours, à reculons. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Melle, Marigny. (B.-F.)

Arcelet (arc'let), s. m., petit morceau de fil de fer, en forme d'arceau, qui se pose derrière la tête pour tenir le caloton qui renferme tous les cheveux. — Latin : *arculus*, petit cercle que l'on se mettait sur la tête pour porter des vases plus aisément.

Archa, **Archera**, **Archia**, **Archiau** (l. *ascia*), s. m., hachereau. V. Civray. — V. — D.-S, suivant les lieux.

Arcorte, s. f., récolte : « no arcortées sont bravées, » nos récoltes sont belles. V. Luchapt.

Ardae (l. *ardere*), v. n., être ardent. Vend. (C. et P. D.) — Ardennes, Marne : « ardoir, ardre, » brûler. — Patois du Berry : « ardoire » (vache), vache en chaleur. — Ancien français : « ardre. » brûler, incendier. « Sembloit doncques tout le corps sphérique d icelle ardre et flamboyer (Rab., L. V. c. 41.)

Ardile (l. *argila*), s. f., argile. V., arr. Montm. — D.-S., arr. de Bressuire. (B.-F.) — Champagne : « ardillé. »

Ardillou, se (r. *ardile*), adj, argileux. V., c. de Montmorillon. — D.-S., ar. de Melle. — (B.-F.) — Ardennes, Marne : « Ardillier, ère. » — Noms de lieux : « Ardilleux, » chef-lieu de commune, (D.-S.).

Are (l *arere*), adj. des deux genres, sec, cassant, rude : « temps are, bois are, étoffe are ; quiau bois é si are qu' gle cass' coum' d'au verre ; » ce bois est si sec qu'il casse comme du verre. Dans tout le Poitou. — Roman : « are. »

Aré, interj. qui marque l'étonnement, le doute, et encore prenez garde : « aré don. » V., arr. Poit., Civ., c. Montc., Maze. — Aube : « arrié, » encore, sans doute, au contraire. — Gascon : « aro, » maintenant. — Patois du Berry : « ardez, » regardez, voyez.

Areur, **arère** (r. *are*), s. f., temps très-sec : « l' tomps est joliment à l'areur ; » le temps est fortement au sec ! V., arr. Poitiers. — D.-S., arr. de Bressuire. — (A. R.) — V., arr. de Loudun.

Argagnasses, s. f. pl., guenilles. V., arr. de Poitiers et de Civray. — (B.-F.) — Les mois des femmes ; environs de Melle. (Rond.)

Arglantin et **Arglontin** (*gl* mouillés), s. m., églantier. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. *V.* Aglantin. Rabelais.

Argounère, s. m., tas de terreau placé à peu de distance de la maison d'habitation, environné de fagots pour le garantir des volailles, et sur lequel on sème quelques graines potagères. (B.-F.)

Argrinçai (l. *ringi*), v. a., faire souffrir avec rage ; s'emploie surtout pour les enfants qui crient : « o sant ses mécelés qui l'argrinçant ; » ce sont ses dents molaires qui le font crier. (C. et P. D.)

Arguagnasse, s. m., mauvais sujet, vaurien. D.-S., arr. de Niort. — Espagnol : « araganèze, » fainéant.

Arguelisse, s f., réglisse, plante. V., arr. de Poitiers (Maud.).

Argouanne, s. f., petit champignon noir qui vient au milieu des chardons. V., arr. de Poitiers.

Arias, s. m., besogne hérissée de difficultés. Au figuré, embarras. V. — D.-S. — Vend. — Patois du Berry, Ardennes, Marne : « arias. »

Arie, s. f., sillon que le laboureur trace pour séparer deux champs contigus. V., c. de Mirebeau. — V. a., labourer. V., c. Montc., Mazeuil.

Aritaud, e, adj., petit, rabougri. Vend. (C. et P. D.) — Latin : *aridus*, maigre, décharné ; *crura arida* (Ovi.) ; *aridus homo*, un taquin, un vilain. (Térence.)

Arjart, s. m., petit arbrisseau qui sert à faire des haies ; c'est aussi l'érable noir. V., arr. de Civray.

Arlantier, s. m, églantier. V. — Rives de la Creuse. *V.* Arglantin.

Arneau, s. m., areau. V., c. Isl.-Jourd., Adriers

Aroché, v. a., jeter des pierres après quelqu'un; poursuivre des animaux, des personnes à coup de pierres : « o'ève d'ilai, ou i v' z'aroche ! » Otez-vous de là où je vous aroche ! — (s'), v. pr., s'aroché « quem' i passi, Piarre et Jeon s'arochiant coum' daux fous; » tandis que je passais, Pierre et Jean s'arochaient comme des fous. V.— D.-S.— Vend.— Saintonge : « garocher. » — Mayenne : « arocher. » — Roquefort : « li uns de torchons l'arrochoient. »

Arogant, s. m., tempête, tourbillon. V.—Français : « ouragan, » grand vent mêlé de pluie.

Arondelle (l. *hirundo*), s. f., hirondelle. V., arr. de Poitiers et de Loudun. Hérondale (rue d') : « hérondale tout auprés. » (Guillot de Paris, XIIIe siècle.) — Arondale (rue d'), [Sauval, t. 1er, p. 141] —Hyrondalle : « viens de hyrondalle » Cart. de Sorb. 1264).— Rabelais : « arondelle ; » puis en frotte un coin de cendres d'un nid d'arondelles. » (L. II, c. 21) — Clément Marot : « je ressemblais l'arondelle qui vole. » — Berry, Ardennes, Aube, Marne : « aronde. » — Clément Marot, « vien, le dieu Pan, vien plus tôt que l'aronde. »

Arondia et **Arondiau**, s m., jeune hirondelle. V., suivant les lieux.

Arouant (en) [l. *rota*], loc adv., en tournant comme une roue. V. Chât, Loudun.— D.-S., arr. de Bressuire.

Arouchai (s'), v. pr., se dit des brebis qui se réunissent en groupe dans les champs, à cause de la chaleur : « les oueilles se sant arouchies dè à matin ; » les ouailles se sont réunies en groupe dès ce matin. D.-S., arr. de Bressuire.

Arouchi, e, adj, accablé de chaleur. V., c. de Bressuire. *V.* Achandré

Aroual (l. *rotare*), v. a., tourner comme une roue; cribler. V., arr. Civ., arr. de Chât. et de Loudun. — V n., laisser déposer, égoutter : « laiss' don arouai quieu in p'tit, » laisse donc sécher cela un peu. — (S') v. pr., se préparer, se disposer : « l' tomps s'aroue à l'aive; » le temps se dispose à la pluie. — Rabelais : « rouer, » tourner en rond : « et ainsi cheminer circulairement en rouant. » (L. IV, c. 32)

Aroun, s m, temps sec, sécheresse. V., c. de Mirebeau.

Aroumi, v n. et pr., prolonger continuer : « l' temp é aroumi à l'aigue ; » le temps est tout à fait à l'eau. V., c. de Montmorillon — (S'), v. pr., s'accroupir : « gl' é terjou aroumi ; » il est toujours accroupi. V.

Aroutai, v. n., donner son lait en parlant des vaches, des chèvres, des truies : « ma vache é bin aroutaie. » — V, a., éconduire, renvoyer : « tu m'enneu, i va t'aroutai ; » tu m'ennuies, je vas te renvoyer. — (S'), v. pr., s'en aller, s'ôter de la route, dans plusieurs lieux.

Arouté, ée, adj, celui ou celle dont les instruments, le commerce vont bien. V.—Vend.

Arpions (g. ἁρπάζω), s. m. pl., les ongles, le bout des doigts V.— D.-S.— (B.-F.)—Roman : « arpa, » griffe —Provençal : « arpo. » — Gascon : « arpion » — Lacombe : « arpes ; à cop de dens, de queue, d'arpes et de dels. » (T. 1er, p. 178. Cit. B.-F.)

Arra, s. m., butoir ou double versoir. (B.-F.) — Patois du Berry : « arriot, » araire, charrue sans avant-train.

Arrachai, v. n., souffrir moralement et physiquement : « qu' gl' en arrache de belles ! » V. Civ.—D.-S.—C. Maz. (A R)

Arraée, s. f., charrue sans avant-train. Vend. (C. et P. D). *V.* Arais.

Arre (en), loc., en arrière. V. — D.-S.

Arré, interj., exprimant le mécontentement ou l'étonnement V., arr. P., c. Mireb., Montg. — Conj. ou adv., enfin, maintenant, voilà ; est encore usité dans le Dauphiné et les environs de Rouen.—S. m., armée :

« Vint de bonne matinie
» Avecque son bea arré. »
(Siég. de Poit. par Coligny).

Arrée, s f, charrue sans avant-train. V., c. de Montcontour.

Arrère, adv., au contraire, d'ailleurs, à présent : « t'é vif arrère? » Tu es vif à présent? V., arr. Poitiers. — (A. R.)—Patois limousin : « orey, » arrière.

Arrestis, s. m. pl., arétier, pièce de charpente qui forme le côté angulaire d'un comble : « pour obvier au danger et inconvénient qui pourroit advenir, s'il n'y avoit des arrestis. » (An. 1577, t. II, p. 385. D. Font.)

Arria, s. m., train, équipage, suite. V., arr. Poit. — D.-S., St-Maixent. — Aube, Marne : « arroi, » assaisonnement, équipage, préparatif, cérémonie. —Rabelais : « arroi, » ordre de bataille.

Arriail, s. m. et adj. — Vend. (C. et P. D.) — Oripeau, mauvaise défroque. V., arr. de Poitiers.

Arriaillai, v. a., mettre de l'ordre dans ses affaires. V. Civray.

Arribots, s. m. pl., brimborions, parcelles : « o chet dos arribots d' l'aer do tomps; » il tombe quelques légers flocons de neige. (B.-F.)

Arrie, s. f., charrue sans avant-train. V., c. de Mirebeau. *V.* Arais.

Arrimai (s') [l. *rimari*], v. pr., s'accorder ensemble : « thielle chanson et thielle air s'arrimant bein ; » cette chanson et cet air s'accordent bien. « Arrimai » un discours c'est bien arrondir ses phrases. (B.-F.) — Arr. de Melle et de Bressuire. — Français : « arimer, » arranger avec ordre les objets dans un navire.

Arrive (jusqu'), loc. adv., aller : « jusqu' arrive, » c'est aller au lieu où l'on voulait arriver. Dans tout le Poitou.

Arrolai, v. a., accoutumer, dresser comme pour un rôle : « i n'ai pu l'arrolai au travail. » — (S'), v. pr., s'accoutumer : « o faut s'arrolai à la misère. (A. R.) — D.-S., arr. de Bressuire et de Parthenay.

Arroutai, v. a., envoyer, chasser. Par extension, poursuivre. Dans les environs de Melle on lui donne le sens de détourner, ôter du chemin. V.—D.-S.—(B.-F.)

Arse (l. *acer*), adj. des deux genr., se dit du vin, de la boisson, même des fruits : piquant au goût, âcre. V., c. de Neuville.

Arser, loc. adv., hier soir. V., arr. de Poitiers, de Civray et de Montmorillon. — D.-S. — Vend. — « Arçoir » (Reg. de la ville de Poitiers). — Berry, Ardennes : « arsoir. »

Arsouil (l. *suillus*), s. m., homme méprisable par son ivrognerie et sa mauvaise conduite, dans tout le Poitou. —Patois du Berry : « arsouille, » terme de mépris.

Artaillé et **Arteillé**, **ée**, adj., proprement vêtu. V., suivant les lieux. —Français : « artillé, » t. de marine, garni de canons.

Artegnolle et **Artignolle**, s. m., ongle de coqs. V., arr. de Poitiers et de Montmorillon. — Haute-Marne : « artignole, » jeune enfant. —Aube : « artot, » ergot de coq.

Arteillin et **Arteillon**, s. m., ongle. V., suivant les lieux.

Artifailles, s m. pl., vêtements en général : « tu n' sar'ras pas tes artifailles? » tu ne serreras pas tes vêtements? V. — D.-S.— Patois du Berry : « artifailles, » embonpoint qui manque de soutien.

Arvengu, s. m., revenu. V., c. de l'Isl.-Jourd., Luchapt.

Arvirai, v. a., écarter, éloigner : « airvir' les poules. » V., arr. de Civray.

Arvire-marion, s. f., soufflet, coup de bâton : « i t' baill'ré ben inn' arvire-marion, mé, si tu raisounes, tai ; » je te donnerai bien un soufflet, moi, si tu raisonnes, tiens. V., arr. de Civray.

Ascieau (l. *ascia*), s. m., outil de charpentier. V., arr. de Civray et de Loudun. — D.-S., arr. de Bressuire. — Ardennes, Marne : « asse, asseau, » hache, hachette

Asi, v. a. n. et pr., mouvoir, faire entrer facilement. V., arr. de Civray. *V.* Aisi et Aisinai.

Assaée, s. f., bécasse. Vend. (C. et P. D.) — « Assée, » perdrix, bécasse. (An 1494, Manusc. du Poitou.) — Ardennes : « assée, » bécasse.

Assaré, v. a., mettre à couvert : « assarons nous iquit. » —Récolter, rapprocher, ramasser : « quou gars a ben assaré depeu in tomps en par ici ; » ce gars a bien prospéré depuis quelque temps. — (S'), v. pr., se former en pomme, comme les choux, les laitues, se rapprocher. V., arr. de Poitiers et de Civ.—D.-S. — Latin : *serare*, fermer à clef. (Arnobe et Priscien.)

Assavantai (r. *savant*), v. a., informer, rendre savant : « qui t'a assa-

vanté de quieuqui? » de ce fait, de cette nouvelle? — (S'), v. pr., s'informer : « faut s'assavantai de cette affaire. » — Se répandre en parlant d'un bruit, d'un événement. D.-S., arr. de Bressuire et de Parthenay.—(A. R.)—Rabelais: « de ce j'ai bien voulu ta seigneurie assavanter. »

ASSEDRAI, v. n., avoir soif : « o fat tont de chaud qu'i sé trejou ass'drai ; » il fait si chaud que j'ai toujours soif. V., arr. de Civray.

ASSEGEOUÈRE et ASSENJOUÈRE, s. f., petite corde qui passe dans les deux bouts de l'*attelure*, pour tenir l'*omblet* au joug. V., arr. de Poitiers. — D.-S., suivant les lieux.

ASSEGRELAI, v. a., exciter à se battre : « vai pou ass'grelai quiés chins, tu les f'rais battre. » V., arr. de Civray. V. Agreignai.

ASSENT (l. *assentiri*), loc. adv., d'accord, de connivence : « l'était d'assent asser, et aneut poué ; » il était d'accord hier soir, et aujourd'hui point. V., arr. de Civray. — D.-S. — Marne : « assens, assentement, » consentement.

ASSER, loc. adv., hier soir. V., c. de Mirebeau.—Saintonge : « asser, assoer. » —Ardennes : « asso. » — Lettre autographe de Marguerite de Navarre : « arsoir. »

ASSEREAU, s. m., sorte de hache recourbée dont se servent les sabotiers pour dégrossir le bois, après avoir employé la cognée. V., arr. de Châtelleraud.

ASSEYES et ASSEYIS, s. f. pl., reprises : « gl' a mis combé d'asseyes avant de réussir ! » V., Civ. — D.-S. — Vend. Font. (C. et P. D.) — V., c. de Montcontour.

ASSIAIL et ASSIAGE (l. *assidere*), s. m., siége, ce qui tient lieu de siége : « drôle d'assiail qu' gl' a choisi ! » V., arr. de Poitiers et de Loudun. — D.-S., arr. de Parthenay. — Patois du Berry : « assitoi, » meuble ou lieu propre à s'asseoir.

ASSIMBRÉ (s'), [*imber*], v. pr., se mettre à l'abri pour se garantir de la pluie. — Par extension, s'accroupir. V. — D.-S., dans quelques localités.

ASSIMENTAI et ASSIMENTI, v. a., assaisonner les mets, y mettre du sel, du poivre. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

ASSIRE (s'), [r. *Assiail*], v. pr., s'asseoir. V. — D.-S. — Vend. — Gusteau :

« Qui ne peut marchay ni s'assire. »
(P. 32)

Roman : « assire. » — Gascon : « assetre. » — Ancien français.

ASSITAGE et ASSITAIL, s. m., petit tabouret en bois dont on se sert pour se placer dans le coin de la cheminée. V., c. de Montmorillon.— Arr. de Civray. — (B.-F.).

ASSOGUAI (s'), v. pr., s'assoupir, se laisser aller : « Tes oueilles ont-alles bene mingé aneut ? — A non, a s'sont assogueies de boune heure ; » tes ouailles ont-elles bien mangé aujourd'hui ? — Non, elles se sont assoupies trop tôt. V., Civray et arr. de Châtelleraud.

ASSOLÉ, ÉE, adj., affligé. V., c. de Montmorillon.

ASSOMMÉ, ou mettre *somme*, *soumme*, v. a., élever le soc au moyen du *tendellon* (*V.* ce mot), afin de labourer légèrement, moins profondément. V., arr. de Poitiers et de Civray, c. de l'Isle-Jourdain.

ASSOUME, s. m., asthme et asthmatique. Vend. (C. et P. D.).

ASTÈRE et ASTOURE, adv., (l. *hac hora*), à présent. V., arr. de Poitiers et de Loudun. — D.-S., arr. de Melle. — Patois du Berry : « ast-heure, » à présent.

ASTROGOT, s. m., fou, imbécile, celui qui n'a pas de tête. Ce mot, qui correspond à celui d'*ostrogot*, est sans doute un souvenir de la domination de ce peuple. V.

ATARTELAI (s'), v. pr., faire corps, s'agglutiner, en manière de tartre, par l'effet de l'humidité, du défaut d'air. D.-S., c. de Maz. (A. R.).

ATELÉ et ATELIER (at'lé), s. m., haras. V. — D.-S., suivant les lieux.

ATELURE (at'lure), s. f., atteloire, cheville de fer recourbée de 33 c. en longueur, servant à tenir les *omblets* ou *étraites* au joug des bœufs. V. — D.-S. — Basse latinité : « *attelatus equus*, » cheval attelé à un char.—Français, « atteloire, » cheville au limon

d'une charrette pour arrêter les traits des chevaux.

Atille (donner de l'), [g. ατη], s. f., donner de l'embarras, du tracas, du travail. V., c. de Montmorillon.—(B.-F.) Basse latinité : *atia*, *atya*, *aatia*, haine. (Duc.). — Patois du Berry : « attry, » tort, dégât. — Guillaume Guiart : « Qui ne vont mie constretant cele ahatie. » (An. 1248.) — Chronique de Bertrand du Guesclin :

Dix Anglois vont sur luy, luy font moust austie.

— « Atilles, hostilles, » boudins, andouilles, dépouilles d'un porc nouvellement tué : « Item une frixure de porceau et toutes les atilles pour six prébendes. » (Vers 1500. Manusc. du Poitou.)

Aton (l. *altus*), s. m., vent du midi. V., c. de Montmorillon. — Patois limousin : « auto. »

Atrinquai, v. a., ranger, mettre par ordre, habiller : « g'ne saura jamais attrinquai ses affaires. » — (s'), v. pr., s'habiller. V., arr. de Poitiers et de Civray. —D.-S., arr. de Melle et de Parthenay. —(A. R.). — Provençal : « atrénca ; un autre bén plus béu es léumai atrenca, » d'un autre bien plus beau lestement elle s'habille.

Atrochai et Atrochelai (atroch'lai), v. a., attacher ensemble par *troches* ou paquets. V.— D. S., suivant les lieux. — (B.-F.).

Atteni, v. a., attendre : « tu d'vrais m'att'ni, » tu devrais m'attendre. — (s'), v. pr., s'attendre, compter sur : « Ma mèr' s'att'nait a mé, » ma mère s'attendait à moi. V., arr. de Poitiers, de Civray et de Loudun. — D.-S., arr. de Parthenay. — (A. R.).— Arr. de Melle :

« Nous tenir sur nou garde, atteni tous les joux. » (Bab., p. 14.)

Attepe et Attope, s. f., tuteur pour les arbres, les vignes et tout ce qui a besoin d'être soutenu. V., arr. de Poitiers, de Loudun et de Montmorillon.— D.-S., arr. de Melle.

Attepai, Attopai et Attopi, (r. *attepe*), v. a. et pr., mettre des *attepes* à des arbres, à des ceps de vigne, et, en général, à tout ce qui a besoin d'être soutenu, consolidé. — (s'), v. pr., et, par extension, s'assolider, rendre solide : « é tu bén attepai ? » V. — D.-S., suivant les lieux.

Attoucae, v. n., avancer. Vend. (C. et P. D.).

Attrinquailles, s. f. pl., assemblage de divers objets que l'on réunit pour un voyage, et, par extension, outils, instruments. V., arr. de Poitiers. — D.-S., arr. de Melle.

Attrinquai (r. *attrinquailles*). v. a., réunir ses attrinquailles. V. — D.-S.

Atujeai, v. n., manquer d'haleine, ne pouvoir respirer : « i ai in rhum', i n'peut pa en seul'ment atujeai, » j'ai un rhume qui m'empêche de respirer. V., arr. de Poitiers.

Au, pr. pers., 3e pers., le : « tout aussi vrai quem' y t'au dis. » (Gust.). — Gascon : « al. »

Aubai (l. *albere*), v. n., partir dès l'aube, de bon matin. D.-S., arr. de Bressuire. — Vend. (C. et P. D.). — Patois limousin : « auba. »

Aubour (l. *alburnum*), s. m, embûche, embarras, chose qui n'est pas claire : « i vé qui d'l'aubour, » je ne vois là rien de clair. — Par extension, marchandise défectueuse. Dans tout le Poitou. — Basse latinité : *alborium*, aubier. (Duc.).— Français : « aubier, » bois tendre et blanchâtre entre l'écorce et le corps de l'arbre.

Aubourde, s. f., béquille : « g'ne peut poué marchai sans aubourdes. » V., arr. de Poitiers. *V.* Abourde.

Auc, s. m., oie mâle. V., arr. de Civray. — Vend. (C. et P. D.).— D.-S.— Basse latinité : *auca* ; invenimus in eodem loco..... aucas 63. (An. 812. Capitulare). — Provençal : « auco. » — Ardennes : « auc. »

Auche, s. f., oie. V., arr. de Montmorillon, suivant les lieux. — Patois limousin : « aucha. » — Languedocien : « auca. »

Audition (l. *audire*), s. f., ordre, avis : « i n'ai pou encor' audition de bougeai, » je n'ai pas encore ordre de remuer. V., arr. de Civray. — D.-S., c. de Maz. (A. R.).

Aumaille, s. m., gros bétail. V. — D.-S. « Lesd. preneurs seront tenus y tenir aumaille de beufs, brebis et autres bestes. » An 1544.— « Bestes, belines,

aumailles et chevalines. » An 1503. (Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : *manualia* pecora, seu animalia mansueta quæ, ut loquitur Varro, lib. 2, *De re rust.*, cap. 7, ad manus accedere consueverunt. A latino hocce vocabulo deflexum gallicum « aumaille. » (Duc). — Ancien français : « aumaille. »

« Vilains tuent, femmes dispuillent,
» Les aumailles partout acueillent. »
(Guill. Guiart.)

« Leurs bestes aumailles, à sçavoir vaches et veaux. » (Charta, an. 1303 in Hist. abbat. Longi-Pontis). — Champagne : « aumaille, » génisse.

Aumuchi, e, adj., se dit d'un vase quand le contenu dépasse les bords du contenant : « Tan pot é trot plein, gl'é tout aumuchi. » ton pot est trop plein, il déborde. D.-S., arr. de Bressuire. — (B.-F.).

Aunt (onte), s. f., tante. Vend. (C. et P. D.).

Aupai, v. n., partir dès le jour. Vend. (C. et P. D.). *V.* Aubai.

Aupérai (l. *operari*), v. a., augmenter. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Bressuire.

Auque, prép., avec. Vend. (C. et P. D.). *V.* Aque.— Marne, Haute-Marne : « auques, » jamais, toujours.

Auste et Austout, adv., aussitôt. V. — D. S.

Autan, s. m., grain qui reste dans la balle. V., c. de Montcontour.

Autain, s. m., vent du midi. *V.* Aton. V.—D.-S.—Français : « autan, » vent du midi.

Auteur (l. *auctor*), s. m., cause, motif : « ta lettre est l'auteur que mon père m'a blâmé. » Dans tout le Poitou. — Français : « auteur, » première cause d'une chose.

Auve (l. *albus*), s. f., fleur de farine très-fine qui vole autour de la meule dans les moulins. Dans les usines à l'ancien système (à point carré), quand on levait les meules pour les piquer, il se trouvait beaucoup d'*auve* dans les coins et c'était le bénéfice des meuniers. (B.-F.)

Auvêches, s. f. pl., étincelles carbonisées. D.-S., arr. de Bressuire.

Auzea, s. m., oiseau. V. — D.-S.— Patois du Limousin : « auzéou. » — Provençal : « aouzel. »

Avachai (s'), [l. *vacuus*], v. pr., s'affaisser ; s'éculer en parlant des chaussures. D.-S., arr. de Melle et de Bressuire. — (B.-F.)

Avagneau, s. m., petit filet pour prendre le poisson des réservoirs. V., arr. de Chât., Mairé.— Basse latinité : *venna*, septum ad intercipiendos pisces. (Duc.)

Avagnai, v. a., fatiguer quelqu'un plus faible que soi, qui veut travailler avec nous, lutter de forces, faire autant d'ouvrage : « i seu vassé, i n'en peut pus, tu m'avagnes ; » je suis hors d'haleine, je n'en puis plus, tu me fatigues. (B.-F.) — Roman : « affanar, » fatiguer.

Avagné, ée, adj., celui ou celle qui est abattu par la chaleur, qui éprouve les besoins de la soif. V , arr. de Châtelleraud.

Avaingeai, v. n., avancer, faire promptement : « L'valet n'avainge guères. » D.-S., c. de Maz. (A. R.) — Mayenne : « avanger. » — Français : « avancer, » faire aller en avant.

Avau (d'), [l. *vallis*], adv., en bas. V., c. de l'Isle-Jourdain. — Marne : « avau, » parmi, à terre, à bas.

Avaux, s. m. pl., caprices que l'on souffre aux enfants. Vend. (C. et P. D) — Marne : « aveaux, » chute, ruine, plaisir, débauches.

Aveaux, s. m. pl., terme de charpenterie : « Est nécessaire de promptement refaire la dite charpente aussi gastée, et y mettre aultres tirans, aveaux et chevrons. » (D. Font., an. 1577, t. 12, p. 385.)

Aveille, adj , aveugle, privé de la vue. V.— D.-S.—Vend. :

« Gle jurerat, s'o faut, que vos ail sont aveilles. »
(Gust., p. 65.)

Ils jurent, s'il faut, que vos œils sont aveugles. — Basse latinité : *avoculus* et *abocellus*, aveugle. (Duc)

Aveindre, v. a., atteindre. V., arr. de Poitiers, Lavoux. — Marne et patois du Berry : « aveindre, aveinder. » — Mayenne : « aveder. »

Avelot (avelôte), s. m., dernier jour des moissons, du battage, de la fenaison,

et en général de tout travail. L'avelot des moissons et du battage des grains est ordinairement jour de joyeuse vie dans les fermes. V., arr. de Châtelleraud.

Avenage, s. m., ration, picotin d'avoine : « l'chevau a-t-eil ogu l'avenage? » le cheval a-t-il eu sa ration d'avoine? V., arr. de Civ.— D.-S., c. de Bress.— (A. R.) Redevance en avoine. (An. 1336, Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : *avenagium*, vectigal, seu pensitatio ex avenis, dominis pensitari solita. (Duc.)

Avenaie et Avenée, s. f., regain d'avoine moissonnée. V., arr. de Civ.— Avoine moulue pour les animaux malades ou que l'on engraisse. (A. R.) — V., arr. de Poitiers.—Marne : « avenas, » paille, farine d'avoine.

Aver (l. *habere*), v. a., avoir. V. — D.-S. — Vend. « Michas qui cret aver en sé le Saint-Esprit. » (Bab., p. 2.) — Provençal : « avé, » avoir : « cresié segur de l'avé bello, » croyait assurément l'avoir belle.

Avère, adj. f., ne se dit que des noix. La noix avère est une noix qui tient à sa coquille. Vienne.

Avescai, v. a., mettre à bout, attraper. D.-S., c. de Châtillon.

Aveu (être), loc., mettre en train. V., c. de Mirebeau.

Aveuvai (l. *vidua*), v. n. et pr., être veuf ou veuve. V., arr. de Civray. — Roman : « aveuvar et avesvar. »

Avezae, v. a., mettre en train, commencer. V., arr. de Poitiers où l'on prononce *avezai* et *avezé*. — D.-S., arr. de Melle. — Accoutumer. Vend. (C. et P. D.) — Patois limousin « avezar. » — Italien : « avejjato. »

Aviail (l. *vita*), s. m., encouragement, aide, etc. L'on donne de l'*aviail* au feu en lui jetant du menu bois; à une personne, en lui disant quelque bonne parole, en la fortifiant par une bonne nourriture. D.-S., c. de Bressuire. — (C. Maz. A. R.) — Au figuré, temps brûlant, grande chaleur. D.-S., c. de Bressuire. — Vend. (C. et P. D.)

Aviant, e, adj. verb., plaie vive et enflammée. V., arr. de Poitiers.

Aviai et Avii, v. a., allumer le feu ou la chandelle, leur donner la vie : « V'la-t-in fé bene aviai. » V., arr. de Civray et de Loudun, canton de Mirebeau où l'on dit avii. D.-S.— Vend. (C. et P. D.) — (B.-F.) — Atteindre — (s'), v. pr., s'accroupir sur ses talons. (B.-F.) —Patois du Berry : « avier, » donner son lait : « Cette vache a un grand défaut, elle ne veut pas avier. »

Avirai, v. a., détourner le bétail qui fait du dommage. V., c. de Montcontour. — D.-S. *V.* Arvirai.

Avisae, v. a., apercevoir. Vend. (C. et P. D.)— Basse latinité : *avisare*, *advisare*, donner conseil. (Duc.)

Avisance, s. f., relation de société avec quelqu'un, connaissance : « O m'é avis qu'glé d'moun avisance; » il me semble que je le connais. V., arr. de Poitiers et de Civray.

Avisai et Avisi, v. a., connaître quelqu'un de vue : « i l'avis'bé, » je le connais bien. V., arr. de Poitiers.—D.-S., arr. de Bressuire.—(B.-F.) —Français : « aviser, » donner avis.

Avocat, s. m., fusée de maïs dépouillée de ses grains. (B.-F.)

Avoindre, v. a., atteindre. V., arr. de Châtelleraud. *V.* Aveindre.

Avoluai (l. *valere*), v. n., augmenter en valeur, prospérer : « Jésus, v'avez bé avoluai dampis qui n'v'z avais vu, » Jésus, vous avez bien prospéré depuis que je ne vous avais vu. V. — D.-S.— (B.-F.) — Vend., Font. (C. et P. D.)

Avonji, v. n., avancer. V., c. de Mirebeau et de Montcontour. *V.* Avaingeai.

Avouainé (r. *vouain*), v. n., être *vouain* (*V.* ce mot), être mou, n'avoir aucun courage. V., c. de Neuville et de Mirebeau.

Avouère, v. a., avoir. V. — D.-S. — Vend. *V.* Aver.

Avoure et Avouré (*hac hora*), adv., à présent, en ce moment, maintenant. V. — D.-S. — Vend.

« Poictevins, ol'est avoure
» Quo se faut ben resjouy. »
(Gent. Poët., p. 87.)

Ayrault ou Airault, s. m., cour, jardin, terrains vagues qui entourent le plus ordinairement la maison d'habitation. D.-S., arr. de Bressuire.—(B.-F.) — Ayraut, emplacement devant une maison où l'on dépose la paille, etc. (Man.

du Poitou. An. 1300 et 1482.).— Basse latinité : *ayrale* de *area*, locus. (Duc.) — Patois limousin : « eyràou, » emplacement où l'on fait pourrir la feuille devant la porte des métairies. — Lacombe : « heireau, hérceau, » maison rustique, ferme.

Azur, s. m., bleu pour donner une légère teinte au linge. D.-S., arr. de Melle et Niort.

« Peut-on se passay d'amidon,
» D'épisse, d'azur, de savon ? »
(Gust., p. 48.)

B

Babeil et Babeuil, lle, adj., babillard, qui cause à tout propos. V. — D.-S. — Marne : « babelé, babelu, » aimable causeur, galant conteur.

Babellage et Babeuillage (r. *babeil*), s. f., bavardage. V.— D.-S., suivant les localités.

Babellai (*ll* mouillés), v. n., bavarder : « gne cinsse de bab'llai. » V., arr. de Poitiers et de Civray. — D.-S., arr. de Bressuire et de Parthenay.

Babellou, se (*ll* mouillés), adj., celui ou celle qui bavarde. V. — D.-S.

« Couslu, les perroquet ne vallant pas la rage,
» O sont d'aux babeilloux so de malin plumage. »
(Gust., p. 74.)

Babeluche (bab'luche), s. f., dépôt, sédiment que l'on trouve au fond d'un vase qui contenait des liquides.

Babigeot, s. m., babeurre, liqueur séreuse du lait. Vend.

« Qui condit Jacquet qui porte in pot
» Rempli de babigeot. »
(Gust., p. 9.)

Loc., verre que l'on a sali en buvant : « ton verre est tout babigeot. » Vend. — D.-S. On dit aussi, dans le même sens : « badigeot. » (B.-F.)

Bachelerie (bachel'rie), s. f., le temps du célibat. V.— D.-S.— Vend — Basse latinité : *baccelaria*, l'ordre de bachellerie. (Duc.)—Roman de Garin : « la flor de France et la bachelerie. » (Duc.)

Bachelé et Bachelié (bach'lé), s. m., célibataire, qui n'est pas marié. D.-S. — Vend. (C. et P. D.) — V., suivant les localités. — Latin : *baceli*, sots, niais ou badins. — Ardennes, Marne : « bacheler, bachelier, » jeune cavalier, écuyer, galant. — Noms de lieux : les Bacheliers et Bas Bacheliers. Dangé. (V.)

Bacouette et Bascouette, s. f., bergeronnette, lavandière ou hochequeue, oiseau. Vend., Font. (C. et P. D.)

Bacu, s. m., avaloire, partie du harnais qui tient au reculement. V. — D.-S. — Patois du Berry : croupière. — Rabelais : bacul, « tu travailles journellement beaucoup, je l'aperçois à l'usure de ton bacul. » (L. v, c. 7.)

Badae, v. n., faire attention, prendre garde. V., c. de Monte., Mazeuil, où ce mot se prononce *badai*. — Vend. — D.-S.

« I devas bay vraiment tant baday. »
(Gust., p. 63.)

« Qui ne badé veau que de gagné la porte, » que je ne pris certes garde qu'à gagner la porte. (Miz. à Tauni, p. 25.) — « Badé, » parler sans cesse. V., Chât. — « Badai, » ouvrir la bouche, la gueule. L'on dit proverbialement, dans le canton de Civray, pour indiquer qu'une personne chante mal : « Gle bade la goule coum' in jobet, sans saver c'quel dit, » il ouvre la bouche comme un niais sans savoir ce qu'il dit. — Hébreu : *bada*, inventer quelque chose, imaginer, feindre. (1er livre des Rois, xii, 33.)— Sanscrit : *bhadd*, ouvrir la bouche, parler. — Roman : « badar, » huer.—Provençal : « bada, » ouvrir la bouche : « e vers li nivo encaro

bado, » et vers les nues elle ouvre encore la bouche. — Saintonge et Berry : « bader. »—Ancien français : « bade, » sentinelle.

Badafouaire, adv., vite, prestement : « Bisquien, va chin l'marichau, et badafouaire, » garçon, va chez le maréchal, et vivement. D.-S., c. de St-Maixent, Chavagné.

Badaie, s. f, huées, cris que font les moissonneurs après les passants. (B.-F.)

Badaillons, s. m. pl., morceaux de chair qui pendent au menton de la chèvre ; par extension, morceaux pendant à un vêtement. V., arr. de Civray. — D.-S.

Badalae, v. n., faire vivement une chose. D.-S., c. de St-Maixent, Chavagné.

Bade-Bec, mot à mot ouvre-bec, s. m., personne immobile ou qui ne dit rien. V., Civray.—Morceau de bois que l'on met dans le bec de l'oie pour le tenir ouvert quand on la gouge. (B.-F.) — Roman : « badar la boca. »

Badèche, s. f., trou, ouverture béante : « Le vent passe par thielle badèche. » D.-S., arr. de Bressuire.—(B.-F.)

Bade-Goule, Badenibelle, s. des deux genr., grand causeur, babillard, bavard fatigant, insupportable. Se prend toujours en mauvaise part : « eh qu'é que'l di quiau grond bade-goule? » eh! qu'est-ce qu'il dit ce grand bavard? V., arr. de Civray.— (B.-F.)

Badeur, se, adj., celui ou celle qui parle sans cesse. V., arr. de Châtelleraud. — Noms de lieux : « Badard » (Chénevelles. V.)

Badia, s. m., battoir. Vend. (C. et P. D.) — Saintonge : « Badras. »

Badillai, v. n., se dit des noix, des châtaignes qui s'échappent du brou V., arr. de Civray.

Badole, Badrole et Badori, s. m., sot, niais. V. — D.-S., suivant les lieux. — Roman : « badaule, badoc et badia. »

Badoli, ad. m., se dit d'un vin fraudé à l'excès. V., c. de Montcontour, Mazeuil.

Bafuté, v. a., repousser quelqu'un, le dédaigner, lui parler sévèrement : « i sé pas c'qu'o veut à dir' Jeon, m'bafut' trejou, » je ne sais pas ce que cela veut dire, Jean me repousse toujours. V. — Patois du Berry : « bafuter, » dédaigner, déprécier, rejeter avec dédain.

Bagalouaise (r. *baguer*), s. f., bouche : « i va t'cad'naci la bagalouaise, » je vais te cadenasser la bouche. V., Mirebalais.

Baglullon (*gl* mouillés), s. m., fruit de l'églantier. V., arr. de Poitiers.

Bagogliae et Bagouillai (r. *baguer*), v. a., parler beaucoup, vite, sans relâche. Vend. (C. et P. D.) — V. — D.-S. — Ardennes : « bagouler. »

Bagou, s. m., babil, loquacité : « tais'ras-tu ton bagou? Dans tout le Poitou. — Marne : « bagout, » caquet, aplomb dans le monde. — Patois du Berry : « bagoul, » bavardage, jactance.

Bagouillon, s. m., églantier. V., arr. de Montmorillon. *V.* Arglantin.

Bagoulae, Bagoulé et Bagouli, v. a., parler beaucoup. Vend. — V., suivant les lieux. — Patois du Berry : « bagouler. » *V.* Bagogliâe.

Bagoulard, e, adj., celui ou celle qui ne cesse de parler : « quiu bagoulard eut-ou quiu! » quel bagoulard est-ce ! V., c. de Mirebeau et de Montcontour.—Patois du Berry : « bagoulaut, » bavard. — Ardennes : « bagouleur. »

Bagoulée, s. f., cri de voix retentissant : « gl'a j'eté in' bagoulée, les vitres en ant brandi, » il a jeté un cri, les vitres en ont vibré. V., arr. de Poitiers.

Baguant, te, adj. verb., niais, imbécile : « J'cré pa avoir vu jamai in pareil baguant, » je ne crois pas avoir jamais vu un pareil imbécile. V. — Ardennes, Haute-Marne : « Bajat, bajasse, » sot, niais.

Bague (l. *bacca*), s. f., corde qui sert à maintenir des sacs de blé sur une bête de somme. V. — D.-S.

Baguée, s. f., charge, les sacs que la *bague* lie ensemble. V. — D.-S.

Baguai, v. a., mettre la bague aux sacs. V. — v. a. (l. *balare*?), ouvrir, gémir : « bagu' don ta goul' avoure, » plains-toi donc à présent.—(Se), v. pr.,

se gorger de nourriture. (B.-F.)— Français : « baguer, » faufiler, terme de couture.

Baguère (*gu* mouillés), [r. *baguai*], adj. f., noix dont le bron est ouvert. — S. f., grosse noix, dite aussi noix muserole. V., arr. de Poitiers. — Noms de lieux : Bagouère. (Le Vigeant, V.)

Baguette, s. f., étoffe de laine non croisée, à l'usage des campagnards. D.-S., la Mothe-St-Héraye.

Baguillon (*gu* mouillés), s. m., fruit de l'églantier. V., arr. de Poitiers. V. Baglullon. — Noms de lieux : Baguillet (St-Pierre-de-Maillé, V.)

Bai (mettre de), bai pour bas ; loc., enfoncer le soc dans la terre. V., canton de l'Isle-Jourdain, Adriers. — Marne : « bas » (laboureur de), jardinier qui travaille avec la bèche.

Baigneton, s. m., espèce de beignet, diminutif de ce mot. En mangeant le premier, il faut faire le signe de la croix, et prononcer ces mots : « baigne, baigneton, fais fuir nielles et chardons, » et l'on est assuré de délivrer ses champs de ces plantes parasites. V., arr. de Châtelleraud, Mairé. — Patois du Berry : « beugnon, » beignet.

Baillaud, de, adj., celui ou celle qui baille ; par extension, sot, niais : « grand baillaud, va. » V. — D.-S.

Baillarge, s. f., orge de printemps. Dans tout le Poitou. Saint Georges-les-Baillargeaux est un chef-lieu de canton très-connu de l'arrondissement et aux portes de Poitiers. — Noms de lieux : Baillargeux (les), [Leigné-sur-Usseau, V.]

Baillergi (r. *baillarge*, v. n., ramasser la baillarge, la moissonner : « enfants, faudra baillergi demoin, ol eu grondement tomps ; » enfants, il faudra moissonner la baillarge demain, c'est grandement temps. V., c. de Montcontour, la Grimaudière.

Baillotte, diminutif de baille, s. f., petite cuve en bois où l'on met la vendange. V. — D.-S. — Baillette ou baillotte : « une bassée avec une baillotte. » (An. 1772. Vasles. Manusc. du Poitou.) — « Baillot. » (Manusc. du Poitou.)

Baillotte, s. f., pièce de deux liards. V., c. de Montcontour.—Italien : « baïoque, » petite monnaie.

Baillou, s. m., animal rampant qui fait peur ; par extension, personne laide. Vend. (C. et P. D.)

Baisse, s. f., lieu bas, vallon, la partie la plus profonde d'une vallée. (B.-F.)

Baissière (r. *bas*), s. f., l'endroit le plus bas d'un champ et qui reçoit les eaux des sillons. V., c. de l'Isl.-Jourd., Adriers — Français : « baissière, » reste du vin près de tarir.

Balafre, s. f., maladie des moutons : boutons, chancres qui leur viennent dans la bouche. C'est la cocote ou phlyctène. (B.-F.) — Français : « balafre, » cicatrice longue par suite d'une blessure.

Balaie, s. m., plafond d'une étable composé de fagots ou de branchages appuyés sur des chevrons V., arr. de Civray.

Balais, s. m., plante, *genista scoparia*. V., arr. de Poitiers. (Maud.)

Balaite, s. f., sorte de balai pour nettoyer le grain sur l'aire : « pronds me la balaite et néti bén qu'ou grain ; » prends-moi la balaite et nettoies bien ce grain. V., arr. de Poitiers et de Montmorillon. — Basse latinité : *balaium*, scopa, Gallis, balai. (Duc.) — Patois du Berry : « balaitière, » champ de genets à balais.

Balasson, s. m., espèce de selle en grosse toile piquée que l'on met sur le dos des mulets quand on veut leur faire porter une charge. V. — D.-S. — Lit de balles d'avoine pour coucher les enfants. V., arr. de Civray, c. de l'Isle-Jourdain, Adriers, Luchapt. — Patois du Berry : « balasse, » sac rempli de balles d'avoine pour les lits d'enfants.— Français : « balasse, » matelas formé de balles d'avoine.

Balasson (aller à), loc., c'est transporter les denrées à dos de mulet. (B.-F.)

Balasson, s. m., agneau que l'on a tondu sur les reins seulement, ce qui produit l'effet d'un balasson V., arr. de Civray. — D.-S., Loubillé. (B.-F.)

Balayou, s. m., balai pour nettoyer le grain. V., c. de l'Isl.-Jourd., Adriers. V. Balaite.

Baleret (bal'ret), s. m., plafond d'une étable. V., arr. de Civray. V. Balaie. — « Balleret, » hangar. (B.-F.)

Baleretai, Baletai (bal'r'tai), v. n.,

faire le *balaie* d'une étable. V., arr. de Civray. (A. R.) *V.* Balaie.

Balerit, s. m., crécerelle, espèce d'épervier. Vend., Font. (C. et P. D.)

Balet ou **Ballet**, s. m., abat-jour. Vend. (C. et P. D.) — Galerie qui précède la porte de certaines églises. V. — « L'église de Nieuil et ballet d'icelle. » (Manusc. du Poitou. An 1329-1481.) — Mayenne : « balet, » petit toit au-dessus des boutiques. — Français : « ballet, » danse figurée avec pantomime représentant une action.

Baleze, s. f., balai pour nettoyer le grain. V., arr. de Loudun. *V.* Balaite.

Balézi, v. a., se servir de la Balèze. V., arr. de Loudun.

Balinai (r. *balin*), v. a., balancer une personne à deux dans le balin, en la prenant par les pieds et par la tête : « Vau-tu qu'i t'baliniant ? » Veux-tu que nous te balancions ? V., arr. de Civray. — Français : « balin, » pièce de toile qui reçoit le grain quand on le vanne ou qu'on le crible.

Balinaie, s. f., plein un balin : « apporte ta balinaie de feuilles. » V., arr. de Civ. — D.-S. — (A.-R.)

Ballade, s. f., assemblée champêtre ; au figuré, querelle, dispute : « quiau nouvea moinage n'sont à rin d'han, gle sant trejou en ballade, » ce nouveau ménage n'est pas bon, ils sont toujours en querelle. V., arr. de Civ. — D.-S. — Grec : βαλλίζω, danser en trépignant. — Basse latinité : *balare*, *ballare* et *vallare*, saltare, choreas ducere. (Duc.) — Ancien français : « baler ; puis chante, et puis espringe et bale. » (Cit. Duc.) — Marne : « baller, » sauter, danser, s'amuser.

Ballant, te, adj. verb., qui pendille, qui n'est pas en repos : « corde ballante ; » par extension : « être ballant dans ses vêtements, » flotter dans des vêtements trop larges. Dans tout le Poitou. — Français : « ballant, » n'est usité que dans cette phrase : « aller les bras ballants. »

Ballé (très-bref), v. n., surnager, ne pas enfoncer dans l'eau.

> Daux maisans qui balliant su l'aive.
> (Chans. Poit.)

Mayenne : « être pendant »

Ballère (*ll* mouillés), s. f., toile pleine de balles de blé, et principalement de balles d'avoine, qui sert de matelas. — Morceau de toile qui sert à enlever les balles pendant le battage. V., arr. de Poitiers et de Civray. — D.-S. — « Une ballère de toile de grosserie. » (An. 1731 Vasles. Manusc. du Poitou.) — Grec : βαβαλία, cunabula et cunas vocant. (Glossa. græc. lat. Duc.) — Basse latinité : *ballinia* ; ut unaquæque villa intra cameram lectaria plumatias — ballinias habeat. (Capitulare de villis. c. 42.) — Patois limousin : « balinge » (b. l. balinja), couche destinée aux enfants. — Mayenne : « ballière. » — Noms de lieux : Balière (la) [Vic. V.]

Balleye, s. f., *V.* le précédent. Mais il n'est employé que dans le second sens. V., arr. de Civray.

Balot, s. m., lèvre épaisse. Usité surtout au pluriel : « De grous vilains balots. » V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Melle. (C. Maz. A. R.) — Vend.

> « Sent tout fret son pirot
> » Et se mord le balot. »
> (Gust., p. 110.)

> « Cas qu'en soune mot
> » Et se mord le balot. »
> (N. P., p. 142.)

Balouère, s. f., balai pour nettoyer les grains. V., c. de St-Savin, Journé. *V.* Balaite.

Baltaré, s. m., babeurre. V., arr. de Châtelleraud. *V.* Babigeot.

Balvaudé, v. n., faire le fainéant, s'amuser à des riens. V., arr. de Châtelleraud. — Patois du Berry : « balvauder, » tourner autour de la maison, regarder l'ouvrage et ne rien faire.

Balvoté, v. n., se dit de l'oiseau de proie qui plane, s'apprêtant à se précipiter sur sa proie. V., arr. de Châtelleraud.

Bandieau, s. m., bande de mousseline de 1 mètre de long sur 7 à 8 centimètres de large qui sert à serrer une calotte autour de la tête. V., arr. de P. — D.-S., arr. de Bressuire et de Parthenay. — Basse latinité : *bindæ*, institæ, limbi, fasciæ : « Sufficiat etiam cuilibet sororum una clamis, duæ bindæ. » (Duc.) — Français : « bandeau, » bande d'étoffe qui ceint le front.

Bandis (*all-band*). s. m. pl., bandes de fer qui garnissent les roues d'une charrette. V., arr. de Poitiers et de Loudun.

Bane et **Ban**, s. f., le fanon du bœuf. V., arr. de Civray. — (B.-F.)

Banoue, s. m., plante, *glycimera fluitans*. (Maud.)

Baralai, v. a., ébrancher un arbre. V., c. de Mirebeau et de Monts.

Baralure, s. f., ébranchage. V., Chouppes.

Barassai, v. a., déranger, remuer, toucher à tout. D.-S., arr. de Melle.

Barasseries (barass'ries), s. m. pl., menus objets de peu de valeur. (B.-F.)

Barasson, **ounne**, adj., celui ou celle qui barasse. D.-S., arr. de Melle ; — s. m., celui qui par métier transporte la vendange dans des basses. (A. R.)

Barat, s. m., maître de maison. D.-S., arr. de Bressuire.

Barat, s. m., babeurre. V., arr. de Poitiers et de Civray. — Par extension, déchet. — Basse latinité : *baratum*, fraude, ruse : « que bien loyaument et justement à son povoir et sans fraude ou barat il mettra en œuvre les choses dessus déclairées. » (D. Font. An 1448. Arch. S. Hil. Egl., n° 241.) — Français : « barat et baraterie, » t. de mar., larcin, fraude.

Baratay, v. n., faire du beurre dans la baratte. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Bressuire. — Vend.

« Aussi bay que Margot scalt faire daux caillbotes,
» Tiray sa vache et baratay. »
(Gust.)

Baratay, v. n., tricher, tromper. D.-S., Chizé. — V. a., mêler les cartes. D.-S., c. de Châtillon. — Ancien français : « debareter, » tromper, ou vaincre et surmonter.

« Un jour pour les desbareter
» Vindrent Sarazins paletel »
(Guill. Guiart. An. 1270. Cit. Duc.)

Baratée (galette), s. f., galette composée de farine et de barat. V., arr. de Civray.

Barai, v. a., futur du verbe bailler, donner : « Tins, qu'i l'i dissi coum'çà, i t'baré cent écus, et o s'ra fé; i n'ou v'li poué ; » tiens, que je lui dis comme cela, je te donnerai cent écus et ce sera fait ; il ne voulut pas. Usité à quelques temps seulement. V. — D.-S. — Vend. — Basse latinité : *balliare*, bailler, donner. (Duc.)

Barbaillou, s. m., *V.* Balafre. Pour guérir les animaux atteints de cette maladie, il faut faire saigner les boutons, et frictionner la plaie avec du poireau ou des oignons infusés dans le vinaigre. (Remède vulgaire). V., arr. Civ.

Barbayou, s. m., plante, joubarbe des toits, *barba Jovis*. Vend. (C. et P. D.).

Barbayou, **se**, adj., rayé. Vache ou bœuf de deux couleurs. Vend. (C. et P. D.).

Barbe-de-Bouc, s. f., champignon qui croît en automne dans les bois, et qui vient en petits filaments semblables à la barbe de bouc ; de là son nom. Il est comestible. (B.-F.).

Barbe-d'Houmme, s. f., plante, barbe-de-Capucin. V., arr. Poit. (Maud.).

Barbejau, s. m., raisin blanc. V., arr. Poitiers.

Barbot, s. m., insecte ; le procuste chagriné et autres. (Maud.) V., arr. Poit., c. Montcontour. — D.-S., c. Bress. — En français : « barbot, » celui qui fait la barbe aux forçats.

Barbot-Bouffouin, s. m., *Centaurea cyanus*, plante. V., arrond. Poit. (Maud.).

Barbota et **Barbotteaux**, s. m. pl., les barbes de la tètière que l'on met aux bœufs, ou du filet qui sert à garantir les chevaux des mouches. V. — D.-S. — « Baillé au cordier XL souls pour avoer fourny une paire de barbotteaux pour ung cheval. » (An. 1582. Manusc. du Poitou). Basse latinité : *barbuta*, teguminis species, quo caput tegebant milites, seu equites in prœliis. (Duc.). — Patois du Berry : « barbotiaux, » s. m. pl., franges, ornements. — Noms de lieux : Barboteaux (les) et Petits Barboteaux (Mondion. V.).

Barbote, s. f., couleuvre. V., c. Montm. En français : « barbote, » poisson d'eau douce du genre des gades.

Barbote (ail à la), s. m., ail des champs. V., c. Isl.-Jourd. Adri. Luch.

Patois limousin : « barbote. » (Fouc.).

Barbou, (*l. barba*), barbu. V., arr. Civ. — D.-S. — « Ecoute iqui, barbou. » (Gust.) — Marne : « barbé. »

Barbouillou et Barbouillour, se, adj. (l. *barbula*), barbouilleur. V. — D.-S., suivant les lieux.

« Non pas vous, barbouilloux, Potet, Erault, [Quintard.
(Bab., p. 7.)

Barche, Barchu, e, adj. des 2 genr., celui ou celle qui a des dents de moins : « Mon drôl' é déjà tout barche. » V., arr. Civ. — D.-S., arr. Mel. — Basque, ibérien : « bresca. » — Roman : « bresca, besca. » — Provençal : « berco ; de formo descarnado e barco ; » des formes décharnées et édentées.

Bardai, s. m., mot à mot, barre d'aive, barrage pour arrêter l'eau : « di don, Jacques, fé don in bardai. » — D.-S., c. de Celles.

Bardé, v. a., enduire, couvrir de boue. Par extension, l'on dit en mauvaise part d'un homme ivre : « il est bardé d'être saou, » il est couvert de vin — Se bardé, v. pr., se couvrir de boue. (B.-F). — Provençal : « bardissa. » (Lac. cit. B.-F.). — Français : « barder, » armer un cheval d'une barde.

Barderai (bard'rai), s m., battoir. Vend. Font. (C. et P. D.). *V.* Badia.

Bardin et Bardou, petit âne. V., arr. de Poit. et de Civray. — D.-S. — Latin : *burdus*, *burdo*, mulet : tollam onus burdonum de terra Reg. (5, 4, 17). — Provençal : « bardo. » — Languedocien : « bardot. »

Bardine, s. f., la femelle du bardin, bourrique. V. — D.-S.

Bareil et Bareuil, s. m., baril. V., arr. de Poit. et de Loud., suivant les lieux.

Bargegniae, Bargigagli, (*gl* mouillés), Barginé, v. n., hésiter, tâtonner. Vend. (C. et P. D.). — V., c. Montcontour pour « bargigagli. » — Basse latinité : *barganniare*, *barcaniare*, *barguinare*, *tricari*, *tergiversari*. (Duc.). — Patois limousin : « bargigna. » — Marne : « Bargaigner : » hésiter, marchander ; « bargagne, bargnaigné, » débat, doute, discussion. — Roman d'Aubéry :

« Je suis pucelle jonette eit eschavie.
« Si dois bien i estre des homes bargin- [guie. »

Ancien français : « barginer : si homes est range bargine aver à la paerose » (Cit. Duc.). — Italien : « bargagnare. » — Français : « barguigner, » balancer à prendre un parti.

Bari-Bara, Loc. adv., discours insignifiant, sans queue ni tête. (B.-F.). — V. — D.-S.

Barli, v. a., tondre un arbre. V., c. de Montcontour.

Barlu, se, adj., celui ou celle qui tond un arbre. V., c. de Montcontour.

Barlures, s. f. pl., les branches, les broutilles de l'arbre tondu : « prin quiès barlures per chauffi l'four. » V., c. de Montcontour.

Barné, v. a., balancer une personne à deux. V., arr. de Chât. — *V.* balinai.

Barollai, v. a., les marchands de moutons appellent « barollai, » rogner la laine, la relever, mettre leurs bestiaux en état de paraître à la foire L'on dit encore au figuré : « barollai les cheveux, » c'est-à-dire les couper très-court. De là le dicton : « tondu barollu. » (B.-F.). — V.

Baroti et Barotté, v. a., transporter la vendange, dans des basses, à dos de bêtes de somme. V., c. de Montc., arr. de Poit. et de Chât.

Barotté et Barottier, s. m., petit marchand blatier qui conduit son blé à « balasson, » ou avec une charrette. V., arr. Civ. — (B.-F.).

Barotteux, se (r. *barotté*), adj., celui ou celle qui transporte la vendange. V., arr. Poit. et de Chât.

Barounrie, s. f.,

« O fut inc barounrie
» Que de l'aive qui venet
» Du moulin de la Jassrie. »
(Siége de Poit., p. Col.).

Barrau, adj. m., celui auquel on a coupé les cheveux très-ras, comme

dans ce couplet que chantent les enfants :

« Tondu Barrau,
« Les cheins l'mangeront pre nau,
« Tondu racque
« Les cheins t' mangeront pre Paque.
(B.-F.).

Barreaux, s. m. pl., l'on appelle de ce nom des gerbes que l'on a battues sans les délier (ce que l'on appelle battre en pointe), soit pour avoir du blé de meilleure qualité, et moins mélangé de graines étrangères, soit parce que le temps n'étant pas sûr, l'on n'osait éparer une *airée*. (B.-F.).

Barré, e, adj., bœuf ou vache de deux couleurs. V. — Vendée, Font. (C. et P. D.). — Patois du Berry : « barré, ée, » bœuf, vache marqués de lignes bigarrées.

Basac (à), loc. adv., sans doute synonyme de « au bisac, à la bessace. » Laisser tout à basac ou à la basac, c'est laisser tout en désordre. V., arr. P., arr. Chât.

« Sans ly erte mis à basac, »
(Siége Poit., p. Col.).

Basheur (de), loc. adv., « partir de basheur, » c'est partir à la nuit, le soleil se couchant. — D.-S., arr. Bressuire. — Basse latinité : « *bassus*, » bas, (Duc.).

Basi, v. n., disparaître; au figuré s'éclipser : « l'argent basit entre les mains de sa femme. » (A. R.) — Saintonge.

Bassaie et Bassée, s. f., vase en pierre ou en bois, où mangent certains animaux, principalement les porcs. — D.-S. Parth. Melle. — V., arr. de Poit. et de Civr. L'on dit proverbialement : « ils mangent à la même bassée, » quand maîtres et valets mangent à la même table. — « Bassié, » V. — D.-S. suivant les lieux. « Une bassée et une baillette. » (An 1772, Vasles) — Patois du Berry : « bassié, » tablette ou pierre d'un évier de cuisine. — Ardennes : « bassyé, » latrines.

Basse, s. f., cuve en bois de forme ovale propre à transporter la vendange ou l'eau. V. — D.-S. — Haute-Marne : trou plein d'eau.

Bassecouette, s. f., bergeronnette, lavandière, oiseau. V., arr. de Poitiers. — *V.* Bacouette.

Baseil (g. βάσις), s. m., seuil de la porte. V. — D.-S. — Vend.

Basseillet, s. m., diminutif de *basseil*. V. — D.-S. — Vend.

Basseu, s. f., vase en pierre ou en bois où mangent les porcs. V., c. de Montcontour.

Basseur, s. f., profondeur : « tu ne toucheras pas le fond de la source à cause de sa basseur. » (A. R.). — V., arr. de Poit. et de Civ. — Basse latinité : *bassus*, depressus, imus. (Duc.). — Italien : « Basso, » Bas. (Duc.).

Bassicot, s. m., diminutif de basse. *V.* ce mot. Vend. (C. et P. D.). — Français : « bassicot, » machine qui sert à sortir les morceaux d'ardoise de la carrière.

Bassi, v. n., ne s'emploie que dans cette phrase : « bassi de honte, » rougir, avoir honte au suprême degré. V., arr. Civ. — (B.-F.).

Bassiot, s. m., petite cuve pour donner à manger aux volailles. V., arr. de Civ. — (B.-F.).

Bassive, (l. *vaciva*), adj. f., jument qui vient en chaleur et ne produit pas. — D.-S., c. Bress.

Baster, v. n., suffire, être fort contre quelqu'un : « i n' bast' poué cont' li, » il n'est pas fort contre lui. V., c. de Montc. — Vend. (C. et P. D.). — Basse latinité : *bastare*, sufficere, quasi bene stare (Duc.). — Italien : « bastare. »

Bat-ageasse, s. m., pie-grièche. Ce nom patois provient, sans doute, de ce que cet oiseau est toujours en guerre avec les *ageasses* et les oblige souvent à fuir. (B.-F.).

Bataillai, v. a., prendre beaucoup de peine. « qu'ou faaut bataillai per goignai sa paur' vie ! » qu'il faut avoir de peine pour gagner sa pauvre vie ! — Se dit du claquet d'un moulin lorsqu'il n'y a plus de blé dans la trémie. — (b. l. : *batalare*), se débattre pour faire un marché. V., arr. de Poitiers et de Loud. — D.-S., arr. Melle. — Basse latinité : *batalare arma*, arma movere. — Français : « batailler, » combattre, contester vivement, lutter contre, (Fam.).

Bategnon (*bat'gnon*), s. m., espèce de selle en grosse toile piquée. — D.-S., arr. de Melle. *V.* Balasson.

Batelai (*bat'lai*), v. n., rêver. Se dit des malades qui rêvent en dormant : « i n'a fé qu' bat'lai tout' la neut; ol é mauvais sine; » il n'a fait que rêver toute la nuit; ce n'est pas bon signe. V., arr. Civ.

Batère (r. *bât*), s. f., corset à l'usage des femmes de la campagne : « o fé si châaud qu'i n' prénré qu' ma bâtère; » il fait si chaud que je ne prendrai que mon corset. V., arr. de Poit.

Batière, Batire, s. f., toile rembourée de paille ou de bourre que les meuniers mettent sur le dos de leurs mulets. (B.-F.). — V.

Batlageai ou Badlageai, v. n., rêver. — D.-S., arr. Mel. — (B.-F.). *V.* Batelai.

Batons-d'ess'lette et Batons de sellette, s. f., chevilles qui tiennent réunis l'essieu et la sellette de la charrue. V., arr. Civ. — (B.-F.).

Battaisons (batt'sons), s. f. pl., (l. *batuere*), battage des grains, la saison de les battre. V., arr. Civ. — (B.-F.).

Batterelle (batt'relle), s. f., disque en fer qui se place aux deux extrémités du moyeu d'une roue. V., arr. de Poit. et de Civ., c. de Monte. — « Cinq bat'reles, deux boistes, etc (An. 1772. Manusc. du Poitou).

Batteresse (batt'resse), s. f., nuée de grêle qui bat, détruit, en tombant, les récoltes. On trouve ce mot dans le journal de Guillaume Le Riche et la chronique de Langon (B.-F.). Généralement employé en Poitou. — Noms de lieux : Batteresse, commune de Château-Larcher. V.

Batteries (*batt'ries*), le battage des grains : « Les batt'ries sant-eilles quemencées chez ta? » le battage des grains est-il commencé chez toi? V. — D.-S. *V.* Battaisons. — Français : « batterie, » querelle avec coups.

Batti, s. m., l'endroit le plus battu d'un chemin : « sègue le batti, tu n'emboul'ras poué; » suis le chemin le plus battu, tu n'enfonceras pas tes pieds dans la boue. — V., c. de Mirb., arr. de Civ. — D.-S

Batti, s. m., tranchant d'une faux fraîchement battue : « i fauch'ré à m'naise, le batti de man dail é tout frais; » je faucherai à mon aise, le batti de ma faux est tout frais. V., arr. de Civ. et de Poit.

Battour, s. m., instrument en bois pour battre le linge quand on le lave. On dit aussi, dans quelques endroits, « battou » et « battouère. » Dans tout le Poitou. — Français : « battoir. »

Baudelle et Baudouelle, s. f., feu de genêts, d'ajones, de brandes; flamme vive et de peu de durée. L'on dit proverbialement de celui qui se laisse attrapper : « gl'é rusé coum' le lumat dons la baudouelle. » V., arr. de Civray, c. de l'Ilsle-Jourdain. — (B.-F.). — Patois limousin : « baudado. »

Baudreillou, se, adj., couvert de boue. V., arr. de Poit.

Bauduche (tourtiau), s. m., petit tourteau, petit pain que l'on fait la veille de Noël, et que l'on conserve d'une année à l'autre, pour préserver le pain de la moisissure. C'est avec ce tourtiau aussi que l'on prétend guérir de la rage les chiens qui en sont atteints, en leur en donnant à manger. V., arr. de Châtelleraud. — Petit pain que l'on fait quelques jours avant la lessive et que l'on donne au premier pauvre passant afin qu'il prie Ste Bauduche ou Baudiche de donner un temps favorable pour sécher la lessive. V., arr. de Chât., Mairé. — D.-S., Parthenay.

Baufin, s. m., bluet, *centaurea cyanus* de Linnée, arr. de Poit. (Maud.); arr. de Loud.

Baugai, v. n., aboyer : « Lés chins n' cinssant d' baugai; » les chiens ne cessent d'aboyer. — D.-S., c. de Bressuire et de Parth.

Bauge, s. f., mesure linéaire non déterminée. — Avoir ou non la bauge, c'est avoir ou non la taille réglementaire indiquée pour le service militaire. Dans tout le Poitou.

Baugeai, v. a., se servir de la bauge. se « bauger, » se mesurer. — Dans tout le Poitou. — Patois du Berry.

Baule (l. *bolus*), s. f., mie de pain. V., c. Neuv., c. Monte.

Baulai, v. a., hurler : « quiè-t-o qu'entond baulai? » qu'est-ce que j'en-

tends hurler? V. — D.-S. — Basse latinité : *baulare*, canum est latrare seu baulare. (Sindonius in libro *De naturis rerum*, etc. Duc.). — Ardennes : « Baulier, » danser. — Besançon : « hurler. » — Anglais : « to bawl, » crier, criailler. (Cit. B.-F.).

Baulle-bec (*ll* mouillés), s. m., babillard, grand causeur. — D.-S., arr. de Bress. *V.* Badenibelle.

Baurasse, s. f., le plus mauvais du chanvre. V., arr. de Poit. et de Civ. — L'on dit aussi, dans certains endroits, « bourasse » — Français : « bourras, » gros drap, aussi nommé « bure. »

Baurée, s. f., litière, paille fraîche que l'on met sous les bestiaux. « Faire la baurée, » c'est nettoyer une étable. V., arr. Civ. — D.-S., arr. Mel.

Bavassai, v. a. et n., bavarder, raconter les nouvelles sans discrétion : « qu'bavasse-tu don d'même ? daux ment'ries qu'i cré ; » que bavardes-tu donc de même? Des mensonges, je crois. V., c. de Montc., Maze.— D.-S., c. B., Mel. — Marne : « baver, » bavarder, médire.

Bavou, se, adj., bavard, babillard. Très-souvent employé par nos paysans dans leurs disputes : « taize-te donc, tu n'es qu'un bavou. » V.—(B.-F.)—Marne: « baveur, » causeur, fainéant. — « baveu, » d'après Boiste, a la même signification.

Bayai, v. n., tirer la langue à cause de la chaleur ; se dit des bêtes et des gens : « gle baye coum'in chin qui a fé sept lieues avant d'd'junai ; » Il tire la langue comme un chien qui a fait sept lieues avant de déjeûner V., arr. Civ. — Patois du Berry : « bayer, » crier, aboyer. — Français : « bayer », regarder la bouche ouverte en contemplant.

Bayart, s. m., mauvais cheval. V. D.-S. — « cheval de poil bayart, estelle on front, vendu 50 escus. » (An 1464, Manusc. du Poitou.) — « boiart, » cheval hongre manqué. (Manusc. du Poitou.)

Bayot ou Badjot, adj., ne s'emploie qu'au féminin : « grande badjot » Vend. (C. et P.-D.)

Bazane, s. f., gros ventre. (B.-F.)— Basse latinité : *bazana*, sacculus. (Duc.) —Noms de lieux : Bazane (la) [Chapelle-Bâton, V.].

Bazotae, v. n., chanceler. Vend. (C. et P. D.)

Bé (l. *bene*), adv., bien. V. D.-S. — Limousin, languedocien, gascon.

Bra, bia (l. *bellus*), adj, beau. V. — D.-S.

Bea (bel-à-de), s. m., avantage, sort avantageux : « l'héritage de ma tante m'a fait un bel-a-de-bea. » V., arr. Civ. arr. Parth. — D.-S.

Bea (à de), loc. adv., avantageux, favorable : « quienqui m'est à de bea, » cela m'est favorable. « Depeu qu'man père a mouriu, o m'en sé bén a-de-bia, i sé mait' chez nous, » depuis que mon père est mort, cela m'est bien avantageux, je suis maître à la maison. — V. — D-S. —(A. R.)

Beacop et Biacop, adv., beaucoup. V. — D.-S. — Vend. L'on dit aussi : « beacot et biacot. »

Bechai, v. n., dormir par interruption, sans être au lit, en penchant la tête. D.-S., arr. Bress. C'est ce que l'on appelle dans la Vienne : « Cougnai les paux. »

Bechan, s. m., petit binochon dont on se sert dans les jardins. V., c. Montc., Maze.—Basse latinité : « *becca*, *besca*, *bessa*, *bessus*, bêche. » (Duc.)

Beché, v. n., se dit des volatiles en général prêts à éclore : « les petits bechant dans l'u, gle vendrant d'ser ou demoin, » les petits sont sur le point d'éclore, ils seront éclos ce soir ou demain. — V. — D.-S. — Vend.— Marne, Hte-Marne : « becher, » frapper du bec, casser sa coquille.

Becot, s. m., le bout de la tige du maïs qui tient à la fusée et que l'on casse en le pelant, afin de pouvoir faire les troches. — L'on donne également ce nom aux portions de branches que le jardinier ou celui qui étauce des arbres ont laissées : « Thiau l'houme a leché les becots trop longs. » (B.-F.)

Becot, s. m., chevreau :

« Deux becot qua lat fait dau troupea l'espérance. »
(Gust., p. 77.)

Beda, s. m., gros homme : « v'la i beda comu' o'n' n'a guères ! » Voilà un gros homme comme il n'y en a guère. V., c. Montc.

Bedaille, s. f., gros ventre. V., arr. Civ., *V.* Bazane.

Bedageasse (b'dageasse), s. f., piegrièche. V., arr. Civ., *V.* Batageasse.

Bedaesse (b'daesso), s. f., lame sans le manche : « praète me ta b'daesse ; » prête-moi ta lame de couteau. D.-S., c. de Celles.

Bedasse (b'dasse), s. f., gros ventre. V., arr. Civ., *V.* Bazane.

Bède, s. f., jeune vache. (B.-F.).

Bède, s. f., gros ventre : « ah ! gar' don qu'aile bède qu'oul a qu'oul houme ! » Ah ! regarde donc quel gros ventre qu'a cet homme. V., arr. Poit. — Aube : « bide, bidon, » gros ventre, bedaine. — Français : « bedaine, » gros ventre.

Bedeguian (*d g* mouillés), s. f., coiffe des Piautes et des Pelleboises, *V.* ces mots. Elle se porte aussi dans une partie de l'arrondissement de Niort et de Civray. Ce bedguian ou béguien se compose de la cornette, de l'arselet, de trois pringues et du r'virau. *V.* ces mots. — Français : « beguin, » bonnet de toile avec bride pour les enfants.

Bedochai (b'dochai), v. a., se servir de la *b'doche* pour bêcher la terre. V.

Bedoche (b'doche), s. f., houe à main (B.-F.) — Provençal : « bosoche. » (Lac. cit. B.-F.).

Bedocheux et Bedochour, se (*b'docheux*), adj., celui ou celle qui bedoche. V., arr. Poitiers, arr. de Civ.

Bedochon (b'dochon), s. m., petit binochon. (B.-F.). *V.* Bechan.

Bedon, s. m., gros ventre, arr. Poit. *V.* Bazane.

Begassae et Begassé, v. n, bégayer. Vend. (C. et P.-D.) V. — Hte-Marne : « beguer. »

Begassard et Begassou, adj., bègue. Vend. (C. et P. D.) — V.

Bégaud, e, adj., sot, niais : « ri'n d'pus bégaud qu'quau gars ; » rien de plus niais que ce gars. V., arr. Chât. et de Loudun. — Vend. (C. et P. D.) — Mayenne : « bégaud. »

Béguant, e, adj. v., bègue. V., arr. de Civ. *V.* Begassard.

Béguenassi, e, adj., bègue. D.-S., c. de Thénezay. *V.* Bégassard.

Beguette (*gu* mouillés), s. f., brebis propre à engendrer. V., arr. Civ. — D.-S., c. Sauz.-Vaus. — (Loubillé, B.-F.) — Français : « beguettes, » s. f. pl., petites pinces de serrurier. — Anglais : « to beyet, » engendrer, et « to begétter, » celui ou celle qui engendre. (Cit. B.-F.).

Begui, s. m., nom que l'on donne au cochon quand on l'appelle. D. S.

Beguignai et Bequignai, v. n., crier d'une manière plaintive en parlant du chevreau :

« Couchés sur le pavé béguignant d'endurance. »
(Gust.)

Vend. — V. — D.-S.

Béguine, s. f., espèce de coulisse en soie ou en lustrine recouvrant la calotte qui donne la forme à la « pantine. » V., c. Montc., *V.* ce mot.

Béguine, s. f., sarments de vigne liés par petits paquets, javelles. (B.-F.)

Béguinette, s. f., diminutif de béguine, espèce de coulisse, etc. V., arr. de Poit. et de Civ. — Bonnet de dessous dont la forme est en pointe. V., arr. de Montm., Journé, Adriers.

Beho, Beho, Beho, Bai, cris des bergères pour se faire suivre de leurs troupeaux de moutons. V., arr. de Chât.

Beille (beuille), s. f., ventre, surtout de poisson. Vend. — Les Essarts. (C. et P. D.) — Anglais : « belly, » (bély), ventre.

Bèje, s. f., becquée. D.-S. — Airv.

Béjon, s. m., la semence renfermée dans le noyau. D.-S. — Borc, Saint-Jouin, Louin.

Belar, s. m., enfant qui crie. V., arr. de Civ.

Belard (b'lard), s. m., bélier, dans plusieurs contrées du Poitou. — Bellard : « le curé de Montamisé devait, chaque année, le mardi de Pâques, aux chapelains et bacheliers du chapitre de Notre-Dame, à Poitiers, un mouton bellard, vif, à cornes. » (An. 1583. Manusc. du Poitou.)

Belaie et Belée (l'laie), s. f., pleurs, cris, se dit principalement des enfants : « gle poussirant ine b'laie a fair'cheure les osais d'lâer do tomps, » ils poussèrent un cri à faire tomber les oiseaux de l'aire du temps. D.-S., arr. de Mel. — V., arr. de Civray.

Belé, (b'lé), v. n., crier en pleurant ; se dit principalement des enfants. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Mel. —

Français : « béler, » faire un bêlement.

Belières (b'lières), s. f., les dents incisives. V., arr. de Civray. — Français : « bélière, » anneau qui soutient le battant d'une cloche, ou une pendeloque.

Beline (b'line), s. f., assignation, citation. D.-S. — Hanc, village du Breuil-Coeffault (B.-F.).

Belinai (b'linai), v. n., action de l'accouplement des béliers. Au figuré, agiter doucement et fréquemment la tête, particulièrement chez les personnes âgées : « ton père quem'ence à b'linai. » — Escroquer : « i m'fie pou à qu'ou gars; gl' m'a blinai d'cinq à six froncs en m'vondont san blé, » je ne me fie pas à ce gars, il m'a trompé de cinq à six francs en me vendant son blé. — V. — D.-S.

Bellard, e (*ll* mouillés), adj., bancal. Vend. (C. et P. D.)

Bellarde (b'llarde, *ll* mouillés), s. f., gros bâton: «jouer à la b'llarde.» V., arr. de Civ. — Ardennes : « belloy, » bâton.

Bellardé (b'llarde, *ll* mouillés), v. n., marcher comme un bancal. Vend. (C. et P. D.).

Bellé (l. *bellare*), v. a., terme de jeu, doubler l'enjeu, la mise. V.

Ben et Bene (l. *bene*), adv., bien. V., arr. de Civ. — D.-S. — Provençal : « bén, bén mai, » bien davantage.— Patois du Berry : « ben, » bien.

Bena, s m. (l. *bonus*), benêt. Vend. — Noms de lieux : Bena, Chaunay, V.

Benaisé. v. n., être à son aise, à son contentement; laisser aller une chose doucement, V.

Benaiseté, s. f., contentement, bien-être : « la benais'té l'tuera. » V. — Patois du Berry : « benaisetê.»

Benasse (l. *bonum*), diminutif de bén, s. f., terres, une petite quantité : « quond i auré méngé ma gouléie de b'nass', i cherch'ré man pain, » quand j'aurai mangé mon peu de bien, je chercherai mon pain. V., arr. de Civ., arr. de Chât.— D.-S.—Noms de lieux : Benasse (la), [Payé, V.]

Benasson (b'nasson). *V.* le précédent. D.-S., V.

Benatre (b. l. *banasta*), s. f., espèce d'engin pour le véron. V., c. de Montc., Maze. — Benate : « quemdam clericum, piscantem cum banasta in fossatis. » (An. 1274, Saint-Benoît de Quinçay. Manuscrit du Poitou)— Basse latinité : *vivarium*, *piscatorium*. (Duc.)

Benit (b'nit), s. m., rouge-gorge. Vend., Font. (C. et F.-D.).

Bèque (*qu* mouillés) [g. Βική], s. f., chèvre. V, D.-S. — Français : « biquet, » chevreau.

Bequegnon, s. m., petite queue, petit bout d'un objet qui se termine en pointe : « gl'avé daux chaires dans quialle maisan qu'avant tout daux bequeugnons ; » il y avait des chaises dans cette maison qui ont toutes des petits bouts. V., arr. de Civ.

Bequelai, Bequeli (*qu* et *l* mouillés), v. n., crier d'une manière plaintive, en parlant du chevreau. V., arr. de Civ. et de Loudun.

Bequet, s. m., poisson : « Item, le mercredi des roysons, en solles de mer, deux bequets et ung chabosseau... XIII s. » (Manusc. du Poitou.)

Bequette (r. *beque*), s. f., jeune chèvre. V., c. Montc., Mazeuil.

Bequeule, s. f., maladie de la bouche produite par des boutons : « quiau drôle a la bequeule. » V., arr. de Civ.

Béquiail, s. f., bétail. V., arr. de Chât.

Béquillard, e, Bequillou, se, adj., boiteux, qui marche à l'aide de béquilles. V. — D.-S., arr. de Melle ; suivant les localités.

Béquion, s. m., petit chevreau, dérive de *bequette*. V., arr. de Poit. et de Loudun.

Bequiounai et Bequiouni, v. n., mettre bas en parlant des chèvres. V., arr. de Poitiers et de Loudun. *V.* Abouquillai.

Ber, s. m., berceau. D.-S., Nueil-s.-les-Aubiers, Châtillon. — Basse latinité; « *Bersa*, *bersæ*, crates vimineæ, seu sepes ex palis vel ramis grandioribus contextæ, quibus silvæ, vel parci undique incinguntur, ut nullus cervis, cæterisque feris ad egressum pateat aditus..... Ab ejusmodi cratibus mansit infantium cunis nomen, quas *bers* et *berceaux* vocamus, quod ex viminibus invicem contextis confectæ sint. »

(Duc.)—Gascon et provençal : « brès; ie faguèron un brès; » ils lui firent un berceau.— Marne : « ber, » — Environs de Blois.

Berai, loc., construction des deux mots, bien, vrai, employés interrogativement, et dont notre locution patoise répète le même sens : « eh Piarre, la femme à Jean Ledoux qu'est morte ! — Berai ? » (B.-F.) — C. de Sauzé-Vaussais.

Berciou (beurciou) [b. l. *berciolum*], s. m., berceau. V., — D. S. *V.* Ber.

Berche, **Berchu**, **e**, adj., celui ou celle qui a des dents de moins V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle.

Berdagon, s. m, eau emmiellée, résultat du lavage des divers instruments qui ont servi à la manipulation du miel lorsqu'on l'enlève des ruches. On boit cette eau, et elle peut servir de tisane laxative. V., arr. de Châtelleraud, Oiré, Mairé.

Berdaquement (beurdaqu'ment), s. m., cahot; bruit qui résulte du choc de plusieurs objets : « queu diabl' de beurdoqu'ment fasant-eils don! » quel diable de bruit font-ils donc! V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bressuire.

Berdaquai (beurdaquai), v. a. et n., faire du bruit, du tapage : « enragé d'drôle, i é bia li dir'de s'taisai, le beurdaque trejou; » enragé de drôle, j'ai beau lui dire de se taire, il fait toujours du bruit. V., Civ. — D.-S.

Berdassai (beurdassai), adj., homme qui s'occupe de ce qui concerne les femmes : « cré me, teigne frère n'é qu'in beurdassai; » crois-moi, ton frère ne s'occupe que du ménage. D.-S., arr. de Bressuire.

Berdasse (br'dasse), femme brouillonne, s'occupant de peu.

Berdassi, v. a., s'occuper de choses insignifiantes : « i ou di per le sus, qu'oul houme n' fe qu'berdassé; » je le dis pour le sûr, cet homme ne fait que berdasser. V., c. de Montcontour.

Berdassour, adj. m., celui qui s'occupe à des vétilles : « quiqu' tu fé lai, grond berdassour? tu f'rai ben meux d'v'ni soupai; » qu'est-ce que tu fais-là grand berdassour? Tu ferais bien mieux de venir souper. V., arr. de Civ. — *V.* Berdassai.

Berdé (l *bardus*), s. m., paresseux, fainéant à l'excès. V., arr. de Chât., Mairé. — Patois du Berry : « berdin, » simple d'esprit, niais; — badinage, niaiserie.

Berdoirai (b'rdoirai), v. a., salir, (B.-F.) *V.* Ambredoirai. — Patois du Berry : « berdoire, » mauvais pas causé par de la boue.

Bère (l. *bibere*), v. ac, boire, part. passé, bégu (*gu* mouillés) : « gl'a tout begu; » il a tout bu. V., D. S. — On dit aussi : « b'eyu. » D.-S. — Italien : « bere, ou bevere, » boire. (Cit. B.-F.)

Bergaud, s. m, banneton. V., D.-S. — *V.* aussi Bregaud.— Il y a Bergaud, nom de lieu, dans la commune de Verrières, (V.) et Le Bergault dans celle de Mazerolles (V.)

Bergeon, s. m., sillon qui va en diminuant V., arr. de Poit. et de Loud. — *V.* Abergeon. — Vend, c. de Chalans.

Bergeounai, v. n., faire des bergeons. V., arr. de Poit. et de Loud. — Vend., c. de Chalans. *V.* Abergeounai.

Bergreau (berg'reau), s. m., petite brande, petite bruyère : « sorcier, j'te r'doute, va t'en chiau dans le berg'reau. » C'est la formule usitée dans quelques communes de l'arrondissement de Montmorillon, pour se garantir du sortilége.

Bergle et **Berle** (*gl* mouillés), s. f., faux-cresson, *apium palustre*. V. — D.-S. — Marne : « Berle », plante nommée ailleurs chervis.

Bergotte, s. f., brebis déjà vieille. V., arr. de Poit., Civ.

« J' n'iré pus aux champs,
« Boun'gens,
« Gardai qu'ièS vieilles bergottes. »
[Chans. Poit.]

Berjeotte, s. f., petite bruyère. V., arr. de Poit.

Berjeotti, v. n., manger peu à la fois, sans appétit. V., c. de Montcontour.

Berlar, s. m., bélier. V., Adriers.

Berlère (*l* mouillé), s. f., anse mobile d'un vase qu'on suspend, chaudron, marmite : « a-t-u ben apreuvé la berlère d'la marmite, avont d'la boutr'au cramaillon ? » as-tu bien éprouvé l'anse de la marmite, avant de la mettre au

cremaillon? V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle, c. de Parthenay. — Au figuré, langue : « gl'a in' bonn' berlère dans la goule, quiauqui. » il a une bonne langue dans la bouche, celui-ci. V., arr. de Civ.

Berlicoton, s. m., brugnon. On l'appelle aussi calet, parce qu'il n'a pas de duvet comme la pêche (B.-F.) — arr. de Melle.

Berlinage et Brelinage, s. m., brebis, moutons. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Melle.

Berlin, s. m., mouton mâle. V., D.-S : « Item trente chiefz de berlin dont il y a cinq chastrez. » (An 1463. Lezay, Manuscrits du Poitou.)

Berline, adj. f., femme folâtre : « rin d'p'us berline qu'la femme à Jeondé » ; rien de plus folâtre que la femme de Jean. V., c. de Montcontour. — Patois du Berry : « berlines, berlias, » idées de travers, humeurs noires.

Berlot, Brelot, (le *t* sonne), volage, insensé, idiot. V., arr. de Châtelleraud. — Mayenne : « brelau ou berlau, » diseur de riens. — Patois du Berry : « berlaud, berlaudin, » niais musard. Ce patois a aussi les verbes : « berlauder et berlauser, » s'amuser à des riens.

Berlot, s. m., le dernier jour des moissons. V., c. de Montm. *V.* Avelot.

Bernar, s. m., fourche en bois à quatre doigts pour étendre le fumier. V. — D.-S.

Berne, s. f., drap de lit en grosse toile. Vendée, Fontenay. (C. et P.-D.) — Toile qui sert à couvrir une charrette. V., c. Montcontour, Maze.

Berne, s. f., faux-cresson, Vienne, *V.* Bergle — Marne et Haute-Marne : « berne, » fossé, trou, berge. — Noms de lieux : Berne (la), Châtellerault.

Bersolé, Bresolé, e, adj., celui ou celle dont le visage est marqué de rousseurs, ou par la variole. V. — D.-S.

Berteau, s. m., cheville qui sert avec la *muette* à maintenir l'équilibre de la traction d'une charrue. D.-S., arr. de Bressuire et de Parthenay.

Berteau, s. m., bande de culotte ; de là ce proverbe : « o faudra terjou l'tindre per san berteau de cliotte, » il faudra toujours le tenir par sa bande de culotte, pour indiquer une personne qui ne sait pas se conduire elle-même. V., arr. de Loudun.

Berté, v. n., aller et venir, se dit principalement des animaux qui pacagent : « Més oueilles s'sont pas soulées annuit. al'n'ont fé qu'berté. » V., arr. de Châtelleraud.

Beseuil, s. m., puisard pour faire écouler l'eau. D.-S., Vendée. — Petite roue par où suinte de l'eau. V. — arr. de Poitiers.

Besille, s. f., chèvre. V., arr. de Civray.

Besochai, v. a., piocher. V. — D.-S, *V.* Bedochai. V. D.-S., — « où illec estoit allé pour besocher des chenevraulx. » (An. 1531. Manuscrits du Poitou.)

Besoche, instrument qui sert à Besochai V. — D.-S. — « Item II besoches et un trahant. » (An. 1329. Manuscrits du Poitou.)

Besocheux, se, adj., celui ou celle qui besoche. V. — D.-S. *V.* Bedocheux.

Besochon, s. m., petite besoche. V. — D.-S. (An. 1546. Manuscrits du Poitou.)

Besson, ne, adj., jumeau, jumelle. Dans tout le Poitou. — Besson, s. m., pionnier ou terrassier. (xve siècle. Manuscrits du Poitou.) — Roman, « besso. » — Provençal : « bessouno, besson. » — Gascon et limousin : « bessou. » — Ardennes : « bessons, bessonnes. » — Noms de lieux, Bessons (Moulin des), Chef-Boutonne (D.-S.).

Bestiasse, s. f., (l. *bestia*) une bête, un lourdaud. V. — D. S. — Italien : « Bestiaccia », grosse bête.

Bété, v. n., figer : « la sauce est bétée dans l'plat. » Dans tout le Poitou, où ce mot se prononce bétai, béti et bété, comme nous l'avons écrit.

Betin, s. m., Terres de mauvaise qualité mélangées de pierres, de cailloux. — Gravois, débris. V. — D.-S.

Bette-champêtre, s. f., betterave. D.-S., arr. de Bressuire. — Rabelais : « bette » (L. 1er, c. 13.)

Betuse, (b. l. *Betuysia*), s. f., mesure de capacité équivalant à huit boisseaux du pays. V., c. de Chauv. (An. 1409. Manuscrit.) — Français : « betuse », tonneau à demi ouvert pour transporter le poisson.

Betusée, s. f., septrée. (Manuscrits du Poitou.)

Benaille, s. f., chaume ; paille qui reste sur le sillon après le sciage des blés. (A. R.)

Beude, s. f., petite vache, (B.-F.) *V.* Bede.

Beuguet, (*gu* mouillés), s. m., engorgement des lèvres : « gl'é pa à s'n ais', tai, m'n houme ; gl'a l'beuguet » ; il n'est pas à son aise, tiens, mon mari, il a le beuguet. V., arr. de Poitiers.

Beuillais, s. m. pl., Monceaux de beuille, ou de buaille. D.-S.— *V.* ces mots.

Beuille, s. f., petits fragments de filasse, ou de grettes qui tombent sous la broye. (B.-F.) — Roman : « Buela, Bueilla. » Noms de lieux, Beuillon (le), (S. Clair, V.).

Beuiller, s. m., meule de buailles (A. R.).

Beuiller, v. a, et n., dépouiller un champ de sa beuaille. (A. R.). — Vendée (C. et S. D.).

Beuiller, v. a, Attendre : « i, é resté iqui à beuillé, i n'sé combé d'tomps, i n'é poué véngu » ; ; je suis resté ici à l'attendre, je ne sais combien de temps, il n'est point venu. — Regarder ce que font les autres : « qu'beuill'tu don avoure » ? Que regardes-tu donc à présent? V.,— D.-S.— Aube, Haute-Marne : «beuillir, beuyer, faire beuillot,» regarder avec attention, faire le guet.

Beuillou, se, adj., celui ou celle qui regarde faire les autres. V., arr. de Poitiers.

Beuillou, s. m., cousin, insecte. Vendée, Fontenay. (C. et P. D.).

Beure, v. a., part. pas. « begu » (*gu* non mouillés), boire : « N'allant beure in chopin'en mingeant nouté pain » ; nous allons boire une chopine en mangeant notre pain. V., c. Isle-Jourd.. Adriers. Luchapt. où le part. pas. fait au féminin «bégudée ; » «nous vachées ont allées bégudées? » Nos vaches ont-elles bu?— Patois du Berry : « beuvre, beuver.» Roman de la Rose : « de cette fontaine beuvrez.» — Patois du Limousin : « béouré. » — Noms de lieux ; Beuvrie, (Asnois, V.).

Beurette (à la), loc. adv., en secret, en particulier :

> « Qui de quiau pauvre Pas
> » Parlant a la beurette. »
> (Gust, p. 2.)

On dit en Bas-Poitou d'une personne que l'on voit aller à confesse : « elle va parler à la beurette. » (Pres) — Patois de Besançon : « beura » fermer ; « aiva beura » , on avait fermé.

Beurgne, s. f., hanneton. (B.-F.)

Beurgne, s. m, coup. V., arr. de Civray.

Beurgné, v. n., bossuer, faire des bosses, se dit des ustensiles de ménage. — (Se) v., pr., se heurter en tombant : « i m' sé beurgné tout' la tête en chesant dau plancher » ; je me suis heurté la tête en tombant du grenier. V., arr. de Civray.

Beurgne, s. f., brin de taillis qu'on laisse de distance en distance pour fixer les limites d'une coupe de bois. Espèce de pieds-cormiers. (Rondier, cit. B.-F.).

Beurrai, v. n. (l. *Butyrum*), donner du beurre en parlant d'une vache : « tés vaches beurrant-alles ben?) Tes vaches beurrent-elles bien? —Français: « beurrer », mettre du beurre.

Beute, s. f., petite parcelle de feu : « o n'y avé pa ine beute. » (A.-R.)

Beuve, s. f., cruche : « vé don à la feingtaine q'ri dues pliennes beuves d'aive ; » va donc à la fontaine chercher deux pleines cruches d'eau. D.-S., c. de Bressuire.

Bezaine, s. f, ruche : « la bezaine était toute pleine. » (A.-R.)— Bezenne: « deux bezennes et un vieux fauteuil. » — (An. 1764, Vasles, Manusc.)— Ardennes : « Besainne, Besanne. »

Beze et Bezie, s. f., nom d'amitié que les bergères donnent à leurs chèvres. V. — D.-S.

Bia, s. m., blé : « v'la d'biau bia ;» voici du beau blé. V., c. l'Isl.-Jourd., Luchapt.

Biain, Bian, s. m., jour de marché, D., arr. Parth. , c. de Celles, Vend. — « Les *biains* de Parth. sont des marchés-foires très-renommés.»— (Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : *Bienna*, « definiuntur in consuetudine pictavensi,

art. 99. — Corvées tant d'hommes que de bêtes. » — « Biains », in consuetud. Andegav., art. 499. — « Bians, » in Pictavensi, art. 102, 190.— « Le bien,» in charta Mauritii de Bellavilla, dom. Ganaschiæ; ann. 1265. — « Bias. » Tabul. S. Eparchii inculism. (Duc.) — Ardennes : « Biain, » corvée. — On appelait autrefois bian ou bien, en Poitou la corvée que devaient les hommes et les bêtes, et biennaux, les corvéables (Cout. du Poitou.)

Bias, s. m., boyau. D.-S., arr. de Melle — Vend.

« Car gl' avant soin de coudre autou
» In grand bias que chez les boudinoux. »
(Gust., p. 9.)

Biarde, s. f., jeu d'enfants; boule que l'on se renvoie avec des bâtons V., arr. Poit.

Biaude, s. f., blouse, vêtement : « doun' me don ma biaude.» V.—D.-S. — Basse latinité : *Bliaudus*, *bliaus*, *bliaudus*, vestis species. « Dedit pro placito isto 20 sol, et unum bliaudum canabinum. » (Duc.)—Patois du Berry : « Biaude » — Besançon : « Blaude. » — Haute-Marne : « Bliaut, bliaut, » vêtement de dessus. — Roman de Garin :

« En une garde robe li rois en vint
» Veste un bliaut gentement li avint. »
(Cit. Duc.)

Etienne Tabourot :

« J'aime mieux voir la belle taille
» Sous la biaude qui lui baille. »
(Cit. C. 3.)

Biaugeai, v n, sortir, apparaître sur divers points. D.-S., Melle. — (Rondier.)

Biaule, s. f., mie de pain. V., arr. de Poit. *V.* Baule.—Blouse. *V.*, Biaude. D -S., arr. de Parth.

Biberon, (l. *Bibere*), s. m., vase où l'on met l'huile. Vend. (C. et P.-D.) — Français : « Biberon », petit vase pour boire avec un bec ou tuyau

Biblai (*b* mouillés), v. a., importuner, troubler, interrompre : « tu t'bibles parce que t'au fé trot vite » ; tu te troubles parce que tu fais cela trop vite. Dans tout le Poitou.

Bicètre, s. m, bissextile : « c'est 'année du bicètre.» V., arr. de Chât., vulgairement l'année de malheurs. — Basse latinité : *Bissextus*, infortunium, malum superveniens, vulgo etiam nostris hac notione. (Duc.) — Infaustum bissextum sæpius romanæ reip. fuisse. (Macrobius, lib. I. Saturn., c. 13, cit. Duc.) — Le *bissexte* était un droit épiscopal de l'Église de Poitiers, que chaque prêtre devait acquitter pendant le synode. (Synode, an. 1280, c. II.) — Tunc bissextilis erat annus, ac sicut vulgo audivimus, super proditores corruit bissextus. (Ordericus Vitalis, l. XII, p. 882, cit. Duc.)

Pour ce que bissextre eschiet
L'àn en sera tout desbanchlet.
(Joan. Molinetus.)

in Calendario, fol. 101. (Cit. Duc.) — Aube : « Bicêtre. » — Patois du Berry : « Bicêtre, » enfant vif, bruyant.

Biche, (poil), s m., l'on dit d'une mule ou d'un mulet qu'ils ont le poil *biche*, lorsque leur pelage est fauve. Le plus souvent, pour ne pas dire toujours, ces animaux ont une raie noire transversale sur les reins (B.-F.) —V., arr. de Civ. et de Loudun.

Bicot, (g. βίκη), s. m, chevreau. Vendée :

« Les chicot aux grands chay, in bicot à sa mère. »
(Gust., p. 77.)

Bidale, s. f., gros morceau pris sur le dessus ou le dessous d'un pain entier : « pri man grond coutia, i copi in'bidale le long de quiau chôntia. » Je pris mon couteau, je coupai un morceau le long de ce pain. V., arr. de Civ.

Bidrouille et Bidrouillet, s. f., vin plat, sans force. Dans tout le Poitou. — (A.-R.)

Bidrouillée, s. f., mets composé de citrouille cuite délayée dans du lait auquel on ajoute du poivre : « migne, man p'tit, migne la bidrouillée, all' é ben boune. » V., arr. de Civ. —D.-S., arr. de Melle.

Bidrut, s. m., vin plat. (B.-F.) *V.* Bidrouille.

Bie, Bue, Buge, Buie, s. f., cruche. V. — D.-S. — Vend., suivant les communes. *V.* Beuve. — Patois du Berry : « Buge. »

Bierbe, (r. *bribe*), s. f., morceau

pris au milieu d'un pain entier : « oh ! p'pa, cope mou don ine p'tite bierbe de pain, va; » oh! papa, coupe-moi donc une petite bierbe de pain, va. V., arr. de Civ.

Bigarlai, v. a., orner, enjoliver. V., arr. de Civ.

Bigarlé, e, adj, de plusieurs couleurs : « prendrai ma robe bigarlée dimanche pr' allai à la ballade ; » je prendrai ma robe bigarlée dimanche pour aller à l'assemblée. V., arr. de Civ.

Bigassai, v. a., troquer, changer du bétail pour d'autre, en faire métier, commerce. V., Civ.—D.-S.—(B.-F.), qui l'écrit *bigacer*.

Bigassou, se, our, ouse, adj., celui ou celle qui bigasse. V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.)

Bigau, s. m., pic. V., arr. Montm.

Bigaude (bête), s. f, bête fantastique que l'on dit habiter les puits pour empêcher les enfants d'y regarder, dans la crainte d'accidents : « t'approche pas d'quiau poué, man p'tit, la bigaude t'ming'rait ; ne t'approches pas de ce puits, mon petit, la bigaude te mangerait. V., arr. de Civr.

Bigeae, v. a., trouver par hasard, et après avoir beaucoup fureté. Vend.

Bigearou, se, adj., bizarre. V., arr. de Civ., Linazai. — (B.-F.)

Bignoler, v. n., avoir un vilain *coëffis*, se dit des femmes. — D.-S. — (B.-F.)

Bignolon, s. m, vilain *coëffis* ; manière peu gracieuse de se coëffer, relativement à la forme. (B.-F.)

Bigoisé, v. n., prendre un chemin détourné, faire quelque chose avec ruse, détourner l'attention. V., arr. de Chât., arr. de Civray.

Bigot, s. m., nom que les habitants de la Gâtine donnent à ceux de la plaine. D.-S., Gâtine. C'était le surnom des Normands :

« Souvent dient, sire, pourquoi
» Ne tollez la terre as bigos ? »
(Rom. de Vacces.)

Bigotu, e, adj., bossu, de travers, qui n'a aucune régularité : « quiau ch'min é tout tortu, bigotu. » V., arr. de Poit., Civ. et de Loudun.

Bigourne (bête), [l *bis, cornu*], s f., animal fantastique que l'on suppose se rendre au sabbat. V., arr. de Chât., de Poitiers. — Noms de lieux : Bigonnerie (la). [Vaux, près Chât.]

Biguaille, v. a., troquer, changer du bétail pour d'autre. V. — D.-S. — *V.* Bigassai. — Ancien français : « Biguer. »

Biguailleux et Biguaillou, se, adj., celui ou celle qui *biguaille*, D.-S. — *V.* Bigassou.

Biguenail, s. m., brizeau, champ ensemencé de diverses espèces de grain : « ton biguenail est bea, mon vesin. » (B.-F.)

Billou, s. m., morceau de bois, et par extension bâton. V., c. Isl.-Jourd. — Patois Limousin : « Billou. » — Noms de lieux : Billou, près Hains (V.)

Bimbai, v. n., sauter, danser. Noms de lieux : Grand et Petit Bimbard, (Saint-Remy-sur-Creuse.)

Bine, s. f., instrument de jardinage, Vend. (C. et P.-D.)— Grosse bille pour jouer. V., arr. de Civ. — Cigale. V., arr. de Poit.—Patois du Berry : «Bine», dinde femelle, poule d'Inde.

Biner (l. *binare*), donner aux terres une seconde façon.

Binetu, s. m, mésange. V., c. de Montc. — Vend., Font. (C. et P.-D.)— Verdier, V. — D.-S. Les paysans l'appellent ainsi, dit M. Beauchet-Filleau, parce qu'il fait son nid dans les vignes au moment où on les bine ; ou plutôt parce qu'en chantant, il prononce parfaitement les mots : *bin' bin' bin' tu*, comme adressant cette question aux vignerons.— Onomatopée.

Binguai, v. n., bondir, sauter, danser : se dit des animaux et parfois des enfants. (B. F.) — V., arr. de Civ.

Binoche, s. f., instrument de jardinage, diminutif de Bine. V., arr. de Poit.

Binochée, s. f., terre qui a été levée avec la binoche. V., arr. de Poitiers.

Bioche, s. f., bêche. V., Isle-Jourd., Adriers.

Bioche, v. a., se servir de la bioche, bêcher la terre. V., Isle-Jourdain, Adriers.

Biogeai, Biougeai, (g. βίος) v. n., et plus ordinairement impers., être

en mouvement, s'agiter en parlant des êtres vivants réunis ensemble : « o biogeai fort dans l'cabaret. » D.-S., c. de Maz. (A.-R.) — Arr. de Mel. — Vend. (C. et P.-D.) — Dans le canton de Civ., il se dit plus particulièrement des insectes en général.

Biogère, (r. *biogeai*), fourmilière. Vend. (C. et P.-D.)

Biot, (le *t* se fait sentir dans l'arrond. de Chât.) s. m., vase de grès où l'on met l'huile. Il est aussi pris dans le sens de biberon. *V.* ce mot. — Vend. (C. et P.-D.)

Biottai, v. n., boire à un biot. Vend. (C. et P.-D.)

Biquion, s. m., chevreau. V. — D.-S., dans quelques communes. *V.* Béquion.

Biquiounnai (r. *Biquion*), v. n., mettre bas en parlant des chèvres. V. — D.-S., dans quelques communes. *V.* Béquiounai.

Biqudé et Biqué, v. a., embrasser. V., Isle-Jourdain, Luchapt. — Patois limousin : « Bicora. »

Biraillai et Bizaillai (r. *Bireil*), v. n., cligner les yeux, loucher un peu. V. — D.-S., arr. de Melle.

Biraillou, se, adj., celui ou celle qui cligne les yeux. V. — D.-S.

Biraud, e, adjectif, qualification amicale que l'on donne souvent aux enfants : « mon p'tit biraud, ma chère biraude. » V. — D.-S.

Bireil et Bireuil, adj., louche, qui a les yeux de travers. V., arr. de Poit., Montc. — D.-S. — (B.-F.)

« A peu thieu me rendit coum' in vrai bireuil
» En bourdant les cossons, les chails et la mu-[raille. »]
(Mellois, 28 avr., 1861, Cit. B.-F.)

Bireillai, v. a., regarder quelqu'un avec indiscrétion. D.-S., arr. de Bress.

Birette, s. f., *arum vulgare* : « birette de chat, » les belemnites. V. (Maud.) Patois du Berry : « birette, » loup-garou.

Biroglae (*gl* mouillés) et Biroillé, v. n., cligner les yeux. Vend. (C. et P. D.) *V.* Biraillai.

Biroilla, adj. *V.* Bireuil. V., c. de Mireb. : « Queu biroilla d'drôle est-ou quiu ! » quel louche de drôle est-ce cela !

Birot, te, adj., sot, sotte. (A. R.)

Birotai, v. n., regarder niaisement. (A. R.)

Birou, se, adj., celui ou celle qui cligne les yeux. V., arr. de Chât. — D.-S., arr. de Melle. *V.* Biraillou.

Birougne, Biroune, s. f., vrille. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — Gascon : « biroule, » pirouette.

Biscariai, e, adj., celui ou celle qui est maladif, qui a quelques infirmités : « i seu tout biscariai depi queuques jous, » je suis à moitié malade depuis quelques jours. V. — D.-S. — Vend.

Biscouette (l. *bis, cauda*), s. f., bergeronnette, oiseau. V., Civ. — D.-S. — (B.-F.) L'oiseau à qui l'on donne ce nom, la bergeronnette ou lavandière, a un mouvement de queue, souvent répété, de bas en haut et de haut en bas. *V.* Bacouette.

Biscouetté, v. n., tourner et retourner, sauter, courir. V., arr. de Civ., c. de Montc.

Bisquien, s. m., domestique qui mène le gros bétail aux champs : « di don au bisquien d'm'né nous bu chaintrai in couble d'heures ; » dis donc au valet de mener nos bœufs pacager, le long des lisières de nos champs, pendant deux heures. V., arr. de Civ. — Mauvais cheval. V., arr. de Chât. — (B.-F.) Il est synonyme de *biscayen*, autrefois *bisquin*. (Lac., t. 2.) — Français : « bisquain, » peau de mouton préparée et garnie de laine.

Bisquois et Biscois (l. *bisulcus*), adj., qui n'est pas régulier, qui n'est pas ordinaire. Un Limousin, un Gascon, quoique parlant français, passera pour parler *bisquois*. De l'étoffe qui n'est pas coupée au droit fil est coupée tout *bisquois*. Un chemin qui n'est pas droit va tout *bisquois*. (Press.) V. — D.-S. — Vend.

« Si gne parliant pas latin ou bay biscois. »
(Gust., p. 72.)

Wallon : « bisque. » (Cit. Press.)

Bisse, s. m., rouge-gorge. Environs de Melle. C'est le *purroulas* d'Aristote, dit Scaliger, et il traduit ce mot par *birriola*. D.-S. — (B.-F.) — Roman : « bis. »

brun. — Français : « bisse, » terme de blason, serpent.

Bisselle, s. m., gros morceau pris sur le dessus ou le dessous d'un pain entier. Latin : *buccella*, une petite bouchée, diminutif de *buccea*, bouchée. Fréquemment employé dans l'Ecriture sainte, comme dans ce passage de Ruth, t. xiv : « Intinge buccellam tuam in aceto. »

Bissote, s. f., panier rond. V., c. de Saint-Savin.

Bistoquet et Bistoron, s. m., enfant gros et fort : « tu enlève qui, in fameux bistoquet, » tu élèves un enfant qui est bien fort. V., arr. de Civray. — Petit domestique, petit berger. (Barot.) — Marchand de chèvres. (B.-F.) — Français : « bistoquet, » espèce de queue de billard pour jouer du gros bout.

Bistrac, s. m., rouge-gorge, ainsi appelé à cause de son cri. V., arr. de Civ. *V.* Bénit.

Bistrac, adj m, bancal : « quou l'enfant marche mal, l'é tout bistrac. » V., arr. de Poit.

Bistraud, s. m., petit berger chargé de la garde du gros bétail. (B.-F.)

Bitard, s. m., outarde, oiseau de passage. Vend. Font. (C. et P. D.)—Basse latinité : *bistarda*, avis quæ degit in aqua, latinis, *avis tarda*. (Duc.) — Marne : « bistarde. » — Français : « bizart, » oiseau de passage.

Bizeuil, lle, louche, qui a les yeux de travers. V., arr. de Civ. — *V.* Bireuil.

Bla, s. m., blé. V., c. de l'Isl.-Jourd. — Basse latinité : *bladum*, sic autem appellabant quodvis triticum, etsi differret a frumento. — *Blatum, blajum*. — Patois limousin : « bla. »—Gascon : « blat. » — Languedocien : « blat. »— Italien : « biado. »

Blanchet, s. m., habillement de dessous des femmes. V., c. de Mirebeau. —D.-S.—(A. R.)—Etoffe de laine blanche. La Faye-Monjault. (Manusc. du Poitou.) — Marne : « blanchet, » étoffe commune, doublure.

Blanchisseur, s. m., écorcheur. V. — D.-S.

Blanchi, v. a., enlever la peau des animaux morts de maladie ou d'accident. V. — D.-S. — (A.-R.)

Blandou, s. m., raisin blanc, formé des deux mots blanc et doux, sa couleur et sa qualité. V., arr. de Civ.

Blard (*bl* mouillés), s. m., jeu d'enfants qui consiste à pousser une pierre ronde avec des bâtons. D.-S.

Blard, s. m., bélier. — V., arr. de Poit. — Ver qui se trouve dans les fruits. V., arr. de Chât. — Noms de lieux : la Blardrie (Champniers, V.)

Blardé, e, adj., fruit dans lequel il y a des *blards*. V., arr. de Chât.

Blat, e, adj., une grosseur indéterminée ; se dit principalement du fil. (B.-F.)

Blette (*bl* mouillés), s. f., petit morceau de bois pointu qui sert à lier les gerbes. V., c de Montm, Moulismes. — Patois du Berry : « blette, » bette commune, poirée, carde : « Septitrien, riche entre tous les marchans, ne mange rien, sinon blettes et raves. (B. Aneau Cit. C. J.)

Blevé, s. m, bluet, plante. V., c. de l'Isl.-Jourd. et d'Adriers.

Blin, s. m., bélier. D.-S., arr. de Bress — « Belines, » s. f pl., animaux bêlants, brebis : « et illecques ont pris certaine grant quantité de bestes belines. » (Manusc. du Poitou An. 1439.)

Bloc-Bloc, loc., en bloc, à poignée, pêle-mêle. V., arr. de Civ.

Blonde s. f., plante, *verpascum thapsus*. V. (Maud) — Français : « blonde. » C'est une sorte de dentelle de soie.

Blot (l. *bellus*), s. m., mot caressant à l'adresse des petits enfants. V., arr. de Civ.— D. S., c. de Thénezay.— Vend. (C. et P. D.)

« Pre le petit belot. »
(Gust., p. 9.)

Noms de lieux : Blots (les), Availles, Thuré, près Chât.

Blotae (r. *blot*), v. a., soigner tendrement. Vend. (C. et P. D.)

Blutia, s. m., bluteau, bluttoir. — Basse latinité : *blutare* ; « nostris, *bluter*, est farinam incernere. » (Duc.) — Marne : « bluteau, » étoffe de laine pour tamiser la farine.

Bluttes, s. f. pl., éblouissements. V., arr. de Civ. *V.* Arbeluttes.

Boabai (l. *boare*), v. n., crier comme un bouvier. Vend. (C. et P. D.)

Bobelique (bobl'ique), s. m., niais, qui se laisse facilement tromper. Vend.

« Gle nous ont dong menés queme do bobelique. »
(Bab., p. 91.)

Bobeluche (bob'luche), s. f., dépôt, sédiment que l'on trouve au fond d'un vase qui contenait des liquides. V., arr. de Bress.

Boc, s. m., sabot. V., arr. de Civ.

Bocr (la mille), loc., qui répond à mille pestes!

« Eh bay, la mille bocr!
» Allez donc tretous v'y permenay. »
(Gust., p. 36.)

Bocque, s. f., petite femme. Vend. (C. et P. D.)

Bodaille, s. f, monnaie de billon :

« I avas quinze francs en bodaille. »
(Gust., p. 34.)

Bodaux, s. m. pl., bestiaux, terme enfantin. Vend (C. et P. D.)

Bode et Bède, s f., gros ventre, et aussi simplement ventre : « S'empli la bode ou la bède, » c'est manger. Dans tout le Poitou.

Bodeet, s. m., veau. V., Chalandray. — D.-S., c. de Thénezay. — Vend. (C. et P. D.) — Patois du Berry : « body, » veau.

Bodi, e, adj, fiancé, fiancée. Vend. (C. et P. D.)

Boette, s. f., chaussée. V., arr. de Loudun. — « Devis des ouvrages qu'il convient faire pour le rétablissement de la boette ou chaussée appelée la Gourt, sise entre le moulin de Retourne et celui de Beuveron sur la rivière de la Dive. » (An 1730. Marnes. Manusc. du Poitou.)

Bogliaon (in), loc. adv., un instant, un moment. Vend. (C et P. D.)

Boguet, s. m., pelle courbe. Vend. (C. et P. D.)

Bogui, e, ad., fiancé, fiancée. V. — D.-S. — *V.* Bodi.

Boiac ou Baiac (à), loc. signifiant saleté, malpropreté. V., arr. de Poit. et de Civ. — Usité à Bordeaux.

Boiffé, v. a, chercher minutieusement et par curiosité : « l'a tout boiffé dans moun armoise. » V., arr. de Châtelleraud.

Boifle, s. f., petite enflure pleine d'eau, aux pieds ou aux mains. (A. R.) — Patois du Berry : « boutiffe, » cloche à la peau produite par une brûlure.

Boiflai, v. n., avoir des boifles. (A. R.)

Boile, s. m., terrain mouvant qui s'élève et s'abaisse dans les marais et qu'on dirait supporté par l'eau. Vend., Maillezais. (C. et P. D.)

Boinotte, s. f., petite ouverture : « quou chat a foui par la boinottte. » V., arr. Poit. et Chât. — Patois du Berry : « bouinotte, » trou ou petit passage de forme ronde, petite fenêtre.

Boirage et Boirange (l. *bibere*), s. m., boisson : « l' maite a dau boirange qui cope la goule ; » le maître (le fermier) a de la boisson qui coupe la bouche. V.

Boiratouère et Boirature, s. f., *V.* le précédent : « queule boiratouère é-t-ou quieu ! » quelle boisson est-ce cela! V., arr. Civ.

Boiroche, s. f, bourriche : « baill' mé don ine boiroche de poumes, ma boune, i n'en ai cheut ; » donne-moi donc une boiroche de pommes, ma bonne, je n'en ai point. V., arr. P., arr. Civ., c. Montm. — C'est aussi un engin pour la pêche. — « Boueresche, berroiche, bouresche, bourrache, bourrouhe et bourroiche; » filet que l'on trouve décrit dans les dictionnaires actuels de la pêche sous le nom de « bourache, bouragne, bourague, bouragué. » C'est une espèce de nasse d'osier, assez semblable pour la forme aux souricières de fil d'archal. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e série, t. III, p. 50.)

Boirochée, s. f., plein une boiroche. V., arr. P — D.-S. — Boirechée : « item, sept boyrechées et demi de gardeches a païer en caresme chascun diemenche de caresme par esgaux parties. » (Manusc. du Poitou, 1408.)

Boirochon, s. m., diminutif de boiroche. V. — D.-S.

Boisgaillan, s. m., églantier. V., c. Montm., Saulgé. *V.* Aglantin.

Boisseleau, s. m., diminutif de boisseau. V., Isl.-Jourd., Adriers.

Boisson, s. m, buisson. V., arr. Civ.—D.-S.— Vend. — Basse latinité : *boissonus*, buisson, « minor boscus. » (Duc.) — Roman : « boisson, boisso, boyso. » — Chronique de du Guesclin :

« Et taillèrent ès bois et arbres et boissons. »
(V. 8026. Cit. B.-F.)

Marne : « boissonet, » bosquet, buisson. — Noms de lieux : « Boissonnerie » (la). Mignaloux, et la « Boissonnière, » dans trois autres communes. (V.)

Boitous'rie, s. f., sorte de maladie des brebis. — Se dit aussi de celui qui est boiteux. V., arr. de Poit. et de Civ., c. Montc. — D.-S. — Patois du Berry : « boiterie, » action de boiter. — La vieille « boiterie » est un cas rédhibitoire. (Loi sur les vices rédhibitoires.)

Boitrasse, s. f., femme boiteuse, qui marche mal : « t'a l'air boitrasse, qu'a-tu-don? » V., arr. Poit.

Bombeille et Bombille, s. f., toutes sortes de viandes : « quiau gars aime joliment la bombeille; » ce gars aime joliment la viande. V., arr. Poit., arr. de Chât. et de Civ., c. de Montc. —(B.-F.) — Français : « bombance, » somptuosité en bonne chère.

Bondalé, v. n., avoir mal au cœur : « rin qu' dou voir ça m' faisait bondalé. » V., arr. Chât.

Bondouelle, s. f., flamme légère et de peu de durée. V., c. de Montm. *V.* Baudelle.

Bontre (l. *monstrare*), v. a. et pr., montrer, faire voir : « allans, t' fé poué priai, bontre c' que t' sé faire; » allons, ne te fais point prier, montre ce que tu sais faire. V., arr. Poit.

Bordage, ère (b. l. *bordagium*), adj., celui ou celle qui exploite une borderie. (A. R.)—Basse latinité : « teneturæ species, ratione cujus *bordarius*, seu qui in *bordam* tenet, vilioribus servitiis domino obnoxius est, etc. (Duc.) — Patois limousin : « bourdéragé. »

Borde, s. f., arête de poissons; barbe des céréales. V., arr. Civ., c. Montc. — D.-S. — Vend. — Roman : « bordo, » lance.

Borde, s. f., débris du chanvre broyé. V., c. Isl.-Jourd., Adriers. — Aube, Marne : tas de tiges de chanvre.

Bordé, Bordier, s. m, celui ou celle qui exploite une borderie. V.— D.-S. — Basse latinité : *bordarius*, qui bordam aut domum sub bordagii onere possidet. (Duc.)—Français : « bordier » (propriétaire), dont le champ borde un chemin.

Bordée, s. f., le temps que le cultivateur met à labourer. Sa journée est d'une ou deux bordées suivant la saison. V., arr. Chât. — Français : « bordée, » décharge de tous les canons d'un même côté du vaisseau.

Borderie (bord'rie), s. f., petit domaine. Dans tout le Poitou. — Manusc. du Poitou, *passim*. — Basse latinité : *borduria*, prædium rusticum, nostris, *métairie*, *ferme*; Occitanis, *bordo*. (Duc.)—Coutume du Poitou : *borderie*, art. 173 et suiv. (Duc.) — Patois du Berry : « borderie, » petite exploitation rurale. — Aube, Marne : « borde, borderie, » petite maison, petite ferme. — Noms de lieux : « La Borde, les Bordes, la Borderie, les Borderies » sont au nombre de trente-trois dans le département de la Vienne.

Bordillai, v. n, se dit des bœufs excités par la mouche et qui, pour s'en débarrasser, courent et tournent autour des haies, des bordures de bois. V., c. Isl.-Jourd., Adriers.

Bores, s. m. pl., petits fragments de filasse qui tombent sous la broye. V., arr. de Civ. *V.* Beuille.

Borglade (à la) [*gl* mouillés], loc., à l'aveuglette : « gl'a fé tout quieu à la borglade. V., arr. P. — Français : « à l'aveuglette, » sans y voir clair.

Borgle (*gl* mouillés), adj., borgne. V.—D.-S.

Borglette (à la). *V.* Borglade. V., arr. P., arr. C., c. Montc., Maze. — D.-S. C. C. B. (B.-F.)

Borgnaon, s. m., culotte. C'est aussi une espèce de jupon. Vend. (C. et P. D.)

Borna et Bornae, s. m., ruche. V. — D.-S. — Bornais : « trois quarterons de cire des bornas de madame. » (An. 1379. Manusc. du Poitou.)

Bornache, s. f., *V.* le précéd. V, c. Montm.

Bornais et **Bournais**, s. m., terre glaise, terre de médiocre qualité. V.— « item forniront et rendront sur la dite place.... bornay, sable, etc. » (Arch. St-Hil., n° 87, ann. 1443.)—Trois localités de la Vienne sont désignées sous ce nom.

Borsade ou **Borsadé**, adj., mort, morte. V., c. Isl.-Jourd., Luch.

Bosse (la malebosse), loc. *V.* Boce.

« As-tu pire entorse
» La gezie de cousté ou ben la malebosse ? »
(Am. de Colas, acte 1er, sc. 1re.)

Languedocien : « malo bosso; » c'était le nom que l'on donnait anciennement à une sorte de peste, appelée ainsi des bosses ou bubons qui sortaient à la peau. (Cit. Pres.) — Marne, Haute-Marne : « bosse, » bouton, peste.

Bosse-d'ail, s. f., réunion de plusieurs gousses d'ail. D.-S., C. B.

Bot, s. m., sabot. *V.* boc. V.—D.-S. Vend.

« Le quo a predu son procez pre son bot cassé. »
(Gent., Poite. p. 26, cit. B.-F.)

« Vendeurs de grelles, de boz et de palles. » (Manusc. du Poitou.)

Bot, s. m., chaussée. (Manusc. du Poitou. 1385.)

Bot. s m., crapaud. Vend., Maillez. (C. et P. D.)—Ardennes : « bot, » tortu, laid, crapaud. — Français : « bot, » se joint toujours au mot pied; contrefait.

Boté et **Boti**, s. m., sabotier, faiseur de bots : « l' boté m'a fé daux bots qui n'ant rin durai ; » le sabotier m'a fait des sabots qui n'ont pas duré. V.—D.-S.—Vend.

Botryas, s. m., pâtisserie faite avec des œufs et de la graisse. D.-S., c. Châtil.

Botte, s. f., ficelle que l'on met au bout d'un fouet. V.—D.-S.

Botteau (r. *botte*). s. m., petite botte de foin. V., arr. Chât., arr. Civ., c. Montc. — « Ung botelleur à faire des boteaux. » — (An. 1485. Poitiers, manusc.)

« Il gisoit dans la crèche
» Sur un botteau de foin.
(N. P., p. 19.)

— Boteau et bouteau : « lequel faisoit boteaux de foing..... et trouvay le dit bouteau tout porry. » (Arch. St-Hil. Arçay, n° 38.)

Boube (g. Βουβίον), **Bouble** et **Boublin** (*bl* mouillés), adj. des deux genres, enflé ; « visage boube. » V. — D.-S.— (B.-F.). suivant les lieux.

Boucagère, s. f., bergère de bouquetterie. V., arr. Poit.

« Dieu, don, bonjou, bell' boucagère
» Que fé tu quit dans quiés valans. »
(Chans. Poit.)

Bouchard, e, adj., mulet ou mule qui a le museau entièrement noir : « ol é grond d'mage qu' ta mule sé boucharde, a n' sera pou si ben de d'faite; » c'est grand dommage que ta mule soit *boucharde*, il ne sera pas facile de la vendre. V., arr. de Poit. et de Loud.

Bouchaud et **Boucheau** (b. *buccaudum*), s. m., vanne placée à l'écluse du canal d'un moulin pour retenir et faire passer l'eau. V.—D.-S.—(B.-F.)— « Item que les musniers.... ayent à tenir les chaussées, excluses et bouchaulx. » (Arch. St-Hil. Bourg., just. n° 63.) Pour faire un bouchaud on plantait de distance en distance des pieux dans la largeur d'une rivière pour y placer des verveux et autres filets propres à la pêche. — Basse latinité : « in *buccaudo*, quod factum est in exclusa ejusdem molendini (de Niolio) et in piscatura *buccaudi*. » (An. 1184, Manusc. du Poitou.)=*Buccea*, ostium fluminis : « et liceat dicto Bernardo facere vel tenere semper in dicto piscario duas *bucceas* vel amplius per quas aqua Garonnæ possit intrare in piscarium et exire. » (Duc.) — Gascon : « bouco, bouche. » — Italien : « Boccaccia, » grande bouche.—Noms de lieux : Bouchau, Bouchaud (le), Bouchaux (les) [Vienne].

Bouchaud, s. m., sous-sol des terres marécageuses. (B.-F.)

Bouchèbre, s. m., mot à mot, *bouc*, *chèvre*. Chèvre qui, par un vice de conformation intérieure, est impropre à la reproduction. V., arr. de Civ. et de —Loud. (B.-F.) — Noms de lieux : Bouchèvre (la), Orches (V.).

Boucquai, v. n., littéralement faire

le bouc, bouder : « vaau-tu mingeâe dau poin sec? — i nein. — To coum' tu v'dras, man gars; boucque te s' tu vaau ; » veux-tu manger du pain sec? — Non. — Tout comme tu voudras; *boucque* toi si tu veux. V., arr. de Poit., Civ. et de Loudun, où le langage diffère de la phrase citée. — D.-S., arr. de Melle—(se), v. pr., s'entêter. Dans les mêmes lieux. — Marne : « bouquer » (faire). faire bouder, contrarier.

Boude (l. *bos*), s. f., génisse que sa mère allaite encore. V.—D.-S.

Boudeau et Boudet, s. m., veau qui tète encore. V., arr. Poit. — D.-S. Suivant les lieux.

Boudesoulle, s, f., brouette à bras. Ce mot, usité en Saintonge, est spécialement employé dans les communes de Couture, d'Argenson et de Villemain. (B.-F.).

Boudiche et Boudille, s. f., (r. *boude*), dont il est le diminutif. *V.* ce mot. D.-S.

Boudingue, s. f., vessie d'un animal mort, et principalement celle du porc. V. — D.-S.

Boudinguet, s. m., homme maigre et fluet. V., arr. Civ.

Boudinour, se (l. *botulus*), adj., celui ou celle qui fait des boudins; par extension celui qui les aime beaucoup, qui en mange. V., arr. Civ. — Vend. — Boudinou :

« In grand blas
» Que chez les boudinoux gl'ant fait remplir [de sang. »
(Gust. p. 71).

Boudreillai, v. a., couvrir de boue, éclabousser — (Se), v. pr., se couvrir de boue. (A. R.).

Boudreille, s. f., boue : « évit' don la boudreille » (A. R.).

Boué (l. *bos*), s. m., bouvier, le valet qui a soin des bœufs, des étables et des granges d'une ferme. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S. — « Item, VII couvretures telles quelles que pour boyers que autres. » (An. 1329. Manusc.). — Basse latinité : *bovarius*, cui boum cura commissa est, nostris, *bouvier* (Duc.)— Roman : « boyer, bovier. »

Boué (l. *buxum*), s. m., buis. V., c. St-Savin. — Noms de lieux ; « Boué, » Mondion, St-Christophe. — « Boués » (les), Oiré, Naintré; « Bouée » (la), Mazeuil (Vienne).

Bouèle et Bouère, v. a., mêler, démêler, mélanger. V., arr. de Montm. — Patois du Berry : « bouler, boulager, boulayer. » — Patois limousin : « bouyra. »

Boué-punais, s. m., *licornus sanguineus*, insecte. V. (Maud.)

Bouessière (r. *boué*), lieu planté de buis. V., arr. de Montm. — Basse latinité : *buxeria*, buxetum forte, seu silva buxis consita, nostris, *boissière*. (Duc.) Il y a dans le Poitou plusieurs communes, villages et fermes qui portent le nom de « Boissière, Bussière. »

Bouffé, v. n., bouder. *V.* Boucquetai. — Il se dit par extension des couveuses qui abandonnent leur nid : « ma poul' qui couait a bouffé depis deux jours : » Ma poule qui couvait a abandonné ses œufs depuis deux jours. V., arr. Chât. — Patois du Berry : « bouffer. »

Bouffige, s. f., vessie et particulièrement celle du porc. (B.-F.).

Bouffin, Bouffou, Bouffon et Bouffouin, s. m., bluet. V., arr. de Châtelleraud, de Poit. et de Civ. — (B.-F.). — « Les filles de St-François de Poitiers devaient, chaque année, la veille de la fête de l'Assomption, donner un bouquet de fleurs de bouffin et de nielle à l'image de la Vierge, lorsqu'on la portait en procession, et qu'on passait devant la porte de leur monastère. » (An. 1673. Manuscr. du Poitou)

Boufiole et Bouifgle (*gl* mouillés), s. f., petite enflure pleine d'eau aux pieds ou aux mains. V., arr. de Poit., suivant les lieux. *V.* Boifle.

Boufiolai et Bouifgli, v. n., avoir des « boufioles » ou des « bouifgles. » V., arr. de Poit., suivant les lieux. *V.* Boiflai.

Bouhoume, s. m., espèce de baume, plante. V., arr. P., Civ., c. Montc., Maz.

Bouié (r. *boué*), s. m., celui qui laboure. V., arr. Civ. — D.-S. — Patois limousin : « bouié, li bouié, » les laboureurs.

Bouige (b. l. *boygia*), s. f., terrain inculte et couvert de petite brande. Dans quelques communes. — « Terre

étant en bouige et absinne près St-Savin. » (Manusc. du Poitou. An. 1689.) — *Bouge* : « une pièce de terre contenant cinq sextrées de terre assise au di lieu de Martaisé, estans toutes en bouges » (An. 1475. Manusc. du Poitou.)

Bouillaau, s. m., poche de tablier des petits enfants. D.-S., arr. Melle et de Niort.

Bouillard, s. m., réprimande : « gare le bouillard, mon garçon. » — Par extension, inégalité de caractère : « a dos bouillards, parfois ton frère paraît tout cocasse. » (A. R.) — Français : terme de marine, nuage qui annonce du vent ou de la pluie.

Bouillardai, v. a., tancer, réprimander. (A. R.).

Bouillée, s. f., pied de plante formé de plusieurs rejetons. — Vend. Font. (C. et P. D.).

Bouillou, s. m., celui qui regarde faire les autres. D.-S., arr. de Bress. V., Beuillou.

Bouiolai, v. n., avoir des pustules sur la peau. V., arr. Civ., Chât., où l'on dit « bouioli. » — C. Montc. — « Bouioli. » D.-S., c. de Bressuire.

Bouin, s. m., mouche qui s'introduit dans les narines de l'âne pour le tourmenter : « tai, gar' don quiau, coum' gle r'mue la tête, on dirait qu' gl'a l' bouin ; » tiens, regarde donc celui-ci, comme il remue la tête, on dirait qu'il a le « bouin. » V., environs de P., St-Benoît.

Bouinage, s. m., caractère. Ne s'emploie le plus ordinairement que pour indiquer un mauvais caractère. V., arr. P. — D.-S.

« Devrais-y, men' ami, me mettre tout en nage,
» Car y ne sais ja voinne et d'iu chétit bouinage. »
(Mellois, 28 avril 1861.)

Bouine, s. f., l'hippobosque du cheval : mouche bouine. V. (Maud.) — D.-S. — (B.-F.).

Boujeau, s. m., poche de tablier. V., c. de Montc.

Boulangé et Boulangeat, s. m., Étoffe de laine et de fil. V., arr. Civ. — D.-S. — « Lit garni de son chaslit de bois de poirier, garni d'une toile rousse, d'une couette, traversier, deux draps et une mante de boulanger. » (An. 1772. Vasles, Manusc. du Poitou).

Boule-de-feu, s. f., *pæonia corallina*, plante. V. (Maud.)

Boulée, s. f., sorte de pêche qui se fait avec un panier en se promenant dans l'eau que l'on « boule » (trouble) avec les pieds. V. — (B.-F.).

Bouleié, v. n., rougir, changer de couleur, se dit des fruits : « les c'rises sont béntôt utes, les v'la qui bouléient. » V., arr. Chât.

Bouler, v. n., troubler : « ton vin est boulé. » Dans tout le Poitou.

Bouler (r. *boue*), v. a., mettre les pieds dans la boue, remplir ses souliers, ses sabots de boue ou d'eau : « l'aut' ser en m' rendant d' veillée, i ai boulé mes pleins bots ; » l'autre soir, en me rendant de la veillée, j'ai boulé plein mes sabots. — V. n., au figuré, l'on dit d'une fille qui s'est déshonorée : « al' a boulé d'un pé, » elle a boulé d'un pied. V. — D.-S.

Bouler, v. a., faire mal, avec hâte, un ouvrage quelconque : « qu' sert de t'o dir? tu boule trejou l'ouvrage, en va-t-ou meux? » à quoi sert de te le dire? tu fais l'ouvrage trop vite, cela est-il mieux? — (se), v. pr., se précipiter à l'ouvrage, le faire mal et trop vite. V. — D.-S.

Bouler, v. n., aboyer. *V.* Baulai : « les chins ant boulé quiette neut tout coum' quond gle voyant les louc; » les chiens ont aboyé cette nuit de la même manière que lorsqu'ils voient les loups. V., arr. P. — Français : « bouler, » se dit des pigeons qui enflent la gorge.

Bouli-Boula et Boulin-Boulot, loc. ad., pêle-mêle : all' a quitté ses affaires dans la place tout bouli-boula. V., arr. Poit., Civ. et de Loudun. — (B.-F.).

Bouliron, s. m., serre-tête. D.-S. (Barot.)

Boulite, s. f., petite ouverture. Dans tout le Poitou. Nom de lieux : « Boulitière (la). » (Ligugé, près Poitiers.)

Boulite, s. f., oiseau. C'est la cresserelle, que l'on appelle également casserelle. (B.-F.)

Bouliteau, s. m., blutoir. (B.-F.— A. R.)

Bouliter, (r. *bouliteau*), v. a., passer la farine par le bouliteau. (A. R.)

Bouliter, (r. *boulite*), v. n., regar-

der avec mystère les passants par une petite ouverture. V.—D.-S.—Vend.

Bouliter, (r. *boule*), v. n., rouler en tombant. D.-S (Rond.)

Boulitour, s. m., blutoir. V., arr. de Civ. et de Loudun. (*V.* Bouliteau.)

Boulotai, (r *boule*), v. a., rouler en forme de boule, battre : « as-tu bouloté la pâte? » — (se) v. pr., se rouler par terre, se battre. D.-S c. Maz. (A. R.)—C. B.—V., c. Montcontour.

Boulot (l. *bulla*), s. m., objet roulé en forme de boule. — Personne plus grosse que grande : « grous boulot, va, t'avingerai pus à roulai qu'à couri : » gros boulot, va, tu avancerais plus à rouler qu'à courir. V.—D.-S.

Boume-de-rivière, s. m., la *mintha aquatica*, plante. V. (Maud.)

Boun'gent, interjection qui exprime une idée de compassion affectueuse, et répond pour le sens au *peccaire* des Provençaux et des Languedociens. A cette expression de *boun'gent*, on reconnaît de suite, hors du Poitou, l'habitant de cette province. (Press.)

« Pre nous cagnoux boun'gent, errans demi-
[sauvages »
(Gust., p. 76.)

Au moyen âge, les lépreux recevaient du peuple les noms les plus doux, les plus consolants. On les appelait les malades de Dieu, les *bounes gens*. (*Vie de sainte Elisabeth de Thuringe*, de Montalembert, cit. A. R.)

Bounisse, s. m., dent venimeuse de la vipère et de l'aspic rouge. D.-S., environs de St-Maixent.

Bououai, v. n., crier, en parlant du chat-huant, onomatopée. D.-S., c. Bress.

Bouque (*qu* mouillé), s. f., chèvre : « bouque, bouque, agare, agare dau pain, » chèvre, chèvre, regarde du pain. V. — D.-S., suivant les lieux. — Français : « bouque, » t. de marine, canal, passage.

Bouquillai, v. n., mettre bas, en parlant des chèvres. *V.* Abouquillai : « quond les chèbres avant bouquillai, fau lou fair' mingeai la soupe à l'oignon ; » quand les chèvres ont mis bas, il faut leur faire manger la soupe à l'oignon. V., arr. Civ.

Bouquillon, s. m, panier ordinairement rond et à couvercle. (A. R.)

Bouquillounaie, s. f., plein un bouquillon : « qui veux-tu de ta bouquillonnaie de prunes? » (A.R.)

Bourai et Bourail, s. m, les balayures de la maison ; — petite parcelle de paille ; — grain de poussière dans les yeux. V., suivant les lieux.—(B.-F.)—Patois du Berry : « bouraille, » crotte.

Bouraillou, se, adj., plein de bourail, mal en ordre ; par extension : échevelé, mal peigné. (B.-F.)

Bourasse, s. f., gros fil, le plus mauvais du chanvre. V.— D.-S —Vend.— Manuscrits du Poitou.—Patois du Berry : couches pour emmaillotter les enfants.

Bourbitai, v. a., déranger les choses avec l'intention de les remettre en ordre. Vend. Font.

Bourbite, adj. f., celle qui bourbite. Vend. Font.

Bourbon, s. m, le *semper vivum tectorum*, plante. V. Poit. (Maud.)

Bourdai, v. a., heurter : « bourdai sa tête contre ine porte. » (A. R.)

« A peu thieu me rendit
» En bourdant les cossons, les challs et la
[muraille. »
(Mellois, 28 av. 1851, cit. B.-F.)

—Manquer de force au travail : « Piarre a fé bourdai Jacquet. » —Par extension, ne pas réussir dans une entreprise : « son affaire a bourdai, » et manquer de mémoire rester court. Dans tout le Poitou. — Mayenne : « bourder, » heurter. — Patois du Berry : « bourdir, » rester dans un mauvais pas, ne pouvoir plus avancer ; au figuré, manquer.—Marne : « bourder, » mentir ; « bourde, » mensonge.

Bourdi, e, adj., fatigué, harassé. Arr. Montm.

Bourdin, s. m., âne. V., arr. de Chât. et de Loudun. *V.* bardin. — Français : bourdin, espèce de petite pêche ronde que l'on mange en septembre.

Boure, s. f., sorte de jeu de cartes. V., arr. P., arr. Civ.—Patois limousin : « Bouro, » jeu.

Bourèche, s. m, engin de pêche pour prendre des vérons et des loches. Il a la forme de la *bourgne*, et il est fait avec du jonc. (B.-F.) — Lacombe : « boueresche, » instrument en forme de panier propre à pêcher. (T. R.)

Bourgadin, s. m., habitant d'une bourgade, d'un bourg. D.-S.

Bourgeasson, s. m., ouvrier de la ville ou des campagnes qui veut faire le bourgeois : « v'la in fameux cadet per fair' l'bourgeasson » V., arr. Civ. (B.-F.)

Bourgeau, s. m., espèce de cochon que l'on nomme encore périgourdin. V., arr. Poit. et Chât.

Bourgeons et **bourglons** (*gl* mouillés), s. m. pl., portions de la toison des brebis, qui se détachent naturellement avant la tonte. V.—D.-S.

Bourgnaon et **bourgne**, s. m., sorte de panier ordinairement de paille et de ronces, à gros ventre et étroite embouchure, où l'on conserve des fruits, des haricots, etc. Vend. (C. et P. D.) — V. — D.-S.— « Trois petites bourgnes de paille et de ronze dans deux desquelles il y a environ un boisseau et demi de chenevis. » (An. 1746. Manusc. du Poitou.) — Engin de pêche de même forme.

Bourgnon, s. m., sorte de coiffe. Vend. — La cornette à bourgnon se porte encore dans les cantons de Lezai et de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle.

« Tantons ol y faut daux bourgnons. »
(Gust., p. 23.)

« La coiffe à bourgnon est sans coulisse, dit M. Pressac ; elle ne se portait guère que dans les communes de Doix, Montreuil et Velluire, arrond. Font. On n'en voit plus que sur la tête de quelques vieilles femmes. Un « bourgnon, » c'est encore cette coiffe piquée qui supporte l'échaffaudage de la coiffe. Pris en mauvaise part, ce mot signifie une coiffe peu belle.

Bouri, s. m., nom que l'on donne au cochon quand on l'appelle. V. *V.* Begui.

Bourin-boura, loc. ad., pêle-mêle. Expression formée du verbe *bourrer*. V., c. Montc., Maze. — D.-S. C. B. —

« Car chez nous on ne voit que carnage et que [mort ;
« Tout est bourin-boura. »
Gust., p. 77.

Gascon : « bourrin-bourrau, » pêle-mêle.

Bourillon, s. m., fagot formé du râclage des bois. V., arr. Chât. — Résultat du râclage de la chenevière lorsque le chanvre est cueilli. V., arr. Poit.

Bourlé ou **bourlée**, s. f., sorte de coiffe basse et à barbe tombante. V., c. Montconteur.

Bourlot (le *t* sonne), s. m., la fin d'un ouvrage et principalement des moissons, etc. V., arr. de Poit. et de Civ.— D.-S — (B.-F.)

Bourlotai (se), v. pr., rouler en forme de boule, V., arr. Civ. — (B.-F.) *V.* boulotai.

Bourna, **Bournae**, **Bournais**, (b. l. *bornacius*), s. m., ruche. V. — D. S.— Vend. — « *Cum tribus bornaciis.* » (An 1284.)

« Ressemblait a qualés bournais
» Là où i assarant les abeugles. »
(Chansons polt.)

Provençal : « bourna. » — Patois du Berry. « bornais. » — Languedocien : « bourniou. » — Saintonge : « Bournat. » — Noms de lieux : « Bournais (les), » Loudun. (V.)

Bourneu et **Bournier**, s. m., ruche. V., arr. de Loudun. — Vend. Font. (C. et P. D.). *V.* Bourna.

Bournifoin, s. m., bluet. Vend. (C. et P. D.). — *V.* Bouffin.

Bournigeai et **Bournageai**, v. a. et n., fureter, mettre tout pêle-mêle dans une armoire. Vend. (C. et P. D.). — Au figuré, s'amuser à des riens : « guiett' la don qui. à bournageai ; te frais ben meux d'allai t' coiffai, tai ; » regarde-la donc là à bournageai, tu ferais bien mieux d'aller te coiffer. — Patois du Berry : terme de marine.

Bournize (terre), adj., terre de médiocre qualité. V., arr. Civ. *V.* Bornais.

Bournoiement, s. m., bornage. V., c. Vouillé. — (An. 1677. Manusc. du Poitou).

Bourolai (r. *bourole*), v. a., pêcher à la bourole. Cette pêche se pratique en plaçant une bourole dans un courant d'eau peu large et peu profond, tel qu'un fossé, et à l'aide de bouloirs, et même en se mettant dans l'eau et la troublant avec les pieds, le pêcheur force le poisson à se précipiter dans l'engin. V.

Bourole et **Bourolle**, s. f., c'est un engin de pêche, filet conique, non

muni de cerceaux. V., arr. de Poit. et de Loud. — D.-S , arr. de Bress. — (Manuscrits du Poitou)

Bouroli (r. *bourole*), v. a , mettre tout en désordre. V., c. Montc., Mazeuil.

Bourolle, s. f., grande jatte en paille tressée dans laquelle on place des grains, des fèves, etc. Par extension, on dit d'une femme enceinte, « qu'al a ine belle bourolle. » (B.-F.). — Petit panier en forme de poire fait avec des viornes. V., arr. Civ.

Bourollée (r. *bourolle*), s. f., plein une bourolle. V., arr. Poit. — D.-S., arr. Bress.

Bourrée, s. f., litière pour les bestiaux. V., arr. de Civ. — (B.-F.). *V.* Baurée. — Français : « bourrée, » petit fagot fait de broussailles.

Bourrie, s. f., balayures. D.-S., arr. de Bress. — (A. R.). — *V.* Bourai. — Patois du Limousin : « bouri. »

Bourrin, s. m., âne. D.-S., Tillou. (B.-F.). — *V.* Bardin. — Patois du Berry : « bourrin, » mauvais petit taureau, et par extension, enfant mal venant.

Boursau, s. m., grosse touffe de rejets d'épines, de chêne, d'arbres en général : « o faaut dérachi quiés boursaus d'lian d'dans ; » il faut arracher les boursaus de là-bas. D.-S., arr. de Bress. — Français : « boursault, » espèce de saule.

Boursicot, (gr. Βυρσα), s. m., petite bourse ; avoir en argent. V., arr. Poit. et de Civ. : « y ai, i cré, six froncs, o lé tout man boursicot. » — Gascon : « boursiquet, » gousset.

Boursicotai, v. a., faire son boursicot, ramasser de l'argent. V., arr. Poit., c. Montcontour.

Boursolai, v. n., avoir des cloches à la peau. V., arr. Poit.

Bouru, s. m., espèce de jeu. V., arr. de Chât. *V.* Boure.

Bousi-Bousa, loc. adv., pêle-mêle. Dans plusieurs communes de la Vienne. *V.* Bouli-Boula. — Patois du Berry : « bout-ci bout-là. »

Boussée, s. f., grosse touffe de rejets d'épine, et d'arbres en général. *V.* Boursau. Dans tout le Poitou. — « Laquelle pièce de bois paraist avoir esté grandement brouttée par les bestiaux et gastée par les larrons, qui ont couppé les boussées du taillis en saison non convenable. » (An. 1645. Manusc. du Poitou.)

Boussi, s. m., petite parcelle : « un boussi de pain, un boussi de terre. » D.-S. — Gascon et limousin : « boussi, » morceau. — Rabelais : « boussin. » « Et au diable le boussin de pain pour s'escurer les dents. » (L 4, prol.) — Français : « boussin, » croûte tendre de la pierre de taille.

Boussine, s. f., trochet de fleurs ou de fruits qui croissent comme par bouquet : « boussine de poires, boussine de raisins. » V., arr. Chât. — Patois du Berry : « bousson, » tas de foin.

Boussicot, s. m , gros homme. V , Chât. *V.* Beda.

Boussiolai, v. n., avoir des boussioles. (A. R.) — *V.* Boiflaê.

Boussiole, s. f., cloche à la peau. (A. R.). *V.* Boiflay.

Boustarin et Boustinguet, s. m., littéralement *bout-à-rien*, homme de petite taille. V., arr. Poit. (Maud.), arr. de Civ.

Boutai et Botai, v. a., pousser, heurter ; se dit principalement des bêtes bovines et ovines qui se repoussent avec la tête : « guiette bé à tes bus, drôle, que gn' s' boutiant poué, glo s'écorn'riant ; » fais bien attention, drôle, à ce que tes bœufs ne se heurtent point, ils s'écorneraient. — Boutai se dit aussi de la taupe lorsqu'elle fouille et soulève la terre : « l' tomps va chongeai, les taup' boutant. » V. — D.-S. — Vend — Roman : « botar, » pousser. — Champagne et ancien français : « bouter. »

Bouté, adj. m., vin troublé. V., c. de Chauvigny. — Marne : « bouté-en-tête, saule étêté. — Dans le Berry, bouté ne se dit pas seulement du vin, mais encore du bois qui a éprouvé un commencement de décomposition.

Boutée, s. f., taupinière. V., arr. de Poit. (Maud.) — Ardennes : charge, contenu d'une hotte.

Bouteille, s. f., plante, espèce de courge. V. — D.-S. — Bouteille de coye ou de coué. V. — (Manusc. du Poitou.)

Bouteille, s. f., espèce de meuble

en bois tressé dans lequel on serre le lait. Vend. Font. (C. et P. D.). — Panier clissé à mettre du pain. D.-S., Vasles. (Manusc. du Poitou, an. 1731.) Basse latinité : *butticus*, cantharus vas quoddam cum ansis: (Duc.)

Bout'llin et Bout'llon (*ll* mouillées), s. m., sorte de panier. *V.* Bouquillon. V., arr. P. c. Montc., Maze. — D.-S C. B. — Boutillon : « un panier ou boutillon clissé. dans lequel il y a quatre pelotons de fil de chenevin. » (An. 1731. Manusc. du Poitou.)

Bout'n'iqui, loc., composée des deux mots *boutre* mettre, *iqui*, là et du *n* euphonique : *mets-toi là*, place-toi ici. V., arr. Poit.

Boutiquai (r. *boutique*), v. a., mot à mot, aller de boutique en boutique, passer son temps à des riens : « qu'diable boutiqu'-t-eil depeu l'heure qu'gl é parti ? » — V. — D.-S. — Vend.

Boutole et Boutrole, s. f., nasse en osier. V., arr. de Poitiers. Sanxay — arr. de Civ. — D.-S. — Fosse à la chute d'un étang. — D.-S., arr. de Bressuire.

Bouton, s. m., moyeu. V.—D.-S.— Fagot à deux rouettes. V., arr. de Chât.

Boutre, s. f., montre :

« Gle portant la boutre au coûté. »
(Gust., p. 37.)

— Vend.

Boutre, Boutré, v. a., montrer. V. — D.-S. — Vend.

« Pre boutay combay l'alme
» A rouinay les gens te vins pre l'emmenay. »
(Gust.)

— Mettre, approcher :

« Le joug que gle venant nous boutre en prison. »
(Gust., p. 25.)

« Butre sa grosse artillenie,
» Pre fere pou à Châtelleraut. »
(Siége de Poit., p. Col.)

« Qu'ol estait belle malice
» De m'aver fait boutre en justice. »
(Gent. Poetv., p. 19.)

(se), v. pr.

« I me boutre à écrire
» I nous avais jamais appris. »
(Chans. poit.)

Gascon : « bôti, » mettre. — Patois limousin : « bouta. »—Patois du Berry : « bouter. » — Champagne : « boutre. » —Ancien français, Marot : « bouter(se), » se mettre

« Et en tel langage se boute de son gré. »

Boutrelle, s. f., instrument de pêche en osier, servant à conserver le poisson. Vienne. « Bouterelles d'oizils, bourolles, paniers et autres engins. » (An. 1488. Manusc. du Poitou.)

Boutrigeai, v. a., fureter. V., arr. de Poitiers. — *V.* Bournigeai.

Boutron, s. m, panier pour garder du poisson dans l'eau, le plus ordinairement de forme conique, dont l'ouverture étroite et pratiquée au sommet du cône est fermée d'un tampon en bois ou de tout autre manière. V.

Boutron, s. m., petit enfant. Terme de mépris quand on l'adresse à un homme : « méchant boutron ! » — V., D.-S.

Boutrou, s. m., celui qui montre, qui enseigne, par extension instituteur : « ol é l'boutrou de Saauzé ; » c'est l'instituteur de Sauzé. — D.-S.

Bouyolles, s. m., cloche qui se forme sur la peau, causée par une brûlure, synonyme de boifle. *V.* ce mot. — D.-S.— C. C. B. (B.-F.) — Patois du Berry : « boyolle. » — *V.* Boutiffe.

Bouzail, s. m., gros ventre. (B.-F.) — *V.* Bazane. — Italien : « buzzo, » gros ventre. — Anglais : « bushel, » boisseau.

Bouzaillaud, e, adj., se dit des petites personnes qui possèdent un gros ventre. (B.-F.).

Bouzane, s. f., gros ventre.—D.-S., arr. de Bressuire. *V.* Bazane.

Bouzar, s. m., raisin blanc. — V., arr. de Civray.

Bouze, adj. des 2 genres. L'enfant le dernier né de la même mère : « i ai six drôles, Marion est la bouze. » J'ai six drôles, Marie est la bouze. — V., arr. de Civray.

Bouzi, s. m., pour boussi, morceau. Vend.

« Il y tiris de ma penère
« De lard tout frais in grous bouzi »
(Gust., p. 17.)

Bouzia et Bouzieau, s. m., bouze,

fiente de bœuf ; par extension, excrément humain. — V. — D.-S. — Champagne : « bouse, bouset, bouson, » boue, fumier. — Noms de lieux : « Bouza, » Thollet. (V.)

Bouziae, v. n., mettre bas en parlant des femelles des animaux.— D.-S., c. de Celles et de Prahec.

Bouzine, s. f., l'hippobosque du cheval, insecte. — V., arr. de Poitiers. — *V.* Bouine.

Bouzine, s. f., piége en forme de souricière, destiné à prendre les fouines, que l'on appelle fouins en Poitou. L'on dit proverbialement : « pris coum' in fouin dan ine bouzine. »

» O quel fazait triste mine
» De se vère pris
» Coum' in fouin dans ine bouzine ! »
[Cit. B.-F.]

— Etre pris comme un fouin dans une bouzine, c'est être surpris, interdit. (B.-F.).

Bouzine, s. f., haut-bois fait avec un morceau de buis.— Vèze.

J'en ai pris ma bousine
Et je m'en suis réjoui.
(N. p., p. 18.)

Rabelais : « les vezes, bouzines sounèrent harmonieusement. » (L. 5, c. 23.) — Latin : *buccina*, cor de berger, ou de vacher, avec lequel il appelle son troupeau.

Bouzine, s. f., havre-sac. — D.-S., arr. de Bressuire.

Bouzine, s. f., vessie en général : « si t'm'enneu, i t'crève la bouzine. » — D.-S., c. Airv. et Châtillon. — Mayenne : « bouzine, » vessie de cochon.

Bouziné, v. n., s'occuper à des choses peu importantes, à des bagatelles : « qu'fé ton drôle ?— Eh ! M'sieur, pas grand'cbouse, le bouzine, le tracasse. » Dans tout le Poitou.

Bouzin'ries; s. f. pl., choses de peu d'importance. Dans tout le Poitou. — Anglais : « business, » affaires, occupations. (B.-F.).

Bouzineux, se, adj., celui ou celle qui s'occupe de choses peu importantes, bagatelles : « qu'elle profession ?—Eh ! mon Dieu ! bousineux, tracasseux. » V.

Bouzirot, s. m., gros homme, terme de moquerie :

« Porte, va, putous, grous bouzirot
» Dau buche, dau fagot. »
(N. p., p. 142.)

Bouze, s. f., boue :

« Et de net la butirant
« Quo fazet gronde bouze
» Sur le chemin de l'hopito. »
(Siége de Poit., p. Col.)

Boyard, s. m., civière, dite aussi civière-à-bras pour la distinguer de la civière-roulesse. — Vend. (C. et P. D.) [B.-F.]. — Provençal : « bayart, » civière.

Boyé, ée, adj., fiancé, fiancée. — D.-S., c. de Bressuire. — *V.* Bodi.

Boyou, s. m., bouvier. V., arr. de Chât. — *V.* Boué. — Patois du Berry : « boyer. »

Brage, s. m., syncope de breuvage. (A. R.).

Brague et **Braguette** (l. *braca* ou *bracca*), s. f., devant de culotte. — D.-S., c. de Bressuire. — Vend. (C. et P. D.). — Basse latinité : *bragæ*. bragues : « tout nuu et descals en bragues. » — Brages : « un autre lui baillera ses brages. » — Patois du Berry : « bregues, » hardes, vêtements.—Mayenne : « bragues et braguettes, » hauts-de-chausses. — Français : « brague, » terme de marine, corde pour retenir l'affût d'un canon. — « Braguette, » cordage du mât de hune pour le guinder.

Brai, s. m., pellicule de la châtaigne, V., arr. de Civ., Isl.-Jourd., Adriers.

Braiché, v. a., enlever le miel des ruches. V.

Braiches, s. f. pl., gâteaux de miel enlevés d'une ruche. Proverbialement : « rognai les braiches à quelqu'un, » c'est le priver d'un profit, diminuer son gain. Dans tout le Poitou.

Braillaie et **Braillée**, s. f., cri : « j'tai ine braillaie, » c'est jeter un cri. Dans tout le Poitou. — Basse latinité : « *braiare*, vagire, clamare prout infantes solent. » (Duc.)

Brain, s. m., fil de chanvre le plus fin : « v'là de bia brain. » V. — D.-S.

Braiseau et **Braisia** (g. βράζειν), s. m., brasier. V. — D.-S. — Suivant

les lieux.—Patois limousin : « bragèz.»

Bralai, v. a., faire sécher des perches au four ; se dit aussi des marrons que l'on fait rôtir. V., c. de Montm., Saulgé.

Bramae (g. Βρέμειν), v. n., beugler ; par extension : « bramâe la faim, » crier la faim. « Brame-pain, » qui crie la faim. (C. J.) — Roman : « bramar. » — Languedocien et provençal : « brama, » mugir : « et la mar que bramo, » et la mer qui mugit.—Français : « bramer, » crier, en parlant du cerf.

Bramard, s. m., héron, butor. V., arr. de Poit. (Maud.)

Bramée, s. f., cri du bœuf : « Quiau bœuf a poussai ine bramée à fair' tout tromblai. » ce bœuf a jeté un mugissement à faire tout trembler. V., arr. de Civ.

Bramine (avoir la), loc., avoir grand faim, une faim canine. (B.-F.)

Braminai, v. n., avoir la bramine. *V.* aussi Abrami. (B.-F.)

Branche (avoir de la), loc., se dit des bestiaux qui engraissent. V. — D.-S.

Brandillon, s. m , petit morceau : « vèque don querre deu p'tits brandillons peur alluma le fieu ; » va donc chercher des petits morceaux de bois pour allumer le feu. V., c. de l'Isle-Jourdain.

Brandon (b. l. *brando*), s. m., morceau de bois auquel on attache une poignée de paille ou de foin et que l'on pique au coin d'un champ pour indiquer qu'il est interdit d'y faire pâcager et même d'y passer. D.-S.—V.—(B.-F.)— « Brandon » était un terme de coutume. Judiciairement on appelle, de nos jours, « saisie-brandon » la saisie des fruits pendant par racine.

« Mé qui chanty Titire, Alexis, Coridon,
» Et Semele endormy so l'ombre d'in brandon. »
(Bab., p. 1.)

Basse latinité : *brando*, velum, seu *brandeum*, quod prædiis obsignatis apponitur.(Duc.)—Aube, Marne : Fagot. torche. — Ancien français, ainsi que le verbe *brandonner*.

Brangliar, v. n., vibrer comme une corde d'instruments ; se secouer comme un jeune arbre au vent. Vend. (C. et P. D.)

Brangbai, v. a., labourer un champ que l'on vient de moissonner et que l'on veut laisser chômer pendant l'hiver.

Brangis, s. m., champ qui a été brangé. (B.-F.) Il y a dans la commune de Thuré (V.) La Brangeardière ; La Brangerée, dans celle de Verrières (V.) ; la Grande et la Petite Branjardière, dans celle de Champagné-Saint-Hilaire (V.)

Braquaie, s. f., ordure. D.-S., arr. de Melle.

Braquae, v. a., lancer une *braquaie* : « Ajà , mossieu l'chirugian, quo dissit mossieu l'pharmacian, gl'a braquâe pas lin de vetre nae, » ah ! ah ! monsieur le chirurgien, que dit monsieur le pharmacien, il a lancé l ordure pas loin de votre nez. Se dit principalement des oiseaux. D.-S., arr. de Melle.

Braseglier (*gl* mouillés) s. m., action de faire cuire des châtaignes sous la cendre : « Vour ira-tu fair' tan braseglier, tai, quiette année? » ou iras-tu faire ton *braseglier*, toi, cette année? V., c. de Civ. Dans ce canton, le jour de la Toussaint est vulgairement appelé le jour *dau braseglier*, et ceux qui ont des châtaignes en envoient à ceux de leurs parents ou de leurs meilleurs amis qui n'en ont pas, afin qu'ils puissent faire leur *braseglier*.

Brasi, s. m., diminutif de braiseau, petite braise. V. — D.-S.

Brassaillai, v. a., gesticuler, remuer les bras. V., c. de Mirebeau. — D.-S., c. de Bress. — Vend.

« Gl'at brassaillé long-temps, et gle s'est tremoussé
» Mai qu'ou ne fait in chat quand gl'est embarrassé. »
(Gust., p. 50.)

Gascon : « brassejan, » en agitant ses bras.

Brassère, Brassière et **Brassire** (r. *bras*), s. f., vêtement du premier âge. Dans tout le Poitou.

« La brassère qu'al at se lace oque in cordeas. »
(Gust.)

Bravatte, Bravette et **Bravotte** (r. *bavette*), s. f., pièce d'étoffe que les femmes s'attachent sur la poitrine, et qui tient ordinairement à la *devantière*. D.-S. — V., suivant les lieux.

Bravousette, s. f., diminutif du précédent. V., c. de l'Isle-Jourdain et d'Adriers.

Brave, adj. des deux genres, bien vêtu, ou proprement habillé : « a-tu vu Madelon à la messe? Ah! ma chère âme, qu'al' était brave! » Dans tout le Poitou. C'est le mot français détourné de son véritable sens. — Patois du Berry : « brave, » se dit d'un beau garçon, d'une belle fille, et pour désigner une personne qui a de beaux habits.

Bravé (se), v. pr., se vêtir de ses plus beaux habits, ou avoir du goût dans sa toilette : « i en queneut poué coum' Glauduche (*gl* mouillés), pre se si bé bravé; » je n'en connais pas comme Claude, pour s'habiller aussi bien. Dans tout le Poitou.

Brayai, v. a., broyer le chanvre ou le lin. V.— D.-S. — Basse latinité : *breiare*, pinsere, Gall. *broier le pain*, vel, ut alii efferunt, *bréeier*. (Duc.)

Braye, s. f., poche en grosse toile dont on se sert pour extraire le miel de la cire. D.-S., Vasles. — « Une braye à tirer du miel. » (An. 1772. Vasles, Manusc. du Poitou.)

Brayeuse, s. f., celle qui broie le chanvre ou le lin : « ma foué! ol é Cathuche qu'avenge la mai de tertoutes à brayai; » ma foi! c'est Catherine qui avance la plus de toutes à broyer. V.— D.-S.

Brebial, s. m., brebis en général.— « Et prendre lad. révérente la moitié des blés et autre brebial, etc. » (An. 1503. Rochereuil, faubourg de Poitiers.)

Brechaud, Berchaud, e, et **Bréche**, adj. des deux genres, celui ou celle qui a des dents de moins. V. — D.-S., suivant les lieux. — Basque-ibérien : « bresca. » — Roman : « besca. » — Vieux français : « bresce. »

Brêche, s. f., rayons de miel. (B.-F.) *V.* Braiches.

« Itau quem ine essen qui vau quitter ses brêches. »
(Robea Divis., etc., p. 124.)

Berdassae, v. n., bavarder. Vend. (C. et P. D.)

Bredassai, v. a. et n., s'occuper à des choses peu importantes : « Parai, gars, t'aim' meux bredassai iqui que d'm'nai tes oueilles aux chomps; » n'est-ce pas, gars, que t'aimes mieux bredassai ici que de mener tes oueilles aux champs? Dans tout le Poitou. — Patois du Berry : « bredasser, » faire un bruit incommode en remuant quelque chose.

Bredasse, adj. f., femme de peu de sens, qui veut se mêler de tout. Dans tout le Poitou.

Bredasse, s. f., autrefois « vredasse, » besace. (B.-F.)

« Mez maintenant lez maltoutez
» Avant tous' augeu la vredasse. »
(Rob. Div., p. 65. Cit. B.-F.)

Bredàssier, ère, Bredassou, Bredassour, se, adj., celui ou celle qui s'occupe de bagatelles, de niaiseries. V.

Bredic-Bredoque, loc. qui exprime le bruit que quelqu'un fait en marchant lourdement : « l'onton-tu qui vint bredic-bredoque? » l'entends-tu qui vient, etc. V. — D.-S.— (B.-F.) — Français : « brelic-breloque, » sans ordre, témérairement.

Bredoirai, v. a. et pr., salir, se salir. V. — D.-S. — Vend.

Bredoquement, s. m., cahot, bruit. Vienne. *V.* Berdaquement.

Bredoquer, v. a. et n., faire du bruit, du tapage. Vienne. *V.* Berdaquai.

Brée, Braye, s. f., instrument pour tiller le chanvre, le lin. V. — D.-S., suivant les lieux. — « Cent livres de chanvre brayé à la braye de bois seulement. (Vasles, Manusc. du Poitou.)

Bregeai (r. *brège*), v. a., action de teiller le chanvre au moyen de la brège. V., arr. de Civ. et de Montm.

Bregaud (l. *bruchus*), s. m., bourdon. — Bregaud jaune, la guêpe-frélon. V., Poit.— Bregaud-pigeon. V., arr. de Civ. — Latin : *bruchus*, insecte, du grec Βροῦχος. Très-usité dans l'Ecriture sainte.

Saint Jérôme, après les naturalistes, dit qu'il y a trois sortes de ces insectes, tous différents, et qui ne prennent leur origine que d'une chenille appelée *eruca*, qui s'engendre dans des lieux chauds après qu'il a plu.

D'après quelques passages de l'Ecri-

ture, *bruchus* désignerait à la fois le hanneton, la sauterelle et un autre genre d'insecte qui mange les restes de la sauterelle : *Residuum locustæ comedit bruchus.* (Joel., I, 4.)

Bregaud, s. m., pierre de chaux qui n'a pu se dissoudre dans l'eau. Vend. (C. et P. D.)

Bregaudai (r. *bregaud*), v. n., causer bas, murmurer, imiter, en parlant, le bruit que fait un *bregaud* en volant; onomatopée. D.-S.

Bregaude, s. f., soupe au salé et aux choux verts. V. (Maud.) — Patois limousin : « bréjâoudo. »

Bregaudière, s. f., nid des bregauds. V. — D.-S. Noms de lieux : Bergeaudière (la), Doussay (Vienne).

Brege, s. f., brége, instrument pour tiller le chanvre. V., arr. de Civray et de Montmorillon —Français : « brége, » filet à mailles étroites.

Bregeasse, s. f., petite brande. V., arr. de Civ. — « Bregeau. » V., c. de l'Isle-Jourdain.—Noms de lieux : « Bergeas, » la Bussière; « Bregoux, » Millac (Vienne).

Bregeotte, s. f., l'*erica*, excepté la brande. V. (Maud.)—« Bregeottes, » s. f. pl., terrain couvert de bruyères. V., arr. de Poit.

Bregosse et **Bregotte**, s. f., mauvaise brebis, de peu de valeur. — Par extension, et pris en mauvaise part, se dit d'une vieille femme. V. — D.-S. — Languedocien : « bregouza, » vieille femme.

Bregounai et **Bergounai**, v. n., jargonner : « v'la qu'gle sé lire, gle coumence à zou bergounnai ; » voilà qu'il sait lire, il commence à jargonner. V., arr. de Civ.

Brègue, s. f., le procuste chagriné, insecte. D.-S., arr. de Bress. *V.* Barbot. —Hanneton. V., arr. de Civ.— D.-S., Lorigny. (B.-F.) *V.* aussi Bregaud.

Breillée, s. f., cri du bœuf. V. — D.-S., suivant les lieux. *V.* Bramée.

Brejasse, s. f., l'*erica*. V., arr. de Civ. *V.* Bregeotte.

Brejolle (br'jolle), s. f., se dit d'une bête vieille et maigre : « ine vieille br'jolle. » (B.-F.)

Brelaau, s. m., la larve du hanneton.

Brelaère, s. f., anse mobile d'un vase. Vend. (C. et P. D.) *V.* Berlère.

Brelai, s. m., plante. Vend., Font. (C. et P. D.)

Brelan, s. m., bavardage, et même le lieu où se tiennent les bavardages : « Toinot a passé li aussi pre l'brelan ; » Antoine, lui aussi, a passé par le brelan; c'est dire que l'on en a parlé en mauvaise part. V., arr. de Poit. et de Civ., c. de Montc. — D.-S., arr. de Bress.

Brelandai, v. a. et n., parler de quelqu'un en mauvaise part, médire, même calomnier. Par extension : « muser. » V. — D.-S. — Haute-Marne : « brelander, » jouer, agir au hasard, aller et venir.—Français : « brelander, » jouer habituellement aux cartes. — Noms de lieux : « Berlandière (la) ; Berlandinière (la). »

Brelangu (*gu* mouillés) [r. *brelan*], adj., bavard, importun : « ol é i brelangu d'premire qualiti ; » c'est un bavard de première qualité. V., c. de Mireb., de Montc. et de Maz.

Brelangui, v. a. et n., parler de quelqu'un en mauvaise part. V., c. de Mireb. et de Montc.

Brelaquai, v. a., bavarder. V., arr. de Poit.

Brelaqueux, se, adj., bavard. — Au figuré, gourmand, importun, parasite qui aime à vivre chez les autres. V., arr. de Poit. — « La Brelaquerie, » Marigny-Brizay (V.)

Brelau, **Berlau** et **Blau**, suivant les lieux, s. m., ver que l'on trouve dans les fruits et principalement dans les cerises. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S.

Brelau, s. m., le bélier d'un troupeau. V. — D.-S.

Brelaudae, v. n., passer son temps à des bagatelles. Vend. (C. et P. D.)

Brelaudai, ie (r. *brelau*), adj., fruit dans lequel il y a des brelaus, des vers. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S. — *V.* Blardé.

Brelère et **Brelière**, s. f., anse mobile d'un vase. (B.-F.) [A. R.] *V.* Berlère. Noms de lieux : « Brelière (la), » Adriers (Vienne).

Brelin, s. m., mouton, brebis en gé-

néral. Très-usité au pluriel. V., arr. de Poit. et de Loudun.

Brelinage, s. m., l'espèce ovine : « i avait à la fouère de Valence (près Couhé-Vérac) de bias brelinages ; » il y avait à la foire de Valence de belles brebis. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S.

Breliquai, v. a., désirer avec ardeur : « gle di qu'gn'en veut pas et sa goule y en brelique, » il dit qu'il n'en veut pas et sa bouche en brelique. V., arr. de Poit.

Bremale, s. m., brande mâle, la plus haute, la meilleure. C'est la petite qui porte les graines. V., arr. de Chât. et de Civ.— Brumalles ; « taillis et brumalles', bois mort et mort bois pour faire son moulin. » (An. 1548. Châtelleraud. Manusc.) — Patois du Berry : « brumaille, » bruyère à balais.

Brenai, v. a. et pr., salir, se salir. (A. R.)

Brenaie, s. f., nourriture cuite, composée de son, de pommes de terre ou de grosse farine, et d'autres légumes que l'on donne aux bestiaux : « Gle dort su la brenaie, » c'est-à-dire il est bien nourri, en parlant d'un animal domestique quelconque. V. — D.-S. — Basse latinité : « *bren*, *brennium*, furfur, *bran*, son de farine. (Duc.)

Brenassai, v. n., faire de la brenaie. V., arr. de Civ.

Brenassai, v. a. et n., s'occuper à des bagatelles, à des riens. D.-S., arr. de Bress. — (A. R.)

Brenass'ries, s. f. pl., choses de peu d'importance, bagatelles. — D.-S., arr. de Bress. (A. R.)

Brène, s. f., instrument pour tiller le chanvre, le lin. V., c. de Montcontour. *V.* Brée.

Brenée et **Brenie**, s. f., nourriture cuite pour les bestiaux. V., D.-S., suivant les lieux. *V.* Brenaie.

Brenou, se, adj., sale, mal propre : « Eh ! d'our vin qu'ou drôle, mes bons amis, gl'é tout brenou ? » Eh ! d'où vient ce drôle, etc. V., arr. de Poit. et de Loud.— Marne : « breneux, » merdeux.— Français : « breneux, » sali de bran.

Bresille (faire), loc., faire collation. D.-S., Paizay-le-Tort. (B.-F.)—Roman : « briza, » miette.

Bressay et **Bressi**, bercer, suivant les lieux.— (Se), v. pr., se dandiner, se balancer en marchant. Dans tout le Poitou.

« Pu fier qu'un magistrat qui semble se bressay. » (Gust.)

Gascon : « bressa. »

Bressiou, s. m., berceau. V., arr. de Chât.

Bressolière, s. f., diminutif du précédent, berceau. V. — D.-S. — Ardennes : « bressolet. »

Bretauds, s. m. pl., chevilles que l'on place sur le joug et qui servent à retenir les juilles. (B.-F.) *V.* Berteau.

Breticliae, v. n., briller et faire briller partiellement : « o breticliait de tous coûtés, » ça brillait de tous côtés. D.-S., arr. de Melle.

Bretingue et **Breton**, s. m., bluette, étincelle. D.-S., c. de Bress. — V. — Vend.

Bretounai (r. *breton*), v. n. L'on dit du bois qu'il *bretoune*, lorsque, en brûlant, il fait jaillir beaucoup d'étincelles. V., arr. de Civ.— (B.-F.)

Brette ou **Berte**, adj., une vache *brette* est celle dont le veau est sevré, vendu. D.-S.—(A.-R.)—Dans le canton de Civray, on donne indistinctement ce nom à la vache en général : « Ma brette est boune, a beurre bene. »— Gascon : « brettos, » génisses.

Bretté, v. n., donner du lait. V. — D.-S. — (A. R.)

Breuil (b. l. *brolium*), s. m., bois taillis. Ce mot n'est plus usité dans le langage, mais il est resté attaché à un grand nombre de villages et d'habitations dans le Poitou : 44 l'ont conservé dans le département des Deux-Sèvres, et 41 dans celui de la Vienne.

Breuillé (r. *breuillée*), v. n., mugir. V., arr. de Chât. *V.* Bramâe.

Breuillée, s. f., mugissement. V., arr. de Chât. *V.* Bramée.

Breussour, s. m., berceau. V., arr. de Poit. *V.* Bressiou.

Brevochai, v. n., boire souvent, à chaque instant ; est pris ordinairement en mauvaise part : « Nout' vesin a ine gronde maladie, gle brevoche à tout

moument ; o f'dré in ban c'lé pr'y fourni, » notre voisin a une grande maladie, il boit à tout moment ; il faudrait un bon cellier pour y suffire. Dans tout le Poitou.

« Y ne fazé que brevocher,
» San que mongïsse pein ne cher. »
(Gent. Poëtev. Cit. B.-F.)

Brevochard, Brevochu et Brevochour, s. m., celui qui brevoche. V. — D.-S., suivant les lieux.

Brevot, s. m., diminutif des précédents. (B.-F.)

Breyai, v. a. V.— D.-S. *V.* Bregeai.

Brezolai, ie, adj., celui ou celle dont la figure est marquée de rousseurs, ou par la petite vérole : « e-t-eil vilain ! gl'é tout brezolai; » est-il laid, il est tout brezolé. V., arr. de Poit. et de Civ. *V.* Bersolé.

Bri, adj. num., un. V., c. de l'Isle-Jourdain et de Luchapt.

Bri, s. m., cambouis. V., arr. de Civ.

Bri, s. m., argile. Vend. (C. et P. D.)

Bribay, s. m., tronc d'arbre depuis les racines jusqu'aux branches. Vend.

« Ine grosle d'aux creux dau bribay d'ine souche. »
(Gust., p. 77.)

Bribe, s. f., gros morceau pris sur le dessus ou le dessous d'un pain entier. V., c. de Monte.

Bribelle, s. f., gros morceau de pain : « oh! quieule bribelle, gl'a pris ! » oh ! quel morceau de pain il a pris! D.-S., arr. de Bress. et de Parthenay.

Brichet, s. m., bœuf marqué de blanc à la queue seulement. V., arr. de Civ. — (B.-F.)

Bricolai (r. *bricole*), v. n., chanceler : « Charlot a bé tant bégu qu'gl s'on vé chin li bricolont de çay et d'lay ; » Charles a bien tant bu qu'il s'en va chez lui *bricolant* de çà et de là. V., arr. de Poit. et de Loudun. — Français : jouer de bricole à la paume ; ne pas aller droit dans une affaire.

Bridea ou Brizea, s. m., orge ou seigle que l'on sème très-épais avant l'hiver et que l'on fait manger aux bestiaux au printemps. (B.-F.) V., arr. de Poit. et de Civ. — « Bridea et bridia, » petite vesce noire. V., arr. de Poit. — « Bredeau : dîmes vertes de vesces, jarrousse et bredeau, en la par. de Saint-Georges. » (An. 1706. Manusc. du Poitou.)

Briette, s. f., petite brebis. (A.-R.) — Brebis de deux ans. S. Romans-lès-Melle. (B.-F.) — Basse latinité. *Berbix*, detortum ex vervex. (Duc.) — Nec berbices tundere habeant licitum. (Capitulare, ann. 789.) — Italien : « berbice. »

Briffaud, s m., c'est ainsi que l'on désignait autrefois, dans l'arrondissement de Melle, la crêpe poitevine. — Espèce de pâtisserie ; tranche de pain trempée dans de la pâte délayée, et frite dans la poêle. V., arr. de Civray. — (B. F.).

Brigalé, ée, adj., objet de plusieurs couleurs. V., arr. de Poit. et de Chât. *V.* Bigarlé.

Brigalet, s. m., petit berger ; se dit aussi d'un mauvais cheval. V. — (D.-S.) *V.* Bistraud.

Brigaud, s. m., insecte noir qui a la forme d'une araignée et s'attache aux brebis. V., arr. de Chât.

Brigue, (r. *bribe*), s. f., morceau de pain : « i en ai eu brigue» ; je n'en ai pas eu un morceau : « ni brigue, ni mige » , loc. qui signifie aucuns restes. V.—D.-S.— Gascon :« brigal, » morceau.

Brimballai, (r. *brimballe*), v. pr., se balancer à l'aide d'une *brimballe*. V. — D.-S. — « brimballer » signifie, d'après Trévoux, branler de çà et de là, et se disait des cloches que l'on sonnait démesurément, et de ceux qui agitaient niaisement leurs bras et leurs jambes. (Cit. B.-F.)— Marne : « brimballer, » carillonner.—Breton : « brimbalat, » sonner. (Cit. B.-F.) — Espagnol : « bambalear, » chanceler, se dandiner (Cit. B.-F.).

Brimballe (g. βαμβαλέω), s. f., escarpolette, jeu d'enfants. Ils se procurent cet amusement en se suspendant par les mains à une branche d'arbre pour se balancer. — La branche de l'arbre elle-même. V. —D.-S .

Brimai, (r. *brime*), v. imp., tomber, en parlant de la brime. — v. a., endommager; geler,en parlant de la gelée blanche. Et par extension : « le soleil

a brimé nous fruts, » résultat du soleil après la gelée blanche; « les vents ont brimé les arbres. » — « animaux brimés, » c'est-à-dire qui ne sauraient s'engraisser, qui ne peuvent croître V., arr. Chât. — (A. R.). — Vendée. (C. et P. D.) — se dit encore d'animaux atteints de maladies contagieuses. V., c. Montc., Maz.

Brimai, v, n., être malade : « mon père est brimai depuis huit jours. » D.-S., c. Airv.

Brime (l. *bruma*), s. f., brume. V. — D.-S. — Vend.

Brime, s. f., maladie quelconque : « i ai in' brime à n'en poué r'v'ni ; » j'ai une maladie à n'en point guérir. — D.-S., c. Airv.

Bringuai, v. n., aller par sauts et par bonds. Dans tout le Poitou. — Français : « bringue ; » grande femme sans tournure.

Bringues, (mettre en), loc., briser. Vend. — Patois du Berry : « bringues (en,) » en morceaux, en pièces.

Briochay (r. *brioche*), v. a., passer la filasse au chevalet, seconde opération que l'on fait subir au chanvre quand on le broie. D.-S., arr. de Bress. A Montc. ce mot s'applique aussi bien à la première qu'à la seconde opération.

Brioche, s. f., broie en fer qui sert à donner la seconde façon au chanvre. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Briole, s. f., pain long d'une livre. D.-S. (Barot.).

Brique, s. f., miette, reste. — V., arr. de Civray. — Aube, Haute-Marne.

Brisageai, s. m., brasier : « faut qui m'appreche de quiau brisageai. » V., arr. de Civray. *V.* Braiseau.

Brise, s. f., synonyme du mot français braise. D.-S., arr. de Bress.

Brizeau, s. m., toute récolte qu'on fait pâturer ou qu'on coupe en vert pour faire manger à l'étable. V. — D.-S.

Bro, s. m., son. Vend. (C. et P. D.).

Brochecu, s. m., la baie de l'églantier. (B.-F.) — Roman : « brochar, » piquer.

Brochille, s. f., petite branche. V., arr. de Civ. — Patois du Limousin : « brouchillou, » Gascon : « broucailla, » broussailler.

Brochillé, v. a. et n., ramasser les petites branches. V., arr. de Civray.

Brode, adj., qui casse facilement : « pâte brode, » pâte qui ne se tient pas. V. — D.-S.

Broi, s. f., buis. *V.* boué.— D.-S., c. Celles. — Noms de lieux : « Broies (les) ; » Châtillon. (V.).

Broie, s. f., engin de pêche fait en osier qui se place au *boucheau*, à la vanne d'un moulin pour prendre des anguilles : « le valet a-t-eil bé mis la broie au boucheau ? » V.

Brolle, s. f., ruche. V., arrond. de Chât.

Bromae et Bromi, v. n., mugir ; rendre le son de l'airain quand il frémit. Vend. (C. et P. D.) — V., arr. de Poit. et de Civ. — Patois limousin : « Bromar. »

Brondi, v. n. (g. βροντάω), retentir, rendre un son grave, retentir avec force. Une pierre lancée avec force *brondit*. V.—D.-S.

« Le bûcheron chantant ferat brondi la nue. »
[Gust., p. 80.]

« L'air do tomps brondisset. »
[Miz. p. 6.]

« Qui faziant prebrondis jusque dans l'air do temps
« Lou goule et lou gouzé. »
[Rob. div., p. 123. B. F.]

—Roman : « brandar. »—Patois limousin : « brundis. »—Marne, Haute-Marne : « brondir, » bourdonner, siffler, retentir. — Français : « brandir, » secouer, agiter dans sa main.

Brondissour, (r. *brondi*), s. m., jouet d'enfant, fait d'un morceau de bois plat, dentelé sur les côtés, et que l'on fait mouvoir à l'aide d'une corde. V. — D.-S. — Demi cercle en fer servant à soutenir l'essieu d'une charrette. — « Deux brandissous et autres ferrailles » (An. 1747. Vasles. — Manuscrits du Poitou.).

Broquai, v. a., surpasser, faire mieux qu'un autre. D.-S.

Brouard, s. m., plant de vigne dont le fruit avorte toujours. V., arr. de Poit. et de Loudun.

Broueta, s. m., buis, environs de Melle. (B.-F.).

« Deu in vieil broueta, qu'essamait la fleur varte. »
[Mellois du 28 av. 1861.]

Brouillard, s. m., vertige qui s'empare quelquefois des bestiaux aux foires et que l'on attribuait autrefois à un sortilége pratiqué par les marchands étrangers pour avoir la marchandise à meilleur marché. L'on attribue encore ce vertige, de nos jours, à la poudre de foie de loup brûlée au four, et répandue dans les champs de foire. C'est ce qu'on appelle faire sauter les bœufs. V. — D.-S, — Vend.

Broullaud (*ll* mouillés), s. m., arbre, plante qui ne vient pas bien, qui croit à l'ombre d'arbres ou de plantes plus élevées. V., arr. de Chât. — D.-S., c. Bress —« Brouil'eaux,» s. m. pl., « terre en chaulme et brouilleaux. » (An. 1689. Dangé. — Manuscrits du Poitou.).

Broullassai, v. a., bouleverser, mettre le désordre. V., arr. de Poitiers et de Civ. — D.-S., c. Bress.

« Netre bon rô vent de chassy
« Quez qui vouliant brouillassy »
(Gent. Poët.).

— Imper., se dit d'un temps brumeux, légèrement pluvieux. V. — Patois du Berry : « brouasse (il) », il bruine, il tombe une pluie fine. — Mayenne : « brouillasser. »

Broulles (*ll* mouillés), s. m. pl., fagots faits avec de menues branches ou des épines. D.-S.

Brousse, **Broussée** et **Brosse**, s. f., hallier, touffe de ronces, d'épines, d'arbres. — XVe siècle; — Manuscrits du Poitou. — Ce mot, dans quelques endroits, signifie encore bois, et il y a les *Brousses*, bois dépendant du domaine de la Clielle, dans la commune d'Andillé (V.) — Gascon : « braco, » broussailles — Patois du Berry : « brosses, » bruyères. — Noms de lieux : Il y en a vingt-six qui portent ce nom dans le départ. de la Vienne.

Brouie, s. f., synonyme du mot français brouée. V., c. de Monte.

Brout (g. Βρύτειν), s. m., feuilles d'arbres que l'on cueille pour la nourriture des bestiaux. — Il signifie aussi les feuilles des arbres, des buissons que les bêtes paissent sur place.—Par extension, maladie que les bestiaux contractent en broutant les bourgeons des jeunes arbres, et que, pour cette raison, on appelle : « maladie du brout. » V. — D.-S.—Bourgeon, dans quelques lieux. — Basse latinité : *brustum*, pastio, cibatus, esca, pastio animalium ex *bruscis*, e dumetis, le *broust*. Hinc *brouster*, pascere, depascere. « Capreæ quoque... brustum habeant per totum boscum. » — (Duc.)— Roman : « broutar, » brouter, ronger. — Français : « brout, » enveloppe verte des fruits à coquilles.—Noms de lieux : «La Broute» (Béthines, V.; quatre appelés : « Les Broux; » deux, « Broux » et « Le Broux. » (V.)

Broutard (r. *brout*), s. m., veau qui commence à brouter, dont la chair n'est plus tendre. Vend. — Hanneton. — (B.-F.)

Broutou, s. m., hanneton : « les broutous avant rangé tous nous âbres, i n'avant pat o sr'ment in frut à nous met'su la dont, o n'r'ch'te qu'l'nai ; » les hannetons ont rongé tous nos arbres, nous n'avons pas seulement un fruit à nous mettre sous la dent, il ne reste que le noyau. — D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Bruanda, s. m., personne brusque; brouillon : « ah! mon bon Dieu, qu'oul houme et-i bruanda ! » — V., arr. de Poitiers.

Brumail (r. *brime*), s. m., petite pluie fine. (B.-F.).—Roman : «bruma. »

Brumé, v. impers., tomber, en parlant de la brume. — V., arr. de Civ.

Brunette, s. f., champignon de couleur brune qui pousse à la même époque que la *barbe-de-bouc*, et est, comme lui, comestible. V. — D.-S.— (B.-F.).

Brunettes, s. f. pl. « L'on appelle ainsi, à Chef-Boutonne, dit M. Beauchet-Filleau, les cordons du drap mortuaire. C'est un souvenir de la religion protestante, autrefois généralement pratiquée dans cette localité. Les protestants de la Rochelle et de quelques provinces, dit Ménage, appelaient *brunettes* ce que les catholiques appellent *drap mortuaire*. Porter les *brunettes*, c'est tenir un cordon du poële. » — Basse latinité : « *bruneta*, *brunetum*, pannus non ex nativi coloris lana con-

fectus, sed quavis tinctura imbutus. (Duc.) » — Guillaume Guiart :

« Ne vesti il vert, ne brunette
» Ne drap, ce nous conte l'hiztoire,
» Qui ne traisit à couleur noire. »
(An. 1248. Duc.)

Brune, Bruneur et Brunour, s. f., nuage très-noir : « o s'lève su la galarne ine brune bay naire ; » il se lève sur la galerne un nuage bien noir. — D.-S., arr. de Bressuire. — V., arr. de Poit. et de Civ. — Basse latinité : *brunus*, fuscus color, subniger, nigricans, Gallis *brun*.— Marne : « brune, » venue de la nuit, carie des grains.

Brut, s. m., corrélatif du mot français *bruit*. — « Avoir le brut, » est une locution qui signifie avoir le bruit d'être sorcier Plus généralement avoir le bruit de ceci ou de cela, c'est être réputé l'avoir fait. V. — D.-S. — Patois limousin, Aube, Marne. Provençal et Gascon « brut : au brut de la malemparado, » au bruit du fatal événement.

Bu, s. m., tison enflammé : « ine bu d'feu. « Dans tout le Poitou.

Bu, s. m., bœuf : « t'a d'jolis bus ; » tu as de jolis bœufs. V.— D.-S.— Principalement dans la partie de ces deux départements que l'on appelle Gâtine.

Bua, s. m., boyau. V., arr. de Civ. *V.* Bias.

Buaille et Bueille, s. f., seconde paille ; chaume. Vend. (C. et P. D.)— D.-S., arr. de Bress. — Irlandais : « Buain. » (Cit. Card.)

Buaillae et Bueilli, v. a., couper la buaille. D.-S. — Vend.—D.-S., c. de Bress.

Buaillon, s. m., diminutif de buée, petite lessive. D.-S.—Airv., c. de Châtillon.

Buchail et Buchat (r. *bûche*), s. m., petit brin de bois, éclat de bûche : « o faut amassai les buchails. » V. —D.-S. — Vend., suivant les lieux. —Gascon : « Busco », bûche.

Buchaillai, v. a. et n., ramasser les *buchails*, dans les bois, les haies, le long des chemins. — Être en peine, se donner du mal : « oh ! qu'o faut buchaillai, dans quialle ferme, per vivre tout juste et poyé son maite ! » oh ! qu'il faut avoir de peine dans cette ferme pour vivre tout juste et payer son maître ! — Chercher sa phrase. Suivant les lieux.

Buchai et Buché, v. a., frapper à coups de cognée ; travailler avec force, activement. — Au figuré, rouer de coups : « ah ! guerdin, c'é don d' même qu' tu fais, i va t' buchai, tu t' en s'véndra langtomps ; » ah ! gredin, c'est donc de même que tu fais, je vas te *buchai*, tu t'en souviendras longtemps. Dans tout le Poitou. — Patois du Berry : « bûcher, » frapper à coups de cognée ; au figuré, rouer de coups. — Marne : « bûcher, » mesurer une distance avec un brin de paille ; frapper.

Bucheille et Buchille, s. f., petit brin de bois. V.—D.-S., dans quelques localités.—Haute-Marne : « bercheilles, » brins de bois mort.

Buch'llé, (*ll.* mouillés), v. a. et n., ramasser les bucheilles. *V.* ce mot. Dans quelques contrées. *V.* « Buchaillai. » —Au figuré chercher sa phrase, le mot propre, hésiter.

« De même devant vous votre frère buchellle
» Quand vous n'estez point quy gle dit prou [joliment. »
(Bab., p. 69.)

Bue, s. f., cruche à deux anses. V. — D.-S. — Deux buez de terre verte. (An. 1484, manusc. du Poit.)

Buée, s. f., lessive. V. — (Manuscrit du Poit., 1546. — Patois du Berry : « buée et buie. » — Marne : « buée, » — « buer, » laver ; — « buerie, » lavoir ; — ancien français : « buée. »

Buffar, v. a., souffler : « buffâe l' feu pre l'allumai, la chandelle pour l'éteindre. » Vend.,—V. n., au figuré, respirer avec effort. — V.—D.-S.— Roman : « buffar. »

Buffe et Buffre, adj., se dit principalement des noix quand elles commencent à se gâter. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S. —« Bufec, » creux, vide, gâté. (Lacombe, t. II.)

Buffé, v. a. et n., souffler. V. — D.-S. — *V.* Buffâe.

« Séchons rendus tout d'au premay
» . . . . . .
» Pre bufay son feu pre tiray
» De l'ève en ses seillas. »
(N. p., p. 144.)

Patois du Berry : « bouffer, » souffler ; le vent bouffe. — Ronsard :

« Des vents impétueux qui se bouffent si fort. »
(Cit. C. J.)

Buffée, s. f., souffle, coup de vent ; tourbillon de fumée. V., arr. de Poitiers.

Bufflotte, (r. *buffe*), adj., se dit des noix percées par les vers. V., arr. de Poitiers.

Buffou, s. m., morceau de bois ou de fer creux, long de 50 à 60 centimètres, qui sert de soufflet, et même à attiser le feu. Encore en usage dans quelques pauvres ménages de la Vienne et des Deux-Sèvres.—Patois du Berry : « bouffoi et bouffouet, » soufflet.

Bugadier, (b. l. *bugaderius*), s. m., buandier. V., c. Isl.-Jourd. — (An 1408, Manusc. du Poitou.)

Buge, s. f., buie. V., arr. de Civ. et de Montm. *V.* Beuve.

Bugeade, s. f., lessive. V., arr. de Montm. *V.* Buée. — Gascon et Provençal : « Bugado. »

Bugeadi, s. m., cuve à lessive. *V.* le précédent. V., c. Isl.-Jourd., Adriers, Luchapt.

Bugeadou, s. f., diminutif de bugeade, petite lessive. V., c. Isl.-Jourd., Luchapt.

Bugeaie et Bugée, s. f. *V.* Buée. Suivant les lieux. — Au figuré, l'on dit d'une affaire qui prend une mauvaise tournure : « Quieu n' f'ra poué ine boune bugeaie. » V. — D.-S. — Vend.

Bugeandrie, s. f., buanderie. V., arr. de Montm. — Noms de lieux : « Bugenderie, » Archigny (Vienne.)

Bugie et Buie, s. f., Buée. V.—D.-S, suivant les lieux. *V.* Bugée.—Patois de Besançon, Berry, Marne et Haute-Marne : « buie. »

Buje, s. f., cruche. V., arr. de Civ. et de Montm. *V.* Beuve. — Patois du Limousin : « bujo, » cuve, cuvier. — Patois du Berry : « bujau », cuvier.

Buli, v. n., mugir. V., c. de Montc. *V.* Bramâe.

Bulie. s. f., mugissement. V., c. de Montc. *V.* Bramée.

Bulotte, s. f., noix percée par les vers. V., arr. de Chât. et de Loudun. *V.* Buffelotte.

Bur, e, (l. *Burrus*), adj., brun, brune. —Au figuré, sournois, sombre, mauvais caractère : « guiette le lai, tai, quiau grous bur; gne n' caus'ra pas d' la sérée, va » ; regarde-le là, tiens, ce gros *bur* ; il ne parlera pas de la soirée, va. V., arr. de Poit. et de Loudun.

Burbe, s. f., bosse au front. V., c. de Montcontour.

Buraon, s. m., cabane. Vend. (C. et P. D.) — Français : « buron, » cabane où l'on fait le fromage dans les montagnes d'Auvergne.

Burea, elle, (r. *Bur*,) adj., mouton, brebis dont la laine est marquée de noir et de blanc : « habillement fait de laine burelle. » (B.-F.) — Patois du Berry : « burau, de », jaunâtre.

Bureas (saut de), loc., jeu d'enfants; cul par dessus tête, culbute : le saut de bureas s'appelle ailleurs faire la *coculette* :

« Et qu'i fais en tombant in grand saut de bureas. »
(Gust., p. 66.)

Bureillé, v. a., regarder quelqu'un avec indiscrétion. V., arr. de Poitiers et de Chât. *V.* Bireillai.

Bureillou, se, adj., celui ou celle qui regarde avec indiscrétion. V., arr. de Poitiers.

Burelet (*bur'let*), s. m., bourrelet que les femmes attachent au bas et sur le derrière de leur corset, ou brassère, pour soutenir leurs jupes. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Buret, s. m., le taon des bœufs. V., arr. de Poit. et de Chât.

Burgau, s. m., frélon, bourdon. Il y a le tourteau-burgau, espèce de gâteau. V. — D.-S. *V.* Bregaud. — Patois limousin : « burgaou. »

Burgaudi, v. n., crier de toutes ses forces — (se), v. pr., s'écrier. V., c. de Montc., Mazeuil.

Burgaudin, nne, adj., coureur. Vend., Font. (C. et P. D.)

Burgolliai, v. n., mugir. Gâtine.

Burjaud, s. m., bourdon. V., arr. de Civr. — D.-S., c. de Bress. *V.* Bregaud.

Burin, s. m., mouche qui s'attache au museau des animaux. V., arr. de Civ.

Burin, s. m., veste de *bure*. (B.-F.)

« Tu vaux don qui m'érale,
» Qui soubre mon burin. »
(Mellois, 28 avril 1861.)

— Français instrument de graveur : **Burlé**, ée, adj. buriné.

« Le moindre de loux mot quand gle nous ont parlé
» Passet pr' arret do ciel, tout scellé, tout burlé. »
(Bab., p. 91.)

— Français : « Burelé, » t. de blason.

Burguai, v. a. et n., heurter : « i'ai burqué cont' in caillou. » — (se) v. pr., se heurter. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — (A. R.)

Burqain, (r. *bur*), s. m., veste, à l'origine, de couleur rousse, taillée d'une façon particulière. D.-S.

Busse, s. f., barrique. Usité dans les environs de Bressuire et de Loudun. — « Une busse de vin blanc de cens et rente. » — (An. 1633, Manusc. du Poitou.) — Marne : « Buse », tonneau. (Tarb.)

Butie, s. f., taupinière. V., c. de Montcontour. *V.* Boutée.

Buttay et **Buté**, (b. l. *butum*), v. n., prendre pour but, en lançant des pierres, ou comme terme d'une chose. Vend.

« Se gle peut ve buttay, gle ve ferat daux queu-
[gnes. »
(Gust., p, 65.)

— V. pr., « se buté, » se heurter, s'opiniâtrer, paraître, se montrer. V. — D.-S. — Vend. — Basse latinité : *Butum*, finis, limes, terminus. (Duc.) — Marne : « buter (se), » s'opiniâtrer, se dépiter.

Ça, adj. démonst., ce ; « çà que, » ce que. Dans tout le Poitou.

Caba, s. m., brin de chanvre très-gros. V., arr. Chât., Mairé.

Cabanay (g. καπάνη), s. m., c'est le nom qu'on donne dans les marais du Bas-Poitou au fermier d'une cabane Vend.

« Que gl'achetit autour dau cabanay Georget. »
(Gust., p. 59.)

— Basse latinité : *cabannaria* et *chabanaria*, ædes rustica, capanna, vel cabanna, vel prædium rusticum. (Duc.)

Ça bas, adv., ici en bas. V. — D.-S. — (A. R.) — Vend. — Saintonge. — Ancien français.

« Tant la haut que cà bas
» T'en aras sans obstacle. »
(Gust., p. 5.)

Cabas, s. m., creux ; se dit des arbres. (A. R.) — Latin : *cavus*, creux, concave.

Cabasse, s. f., tronc d'arbre creux. (A. R.)

Cabaud, s. m., grosse noix. V., arr. de Civ. *V.* Baguère.

Cabèche, s. f., espèce de fourche qui sert à remuer le fumier. D.-S., c. de Parth.

Cabèche (l. *caput*), s. f., grosse tête : « gl'a moyen d'appreure à lire quiauqui, gl'a ine fameuse cabèche. » V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bress. — Provençal : « cabesso. » — Languedocien : « cabôsso. » — Saintonge : « caboche. »

Cabeugne, s. f., bosse au front. V., arr. de Chât. *V.* Burbe.

Cabinet, s. m., armoire, placard. V., arr. de Civ. — D.-S. — Vend. — « Un cabinet de bois de cerisiet fermant à clef avec quatre fenestres (ou battants) apprécié 20 livres. » (An 1754. Vasles. Manusc. du Poitou. — Gascon : « gabinet. » — Marne : « cabinet, » coffret, armoire.

Caboche, s. f., plante.

Caboché, v. a., mettre des caboches à des sabots. V.

Cabornea, adj., creux, vide à l'in-

térieur; arbre, melon « cabornea. » Vend. (C. et P. D.) — Provençal : « caforno, » cavité : « mando sa ma dins la caforno, » mit sa main dans la cavité.

Cabosses, s. m. pl., les épis ou têtes du trèfle, de la luzerne après leur maturité, lesquelles renferment d'autant plus de graines qu'elles sont plus grosses. (B.-F.) — Saintonge. — Gascon : « cabels, » épis.

Cabossi, e, adj., c'est ainsi que l'on désigne les bêtes et les gens atteints d'une maladie quelconque : « Madeluche é tout' cabossie de peu quieuque tomps. » — Se dit aussi des fruits meurtris par un coup de vent ou la tempête. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Cabot, s. m., petit monceau; jeu d'enfants, jouer au cabot avec des noix. V., arr. de Poit. et de Loudun. — Cabotter, v. n., c'était un des devoirs des sacristains de Montierneuf de faire *cabotter* les cloches les jours de saint Marc et de saint Cloud. (An 1629. Manusc. du Poitou.)

Cabourgne et Cabourne, s. et adj., creux, vide à l'intérieur; trou. V. — D.-S. *V.* Cabornea. — D.-S., c. de Maz. (A. R.) — Saintonge. — « La Caborgne » et la « Petite-Caborgne » sont des noms de lieux de la commune de Bellefonds (V.); « Caborne (la), » Buxerolles et Lavoux. (V.)

Cabournot, te, adj., creux. V., arr. de Civ. et de Loudun.

Cabrenot, te, adj. *V.* le précédent. V., arr. de Poit. — D.-S.

Cabrenote, s. f., tronc d'arbre creux : « enfonce ton bras dans la cabrenote. » (A. R.) — Par extension, petit placard. V., c. de Mirebeau. — Petite boîte en bois blanc qui sert à mettre les enfants au maillot. V., arr. de Loudun.

Cabri (l. *capra*), s. m., chevreau. V., arr. de Poit. et de Civ. — Chèvre, D.-S. — Gascon : « cabre. » — Patois du Berry : « cabin, » chevreau.

Cabro, s. m., coureur, bohémien. V., c. de l'Isl.-Jourd., Luchapt.

Cacassae et Cacassi, v. n., bégayer. Vend. (C. et P. D.) — V., c. de Mirebeau. — Crier comme des oies. Onomatopée. V., c. de Montcontour.

Cacassar, s. m., bègue. Vend. (C. et P. D.)

Cacau, s. m., noix. V., c. de Montm. et de l'Isl.-Jourd. — OEuf. V., arr. de Civ. — Marne : « caca, » œuf.

Cacau, s. m., pie, oiseau. D.-S., arr. de Bress.

Cacaux, s. m. pl., coquilles. V., arr. de Poit.

« Les nouzilles sont pre les filles
» Les cacaux pre les nigauds. »
(Chans. poit.)

Cache-Mistouri et Cache-Mite, s. m., s. f., jeu d'enfants. V., arr. de Poitiers et de Civray, c. de l'Isle-Jourdain.

Cacrea (g. κάρα), s. m., sommet de la tête. V., c. de Mireb. et de Montc.— Patois du Berry : « cacrotte, » crâne.

Cacrea, s. m., fragment de poterie. Vend. (C. et P. D.)

Cacrea, s. m., fruit dont on a ôté le pourri. Vend. (C. et P. D.)

Cacrelle, s. f., diminutif de cacrea, sommet de la tête. V., c. de Vouillé.

Cadenandale (battre la), loc., se dit de quelqu'un qui passe son temps à courir, à battre le pavé. (B.-F.)

Cadenettes (cad'nettes), s. f. pl., longs poils frisés qui garnissent les oreilles des baudets. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — Français : « cadenettes, » longue tresse de cheveux derrière la tête.

Cadet, s. m., sorte de corset à l'usage des femmes dans certaines contrées. V., c. de Montcontour, La Grimaudière.

Cadrou (faire le) [l. *caducus*], loc., avoir l'air souffrant, malade, avoir mauvaise mine (B.-F.) — Saintonge.

Cadroue, s. f., tristesse, abattement. Vend. (C. et P. D.) — Adj., et, par extension, stupéfait, désappointé. Vend. (C. et P. D.) — Noms de lieux : « La Cadrouse » (Nouaillé, V.)

Cadru, e, adj., caduc, triste, abattu. D.-S. — (A. R.)

Cafegnon et Cafignon (caf'gnon), s. m., mauvais chausson, mauvais chapeau, mauvaise coiffure. V., arr. de Poit. et de Civ. — Toutes choses chiffonnées. D.-S., arr. de Melle. — Se dit,

en général, des chaussons usés : « o n'sont pas des chaussons, o sont des caf'gnons. » V., arr. de Chât., Mairé. — Patois du Berry : « cafignon. » — Rabelais : escafignon : « je vis un jeune escafignon espouser une vieille pantophle. » (L. 4, c. 9.)

Cafegnounai, mettre un chapeau ou quelque autre chose en caf'gnon, le chiffonner. V., arr. de Civ. — Un fromage est « cafegnouné » quand le temps le rend gras.

Cafié, e, adj., gros, rond : « ah ! quieul cafié ! » ah ! quel gros homme ! V., arr. de Chât.

Cafont ou Quafont, s. m., lieu où l'eau tient. V., Cheneché.

Cagne (l. *canis*), s. f., poltronnerie. Dans tout le Poitou. — Chagrin, guignon. Vend. (C. et P. D.) — Adj. des 2 genr., et, par extension, stupéfait, étonné. — D.-S., Châtillon. — Provençal : « cagno, » chagrin : « souleto vous vén uno cagno, » seule il vous vient un nonchaloir. — Patois du Berry : « cagnie, » petit polisson, gamin. — Italien : « cagna, » nonchalance. — Français : « cagnardise, » paresse habituelle.

Cagnai, v. n., faire le poltron, céder, se rendre : « tu s'ra forcé de cagnai. » V. — D.-S. — V. a., cacher : « Vour a tu cagnai mon gilet? » (A. R.) — Marne : « cagner, » boiter, refuser, reculer, être poltron. — Français : « cagnarder, » vivre dans la paresse.

Cagnon, s. m., gros morceau, se dit principalement du pain : « in grou câgnon de pain. » (B.-F.) — V. — D.-S.

Cagnot, s. m., petit chien : « portai cagnot, » c'est, au jeu de la pirouette, porter celui qui a gagné. V., arr. de Civ. — D.-S. — (A. R.) — Italien : « cagna, » chienne.

Cagnou, se, adj., cagneux, honteux, craintif. Vend.

..... « Pre mas transi, penot,
» I disas tout cagnoux, adieu mon pauvre pot. »
(Gust., p. 64.)

Patois du Berry : « cagnaud, e, » papelard, caressant avec hypocrisie.

Cagouet et Gagouet, s. m., nuque. V. — D.-S. — Patois limousin : « coguéi. » — Patois du Berry : « cacouet, » caquoi.

Cagouille, s. f., les *hélix promatia et aspersa*. V., arr. de Poit. (Maud) — Limaçon. V., Civ. — D.-S. — (B.-F.) — Saintonge. — Français : « cagouille, » terme de marine, volute au haut de l'éperon d'un vaisseau. — Noms de lieux : « La Cagouillère, » près Poitiers ; « Les Cagoulières. » (Saint-Pierre-de-Maillé, V.)

Cagrou, se, adj., se dit de la volaille sur le point de crever et des personnes accablées par la souffrance : « l'fait l'cagou quem' in pigeon qui a r'çu in cot de piarre. » V., arr. de Poit. et de Civ., c. de Montc.

Cahureau, s. m. *V.* Cazureau.

Cahuté, v. n., crier, aboyer. V., Chât. — Tousser souvent. V., arr. de Loudun. — Aube et Marne : « cahut, cahour, cahours, » entêté, poltron.

Çai ou Çay (de), adv., de çà. — V. D.-S. — Languedocien.

Cail cadet, s. f., le mâle de la caille, la caille en général : « in cailcadet qui grouait ses p'tits, » une caille qui grouait ses petits. D.-S., arr. de Melle.

Caillade, s. f., terre argileuse détrempée par l'eau. V., c. de l'Isl.-Jourd. — Noms de lieux : « Caillauderie, la Caillauderie, Caillaudière, les Caillaudières. » (V.)

Caillade (r. *caillé*), s. f., lait aigre qui est resté dans la t'rasse (*V.* ce mot), après que l'on a levé les crèmes pour faire le lait. (B.-F.)

Caille, s. f., lait caillé, mauvais lait. D.-S, arr. de Bress.

Caille, adj. des 2 genr. L'on donne le nom de bœuf-caille à celui dont le pelage est tacheté de rouge et de blanc. (B.-F.)

Caillebasse, s. f., lait caillé : « Gle nous fasons trejou mingeai d'la caillebasse à noutre d'juner ; » ils nous font toujours manger du lait aigre à notre déjeuner. V., arr. Civ. — Français : « caillebotte. »

Caillebottai, aie, adj., qui est blanc et noir ; ne se dit point des choses. (A. R.)

Caillebottai (r. *caillebotte*), v. n. et pr., réduire en gros grumeaux ;

« Prends garde, ton lait caillebottera. » (A. R.)

Caillenne, s. f., coiffe de dessous, le plus souvent en carton, et qui forme comme le moule de la coiffure que l'on appelle pantine. V., canton de Montmorillon.

Caillon, s. m., bonnet de femme à formes diverses. V. — D.-S. — Vend.

Caillon, s. m., la caillette, le quatrième ventricule de l'estomac des ruminants. On lui a donné ce nom parce que c'est l'endroit où se forme la *presure* qui sert à faire *cailler* le lait. L'on prend dans les campagnes ce *caillon* que l'on pétrit avec de la pâte, et dont on fait la *galette*. (*V.* ce mot.) [B. F.]

Caillonnai et Caillounai (Se), v. p., se coiffer d'un caillon. V.

Caillotte (r. *caillou*), s. f., cailloux brisés, cassés; macadam. V., arr. Poit. — Petits cailloux pris dans les carrières. V., arr. Chât. — Caillou. D.-S., arr. de Bress.—Patois du Berry: « caille. » — Noms de lieux : « Cailloterie (la). » [Romagne, V.]

Cajo, interj. dont se servent les bergères pour chasser les loups. D.-S., c. de Celles. — Interject. dont elles se servent pour exciter leurs chiens après les chevaux et les bœufs qui se trouvent en *agât*. (B.-F.)

Calabre et Calavre (Battre la), loc., battre le pavé. V., arr. de Civ. — *V.* Cadenandale. Latin : « *Calabria*, » la Calabre, province d'Italie.

Calai (g. καλαω), v. n., céder, obéir : « faudra que tu cales. V. — D.-S. — Vend. — Roman : « calar, calare, » se taire. — Provençal : « cala. » — Patoi du Berry : « caler, » fuir. — Montaigne : « Cette superbe vertu eût-elle calé au plus fort de sa montre? »

Calai, v. a., enfoncer, faufiler : « caler sa jambe dans son pantalon. » — V. pr., s'enfoncer, se faufiler : « s'calai tout chaud dans son lit. » V. — D.-S. — Français : « caler, » assurer, mettre d'aplomb avec une cale.

Calai (r. *cale*), v. a., ôter, enlever la *cale*, le brou de la noix ; par extension, se détacher, en parlant de la peau du bois au moment de la séve : « quiou pouple cale bé ; » ce peuplier, etc. V. — D.-S.

Calai, v. n., se dit de la peau quand elle tombe par écailles : « Les pés et les moins m'calant d' mai en mai ; » la peau de mes pieds et de mes mains tombe de plus en plus. V. — D.-S.

Calandre, s. f., alouette huppée. L'on dit proverbialement : « chonté coum' ine calandre, » pour dire de quelqu'un qu'il chante continuellement. V., arr. de Civ. — D.-S. — Basse latinité : *Calandra*, Italis, est alaudæ species, quam a *Galerita*, de qua, suo loco, dictam putat Octav. Ferrarius, eadem quæ calandrus, gryllus, cicada, curculio. (Duc.) — Marne : « calandre, calandrelle, » alouette à doigts courts. — Français : insecte qui ronge les blés.

Calard, e, adj., celui qui *cale*, ou enlève le brou de la noix :

« Cali, calard,
» Vau-tu dau lard ?
» I non, i non ;
» Que vau-tu donc ?
» Cent cots de bâton
» Per les talons. »

Jeu d'enfants quand l'un se refuse à faire quelque chose. V., arr. de Civ.

Calau, adj., bœuf qui a les cornes droites et inclinées sur le cou. V.—D.-S.

Calaud, s. m., oiseau, le petit plongeon. Vend., Font. (C. et P. D.)

Calaud, s. f., coiffure très-peu façonnée et à l'usage des enfants. V. — D.-S. :

« Et queme on dit au ménage,
» Li brochirant in calaud. »
(N. p., p. 61.)

Calculi, s. m., calcul. Vend. :

« Mais laissons moins quiau calculi. »
(Gust.)

Cale, s. f., brou de la noix, de l'amande; la noix elle-même. V. — D.-S.

Calé (Être bien), loc., être proprement vêtu. Par extension, être riche, à son aise. Dans tout le Poitou.

Calea, s. f., le dessus de la tête. (B.-F.)

Calea, Callea, Calau, Calaau, s. f., la noix dépouillée de son brou, de sa *cale* : « Mes caleas sant bans. C'qu'tu dis s'tint coum' daux caleas su n'ine parche; » ce que tu dis se tient comme des noix sur une perche. C'est un pro-

verbe poitevin qui signifie une conversation embrouillée, sans ordre, sans aucun bon sens. V. — D.-S. — Vend.— Patois du Berry : « calo, calon, » noix encore pourvue de son brou.— Eure-et-Loir : « callot, » noix : « sec coume in callot. » (Hécart.)

CALET, s. m., breugnon. (B.-F.)

CALET, TTE, (l. *calvus*), adj., être nu, sans vêtements, légèrement vêtu. Avoir la tête calette, c'est être chauve ; les pieds calets, les pieds nus. — Calet (à), loc., à nu, à découvert. Dans tout le Poitou.

CALIBAU et CALIBIER, s. m., gros morceau de pain. V., c. Montc., arr. de Chât. — Gros morceau de pierre. V., arr. Poit.

CALIN, adj., bois calin, s'applique uniquement au substantif bois; il signifie du bois dépouillé de son écorce, ou du bois de feu moins gros que le bois dit bois marchand et bois de corde.

CALIN, s. m., vase, le plus souvent de fer blanc, muni d'une couverture sur laquelle on place de la braise, tandis que l'on met également du feu sous les pieds. Il sert à faire cuire des viandes dans leur jus. (B.-F.) — V., arr. Civ. — Français : « calin, » composition métallique dont la base est l'étain.

CALINE (*a* bref), s. f., espèce de coiffe composée d'une bande de linon d'un mètre environ, sur 25 cent. de long, enrolée sur un petit *calaud*, et laissant tomber deux petites barbes par derrière. D.-S., arr. de Bress.

CALORGNE, adj., louche, V., arr. Poit. — Mayenne. — Marne : « calorgne, caliborgne, » borgne.

CALORI, s. m., petit bonnet d'enfant, mauvais chapeau. V., arr. Civ.— Mauvaise coiffure. V., c. Pleum., Mairé.

CALOT, s. m., sorte de coiffure à barbes tombantes. D.-S.

CALOTON, s. f., diminutif de calot, espèce de calotte pour tenir les cheveux renfermés. V., arr. Civ. — D.-S., arr. Mel. et Niort.

CALOURET, s. f., commère. Vend. (C. et P. D.)

CALLAI, s. m., noix dépouillée de son brou. Vend. (C. et P. D.) *V.* Calea.

CALLARD, s. m., cambouis. Vend. (C. et P. D.) :

« Vour ol' était mon nom en callard émolé.
(Gust., p. 66.)

CALLES (l. *calx*), s. m. p., corne des pieds du bœuf. V., arr. Poit. — Latin : *calx*, le bout du pied, la corne d'un bœuf, d'un cheval.

CAMAIL, s. m., maillot. Vend. (C. et P. D.) — Français : « camail, » vêtement ecclésiastique.

CAMBÉ (l. *quàm bené*), adv., combien. D.-S., c. Celles. — Patois limousin : « cambé. »

CAMISEROLLE, s. f., camisole, blouse : « Camis'rolle et jupons rayés, à ses pés daux grous bocs per soulés ; » camisole et jupons rayés, à ses pieds de gros sabots pour souliers. V., arr. Civ. — Basse latinité : *camisile*, *camisilis*, *campsile*, vestis species, eadem, quæ *alba*, seu camisia, vel certe tela quævis linea aut cannabina. (Duc.) Vieux français,

« Cheinse et cheinsil
» N'a touchiés pas à mou chainse,
» Sire chevalier. »
(Cit. Duc.)

Roman de Garin : « Qui plus est blanche que nul pans de cheinsil. »

CANARD, s. m., instrument de sergier pour écarder la laine. V. — D.-S. — « Un canard de bois à écarder de la laine, garni de ses liardes. » (An 1781, Vasles. Manusc. du Poitou.)

CANAU (l. *canna*), s. m., cruche pour aller puiser de l'eau. Vend. (C. et P. D.)

CANÉ (l. *canis*), v. a., mordre. V., Civ.

CANET, s. m., diminutif de canard, caneton : « Boire comme un canet, » c'est boire beaucoup. Dans tout le Poitou. — Patois du Berry : « cani, canou. »

CANIAON, s. m., âne. Vend. (C. et P. D.)

CANOLE, s. f., fouace. Vend., environs de Fontenay. — Ardennes : « canole, » gorge.

CANTON, s. m., carrefour; le lieu où se rassemblent plusieurs personnes : « D'our vin-tu ? — Dau canton. — Au

figuré, il est synonyme à caquet, caquetage. V. — D.-S.

« Aux auberges, aux contons, aux portes des églises. » (Gust., p. 68.)

Dans nos campagnes, le *canton* est le lieu où se réunissent les femmes du village, pour coudre, pour filer, etc. C'est là, comme au four et à la fontaine, que se débitent les nouvelles, les médisances et les calomnies. Plus d'une querelle y prend sa source ; plus d'une personne y est victimée par les mauvaises langues, qui n'y sont jamais rares. — Basse latinité : *Canterium;* unum canterium terræ quod vobis Marota dedit. » (Duc.) — Roman : « Canton. » — « Canton. » pour portion, morceau de terre, est souvent employé dans les anciens manuscrits. — Ancien français : « quanton. » — Noms de lieux : « Canton (Le). » [Le Vigean, V.]

CAPUT (l. *Caput*), s. m., tête. V., c. Isl.-Jourd., Adriers.

CAPAI (r. *cape*), v. n., littéralement, mettre sous cape, cacher, se baisser : « capt' iqui ; » cache-toi ici. — (se), v. pr., se cacher. V. — D.-S.

CAPHNAN, s. m., mauvais chausson. Vend. (C. et P. D.) *V.* Caff'gnon.

CAPITOU (r. *cap*), adj. m., têtu, fantasque, capricieux. Vend. (C. et P. D.)

CAPOT (r. *cap*), s. m., sorte de manteau, à l'usage des femmes, ayant un capuchon : le capuchon du manteau. Dans tout le Poitou. — Coiffe, environs de Fontenay. — *Capitium*, de *caput*, espèce d'habillement dont les femmes se couvraient l'estomac. (Varr.) — Dans l'Ecriture sainte, ouverture du haut d'une robe par laquelle on passe la tête pour la vêtir : *in cujus medio supra erit capitium*. (Exod. 28, 32.) — Patois du Berry : « capiche, capichon, capot. » capuchon en étoffe de laine blanche que les femmes mettent sur leur bonnet, et qui couvre les épaules.

CAPOTIN, s. m., on y joint ordinairement le qualificatif petit ; « petit capotin, » qui gagne sa vie tout doucement, soit comme ouvrier, brocanteur de bestiaux, soit comme blatier, etc. V. — D.-S. — Petit vigneron qui vend le vin de son crû. (A. R.)

CAPUCIN ou CAPUCINE, s. m. ou f., vase en fer blanc dont le couvercle a la forme d'un capuchon, et qui sert à verser l'huile dans une lampe. Vienne.

CAQUE, adj., se dit des noix : « noix caque, » c'est la noix ouverte et qui va laisser le brou : « Les noix de mes'hui sont caques, faut les abattre. » V., arr. Chât.

CAQUET-BOULITE, CAQUET-TOUTOU, loc. que l'on emploie lorsqu'on se cache et se découvre successivement pour amuser les enfants. V.

CAQUELOTTE (g. κοχλος), s. f., coquille. V., suivant les lieux.

CAQUEROT (*caq'rot*), s. m., fragment de poterie. — Vend. — (C. et P. D.) *V.* Cacrea.

CAQUETTE et CAQUINE, s. f., dent, terme enfantin. — D.-S., c. de Bressuire. — Vend. — (C. et P. D.) — V., c. de Monte.

CAQUEUGNE, s. f., bosse au front. — Vend. (C. et P. D.) — *V.* Cabeugne.

CARABINÉ, ÉE, adj., taquin, qui aime les plaisirs bruyants. V., arr. de Poitiers.

CARAS, SSE, s. et adj., sorte de nom que les habitants de la Gâtine donnent à ceux de la plaine : « s'habiller en caras, la femme de mon frère est carasse. » — (A. R.)

CARBASSE, s. f., abondance. — Vend. — (C. et P. D.) — Latin : *carbas*, vent du nord-est.

CARCAGNASSE, s. f., tête, et particulièrement mauvaise tête. V.

CARCASSAI, v. n., onomatopée, crier comme les oies. V., arr. de Poitiers. — *V.* Cacassi.

CARCASSON, UNE (r. *carcassai*), adj., celui ou celle qui ne sait ce qu'il dit, qui *carcasse* comme les oies. V., arr. de Poit. De là ce dicton poitevin :

« François père aux oies,
» Carcasson père aux pirons. »

CARCELLE, s. f., insecte brun foncé, ayant plusieurs pattes, qui s'attache à la peau du bœuf et en suce le sang. Il tourmente le bœuf, parfois, jusqu'à le rendre furieux. V., arr. de Chât.

CARDOU (l. *carduus*), s. m., cardeur. V. — D.-S.

« La compagnée était de cinquante cardoux. » (Bab., p. 10.)

Latin : *carduus*, chardon, de *carrere* pour *carpere*, dans le sens exprimé par Varron, *carpere lanam*, carder de la laine. — Basse latinité : *cardo*, carduus, seu cardui strobilus, quo lanæ carminantur. (Duc.)

CARGNAON et CARIGNON, s. m., entamure du pain, gros morceau. — Vend. — (C. et P. D.) — V., arr. de Chât.

CARIAS et CARIAU, s. m., le *carex*, plante. V., arr. de Poit. (Maud.)

CARIBANDALE, s. f., toutes sortes de viandes en général. — (B.-F.) — *V.* Bombille.

CARMINAI (l. *carmen*), v. a., enchanter, ensorceler, charmer : « i cré qu'i ai été carminai. » — D.-S., arr. de Parthenay. — (A. R.) — Dans le langage des livres saints, *canere carmen*, c'est prophétiser. — Basse latinité : *carminare*, incantare, carminibus magicis irretire : « ipso oculo clauso qui carminatus erit... glaudulas mane carminabis. » (Marcellus empiricus. C. 8 et 15. Cit. Duc.)

CARMINEMENT, s. m., enchantement, ensorcellement par des paroles magiques. — D.-S., arr. de Parth. — Aube : « carme, » chant magique.

CARNAQUIN, s. m., camisole à l'usage des femmes, la partie supérieure de leur vêtement. — (B.-F.) — *V.* Casaquin.

CARNE, s. f., chair, viande. Dans tout le Poitou. — Adjectivement, il est pris en mauvaise part quand on l'adresse à une femme. — Gaélique : « Carn. »

CARNON, s. m., diminutif de carne, surnom donné à l'âne, indiquant le mépris : « mauvais carnon, mauvaise carne ! » — V., arr. de Chât.

CAROLON, s. m., coiffure d'enfant, et même mauvais chapeau : « i a tu ben donné in cot de carolon? » c'est-à-dire as-tu bien salué telle ou telle personne? V., arr. de Civ. — Coiffure de femme. Si nous en croyons M. Rondier, dit M. Beauchet-Filleau, ce mot rappellerait le chaperon carlovingien. (*Mellois*, 1er sept. 1861.)

CAROT, s. m., plat en grosse terre, mauvais et ébreché ; une soupière, un vase. — Vend. :

« Que gl'emplissant de soupe
» Tretous lau carot. » (Gust.)

— Débris de vaisselle. — (B.-F.)

» Otou les Escuevlis, qui fasiont la roue
« Et se pavoniant queme o fant les perrot
« Quond gl'avant lou sau de gren dous lou carrot.
(Moirie de Sen-Moixont, p. 8.)

Carrot, en cet endroit, dit M. Pressac, est le vase dans lequel on donne leur mangeaille aux *perrots* (perroquets.) — Bordeaux : « carrot, » pot en grès ou en terre, à une anse, qui sert à mettre la graisse. « Carotte, » vase plus grand et à deux anses, dans lequel on conserve la viande de cochon, ou d'oie confite. (Cit. Press.) — Saintonge : « carot, » écuelle de terre.

CAROT, s. m., dessus de la tête. — (B.-F.) — Saintonge. — Ancien français : « care, » tête :

« Mon frère Lazare
« Porte haulte care. »
(Mystère de la Passion, Génin.)

CARPELOT (*carp'lot*) [b. l. *carpa*], diminutif de *carpe*, petite carpe :

« I vis sautay in carpelot.
(N. p., p. 142.)

— Français : « carpillon, » très-petite carpe.

CARQUELIN, s. m., corrélatif du français : « craquelin, » espèce de pâtisserie que font les fouaciers. Elle a la fa forme d'un amblet. — D.-S. — La Mothe-Saint-Héraye. — (B.-F.) — Pâtisserie feuilletée. Elle se fait à Thénezay. — Pâtisserie molle en forme d'amblet, composée de sucre et de farine. — V., arr. de Civ. — A forme fourchue. — D.-S., c. de Bress. et d'Airvault. — Français : « craquelin, » pâtisserie qui craque sous les dents.

CARQUELOTTE, s. m., coquille. V., arr. de Civ. — *V.* Caquelotte.

CARQUILLON, s. m., quartier d'une pomme, d'une poire. — (B.-F.) — V., arr. de Civ.; se dit aussi, dans ce dernier arrondissement, des oreilles.

CAREE, s. f., querelle, dispute : « o n'é poué l'tout, après quienqui, i'a ogu in'carre qui a duré pou mal de tomps ; » ce n'est pas le tout, après cela, il y a eu une *carre* qui a duré assez longtemps. — S. m., c'est le nom sous lequel, à Saint-Romans-lès-Melle,

on désigne le champ de foire aux chevaux.—(B.-F.)—Haute-Marne : « carre, » jeu d'enfants (les 4 coins.)

Carreau, s. m., dureté qui se trouve au bas du fanon des vaches. C'est la marque certaine des bonnes beurrières. Un bien petit nombre de vaches possède ce *carreau*. V. — D.-S.

Carria, s. m., carrefour, place :

« I'avait in grand houme de piarre
» Drait au mitan d'in grand carria. »
(Chans. poit.)

— Basse latinité : « *carreria*, via, sed illa proprie per quam *carrus* transire potest. » (Duc.)—Gascon : « carrero, » rue.

Carribot, s. m., très-petite pièce de terre entourée de murs, de haies, ou de fossés. — (B.-F.)

Carroi et Carroir, s. m., carrefour. V.—D.-S.— *V.* Carria.— Manusc. du Poitou. —Marne : « carroy, » quartier, place. — Patois du Berry : « carrage, carroir, carrou, carrouge, carroy, » croisement de quatre chemins, carrefour. Ancien français : « carroy : »

« Par maint carroy, par maint canton et place. »
(Marot.)

— Noms de lieux : neuf portent celui de : « Carroir, » et deux celui de : « Carroy. » (V.)

Carte (l. *quarta*), s. m., saison, laps de temps : « ah i n'ou cré poué restai iqui quielle carte, » ah ! je ne le crois pas rester ici cette *carte*.— D.-S., Vasles. — Moisson, environs de Melle. — (B.-F.)

Carte, s. f., mesure de liquide : « payé pour vingt deux cartes et demye de vin claret et blanc qui a esté donné à madame de la Trimoille, elle estant en ceste ville XLII, s. » (An 1492. Manusc. du Poitou.) — La quarte (*quarta*) était aussi une pièce de terre d'une certaine mesure. — Noms de lieux : onze sont ainsi désignés : « Carte (La). » Vienne.

Cartillai, v. a., mettre à quartiers. — D.-S. — Patois du Berry : « cartille, » parcelle.

Cartillon, s. m., quartier. V., arr. de Civ. — D.-S. — *V.* Carquillon.

Cartouère, s. f., couverture d'un vase : « la cartouère d'au pot, d'au pélon » (poêlon). — D.-S., arr. de Bressuire.

Carviraé, ée, adj., fou. — Vend. — (C. et P. D.) — D.-S. :

« A moins qu'égeant le cervea carviré. »
(Bab. Eplt.)

Cas, conj., quoi ; « cas que, » quoique : « de cas, » de quoi. — « avoir de cas, » c'est avoir le suffisant, le nécessaire :

« Chantons le mariage
» Dau cousin Michas
» Qui veut faire grand'chère.
» O faut porter de cas. »
(Gust.)

— Patois du Berry : « cas (du) », du bien, de la denrée, de la marchandise.

Cascant, e (l. *cascus*), adj. verb., celui ou celle dont le cerveau est dérangé. — D.-S.

Cascaret, tte, adj., synonyme du précéd. V., c. de Montc. — D.-S., c. de Bressuire. — (A. R.)

Casse, s. f., lèche-frite. Dans tout le Poitou : « une casse de terre, trois petits pots de terre, etc. » (An. 1765. Vasles. (Manusc. du Poitou.) — Rabelais.—Aube, Marne : « casse, » poêlon de cuivre, casserolle, cuiller. — Provençal, patois du Berry : chaudière en fonte ou en potin pour laver la vaisselle.

Casse, s. f., boue. — D.-S., arr. de Bress. — Vend. (C. et P. D.) — Petite flaque, mare d'eau croupissante. V., arr. de Chât. On dit aussi : « gasse. »

Casse, s. f., motte de terre. Au figuré, l'on dit, dans certaines localités, d'un objet quelconque : « il pèse coum'ine casse, » pour indiquer que l'objet est lourd, d'un bon poids. V., arr. de Poit., c. de l'Isle-Jourdain, Adriers.—Noms de lieux : « Casse (La) », à Béruges, à Bournand, à Roiffé. (V.)

Cassemuseau, s. m., pâtisserie très-tendre et en grande renommée à Poitiers. Ainsi nommé parce qu'on le jetait à la tête des pauvres gens. (Anciens comptes des confréries. Monteil, *Histoire des Fr.*, t. II, p. 437.) — « En cassemuseaux et

jonchée II, s. » (An 1547. Manusc. du Poitou.)

CASSERELLE, s. f., c'est la crécerelle. — D.-S. — (B.-F.)

CASSERETTE, s. f., petite boîte qui fait partie d'un coffre dans lequel les campagnards serrent leurs effets, et dont le couvercle sert à maintenir le coffre ouvert. C'est dans cette boîte que l'on met l'argent, les bijoux. — D.-S., arr. de Bress.

CASSEROT (*cass'rot*), s. m., débris de poterie. V. — D.-S.

CASSIVRE, s. f., marmelade de prunes. — Vend. — Les Essards. (C. et P. D.)

CASSOIL, s. m., trou plein de boue et d'eau. — D.-S., c. de Châtillon.

CASSOT, s. m., syncope du précéd. (A. R.) — Amoindri, retranché. On appelle ainsi les personnes du Midi, où les noms « cassot, cassour, » et leurs équivalents : « chapon, chapot, capot, » furent donnés au moyen âge, et à cause de la circoncision, à des familles réputées juives, mais véritablement descendues des Wisigoths. (*Hist. des races maudites de la France*, par Francisque Michel. Cit. A. R.)

CASSOTTE (*a* bref) [l. *cassus*], s. f., instrument en bois ou en fer-blanc, qui sert à laver les mains. V., c. Civ., Savigné. — Lieu plein de boue ou d'une certaine quantité d'eau. V., arr. Chât.

CASSOU, SE (*a* bref) [r. *casse*], adj., terrain, ou terre qui a beaucoup de mottes; « quiou champ é trop cassou, gn'é pas en boune termine; » ce champ est trop cassou, il n'est pas bien préparé. V., arr. Poit.

CASTILLE, s. f., groseille. Vend., environs de Font.

CATOUIL et CATOUILLAGE (*a* bref), s. m., mélange de terre, de chaux et de petites pierres que l'on retire d'un mur écroulé ou démoli. (A. R.) — V., arr. de Poit. et de Loudun.

CATRECHIMOUR (r. *catéchisme*), s. m., enfant qui apprend le catéchisme. V., arr. Civ.—Patois du Berry : « cathéchimier, » enfant qui va au catéchisme.

CAZEILLAI, v, n., se faufiler, se cacher dans les haies. D.-S., arr. Bress.

CAZOTTE, s. f., trou, creux. D.-S., c.Bress.

« Pre nourri Pierrot
» Dans la cazotte d'in chagne. »
(Chans. poit.)

CAZUREAU, s. m., petit monceau de terre. Vend. Font. (C. et P. D.) *V.* Cahureau.

CEAUX (l. *cœlum*), s. m. pl. cieux.

« De toute éternité
» Aux ceaux fut arrêté. »
(Gust.

CÈBE (l. *sœpa*), s. m., oignon de l'année précédente, replanté au printemps afin d'en avoir de primeur.

« Depeu qu'i vy Jeanneton
» En fricassant de la sèbe. »
(Rob. div., p. 94.)

Provençal : « sibo ou cebo. »

CELÉE (à la), loc., se mettre à l'abri de la pluie, du vent, de la tempête : « i m'seu mi à la c'lée sou n'in boissan. » V., arr. de Poit. et de Civ.—Patois du Berry : « acelé, » à l'abri de la pluie.

CÉLAE, s. m., terre de bonne qualité et recherchée dans les parties du Mellois où il n'existe pas de sable pour la maçonnerie. Les maréchaux l'emploient aussi pour leurs soudures. D.-S., arr. de Melle.

CEINCAE, v. n., pousser la morve pour la répandre dans le *mouchenâe* tenu par une autre personne. Se dit seulement des enfants. — Faire rentrer la morve au lieu de la laisser sortir. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

CENDERLLE (*ll* mouillés), CENDERLLIRE, CENDREILLE, CENDRILLE et CENDILLE, s. f., la mésange. V. — D.-S., suivant les lieux.

CENDRELLETTE OU CENDILLE (faire), loc., se pendre par les bras et les jambes, le ventre en haut et le dos tourné vers la terre : position qu'affectionnent les cendrilles en cherchant des insectes autour des branches des arbres. (Mel. B.-F.) — V., arr. Civ.

CENDRÈNE et CENDROU, SE (l. *cinis*), adj., ce qui est ou couvert ou couleur de cendres. D.-S., suivant les lieux. — (B.-F.) — V., arr. de Civray et de Loudun.

Cenelle (cn'elle), s. f., fruit de l'aubépine : « les marles s'rant pa èses quiette année, o i a pou d'c'nelles ; » les merles ne seront pas à l'aise cette année, il n'y a point de cenelles. « Année de c'nelles, année d'hiver; » dicton poitevin. Dans tout le Poitou. — Marne et patois du Berry : « cenelle et cinelle. » — Ancien français : « Cenelle. »

« Ne sai se seront cenelles
» Et seront vermellles et belles. »
(Rutebeuf.)

D'après Boiste, ce serait le fruit du houx. L'on appelle, du reste, « cenelle, » dans nos campagnes, presque toutes les petites baies des arbrisseaux. (B.-F.) — Noms de lieux : « Cenillère (la), » Saint-Remi-s.-Creuse. (V.)

Ceo, s. m., ciel. Vend. (C. et P. D.) :

« Do ceo pre de lé la lune. »
(N. p., p. 15.)

—Provençal et limousin : « céu, céou. »

Cèpe, s. f., ruche. V., c. de l'Isl.-Jourd. *V.* Borna.

Cerase (l. *cerasum*), s. f., cerise. D.-S., c. Celles : « Guindola et cerasa. » (Fragment inédit d'une chronique de Maillezais. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. II, p. 164.)

Cerclet (*cl* mouillés) (l. *circulus*), s. m., bœuf dont les cornes se dirigent en avant en forme de cercle. V., arr. de Poitiers.

Cernoue, Cernuge, Cernure, s. f., l'*aqrostis stolonifera*, plante. (Maud.) V., suivant les localités.

Cetci, Ceutci, p. démons., celui-ci, ceux-ci. V., arr. Chât.

Cètre (l. *cestrum*), s. m., coin de fer. Vend. (C. et P. D.)

Cevrée, s. f., plein une civière. V., arr. Civ.

Ceur (queur) [l. *corium*], s. m., cuir : « quiés soulés sant' bans, gle sant en ceur d'ch'vau ; » ces souliers sont bons; ils sont en cuir de cheval. V. — D.-S.

Ceusse (queusse) [l. *coquere*], s. f., la quantité de pain que l'on fait à chaque fournée : « toute la ceusse qu'i ant fé à matin é aglate; » toute la fournée de pain que nous avons faite ce matin est gras-cuit. V.—D.-S.—Cuise (*coccia frumenti*), cuise de froment valant 4 septiers, mesure de Montierneuf. (An. 1253. Manusc. du Poitou. — Cuisse : « deux sextiers de froment pour la cuisse du samedi joux saint xist. » (An. 1378. Manusc. du Poitou.)

Ceusse (l. *coxa*), s. f., cuisse : « la ceusse m'fé grond mau ; » la cuisse me fait grand mal. V.—D.-S.

Cha, loc. qui n'a de sens que par suite de sa réunion à d'autres mots : « Châ deux, châ trois, » par deux, par trois; « châ-z-in, châ in, » un à un, « châ p'tit, châ poué, » pas à pas; « qui va châ p'tit va lin. » C'est le proverbe italien : « qui va piano va sano, et qui va sano va lontano. » — Dans tout le Poitou.

Cha, adv., chez. V., c. l'Isle-Jour., Luchapt. — Patois limousin. — Gascon : « chel. »

Chabaron (*cha* bref), s. m., instrument en bois que l'on met au bout de la perche de l'araire, afin que les bœufs tiennent leur tête plus ferme en labourant. V., arr. Chât.

Chabaton, s. m., brin de chanvre très-gros. On en fait des allumettes. V., arr. de Poit. *V.* Caba.

Chabichou, s. m., petit fromage appelé aussi fromage de Montbernage, du nom de l'un des faubourgs de Poitiers, où il se fabrique. Il est encore connu sous le nom de « fromage cafioné. » « Le chivichou, ce fromage piquant si cher à Henri de Béarn. » (T. XXXVI, p. 124, *Musée des fam.*) V. — D.-S. — Vend.

Chabin, s. m., scieur de long. V. — Chabanne, s. f., un lot de bois ou de gros copeaux : « une chabanne de bois composée de 100 bûches au prix de 9 livres. » (An. 1701. Manusc. du Poitou.) —Aube : « chabin, » enfant chétif.

Chabirotae, v. n., avoir froid, et principalement aux extrémités : « les pés m'chabirotant, faut qu'i m'chauffe. » D.-S., c. Celles.

Chaboisséa, s. m., chabot, poisson. V., arr. Poit. — Chabosseau : « item le mercredi des rouzons ung chabosseau. » (An. 1484. Manusc. du Poitou.)

Chabu et Chabut, s. m., instrument en fer et à ressort qui tient le seau quand on le coule dans le puits. V., arr. Poit. et Chât.

Chabuches et **Chabusses**, s. f. pl., feuilles de chou, de navet, de carottes ; — par extension « copeaux. » V., arr. Poit. et Civ.

Chachouin, nne, adj., lambin, celui ou celle qui n'avance à rien. V., arr. Chât., Mairé.—Patois du Berry : « chachouin, » sournois.

Chachouiné, v. n., lambiner. V., arr. Chât., Mairé.

Chachutai, v. a., parler à l'oreille de quelqu'un avec un air mystérieux.

Chaclai (*cl* mouillés), v. n., faire corps, se serrer : « les cailloux cassés menus châcleront mieux que grous. » (A. R.)

Chacot, s. m., ennui, souci, trouble. Vend. (C. et P. D.)

« Qui dans beacot de cervelles
» Causant dau chacot. »
(Gust., p. 9.)

Chacotement, s. m., le bruit que l'on fait en chacotant. (A. R.)

Chacotai, v. a. et n., frapper, heurter : « chacotai la porte ou à la porte avec son bâton. » (A. R.) — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Chacoura, **Chacoureux** et **Chacourois**, s. m., coronille variée, plante. V. — (Maud.)

Chadrier, s. m., chardonneret, oiseau. V., arr. Poit. (Maud.) — Rabelais : « délicieuse à tous oiseaulx canores, comme linotes, chardriers. (l. 3, c. 49.)

Chaffaud, s. m., échafaud, échafaudage, dans tout le Poitou :

« Lez gronds foussez et les chaffaux
» Qu'a viant fat qu'allez lourdaux. »
(Rob. Div., p. 74.)

— Saintonge. — Ancien français.

Chaffourai, v. a., écrire. D.-S., c. Bress. — Vend.

« Avant-ail chaffouré deux tras mots d'écri-
[vage. »
(Gust., p. 88.)

Chaffrais (très-bref), s. m., grand bruit, grand tumulte : « quié chaffrais fasez-v' don, enfonts? » (A. R.) [B.-F.]. — Patois limousin : « chaffré, » cri.

Chaffraudai (r. *chaffre*), v. a., enlever le chaffre des noix qui n'est pas tombé de lui-même. V., arr. Poit. et Civ.

Chaffraude (r. *chaffre*), s. f., pris adjectiv., noix dont le « chaffre » tombe, ou va tomber : « va tu pas abatt' tes nâs? — a n' sant pas chaffraudes. » V., arr. de Poit. et de Civ.

Chafre, s. m., c'est le synonyme de notre mot français sobriquet. (B.-F.). — Patois du Berry : « chaffré, » quelqu'un dont le corps ou les vêtements sont délabrés.

Chaffre, s. m., le brou de la noix, surtout quand il en est séparé. V., arr. Poit. et Civ. — D.-S. — Noms de lieux : « Chaffre (la), » Lhommaizé (V.).

Chagnasse (r. *châgne*), s. f., mauvais chêne. V., arr. Civ.

Chagne, s. m., chêne. V. — D.-S. — Vend. — Breton : « cheingen et chergen, » chêne. — Patois du Berry : « châgne, » chêne pédonculé.

Chagnée, s. f., lieu où il y a beaucoup de chênes réunis, plantés avec symétrie, ou confusément : « allons sous la chagnée. » V., arr. Civ. — D.-S., c. Bress. et c. Maz. (A. R.), où ce mot se prononce « chagnaie. » — Noms de lieux : « Chagnaie (la), » Payré, V. ; « Chagnay (la), » La Puye, V. ; « Chagnerie (la), » St-Gervais, V. ; « Chagnée (la), » Chef-Boutonne, D.-S.

Chagnerasse, s. f., mauvais chêne, V., arr. de Poit. (Maud.) *V.* Chagnasse. — Rejets de chêne (B.-F.). — Noms de lieux : « Chagnards (les), » St-Sauveur, V. ; « Chagnerottes (les), » Targé, V.

Chagnon, s. m., le derrière de la tête : « le châgnon do cou. » V. — D.-S. — Vend. — Il est aussi synonyme de « cagnon, » *V.* ce mot. V. — D.-S. — Vend.

« Karles li baise la bouche et le menton
» De sa main dextre le fiert el chaaignon. »
(Rom. de Guillaume au Court-Nez, cit. B.-F.)

« Châgnon ou chaignon, » se trouve aussi dans Villon (B.-F.). — Patois du Berry : « châgnon, chignon, » nuque.

Chagouet, s. m., nuque. D.-S., arr. de Bress. — Vend. — (C. et P. D.). *V.* Cagouet.

Chahu, e, adj., grossier, avare. D.-S.

Chai, s. m., cellier. Vend. (C. et P. D.). — Chaix : « château consistant en..... greniers, chais, cave et basse-cour. » — Chay à faire le vin. (1740, 1737. Manusc. du Poitou.)

Chail, s. m., gravier, caillou : « i ai daux chails dans mes bots ; o faut amassai les chails dons les chomps ; » il faut ramasser les « chails » dans les champs. V., arr. Poit. et Civ. — D.-S.

« I al bea mâchi pre quo coule
» Quicuqui me somble in vrai chail. »
(Rob. div., p. 89. Cit. B.-F.)

« Chails amassés pour bâtir. » (An. 1470, Vasles. Manusc. du Poitou.) — « Chail-aigre, » le silex. — « Chail-de-moulin, » la pierre meulière. — Latin : *callis*, sentier, chemin frayé, battu. — Noms de lieux : « Chaillé, » (Buxeuil, V.); « Chaillerie (la), » Ligugé, V.

Chaildri, s. m., chardonneret. V., arrondissement de Poit. et de Loudun. *V.* Chadrier.

Chalai, v. n., tracer, étendre horizontalement ses racines. D.-S. — (A. R.)

Chaillochou, se, adj., se dit des fruits qui ont comme des « chails » à l'intérieur. D.-S., c. de Celles.

Chaillou, s. m., caillou, gravier. Vend. (C. et P. D.) — V. Chail.

Chaillot, s. m., diminutif de « chail, » gravier. V., arr. Civ. —

« Là furent-ell dedens la ville défendant
» Pierres et chaillos vont sur notre gent [gestant. »
Chron. de du Guesclin, v. 8112. (Cit. B.-F.)

— Noms de lieux : « Chaillochère (la), » Blanzais, V.

Chaillouqueux, se, adj., champ, terre couverte de petits cailloux. V., c. de Neuville.

Chailtrai, s. m., préliminaire d'un arrangement, d'un accord secret au préjudice d'un tiers : « gl' avant fét d' quieu in chailtrai, et i nous sans trouvé gobés ; » ils ont fait de cela un arrangement secret, et nous nous sommes trouvés attrapés. D.-S., Ste-Blandine, c. de Celles et environs de Prahec.

Chaintrai (r. *chaintre*), v. a., faire paître le bétail sur la lisière d'un champ. V. — D.-S. *V.* Achaitrai.

Chaintrage (r. *chaintre*), s. m., ce qui se récolte sur une « chaintre. » V. — D.-S.

Chaintre, s. m., contour non labouré d'un champ, et qui sert à faire pacager les bestiaux. — Sillons tracés sur les limites d'un champ dans le sens contraire du labourage général de la pièce de terre. (B.-F.). — V. — Au figuré, « ne pas faire chaintre » de quelque chose, et principalement des mets, c'est tout manger, ne rien laisser. V., arr. Poit. « Chintre et chaintre. » (1481, 1629, 1409, 1611. Manusc. du Poitou.) — Noms de lieux : « Chaintres (les), » [St-Gervais, V.]; et « la Chintre, (Sanxay, V.). — Patois du Berry : « cheinte, » terre en jachère renfermée par un trait de charrue. (C. J.)

Chairage et Chairange (l. *caro*), s. f., la carnation ; constitution d'une personne. L'on est d'un bon ou d'un mauvais « chairange, » suivant qu'on se porte bien ou mal. V., arr. Poit. et Civ., c. Montc. — « Chérage, » *cheragium*, cens capital ; census quem homines de corpore sive de capite quotannis debebant domino prestare. (Duc.)

Chaire, s. f., c'est le mot français chaise : « doun' m' don in' chaire. » V. — D.-S.

« I me my dons inc grond chaire. »
(Rob. Div., p. 23.)

Chaisse, s. f., le blé que ramasse le « chaisseron. » V., c. Montc., La Grimaudière.

Chaisseron (r. *chaisse*), s. m., valet de meunier qui va dans les campagnes chercher le blé, et retourner la farine. V., c. Montc., La Grimaud. — « Chesseronde, s. f., droit seigneurial : « ventes et honneurs, moulins, droiz de chesseronde, etc. » (Manusc. du Poitou.)

Chaitrai, v. a., faire paître le bétail sur la lisière d'un champ. Vend., c. de Chalans. *V.* Chaintrai.

Chaitre, s. f., contour non labouré d'un champ, et qui sert à faire pacager les bestiaux. Vend., c. de Chalans. *V.* Chaintre.

Chalafe, s. f., brou des noix. V., c. Montm., Moulismes.

Chalafre, s. f., petite parcelle de tuyau de lin ou de chanvre. V., arr. de Chât. — Brou des noix, arr. Civ.

Chalangeai, v. n., tarder : « que sert de chalangeai tant. » (A. R.)

Chale, s. m., le brou de la noix. V., c. Isl.-Jourd. *V.* Chaffre.

Chalé, v. n , les mains, les doigts, le nez « chalent » quand on y éprouve un grand froid. — Par extension, céder, ne pas résister. V. — D.-S. — (A. R.)

Chalé (r. *chale*), v. a., enlever le brou des noix. V., arr. Chât. — Rabelais : « cependant les métayers qui là auprès challoient les noix » (L. 1., c. 25). — Patois du Berry, Ardennes : « Challer, » ôter la coquille d'une noix.

Chalé (se), v. pr., se rebuter ; ne se dit guère que dans ce sens : « i ai bia li fair' dos sottises, gle r'vint tout d' même, gne se challe poné ; » j'ai beau lui faire des sottises, il revient tout de même, il ne se rebute pas. Vend., Font. (C. et P. D.)

Chalé, v. n., tracer, étendre des racines en parlant des arbres. V., arr. de Poit. *V.* Chailai.

Chaleuil, s. m., petite lampe en cuivre, assez semblable, pour la forme, aux lampes romaines. V. — D.-S., suivant les lieux. — Ardennes : « chaleil. » — Provençal : « caléu ; de la niue lou caléu, » la lampe de la nuit. — Saintonge : « chaleuil et chaneuil. »

Chaliaud, s. m., coquille de noix. V., c. Neuville.

Chalibaude et Chalubaude, s. f., flamme vive et passagère. V. — D.-S. Vend. *V.* Baudelle.—Patois du Berry : « chalibaude, » feu de chenevottes.

Chalin, s. m., le brou de la noix. V., arr. de Civ., de Chât. et de Loudun. *V.* Chaffre.

Chalin (*a* bref) [l. *calor*], s. f., le tonnerre, l'orage, l'éclair. Dans tout le Poitou. L'on fait assez souvent ce jeu de mots : « i aime meux in chalin (chat loin), qu'in cha proche (chat voisin) gle mordra pou sitou dons mon froumage. » V., arr. Civ.

Chaline, s. f., *V.* le précédent. L'on appelle encore « chaline » les nuages noirs qui annoncent l'approche de l'orage : « v'là ine chaline qui s' lève. » V. — Vend. (B.-F.).

Chalinou, se, adj., temps orageux ; nuée qui menace de donner de l'orage. V. — D.-S. — Vend.

Chalinu, se, adj., *V.* le précédent. V., c. Montc., Mazeuil.

Chalit, s. m., lit. V. — D.-S. — « Deux linceulx et le chaslit à quenouille. » (An. 1519. Manusc. du Poitou)

Challemie, s. f., chalumeau, flûte champêtre :

« Ol y avait do challemie. »
(Gent. Poët.)

— Latin : *calamus*, roseau, ou canne dont les anciens faisaient des flûtes, des flageolets ; flûte, flageolet, chalumeau. — Basse latinité : *calamella*, vel *calamellus*, fistulatorius calamus quo in bellis etiamnum utuntur Helvetii. A calamis efficta vox *calamellus*, fistula, nostris *chalumeau*, hodie : *chalemelle*, olim. (Duc.). — Patois limousin : « charméou. » — Chroniques de du Guescl. :

« Trompes et challemelles et cors sarrazinois. »
(Cit. Duc.)

Clem.-Marot :

« A tous venans péndy la challemye. »

Chalougeab, v. n., retarder, différer, négliger : « v' z'avé bé chalougé per m' poyae ; » vous avez bien retardé pour me payer. D.-S., c. Celles.

Chalotte, s. f., coquille. V., c. de Montm. *V.* Chaliaud.

Chalour (l. *calor*), s. f., chaleur. V., arr. Civ. — D.-S.

« I vé qu'avec chaloux chaquin de vous s'em-
[presse. »
(Bab., p. 36.)

Chalumea et Chalumia, s. m., flûte champêtre. V. — D.-S. — *V.* Challemie.

Chalupe et Chelupe, s. f., enveloppe du mil avant d'être pilé. Vend. (C. et P. D.). — Cosses des pois, des fèves, des haricots, etc. (B.-F.).

Chalupe, s. f., bateau plat. V. — D.-S.

Chalupé (r. *chalupe*), v. a., trier les noix. V., c. de Neuv., Chéneché.

Chambalou, s. m., morceau de bois, composé de trois pièces, qui s'appuie sur l'âge d'une charrue, et s'attache entre la perche et l'atteloire. V., c. Vouillé, c. Monte., Mazeuil, où l'on dit « chambalan : te t'rend bé d' bouheur d' l'arrie teu? — O faut bé, i ai cassé mon chambalan. — Patois limousin : « chambolou, » courge.

Chambarière, s. f., pieu qui sert à supporter une charrette. V., arr. Civ.

Chambige, s. f., morceau de bois fourchu auquel sont attelés les bœufs placés les plus près de la charrue quand on laboure avec deux paires de bœufs. V., c. Isl.-Jour.

Chambord, s. m., bordure non labourée d'un champ. D.-S., c. de Mauzé. V. Chaitre.

Chambre (l. *cannabis*), s. f., chanvre. V. — D.-S., dans quelques contrées.

Chambrère, s. f., châtaigne avortée. V., arr. Poit. (Maud.)

Chambère, s. f., instrument que l'on attache à la crémaillère et qui sert à supporter la poêle quand elle est sur le feu. (B.-F.).

Chameulai, v. n., pleurer, crier à tout moment, et comme à voix couverte : « gne n'cinss'pas de chameulai du matin au soir. » V., arr. de Poit.

Champage, s. m., pâcage. D.-S. (Rond.).

Champeau, adj. des 2 genres, pré qui n'est pas à regain. D.-S. (Rond.) — Noms de lieux : « Champeau. » (Dercé, Pouzioux, V.).

Champelon, (*l* mouillé, champ'lon), s. m., fer préparé pour un soc. V., arr. de Civ.

Champeyai, (r. *champage*), v. a., pâcager. D.-S. (Rond.)— Basse latinité : « *camparius*, qui *campos*, seu agros servat, et ne vastentur, aut furtis pateant, invigilat.... *champaier* est cum licentia datur pascendi pecora in *campis*, seu arvis. (Duc.).

Champis, se, s. et adj., enfant illégitime, bâtard : l'on dit d'un capricieux, d'un entêté : « gl'é chompi coum' in mulet, » dans tout le Poitou. — Patois du Berry : « champis, » (*e campis*), né dans les champs, enfant trouvé, illégitime.

Champisserie, (r. *champis*), s. f., espièglerie, sottise, méchanceté. Dans tout le Poitou.

> « ... Mais dis-me, va, Lucas,
> « si gne t'avant jà fait quelque champisserie. »
> [Gust., p. 63.]

Chandelé, (chand'lé), s. m., chêne fourchu ; se dit aussi d'un cheval qui se câbre. V., arr. de Poit.

Chandelle, s. f., *tipha*, plante. V., Poit. arr. (Maud.).

Changeotai, v. a., fréquentatif de changer; changer souvent. (B.-F.). — V.

Changeoteux, se, adj., celui ou celle qui change souvent : « Jouzille n'a poué d'tenue dons ses affaires, ol'é in chongeoteux de première volée; » Joseph n'a point de tenue dans ses affaires, c'est un *changeoteux* de première volée. — V.

Channe, (l. *canna*), s. f., gros robinet. D.-S. — « channe » ou « chouanne, » trou d'une aiguille, d'une cuve. V., arr. de Civ. — Besançon : « channe, » mesure de vin qui tient deux pintes.— Anglais : « channel, » canal. (cit. B.-F.)

Chanteneau (chant'neau), s. m., cadeau que le parrain et la marraine font à leur filleul pour la fête de Noël. Cet usage provient de la Saintonge, où l'on distribuait autrefois, à cette même époque, des gâteaux sur lesquels était grossièrement tracée l'image de l'enfant Jésus et de la sainte Vierge. (B.-F.).

Chaon, s. m., chat-huant : « i allans avouer dau fret, le chaon bououne. » D.-S., arr. de Bressuire et de Parth. — Basse latinité : *cauanna*, *cauannus*, noctua, hibou, chat-huant. (Duc.) — Gallo-Belges : « cahuan. »

Chapai, s. m., virole qui est au bout du manche du fléau. V., c. Isle-Jourdain, Adriers.

Chaple (*pl* mouillés), s. f., morceau de cuir servant à lier la verge du fléau à son manche. V., arr. de Civ.—(B.-F.).

Chaplé, (*pl* mouillés), toucher de la *chaple* ; c'est un procédé empirique que les vieilles femmes emploient pour guérir les bouts des seins des nourrices quand ils pourrissent. — C'est une tu-

meur, dit M. Beauchet-Filleau, qui doit être pansée par un charpentier, lequel doit être d'une famille où l'on a toujours exercé cet état de père en fils. Le pansement a lieu au moyen de certaines paroles qu'il prononce en faisant avec la hache certains mouvements. Dans l'esprit de plusieurs, c'est le seul moyen de guérir ce mal.

Chaple, s. f., sable ou détritus formés par la taille des pierres, et dont on se sert pour crépir les murailles. (B.-F.) C'est ce qu'on appelle « chaplis et chaplin dans le département de la Vienne. — Chapplin : « Pour un grelleau que je achaptay pour passer le chapplin X. d. » (An. 1466 Vasles. — Manuscrits du Poitou.)

Chap'llon, s. m., fer préparé pour un soc. *V.* Champelon. V.

Chapotai, v. a., dégrossir, diminuer : « chapotai in bot. » — Par extension, battre : « chapotai son voisin.» V. — D.-S. — Vend. Patois du Berry : « chapotter, » bûcher, dégrossir une pièce de bois.

Chapoti, v. a. et pr., noircir, et se noircir. V., c. Montc.

Chappe, s. f., morceau de cuir servant à lier la verge du fléau à son manche.

Chappe-d'œil, s. m., paupière. V. — D. S.

Chaptau, s. m., cheptel, D.-S. — Vasles — « Receu de Pierre Chener de la Froterie XXXV s. pour cause et raisen d'une jument qu'il tenoit à croist et chaptau .» (An. 1466, Vasles.)

Chapuise, s. f., charpente : « pour droisser la chapuise sur les murs de ladite maison.» (Vienne, xve siècle. — Manuscrits du Poitou.) Charpentier. — Marne : « chapuis, chapuiseur. »

Chapusai et Chabusai, v. a., dégrossir, diminuer. *V.* Chapotai. V. — D.-S. — Ardennes : « chapuser, » charpenter, tailler du bois. — Patois du Berry : « Chaptuser, » couper menu.

Charabia, s. m., langage inintelligible ; celui qui le parle se dit en particulier des Auvergnats. Dans tout le Poitou. Ce mot est employé dans ce dernier sens dans la chanson fort connue : « Ohé les Auvergnats. » — Patois du Berry : « Charabiat, » barbouilleur, homme qui ne se fait pas comprendre.

Charail, s. m., lampe. V.,— D.-S. — Vend.,suivant les lieux. *V.* Chaleuil. — Gascon : « carel. » — Ardennes : « charail. »

Charas, s. m. pl., pailles des fèves, des pois,etc. V., arr. de Civ. — (B.-F.). *V.* Chabusses. L'on dit proverbialement, dans le canton de Civray, d'une personne qui n'a pu arracher, à la main, un chou, ou un navet : « gl'a-t attaché s'n âne aux charas. »

Charat, (faire sonner le *t*), s. m., paille de fève. *V.*, arr. de Poitiers et de Civray.

Charbillé et Charpillé (l. *carpere*), v. a., « charbillé la grelaude, » c'est manger la soupe claire. V., c. Vouillé.

Charboi, s. m., graine de chanvre. V. — D.-S. — Dans quelques lieux.

Charclai (*cl* mouillés), (r. *charcle*), enlever les écailles d'un poisson. D.-S., c. Celles.

Charcle, (*cl* mouillés), s. m., écaille de poisson. — D.-S. (Rond.).

Charclé, ée (*cl* mouillés), adj., qui a des écailles : au figuré, rousseur à la peau.D.-S., c. Celles.

Charde, s. f., écaille de poisson. — V., c. de Montc. *V.* Charcle.

Chardou, s. m., bœuf brun. — V., c. Isle-Jourdain.

Chareau, s. m., cuve en bois dont on se sert pour transporter la vendange. —V.—D.-S. — Item VII charraus à vin.— (An. 1329. Manuscrits du Poit.). — Basse latinité : *carrata* et *carada*, dolii vinearii seu alterius liquoris species. Usatica mss. vice comitatus rotomagi, ubi de teloneis vini : *pour le tonnel que on appelle charetée*, 7 sols. (Duc.)

Charéiai, v. a., poursuivre quelqu'un à coups de pierres. — V., arr. de Civ.— *V.* Arochai.

Chareil, s. m., lampe. V.— D.-S., suivant les lieux. *V.* Chaleuil.

Chargeoire, s. f., fourche en bois, armée de plusieurs dents. D.-S., Saint-Romans-lès-Melle. — Français : « chargeoir, » c'est une sellette à trois pieds pour poser la hotte.

Chargeouire, s. f., personne à charge. V., c. Montc., Mazeuil.

Charlatai ou **Charlotai**, v. a, flagorner, subtiliser : « i m' sé laissai attrapai mai ; quiau marchond m'a tant charlotai, » je me suis laissé attraper, moi, ce marchand m'a tant subtilisé. — V. arr. Civ. *V.* Achalantai.

Charmelle, **Charmellée**, s. f., cornemuse : « eu joui bé de lâ charmellée ; » il joue bien de la charmellée. V., c. Isl.-Jourd., Luchapt. — Patois limousin : « charmello. »

Charnail et **Charneil** (l. *carnis*), s. m., dureté qui se trouve dans le pis des vaches après la vélure. V., arr. de Poit. et de Loudun.— D.-S, suivant les lieux.

Charoussae (l. *carruca*), v. n., promener. Vend. (C. et P. D.)

Charpins (mettre à) [l. *carpere*], loc., mettre en pièces, à petits morceaux. V., arr. de Civ.— (B.-F.)

Charpre, **Cherpre** et **Charpe** (l. *carpinus*), s. m., charme, charmille. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. — « Bois de la Beletère tenant la cosdre, le charpre, etc. » (An 1334.) — « Cherpre. » (An 1474. Manusc. du Poitou.)

Charquois (g. σάρξ, σαρκός), s. m., terme de boucherie : « in charquois de chebra, » le corps d'un chevreau. — Par extension, terme de mépris : « ôte ton charquois d'iqui. » V. — (B.-F.)

Charraut, s. m., Manuscrits du Poitou, charrière, grange.— « Le charrauz abbatis et conventus monasterii novi apud Chirec. » An 1276. — Noms de lieux : « Charaud (le), » la Bussière, V. ; « Charault (le), » Bellefonds, Fleix, Lavoux, Salles-en-Toulon, V. ; « Charault-Bourgeois (le), » Salles-en-Toulon, V., et quelques autres qui s'écrivent Charreau, Charrault.

Charre, s. f., trace des charrettes. V. — D.-S. — Vend.

Charre, **Charrère**, s. f., bateau où l'on passe des animaux et des charrettes ; passage pour entrer dans un champ, dans un pré. — V. — D.-S.— Vend.— Basse latinité : *carreria*, via : *charreria*, videtur sumi pro ea navis specie, quam *baccum* appellamus, qua homines se et res suas in fluviis transvehunt, defectu pontis. (Duc.)—Patois limousin : « charrieras, » petit chemin.—Gascon : « carrero, » rue. — Patois du Berry : « charrière, » bac de grande dimension. — Marne : « charrière, » ornière, chemin pour les voitures.—Noms de lieux : « Charrière, » (Rossay, V.) ; « Charrières (les), » (Leigné, V.)

Charrière, s. f., cour d'une ferme. V., c. de l'Isl.-Jourd., Adriers.

Charruyages, s. m. pl. L'on comprend sous ce nom générique tous les instruments aratoires en général. (B.-F.)

Charsau, s. m., couverture de lit fabriquée par les tisserands du pays et qui est composée de fil et de laine, étoffe vulgairement appelée boulingé ou boulangé. D.-S., c. de Celles.

Charte (très-long), s. f., charrette. V. — D.-S. — Vend. — Patois du Berry : « chârte, » charrette à ridelles.

Chartieu, **Chartiou**, s. m., le corps d'une charrette, chartil. V. — D.-S., suivant les lieux.

Charve, s. f., chanvre. V.—D.-S.— Manusc. du Poit. *V.* Chambre. — Saintonge. — Gascon : « carbe. »

Charveux ou **Cherveux**, se, adj., filandreux. V. — D.-S., dans plusieurs lieux. — Saintonge.

Charvis, **Charvoy**, s. m., chenevis. V.—D.-S., suivant les lieux. *V.* Charboi.

Chasse, s. f., morceau de fer carré avec manche en bois qui sert à étamper le fer chaud. V., arr. Chât.

Chasse-Briquet, s. f., réunion d'animaux fantastiques qui crient pendant la nuit. V., arr. Chât.— C'est ce qu'on appelle, dans les arr. de Poit. et de Loudun, « chasse-galerit, » et, dans d'autres provinces, « chasse-de-Saint-Hubert, » chasse mystérieuse de fantômes d'hommes et de fantômes de chiens ; à Fontainebleau, « le grand veneur de la forêt de Fontainebleau. » C'est ainsi que des paysans et des bergers interprétèrent les jappements de chiens, les cris et les cors de chasseurs que Henri IV entendit, chassant dans la forêt de Fontainebleau, et l'apparition au comte de Soissons, qui s'était avancé, sur l'ordre du roi, d'un homme noir criant d'une voix terrible en disparaissant aussitôt : *m'entendez-vous?* (Mathieu).

Chasseron, s. m., valet de meunier. V. — D.-S. *V.* Chaisseron. Moyennant certaine redevance, dit M. Beauchet-Filleau, le seigneur qui avait un moulin banal accordait aux autres meuniers qui étaient dans l'étendue de sa terre la permission de « chasser à la pochée ; » c'était ce que l'on appelait, en Poitou, le droit de « chasserandrie ou chassandrie, » ainsi qu'il est écrit dans un acte du bureau des finances de l'année 1771.

Chassi, v. a., faire corps, se serrer. V., c. de Montc. *V.* Chaclai.

Chat, s. m., crochet à trois branches ou griffes recourbées, qui sert à retirer des puits les seaux qui y sont tombés. V. — (An 1694. Manusc. du Poitou.)

Chatain, ne, adj., bœuf ou vache dont le poil tire sur la couleur de la châtaigne. V. — D.-S.

Chatelet, s. m., dévidoir qui sert à mettre le fil en écheveau. Dans tout le Poitou.

« In châtelet et daux fuseas. »
(Gust., p. 22.)

Patois du Berry : « châtelet. » — Français : « châtelet, » partie d'un métier de rubanier qui soutient les hautes lices.

Chatelet, s. m., jeu d'enfants. C'est un petit monceau de trois ou quatre noix qu'il faut abattre avec une autre. V., arr. Civ.

Chatouère et **Chatounère** (l. *catus*), s. f., chatière. V. — D.-S., suivant les lieux. — Besançon : « chaitenère. »

Chatrai, v. a., passer de la laine à des bas pour les raccommoder. V., arr. de Poit.

Chatraire (l. *castrare*), s. m., celui qui châtre les animaux. V., c. de l'Isl.-Jourd.

Chatrin, s. m., chardonneret. Vend. (C. et P. D.) *V.* Chadrier.

Chatris, s. m., mouton châtré et bon pour la boucherie. V. — D.-S. — Vend. — « Pour quartiers de chastri que l'en avoit prins de Philippon Jaques XII s., VI d. » (An 1301. Manusc. du Poitou.)

Chatron (r. *chatraire*), s. m., jeune bœuf tout récemment châtré. V. — D.-S. — Patois du Berry.

Chatte-nègre, s. f., jeu d'enfants. Dans ce jeu, un seul court après les autres jusqu'à ce qu'il les ait tous pris. C'est le sort qui désigne celui qui doit courir le premier, et l'on prélude ainsi :

« Unie, une aile,
» Cazi, cazelle,
» Le pé du jon,
» Coquille, goudron ;
» La caille-bottine,
» Te casse l'échine,
» Le pé dan loue,
» Te casse le cou. »

C'est celui sur lequel tombe le dernier mot qui doit courir. V., arr. de Civ.

Chaubeni, v. n., s'échauffer, moisir en parlant du pain. V. — D.-S. — (A. R.)

Chaubouillé, e, adj., couvert de chaubouillure. V. — D.-S.

Chaubouillissé, e, adj., couvert de chaubouillissures. V., arr. de Civ.

Chaubouillissures et **Chaubouillure**, s. f., éruption cutanée occasionnée par la chaleur. V. — D.-S., suivant les lieux.

Chaucrevé, e, adj., se dit des légumes ou de la soupe à moitié cuite. V., arr. de Poit., c. de Montc. — D.-S., arr. de Bress.

Chaudebouillures, s. f., petits boutons produits sur la peau par la chaleur. V.

Chaudin, s. m., le boyau *rectum* des animaux : l'on dit, par plaisanterie, des personnes : « i cré bi qu'gla le chaudin pourri. » D.-S., c. d'Airvault.

Chaudra (suivre le), loc., faire cuire du pain après quelqu'un quand le four est chaud. (B.-F.)

Chaudra (à), loc. adv., se dit des moutons quand ils se réunissent en groupe pour se garantir de la chaleur. V., arr. de Civ. — (B.-F.)

Chaudrolou, se et **Chaudrolut, te**, adj., se dit de la terre ou des animaux ; de la terre quand elle est trop perméable, qu'elle ne conserve pas son humidité : « quielle pièce de terre est chaudrolouse. » Des animaux quand ils redoutent la chaleur : « tan bu est chaudrolou. » (B.-F.)

Chaulier, s. m., ouvrier qui prépare la chaux, et, par extension, le marchand de chaux. V. — D.-S. — « Chaulmacier. » « A Estienne Bigot Pierre Pau-

leau, etc., chaulmaciers du Pin, pour trente et sept charretées de chaux. » (An 1483.) — « Chaumacer, » v. a., enduire de chaux : « chaumacer le portal. » (An 1507. Manusc. du Poitou.)

CHAUMEA, s. m., terre inculte ou en jachère. Vend. (C. et P. D.) — basse latinité : « *calma*, quibus in locis (citatis) *calma*, videntur appellati agri aratorii, in quibus messes esse solent, quæ *calamis* frumentariis constant, quos inde nostri *chaumes* vocant. » (Duc.) C'est donc par extension, d'après cette définition, que le mot *chaumea* est appliqué aux terres incultes.

CHAUMENI et CHAUMESI, v. n., s'échauffer, moisir en parlant du pain. V. — D.-S. — Vend., suivant les localités. Saintonge. — Patois limousin : « chaumenido. » — Rabelais : « Ils n'en ont pas une hazarde, et sur le soir quelque morceau de pain chaumeni. » (L. 2, c. 30.)

CHAUMIA, s. m., petite chaume, clairière dans un bois. (B.-F.) — « Chaumeau » est le nom d'un moulin de la commune de Loubillé (D.-S.), situé près d'un communal nommé « les Chaumes. » (B.-F.) — « La Chaume, les Chaumes, Chaume, Chaumeil, Chaumerie, Chaumeuil, Chaumellerie, Chaumelonge, » sont des noms de lieux très-nombreux dans le département de la Vienne.

CHAUMONTAI, v. a., chauler le blé. V., c. Isl.-Jourd., Adriers.

CHAUMUSSÉ, v. n., remuer, et principalement les oreilles. V., arr. de Poit.

CHAVANEA, s. m., faisceau de poignées de chanvre sortant du *royour*. (*V.* ce mot), et que l'on dispose ainsi pour les égoutter. (B.-F.)

CHAVANT, s. m., chat-huant. V. — D.-S. — Vend. *V.* Chaon. — Patois du Berry. — Patois du Limousin : « chovan. » — Noms de lieux : « Chavaux (les), » Antran (V.)

CHAVÉ (l. *cavare*), v. a. et n., creuser : « chavé in boc. » V., arr. de Civ. Creuser sous terre. — Au figuré : « mal qui chave, » c'est une plaie qui s'étend, qui fait des ravages à l'intérieur. V. — D.-S. — Français : « caver. »

CHAVEUILLAI pour CHABEUILLAI, v. n., travailler à la lueur du chareuil. (B.-F.)

CHAVEUILLON, s. m., celui qui n'y voit qu'à peine, qu'en clignotant, comme éclairé par un *chareuil*. (B.-F.)

CHAY, s. m., chien, dans quelques localités :

« De porte en porte aller trechay
» In morcea de poin queme in chay. »
(Gust., p. 24.)

Roman : « ché. » — Patois limousin : « ché. »

CHEBETIÈRE (cheb'tière) et CHEBÉTIÈRE, s. f., garniture du lit au-dessus du chevet. V., arr. de Civ.

CHEBRA et CHEBRIA, s. m., chevreau. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S. — *V.* Cabri. — Patois du Berry : « chebris. »

CHEBRATTE, s. f., diminutif du précédent, jeune chèvre d'un an. D.-S. — Roman : « cabreta. » — Noms de lieux : « Chebotrie (la), » Queaux (V.); « Chebretterie (la), » Châtain (V.).

CHEBRATTE, s. f., espèce de champignon. V., arr. de Poit. — (B.-F.)

CHEBRATTE, s m., triangle de fer pour mettre les plats sur le feu. V., arr. de Poit. et de Civ.

CHEBRESSAILLAI (r. *chebressailles*), v. a., cligner des yeux, remuer fréquemment les paupières. D.-S., arr. de Melle.

CHEBRESSAILLES, s. f. pl., paupières. D.-S., arr. de Melle.

CHEBRIE, s. f, musette, espèce de flûte faite avec du bois tendre et moëlleux facile à forer. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S. — (B.-F.) — Patois limousin : « chobréto, » connue plus anciennement dans le Limousin sous le nom de « bedon » ou de « loure. »

CHEBRIÉ, v. n., mettre bas en parlant des chèvres. V. — D.-S. *V.* Abouquillai. — Au figuré, pleurer, en parlant des enfants, imiter le cri de la chèvre. V., arr. de Poit. et de Civ. — (B.-F.)

CHEFTIÈRE, s. f., garniture du lit au-dessus du chevet. V., arr. de Poitiers. *V.* Chebetière.

CHEMI, s. m., chemin. V., c. de l'Isl.-Jourd.

Cheminet, s. m., petit chemin. V. — D.-S. :

« Me fit verre à trois pas in petit cheminet. »
(Bab., p. 87.)

Cheminou, s. m., *V.* le précéd. V., c. de l'Isl.-Jourd.

Chemisole, s. f., veste. V. — Gilet à manches le plus souvent en toile ou en coton. (B.-F.)

« Ta chemisolle étot, ou ce-t-au que tu laa mise ? »
[Amours de Colas, p. 8. Cit. B.-F.]

Latin : *camisia*, est indiqué dans plusieurs chartes latines comme un vêtement ecclésiastique et militaire.

Chemis'roule, s. f., *V.* le précéd. V., c. Isl.-Jourd., Adriers.

Chena, Chenea, s. m., jeune chien. V., arr. de Civ. et de Loudun. — Patois du Berry : « chenard. »

Chenatre, (Ch'nâtre), s. m., petit chien. (B.-F.)

Chenatre, adj. des deux genr., couleur effacée, passée. (B.-F.)

Chenebau (Chen'bau) [b.l. *Canaberillum*], s. m, chenevière; lieu où l'on cultive ordinairement le chanvre. (B.-F.). — V., arr. de Civ. — « Chambault, chembault » : — « une pièce de chambault contenant à semer un boisseau de chenevoy. » (An. 1680, les Fosses, Manusc. du Poitou.) « Cum sola et canaberillo.» (An. 939, manusc. du Poitou.)

Cheneboué (Chen'boué), s. m, chenevis., V., c. Montm.—D.-S.—(B.-F.)— Chenevoy. (Manusc. du Poit.) — Patois limousin : « chénobou. » — Marne : « cheneveuse. »

Chénebouère, s. f., V., arr. de Chât. *V.* Chenebau.— Patois limousin : « chénébièro. »

Chenêt, s. m., jeune chien. V., c. de l'Isle-Jourd. *V.* Chena. — Ardennes : « chenel. »

Cheneuil, s. m., chenil. V., arr. de Poitiers.

Chenevin, s. m., chanvre. D.-S., Vasles.— Quatre pelotons de fil de chenevin. (An. 1731, Vasles, Manus. du Poitou.)

Chenevrault (Chen'vrault), s. m., chenevière. V.— D.-S. — Et au dict lieu tiennent aussy les dictes bornes et limittes au chenevrault feu René Lorier. (1579.) — (Arch. Saint-Hilaire, bourg, 1465.) *V.* Chenebau.

Cheniau, s. m., jeune chien. D.-S., arr. de Bress. *V.* Chena.

Chenin, s. m., raisin aussi appelé blanc-massé. V., arr. de Chât. et de Loudun. — Rabelais : « et avec nos raisins chenins estuvant les jambes de Forgier mignonnement.» (L. 1er, C. 25.) *V.* Confort.

Chenoué, s. m., chenevis. D.-S., arr. de Bress. *V.* Charboi.

Chepseau (l. *caput.*), s. m., c'est la têtée d'un champ, l'endroit le plus élevé, où les laboureurs, avant de revenir sur leurs pas, nettoyent le soc de leurs charrues, ce qui finit, au bout d'un certain temps, par former, en cet endroit, comme un chevet. (B.-F.) — D.-S., arr. de Melle et de Niort. — « Chevessaut : » — « trois sillons de terre faisant demie cartollée tenant... du nord à un chevessaut, d'autre à un conversain. » (Année 1673, Manusc. du Poitou.)

Chérai et Chébé, s. m., sorte d'écharpe de fil et de droguet dont les femmes de la campagne se couvrent les épaules. D.-S., c. de Sauz.-Vaussais. — V., arr. de Civ.

Chérant, te, adj. verb., celui ou celle qui surfait sa marchandise, qui aime à vendre cher. Dans tout le Poitou. — Patois du Berry.

Cherbe, Cherve, s. f., chanvre. V. — D.-S. V. Chambre.—Manusc. du Poitou. —Patois limousin : « cherbe. »

Chère, s. f., visage, mine :

« In ange me faisit la chère. »
(Gust., p. 15.)

— feinte, faux-semblant, D.-S. —Vend. — (A. R.)

« Gl'au fasoit tout de bon qu'eu faisoit point la [chère. »
(Gust., p. 60.)

— Confiance : « Faites grand chère là dessus. » (Rab., l. III, c. 14.) — Basse latinité : « *cara*, facies, vultus, caput.» (Duc.) Employé dans ce sens par les plus anciens poëtes.

Chéree, s. f., plante dont les feuilles ressemblent à celles du chanvre, et les fleurs à celles de la marguerite des

champs. Très-funeste aux céréales. V., arr. de Chât.

Chéreuil, s. m., petite lampe. V.— D.-S. Suivant les lieux. V. Chaleuil.

Chereuve, s. f., brouette. D.-S., c. Bress., Boismé.

Cherpeillai, v. a., mettre les toisons de laine par petits bouchons pour les briser, les carder. V., arr. de Poit. et de Civ. — Basse latinité : *carpia*, linamentum, seu linteum *carptum*, quod vulneribus inditur, nostris *charpie*. (Duc.)

Cherre (l. *Cadere*), v. n., tomber : « i a dau glas à matin, pronds bé gard' à cherre, man valet ; » il y a de la glace ce matin, prends bien garde à tomber, mon valet ; valet pour enfant. V. — D.-S.

Cherri, s. m., toile qui sert à contenir les cendres dont on se sert pour la lessive. D.-S.

Cherrouée, s. m., *V.* le précéd. V., arr. de Poit.

Chervi (se), v. pr., se chagriner, craindre, en goisser. Vend. (C. et P. D). — « S''en chervi », même sens. (A. R.)

Chet, (l. *caput*), s. m., tête, ou pièce de bétail. V., Isle-Jourd. — Vend. (C. et P. D.—Patois Limousin : « chai. » — Ardennes : « chaou. »

Chet, s. m., pis de vache ou de chèvre. Vend., Font. (C. et P. D.)—V., Montc., arr. de Chât.— D.-S — (B.-F.)

Chète, s. f., chûte : « i fit in'chète arser, i m'en sintirai lingtomps. » (B.-F.)

Chetelai, v. n., mettre bas en parlant des chiennes. V., arr. de Civ. *V.* Achicotai. — Ardennes : « chesteller, » se dit d'une chatte qui met bas ses petits.

Cheubre, s. f., chèvre. V., c. Couhé. Brux.

Cheubratte, s. f., jeune chèvre. V. — D.-S. — *V.* Chebratte.

Cheucherea, s. m., collectif, coquilles de noix. V., arr. de Loudun.

Cheugnard, de (r. *cheugne*), adj., mutin, de mauvaise humeur. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Cheugne, s. f., moue, mauvaise humeur : « faire la cheugne. » Vienne.

Cheugnai, v. n., être sombre et pensif, se livrer à de tristes rêveries, bouder. — Jeûner par force. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Cheurre, v. n., tomber, choir. V.— D.-S. — Vend.

« Si je voulons couri gn'ant prc nous faire [cheurre. »]
(Gust., p. 67.)

— Part. passé : « chésu, cheusi, » V.— D.-S. — Vend.— « Chevi, » V., c. de Vouillé. — « Chet, chesi. » Vend.

Cheut (le *t* sonne légèrement), adv., ne pas : « on' n'a cheut » il n'y en a pas. V., arr. de Civ. — D.-S.

Cheut, te, très-bref, adj., aucun, pas un : « cheut des camarades dira le contraire. » (A. R.) — V., arr. de Civ.

Cheux, prép., chez. V. — D.-S. : «Item, ont esté portés cheux maistre Pierre Monsor. (D. Font., t. xii, p. 271, année 1562). — « Cheux nous, » locution signifiant à la maison : « de cheux-nous, » autre loc. très-fréquemment employée, et répondant à ces mots : de ma maison, ou à l'adj. poss. le mien, la mienne :

« Si ne tay in mariage
» Prc la fame de cheu-nous. »
(Rob. Div., p. 87.)
« La femme de chez nous,
» La méchante diablesse. »
(N. P., p. 88.)

— « Quiau de chez nous, » celui de chez nous, l'homme de chez nous, mon mari.—Yonne, Marne : « Cheus, cheux, cheuz. »

Chevalerie (cheval'rie) [l. *caballus*], s. f., collectif, la race chevaline, asine et mulassière en général. Dans tout le Poitou.

Chevau-au-diable (ch'vau), s. m., insecte, c'est le moine ou la demoiselle. (B.-F.) — V., arr. de Civ.

Cheveliau et Chevellon (chev'liau), s. m., bois recourbé fixé au milieu du manche de la faux. D.-S., arr. de Parth. et de Bress. — (A. R.) Suivant les lieux.

Chevet, s. m., l'endroit le plus élevé d'un champ. V., arr. de Poit. — D.-S. — *V.* Chepseau.

Cheveuille, s. f., cheville ; — cheville du pied : « i m'sé fé mau à la cheveuille. » Proverbialement : « quond la puput (la hupe) attrape, o fé maillochai

les cheveuilles. » C'est-à-dire quand on entend chanter cet oiseau, à jeun, pour la première fois, à la saison, l'on se donne des coups de pied en marchant. V., arr. de Civ. — D.-S.

CHEVILLÉ (ch'villé), s. m., boulon en fer qui attache le *forçar* au *prâ*. (B.-F.) *V.* ces mots.

CHEVILLIS (ch'villis), s. m., instrument en bois, sorte de cheville qui sert, par sa disposition, à faire entrer plus profondément ou plus légèrement le soc en terre, suivant le besoin du labour. V., c. Isl.-Jourd. *V.* Muette.

CHEVILLON (ch'villon), s. m., grosse cheville en bois ou en fer traversant des deux côtés le cep de la charrue pour ramasser l'herbe. V., arr. de Chât.

CHÈVRE-VOLANTE, s. f., oiseau, la double bécassine. V., arr. Poit. (Maud.)

CHEVRETAI et CHEVROTAI (ch'vr'tai), v. n., mettre bas, en parlant des chèvres. V. — D.-S. — *V.* Abouquillai. — Ardennes, Marne : « chevrotter, » s'impatienter.

CHEVRETTE (ch'vrette), s. f., champignon. D.-S., c. de Bress. *V.* Chebratte.

CHEVRIAI (ch'vriai), v. n., mettre bas, en parlant des chèvres. *V.* Abouquillai. D.-S., suivant les lieux.

CHEVRIE (ch'vrie), s. f., espèce de flûte. V. — D.-S. — Suivant les lieux : « Et le dit appellant sounoit d'un instrument appelé chevrie. » (An. 1484. Vouillé. Manusc. du Poitou.) — « Do jouou de chevrie. » (Moirie de Saint-Moixent, p. 8.)

CHEVRIOTTE (ch'vriotte), s. f., diminutif du précédent.

« Phelippot jouait de la chevriotte. »
(N. p., p. 24.)

— Chevrette, cornemuse : « Il était dû à la seigneurie de Puygarreau, sur un héritage qu'on appelait Fresches des Gâteaux, deux gasteaulx, etc., avec un instrument appelé la chevrette et le tambourt, ou en deffault de ce et le hault-bois. » (An. 1639. St-Genest. Manusc. du Poitou.)

CHEZ-D'AIL, s. m., réunion de plusieurs gousses d'ail. V., arr. de Chât. *V.* Bosse-d'ail.

CHI, s. m., chien. V., c. de Montm. et de l'Isl.-Jourd.

CHI, prép., chez. V., c. Montc.

CHIASSE, s. f, trou pratiqué dans le plancher d'une charrette pour en faire tomber le fumier quand on le répand dans les champs. V. — D.-S. — Diarrhée. V. — Aube, Marne : « chiasse, » rebut.

CHIASSOU, SE, adj., celui ou celle qui a la diarrhée. V., arr. Poit. et Civ. — D.-S., c. Bress. — « OEil chiassou, » œil qui a la chassie : « Gl'a l'chéreil aux œils, gl'é tout chassiou ; » il a la lampe aux yeux, il est tout chassiou. V., c. Civ.

CHICHE (l. *siccus*), s. f., espèce de cochet à feuilles très-découpées dont on fait des salades. (B.-F.) — Ardennes : « chiche, » ciment, mortier.

CHICHEROTS, s. m., CHICHEROTTES, s. f. pl., coquilles de noix. V., arr. Chât. *V.* Cheucherea.

CHICHETAI (chich'tai) [r. *chichète*], v. a., épargner, se montrer parcimonieux. V., arr. Chât.

CHICHÈTE (l. *siccitas*), s. f., épargne, parcimonie. S'emploie souvent dans ce sens : « aller à la chichète, » chercher à épargner. (A. R.)

CHICOT, CHIENOU, s. m., diminutif de *chi*, chien ; jeune chien. Vend. — V., c. de Montm., St-Remi.

« I comparas, compère,
» Les chicots aux grands chay, in bicot à sa mère. »
(Gust., p. 77.)

CHIE, s. m., pis de vache ou de chèvre. D.-S., c. de Thénezay. *V.* Chet.

CHIEMOUC, s. m., butome ombellé. Vend., Font. (C. et P.-D.) — Fruit de l'églantier. D.-S., arr. de Bress.

CHIFFOUI, v. a., écrire, barbouiller. V., c. de Montc. *V.* Chaffourai.

CHIFFRAILLES ou CHIFFRES, s. m. pl., débris de murailles, gravois, gros tas de petites pierres le long des murailles. D.-S., c. C. B. (B.-F.)

CHILLOU, s. m., caillou. V., arr. de Montm. et de Chât. *V.* Chail. — « Chillou, » pavé ; « item à Jehan Reboisseau, pour avoir forni de chillou et terres, etc. » (An. 1430. Manusc.) — Noms de lieux : « Chillou » et « Chilloux

(Le) » sont au nombre de huit dans le département de la Vienne.

Chin, s. m., chien. V. — D.-S. — *V.* Chi. — Provençal.

Chin, prép., chez. V. — D.-S., suivant les lieux. — *V.* Cheux.

Chiot, s. m., jeune chien. V., arr. de Chât. *V.* Chicot. — Patois du Berry : « Chiou. »

Chiot (avoir le), loc., avoir l'estomac dérangé; avoir la dyssenterie. D.-S.— (B.-F.) — V., arr. Civ.

Chiouère, s. f., lieux d'aisance. V., arr. Civ.

Chiouère, s. f., trou pratiqué dans le plancher d'une charrette pour en faire tomber le fumier quand on le répand dans les champs. — Diarrhée. D.-S., arr. de Bress.

Chiposa et Chipoiseau, s. m., la cucubale. Brisée sur la main ou contre un corps dur, le calice de sa fleur produit une certaine détonation. Jeu d'enfants. V., arr. Civ.—(B.-F.)

Chirail, s. m., tas de pierres, de décombres. V., arr. Poit. (Maud.)

Chiraillé, s. m., tas de pierres enfouies dans la terre. V., arr. Poit. (Maud.)

Chiraillou, s. m., endroit où il y a beaucoup de pierres. V., arr. de Poit. (Maud.)

Chiron, s. m., tas de pierres ; monticule formé par une agglomération de pierres. V. — D.-S. — Rocher. Vend. (Manusc. du Poitou.)

Chiron, s. m., buisson touffu, épais. D-S., env. de Melle.

Chiroué, s. m., lieux d'aisance. V. — D.-S.

Chisère ou Chisière, s. f., espèce de panier qui sert à faire sécher des fromages. D.-S., Aubigné. (B.-F.)

Cholaire, v. impers., importer, donner du souci de quelque chose. Vend. (C. et P.-D.)

Cholé, ée, pr. démonstr., celui-là, celle-là. Vend., Maillezais. (C. et P.-D.)

Cholette, s. f., navette, *larum vulgare*. V., arr. Poit. (Maud.), arr. Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Chombbire, s. f., instrument que l'on attache à la crémaillère et qui sert à supporter la poële quand elle est sur le feu. D.-S., Nueil-sous-les-Aubiers. *V.* Chambrère.

Choppe, adj. des 2 genr., trop mûr, à moitié pourri : « poires ou pommes choppes, bois choppe. » Dans tout le Poitou. — Patois du Berry : « choppe, » poire molle.

Choppesi (chopp'si), v. n., se gâter, en parlant des fruits spécialement. Dans tout le Poitou.

Chou-de-Paris, s. m., plante, *atriplex hortensis*. V., arr. Poit. (Maud.)

Chou-de-vigne, s. m., plante, V., arr. Poit. (Maud.)

Choumitai, v. n., pleurnicher, V., c. Monts, Berthegon.

Chuche, s. f., cousin, insecte. V., arr. de Chât. *V.* Beuillou.

Cibo, s. m., oignon de l'année précédente, replanté au printemps pour en avoir de primeur. V., arr. de Chât. *V.* Cèbe. — Provençal : « cibo et sebo, » oignon. — Marne : « cibour, » petit oignon.—Rabelais : « cibot; plus vingt et cinq charretées de porreaulx, d'oignons et de cibots. » (L. 2, c. 2e.)

Cibot et Cibou, s. m., la corde du licou que l'on passe dans la bouche ou sur le nez des chevaux, ânes ou mulets pour s'en servir comme d'une bride. V. — D.-S. — (A. R.)

Cimai, v. n., se dit d'un vase, d'une futaille qui ne retient pas bien le liquide qu'il contient : « Vé don vèr à la pippe, si a n'cime pas core ; » va donc voir si la pipe ne *cime* pas encore. V. — D.-S. — Marne, Haute-Marne, patois du Berry : « simer. »

Cimantère ou Simantère, s. m., cimetière. V. — D.-S. — Vend. — (An. 1376. Manusc. du Poitou.)— Saintonge : « cemantière. » — Gascon : « cimentéri. »

Cince, s. f., écouvillon, terme de boulanger. V. — D.-S. — L'on dit proverbialement : « la cince se moque du fourgon, » en parlant d'une femme sale qui se moque d'une autre non moins sale. La « cince » est une longue perche au bout de laquelle sont attachés de vieux chiffons. — Ardennes : « cince, » ceinture.—Aube : « cince, » guenille.

Cincé, v. a., nettoyer avec la cince. V.—D.-S.

Cinquaine (r. *cinq.*), s. f., petite

corde de la grosseur du doigt composée de cinq fils, qui sert à faire des longes de licol. (B.-F.). — « Asséjouère. » V., arr. Civ., *V.* ce mot. — Patois limousin : « sincèno, » le bout du fil par où l'on peut dévider un écheveau.

Cintre, s. m., soliveau placé sous les barriques. V., arr. Civ.

Cio (quio), s. m., clef : « avai-vous troubé la cio? » Avez-vous trouvé la clef? V., Isl.-Jour., Luchapt.

Citau et Citia (g. σιτος), s. m., gerbes disposées en moyettes. V., arr. P.—D.-S.

Citelée, s. f., diminutif de citau, gerbes entassées sans ordre et sans que l'on se soit préoccupé du nombre, prêtes à être chargées sur les charrettes. (B.-F.)

Civae, s. m., avantage. Vend. (C. et P. D.)

Civière-roulesse, s. f., brouette à bras. V.—D.-S.—*V.* Boudesoulle.

Civraie, Civrée, Civrie, s. f., plein une civière : « va don cri ine civrie d' tronfle, tu la baill'ras aux vias ; » va donc chercher plein une civière de trèfle, tu la donneras aux veaux. V. — D.-S., suivant les lieux.

Cla (*cl* mouillés), s. m., petit creux où se tient l'eau, et par extension, eau dormante : « le cla d' la Guirande (commune d'Aiffres, près Niort) doune biaco d'onguiles quond les aives se retirant. » D.-S., arr. Melle et de Niort.

Cla, s. m., fléau pour battre les grains. V., Chât. — D.-S., c. Bress. — Vend. Dans quelques communes. — Rancher de charrette. Vend., c. Chalans.

Clabot (*cl* mouillés), s. m., bœuf d'un poil clair. V. — D.-S.

Clabot (*cl* mouillés), s. m., gros sabot, et par extension, se dit d'une personne qui fait du bruit en marchant. V., arr. Civ.

Clabot, s. m., trou, creux. D.-S. (Rond.) — « Clabot » de terre : « un clabot de terre assis entre les fossez de Saint-Romays et le pré Chambaut. » (An. 1407. Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : *clabata*, rivus, canalium, clabata, forte cavata. (Duc.)

Clabot, te, adj., vide, peu rempli : « œuf clabot, » œuf qui n'a pas été fécondé; on dit d'une personne qui a beaucoup mangé : « gne n' det poué aver le vontre clabot, car gl'a prou bai mongeai ; » il ne doit pas avoir le ventre vide, car il a assez bien mangé. Vend. (C. et P. D.). — V. — D.-S.

Clabotai (*cl* mouillés), v. n., marcher lourdement. V., arr. Civ. — (se), v. pr., se gâter en parlant des œufs. Vend.

Clafoti (*cl* mouillés), s. m., espèce de gâteau composé de farine, de lait et de cerises que l'on fait cuire au four dans un moule à tourte. V., c. St-Savin, Journé.

Clagot, e (*cl* mouillés), adj., vide, peu rempli. D.-S., arr. de Bress. *V.* Clabot, adjectif.

Clagotai (*cl* mouillés), v. n., marcher lourdement. D.-S, arr. de Bress. *V.* Clabotai.

Clair-bassin (*cl* mouillés), s. m., plante, la ficaire renoncule.—Clair bassin de rivière, *calta palustris*. V., arr. Poit. (Maud.)

Clairea (*cl* mouillés), s. m., ciel d'un clair obscur. V., arr. Civ. — D.-S, c. Bress. — Vend. — Au figuré, objet presque usé. V., arr. Poit.

Clairin (*cl* mouillés), s. m., espèce de clochette qu'on suspend au cou des bestiaux qui pâcagent dans les bois. Vend. — D.-S. — (B.-F.). — « Une sonnette ou clairin. » (An. 1731. Vasles. Manusc. du Poitou.) — Patois du Berry : « clairin, clairon, » grelot au cou du gros bétail.

Clairot (*cl* mouillés), s. m., trou, creux. D.-S., arr. de Bress.

Clavia (l. *clavus*), s. m., hameçon. V. — D.-S. — Vend. — Languedocien : « clavel, barbat. » — Saintonge : « clavia. » — Rabelais.

Claveure et Clavure (l. *clavis*), s. f., clef. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.). — C'est aussi la serrure d'une porte.—Marne : « claver, » fermer à la clef. — Rabelais.

Clay, adj., clair. Vend.

« Si clay queme le joux. »
(Gust.)

Cléon et Clion, s. m., petite claie, petite barrière. V. — D.-S., suivant les lieux. — Basse latinité : *cleia*,

claia, crates, tabula viminibus aut virgultis contexta, Gall. *claye*. (Duc.) — Aube : « clayon et cleyon , » claie, petite porte battante. — Ancien français : « creil ou cloie. »

Clerçai (*cl* mouillés), v. a., arracher l'herbe qui croît dans les champs, dans les jardins. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Clergeon, s. m., enfant de chœur. Dans tout le Poitou. — Le xxe jour de janvier aux chantres et clerjons qui chantèrent vespres et la messe à la frairie d'Acquitaine faicte chez les Cordeliers X s. (An. 1452. Manusc. du Poitou.)

Clerin, s. m , sorte de chant. V. — Vend.

« Avoure qu'o s'ré malade
» Avé chantrat in clerin. »
(Gent. Poëtv.)

Clerjouna (*cl* mouillés), s. m., prêtraille, terme de mépris. — Petit clergeon. Vend. (C. et P. D.). — Apôtre. V., arr. Civ.

Clia et Clas (*cl* mouillés) [g. κλαίειν], s. m., glas, dans tout le Poitou. — « Classus » (Gauthier de Montierneuf), son de toutes les cloches d'une église. Manusc. du Poitou.)

Cliaban, s. m., bancal : « ta pou d' chance, tai, Perrot ; s' tan frère était pou cliaban, gle s' n'irait, et tai tu s'ré exempt ; » tu n'as pas de chance, toi, Pierre ; si ton frère n'était pas bancal, il partirait, et toi tu serais exempt. V., arr. Civ.

Cliabon (l. *clibanus*), s. m., charbon enflammé. D.-S.

« Austout le petit Moïse
» Sacquit in cliabon pre éponter l'ozea. »

Cliaffai (Se), v. pr., s'écraser en tombant. V., c. Charroux, St-Martin-Lars.

Cliapon, une, adj., qui marche avec difficulté, sur ses ergots, sur ses boulets ; se dit des cochons qui ont le pied plat, des chevaux, etc. V., arr. Civ. — (B.-F.).

Cliapounai, v. n., marcher avec difficulté. (B.-F.). — V., arr. Civ. — D.-S. — Français : « clopiner, » marcher avec peine.

Clicouère, s. m., canon.

« Do grands coups de clicouère
» Qui l'y tiriant a bea journo. »
(Siège de Poit., p. Col.)

Clidon, s. m., petite barrière : « oh ! Marissou, farma le clidon. » — Marissou pour Marie. V., c. de Montm. et de l'Isl.-Jour. *V.* Cléon.

Clie (g. κλεῖω), s. f., claie. V. — D.-S. « Item, fourniront et rendront sur la diete place..... boys et clyes pour pontoyer. » (An. 1443. Arch. St-Hil., N° 87.)

Clie, s. f., barrière plus longue que haute qui sert à clôturer un champ, une cour. V., arr. Civ., Isl.-Jourd., Adriers. — Noms de lieux : « Clie (la) , » Chapelle-Bâton , Chapelle-Morthemer , Queaux (V.).

Clienge et Clingne (*cl* mouillés), s. m., petite barrière. D.-S., arr. de Bress. *V.* Cléon.

Clierai (*cl* mouillés) [r. *clière*] , s. m., petit meuble en bois placé au-dessus de la table, où l'on met les cuillères D.-S., c. Parth. et de Bress.

Clière (*cl* mouillés) [l. *cochlear*], s. f., cuillère. D.-S., Parth. et Bress.

Clieure (*cl* mouillés) [l. *clinare*], v. a., cligner, fermer les yeux. (B.-F.). — Clieurai est employé, dans le c. de Civ., dans le jeu d'enfants appelé « la forge. » — Roman : « clure. » cligner.

Cliomae et Cliomai (*cl* mouillés), v. n., flamber, flamboyer. Vend. (C. et P. D.) — D.-S., arr. de Bress.

Clioque ou Cliouque (*cl* mouillés), s. m., engoulevent, oiseau ainsi appelé à cause de son cri ; onomatopée. V., arr. Civ.

Cliouai (*cl* mouillés), v. a., fermer les yeux, cligner. D.-S , arr. de Bress. *V.* Clieure.

Clissou, s. m., instrument en bois, imitant la « claie » pour faire cuire les fruits au four. V., c. Isle.-Jourdain , Adriers.

Clochette (*cl* mouillés), s. f., *aquilegia* vulgaire. V., arr. Poit. (Maud.), arr. Civ.

Clocu (*cl* et *cu* mouillés) [l. *clausus*, *culus*], s m., l'enfant le dernier né. V. — D.-S., suivant les localités. *V.* Bouze.

Clomiai, v. n., flamber. D.-S., Châtillon. *V.* Cliomâe.

Clopechat (clop'chat, *cl* mouillés), s. m., genêt épineux. V., arr. de Poit. (Maud.) *V.* Agrole.

Cloque et Clouque, s. m., petit trou qui se trouve à l'intérieur de la rive d'un ruisseau, d'une rivière; et par extension, trou où il y a de l'eau. Prendre des écrevisses au « cloque, » c'est les prendre dans les trous des ruisseaux. V. — D.-S.

Cloque et Clot (*cl* mouillés), s. m., crapaud accoucheur : onomatopée. V., arr. de Poit. (Maud.) — Vend. (C. et P. D.)

Clouza (*cl* mouillés), s m., le champignon en général. V. — D.-S. — Un homme immobile est piqué « coum'in clouza su in fumé, » Prov. Poit.

Clutai (*cl* mouillés) [l. *cludere*], v. n., accoucher. — D.-S. — Limalonges. — Latin : *cludere*, terminer un ouvrage, être à la fin, au terme de quelque chose.

Cluzia et Cluziau (*cl* mouillés), s. m., *agaricus campestris*. V. (Maud.)

Co, s. m., coup. V.— D.-S.—Patois limousin : « co. »

Cobe, s. f., grosseur instantanée et passagère qui provient d'un coup. V., c. de Mireb., de Pleumartin et de Mairé.

Cobé, s. m., fruits agglomérés au bout d'une branche. V., arr. de Chât.

Cocambée, s. f., pain chaud trempé dans du vin. — D.-S., c. de Thénezay, Oroux, Lapayratte.

Coarde, s. f., instrument qui sert à laver les mains : « Catissou, mets d' l'aigue dans la coarde. » Catissou, p. Catherine. V., c. de l'Isl-Jourdain.

Cocassier, ère, sub., celui ou celle qui fait le commerce des œufs, et par extension, des œufs et de la volaille. *V.* — « baillé au cocquassier. » (An. 1546. Manusc. du Poitou.) — Marne.

Cocatre ou Cocatri, s. m., œuf avorté. Les habitants de nos campagnes croient encore que cet œuf est le résultat de l'accouplement d'une poule et d'un serpent, du *cocatrix* apparemment, puisque le nom de l'œuf en dérive. Dans tout le Poitou.—Ardennes : « cocâtre, » demi chapon.—Français : « cocatrix, » espèce de basilic qui habite les puits, les cavernes.

Coche, s. f., jeune truie que l'on a rendue impropre à la reproduction. Dans tout le Poitou.

Cochelin (l. *cochlearium*), s. m., présent que les filleuls et filleules font à leur parrain et marraine en les invitant à leur mariage, et, réciproquement, cadeau fait par les parrains et marraines. Assez ordinairement les filleuls donnent des objets de toilette ou un gâteau, et les parrains et marraines des ustensiles de ménage. Autrefois le « cochelin » de ces derniers consistait principalement en cuillères et fourchettes. V., arr. de Chât. — Patois du Berry : « cochelin, » cadeau que les parents font à une mariée, et ordinairement composé d'ustensiles de ménage.

Coché (r. *coche*), v. a., castrer; se dit des truies. V. — D.-S. — Patois du Berry : « cocher, » faire le coq.

Cochet, s. m., pissenlit. V.— D.-S. — Français : « cochet, » jeune coq.

Cochour (r. *coche*), s. m., celui qui coche. V., arr. de Civ.

Cocotte (l. *coquere*, *coctum*), s. f., vase le plus ordinairement de fer blanc, muni d'une couverture. V., arr. de Civ. — *V.* Calin employé substantivement. — Marne : « cocotte, » marmite de fer.

Cocu (*cu* mouillés), s. m., coucou, oiseau. V. — D.-S. — Vend.

Cocue (*cu* mouillés), s. f., plante à fleurs jaunes. V., arr. de Civ. — Fruit de l'églantier. V., arr. de Chât. — Plante marécageuse à feuillage épais, à tige élevée de un à deux mètres. — D.-S., c. de Bress. — Ciguë. V., arr. de Poitiers.

Coculau (*cu* mouillés), s. m., l'enfant le dernier né, après lequel la même mère n'en fait plus d'autres; se dit aussi des animaux. *V.*, arr. de Civ. — « Cougulaux; nous n'avons que les petits agneaux, souvent des cougulaux qui sont sujets à devenir fols, et il y a une prévention que les agneaux de dîme ne profitent pas. » (An. 1721. Availles-Limousine).

Cocute (*cu* mouillés), s. f, ciguë, plante. L'*æthusa cynapium* de Linné. — (B.-F.) — D.-S.

Codonier (l. *cydonium*), s. m., cognassier. Vend. — (C. et P. D.)

Coeffa et Coeffis, s. m., coiffe des femmes de la campagne. — D.-S.

Coeffage et Coeffange, s. m., manière dont la coiffe est faite. V., arr. de Civ. et de Poit. — D.-S.

Cœurarseigne et Cœurasson (*cœu* mouillés), s. m., mal au cœur, aigreur d'estomac. — D.-S., c. de Bress. : « i sé misérable dau cœurasson. » V., arr. de Civ.

Coffegna et Coffigneau (cof f'gna), s. m., instrument qui sert à laver les mains, V. — Grec : κοφίνος, panier d'osier. — Le mot latin *cophinus* est employé dans l'écriture dans le même sens que le mot grec : *Tulerunt reliquias, duodecim cophinos fragmentorum plenos.* (St-Matth. 14, 20.)

Coffineau, s. m., vase en bois de vergne qui, rouge déjà par la teinte naturelle de ce bois, acquiert encore une couleur plus foncée par l'usage auquel on l'emploie, qui est d'ouiller de vin les futailles. Ce mot, très-employé dans ce sens en Saintonge, ne l'est que proverbialement dans le canton de Chef-Boutonne, où l'on dit : « rouge comme un coffineau, » en parlant d'une personne dont le visage est haut en couleur. — (B.-F.) — Saintonge :

« Questo qui parest dans les ceos
» Pu grond qu'in cercle de tounca
» Et pu rouge qu'in coffinea. »
[Rob. Div., p. 15.]

Réservoir fixé à un bateau pour y mettre le poisson. V., arr Chât., Leugny, Mairé.—Ardennes, Marne : « coffin, coffineau, » corbeille, panier.

Cogeae (l. *cogere*), v. a., forcer. Vend. (C. et P. D.)

Cogne, s f., bosse au front causée par un coup. V. Burbe.

Cohabin, s. m., celui qui se cohabine. V., arr. de Civ.

Cohabinai, v. a. et pr., marcher en se dandinant. V., arr. Civ. — D.-S. —(B.-F.)

« Quand la br'gère vet au champ
» Son chein vet cohabinant
» En rev'nant gle vet le trot,
» Et pu souvent au galop. »
(Dict. poit., Cit. B.-F.)

Coia, s. m., repas en signe de réjouissance que l'on fait à la naissance d'un enfant, et lorsque tous les agneaux d'un troupeau sont nés. Après le repas, les bergers et bergères dansent en ronde devant la porte de chaque étable. V, arr. Civ.

Coie, s. f., calebasse (B.-F.)

Coie-sauvage, s. f., espèce de plante grimpante qui pousse dans les haies et sur le bord des bois. La feuille ressemble à celle du houblon. Elle porte de petites graines rouges, et elle est munie pour se soutenir de vrilles au moyen desquelles elle s'attache aux objets environnants. Sa racine, qui devient parfois énorme, affecte la forme d'une *coie*, ce qui lui a valu le nom qu'on lui donne dans les campagnes. (B.-F.).—V.—D.-S.

Cointai (r. *coin*), v. a., assujétir, fixer un objet avec des coins ou autrement, de manière à ce qu'il reste stable. D.-S.—(A. R.)

Coire, s. f., sorte de lien fait le plus ordinairement de branches flexibles qui sert à lier des fagots ou à fermer un *cléon*. V., arr. Poit.—D.-S.

Coire, s. m., terme de boucher, morceau pris dans la cuisse du bœuf ou du veau. (B.-F.)

Coiré, v. a., tenir fermé par le moyen de la *coire*. D.-S.—(B.-F.)

Colas, s. m., pot en terre cuite dont les femmes se servent pour se chauffer. — Adj. diminutif du nom propre Nicolas, sot, niais : « Ah! grand colas. » V. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Colai, v. a., passer le balai sur la *roue* pour nettoyer le blé, en séparer les graines parasites et les goussails. D.-S. — (B.-F.) — Latin : *colare*, de *colum*, une couloire, signifie littéralement passer quelque chose de liquide par un linge. Au figuré, purifier : *filios Levi colabit quasi aurum.* (Malach. 33.)

Coleur, adj, celui ou celle qui *cole* les grains. D.-S.— (B.-F.)

Coli et Cori, v. n., se corrompre en parlant des liquides; moisir. V., arr. de Chât.

Collet (l. *collum*), s. m., mouchoir de cou. D.-S., c. Brioux, Périgné, Celles, Montigné.

Collis (b. l. *colla*), s. m. pl., ce que le

coleur amène avec son balai. D.-S. — (B.-F.) — Coleys : « desquelles dixmes... les pailles, baliers et coleys demourent à la prioresse dud. priorté. » (An. 1402 Breuil-Chizé, Manusc. du Poitou.) — « *Colla*, redecimas et cobiaria requirebat. » (Vers 1104. Manusc. du Poitou.)

Colour (balai), s. m., balai dont on se sert pour *colai* la *roue*. D.-S. — (B.-F.)

Comentai (c'mentai) [l. *comedere*], v. a., manger beaucoup de pain et peu de *fricot*, n'être pas gourmand. D.-S. (B.-F.)

« Mal dam' ô f'llait bai c'mentai
» Pr'avoi chacun sa p'tit béchai. »
(Chans. poit.)

Comentage, C'mentage (r. *comentai*), s. m., ce que l'on mange avec le pain : « faut du c'mentage » D.-S.— (B.-F.)

Commeyai (l. *commeare*), v. n., se prêter mutuellement ses animaux pour travailler et principalement pour labourer. V., arr. de Loudun. — D.-S., Mauzé, près Niort.—Vend. (C. et P. D.)

Commeyeux, se, adj., celui ou celle qui *commeye*. V., arr. de Loudun. — D.-S., Mauzé, près Niort.—Vend. (C. et P. D.)

Commoincement (c'mmoinc'mont), s. m., commencement. V. — D.-S., Gâtine.

« Vous véqui le bea commoincement. »
(Bab., p. 10.)

Compagnée (l. *compages*), s. f., l'homme et la femme unis par les liens du mariage : « i seu prou désolai, t'nez ; i ai pr'du ma chèr' compagnée, dampis tras s'moines ; » je suis assez désolé, tenez ; j'ai perdu ma chère femme depuis trois semaines. V. — D.-S.

Compagnon, s. m., fort, actif, vigoureux : il est presque toujours précédé des qualificatifs bon, fort : « v'la-t-in fort compagnon. » Dans tout le Poitou. — Français « compagnon, » associé, camarade.

Comparagé (l. *comparare*), v. a., comparer. V., arr. de Chât., c. de Monte., Mazeuil, où l'on dit comparagi. *V.* Apparageai.

Compliment'rie (*pl* mouillés), s. f., compliment : « v'li f'rez bai mes compliment'ries. » V., arr. Civ.—D.-S., arr. Bress.—Vend.

Comportement, s. m., conduite, manière de se conduire : « pr'in' feille qu'é seule, Mariette a-t-in joli comportement. » V.—D.-S., c. Bress.

Composai (se) [l. *componere*], v. pr., ne rien faire, ne pas se presser soit en travaillant, soit en marchant ; regarder faire les autres : « allons, Francé, allons m'n ami, compos' te bin quit avoure ; les autes f'rant tout et ta rin ; » allons, François, allons mon ami, ne te presse pas à présent, les autres feront tout et toi rien. Dans tout le Poitou.

Conche (l. *concha*), s. f., petit enfoncement, petit port où abordent les barques dans le Marais. Vend.—D.-S. —Français : second réservoir des marais salants.

Conjarnai et Conjerni, suivant les lieux (se) [l. *conjurare*], v. pr., se conjurer, se concerter. L'on dit d'une nuée qu'elle se « conjarne, » lorsque plusieurs nuées se réunissent ensemble. V.

Conom (l. *cognomen*), s. m., surnom. V. — D.-S., c. Brioux (B.-F.)

Conréer, v. a., avoir soin, arranger. (XIIIe siècle. Manusc. du Poitou.)

Contenances (cont'nances), s. f. pl., laizes d'étoffes fixées à demeure, chaque côté d'un lit à quenouilles ou à la duchesse. V., arr. Poit. et Civ., c. Monte., La Grimaudière

Contrebot, s. m., canal creusé au pied et le long d'un *bot* (chaussée, digue). Vend. — Manuscrits du Poitou.

Convencé, v. a., proposer un objet avec intention de le vendre ou de faire un marché. V., arr. Chât. — D.-S., c. Bress., où l'on dit : « convenci. » — Basse latinité : « *conventare*, conventum agere. » — Ardennes : « convéance, » accord, convention.

Conversant (conv'rssant), s. m., plaine de champ dont tous les sillons sont tracés dans le même sens : « ton chomp et l'min sant dons l'même convr'ssant. » Ce mot se trouve dans plusieurs anciens actes. (B. F.).—Latin : « *conversans*, » qui tourne ou qui fait tourner. — Français : « convergeant, » qui tend vers le même point.

Conviement (l. *convisere*), s. m., invitation. V., arr. Chât.

Convieux, se, Conviour, se, adj, du même mot latin que le précédent; celui ou celle qui convie aux noces Autrefois, lorsque, dans le Châtelleraudais, le banquet des noces se faisait au cabaret, les *convieux* étaient les futurs conjoints accompagnés d'un *bachelier* et d'une *bachelière*. Ils parcouraient ensemble la paroisse, et les paroisses les plus voisines, et, dans chaque maison visitée, le bachelier s'exprimait à peu près ainsi : « excusez, *maître* ou *maîtresse*, de la liberté que je prends d'entrer dans votre maison C'est pour vous convier au banquet de mon camarade que voilà ici présent. Il sera marié lundi ou mardi en quinze. Le déjeûner sera chez son père et le dîner chez maître un tel, cabaretier au bourg de.... Je vous prie d'assister à la messe et aux *offrandes*, et quant au banquet, comme il vous plaira. » Le bachelier plaçait alors, comme signe d'invitation, une branche de laurier à la cheminée, et l'invité arrosait le laurier de copieuses libations. — La plupart des invités se faisaient un devoir d'accepter, et payaient les frais du banquet. C'était une sorte d'association qui dispensait les intéressés des frais énormes que nécessitent aujourd'hui les repas de noces.—V., suivant les lieux. — Basse latinité : « *convitare*, unde, nostris, *convier*. » (Duc.) —Ardennes, Marne : « convis, convy, » festin.

Copage (g. κόπειν), s. m., grains que l'on sème pour être coupés en vert. V., arr. de Poit. et de Civ.—D.-S.—(A. R.)

Copant, e, adj. verb., qui coupe, qui taille; « mes outils sont mal copants. » Au figuré, « vent copant, » glacé; « figure copante, » dure, repoussante. D.-S. — (A. R.) — V., arr. Civ. — Basse latinité : « *coppare*, cædere, secare. » (Duc.)

Coq, s. m., oseille sauvage. V.— D.-S.—(B.-F.)

Coqueluche (coq'luche à la belle), loc., le sommet, le point le plus élevé d'un objet quelconque : « veux-tu grimpai à la bell' coqu'luche de quiau pompilon » (peuplier)? — « I n'y mont'rai jà. » D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Civ.

Cor-au-chat, ou simplement Cor, s. m., espèce de ceinture baleinée qui tient le *bourrelet*. D.-S., arr. de Melle. — « Cor, » synonyme de cadet. *V.* ce mot. V., c. Montcontour.

Corba (l. *curvus*), adj. employé subst., par lequel on désigne un bœuf ou une vache dont les cornes se dirigent vers la terre. V.—D.-S.

Corberton, s. m., cheville de bois qui sert à fixer l'imblé et le joug à la charrette. Vend., c. Chalans.

Corbin (l. *corbis*), s. m., pot à eau ou à vin : « i faut qu'i ange cri in corbin d'vin, i cont'rant meux nous affair'en l buvont; » il faut que j'aille chercher un *corbin* de vin, nous raconterons mieux nos affaires en le buvant. V. — D.-S. — Ardennes : « corbin, » trésor.—Marne : « corbin, » corbeau. C'est le vieux mot français.

Corbinoux (l. *corvus*), s. m., sergent, huissier. Vend. (C. et P. D.) — Marne : « corbineur, » voleur.

Cordai, s. m., *V.* Proulea. V., c. de l'Isle-Jourdain, Adriers.

Core, prép., syncope du mot français encore. V. — D.-S. Ardennes : « co. »

Corjeingne, Corgeon et Courgeon (l. *corium*), s. m., bande de cuir longue et étroite qui sert à lacer les brodequins, et, en général, toutes les petites courroies. — D.-S. — V.— (B.-F.), suivant les localités. — Provençal : « courrejoun; pos liga ti courrejoun ; » tu peux lier tes courroies. — Ardennes, Marne : « corgie, courgie, corgiée, » fouet, lanière.

Corgne, adj., louche, sournois, méchant. Vend., Font. — D.-S.

Corgnart, adj., sournois. V., c. de Montc., Saint-Jean-de-Sauve. — D.-S., c. d'Airvault.

Coumai, v. n., laisser reposer, laisser inactif, improductif. Des terreaux, des terres fraîchement sorties du fond des fossés doivent *cormai* pendant une année avant d'être employées, sans doute pour recevoir les influences de la température. — D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Civ.

Corme, s. m., boisson faite avec les cormes ou sorbes. V. — Gaëlique : « corm, » bière ou toute boisson eni-

vrante. Celtique : « corma, » bière; — Rabelais : « cormé, » et à boire belle piscantine, et beau cormé (L. Ier, c. 3.)

Cormené, s. m., cormier. Dans tout le Poitou.—Noms de lieux : « Cormier, » Saulgé. V.; « Cormier (le) : » Ayron, Payroux, Saint-Christophe, Prinçay de Civ. (V.); « Cormy (Grand et Petit), » Vaux près Couhé (V.)

Cormigi, s. m., *V.* le précéd, c. de Montc., la Grimaudière.

Cornemusai, v. n., jouer de la cornemuse. Dans tout le Poitou.

Cornemuseux ou Cornemusoux, se, adj., celui qui joue de la cornemuse. Dans tout le Poitou. — Cornemuzeur : Le sieur abbé de Noyers et le seigneur des Ormes Saint-Martin doibvent par chascun an un gasteau, etc., accompagnez de deux cornemuzeurs (An 1643. Dangé, Manusc. du Poitou.)

Cornes-de-Cerf, s. m. pl, plante, *lactuca perennis*. V., arr. de Poit. (Maud)

Cornette, s. m., dans l'arrondissement de Melle, et partie de ceux de Niort et de Civray, la cornette est le dessus de la coiffe, le principal morceau. Elle est en dentelle ou en mousseline.

Cornue (Fouace) [l. *cornu*], s. f., espèce de gâteau de forme triangulaire que l'on pique dans une branche d'arbre, de noyer, de laurier, ou dans un bâton fourchu, avec des pommes, et rubans flottants au vent, et que les enfants portent à la messe et à la procession houzanière le dimanche des Rameaux. Cet usage, encore persistant dans quelques communes du Poitou, est tombé en désuétude dans le plus grand nombre. Il se perd aussi à Chef-Boutonne, dit M. Beauchet-Filleau, depuis quelques années. V. — D.-S.

Il se maintient à Bordeaux, et les oranges y remplacent les pommes. — Latin : « *cornu*, » corne. — Marne : « cornu (pain), » sorte de petit pain en usage à Reims pendant le carême.

Cornuelle, s. f., diminutif du précéd. — D.-S. — (B.-F.)

Corporé, ée (l. *corpus*), adj., personne bien proportionnée, bien faite; et par extension, robuste, vigoureuse. Dans tout le Poitou. — Basse latinité : *corporosus*, corpulentus (Duc.) — Marne : « corporé. » — Patois du Berry : « corporé, » corpulence.

Corporence, s. m., corpulence. Dans tout le Poitou.

Corselette, diminutif de corset, s. f., habillement de femme. V. — D.-S. (B.-F.).

Cortillon (l. *curtus*), s. m., sillon, terrain qui va en diminuant. V., c. de Montm. *V.* Abergeon.

Cortillonnai, v. a., faire des cortillons. V., c. de Montm. *V.* Abergeonnai.

Cortine et courtine, s. f., rideaux de lit à quenouilles ou à la duchesse; rideaux de lit en général : « paure p'tite, i ai bia t'au r'bontrai, tu n'arang'ras jamais bin quiés cortines; » pauvre petite, j'ai beau te le faire voir, jamais tu n'arrangeras bien ces cortines. — Basse latinité : *cortina*,.... Neque aliunde petenda origo *cortinarum*, seu velorum, vel aulæorum, quibus altaria clauduntur apud christianos, atque adeo lecti ipsi nostrates. (Duc.)

« Aulæ dicuntur aulæa : petasmata templi :
» Cortina thalami : velaria, vela theatri. »
(Cit. Duc.)

Français : « cortine, » trépied d'airain consacré à Apollon. — Patois du Berry : « cortines. » — Champagne : « courtine. » — Noms de lieux : « Courtines (les), » St-Martin-Lars. (V.).

Cossard, s. m., vieil arbre. V. — Vend. — D.-S.

Cossarde et cosse, s. f, la racine de la brande V., arr. Chât. Montm. Vend., c. Chalans. — Cosse-de-Nau. *V.* Trefougeau, c. Montm.— Vend., c. Chalans. — Patois du Berry : « cosse, » souche d'arbre.

Cossarde et cosse, s. f., oiseau de proie. V.— D.-S.

Cosse, s. f., pierre calcaire tendre. Vend.

Cosserea (coss'rea), s. m., diminutif de cosse, émouchet, petit épervier. D.-S., c. Parth.

Cot, s m., coup; c'est le mot français dans le sens de quantité de vin ou

de liqueur qu'on boit en une fois. V. — D.-S.

» Fallai vent hiar
» Taurais mangé dos crêpes
» Taurais bu in cot. »
(Chans. poit. Clt. B.-F.)

Gascon : « cot : »

COTELLE, s. f., lisière d'arbres qui fait la clôture d'un champ, d'un pré, d'un bois, qui en forme le côté. D.-S. — (B.-F.).

COTÉ, (*o* très-bref), v. a., toucher, être à côté de : « ne m'cote pas,» D.-S. (A. R.) — V., par extension, trinquer. V.

COTÉ, v. a., arrêter, empêcher : « cotez, cotez le mulet ; gl'est échappé.» — v. n., s'arrêter, ne point avancer : « la voiture a coté. » D.-S (A. R.) — V.

COTÉ, v. n., bégayer, D.-S., c. Celles.

COTI (*o* bref), v. a. et n., meurtrir. Dans tout le Poitou. — Se dit aussi des étoffes qui se piquent. Vend. (C. et P.-D.). — Patois du Berry : « coti, » froissé, meurtri.

COTIÈRE, (*o* bref.), s. f., entre-deux d'un sillon. V., c. Montm., Moulismes.— Mayenne : « cotière, » difformité de la taille chez une femme.

COTISSURE, s. f., meurtrissure : « di din, Jondé, ta cotissure eut-alle guari ? — i poué. » Dis donc, Jean, ta cotissure est-elle guérie ? — Un peu. V. — D.-S. Vend., — Taches du linge coti. Vend. Font. (C. et P.-D.).

COTRI, s. m., maçon. Vend. (C. et P.-D.).

COUADE, s, f., instrument qui sert à laver les mains. V., arr. de Montm. *V.* Cassotte dans le premier sens.

COUAÉE, COUAI ET COUAIL, s. m., (l. *cos*), vase en bois ou corne de bœuf dans lequel le faucheur met de l'eau et sa pierre à aiguiser la faux, et qu'il porte en fauchant, au dessous de la ceinture, et pendante. Vend. (C. et P.-D.) — (B.-F.) — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — Provençal : « cout. »

COUAI (r. *couée*), v. a. couver. V.— D.-S. — « Couvi, » dans plusieurs lieux.

COUAILS, s. m. pl., laine que les brebis perdent, ou celle qui se trouve sous leur ventre, ou autour de la queue. V., c. Isl.-Jourd. Adri.

COUBAITAI, v. a., poursuivre quelqu'un, vouloir faire faire à un autre plus qu'il ne peut, un travail au dessus de ses forces. (B.-F.)

COUBLE et COUBLET (*bl* mouillés) (l. *copula*), s. f, s. m., morceau de cuir ou de peau d'anguille servant à lier le nerf avec la chappe du fléau. V.—D.-S., suivant les lieux. *V.* Accouble.

COUBLÉ (*bl* mouillés), v. a., lier, attacher ensemble. V. — Appareiller, mettre ensemble, deux à deux. V. — D.-S.

COUCOU, s. m., la primevère officinale, *primula officinalis* de Linné. (B.-F.) — Patois du Berry : « coucou, » diverses fleurs printanières, anémone pulsatille.

COUCOU-BOULITE, loc. que l'on emploie lorsqu'on se cache et se découvre successivement la figure pour amuser les enfants. V., arr. de Poit.— D.-S.— (B.-F.) *V.* Caquet-Boulite.

COUDIGNÉ, s. m., cognassier. V., arr. de Civ. *V.* Codonié.

COUDIN, COUDING et COUDOING, s. m., coing, fruit du cognassier. V. — D.-S. (B.-F.) — Vend. — Saintonge. — Roman : « codoing. » — Noms de lieux : « Coudinière (la), » Blanzais, Brigueil-le-Chantre, V.

COUDONI, s. m., cognassier. V., c. de l'Isle-Jourd. *V.* Codonié. — Provençal : « coudounié ; mens palinello soun li flou dou coudounié ; » moins pâles sont les fleurs du cognassier. — Languedocien, « coudoun. » — Noms de lieux : « Coudonnière (la), » Availles, près Charroux.

COUE et ECOUE (l. *cauda*), s. f., queue ; et encore, dans quelques localités : pierre à aiguiser. — « Coues d'aria, » mancherons d'une charrue. V. — D.-S.

» Lé Fribou s'en allirant
» La coue intre les doux fesse. »
(Gent. Poët.).

Provençal : « co. » — Patois limousin : « couo. » — Marne : « coué, » garni d'une queue. — Noms de lieux : « Coue (la), » Lencloître. (V.)

COUE-DE-JAU, s. f., plante.—« Coue-

de lèvre. V.— D.-S.—Vend.— « Coue-de-renard, » *trifolium rubens*. V., arr. Poit. (Maud.)— « Coue-de-cheval. » V., c. Isle-Jourd.

Couée (l. *cubare*), s. f., couvée : « une couée de poulets. » — Au figuré : « une couée de drôles, » pour indiquer plusieurs enfants appartenant à la même mère. V. — D. S. — Patois du Berry : « coui, » œuf couvé gâté.

Couère, s f., réorte ou chaîne en fer au bout de laquelle est fixé le proulea. V., arr Poit.—D -S. *V.* ce mot.

Couet (l. *cauda*), s. m., mèche de cheveux. Dans tout le Poitou. — Français : quatre grosses cordes amarrées au bas des voiles.

Couette (très bref), diminutif de « coue, » s. f., petite queue. V. — D.-S.

Couette (long) [l. *culcita plumea*], s. f , lit de plumes.—Ardennes, Marne : « couette. »

Coufort, s. m., synonyme de chenin, raisin ainsi nommé à cause de la difficulté qu'on éprouve à l'écraser. V., c. Mirebeau.

Cougnai, Cougné et Cougni, s. m., cognassier. D.-S., c. Bress. — V., arr. de Poit., suivant les lieux. *V.* Codonié.

Cougnai (l. *coercere*), v. a., mettre, enfermer. D.-S , arr. de Bress.

« On les cougnit tous deux dans belle consiergerie. »
(Bab., p. 42.)

Patois limousin : « couigna. »

Couière, s. f. *V.* Couère.

Coui et Couin (l. *cubare*), s. m., couvain des abeilles. V., arr. Civ. — D.-S.—Vend —V., arr. de Chât.

Couie, s. f., couvée. D.-S., c. Bress. *V.* Couée.

Couillou, Couillou, Couillou, loc. C'est ainsi qu'on appelle les poules à Luchapt. V.

Couin, s. m. *V.* Coui. V., arr. Chât

Couine, s. m., cognassier. V., c. de St-Savin. *V.* Codonié.

Couiné (r. *coui*), v. a. et n., faire le couvain en parlant des abeilles. D.-S.— Par extension et au figuré : faire le fainéant. V., arr. Poit. — Noms de lieux : « Couinière (la), » « Couinière (la Petite), » Bonneuil-Matours. V.

Couiné (r. *coin*), v. a., chercher dans les coins. Vend. (C. et P. D.)

Couiné, v. a , assujétir, rendre un objet stable V., arr. Chât. *V.* Cointai.

Couiné, v. n., crier, surtout en parlant d'un cochon pris, frappé, demandant à manger, ou que l'on tue. D.-S.— Aube, Haute-Marne : « couigner, couiner, » grogner, pleurer.

Couinquai, v n., *V.* le précéd. Onomatopée. V.—D.-S.

Couline (de), loc., en cachette : « et i ai entrai tout d'couline. » D.-S., arr. Melle.

Coume, adv., comme. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. — Languedocien : « couma. » — Gascon : « coumo. » — Limousin.

Coumentai, v. a., épargner. D -S., arr. de Bress. et de Parth. *V.* Comentai.

Coumentage, *V.* Comentage. D.-S , c. de Bressuire.

Coumincement, s. m., commencement. V., arr. de Civ.

Coumoyai, v. n., se prêter mutuellement des animaux de travail. Vend. (C. et P. D.) *V.* Commezai.

Coumoyeuz, se, adj., celui ou celle qui commeze. Vend. (C. et P. D.) *V.* Commeyeux.

Coumun, s. m., plante, *vicia ervicia*, V., arr. Poit. (Maud.) Civ.

Couneuvre et Conneuvre, s. m., second blé, par opposition au blé de guéret. L'on dit d'un blé qu'il a mangé son « conneuvre, » lorsque, après avoir été très-beau pendant l'hiver, il s'étiole au printemps, au moment de l'épiage et de la floraison (B.-F.) —V., suivant les localités.

Coupe (l. *cupa*), s. f., vase en terre percé de trous, qui sert à donner la forme aux fromages et à les égoutter. V., c. Isle-Jourd. — Noms de lieux : « Coupe (la), » Queaux, Vernon. (V.)

Coupillée, s f., maladie commune aux bœufs et aux brebis : congestion du petit colon. V., c. de l'Isle-Jourd., Adriers.

Courail, s m., verrou : « a-t-eil poussai l'courail d'la porte? » Par extension : « quiau gars fé ben ses airs iqui, gn'emport'ra pou l'courail pretont ; » moquerie ou reproche à l'adresse d'un domestique qui, devant les autres valets ou en public, prend trop chaudement les intérêts de son maître, et si-

gnifiant que l'on en trouvera bien d'autres après lui ; que la maison ne sera pas close pour ceux qui se présenteront. V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.) — Patois du Berry : « courail. » — Noms de lieux : « Couraillou (le), » Doussay. (V.)

Couraillai et Coureillai, v. a., barrer une porte avec le courail. V., arr. Civ., Poit. et Montm. — D. S. — (B.-F.) — Patois du Berry.

Courbejau, s. m., le grand courlis. V., arr. Poit. (Maud.)

Coure, s. m., noisetier. V., c. de l'Isle-Jourd.

Coureil (b. l. *corellium*), s. m., verrou. V. Courail. V., arr. de Poit., de Civ. et de Montm. — D.-S. : « et que à la porte, il n'avoit accoustumé de fermer les deux portes du costé du placistre de la dicte église, ains seullement du verrouil et courreil par le derrière. » (An 1570. Arch. St-Hil. Egl., suppl. n° 40.) La prise de possession de l'office de chevecière de l'abbaye de la Trinité de Poitiers était constatée *per apprehensionem vectis, seu corellii majoris altaris.* (An 1503. Manusc. du Poitou.)

Coure (l. *qua hora*), adv., quand : « cour' qu' irant à la fouère ? » Quand irons-nous à la foire ? V., arr. de Civ. — D.-S., c. Bress. — Vend. — Languedocien : « cour. » — Gascon : « couro. »

Couresse, s. f., poule qui couve : « ma poule cauresse m a baillai inze bais p'tits poulets ; » ma poule couresse m'a donné onze beaux petits poulets. D.-S., arr. Melle et Niort. — V., arr. Civ., arr. Chât.

Coureter, s. m., littéralement couvre terre, plante; onomatopée. V., arr. de Civ. *V.* Chacoura.

Couréyé, v. a., passer le balai sur le blé jeté au vent, sur la cour à battre, pour le nettoyer. V., arr. de Chât. *V.* Colai.

Courge, s. f., bâton dont on se sert pour porter des fardeaux sur l'épaule. V. — D.-S. — Français : corbeau de fer ou de pierre pour porter le faux manteau d'une cheminée.

Courgeaie, Courgée et Courgie, s. f., charge que l'on porte avec la courge : « une courgeaie de linge, une courgée d'aive, » D.-S. — V. — Vend. Suivant les lieux.

Courge-de Ranches, s. m., madriers qui passent sur les deux limons de la charrette et dans lesquels s'emmortaisent les ranches. D.-S. — (B.-F.)

Courlourit, s. m., le courlis. D.-S. (B.-F.)

Courouil, s. m., verrou. Vend. (C. et P. D.) *V.* Courail. — Patois du Berry : « courou et crouillou. »

Courouillae, v. a., fermer une porte avec le verrou. Vend. *V.* Courouillai — Patois du Berry : « courouiller. »

Courour, se (l. *currere*), adj., celui ou celle qui est sans cesse par voie et par chemin. V., arr. de Civ.

Courrai, s. m., bande de cuir longue et étroite qui sert à lacer les brodequins, etc. *V.* Corgeon. D.-S. — (B.-F.)

Courrance, s. f., fossé profond creusé par les eaux pluviales et servant à leur écoulement. — Ruisseau. V., arr. de Chât. — « Terre joignant à la courrance qui vient de la Forgerie aux prez de Moigne. » (1408, Saint-Romain-sur-Vienne, Manusc. du Poitou.)

Courratier, re, adj., celui ou celle qui est sans cesse par voie et par chemins. V., arr. de Poit. — Marne : commissionnaire en marchandises. — Dans Rabelais ce mot signifie revendeuse. — Noms de lieux : « Courratier (le), » Vaux-sur-Vienne.

Courre, s. f., sorte de poisson, le congre. V. — Manusc. du Poitou. An. 1546.

Coursoire (g. κορτος), s. m., cour ou espace libre entourant les habitations. Vend. (C. et P. D.) — D.-S., arr. Melle. — Jardrins, cours, coursouères. (1658.) Nieuil-l'Espoir. Manusc. du Poitou.)

Coursière (l. *cursus*), s. f., sentier. V., arr. Civ., Châtain.

Courtaud (faire) [l. *curtus*], loc., se dit d'un domestique qui sort de chez son maître avant l'époque convenue. Par extension, monter sur « sa j'ment courtaude. » V., arr. Civ.

Courtée et Courtie, s. f., tout le blé étendu sur une cour à battre. Il est aussi employé dans le sens de *airée.* V. — D.-S., suivant les lieux.

Courte-nouée, s. f., plante, renouée

ou centinode ; onomatopée. Vend., Font. (C. et P. D.)

Courtil, s. m., petite cour, terrain vague qui entoure la maison d'habitation. V.—D.-S.—Il désigne encore l'ensemble des servitudes, cours, bâtiments qui entourent une maison d'exploitation. D.-S., arr. Mel.—« Cortil, » jardin. (An. 1385. Manusc. du Poitou.)—Basse latinité : « *curtile, curtillum.* » Spelmanno, locus, vel sedes curtis ; Vadiano, villula aliqua paucis ædificiis constructa; domus rusticana prœdiolo conjuncta : rectius, cui adjunctus est hortus, nam *curtile* proprie hortum rusticum, seu curtis sonat. (Duc.)—Ardennes, Marne : « courtis, courtils, » jardin clos. — Mayenne : « courti, » lieu vague devant une ferme.—Roman du renard :

« La bonne femme du Maisnil
» A ouvert l'uis de son courtil. »
[Cit. Duc.]

Courtillage et Courtilége (b. l. *curtilagium*), s. m. V. — D.-S. *V.* le précédent.

« I pensez mea
» Que la cour (palais de justice) fust in courtillage. »
(Gent. Poëtv.)

« Maison et courtillage, » cum viridario et *cortillagio.* (An. 1334-1352. Manus. du Poitou.)— Sorte de redevance. (An. 1385. Manusc. du Poitou.) — *Curtilagium*, idem quod curtile. (Duc.)—Guillaume Guiart 1298 :

« Et s'espandirent fols et sages
» Çà et là par les courtillages. »

Marne : « courtilage, » jardinage, légumes.

Courtillou, s. m., sillon qui va en diminuant. V., c. Isl.-Jour., Adriers. *V.* Abergeon.

Courtillounai, v. n., faire des courtillons. V., c. de l'Isl Jour., Adriers. *V.* Abergeonnai

Courtiou, s. m, petite cour, etc. V.—D.-S. *V.* Courtil. (An. 1510. Manus. du Poitou. — Noms de lieux : « Courtiou (le), » Blanzais, Rouillé, St-Sauvant, Thuré (V.) ; « Grand et Petit Courtiou, » Thurageau (V.); « Courtioux (le), » Anché, St-Martin-la-Rivière, Pouillé. (V.) ; « Courtis (les), » Ceaux, près Loud., Coussay-les-Bois. (V.), « Courty (le), Nueil-sur-Dive (V.).

Courtouère, s. f., couverture. V., arr. de Civ.—D.-S. *V.* Cartouère.

Cousi, Cousé et Cousie, s. m., vase en bois, ou corne de bœuf dans lesquels le faucheur met de l'eau et sa pierre à aiguiser. D.-S. — Vend. — (B.-F.). *V.* Couâée.

Coussa et Coussar, s. m., houx. V., arr. Poit.—D. S.—(B.-F.).—V., arr. de Civ.—Noms de lieux : « Coussa (le), » Prailles (D.-S.); « Coussaie (la), » Ayron. (V.)

Coussotte, s. f., instrument qui sert à laver les mains. V. — D.-S. — Vend. *V.* Cassotte.—Patois du Berry : « coussotte, » espèce de poêlon en bois et à manche court, servant à puiser l'eau dans un seau.

Coutea-parour (l. *culter-parans*), s. m., couteau à deux manches qui sert à *parer* le bois, à le peler, à lui enlever l'écorce. (B.-F.) — « Couteau à parer » du sabotier. V., arr. Civ.

Couton, plaque en fer dont on garnit le dessus et les côtés d'un sep de charrue. V.—D.-S.

Couton, s. m., les nervures des feuilles de choux et des légumes en général; tiges des plantes quand elles sont dures et coriaces. L'on dit aussi : « un couton d'balai, » pour dire un balai usé. V.—D.-S.—(B.-F.)—Saintonge. — Patois du Berry : « couton, » cote, tige.

Couvraille, s. f., ensemencement des blés : « le temps des couvrailles, » la saison où l'on fait les blés. V.—D.-S. —Manusc. du Poitou.

Coux, s. m., houx. V., c. de l'Isl.-Jour. *V.* Coussa. — Noms de lieux : « Coux (le), » Availles, arr. Civ.

Coyaux lattants, s. m. pl., morceaux de bois que l'on cloue aux chevrons. D.-S.—Synonyme de « acoyau. » *V.* ce mot.

Coyet, s. m., vase en bois qui sert au faucheur à mettre de l'eau et la pierre à aiguiser sa faux. V. *V.* Couâe.

Coyon, s. m., au propre, c'est le pepin de la *coie.* Il signifie aussi une bouteille. « Bère son coyon, » boire sa bouteille. D.-S.—(B.-F.)—Patois limousin : « couyo, » citrouille.

Crabant et Crabas, s. m., crachat épais et fréquent ; gros rhume ; « i ai in crabant su l'estoumal qui m' cueurve ; » j'ai un crabant sur l'estomac qui me crève, c'est-à-dire qui m'étouffe. V., arr. Poit. et Civ., suivant les lieux.

Crabassai, v. n., tousser en crachant, faire des crachats dégoûtants. V. —D.-S.—(B.-F.)

Cracasse, s. f., sommet de la tête. D.-S., arr. de Bress. *V.* Cacrea.

Cracassai, v. n., crier comme les oies ; onomatopée. V., arr. de Civray. *V.* Carcassai.

Cracassai, v. n., se dit des objets qui cassent bref et avec un bruit sec, du bois qui travaille, de deux corps durs qui se heurtent. D.-S.—(B.-F.) — V., arr. Civ.

Cracasson, ounne, adj., babillard, bredouilleur. V.— D.-S. *V.* Carcasson.

Crachat-de-Coucou, s. m., bave produite par la larve de la casside verte. V., arr. de Poit (Maud.)

Cracoches, s. f. pl., coquilles. V., arr. de Chât. *V.* Caquelotte.

Cracot, te, adj., creux : « chagne cracot. » D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — (A. R.)

Cracotte, s. f., tronc d'arbre creux. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. —(A. R.)

Cracotte, s. f., coquille de noix, d'œufs. D.-S., Saint-Romans lès-Mel. (B.-F.) *V.* Caquelotte.

Craisi et Craisiou, s. m., petite lampe. V., Monts-sur-Guesnes.— D.-S., arr. de Parth. (A. R.) — Rabelais : « craisiou. »

Crapasson, ounne, adj., petit, mais d'une taille bien dessinée. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Crapaud, s. m., sorte de cadenas, enferges pour les pieds des chevaux. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S.

Crapaud-de-Vigne, s. m., engoulevent, oiseau. D.-S. (B.-F.) *V.* Clioque.

Crapaud, s. m., mitaines, sorte de gants dont les doigts, sauf le pouce, ne sont pas séparés. D.-S.—(B.-F.)— « Mitaines-à-crapaud. » V., arr. Civ.

Craquauds, s. m., coquilles en général V., arr. de Chât. *V.* Caquelotte.

Cras (l. *crescere*), s. m., croît, cheptel. Vend.

« Que Cherbonné tenait à cras de sa tante Renote. »
(Gust., p. 34.)

Gascon : « crey, » croît. — Marne : « crut, crute, » augmentation.

Crasée, s. f., carrefour : « di li qu'gle m'attenge à la crasée de par delai les chomps de la ville ; » dis-lui qu'il m'attende au carrefour qui est au-delà des champs de la ville. V., arr. Poit.

Cregnon, s. m., entamure, gros morceau. V. — D.-S. *V.* Cargnâon.

Creire (l. *credere*), v. a., croire. Dans tout le Poitou.

« Mère ol o faut bay craire. »
(Gust., p. 81.)

Prés. de l'Ind. : « s. cré, y cray. » Part. prés. : « créant, crayant. » Part. pas : « creguis, cru. »— Roman : « creire. » — Gascon : « creyre. »

Cremeillou, se (l. *cremare*), adj., désireux. Ne s'emploie que dans le sens négatif. Vend. (C. et P. D.)

Crenea, Crenou (l. *crena*), s. m., petit espace séparé que l'on réserve dans une écurie pour les brebis, les oies. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.— (A. R.)

Creni, e, adj., amaigri, affaibli par une longue maladie, faible, fatigué. — Se dit aussi de quelqu'un qui a pauvre mine. — Dans un autre sens, c'est faire le paresseux, le fainéant. D.-S.—(B.-F.) — V., arr. Poit.

Crenochis, s. m., ce qui est trop peu étendu. D.-S. — (A. R.)

Crenon (l. *crena*), s. m., petite ouverture, petit compartiment. D.-S. — (B.-F.)

Creuge-Oreille et Cruge-Oreille, s. m., insecte, perce-oreille. D.-S. — V. — (B.-F.)

Cri et Crir, syncope du verbe français *quérir*. Dans tout le Poitou.

« Mais si gne revenant qui ne les ange crir. »
(Bab., p. 91.)

Crie, s. f., vase en grès, en terre, pour contenir de l'huile, du vin. D.-S. — (A. R.)

« Et d'autre do vinaigre et de l'heule en do crie. »
(Bab., p. 47.)

—Buie, cruche, il ne s'emploie que dans le proverbe : « sourd queme ine crie. » Vend. (C. et P. D.)

Crignolle, s. f., la cornouille, le fruit du cornouiller. D.-S.—(B.-F.)

Crignolier, s. m., cornouiller. D.-S. — (B.-F.) Basse latinité : *cornolium, cornus ; corno* Italis, *cornolier* Gallis. (Duc.)

Cro, s. m., creux, trou : « lou pra d'la cro, » le pré des trous. V., c. Isl.-Jourd., Luchapt.—Aube : « cro, cron, » fossé.—Patois du Berry : « cros, crot, » trou, creux, pièce d'eau.

Croisaie et Croisie, s. f., carrefour. *V.* Crasée. Il s'emploie aussi dans le sens du mot français *croisée*, fenêtre. D.-S. — (A. R.)

Crole, s. m., vase. Vend. (C. et P. D.)

Crolé et Crolinai, v. a. et n., secouer, remuer, renverser : « la tête li crole. » — « Quiconque en vouloit avoir ne falloit que crousler l'arbre. » (Rab., l. 5, c. 9.) — Au figuré : « crolé de la tête, » c'est dire non, faire un signe négatif. V. — D.-S. — Aube, Marne : « croller, crosler. »

Crolette, s. f., *brysa media*, plante. V., arr. Poit. (Maud.)

Croquet (*qu* mouillés), adj., petit : « ol é l'croquet. » V. — D.-S. — (B.-F.)

Crosson, s. m., morceau de pain bénit qu'on envoie à la famille qui doit offrir le pain bénit le dimanche suivant. C'est aussi le morceau du même pain réservé à M. le curé. Dans tout le Poitou. Basse latinité : *crustum, crustullum*, pro fragmento panis. (Joan. de Janua. Cit. Duc.)

Crosson, s. m., chicot de bois mort ; reste d'une dent carriée : « thiau crosson d'maiss'lé (de dent), m'fé in mau gâté. » D.-S.—(B.-F.)

Crotte-de-rat, s. m., *sedum acre*, plante. V., arr. de Poit. et de Civ. (Maud.)

Crottou, se, adj., crotté ; par extension, barbouillé : « eh ! d'our vin-tu, engouessé d'drôle, t'é tout crottou, baudrou, patrouillou ; » et d'ou viens-tu, endiâblé de drôle, tu es tout crotté, sale et plein de boue. V. — D.-S.

Croui, v. n., moisir. V., arr. de Civ.

Croupère, s. f., bourrelet que les femmes attachent au bas de leur corset pour soutenir leur jupe. D.-S., c. de Bress —Vend.

« Tantous ol y faut dau bourgnon,
» Tantôt ine croupère. »
(Gust., p. 25.)

Basse latinité : *crupes*, χοινία, *funis*, corde. (Duc.)

Croutai et Croutelai, v. a., rendre inégal, raboteux. — Impers. Devenir raboteux : « o croutai fort dès à matin. » V. — D.-S., c. de Bressuire où l'on dit « crouti. » — (A. R.)

Cru (*u* très-long), s. m., trou. V. — D.-S. — (B.-F.) — *V.* Cro.

« Une serpent si grousse
» Que jamez y ege vu sorti de cruz ou fousse. »
[Rob. Div., p. 123.]

— Roman : « crus, » creux, vide.

Cruchai, v. n., monter : « gâr'don où gl é cruchai, s'ol y a dau ban sons ; » regardes donc où il est monté, s'il y a du bon sens.— (Se), v. pr., se percher. V., arr. de Poit. — D.-S., c. de Bress.

Crucheas, s. m. pl., coquilles de noix : « r'passez bin quiés crucheas, enfants, o peut bé y avèr cor' daux nougeas ; » repassez bien ces coquilles, enfants, il peut bien y avoir encore des noix. V. — D.-S.

Cryon, s. m., pot à bec pour l'huile. Vend. (C. et P. D.)

Cubatte et Cubotte (très-bref), s. f., petite cuve. Vend. (C. et P. D.) — V., arr. de Civ. — Basse latinité : *cuba, cupa*, labrum, Gall. *Cuve*. (Duc.)

Nota. — Ce mot, et tous ceux qui commencent par *cu* ont ces deux lettres mouillées, excepté ceux qui, dans certains lieux, se prononcent *tche*.

Cube-de-Charrais, s. f., cuve dans laquelle on transporte la vendange. D.-S. —(B.-F.) *V.* Charreau.

Cuette, s. f., petite cuve qui sert à recevoir le vin au sortir du pressoir. V., arr. de Chât. — Cue : « Item quatre grans cues à tenir vin. » (An 1339. Manusc. du Poitou.)

Cueiulle (b. l. *collia*), s. f., côte, colline, montée rude. D.-S. — V. — (A. R.) Ce mot n'est plus guère usité que pour des noms de lieux. Vient de

aculia, dit M. Beauchet-Filleau, que l'on trouve cité dans un acte de 1452. *Aculia extra portam Sancti-Lazari.* C'est la Cueille-Mirebalaise à Poitiers. — *Collia*, la Cueille. (An 1287. Arch de la mairie de Poitiers.) Noms de lieux : « Cueille (la), » Champagné-St-Hilaire. Curzay (V.)

Cueilleri et Culleron, s. m., petit meuble en bois placé au-dessus de la table où l'on met les cuillères. V., c. de l'Isl.-Jourd. et arr. de Civ. *V.* Clierai.

Cuiou (*quiou*), s. m., cul. « Si t'baill' mou pé dans le cuiou. » V., c. de l'Isl.-Jourd.

Cul-Blian, s. m., le traquet moteux, oiseau. V., arr. de Poit. (Maud.) — Marne : cul-blanc, petit oiseau de la famille des échassiers.

Culai, et Tchulai, dans quelques contrées, v. a. et n., aller en arrière. V. — D.-S. — Vend.

« Gl'avançant gle culant apras. » (Gust.)

Curé (l. *curare*), v. a., trier les noix. V., arr. de Chât. *V.* Chalupé.

Curerie (cur'rie), s. f., action de *curé*. V., arr. de Chât.

Curou, Curour, s. m., petite palette en fer et à douille que l'on adapte au pied de l'aiguillon, et dont le laboureur se sert pour nettoyer sa charrue et couper les mauvaises herbes. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Cutrai (tchutrai), v. n., s'accroupir, se blottir. Vend. Font. (C. et P. D.)

Cutron (tchutron), s. m., mauvais torchon. D.-S., c. Celles.

Cuvate, s. f., petite cuve. Vend. *V.* Cubatte.

Cuverte (l. *coopertus*), s. f., courtepointe. V., arr. de Civ., Blanzay et Linazay. — D.-S., arr. de Melle et de Bress. — Provençal : « cubertuno : » « tire plan-plan sa cubertuno ; » tire doucement sa couverture.

Da, s. m., urine, du vieux mot français *date* que l'on trouve dès 1250. (Lac.) D.-S. — (B.-F.)

Daburai (r. de *aburai*), v. a., égoutter, assécher : « les chatagnes sant cuentes, o faut les daburai ; » les chataignes sont cuites, il faut les égoutter. V., arr. Civ. *V.* Aburai.

Dabourour, s. m., planche percée que l'on met sur un pot, en le versant, pour « daburai » les chataignes et les pommes de terre bouillies. V., arr. Civ.

Dacouai (l. *de cauda*), v. a., détacher un animal attaché à la queue d'un autre. V., arr. Civ.

Daffougeai (r. de *affougeai*), v. a., donner de l'air au feu afin qu'il s'enflamme. V., arr. Civ.

Dagallai (r. de *agallai*), v. a., abattre des noix avec une gaule : « vé dou dagallai quiés nouâs. » V., arr. de Civ.

Dagaçai (r. de *agacer*), v. a., enlever l'irritation causée aux dents par les fruits que l'on a mangés. V., arr. Civ.

Daguillai, v. a., prendre quelque chose avec les dents, le secouer. D.-S., c. d'Airvault, Gâtine.

Daiche, s. f., corbeille dans laquelle les paysannes serrent leurs coiffes. D.-S. — (B. F.)

Dail, s. m., faux. — Au figuré, « battre son dail, » c'est mourir, s'éteindre petit à petit. V. — D.-S. — Vend. — « Dail à faucher. » (An. 1747. Vasles. Manusc.) — Roman : « dalh ou dayll, » faux ; du gothique « dail, » d'après Raynouard. (Cit. B.-F.) — Saintonge. — Languedoc : « dâlio. » — Provençal : « dai : mai coume un dai souto l'enchaple ; » mais comme une faux sous le marteau qui la bat. — Patois du Berry : « dard. » — Gascon : « daillo. » — Rabelais : « dail : la mort avec son dail l'eust faulché et cerclé de ce monde. » (Prol., l. 4.)

Daive et **Dève**, s. f., ennui ce qui cause de l'ennui, difficulté, embarras. D.-S., c. Bress. — Vend.

« Ol ay bay quleu la daive. »
(Gust., p. 50.)

Roman : « desviar, » égarer. — Ancien français : « desverie : ce me semble grande desverie. » (An. 1290. Disposition des loges des diverses professions à la foire du Lendit à Paris.)

Dalle, s. f., tuyau, chenal. — Au figuré : « s'arroser la dalle dau cou, » c'est boire à longs traits. V. — D.-S.

Dalletai et **Dallotai**, v. n., agiter ses ailes. — Au figuré, être transporté de joie. Vend. — Par extension, aller, remuer, marcher :

« Y gallopy si fort de senté en senté
» Que mon pouvre chevau ne peut plus dal-
[loter. »
(Bab.)

Damère, loc. adv, pour *dam* seigneur et *veré* vraiment. Vend. —

« Damère! ol est que. »
(Gusteau, p. 49.)

Damioche, s, f., la dame du « bourgeasson, » qui veut imiter la grande dame. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Poit.

Dangé, s. m., maladie charbonneuse des bêtes bovines et ovines : « ol é l' trasième des vias, nout' moître, qu'i perd per le dongé ; » c'est le troisième des veaux, notre maître, que je perds par le dangé. V., arr. Poit., Civ. et Montm. — D.-S, arr. Melle.

Daniai, v. a., détruire : « i s'ré obligeai d'ach'tai d' l'onguont gris pre daniai les pouigles à quiau drôle ; » je serai obligé d'acheter de l'onguent gris pour détruire les poux à ce drôle. — Racine : *de*, français, marque de séparation, et *aniai*, patois poitevin, multiplier.

Danze et **Donze**, adj, qui est dompté, qui devient docile; un cheval est « donze » lorsqu'il est dressé à la charrette, à la voiture, et qu'il est par conséquent docile à la voix, à la main qui le dirige. — Par extension, fatigué, harassé. V., arr. Poit. et de Civ.

Danzé, **Donzé**, v. a. et pr., dompter. Par extension, n'en pouvoir plus : « gle s' sant pertant donzé à force de donsai ; » ils se sont pourtant fatigués à force de danser. V. — D.-S.

Darachai, v. a., arracher. V., arr. Poit. et Civ. — D.-S., arr. de Bress. — Latin : *de*, séparation, *radicari*, prendre racine, pousser.

Darre, prép., derrière. V., arr. Civ. — D.-S. — Vend.

« Et dare tireral la langue contre vous. »
(Gust., p. 63.)

Gascon : « darré. » — Provençal : « darrié : darrié li grands areno ; » derrière les grandes arènes. — Marne : « darrié. » — Patois du Limousin : « dorey. »

Darrère, prép. V. le précéd. V. — D.-S. — Vend.

« Ol est vray qu'y n'ay point de porte de darrère. »
(Bap., p. 61.)

— Roman : « reyre, reirê, » derrière. — Rabelais : « darrière : devisant avec luy lui persuada monter darrière. » (l. 5, c. 7.)

Darrère, s. m., dos, derrière, la partie postérieure. V.,

« I resemblai par le darrère
» A n'in président. » [Chans. poit.]

Dassiant, **Dassiont** (être), loc., être assis. V., arr. Civ. — D.-S., St-Romans-lès-Melle. — (B.-F.) — « En assiont: » D.-S., c. Bress.

Datançai et **Détançai**, v. a., cueillir le fruit avant sa maturité : « nous pouères sant toutes coties, faut creire qu'all' avant été détancéies ; » nos poires sont toutes meurtries, il faut croire qu'elles ont été cueillies trop tôt. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.). — Latin : *de tempore*, de bonne heure : « ipse de tempore cœnavit, » il soupa de bonne heure. (Hirt.)

Dau, art., de, du, des, dans presque tout le Poitou. — Patois limousin : « daou. »

Dau, s. m., dé à coudre. V., arr. Chât. et de Montm.

Daubé, v. a., frapper devant sur le fer. V., arr. Chât.

Daubeur, s. m., ouvrier forgeron ou serrurier qui frappe sur le fer chaud avant le maître ouvrier. V., arr. Chât.

Daumée et **Daumeu**, s. f., blouse.

V., arr. Poit. — Veste, c. Mirebeau et de Vouillé. — D.-S., c. de Thénezay.

Dauraileau (le), c'est le chant des bergères quand elles partent de la maison pour conduire leurs brebis aux champs. V., arr. Civ et de Chât.

D'avant, adv, devant. V. — D.-S. — Vend. — Roman et Languedocien.

Dé, s. m., doigt. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

« De mes deux dés monchis mou nez
» Qui était morveux.
(Chans. poit.)

Gascon : « dit. »

Dé, s. m., Dieu. (N. p.) — Aube, Marne.

Deablesa (diabletia) [l. *diabolus*], s. m., diminutif de diable.

« Ainsi queme deabletea
» Iglz criant à pleine goule. »
(Gent. Poëtv.)

Débadai, v. n., ouvrir la bouche, répondre. (B.-F.)

Debagoulae, (r. *de bagou*), v. a., raconter avec abondance, parler beaucoup. Vend. (C. et P. D.)

Débagoulai et Débadigoulai, suivant les lieux « débagouli. » *V.* le précédent. V. — D.-S.

« Gle s'métirant bén neu ou dix
» A débagouli la grand'messe. »
(Chans. Poit.)

—Marne : « débagouler », radoter.

Débanni (se), v. pr., se dégoûter d'une personne, en avoir mauvaise opinion : « on m'a débanni d'elle. » Vend. Font. (C. et P. D.)

Débaricolé, e, adj, se dit des futailles qui sont en mauvais état : « tes barriques sont toutes débaricolées. » Du mot barrique. (B.-F.)

Débat, s. m., dessous, cavité, trou : « il a versé parce qu'une roue de sa charrette a tombé dans le débat qui est aux quatre chemins. » V., arr. de Chât. — Gascon : « débat », en dessous.

Déberté, v. n., changer de chemin, dévier de sa route, — se dit au figuré de ceux qui se laissent entraîner au vice, à la débauche, après avoir eu une conduite exempte de reproches. V., Chât., Oiré.

Debillardai, v. a., ébaucher, dégrossir les pierres sortant de la carrière. D.-S., arr. de Parth.

Déblame, (*bl* mouillés), s. m., justification : « que dira-t-eil per san déblâme? V. — D.-S. — Vend.

Déblamé, (*bl* mouillés), v. a. et pr., justifier quelqu'un, se justifier soi-même. V. — D.-S. — Vend.

Déboittai et Débottai, v. a., dégarnir les pieds des vignes. V., Montm., Saint-Remi, arr. de Poit. et de Civ.

Débord, s. m., maladie des enfants qui est supposée leur abattre l'estomac. C'est la convulsion causée le plus ordinairement par la dentition. Il y a la *perle à débord* que l'on met au cou des enfants pour les prémunir contre cette maladie. V., arr. de Chât. — Haute-Marne : « débord », convulsion. — Mayenne : « débord », dyssenterie, diarrhée. Français : « débord », t. de médecine, débordement.

Débouillai, v. a., défaire, renverser, ruiner. D.-S. — (B.-F.)

Débrousai (se), v. pr., se nettoyer, et principalement se débarbouiller. V., arr. de Poit.

Déburae, v. n., avoir très grand chaud, respirer fréquemment. Vend. (C. et P. D.)

Déburai, v. a., égoutter. *V.* Aburai.—Vider : « débure don tes poches. » D.-S. — (A. R.)

Décalai, v. a., ôter le brou, la cale de la noix ; séparer la peau du bois au moment de la séve. — V. n., par extension, enlever les taches. D.-S. — (A. R.)

Deçay-delay, adv., deçà, delà. Dans tout le Poitou. Employé par tous les auteurs qui ont écrit en patois poitevin. — Gascon : « delay », là bas.

Decapité, adj., se dit d'un mauvais chemin. Vend. (C. et P. D.) — Marne : « décapiter (se) », se dépiter, perdre la tête. — Français : « décapiter », couper la tête.

Déchabuté, v. n., se détacher de l'arbre, et tomber en parlant des feuilles : « depis deux jours les feuilles des âbres se sont bén déchabutéies. » V., arr. de Chât., Oiré.

Déchafourai, v. a., déchiffrer; lire une chose difficile. D.-S.

» Y sarant bé les déchafourai. »
Chans. Poit.

Dechalai (r. *châle*), v. a., enlever le brou, la châle de la noix. V., c. de l'Isl.-Jourd.

Décharnaillai (*V.* Charnail), v. a., enlever le charnail : « la boude en tétant décharnaill'ra la vache. » D.-S., arr. de Parth.— (A. R.)

Déchaudroné, v. a., dégarnir le pied des vignes. V., c. de Saint-Savin. *V.* Déboittai.

Déchaussoire, s. f., petite houe dont on se sert pour déchausser la vigne. V. — « Deux besoches, deux déchaussoires. » (An. 1752, manusc. du Poitou.) — Français : « déchaussoir », s. m., instrument de dentiste pour déchausser les dents.

Dèche, s. f., vice, défaut de conformation : « mon bœuf a une dèche à la jambe qui li fé grand tort.— Au figuré, mauvaise fortune. V., arr. de Poit., Chât. — Marne : « deschée, deschef », perte. — Patois du Limousin : « Déycho », blessure.—Français : « déchet », diminution en quantité ou en valeur.

Dechéiant, te, adj. verb., sale, malpropre. Au figuré, une personne qui se plaint sans raison. V., arr. de Chât., Oiré, Mairé.

Dechemela, v. a., changer une paire de bœufs de main, c'est-à dire mettre à gauche celui qui est de main droite, et *vice versa*, ou assortir ensemble les bœufs choisis dans deux paires. V., c. Montm., Saint-Remi.

Décidation (l. *decisio*), s. f., décision. V.

Decinssai, v. n., ne pas cesser, continuer sans interruption : « gne d'cinss'ra pas d'causai », va. V.

Decis, se, adj. (l. *decisus*), décisif. V., Civray, arr. de Bressuire.

« Donne sus tous les points, sans écouter l'Eglise,
» Sa résolution comme chose décise. »
(Bab., p. 26.)

Decoirai (*V.* Coire), v. a., ouvrir en ôtant la coire : « decoir' vite l'clion. » D.-S. — (A.-R.) — V., arr de Civ.

Décomportai (se), v. n. et pr., se désoler, perdre la tête par suite d'un chagrin, d'une perte, du peu de succès dans une entreprise : « Jacquille est tout décomportai depeu qu' sa paur' Renotte est défunte »; Jacques perd la tête depuis la mort de sa pauvre Renée. V.

Décopai, v. a., interrompre : « n' t'avis' pas d'veni me décopai pendant mon travail. » D.-S. — (A. R.) — V. Au figuré, débaucher, détourner du devoir : « ol é l' voisin qui a décopai mon mari. D.-S. — (A. R.), — v. pr., discontinuer. — Par extension, donner le change à sa parole, dans une conversation, surtout devant la justice : « gl'é poué à s'n aise, quiau gars, devont l' juge, gle s' décop' trot » ; il n'est pas à son aise, ce gars, devant le juge, il n est pas ferme dans ses réponses. V.

Décossai (r. *Cosse*), v. a., ôter les pois, les fèves de leurs cosses. V. — D.-S.

Décourgeai (*V.* Courge), v. a., décharger quelqu'un du fardeau qu'il porte à l'aide de la *courge* — (se), v. pr., se décharger soi-même. V. —D.-S.

Décourrompre, v. a., interrompre : « pardon d' vous décourrompre. » D.-S. — (B.-F.) — « Décourrompre (sans), » loc. sans interruption : « i ai vu passé dau brelinage toute quiette matinéie sans décourrompre » ; j'ai vu passer des moutons, toute la matinée, sans qu'il y ait eu relâche, interruption. V., arr. de Poit. et Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Décrollai (r. *crolé*), v. a., écrouler; se dit surtout de la terre formant les talus des fossés, et de celle qui se trouve sur la pente des sillons, laquelle, par l'effet de la pluie, ou des gelées, tombe dans les raies ou comble les fossés. (B.-F.) — C. Bressuire. — V., arr. de Civ.

Décuraillai, v. a., approprier, nettoyer, rendre propre. D. S., arr. de Melle. (Rond.) Peut-être du latin *curare*, avoir soin. (B.-F.)

Défeçai et Déferté (def'çai), v. a., défaire ce qui était fretté, entrelacé. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. —V., arr. de Chât.

Défini, v. n., changer, devenir méconnaissable. Une longue maladie *dé-*

finit la personne qui en a été atteinte, elle l'amaigrit, l'affaiblit, la défigure. (B.-F.)—V., Civ.—D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Defo (d'fo, d'for) [l. *de foris*), adv., dehors. V. — D.-S., Gâtine. — Vend.

« Et nous ogull fogu incore
» Bain pouvrement couchey defore.
(Gent. Poël., p. 21. Cit. B.-F.)

Roman, limousin, provençal et gascon : « deforo. » — Languedocien : « defora. » — Besançon : « defoe. » — Saintonge : « defoère, defors. » — Ancien français.

Defougeai (l. *defodere*), v. a., étouffer. D.-S., arr. de Mel. (Rond.)

Defrettai et Defroquetai, v. a., défaire ce qui est fretté, entrelacé : « tes chaises sont toutes defrettaies. » Il est aussi pronominal D.-S., arr. de Parth (A. R.) — V., arr. de Civ. — Français: « défroque », dépouille.

Defrougnai (se), v. pr., remuer les épaules à tout propos, faire des contorsions. — D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Poit. et de Civ.

Défruches, s. f. pl., débris, dépouilles, restes. V. — D.-S. — « Et pareillement des six soufflectz et aultres vieux bois et desfruches de la vieille orgue. » (An. 1608. Arch. St.-Hil. Egl. Suppl. n° 43.)

Defruche, s. f., se dit principalement des petites branches, des racines, etc., d'un arbre abattu ; « arrache me thiau châgne et t'aura tê la défruche. » — D.-S. — (B.-F.) — V.

Degallai, v. a., abattre avec une gaule. — D.-S.—(B.-F.)— *V.* Dagallai.

Degallois (à la) [r. *degallai*], loc. peu usitée. Elle exprime une idée d'abandon et de délaissement. — (B.-F.)

Dégatai, v. a., défricher : « mon valet m'a dégâté trois boisselaies de mauvaise terre. » (A. R.) — D.-S., c. de Bress. et de Parth.

Dégeli (dég'li), s. m. C'est le mot français : « dégel. » Dans tout le Poitou.

Degènai, v. a., mettre à l'aise. Il est aussi pronominal. V. — D.-S., arr. de Bress. — Patois du Berry. Racine, *de*, prép. qui marque séparation, et *gêne*, situation fâcheuse.

Degimbré, ée (d'gimbré), adj., déguenillé. V.—D.-S.

« Quand y vit do Français autrefois riche, heureux
» Tout degimbré dans Londres. »
(Bab.)

Décoisillai, v. a. et n., parler vite et longtemps, se prend en mauvaise part : « pauv' cher houme, en a-t-i dégoisillai su man campte! » V.—Patois du Berry. — Français : « dégoiser, » babiller.

Dégouaillai et Dégouillai, v. a., littéralement déchirer, mettre en pièces avec la gueule. — Au figuré, dénigrer, médire : « prechai déguoillai d'même tout l'minde ? » Pourquoi dénigrer comme çà tout le monde ? » — D.-S., suivant les lieux.

Degoussai, v. a., ôter les pois, les fèves, des gosses, des gousses. V. — D.-S. — *V.* Décossai.

Dégoutable, adj. des 2 genres, dégoûtant, sale, repoussant : « ot' te d'là, vilain dégoûtable; » ôte-toi d'ici, vilain dégoûtant. — D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Poitiers et de Civ.

Degrevasai (d'grevasai), v. a., donner de l'air au feu, afin qu'il s'enflamme. — D.-S., arr. de Bress. — *V.* Daffongeai.

Deguaçai, v. a., au propre, s'il était usité, tirer de la *guace*, de la mare. Au figuré, tirer de peine, d'embarras : « l'argent que tu m'as prêté m'a deguaçai. » D.-S. — (A. R.)

Déguarguenaçai (se), v. pr., se découvrir la gorge, la poitrine, se dit principalement des femmes, en mauvaise part. V., arr. de Poit. et de Civ. — Racine, *guarguena*, l'ensemble de la gorge.

Dégueillai, v. a., déchirer, secouer avec force : « dégueille don thiau fein, egl séchera meux » Au figuré, battre, secouer quelqu'un par les cheveux : « i l'ai bein dégueillai. » D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Civ. — Limousin : « degueillo, » bombance.

Déguenillé, v. a., littéralement, mettre en guenilles. Au figuré, synonyme du précéd. V., arr. de Chât.

Dégueni, v. a. et n., avoir le plus

vif désir d'une chose que l'on ne peut obtenir. D.-S. — Vend.

« Gu'au pouvant, gl'en deguenissant. »
(Gust., p. 37.)

Deguignou, s. m., répugnance. V., arr. de Chât.

Deguillai, v. a., mettre en pièces. Au figuré, médire, calomnier. — D.-S., arr. de Bress. — *V.* Dégouillai.

Dejanae (d'janâe), v. n., relever le nez par mépris. Vend. (C. et P. D.)

Dejabrousai (d'jabrousai), v. a. et n., débarbouiller, laver la figure. V.— D.-S.— Racine *de*, qui marque extraction, et *jabrou*, malpropre, sale.

Dejertour, s. m., répugnance. D.-S. — (B.-F.)— *V.* Deguignou. Vient, dit M. Beauchet-Filleau, de *dejicere*, jeter hors, et du roman *dejetar*, rejeter.

Dejobrai, v. a. et pr., débarbouiller. V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.) — Racine : *de*, qui marque extraction, et *jobrai*, salir.

Dejoué, ée, adj., folâtre, enjoué. V., arr. de Poit.

Del, s. m., deuil. D.-S., arr. de Bress. — Patois limousin : « dàu. »

Delapassai (d'lapassai) [se], v. pr., se débarrasser d'un fardeau. (B.-F.)

Délibe, s. f., l'heure où les laboureurs cessent de labourer, où ils délient leurs bœufs. V.

Delinguai et Delinquai (l. *delinquere*), v. n., diminuer, périr, décliner, se faire vieux : « sa pauvre fortune delingue. » D.-S. — V. — Vend., suivant les lieux. — Patois du Berry : « delinguer. » — Français : « délinquer, » contrevenir à la loi.

Delivres, s. m. pl., décombres, restes de construction. Dans tout le Poitou.

Deloire (l. *dolere*), v. a. et pr., plaindre, se plaindre. Vend. (C. et P. D.) — Ancien français : « condouloir. »

Déluré, ée, adj., celui ou celle qui n'a pas peur, hardi, analogue de luron. Dans tout le Poitou. — Marne : habile, rusé, adroit.

Demage, s. m., c'est le mot français *dommage*. Dans tout le Poitou.

« Si quequain me fant dau demage. »
(Gust.)

Demalae (se), v. pr., se plaindre de son mal : « se demalâe sans mau, » c'est se plaindre sans avoir de mal. Vend.— (C. et P. D.) — V., arr. de Civ. — Demalai (d'malai) [se]. Au figuré, se plaindre du peu de profit que l'on fait, du malheur des temps. D.-S. — (A. R.) — V. pr., s'impatienter, s'ennuyer. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — (B.-F.)

Dématiné, v. n., au propre, retarder, diminuer : « les jours dématinent ; » au figuré, vieillir : « je dématine de mes'hui ; » je vieillis, mes jours s'en vont. V., arr. de Chât., Oiré. — Racine : *de*, qui fait exprimer au mot le sens contraire, et *matutinum*, matin.

Demes'hui et Demesis, adv., désormais, maintenant, à présent. V., arr. de Chât. — Vend. Font. — (C. et P. D.) — Ancien français.

Demeurance (l. *demorari*), s. f., demeure, habitation. V. — D.-S.

« V'lant savoir sa demeurance
» I la suvit pas à pas. »
(Chans. poit.)

« En laquelle le dict testateur fait sa demourance. » — (An. 1461. Manusc. du Poitou.) — Patois du Berry : « demeurance, demourance. » La langue romane a « demoransa, » et l'italien, « dimoranza. » — Ancien français : « demeurance, demourance. »

« Si que toujours, ay espérance
» En la maison du seigneur demeurance. »
(Marot. Ps. 19.)

Demo et Demoin, adv., demain, V., c. Isl-Jour., Luchapt, où l'on dit : « demo, » et partout ailleurs : « demoin. » D.-S. — Vend. — Patois limousin : «demo. »

Demonio et Demoniou, s. m., enfant remuant, lutin. Le mot est espagnol. Vend. Sablais.

Denaillai (se), v. pr., se plaindre. D.-S — (B.-F.)

Dénaitre (faire), v. n., littéralement, rendre la vie ennuyeuse, l'abréger ; impatienter : « quiau drôle m'fra trejou d'naître. » V. — Patois du Berry.

Denété, ée, adj., celui qui a perdu

le nez par un accident, ou par maladie. Par extension, camus, qui a le nez court. V.—Patois du Berry.— Racine : *de* qui marque extraction, et *nez*.

DEOBAI, (r. *de aubai*), v. n., partir dès l'aube, de grand matin.— D.-S., arr. de Parth. — (A. R.)

DÉPATAI, v. a., décrotter, enlever la boue V., arr. de Poit. et Civ.— Patois du Berry.

DEPEÇAI (dep'çai), v. a., déchirer, couper. V., arr. de Poit. et Civ. — Par extension se depêcher, faire vite quelque chose. V. — D.-S.

DEPEÇAI, (dep'çai), v. a., couper menu : « irai cheux vous, quont i aré dep'çai daux choux à ma chebratte. » V. — D.-S.

DEPLOUNAI (r. *plon*), v a. et n., enlever le plon, le brou de la châtaigne. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

DEP'NAILLAI, v. a., étendre, éparpiller : « ne dep'naille don pas tes hardes dans la chambre. » D.-S.—(A. R.)— V., arr. de Poit. et Civ. — Rabelais : dépenaillé, ée, adj., couvert de guenilles. — Patois du Berry : « Dépeuiller, » (le fumier), l'épandre dans les champs.

DEPEU, ou DESPEU et DEPIS, prép. et adv., depuis :

« Sorly despeu neuf ans des écoles d'Orfort. »
(Bab., p. 44.)

V., — D.-S.— Vend., suivant les lieux. — Patois limousin : « Deypey. » — Languedocien : « despioy. »

DÉPITÉ, v. a., défier : « i te dépite dou faire. » V., arr. Chât.

DEPLOMBAI, v. n. et pr., un vase se déplombe, quand le vernis s'en détache. D.-S. — V. — (A. R.)

DÉPOTE, s. f., accès, abord, approche. L'on dit de matériaux à enlever, de travaux à exécuter qu'ils sont en bonne ou mauvaise dépote, suivant que le lieu où ils sont situés est d'un accès facile ou difficile. V., arr. de Poit. et de Civ.

DÈQUE et DEQUÉ. (l. *de quis*), adv., de quoi V., arr. de Civ.— D.-S., arr. de Parth. et de Melle.

DEQUENAILLAÉ, v. n. et pr., être « déqu'naillâe, » c'est, pour la première fois, être parrain ou marraine : « Cambé a-tu d'f'llâaus, Jeadet ?— i n'ai chut — tai ! t'é poué core déqu'naillâe, din ? » Combien as-tu de filleux, Jeadet ? — Je n'en ai aucun.—Tai, tu n'es pas encore *déquenaillé*, donc? D.-S, arr. de Melle et de Niort.—V., arr. de Poit. et de Civ., avec la prononciation *ai*, *é*, ou *i*, suivant les lieux.

DERACHÉ, v. a., arracher. V., arr. de Chât.—D.-S., arr. de Melle. *V.* Darachai. — Patois du Berry. — Rabelais : « avec un brin de paille cependant auroit desraché du fond de la paillasse. » (L. 1er, c. 17.)

DERAILEAU, s. m., récit ennuyeux, injures sur injures. D.-S.—(A. R.) — synonyme de Dauraileau, *V.* ce mot. V., arr. de Chât.

DERAY, AIRE (l. *de retro*), adj., dernier, dans quelques communes ; et dans d'autres : « derré, derrère. »

« Les deray transplantés. »
[Gust., p. 80.]

« St Matthieu nous apprend dans son derré chapitre.
(Bab., p. 5.)

« Fais et ordenne mon testament et derrère volunté. » (An. 1404, Arch. St-Hil. Egl suppl. n° 30.)

On a écrit encore : « derrein, et derreine ». « Et par les derreines années et emplois. » (An. 1398. Arch. St-Hil. Courcôme, n° 43.)

Roman : « reire, reyre, » en arrière. — Aube, Marne : « derrain, derien »

DÉRÉGEAI, v. a., c'est donner à un champ le second labour, la seconde façon, parce que alors on refend le sillon que l'on avait formé en donnant la première, et l'on refait la rège dans l'endroit où elle était. D.-S., arr. de Melle. (B.-F.) Racine : *de*, hors, *rège*, raie.

DÉRÉJURE, s. f., l'action de dérégeai, de donner le second labour. (B.-F.)

DÉREVEILLAI (se), v p, se réveiller : « i n' seu poué core déréveillae. » V. — Patois languedoc. « déréveilla. »

DERLINAI, v. n., retentir comme le bruit d'une cloche, d'un métal. V., arr. de Poit.— Patois du Berry : résonner par suite d'une commotion. — Racine : *drelin*, bruit d'une sonnette. Onomatopée.

DERLOTAI, v. n., chanter en labou-

rant, en conduisant une charrette. D.-S., c. de Thénezay. *V.* Araudai.

DERSAE (se), v. pr., s'habiller, se coiffer en parlant d'une femme Vend. (C. et P. D.) — Anglais : « to dress, » habiller.

DÉSABOUI, E, adj., vêtements en désordre. V., arr. de Poitiers.

DESABREGEAI et DABREGEAI (le *g* est légèrement aspiré), v. a., découvrir, ôter la couverture d'un lit — (se), v. pr., se découvrir : « quiau drôle é si mau couchont que gle m'a tout desabregeai quiette neut. » Ce drôle est si mauvais coucheur qu'il m'a tout découvert cette nuit. — V., arr. de Civ.

DÉSABRIAI, v. a. *V.* le précéd. V. — D.-S.

DÉSABROUSAI, v. a. et pr., débarbouiller, laver la figure. V. — D.-S C. Debrousai.

DESACOUAI, v. a., détacher un animal que l'on avait attaché à la queue d'un autre D.-S. *V.* Dacouai.

DESAFFOUGEAI, v. a., donner de l'air au feu afin qu'il s'enflamme. V., arr. de Poit. C. Daffougeai.

DÉSAFFIAI, v. a, cesser de planter des arbres fruitiers : « tu n'as pas raison de désaffiai ton verger de poiriers. » (A. R. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — V., arr. de Civ. Il est aussi pronominal. — Racine : *de*, qui fait exprimer une idée contraire au verbe, *affiai*, produire, élever.

DESAIGAILLAI, (r. *de, s* euph. *aiguaillai*) v. a., faire tomber l'*aigail*, l'eau de pluie : « le vent qui souffle désaigaill'ra promptement les prés. » Impers. « hier soir o n' désaigaillait pas vite. » D.-S., c. Maz. (A. R.) — c. Bress. — V., arr. de Poit.

DESAIMÉ, ÉE (d'saimé), adj., littéralement qui a perdu l'âme, l'esprit ; et, par extension, folâtre, badin, faible d'esprit : « ton n'veu é d'saimé. » V., arr. de Poit. et Chât.

DÉSANDORMI, v. a., réveiller. — Par extension, faire comprendre, désabuser. V. — D.-S.

« Zacharie, à présent vous me désandormez. » [Bab., p. 85.]

DÉSANIAI, v. a., détruire, faire disparaître : « on n' peut désaniai ces mauvaises racines de mon terrain. » D.-S. — V., arr. de Chât., arr. Poit. — (A. R.)

DÉSAVAINGEAI, v. a. et n., déparer; n'être pas avenant. D.-S., c. Maz. (A. R.)

DÉSAVANÇAI, v. a., cueillir le fruit avant sa maturité. Par extension faire une action, un ouvrage, avant le temps. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — (A. R.)

DÉSENDETTAI (se), v. pr., se libérer, s'acquitter. V. — Patois du Berry. — Brantôme : « Elle est morte désendettée quasi de tout. »

DÉSENCOUÉ, v. a. et n., détacher un animal que l'on avait attaché à la queue d'un autre. V., arr. de Chât. *V.* Dacouai.

DESODJU et DESSODJUE (à la, à ma), loc., à l'insu : « tu n' partiras pas à la desodju de ta mère. » D.-S., c. Maz. (A. R.) — Vend., Font.

DÉSOTRILLAI et DÉSOTILLAI (r. *de soteille et sotille*) [-e], v. pr., perdre ses « soteilles ou sotilles, » en parlant des bestiaux dont la corne tombe. V., arr. Civ. — D.-S., c. Bress.

DESOUANT, adv., littéralement, dès avant, autrefois : « ah ! desouant, gle labouriant pou quem avoure : » ah ! autrefois, ils ne labouraient pas comme maintenant. D.-S., arr. de Melle et Niort.

DESOUDE (en), loc. ad., à la sourdine : « mordre en desoude, » par derrière, en traître. V., arr. Civ. — « Désourd (en). » V., arr. de Poit.

DESOUILLÉ (r. *de, s* euph. et *ouillé*), v. a. et pr., « désouillé » quelqu'un, c'est lui donner des mets différents de ceux dont il est rassasié ; le changer de mets. V. — D.-S., arr. de Bress.

DESSAPASSAE, v. a., débarrasser. Vend. (C. et P. D.)

DESSERTÉ, v. a., défricher, essarter. V., arr. Chât. — Patois du Berry.

DET, s. m., doigt. V., arr. de Civ. — D.-S. — Roman et Provençal : « sus lou bou dou det. » — Catalan : « dit. »

DÉTAPAI, v. a., déboucher. D.-S. (B.-F.) — Roman : « destapar, » déboucher, retirer.

DÉTARDAI, v. a., retarder, faire perdre le temps. V. — Patois du Berry.

Detrau, s. m., cognée, hachereau. D.-S., Parth. — Provençal : « destrau. » — Patois limousin : « deytraou. »

Detreax, s. m. V. le précéd. Vend. (C. et P D.)

Detrévirai, v. a., virer, tourner en un sens opposé, bouleverser, renverser. V. — D.-S. — Roman : « detras, » derrière; « virar, » tourner.

Détriai, v. a., sevrer, se dit uniquement des enfants. — Au figuré, et par extension, « détriai » quelqu'un, et surtout « se détriai, » c'est rompre soi-même avec une habitude ou en détourner un autre. Dans tout le Poitou.

Détrouillai (r. *de*, *trouillai*), v. a., desserrer la corde d'une charrette, et laisser aller la corde du puits. V., arr. Poit. et Civ. — D.-S., c Bress. — Par extension, au figuré, aller mal : « Ça détrouille ses affaires, » c est-à-dire ses affaires sont en mauvais état. V. — D.-S.

Déturbai (l. *deturbare*), v. a., interrompre, troubler : « souvent on me déturbe dans ce que je fais. » D -S., c. Maz. (A. R.) — Patois du Berry : « détourber. »

Deu, art., de, du, des. V., c. de Mirebeau et de l'Isl.-Jourd. V. Dau.

Deure (l. *debere*), v. a., devoir. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle.

Devallaie et Devallée (b. l. *devalatorium*), s. f., pente, descente : « Le mulet s'abattit à la d'vallaie. » V. — D.-S — Vend. — *Devalatorium*; pro quadam domo sita in descensu, seu *devalatorio* mercati novi. (An. 1279. Manusc. du Poitou.) — Mayenne. — Français : « devaler, » descendre. — Noms de lieux : « Devallerie (la), » Colombiers. (V.)

Devant (à la), loc., « à la devant d'eux, » au devant d'eux; « aller à la devant de quelqu'un, » c'est aller à la rencontre d'une personne. V. — D.-S. — Vend. — Languedocien : « en l'endavant. »

Devant, s. m.; Devantaère, s. f.; Devanteau, s. m., tablier à l'usage des femmes de la campagne, dans tout le Poitou.

« Son garderobe est fait d'un devanteau de peas. » (Gust., p. 33.)

— « Devantier : trois devantiers de sarge grise. » (An. 1694. Smarve. Manusc. du Poitou) — « Devantière. » (An. 1773. Manusc. du Poitou.) — Roman : « davantal, devandalh, devendailh. » — Patois du Berry : « devanteau, devantier, devantière. » — Ardennes, Marne : « devantier. » — Saintonge : « devanteau. » — Etienne Tabourot : « son devantier blanc. » — Rabelais : « elle mit son devanteau sus sa teste. »

Devariae (d'variâe), v. n., déchoir. Vend. (C. et P. D.) — Perdre de sa valeur, ne pas se maintenir en un bon état. D.-S., c. Maz. (A. R.)

Dévettai (dév'ttai), v. n., qui ne peut plus concevoir. Se dit des femelles des animaux. « Ta vache est alle dév'ttaie, Charlu? — O y a lin-tomps. » D.-S.

Devinpurae (d'vinpurâe), v. a., calomnier, déchirer son prochain avec passion : « ma foué, M. le curé, ve d'vinpurâe joliment la religion protestante atout; » ma foi, M. le curé, vous calomniez beaucoup la religion protestante aussi. D.-S,, arr. Melle.

Devirai (d'virai) [l. *de* et *girare*], v. a. et n., détourner, interrompre son chemin, une course pour s'arrêter : « d'vir' don qui, y boirant in co; » détournes donc ici, nous boirons un coup. V. — D.-S. — Besançon : « daivira. » — Patois limousin : « déyviroda, » dévirée, détour. — Français : « dévirer, » se dit d'un câble qui recule au lieu d'avancer; terme de marine.

Dgidae, v. a., guider. Vend., Sabl. et Chaumois.

Dgir, adv., guères. Vend., Sabl. et Chaumois.

Diau, s. m., dé à coudre; celui qui est ouvert par le bout. V.

Diaule, s. f., diminutif du précéd., dé à coudre, celui qui est fermé. V.

Dichtèrai, v. n., tromper au jeu. Vend., Font. (C. et P. D.)

Dichterou, se, adj., trompeur, attrappeur, processif. Vend., Font. (C. et P. D.)

Dichtai, v. a., guetter. D.-S., arr. Melle.

Diffamé et Diffami (l. *diffamare*),

adj., déformé, qui n'a aucune grâce. V. — D.-S.

« Et diqualez qui sant tortu
» Tot diffamy et tot bossu. »
(Gent. Poëtv.)

Digolaesse (l. *decollare*), s. f., « la St-Jo-Digolaesse,» la décollation de saint Jean-Baptiste ; le jour de cette fête. Vend. (C. et P. D.) — « Digolaisse (la), » foire à Mougon (arr. Mel.), le jour de la décollation de Saint Jean-Baptiste (29 août). — Nicolaise ou dicolaise (St-Jean), foire à Nieuil-l'Espoir, V. (29 août). — « St-Jean de Collaces. (Baluze, hist de la maison d'Auverg., t. II, p. 295.)

Dimoenche et Dimoinche, s. m., dimanche :

« I te trouve assidu les dimoinches au sermon. »
(Bab., p. 61.)

Din, conj., donc. V., c. de Mirebeau. — D.-S., arr. Melle. — Din, prép., dans. V., c. de Mireb. et de Montc. — D.-S, c. d'Airvault. — Gascon : « dins. »

Diok, exclamation ; poursuis, poursuis. D.-S., Gâtine. — Affirmation, si, oui. D.-S., c. d'Airvault.

Diou ou you (Nom de) [l. *Deus*], interjection imprécative, dans tout le Poitou.

Diqui, Dequi, adv., d'ici ou de là. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.)

Diverse (l. *diversus*), s. f., querelle, dispute : « aimer la diverse, soutenir la diverse. » V.—D.-S.

Do, pl. Dos, art. composé, du, des. Suivant les lieux, ou plutôt la manière d'écrire le mot

« Moque te do curé, prent ben quieu qu'y te dis »
(Bab., p. 18)

— Champagne : « do. »

Doguai, v. n., attendre, faire le pied de grue : « i ans doguai tout l' jou, rin n'é vingu ; » nous avons attendu tout le jour, rien n'est arrivé. V., arr. Civ.

Doigt (l. *digitus*), s. m., dé à coudre. D.-S.

Doirai, v. a., enduire, salir. Vend., Font. (C. et P. D.)

Domaie, s. f., blouse. D.-S., arr. de Parth. *V.* Daumée.— Patois du Berry : « domaye (la), » ancien habit de cérémonie des paysans du Sancerrois et du Nivernais, généralement en cotonnade bleue, pour les jours de première communion, de grandes fêtes ou de mariage. Les basques en sont très-longues et le corsage très-court.

Donde, adj., qui est dompté. *V.* Danze. « Être donde, » être fatigué. D.-S., arr. de Melle. — Roman : « domde. »

Dondai (l. *domare*), v. a., dompter. — D.-S. *V.* Danzai. — Gascon : « dounda. » Roman : « dompdar. » — Ancien catalan : « domdar. » (Cit. B.-F.)

Dorchae, v. a., toucher légèrement. D.-S., arr. Melle.

Dorgeasse, s. m., terme de mépris. Se dit d'une vieille femme. D.-S. (B.-F.) *V.* Bregosse.

Doribellae, v. a., enrichir d'or. Vend. (C. et P. D.)

Dormail, lle (l. *dormitor*), adj., dormeur, qui aime dormir : « ta sœur est ine fameuse dormaille. » V.—D. S. — Rabelais : « dormar : » « Baillent le moine par les pieds à leurs compagnons dormars » (L. IV, c. 16.)

Dormirie (l. *dormire*), s. f., sommeil, besoin de dormir. Dans tout le Poitou.

Dormitoire (de l'en) [l. *dormitorium*], loc., ce qui prépare au sommeil. L'on appelle vulgairement « chanson de l'en-dormitoire » ce que les mères chantent à leurs petits enfants pour les endormir. V.—D.-S. — Roman : « dormicio. » — Italien : « dormizione. »

Dormezae, adv., désormais. Vend. (C. et P. D.)

Dornaie et Dornée (r. *dorne*), s. f., ce que contient le tablier, la *dorne*. Dans tout le Poitou.

Dorne, s. f., giron, espace compris depuis la ceinture jusqu'aux genoux d'une personne assise. Définition très-exacte de l'abbé Rousseau. Dans tout le Poitou. — « Laquelle emportoit sa pleine dorne de linge de ladicte église. » (An. 1662. D. Font., t. XII, p. 323)

Dorne, s. f., pierres qui forment le cintre, la gueule d'un four. V., arr. Civ. —D.-S., arr. de Melle et de Bress.

Doro (l. *durare*), s. m., patience. (Vend. C. et P. D.)

Dorut, te, adj., bourru, de mauvaise humeur. D.-S. — (B.-F.)

Dotai, v. n., dormir par interruption, sans être au lit, en penchant la tête. (Vend. C. et P. D.)

Dou, adj, num., deux, au pl. *doués*, quand il précède un substantif féminin : « dou hommes, doués femmes. » V., c. de l'Isl.-Jour. — Patois limousin : « doué. » — Gascon : « dios, dus. »

Dou, art., de, du, des. V. — D.-S., suivant les lieux. V. Dau. — Champagne. — Provençal : « dou grand oumèro, » du grand ormeau.

Doublet (l. *duplex*), s. m., terme de maquignon pour indiquer une bête chevaline dans sa deuxième année. Dans tout le Poitou, suivant les lieux.

Doublet, Doublae (*bl* mouillés), s. m., bissac. V. — D.-S. — Il est aussi connu métaphoriquement sous le nom de « fusil de toile, » dit M. Beauchet-Filleau, c'est l'arme dont se servent les indigents pour aller quêter dans les campagnes :

« O faudrat s'armay d'In doublay. »
(Gust., p. 24.)

— Basse latinité : « *duplarium*, sacculus, crumena, Gallis olim, *doublier*. » (Duc.) — Roman d'Aubery :

« Le chapel prent, l'escharpe et le doublier,
» Et le bordon qui ne volt pas laissier. »

— Aube : « doublet, doublier, doublot, » serviette pliée en diagonale dont les paysannes se couvrent la tête. — Nappe, linge.

Doubleron, ounne, adj, terme de maquignon pour indiquer une bête chevaline de deux ans. Dans tout le Poitou.

Doublon, nne, adj. *V.* le précédent. S'applique également aux jeunes veaux. Dans tout le Poitou, suivant les lieux. — Provençal : « doublen ; » « quant de doublen ? » combien de bouvillons ?

Doue, s. f., fosse pleine d'eau où on lave le linge à défaut de fontaine. D.-S. — (A. R.) — Fossés autour d'une place, d'un château, d'un jardin. V. — Vend. (C. et P. D.) — « Seront tenuz iceulx habitants et dessus nommés faire ou faire faire des douhes et foussés à l'entour de la dicte forteresse. » (An. 1443. Arch. St-Hil. Masseuil, n° 87.)

Douleau (g. δοῦλος), s. m, petit valet. Terme d'amitié pour les petits enfants, qui n'est guère usité que dans cette phrase : « vin dan, man p'quit douleau, vin iqui, vin man p'quit valet, » viens donc mon petit enfant, viens ici, viens, mon petit valet. D.-S. — Châtillon. — Vend. Sablais.

Doueet, Douet et Det, s. m., lavoir, pièce d'eau où on lave. On ne dit pas je vais laver mon linge, mais seulement « i va au det. » D.-S., c. Bress. — Vend., Font. (C. et P. D.) — Canal. V., c. Isl.-Jour., Adriers. — Mayenne : « doucet, » lavoir.

Dourdai, v. a., battre quelqu'un. Vend. (C. et P. D.)

Dousil ou Douzil, s. m., petit morceau de bois taillé en pointe ou en cône, dont on se sert pour tirer du vin à une barrique ou à un tonneau. Dans tout le Poitou. — Basse latinité : « duciculus, duciolus, ducillus, epistomii vestibulum, seu paxillus ori epistomii insertus. » (Duc.) — Auvergnat : « douzilia. » — Ancien français : « dosil et dousil. »

Doutance, s. f., soupçon, croyance. Dans tout le Poitou. — Marne. — Ancien français.

Dragougnai, v. a., importuner : « va-t'en, tu me dragougnes. » Ce mot, dit l'abbé Rousseau, rappelle les dragonnades contre les religionnaires. D.-S. (A. R.) — C. Bress. et arr. de Parth.

Dramai, v. a., user, détériorer : « i en ai jamais vu in tau coum' quiau pro dramai ses affaires ; » j'en ai jamais vu un semblable à celui-ci pour user ses affaires. — Au figuré, c'est se fatiguer à voyager, à marcher. V. — D.-S.

Drameux et Dramour, se, adj., celui ou celle qui drame. V., arr. Poit. et de Civ.

Drapeas, s. m. pl., langes. V. — D.-S.

» Courons d'In grond randon
» Ver quiou petit poupou
» Qui crie sur la paille
» Dans dos chétiz drapeas. »
(N. p.)

— Aube, Marne, Haute-Marne : « drapais, drapeaux, drapelets, » langes d'enfant, chiffons.

Drechai, v. a., toucher, joindre. Environs de Mel. (B.-F.)

« I manigancit ben et drechit la volaille. »

Dredillai et **Derdeillai**, v. n., trembler de froid; frisson causé par la fièvre. D.-S.— (B.-F.)— V.— Patois du Berry : « dardeler, » trembler de la fièvre ou de colère. Pron. Il signifie aussi s'élancer, trembler de joie.

Dremai, v. a., user, déchirer. Vend. (C. et P. D.)—*V.* Dramâe.

Dressière, s. f., sentier. V., c. de l'Isl.-Jour. *V.* Coursière.

Dré, adv., droit. Ce mot forme plusieurs locutions : « iqui a dré, » ici à droite : « dré qui, au dré, à la dré, » vis-à-vis. Dans certains lieux on ajoute le *t* euphonique.

» Quieu sont de faux moyens pour mener dret au [but.
(Bab., p. 14.)

Au figuré, « dret, » chose qui n'est pas permise : « o n'é pas dret. » V., arr Chât.—C'est un vieux mot français, dit M. Beauchet-Filleau, que nous trouvons usité en roman sous bien des formules : « dreit, dreg, dreich, dret. » etc. — Patois limousin. — Provençal : « dre, » « dre de la branco, » vis-à-vis de la branche.

Dret, te, adj., droit. Dans tout le Poitou.

Dretement (dret'ment), adv., précisément, à point nommé. D.-S., c. Maz. (A. R.)

Drigail, s. m., attirail, encombrement : « que f'rez y de tout quiau drigail? » V.—D.-S.—Vend.— Terme de moquerie, en parlant de meubles et d'effets de peu de valeur : « son drigail s'attriq'ra sans peine dans sa nouvelle demeure. » D.-S.—(A. R.)—« drigay. » tout ce qui compose le mobilier et la garde-robe :

« Et mon père et ma mère
» De tot notre drigay feron in invantère. »
(Am. de Col., p. 48. Cit. B.-F.)

Drilé, v. a., glisser, faufiler : « quou drôle de Pierrille (Pierre) drile partout. » —(Se), v. pr., se faufiler. V., arr. de Chât.

Drillai, v. a., déchirer : « i n' pourrant pou l'entret'ni d'veste, gl'ou drille tout. » Nous ne pourrons pas l'entretenir d'habits, il déchire tout. V., Civ.

Drinai, v. n., uriner. D.-S., c. de Châtillon.

Drogée, s. f., mélange d'orge de printemps et d'avoine. V., arr. Poit. et de Chât.—Manusc. du Poitou.

Drole, s. m., enfant, terme d'amitié, d'affection par lequel les parents désignent leurs enfants : « drolesse, drolière » s'emploient au féminin dans le même sens. Dans tout le Poitou.

Drosses, s. f. pl., criblures, rebut du blé. — Au figuré l'on dit d'un homme gras, replet : « gle s'port' ben quiau gars, on vé bene qu' gle n'minge pou qu' daux drosses. » Il se porte bien ce gars, on voit bien qu'il ne mange pas que des drosses. V.—D.-S.—Vend., suivant les lieux.—Anglais : « dross, » ordure. — Anglo-saxon : « dros. » (Cit. Card.) — Allemand : « dreck. »

Droue, s. f., l'*agrostis stolonifera*, plante. V., c. de Montc. et de l'Isl.-Jour.

Drougeai (g. τρώγω), v. a., ronger : « gle sant queme dos chés qui drougeant do rouget; » ils sont comme des chiens qui rongent des os. Vend. (C. et P. D.)

Drouq, s. m., jeu de cache-cache, jeu d'enfants. V., arr. de Chât.

Droye, s. f., plante, ray-grass. D.-S., c. Celles.

Druge, adj. des deux genres, vif, actif, ombrageux, se dit des animaux et des hommes lestes et légers de corps. D.-S.—(B.-F.)—V., arr. Civ. — Ancien français : « drue, drus, » brave, hardi, vigoureux. Dans le roman de la Rose, il signifie une souris.

Drugeai (r. *druge*), v. n., se distraire, s'amuser. D.-S.

Drugesse, s. f., vivacité, activité. D.-S.—(B.-F.)

Druqué, v. n., jouer au drouq. V., arr. Chât.

Dubai, s. m., duvet. D.-S., arr. de Bress.

Dube, s. f., dune, hauteur, élévation. V. — D.-S., c. Bress. — « Dunes (les). » On appelle ainsi, vulgairement,

les hauteurs qui dominent Poitiers à l'est —Dube et Duble, 1572, 1583, 1624. (Manusc. du Poitou). — Basse latinité : « duna, dunus, dunum, vetere Gallorum lingua, montem, vel collem significat. Unde factum, ut omnium pene oppidorum, quæ collibus aut montibus inædificata sunt, nomina in *dunum* terminentur..... Sed et etiamnum *dunas*, tabulosos et arenarios colles ad Flandriæ, Hollandiæque, atque adeo ipsius Angliæ littora Galli nostri *dunes*, Belgæ *duynen* vocant. » (Duc.)

Dueil, s. m., deuil : « j' portons l' dueil d'nout' mère. » V., arr. de Chât. et de Civ. *V.* Del.

Dumé, s m., duvet. V. — D.-S. — « Tant par la douceur d'icellui dumet. » (Tab., l 1er, 13.)—Basse latinité : *duma*, innascitur verò avibus plumagium multiplex : pullis namque noviter genitis primò innascuntur illæ (etc.)..... Secundò innascuntur aliæ quæ dicuntur lanulæ, a quibusdam *dumæ*. Hæ sunt exiles et molles, densiores et longiores primis. (Duc.)

Ducange pense que, dans le texte que nous venons de citer et qu'il a extrait d'un livre sur l'art de la chasse par Frédéric II, il faut lire *duræ*, à cause du mot français *duvet*. Mais notre patois reproduisant le mot *dumet*, et Rabelais l'ayant employé, il est évident que le mot *duma* est bien le mot réel et qu'il n'y a aucune altération dans le texte.

Dupe, s. f., dune, hauteur, élévation. V — *V.* Dube. — Noms de lieux : « Duppe (la). » [Brux, V.]

Duppe, s. f., huppe, oiseau. V., arr. Poit. — « Car il n'y a nulle apparence de dire qu'à Paris sus Petit-Pont geline de feurre, et fussent-ils aussi huppés que duppes de marais. » (Rab., l. 2, c. 12.)

Duragne (l. *durus*), s. m., homme d'un caractère sombre et taciturne. (B.-F.)

Duragnou, se, adj., coriace : « thielle vionde n'est pas boune, alle est durâgnouse. » (B.-F.)

Duranmesi, adv., désormais : « i reste iquit duranmési. » D.-S., c. Parth. et Bress.

Durassier, ère, adj., se dit du bétail, quand il est maigre et qu'il a un poil qui n'annonce ni vigueur ni santé. V., arr. Civ.—D.-S.

Duraud, de, adj., qui n'est pas tendre, en parlant de la viande. — Au figuré, rude, insensible : « un homme duraud. » V., arr. de Poitiers et de Civ.

Durchae, v. a., toucher légèrement. Vend. *V.* Dorchâe.

Dureau, s. m., plante des prés. V., c. Isl.-Jour., Adriers.

Duré et Durai (l. *durare*), v. n., attendre, prendre patience. « L'tomps m'dure, » me paraît long. « Dur' don, » reste en patience. V., arr. Chât., arr. Civ.—D.-S.

« Duré don, duré don, ve m'avé to foupic. »
(Am. de Col., p. 17.)

— Patois du Berry. —Thibaut, comte de Champagne :

« Et fine amors qui ne m'ilalt durer. »
(Cit. C, J.)

Dureet et Duret, s. m., troène, plante, *ligustrum vulgare*. Vend. (C. et P. D.)

Durier, ère, adj., se dit du bétail quand il est maigre. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. *V.* Durassier.

Durmadaire, s. m., dur au mal. D.-S., Chizé.

Durou, s. m., espèce de chicorée sauvage qui pousse dans les champs, et dont la tige, qui est fort dure, sert à faire des balais très-recherchés pour nettoyer les aires. (B.-F.) —V.

Ebaffae, Ebaffé, ée, adj, anéanti par la chaleur, essoufflé. — Par extension, étonné. Vend. (C. et P. D.) — V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S., arron-

dissement de Bressuire et de Parth.

Ebaroui (s'), v. pr., tomber de vétusté. D.-S.—(B.-F.)

Ebat, s. m., événement. V., c. Isl.-Jour., Adriers.

Ebaupin, s. m., aubépine. V.—D.-S. — « Et aussi les a veu prendre des esbaupins et autres espines. » (An. 1494. Nieuil. Manusc. du Poitou.)

Ebaurai, v. a., commencer un ouvrage, le préparer : « où qu'ol é Fanchette? — All' a été ebaurai son linge. » Où est Françoise? — Elle est allée préparer son linge. V., arr. Civ.

Ebeillai, v. a., éventrer. Vend. (C. et P. D.)

Ebellai (s'), v. pr., se dit du ciel lorsqu'il s'éclaircit, s'embellit après une averse, un orage. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Civ.

Ebenai (eb'nai), v. a., écraser, émietter. Vend. (C. et P. D.)

Ebequelé (ebeq'lé) [s'], v. pr., s'écrier en parlant des gens; jeter des bêlements non interrompus, en parlant des moutons, des chèvres : « qu'a don ta chièvre, ma mignoune; a s'a ébequ'lé tout' la matineie. V., arr. Chât., arr. Civ.

Ebequegnai (r. *bequegnon*), v. a., casser, briser le bequegnon. *V.* ce mot. V., arr. Civ.

Ebergné, ée (eb'gné), adj., pot cassé à son extrémité. V., arr. Civ.

Eberlobé, ee (éberlobé), adj., étourdi, insensé. V.—D.-S.—Patois du Berry : « éberlobé. »

Eberluté, v. a. et n., éblouir : « otez don qu'alle chandelle a m'éberlutte. » V., arr. Poit.—Patois du Berry : « éberluter »

Eberluttes, s. f. pl., éblouissements. V., arr. de Poit.—*V.* Arbeluttes. —Patois du Berry.

Eberquegnai, aie, adj., pot cassé à son extrémité. D.-S., c. de Bress. — *V.* Ebergné.

Ebiocquai, v. a., écraser en bloc, en masse : « i avé daux us dans ma poche, i ai cheut, i les ai tou ébiocquai; » j'avais des œufs dans ma poche; je suis tombé, je les ai tous écrasés en masse. V., arr. Civ.—D.-S.—(B.-F.)

Ebirogliaé, ée, adj., éraillé. Vend. (C. et P. D.)

Ebisail, s. m., vent de bise, et sécheresse qui en est la conséquence : « ol a fet in grond ébisail. » D.-S. — (B.-F.) —V., arr. Civ.— « Ebisail, » tourbillon : « quiel ébisail a tout éparpeillé nout' blé. » V., arr. de Poit., c. de St-Savin. *V.* Abisail.

Ebisaillai (s'), v. pr., se refroidir, se dessécher au vent de bise. D.-S. — (B.-F.)

Ebobé, ée, adj., étonné, imbécile, niais. V. — Vend. (C. et P. D.). — Mayenne : « ébaubé, ébaubi. »

Ebouchardai, v. a., débarbouiller. Vend. (C. et P. D.)

Ebouillai, v. a. et n., réduire un objet à l'état de bouillie, écraser, broyer, briser. V. — D.-S., suivant les localités. —Il s'emploie encore dans le sens de démolir : « tu fais donc ébouillai ta grange? » — D.-S.—(B.-F.)—Patois limousin : « eybouilla. »

« Chantez comment François furent vaincuz,
» Escartelez, esbouillez, esbaulez. »
[Cit. B.-F.]

— (S'), v. pr., s'écrouler. V.—D.-S., suivant les lieux.— Mayenne.

Ebouissé (s'), v. pr., s'étonner :

« Et monsieur le marquis son frère
» Qui grain ne s'ébouisset. »
(Siége de Poit., p. Col.)

Ebourai, v. a., préparer un ouvrage. D. S.—(B.-F.)—*V.* Ebaurai.

Ebousaclai (*cl* mouillés), v. a., écraser. Il a quelque chose de plus énergique que le verbe ébouillai : « s' i t' sarais coum' i t'aeme (disait un amoureux à sa promise dont il tenait la main), i t'ébousaclierai les dés coum' ine bouze de vache; » si je te serrais la main comme je t'aime, je t'écraserais les doigts comme une bouze de vache. D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)

Ebousaillai, v. a., nettoyer les étables, les cours, enlever les fumiers. V., arr. Civ. — Même sens que le précédent. D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)

Ebousai, v. a., nettoyer les étables, V., dans quelques localités.

Ebousillé, Ebousilli, v. a., écraser. V., arr. de Poit., suivant les lieux. *V.* Ebousacliai.

Ebraillai (s'), v. pr., s'écrier, par-

ler haut. V., arr. Poit.—D.-S., arr. de Bress.—Vend.

« Gle s'ébrailloit dau cot, et gle s'ouvret le point. »
(Gust., p. 50.)

Ebrenai, v. a. et pr., écraser, mettre à miettes, à petits morceaux : « gl' a cheu dau planché, gle s'é tout ébrenai. » V., arr. de Poit. et de Civ.—D.-S.

« I m'levit l'matin. . . . . .
» Tout lode et bouraillou, fagnou, tout ébrené. »
(Cit. B.-F.)

Provençal : « esbréuna, » « l'âge m'esbréuno. »

Ebresillai, v. n., mettre en pièces, à tous petits morceaux. V., arr. de Poit. et de Civ.—D.-S.—(B. F.) — Patois du Berry : « débesiller, » mettre en pièces, gâter.

Ebrettai (r. *brette*), v. a., faire cesser les vaches, les chèvres, les brebis de nourrir leurs petits : « quont ébrett'ra tu ta vache ? » D.-S., arr. de Bress.

Ebriolae (s'), v. pr., s'empêtrer : « gl' écrété dons la planne, ses mules gl'échapirant, l' s'ébriolit dans les guides, l' vr'sou li labourit l'échine ; » il écrétait dans la plaine, ses mules lui échappèrent, il s'empêtra dans les guides, le versoir lui laboura l'échine. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Ebroquegné, ée (ébroq'gné), adj., pot cassé à son extrémité. Vend. (C. et P. D.) *V.* Ebergné.

Ebuffae, Ebuffée, adj., essoufflé. Vend. (C et P. D.)—V., arr. de Poit.—D.-S., arr. de Bress.

Ecafouge, ée, adj., feu presque mort, braise qui s'éteint V., c. Montm.

Ecalea, s. m., noix dépouillée de son brou. Vend. (C. et P. D.) — Aube : « Ecalas. »

Ecalai, v. a., littéralement faire comme la noix qui quitte le brou ; par métaphore, écarter. « Ecalai les jambes. » V., arr. P. — D.-S. — (B.-F.)— Français : « écaler, » ôter l'écale des noix.

Ecambouille, s. f., grande quantité d'eau tombée du ciel, amenée par des fossés, des aiguières. D. S. —(B.-F.) — Roman : « escampar, » verser. (B.-F.)

Ecarde (l. *carduus*), s. f., sorte de peigne dont on se sert pour carder la laine. V.

« Mais quielle de quiloquy se trouve en ses escardes. »
(Bab., p. 11.)

Ecardou et Ecardoue, s. m., cardeur. V.

Ecarlante, s. f., oiseau, la traie. V., c. Montc., St-Jean-de-Sauves.

Ecarquaillai et Ecartillai, v. a., jeter autour de soi, écarter les jambes ; ouvrir démesurément les yeux : « gl' écarquaill' les ails coum' ine bine qui pond à l'ombre ; » les yeux comme une bine (dinde), etc. V., arr. Poit., arr. Civ. — D.-S. — Fendre. V.— D.-S. — Français : « écarquiller, » écarter, ouvrir.

Ecassonné, v. a., briser les mottes, les *casses* de terre. V., c. Montm. *V.* aussi Agalai.

Ecernuge, s. f., plante, l'*agrostis stolonifera*. V., arr. de Chât. « Cernuge. »

Echalafe, s. f., brou de la noix. *V.*, c. de Montm. *V.* Chalafe.

Echalé, v. a., enlever le brou de la noix. V.—Patois du Berry.

Echaleau, s. m., tranche de foin que l'on coupe dans la barge avec une faux. D.-S., c. de Bress.

Echalet et échalier, s. m., petite échelle qui sert à franchir les haies. Quelquefois c'est une grosse pierre mise en travers que l'on enjambe. D.-S. —(A.-R.)—V., arr. Civ.—« Chemin de l'eschallier. » (An. 1623. Manusc. du Poitou.)

« En passant pr' in' échalet,
» I laissi tomber min pané. »
(Cit. B.-F.)

— Patois du Berry : « échalier, » petite échelle double et basse appuyée des deux côtés d'une haie, etc.

Echalette, s. f., espèce d'échelle à montants très-rapprochés l'un de l'autre, et qui, fixée à l'aiguille ou au timon d'une charrette, sert à retenir le chargement quand il est composé de paille, de foin. (B.-F.)—V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Echalinae et Echalinai, v. n.,

échauffer. Vend. (C. et P. D.) — V. *V.* aussi Achalai.

ECHALUPÉ, ÉE, adj., littéralement être sorti de sa coquille comme le fruit de la noix. Au figuré, se dit des enfants assez grands, assez forts pour commencer à gagner leur vie. V., arr. Chât.

ECHALUPÉ, v. a., enlever le brou de la noix. V., c. de Mirebeau. *V.* Echalé.

ECHAMELAIE, s. f., tranche de foin que l'on coupe dans la barge avec une faux. D.-S. Maisonnais. — (B.-F.) *V.* Echaleau.

ECHARAILLÉ, E, adj., celui qui a les yeux rouges. — Par extension, viande mal coupée. Vend. (C. et P. D.)

ECHARAILLÉ, v. a., passer le fil dans la cendre pour le blanchir. D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)

ECHARBOT (l. *scarabæus*), s. m., hanneton. V., arr. Civ. — D.-S., c. Bress.—Vend. (C. et P. D.)

« I al bay chez nous in echarbot. »
(Gust.)

— Poésies de Marie de France : « escharbot. » (T. II, p. 281)—Français : « escarbot, » insecte du genre des scarabées.

ECHARCLAI et ECHARDAI (*cl* mouillés), v. a., écailler un poisson. D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)—Arr. de Bress. —Vend.—V., c. de Montc., où l'on dit « échardi. » *V.* Charclai.

ECHARDE, s. f., écaille de poisson. D.-S., arr. de Bress.— Vend. — V., c. de Montc. *V.* Charcle. « Echarde » est aussi une petite épine, un petit éclat de bois qui entre dans la peau.

ECHARDI, v. n., être hardi en affaires. V., c. Montc.

ECHARDRIC et ECHARDRIL, s. m., chardonneret. D.-S., arr. de Melle. *V.* Chadrier.

ECHAREUGNÉ, ECHAREUILLÉ, ÉE, adj., celui qui a les yeux rouges ou pleins de chassie. V., arr. de Civ. et de Poit.

ECHARRAYOU, s. m, toile qui sert à renfermer les cendres dont on se sert pour la lessive. D., arr. de Parth. — (A.-R.) *V.* Cherri.

ECHAUTI, v. a., salir. D.-S., Melle. —(B.-F.)

« Oh ! qui dissit mon p'tit, t' veux donc
» Qui m'échautisse in brin. »
(Cit. B.-F.)

ECHÉRAI, v. n., céder, se rendre. D.-S., Châtillon. *V.* Achaï.

ECHERPILLAI, v. a., mettre les toisons de laine par petits bouchons pour les briser, les carder. V., arr. de Poit. et de Civ. *V.* Cherpeillai. — Ardennes : « écherpiller, » voler.

ECHEVILLAI (s'), v. pr., se donner des coups de pointes de sabot dans les chevilles en marchant. D.-S., arr. de Melle et de Bress.—(B.-F.)—V., arr. de Civ.

ECHINAL, s. m., canal de l'écluse d'un moulin. V., Chât.

ECHOUTI, v. a., découvrir, mettre au jour, faire connaître.—(B.-F.)

ECHUMEAU, s. m. *V.* Echaleau. D.-S., c. de St-Maixent, arr. de Parth. — (A.-R.)

ECILLES et ECEILLES (l. *exilis*), s. m. pl., restes de pâture que les bestiaux laissent dans les rateliers ou sous leurs pieds. L'on dit des enfants qu'ils font leurs « éceilles grousses, » lorsqu'ils gaspillent ce qu'ils mangent.—Au figuré, « ramasser les éceilles, » c'est ménager ce que l'on a, faire de l'économie. V., arr. Poit. et Civ. pour « éceilles. » D.-S., c. B. — (B.-F.) pour « écilles. » — Saintonge : « essille. » — Vieux français : « essil, » ruine.

ECLAIRE (herbe à l'), s. f., plante, la grande chélidoine. V. — D.-S.—(B.-F.) —Ch. Etienne : Chelidonia de l'*esclère*, vel etiam chelidonium quod quidem majus appellatur. » (Cit. B.-F.)

ECLAIRCISSOIRE, s. f., éclaircie qui se fait dans les nuages. D.-S. — (B.-F.)

ECLASSÉ, ÉE (*cl* mouillés), adj., fatigué, souffrant. V., arr. Chât. — Patois du Berry : « éclassé, » qui souffre de la soif.

ECLAVEA, s. m, hameçon. V., c. Vouillé, Ayron.

« Al a de grands nasias
» Qu'étiant fé comm' daux éclavias. »
(Chans. Poit.)

ECLISSAI (*cl* mouillés), v. a., écla-

bousser, faire rejaillir un liquide à l'aide de l'éclissouère : « et l'aive m'ecclissait de gassot en gassot » D.-S. — V., arr. Civ.—Ancien français.

Eclissouère, s. f., petite seringue en bois dont les enfants se servent pour arroser les passants par espièglerie, ou s'arroser entre eux et comme par jeu. V., arr. Civ.—D.-S.

Ecobue, s. f., terre pelée où l'on se dispose à mettre le feu. D.-S., arr. de Bress. — Ardennes : « écobuer, » cultiver une terre en friche. — Français : « écobue, » espèce de pioche en forme de houe.

Ecœurai (*cœ* mouillés), v. n. et pr., faire mal au cœur, vomir. V. —Marne : « écœurer. »

Ecorche-cul, s. m., églantier. V., arr. Civ.—D.-S.—(B.-F.)

Ecotiulé (être), loc., c'est entendre au printemps pour la première fois, et avant d'avoir déjeûné, le chant de certains oiseaux voyageurs, tels que le coucou, le loriot, la caille, etc. D.-S. — (B.-F.)

Ecouails ou Ecouailles, s. m. pl., laine que les brebis perdent ou qui se trouve sous leur ventre et autour de la queue. V., arr. de Civ. — D.-S. — *V.* Couails.

Ecouaillai, v. a., faire les écouails. V.—D.-S.

Ecouaillis, s. m., laine courte. D.-S., Melle (Rond.)

Ecouerat, s. m., morceaux de bois, déchet du châtaigner quand on fait des cercles. D.-S, c. de Celles — Morceau de bois fendu en queue. (B.-F.)

Ecouète, s. f., guenille emmanchée au bout d'une perche, dont on se sert pour nettoyer le four avant d'y mettre le pain. V., arr. Poit.

Ecouraflai (*fl* mouillés), v. a., faire des raies sur ce qui est poli ; déchirer, écorcher : « Pierrille en m'nant sa brande à la ville a écouraflé le mur de ma closure. » Pierrille, pour Pierre. — (S'), v. pr., s'écorcher, se déchirer les mains. V., où l'on prononce dans quelques contrées « écouraflé. » — D.-S.

Ecrabouillai, v. a., écraser, surtout un corps mou, tout ce qui rend de l'eau, du jus. D.-S.—(A. R.) — V.—Vend. — (S'), v. pr., se broyer les os, une partie du corps par un accident, une chute. V.—D.-S.—Vend.

« Chantez comment François furent pillez,
» Chollez, foulez, roulez, escharbouillez »
(Chans. sur la bataille de Guinegate (1479)
(Cit. B.-F.)

Ancien français : « escarbouiller et escrabouiller. »

Ecraboutar, ée, adj., oppressé d'humeurs sur la poitrine. Vend. (C. et P. D.)

Ecramolli, e, v. a., amollir, écraser : « la pluie ecramolli les mottes. » D.-S., arr de Bress.

Ecrapouti, v. a. et pr., écraser, surtout un corps mou. Vend.—D.-S.— Provençal : « escrapouchina, » « deguèron, tres contro un, vous escrapouchina ; » ils durent, trois contre un, vous écraser.

Ecras et Ecrase, s. f., une grande quantité, en abondance. V., arr. de Chât., arr. de Civ.

Ecrepi ou Ecrepissai, v. a., renverser, jeter à terre. — Par extension : écraser, réduire à rien. D.-S. — (B.-F.)

Ecret, s. m., ce qui reste au milieu de l'ancien sillon après le premier labour. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Ecrètai, v. a., donner le premier labour. D. S., arr. de Melle et de Niort.

Ecrevances, s. f. pl., grains défectueux que l'on enlève de la cour à battre, ou qui tombent sous le crible. V., Chât.—« Escréance : » « Les pailles des dixmes et terrages de Roussay, balles, baliers et escréances desd. dixmes. » (An. 1518. Rossay. Manusc. du Poitou.)

Ecrin-de-Coffre, s. m., petite boîte qui fait partie d'un coffre. (B.-F.) *V.* Casserette. — Basse latinité : « *scrinium*, feretrum, in quo reliquiæ sacræ reconduntur, nostris, *escrin.* » (Duc.)

Ecrioches, s. f. pl, échasses. V., arr. de Chât.

Ecrivage, s. f, écriture. Vend.

Ecuché, v. a., épuiser, tarir. V., arr. de Chât. *V.* Acuchai.

Ecuchon, s. m., ce qui a été acuché ; Fondrilles. V., arr. de Chât. *V.* Acuchail.

Ecuraillai, v. a., approprier, nettoyer, rendre propre. D.-S., arr. de Melle.—V., arr. de Poit. et de Civ.

Ecuraudai (l. *acutus*, *rodere*), v. a., diminuer, raccourcir : « T'es tout écuraudé, » dit-on à celui dont les cheveux ont été coupés trop court. V., arr. Civ.—D.-S.—(B.-F.)

Ecuron, s. m., fagot de bois. V., arr. de Chât. et de Montm.

Edouvai, v. n., maigrir ; diminuer, couler, employés pour rendre la première idée. Il pourrait dériver de « de vovere, » employé par les Latins avec la signification d'ensorceler. D.-S, c. B. —(B.-F.)

Efestouillé, ée, adj., éveillé, alerte, subtil. V., arr. Civ.

Effamai ou Effami, suivant les lieux. V. a., déchirer, mettre en pièces : « Toinillon et Mateluche s' sant battus, gl' étiant tout effamés ; » Antoine et Mathurin se sont battus, ils se sont tout déchirés. V.

Effarvoyai (l. *effervescere*), v. a., effaroucher : « sans cesse tu effarvoyes mes poules. » — (S'), v. pr., s'envoler de frayeur. D.-S., arr. de Bress.—(A.-R.) —V. dans quelques contrées.

Effe, s. f., terrain bas et humide ; et encore, fonds de terre où passe quelque peu d'eau qui le rend impropre au labour, et qui n'est bon qu'à produire de l'herbe. D.-S., c. Maz. — V., arr. Chât.—(Manusc. du Poitou.)

Effondement ou Enfondement, s. m., pluie assez abondante pour pénétrer profondément dans la terre, ou transpercer les habits. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.—(A.-R.)

Effondre ou Enfondre, v a. et pr. (l. *effundere*), pénétrer en parlant de la pluie : « mon frère est arrivé tout enfondu ; » « le terrain est tout effondu. » —V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.—Rabelais : « effundre. »

Effort, s. m., hernie. Dans tout le Poitou.

Effouraichai (l. *efferare*), v. a., effaroucher. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle.

Effourgneau, s. m., oiseau qui sort du nid. — Au figuré, se dit de l'enfant qui commence à marcher ; « c'est un effourgneau. » V., arr. Civ. — Provençal : « enfournieau. »

Effourgnai, Effournayai et Effournillai (s') [l. *efferre*], v. pr., sortir du nid pour la première fois. — V.—D.-S.—Suivant les lieux.

Effourgnon et Effournillon, s. m., oiseau qui sort du nid.—V.—D.-S., suivant les lieux. *V.* Effourgneau.

Effraisai (s'), v. pr., s'écrier par frayeur de quelque chose, avoir peur et pousser des cris. D.-S.—(B.-F.) — Roman : « esfreidar, esfrayar, » effrayer. (Cit B.-F.)—Vieux français : « effraer ou effréer. »

Effraisis, s. m., cris d'effroi, témoignages exagérés d'une crainte ridicule. D.-S.

Effrasé, v. n., tomber en morceaux, émietter, briser. V., arr. Chât. —Haute-Marne : « effraiser. »

Effravoye, v. a., effaroucher. V., arr. de Chât. *V.* Effarvoyai.

Effretillé, ée (r. *fretiller*), adj., remuant, vif, éveillé. D.-S. — V., arr. de Poit. et de Civ. — Français : « fretiller, » s'agiter par des mouvements vifs et courts.

Effrime (l. *fremor*), adj., effroyable, horrible. (B.-F.)

Effrimé, v. a. et n., émier, émietter : « effrime don de la miche dans ton lait. » — (S'), v. pr., s'émier, tomber en menus morceaux : « ton pain ne s'effrime pas ; la paille s'effrimait toute. » D.-S., c. Maz. (A.-R.)—V., arr. Civ.

Effumogeai, v. a., lever le fumier des écuries, des étables : « ol é dimanche, o faut effumogeai. » (B.-F.)

Egagliae, v. a. et pr., étendre, s'étendre. Vend. (C. et P. D.)—Mayenne : « égailler. »

Egali, v. a., briser les mottes de terre dans les champs fraîchement labourés. V., c. de Mirebeau et de Montcontour. *V.* Agalai. — « Puis devalloit si roidement et si asseurément que plus ne pourriez parmi un pré bien égalé. » (Rabelais, l. 1er, c. 23.)

Egamai, v. a., crier : « l'enfant dans sa maladie égamait la faim. » — Un chien pris par la rage est un chien « égamé. » D.-S —(A. R.).—arr. de Bress. et de Parth.—Latin *gannire*, se dit des chiens qui glapissent de joie, et par métaphore, du cri que font les oiseaux quand on leur enlève leurs petits : « Non fuit qui moveret pennam, et aperiret os, et ganniret. » (Isaïe, 10, 14.)

Egapillai, v. a., disperser. Vend. (C. et P. D.)

Egarouillai (r. *garouil*), v. a., dépouiller la fusée du garouil (maïs) du grain qui la recouvre, ce qui se fait, le plus ordinairement, en la frottant fortement contre le manche d'une poële à frire. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Civ.

Egaudi (s') [l. *gaudere*], v. pr., se réjouir : « quiés ouvrés s'égaudissiant prou bin l'aut' ser, avoure gle sant tout amoruis » , ces jeunes gens se réjouissaient assez bien l'autre soir, à présent ils sont abattus. V. — D.-S.

Egaudissement , s. m., joie. V. — D.-S. En quelques endroits : « igaudissement. »

Egaulai (r. *gaule*) et égolai, v. a., abattre avec une gaule. V. — D.-S. — Vend. Suivant les lieux. *V.* Agaulai.

Eglaudai (*gl* mouillés), v. a , labourer un champ que l'on vient de moissonner et que l'on veut laisser chômer pendant l'hiver. D.-S., arr. de Bress. *V.* Brangeai.

Eglocé et Egloubai (*gl* mouillés) , v. a., ébranler une plante qui tient par les racines ; détacher, en tirant une petite branche d'une plus grossse.—(S'), v. pr. V., arr. de Chât. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Egorgette, s. f., oiseau, une espèce de fauvette. (B.-F.)

Egosagliae (s'), v. pr., s'égosiller à force de chanter ou de parler. Vend. (C. et P. D.)

Egourmi, v. a., ne se dit que du feu. C'est l'activer , le faire flamber : « Ton feu n'es guères égourmi,» ne dégage que peu de chaleur. D.-S. — (B.-F.)

Egrabouillai , v. a. , remuer la braise. Vend. (C et P. D.) — (S') , v. pr., s'effondrer. D.-S , c. de Châtillon.

Egraemai et Égrémai (r. *egraèmes*), v. n., pleurer, répandre des larmes. Vend. (C et P. D.)— V. — D.-S.

Egraèmes et Égrèmes (l. *lachrymæ*), s. m. pl., larmes : « les égrèmes li cheusiant daux ails.» Vend. —V. — D.-S. — Provençal : « lagremo ; de lagremo grosso et rapido » , des larmes grosses et rapides.

Egrafegnai (égraf'gnai, v. a. et pr., égratigner. Dans tout le Poitou. — Patois du Berry : « égrafigner. » Bonaventure des Perriers : « égraffigner » :

« Et même trouvèrent façon d'égraffigner. »

Ronsard : « égrafiner » :

« Toujours le chardon et l'ortie
» Puisse égrafiner son tombeau. »

Egrafegnure (égraf'gnure) , s. f., égratignure. V. —D.-S. — Vend.

Egrenigeai, v. a., remuer quelqu'un, ou quelque chose : « y va bé aller t'égrenigeai » ; je vais bien aller te remuer. Vend. (C. et P. D.)

Egrevaudai, v. a., remuer la braise. D.-S., c. de Bress. *V.* Égrabouillai.

Egron et Égruon, s. m., héron , oiseau. V. — D.-S. — Roman : « aigros.» (Cit. B.-F.) — Espagnol et Catalan : « agron. » — Patois du Berry : « aigron. »

Egrugeou et Égrugeour, s. m., égrugeoir. V. — D.-S.

Eguenaillai (egu'naillai) , v. a., écarter, et, par extension, épouvanter. D.-S., c. de Bress.

Eguené , ée , adj., haletant : « iai tant couri , tant couri , qu'i en seu eguené;» j'ai tant couru, tant couru, que j'en suis haletant. V., arr. de Poit.

Eguené (être), loc., avoir la dyssenterie : se dit des moutons qui sont atteints de la cachexie. (B.-F.)

Egugle (*gu* et *gl* mouillés), s. f., aiguille a coudre, aiguille de charrette. V., c. de Montm. *V.* Agugle.

Eigrinat ou Aigrinat, e, adj., aigre-doux, léger goût, ou odeur d'aigre. L'on appelait le verjus autrefois, en vieux français et en roman, « eygras ou eigras » ; les fruits aigres, les légumes et les herbes potagères ayant un peu d'âcreté ou d'amertume étaient désignés sous le nom « d'esgrin, eigrin ou aigrin. » (B.-F.)

Eil, s. m., œil. V.—D.-S., suivant les lieux. — Gascon : « els », yeux.

Eil, eille, pr. pers. de la 3e pers. Dans quelques contrées. — Roman : « el, elh.»—Patois du limousin : « egl il.»

Eingne, adj. num., un. — D.-S. , c. de Bress. — *V.* Ain.

Ejaillai (s') [l. *ejulare*], v. pr. , s'écrier : « gle s'éjaillait daux cots. »

V., arr. de Poit., Civ. et Chât. — D.-S., arr. de Bress.

Ejarouillai, v. n., se dit des blés renversés et mêlés par le vent ou l'orage. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Ejarrai (s'), v. pr., tomber ayant les jambes écartées outre mesure : « i ai chet et i m'sé tout éjarré. » — D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Civ.

Ejimpaillai, v. a, gaspiller, dissiper, répandre çà et là. — Vend. — (Gust.)

Ejogruai, v. a. *V.* le précéd. Vend. (C. et P. D.)

Ejoubie, s. f., enjambée. V.—D.-S., suivant les lieux.

« Qui gl'abattir'ant do mur
« Quatre vingt boune éjouble. »
(Siég de Poit.)

Ejoselé, ee (ejos'lé), adj., gai, vif, éveillé. — D.-S. — (B.-F.) — Roman : « esjauziré, » joyeux, content.

Elavardi, élavasi et élavi (l. *lavare*), s. m., ragoût à sauce trop copieuse, dont le jus est dominé par l'eau. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Melle. — (B.-F.)

Elée, plu. Elées, pr. f. de la 3e pers., elle. V.—D.-S.—Gascon : « ela. » — Patois limousin : « eil, ela. »

Eléi et Elégi (s'), v. pr., se luxer un membre. V., arr. de Civ. — D.-S.

Eléissure, s. f., entorse, luxation : « i n'sé pou c' qu'é dans l'bras, i cré qu'ol é in'éléissure, i n'peut pou m'en agdai ; » je ne sais pas ce que j'ai dans le bras, je crois que c'est une *éléissure*, je ne peux pas m'en aider. V., arr. de Civ.

Eleude (l. *elucere*), s. f., éclair. — D.-S.—(B.-F.)—Roman : «Eslhuciada.»

Eleudé (r. *eleude*), v. n., faire des éclairs. — D.-S. — (B.-F.) — Berry : « élider. » — Aube : « eleuder. »

Eloçai et Eluci, v. a., casser une branche d'arbre, qui, en se brisant, emporte avec elle des lambeaux de l'écorce et fait fendre l'autre partie qui reste attachée au tronc. V., c. de Montc. — D.-S., arr. de Parth. — (A. R.)

Elochai, v. a. et n., détruire les *loches*, les limaces. Dans tout le Poitou. — Aube : « élocher, » ébranler.

Eloisai (r. *éloise*), v. impers., faire des éclairs : « ol' a éloisai tout' la neut. » V. — D.-S. — Vend. — *V.* Eleudé.

Eloise, s. f., éclair. V. — D.-S. — Vend. *V.* Eleude.— Saintonge.—Ardennes.— Patois du Limousin : « éylausi. » — Rabelais : « élicie. » — Montaigne : « notre vie n'est qu'une éloize dans le cours d'une nuit éternelle. » (L. 3, c. 5.)

Elucures, s. f. pl., les branches *elucies*, brisées. V., c. de Montc. *V.* Eloçai, Eluci.

Emayai et Emoyai (l. *emonere*) [s'], v. pr., s'informer. V., arr. de Civ. — D.-S., c. de Bress., arr. de Parth. et de Melle. — Clément Marot :

« Mais, je vous prie, mon sauf-conduit ayons
» Et de cela plus ne nous émayons. »

Embabijolai ou Embabigeolai, v. a., tromper par de belles paroles. — D.-S., arr. de Bress., de Parth. et de Melle :

« Et mé i t'dis que t'é jà fine
» Si t'y te laiss'embabijolai. »
(Chans. poit.)

Embabijolou, se, adj., trompeur. — D.-S.

Embabiolai, v. a., flatter, tromper. V., arr. de Civ. — *V.* Embabijolai.

Embabiolour, se, adj., flatteur, enjôleur. V., arr. de Civ. — *V.* Embabijolou.

Embarrassée, adj., se dit dans plusieurs endroits d'une femme enceinte. — Patois limousin : « emborassado. » — Marne et patois du Berry : « embarrassée. »

Embelzi (s'), v. pr., s'embellir. V., c. de Mirebeau. *V.* Abelzi.

Embobelinai (embob'linai), v. a., couvrir, envelopper quelqu'un avec soin pour l'empêcher de ressentir du froid, ou l'impression de l'air extérieur. (S'), v. pr. — V. — D.-S. —(B.-F.)

Embohèmé et Enbouèmé (r. *bohémien*), v. a., tromper, filouter, tricher, ensorceler. V., arr. de Chât., c. de Montm.

Emboucagi, e, adj., lieu peuplé de bois, couvert d'arbres : « ta bord'rie eu bi emboucagie. » V., c. de Mireb. et de Montc.—Patois du Berry : « embocagé,

embourragé, » terrain couvert d'arbres.

Emboucaudé, v. a., littéralement, transformer en bouc, ensorceler. V., arr. de Chât.

Emboucaudement, s. m., ensorcellement. V., arr. de Chât.

Embouillonnai et Emboulai (s'), v. pr., s'enfoncer dans l'eau. V.— D.-S. — Patois du Berry : « emboulai, » emmêler. — Aube : « emboulei, » brouiller.

Embouril, s. m., nombril. D.-S., arr. de Melle. — On dit aussi : « nembouril. » — Roman : « emboril. » — Provençal : « embourigo ; enfernissent de l'embourigo », frémissante du nombril.

Embousiné, v. a., ensorceler. V. *V.* Achamaraudai.

Embousinement, s. m, ensorcellement. V. *V.* Achamaraudement.

Embousineux, se, adj. et subs., celui ou celle qui embousine, sorcier, sorcière. V.

Embraime, ée, adj, embarrassé. V.; arr. de Poit.

Embrelificotai, v. a., entortiller quelqu'un ; l'embarrasser par des questions captieuses, l'engager dans une affaire douteuse. D.-S. — V. — (s') v. pr., se lancer dans une affaire dont on ne connaît pas les conséquences, ou difficile à traiter : « i cré qu' man frère s'é embrelificotai dons quielle affaire à n' pou s'en sorti. » V. — D.-S.— (B.-F.)

Eme, s. f., âme, esprit, intelligence : « pr' in drôle d' quiel âge, gn'a poué pus d'ême. » V. — D.-S. — Vend. —

« Mez Ruffec ogult devontage d'ême. »
(N. P.)

— Ardennes, Marne : « ême » estime, amour. — Patois limousin : « eimé », âme, esprit.

Emenusai (em'nusai), v. a., amoindrir. D.-S. — Vend. — Roman : « amenuzar », amoindrir.

Emenyai, v. a., emmener. Vend., Maillezais. (C. et P. D.)

Emerglaudai (*gl* mouillés), v. a. et pr., réjouir, se réjouir, être vif, gai, frétillant. V. — D.-S. — Vend.

« Jarni, Piarrot, coum' t' v'la brave
» Coum' la in air emereglaudai. »
(Chans.-Poit.)

Emeuche, s. f., ficelle que l'on met au bout d'un fouet. V., arr. de Chât.

Emigeai, v. a., émier ; « émigeai dau poin dons dau lait, dau vin. » V.— D.-S. — (B.-F.)

Emissai (s'), v. pr., se donner beaucoup de mouvement. D.-S.

Emissé, ée, adj., éveillé, vif. D.-S., arr. de Melle.

Emoisellai (*ll* mouillés) [l. *emollire*], v. a., ne se dit que des enfants quand les dents les fatiguent, qu'ils sont moins frais qu'à l'ordinaire : « o sant ces mécelés qui l'émois'llant », ce sont ses grosses dents qui le fatiguent. Vend. — D.-S.

Emolé et Emoulé, ée, adj., imprimé, gravé. Vend. —D.-S., arr. de Bress.—

« Vour ol était mon nom en callard émolé. »
(Gust.)

Emonndissae, v. a., étonner. Vend. (C. et P. D.)

Emorchai, v, a., tromper, attirer par des choses flatteuses. V. — D.-S. — (B.-F.) — Français : « amorcer. »

Emorche, s. f., herbe sèche des pâcages dédaignée des bestiaux ; très-usité au pluriel. D.-S., c. de Maz. (A. R.)

Emotou, s. m., rouleau en bois de 40 centimètres de long, ayant un manche, et servant à briser les mottes de terre. D.-S., arr. de Parth et de Bress. — Latin : « emotus, » remué ; « emotum solum, » terre remuée. (Columelle.)

Emourigeai (l. *emungere*), v. a., se dit principalement du feu que l'on écarte, que l'on ravive : « émourige don quiau feu, tu t' chauff'ra meux. » V., arr. de Poit. et de Civ. Par extension, épouvanter, faire peur à des animaux. V., arr. de Civ.

Emoustiquai et Émouvai, v. a. et pr., donner du mouvement, devenir vif, actif, léger. Par extension, « emoustiquai, émouvai » un enfant, c'est le frapper, le battre : « bouge ens'ment, e i'émouvré tan casaquin ma. » V. — D.-S. — Vend.

Empabai, v. a., laisser tomber. V., c. Isle-Jourdain.

Empas, s. m. pl, maladie des gencives des chevaux, et qui les empêche de manger. V. — D.-S. — Vend.

Emperai (s'), v. pr., augmenter. V. — D.-S. *V.* Auperai.

« Mois y pense en quieuquy, mois ma foi s'en em- [père. »]
(Bab., p. 24.)

— Basse latinité : « emparare » et « amparare » tueri. (Duc.)

Empétrouères, s. f. pl., entraves, liens en fer ou en corde que l'on met aux pieds de devant des bestiaux pour les empêcher de courir, de fuir. V., arr. de Chât., Mairé. — Patois limousin : « empéoutas, » attaches.

Emplanté, v. a., commencer une maison, un mur. V., arr. de Chât.

Emplanchon, s. m., charrue à deux oreilles avec barre de fer pour soc. V., c. Isl.-Jour., Adriers.

Emplatre (*pl* mouillés), s. f., citation, assignation : « ol é don d' même qu'o va; eh ! bé, i va t' f... in' emplâtre au c... » V. — D.-S.

Emplumassai, v. a., emplumer. Vend.

« Emplumassé queme In linot. »
(Gust., p. 48.)

Emudai, v. a., ébruiter, dévoiler : « n'ou-z-émude poué, ol y f'ré tort. » V. — D.-S., Gâtine.

Enboni et **Enbounesi**, v. a., améliorer, rendre meilleur. V., arr. de Chât., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Enbouri, v. a. *V.* abourai, bien couvrir, vêtir chaudement. V., c. de Mirebeau, arr. de Loudun.

Encalminai et **Encarminai**, v. a. et n., ensorceler par les charmes. D.-S., arr. de Parth. et de Bress. *V.* Carminai. —Espagnol : « ensalmo, » parole magique pour guérir certaines maladies.

Encalminement et **Encarminement**, s. m., ensorcellement par les charmes. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Encamaillai, v. a., emmailloter. Vend. Font. (C. et P. D.)

Encanchai, v. n. et pr., s'embourber. Au figuré, se mettre dans l'embarras, faire de mauvaises affaires. — V. — D.-S. — Patois du Berry : « encancher », se dit au figuré d'une personne qui est dans l'embarras.

Encassai, v. a. et pr., littéralement se mettre dans la *casse* (boue), embourber et s'embourber. D.-S. — Vend. — V.

En-cay, **En-lay**, loc. adv., en deçà, au delà. V. — D.-S. — Vend.

Encerne (à l'), loc. adv., à l'entour, aux environs. D.-S., c. de Maz. (A. R.)

Enchabaraudai, v. a., ensorceler. (B.-F.) — « Encharrauder, » an 1400. (Lacomb. 8, 2.)

Enchaintrai (r. *enchaintre*), v. a., faire pâcager le bétail sur une chaintre : « E-tu ben boun' bergère ? Enchaintre-tu ben tes oueilles? » V., arr. de Civray. *V.* Achainbrai.

Enchanitréyai, v. a. *V.* le précéd. V., arr. de Civ., Savigné.

Encharsi, **Enchardi**, v. a., enchérir. V.—D.-S.— « Les lui baillera sans les lui enchardir, ne mettre autres charges sur les dits moulins. » (An 1456. Manusc. du Poitou.)

Enchargeai, v. a., recommander particulièrement une affaire, une chose, un travail, parce qu'on y tient. V. — D.-S.

Enchouti, v. n., salir : « gl' a cheut dans la gâche, gle s'é tout enchouti. » — Au figuré, ternir la réputation. V., arr. Civ.—D.-S. — Vend. (C. et P. D.)

« I en fu priqueu tout enchoutri. »
(Gent. poitv., p. 27.)

Encitai, v. a., enseigner. V., c. Isl.-Jourd., Adriers.

Encllenai (*ll* mouillés), v. a., se dit principalement des moutons quand ils donnent des coups de tête à faire perdre la respiration. V. — D.-S., Gâtine.

Encoinçon, s. m., sillon plus court que les autres. V., arr. de Civ. — *V.* Acoinçon.—V., c. de Civ., Blanzai. —D.-S., Melle.—Escoinse, s. f. : « une petite escoinse de terre. » (1609. Vasles. Manusc. du Poitou.) — « Escoin ou escoinson ; » petit coin de terre qui se trouve à l'angle d'une grande pièce. (Manusc. du Poitou.)—D.-S., Vasles.

Encoinçounaie et **Encoinçounée** (r. *encoinçon*), s. f., l'ensemble des *encoinçons*. V., c. Civ., Blanzai, Linazai. —D.-S., arr. de Melle.— « Escoissonne, escoissonnée; » « plus une pièce de terre en escoissonne. » (An. 1599. Les

Fosses.) « Plus une escoissonnée de terre de cent dix seillons. » (1661. Les Fosses.)— « Escoussonnée. » (Manusc. du Poitou.)

Encossai (r. *en, cosse*), v. a., envoyer dans la *cosse*, expression triviale. V., c. de Montc., St-Jean-de-Sauves.

Encoubaisse, v. a., littéralement avoir le cou baissé; attacher la jambe d'un animal avec l'extrémité du licou, afin qu'il ne puisse s'échapper en pâcageant. V., arr. Chât.

Encoué, v. a. et n., attacher un animal à la queue d'un autre. V., arr. de Chât. V. Acouai.

Encrait, s. m., ce qui reste au milieu de l'ancien sillon après le premier labour. V., arr. de Civ. — D.-S, c. de Parth. V. Ecret.

Encraitai, v. a., donner le premier labour. V., arr. de Civ., c. de l'Isl.-Jour.— D.-S., c. de Parth. *V.* Ecrétai.

Encraitou et Encré, s. m., areau à une oreille avec une barre en fer pour soc. V., c. Montm., St-Remi et c. de l'Isl -Jour, Luchapt, p. *encré*.

Encrin, s. m., petite boîte qui fait partie des coffres. V., arr. de Civ. *V.* Casserette.

Encroisée, s. f., carrefour. D.-S., arr. de Melle.

Encruchai, v. a. et pr., placer un objet dans un endroit élevé. D.-S., Melle.— V., c. de Civ. et de Montm. — Monter, grimper. D.-S., c. Airvault.

Encruchou, Encruchour, s. m., morceau de bois percé de deux trous, rentrant dans les bâtons de sellette qui portent la perche de l'avant-train de la charrue. D.-S., arr. de Mel.—(B.-F.)

Endeminé, ée (l. *in dæmon*), adj., brouillon, lutin, volage. Vienne. — Mayenne. —Ardennes : « endemené. »

Endeminé (s'), v. pr., s'enrager. V.

Enderce, Endarde, Enderde, s. f., dartre vive : « i f'ré passé ten enderce, s' tu veux. Gondille, aveque dau jus de taba fumé et dau vinaigre. » Je te ferai passer ton enderce, si tu veux, Radégonde, avec du jus de tabac fumé et du vinaigre. V.— D.-S.— Vend. (C. et P. D.) — Patois du Berry : « endarde. »

Endives, s. f. pl., gencives. Dans plusieurs communes des trois départements. — Basse latinité : *dentiva*, gingivæ quibus dentes hærent. (Duc.) — Patois du Berry : « endives, » avives, glandes de la gorge des chevaux.

Endurance, s. f., douleur, souffrance. Vend.

« Couchés sur le pavé, bégulgnant d'endurance. » (Gust., p. 77.)

Endure, s. f, chaume, allée, avenue où les bestiaux peuvent pâcager sans être inquiétés par les voisins. V., c. de Couhé.

Enfarges et Enferges (l. *in ferrum*), s. f. pl., entraves. V. — D.-S.— Vend. *V.* Empétrouères. — « Jambière d'enferges; » partie de l'entrave qui tient à la jambe du cheval.— « Crapauds d'enferges, » le cadenas qui sert à fermer les enferges. Dans tout le Poitou. —(An. 1764. Vasles. Manusc. du Poitou.) —Provençal : « enferri ; de t'estaca mé lis enferri ; » de t'attacher avec les entraves.—Saintonge : « enfarges. »

Enflume (*fl* mouillés), s. f., enflure : « maladie de l'enflume, » hydropisie. V.—D.-S.

Enfondre (l. *infundere*), v. a. et pr., tremper, pleuvoir en abondance : « ol a cheut quiette neut tont d'aive qu' les ch'mins et les chomps sont tout enfondus ; » — « i m' seut tout enfondu arser. » V.—D.-S., Gâtine. — Roman : « infundre. » — Catalan, portugais, espagnol : « infundir. » — Italien : « infondere. »

Enframai, v. n., répandre une mauvaise odeur : « quiau fumé enframe raide ; » ce fumier répand une bien mauvaise odeur. V.—D.-S., Gâtine.

Enfutai, v. a., mettre le vin dans les fûts, dans les barriques en le tirant de la cuve. — Au figuré, envoyer, faire sortir : « i t'enfut'rai bé, ta ; » je te ferai bien sortir, tiens. V. — D.-S. — (A. R.)

Enfutailles, s. f. pl., l'action de mettre le vin dans les barriques après le cuvage. V.

Engeignai, v. a., tromper dans un marché, dans un échange. Vend. (C. et P. D.)—Basse latinité : *engannare*, decipere. (Duc.)—Aube : « engigner. » — Vieux français : « enganer, engigner, » « que plus i ariez mis, plus seriez en-

ganez ; més d'une chose estes vos enginez. » (Duc. au mot *ingenium.*)

Engobmé (s'), v. pr., se pavaner, faire le beau : « ah ! coum' i s'engorme, quou gars ! » V., arr. de Chât.

Engouessé, ée (r. *en gouesse*), adj., endiablé, lutin, jovial. V., dans quelques contrées.

Engouessé, v. a. et n., avoir un désir de diable, un grand désir de faire une action quelconque : « i engouesse ma vie d'li baillai ine tape. » V., dans quelques lieux.—Provençal : « angouissa, » affliger ; « mai fau que l'âge nous engouisse. »

Engouillounai, v. a., manger avidement, et, par suite, faire passer une portion de la nourriture, une miette de pain dans les fosses nasales : « i é mingé trot vit', i m'seut engouillounai. » V., arr. Civ.

Engravai, v. a. et pr., avoir des douleurs aux pieds, par suite d'une longue marche ou d'une marche forcée. Se dit aussi des animaux. — « Engravant, » chemin plein de graviers. V.—D.-S. *V.* Aggravant.

Engraver (r. ἐν γράφειν), v. a., graver : « i a engravé en pierre de nouvel du costé de la dicte ruche de Geffe une marque de la dicte borne. » (An. 1579. Arch. St-Hil., bourg. n° 1465.)

Enguillebaudai, v. a., engager, embaucher, retenir : « é-tu enguillebaudaie ? —I non.—Eh bé, i t'enguillebaude pre toute la journaie. » Es-tu retenue pour la danse ? —Non.—Eh bien, je te retiens pour toute la journée. V., c. de Couhé.—D.-S., arr. Mel.

Enguimenti (s'), v. pr., s'informer, s'enquérir : « i m' sé bi enguimenti deu jou que l'vinrant, i n'eu pu au savoi per le juste. » Je me suis bien informé du jour où ils viendraient, je n'ai pu le savoir au juste. D.-S., c. d'Airvault. *V.* Agumenté.

Enjonbie, s. f., enjambée : « ah ! quiés gronds enjonbies ! gl' érait bay à Roum' en quat' jous. » ah ! ces grandes enjambées ! il irait bien à Rome en quatre jours. D.-S., c. Bress. *V.* Ejonbie.

Enjouqui (r. *en joug*), v. a., mettre le joug aux bœufs. V., c. de Neuville.

Enjuchai (s'), se percher, grimper, monter : « où diable quiau drôle d'Zidore s'é-t-eil enjuchai ? » où diable ce drôle d'Isidore s'est-il enjuché ? V. — D.-S.—Vend.

« Gle s'est enjuché dans la chaise. »
(Gust., p. 80.)

Emmouraché (s'), v. pr., devenir amoureux d'une manière irréfléchie. V. —D.-S.

« Perrot et Jehanne s'étiant emmourachés. »
(Chans. poit.)

Enneu, s. m., ennui : « trejou gle m' sert d'enneu. » V.—D.-S.

« Tout abattu d'enneux durant quoque semoine. »
(Bab., p. 62.)

Patois du Berry. — Patois limousin : « eynei. » — Marne : « ennuir, » ennuyer.

Ennuit, adv., aujourd'hui. V., arr. Chât.—*V.* Anet.— Marne : « ennuit, » cette nuit, aujourd'hui. — Rabelais : « ennuict, » aujourd'hui.

Enoriné, v. n. et pr. (r. *en orine*), peupler, multiplier. On est aussi vite « enoriné » de poules que de pauvreté. (Dicton poitevin). — *V.*, c. Isl.-Jour., Adriers, Luchapt.

Enoisai et Enougelai (l. *nux*), v. a., trier les noix. V.—D.-S., suivant les lieux. *V.* Chalupé.

Enougeleu, se, adj., celui ou celle qui *énougelle*. V.—D.-S.

Enougellerie, s. f., l'acte par lequel on enlève les noix de leurs coquilles ; ce travail se fait pendant les soirées d'hiver. Les voisins s'y invitent mutuellement. L'opération terminée, vient le réveillon, et chacun se retire après avoir dansé quelques rondes. V. —D.-S.

Enraginé, v. a., enrager. V., c. Isl.-Jour., Adriers, Luchapt.

Enraguenillai (s'), v. pr., avoir le plus vif désir de faire quelque chose. V., arr. de Civ. *V.* Endeminé.

Enraie, s. f., raie d'écoulement que l'on fait au milieu d'un champ pour écouler les eaux. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Enraquai, v. a. et pr. (r. *ragne*), vendre de mauvais bestiaux à quelqu'un ; se pourvoir d'animaux défectueux par

méprise : « i m' sé enraqué. » V. — D.-S.

Enrère, prép. négat., pourtant, précisément pas. D.-S., c. Bress.— Vend., Font. (C. et P. D.)

Enriné, v. n. et pr., peupler, multiplier : « sa cour a été vite enrinée d'volailles. » V., arr. de Chât.

Enrouchai, v. pr., s'enrouer : i m' seu bai enrouchai. » V.—D.-S.

Enroutai, v. a. et n. *V.* Aroutai. D.-S., arr. de Mel.

Ensalbatai (r. *sabbat*), v. a., ensorceler : « a tu poué vu dir' que quialle femme a été ensalbatie par quiau grond sorcé ? » n'as-tu pas entendu dire que cette femme a été ensorcelée par ce grand sorcier ? D.-S , c. de Bress. *V.* Achamaraudai. — Sabbat : c'est le lieu où se réunissent les sorciers pour préparer leurs maléfices.

Ensalbatement, s. m., sortilége. D.-S., c. de Bress.

Ensement, Ens'rement (ens'ment), adv., seulement. D.-S.—Vend., suivant les lieux.

« I li oti ben mon chapea
» Gie m'avisit ensement pas. »
(Chans. poit.)

Guillot de Paris : « de St Christophle et ensement. »

Ensorcillade, plur. Ensorcilladées, s. f., ensorcellement. V., c. Isl.-Jour., Luchapt.

Ensu, adv., en haut, là-haut, au-dessus. V.— D.-S.— Vend. — Patois limousin : « ensûs. »

Ensuairai, v. a., envelopper un mort d'un suaire. V. — D.-S. — Saintonge : « ensouairer. »

Ensurquetot, loc. adv., en outre : « et promistrent ensurquetot par lour foi et sus l'obligement de leurs biens. » (An. 1282. Loudun. Manusc. du Poit.)

Entagnai, Entaillai (s'), v. pr., entrer dans la boue, dans le bourbier. D.-S., arr. de Parth.— V., c de l'Isl.-Jour.—Patois limousin : « enteigna. »

Entalbotai (r. *en talbot*), v. a. et n., mettre un talbot (bâton mis en travers au cou d'un chien), employé au participe. Il se dit de celui qui fait du bruit en marchant avec ses sabots. V.—D.-S.

Entardai, v. a., retarder, causer du retard. D.-S., arr. de Bress. *V.* Ademeurai.

Entendoire, s. f., faculté de comprendre. V. — Rabelais : « J'ai assez belle entendoire. » (L. iv, c. 27.)

Entour, adv., à l'entour, autour. V. —D.-S.—Vend.—Rabelais : « ami, partez d'ici entour pour ceste fois. » (L. ii, c. 22.)

Entravaux, s. m., entrait, pièce de charpente, nommée aussi tirant : « et y mettre deux entravaux de grosseur de cinq poulces en carré. » (An. 1577. D. F., p. 385.)

Entrechi et Entremi, e, adj., dissipé, volage. V., arr. de Chât. et de Civ. — D.-S., c. de Bress., suivant les lieux.

Entre-jambes, s. m., allure, se dit principalement des chevaux. V.—D.-S.

Entremi, adv., jusqu'à : « dampi la St-Jo entremi à la St-Micha ; » depuis la St Jean jusqu'à la St-Michel. Vend. (C. et P. D.)— V. — Gascon : « entremièy, » entre.

Enveuvai, v. n., devenir veuf. D.-S., arr. de Parth. — (A. R.)

Epaffai, v. n. et pr., être essouflé. D.-S., arr. de Melle (B.-F.)

« Jamé tant esbafé
» Ne me trouvy qui qualle fé. »
(Gent. poët., p. 38.)

Eparai, v. a. (l. *parare*), étendre, éparpiller. Dans tout le Poitou.

Eparou et Eparour (r. *éparai*), s. m., étendoir, séchoir : « le linge a été porté dans l'éparou. » D.-S., c. Maz. (A. R.) — V., arr. de Civ. pour « éparour. »

Epaudoire, s. f., fourche en bois à quatre doigts pour étendre le fumier. Vend. (C. et P. D.) *V.* Bernar.

Epenillé (ep'nillé), v. a., se dit surtout du fourrage que l'on écarte dans les prés. *V.* Dépenaillai.

Epennevessi (s'), v. pr., s'éparpiller : « i gravi su ine butte, sous mes pés la butte s'égrabouilli, du haut en bas i tribouli, et tout l'argeont qu'i avas dons ma poche s'épenn'vessi. » Je grimpai sur une butte, sous mes pieds la butte s'écroula, je roulai du haut en bas, et tout l'argent que j'avais dans ma poche s'éparpilla. D.-S., c. de Châtillon.

Eperbissai et Eprebissai (l. *perspicere*), v. a., visiter minutieusement : « tu n'a pou ben éperbissai man cot'llan ; on l rap'tassont, tu y a quitté in creux ; » tu n'as pas bien visité mon cotillon ; en le raccommodant, tu lui as laissé un trou. V., arr. de Poit. et de Civ. — Il signifie encore éparpiller. — D.-S., arr. de Melle.

Epiautae, v. a., enlever la peau. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Epibaudai, v. a., répéter, fatiguer par des vétilles : « i sé core épibaudai de c' qu'i m' dissit l'aut' ser ; » je suis encore fatigué des vétilles qu'il m'a dites l'autre soir. D.-S., c. de Châtillon. *V.* Abibaudai.

Epibossai (s'), v. pr., s'éplucher. D.-S., arr. de Parth. — (A. R.) — V. a., gratter la tête, épucer. Vend. (C. et P. D.)

Epicasses, s. f. pl., la partie ligneuse adhérente au lin. V., arr. de Loudun.

Epicassi (r. *épicasses*), v. a., peigner le lin. V., arr. de Loudun.

Epicassou, s. m, instrument en fer pour enlever les épicasses. V., arr. de Loudun.

Epigeaux, s. m. pl., criblures des blés. V. — D.-S. — *V.* Ecrevances. On appelle encore *épigeaux* les épis que le battage a séparés de la paille et qui sont mélangés avec le grain. — « Epigeot : et prendra les arrère vens, espigeots et gagoilhons des blez des terrages deuz on dit petit fief des Fousses. » (An. 1428, Breuil-Chizé, manusc. du Poitou.) — Saintonge : « epijot. » — Provençal : « espigau », épis ; « au mai tis espigau espigons, » plus tes épis épient.

Epigé, v. n. (l. *spicari*), monter en épi. V. — D.-S. — Roman : « espigar. » — Provençal : « espiga. »

Epina (l. *spina*), s. m., fagot d'épines dont on se sert pour fermer un passage. V., c. Saint-Savin, Journé.

Epiotai, v. a., nettoyer les grains jetés au vent et étendus sur la cour à battre. D.-S., arr. de Bress. *V.* Colai.

Epiotou, s. m., balai dont on se sert pour nettoyer les grains que l'on jette au vent sur l'aire. D.-S., arr. de Bress.

Epivardai (s'), v. pr., se plumer avec son bec. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Niort et de Parth. — Par extension, se donner des airs, faire le beau. D.-S., arr. de Melle.

Eplé, v. n., se dit des volailles qui sortent de l'œuf. V., c de Saint-Savin.

Eplet (*pl* mouillés), s. m., profit, avantage : « le drap en grande largeur fait plus d'éplet que l'étroit. » Vend. (C. et P. D.)

Epletae (*pl* mouillés), v. n., avancer à son ouvrage — par extension avancer à faire sa fortune. D.-S., c. de Celles.

Eplimageai et Eplumagé (l. *e, pluma*) (s'), v. pr., se plumer. V., arr. de Poit. — D.-S., arr. de Parth. — (A. R.)

Eploté, v. n., sortir de l'œuf, éclore. V., c. de Montm. *V.* Eplé.

Epontai, v. a. et n., étonner, faire peur. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Melle et de Parth. — (A. R.) [s'], v. pr.

« Mas à dire entre nous, son étrange doctrine
» Me trouble la cervelle et m' éponte si fort. »
(Bab., p. 13.)

— Avec la négative il signifie, le plus ordinairement, n'être pas malade : « i n' sé poué épontai. » — Besançon : « aiponta. » — Ancien français : « espéonter. »

Epontail et Éporail, s. m., épouvantail, ce qui est laid à faire peur : « quieu grond éporail, » se dit d'une femme vieille et laide. Vend. (C. et P. D.) — D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Epontant, te, adj. verb., qui étonne, qui fait peur : « nouvelle épontante, récit épontant » D.-S., arr. de Parth. — (A. R.) — V., arr. de Civ.

Epoule, s. f., petite enflure pleine d'eau sur la peau : « quond n'an ae f'ssai qu' persé, n'an a jamé d' époule aux fesses. » Quand on n'est fessé que par soi, on n'a jamais *d' époules* aux fesses. Prov. Poit. D.-S., c. de Celles, Thorigny.

Epoloué, s. m., carrelet, engin de pêche. V., arr. de Chât.

Epouffai (s'), v. pr., se sauver de tous côtés, s'enfuir en s'éparpillant : « i an vu daux perdrigeas, mais gle se sant tout époufés. » D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Epoustour, se, adj., celui, ou cello

qui époussette. V., arr. de Civ. — Vend.

« I cré que tu fus fin, et que ta fripperie
» Arait en époustoux bay mal été servie. »
(Gust., p. 66.)

Equails (*Ecails*), s. m. pl., laine courte. V., arr. de Chât. *V.* Ecouails.

Equagné, v. a., céder, obéir. V., c. de Montm.

Equari, v. a., écorcher. V., arr. de Chât. *V.* Blanchi. — Français : « Écarier et équarrir, » même sens.

Equarquillai, v. a., écarter, élargir. — (s'), v. pr. V. — Rabelais : « les doigts des mains esquarquillés. » (p. 206.)

Equeulle (*qu* mouillés) [l. *scutella*], s. f., écuelle.

Erabinée, s. f., le temps que l'on met à labourer. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. *V.* Bordée.

Erage, s. m., plant, racine ; se dit principalement des plants de vigne : « pour faire du bon vin, il faut de bons érages. » V. — Rabelais : « et dict-on qu'en Bourbonnois encore dure l'érage dont sont dictes aureilles de Bourbonnois. » (L. II, c. 1er.)

Erage, s. m, lignée, parenté : « Pierrot Borcé d'érage noble » ; Pierre Borc est de race noble. V. — Rabelais : « Saint Iago de Bressure en est-il encore de l'éïrage ? » (L. III, c. 22.)

Erageai (r. *érage*), v. a., multiplier les arbres à fruit. V., arrondis. de Civ.

Eralaé, v. a. et n., éreinter, estropier. Vend. (C. et P. D.)

Eralé (très-bref), v. a. et n., déchirer, mettre en pièces : « meingne drôle in passont don in boissan a éralé sé hardes et sa figure » ; mon drôle en passant dans un buisson a déchiré ses habits et sa figure. D.-S. — V., dans quelques endroits. — Eralé (s'), v. pr., se déchirer, se faire mal. Vend., Font. (C. et P. D.) — D.-S.

Eralure, s. f., éraflure. V. — D.-S.

Eranché, ée, adj., celui ou celle qui a la hanche démanchée. V. — D.-S. — Patois limousin : « eirancha, » boiteux.

Erau, s. m., charrue à une oreille. V., suivant les lieux. *V.* Arau.

Eraudai, v. a., crier après quelqu'un. (B.-F.)

Erbeluttes, s. f. pl., éblouissements. V., c. de Montm. *V.* Arbeluttes.

Erenanai et Ernai (er'nânai), v. a. et pr., éreinter, crever. Le participe passé se dit principalement des personnes qui ont des hernies. Vend. (C. et P. D.) — V. — D.-S. — Ardennes, Haute-Marne : « erner, fatiguer. » — Rabelais : « et commanda aux garçons d'étable le traicter à la fourche et l'éresner à coups de baston. » (L. V, c. 7.)

Ergremillé, v. a., se réduire en grumeaux, en petites boules. V., arr. de Chât. *V.* Agremaillai.

Erguegnasses, s. f. plu., mauvais vêtements ; habits de chaque jour : « All' s'é n'allée à la messe, a sé d'shabillée, all' a laissé toutes ses erguegnasses su ine chaire ; » elle s'est en allée à la messe, elle s'est déshabillée, elle a laissé tous ses vêtements sur une chaise. V., arr. de Poit.

Eria, s. m., charrue à une oreille. V., suivant les lieux. *V.* Arau.

Erinde, s. f., ronce : « cope quiées érindes, i les fr'ant brûli su place. » V., c. de Vouillé.

Eripoulai (l. *eripere*), v. a., érafler la peau, l'écorce d'un arbre. Vend., Font. (C. et P. D.)

Erme, s. f., araignée. — Petit filet pour prendre les oiseaux. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Ermitou, se (r. *ermite*), adj., haineux. D.-S., arr. de Melle.

Eronce et Éronde, s. f., ronce. — V. — D.-S. — Vend., suivant les localités. — Patois du Berry. — Aube : « ronce. » — Rabelais.

Erondelle, s. f., hirondelle. V., arr. de Chât. *V.* Arondelle.

Eroudée, s. f., roue : « lâ éroudée n'é pas graissade. » V., Luchapt.

Eruçai (l. *eruncare*), v. a. et pr., détacher les feuilles d'une branche d'arbre en la serrant d'une main que l'on tire à soi. D.-S. — (A. R.) — V. — Vend. — Mayenne : « érucer. » — — Provençal : « desrusca ; me semblo que senso élo aro siéou desrusca » ; il me semble que sans elle l'on m'arrache l'écorce.

Esaboui (l. *sapor*), v. n., perdre sa saveur : « la légume duranmési é ésabouie. » D.-S, arr. de Bress., de Parth. et de Melle.

Escarbouilli, v. a., écraser. V. — D.-S. *V.* Ecrabouillai.

« L'Espagne chonte
» Et si se vonte
» D'escarbouilly tous les Français. »
(Rob. div., p. 72.)

Eschille, s. f., petite cloche. L'on s'en sert principalement pour les processions, et assez ordinairement au nombre de deux. Elles précèdent la bannière, et leur son avertit les fidèles du défilé de la procession. V. — D.-S. — Vend. — Manus. du Poitou, an 1428. — Basse latinité : « *scilla*, skilla, schilla, squilla, tintinnabulum, campanula, italis squilla, unde squillare resonare. » (Duc.) — Roman : « esquello, esquelho. » — « Eschelle, et eschielle, » petite cloche, et « eschille, » clochette à manche que l'on porte aux processions. (Lacombe, t. II.)

Esclavitude, s. f., esclavage. Vend. Sab. (C. et P. D.)

Escouti, e, adj., infect. Vend. (C. et P. D.)

Escrapitable, adj., mauvais, corrompu, pitoyable, qui fait peur : « enfin quoué, qu' veu-tu qui t' dis-je, c'é in mal escrapitable. » V., arr. de Chât.

Eseurbai, v. a., rendre sourd à force de faire du bruit : « taise te, tas, tu m'éseurbe. » D.-S.—(B.-F.) — Provençal : « eissourba, » étourdir.

Esherbé et Esherboulai (r. *ex herba*), v. a., arracher les mauvaises herbes, les plantes parasites, sarcler. V., arr. de Civ., arr. de Montm. et arr. de Poit. — Marne : « esherber. » — Patois du limousin : « eysserba. »

Essac, s. m., vanne de décharge d'un moulin. (B.-F.)

Essagouère, s. f., rigole que l'on pratique dans les champs pour faire écouler les eaux pluviales. *V.* Aigui.

Essails et Esseis, s. m. pl., restes de pâture que les bestiaux laissent dans les rateliers ou sous leurs pieds. D.-S., arr. de Bress. et de Parth *V.* Ecilles.

Essaimai, v. a, laver du linge avant de le lessiver, essanger. D.-S., arr. de Parth. et de Melle.

Essamai et Essamrae, v. n., sentir fort, répandre une odeur agréable. « Les fleurs d'man jardrin essamiant a matin, ol emboumé ; » les fleurs de mon jardin répandaient une odeur qui embaumait. *V.*, arr. Civ. — Vend. (C. et P. D.)

Essange, s. m., l'action d'essanger. D.-S., arr. de Parth.—(A. R.)— Français : « essanger, » laver le linge avant de le lessiver.

Essarmeillae, v. a., étendre le fumier dans les champs. D.-S., c. de Celles.

Essarmentai (r. *sarment*), v. a., ramasser les sarments après la taille de la vigne. (B.-F.).

Essartai et Essertai, v. a, déchirer le linge, les vêtements. Vend.— V.—D.-S.

« I esscartons netre vitement. »
[Gust., p. 69.]

Essartai, Essertai, v. a., défricher. V.— Vend. — D.-S.— Basse latinité : « *essartare*, exartare, a latino *exertum* dictum putat, quod est evulsum et eradicatum ; seu ab *exaro*, unde *exaratum*, ager exaratus, proscissus. (Duc.)

Essarts et Essartis, s. m. pl., terres défrichées. V.—D.-S.— Vend. — Roman du renard :

« Tant est allez les trois menus
» En son essart en est venus. »

Noms de lieux : « Essart, les Essarts, » dans plusieurs communes du Poitou.

Esseingouère, s. f., raie d'écoulement que l'on pratique dans les champs pour les assécher. V., arr. de Chât. *V.* Enraie.

Essemai et Esseumai (ess'mai), v. n., sentir fort, rendre une odeur agréable. V., arr. de Poit.—D.-S., arr. de Bress. *V.* Essamai.

Esseulé et Essoulé, v. a. et n., se dit d'une personne qui aime à s'isoler ou que l'on isole à dessein. V., arr. Montm. Il est français adjectivement.

Esseulé, v. a., casser une branche d'arbre qui, en se brisant, emporte avec elle des lambeaux de l'écorce, et fait fendre l'autre partie qui reste attachée au tronc. V., arr. de Montm. *V.* Aiglaci.

Essi et **Essiou**, s. m. (l. *axis*), essieu de charrette. V., arr. de Chât. et arr. de Civ., « essiou. » — D.-S., arr. de Melle.

Essor, s. m., sécheresse, hâle : « thiau temps est à l'essor... » « i fé in grond essor. » D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)—Français : « essorer, » exposer à l'air, au vent, faire sécher.

Essorglé, v. a., couper les oreilles à une bête : « ton chin é tout essorglé, le louc i' a copé les oreilles apparemment. » — Par extension, et au figuré, rompre les oreilles par des cris. V., arr. de Civ.—D.-S.

Essoumai, v. n., sentir. Vend. (C. et P. D.)

Essuée, **Essujée**, s. f., perte, catastrophe. Par extension, coups reçus : « Colas vin d'attrapai in' essuée qui peut comptai. » V., arr. de Poit. et de Civ. : pour « essujée. » — D.-S. — Français : « suée, » inquiétude subite et mêlée de frayeur.—Grande dépense.

Essugeai, v. a. et pr., essuyer : « essuge-te don les moins, a sant tout' sales. » V.— D.-S., Gâtine. — Provençal : « eyssuga. »

Essumeau, s. m., essuie-mains. V., c. Montm., St-Remi.

Esterbille (l. *ex*, *turbo*), s. f., tourbillon. V.—D.-S., arr. de Bress. — Languedocien : « estourba, » troubler, déranger.

Esterloc, s. m., ostrogot. V., arr. de Civ.

Estipot, **Esquipot**, s. m., petite boîte qui fait partie d'un coffre. Vend. —D.-S. —(B.-F.), pour « esquipot. »

> « Tirlant de laux estipot
> » De l'or à plein sachot. »
> (Gust., p. 10.)

Le nom d'*estipot* se donne encore à la bourse et à tout objet employé à serrer quelque chose. (Pressac.) —Bordeaux : « esclipot, » cassette.

Estivailles (l. *æstivus*), s. f. pl., céréales de printemps : « esquelles terres lesdits bordiers seront tenuz semer par chascun an jusques à la quantité de 35 sextiers de froment et seille et autans d'estivailles pour le moins. » (An. 1480. Breuil-l'Abbesse. Manusc. du Poitou.)

Etalanche, s. f., écharde. V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle.

Etanche, s. f., batardeau. D.-S. — V.—Roman : « estancar, » étancher.— Vieux français : « estance ou stanche. » Français : « étancher, » arrêter l'écoulement d'un liquide.

Etauçai, v. a, couper les branches d'un arbre têtard. (B.-F.)

Etaux, s. m. pl., fagots faits avec des branches d'arbres. (B.-F.) — Vieux français : « estaille, » copeaux. (XIIIe siècle.)

Eteinte, s. f., calme en parlant du vent : « o n' fé pou in' éteinte de vont. » Vend. (C. et P. D.)

Eteppai (r. *éteppe*), v. a. et pr., mettre des éteppes. V. — D.-S. *V.* Attepai.

Eteppe (l. *stipes*), s. f., support, perche, tuteur. V.—D.-S. *V.* Attepe. — « Estappes, esteppes, » « poyé à ceulx qui ont coppé et mis appoint les esteppes et longuières à assoyer lesd. palitz. » (An. 1475. St-Romain.) — Il y avait autrefois près Poitiers la foire des esteppes : « magna via per quam itur ad nundinas dous étapes. » (An. 1320. Manusc. du Poitou.)— Ancien français.

Eteppe (l. *stupa*), s. f., étoupe. Vend., Sablais et Chaumois.

Eternue, s. f., plante, l'*agrostis stolonifera*. V., arr. de Chât.—D.-S., arr. de Bress. *V.* Cernoue. — Aube : « étarnue, » sorte de graminée.—Patois du Berry : « éternue, » *agrostis* blanc.

Eteté, **Etêtée**, s. m., entre-deux des champs. V., arr. de Loudun.

Etêtures, s. f. pl., le plus mauvais du chanvre. V., arr. Chât.

Etirolé, **ée**, adj., mince, fluet, chétif. L'on dit en parlant de quelqu'un de grand, de mince : « o le grond étirolé ! » (B.-F.)

Etoc, s. m., étau. V., arr. de Civ.— D.-S, arr. de Bress.—Provençal.

Etoquai, v. a. et pr., battre quelqu'un. Les chevaux « s'étoquant » quand ils se mordillent mutuellement la crinière.

Etouai, v. a., serrer dans une armoire. Vend. à La Garnache. (C. et P. D.)

Etoumeji, **e** (étoum'ji), adj., moisi. Vend. (C. et P. D.)

Etoumesi (étoum'si), v. n., s'altérer, moisir en parlant du linge, du lait qui commence à s'aigrir. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — Vend., Font. (C. et P. D.)—(A. R.)

Etoupai (l. *stupa*), v. a., peigner, carder le chanvre. V., arr. de Civ.

Etoupassai, v. réfléchi, avoir été battu. (B.-F.)— « Estoupacier, » mettre au pilori. (Lacombe, t. II.)

Etoupier (r. *étoupai*), s. m., celui qui étoupe. V., arr. de Civ.

Etout, conj. et adv., aussi. V., suivant les lieux.—Vend. (C. et P. D.) — Ardennes.—Besançon : « aitout. »

Etraite, s. f., lien rond en cuir, en branches flexibles, ou en osier, servant à tenir le joug des bœufs à l'aiguille d'une charrette ou à la perche d'une charrue. V., arr. de Chât. *V.* Amblet.

Etrangeai, v. a., rançonner, faire payer trop cher. Dans tout le Poitou.

Etranglard (*gl* mouillés), s. m., petite poire sauvage ainsi appelée à cause de son âcreté. V., arr. de Civ. et de Melle.

Etrebeuille, s. f., tourbillon. V., arr. de Civ., de Montm. *V.* Esterbille.

Etrillou, Etrillour, s. m., instrument que l'on tient à la main pour dévider le fil, afin qu'il ne coupe pas les doigts. V., arr. de Civ., c. de Montc. et de Montm. — D.-S., c. Celles. — (B.-F.)

Etrefougé, ée, Etrefougi, e, adj., mort, mis en terre : « tu n' s'ra bén qu' quond tu s'ra êtrefougé. »

Etrefougeai, v. a., tuer un être vivant. V., c. Couhé. — D.-S., c. Maz. (A. R.)

Eutreuçage et **Etruçage** (r. *étreucé*), s. m., ce qui provient d'un arbre *étreucé*. V., arr. Chât — « Estroussures : estroussures des grands bois de Gironde adjugées au prix de 90 liv. ». (An 1577. Duché de Châtelleraud.)

Etreucé (l. *truncare*), v a., ébrancher un arbre, l'étronçonner. V., arr. Chât. — « Estrougner : estrougner les saules. » (An 1589. Manusc. du Poitou.) *V.* Etauçai.

Etriquai, v. a., enlever les *triques*, les grosses branches des fagots, n'y laisser que le bois menu. V.—D. S.—(B.-F.)

Etuderie (l. *studium*), s. f., étude, et lieu où l'on fait ses études. Vend. — (Gust.)

Etures, s. m. pl., démonstrations excentriques. Vend.

Etuvaillaud, s. m., pâcage d'un champ nouvellement moissonné, dont le chaume est encore frais. (B.-F.)

Eugloubi (*gl* mouillés,) v. a., casser une branche d'arbre qui, en se brisant, emporte avec elle des lambeaux de l'écorce, et fait fendre l'autre partie qui reste attachée au tronc. V., arr. de Loudun. *V.* Aiglaci.

Eugloubure (*gl* mouillés,) s. f., la branche, l'écorce « eugloubie. » V., arr. de Loudun. — *V.* Eluçure.

Eu, pron. pers. ; 3e pers., il. V., c. Isle-Jourdain, Luchapt.

Eurée et **Eurère** (l. *ora*), s. f., bord, extrémité, entrée. V., arr. Civ., c. de Couhé pour « Eurère » : — « Commençant dès l'eurée du dict estang. » (An. 1579, arch. saint Hil. Bourg., n° 1465.) — Vieux français : « orée. »

Euvrai, v. a. (l. *aperire*), ouvrir. D.-S., arr. de Bress. — Vend.

« Gl'euvret les ail, gl'euvret la goule. »
(Gust., p. 80.)

Evaguai, v. n. et pr. (l. *evagari*), disparaître, se dissiper : « la douleur s'évag'ra. » D.-S., arr. de Parth.

Evaguai (s'), v. pr., s'étendre : « la douleur s'évaguaie dans tous mes membres. » D.-S., arr. de Parth. — (A.-R.) — V., arr. de Poit.

Evai, s. m., évier. D.-S., c. de Parthenay.

Evaluai (*valere*), v. n., gagner en valeur : « tont que tu n' f'ra poué autremont, ta métairie n'évalura poué. » D.-S. — Français : « évaluer, » estimer une chose selon sa valeur.

Evargondai, ie (l. *verecundus*), adj., dévergondé ; « rin d' pus evargondai que quialle fumelle », rien de plus dévergondé que cette femme. D.-S.

Evestoui, e, adj., éveillé, alerte, subtil. V., arr. de Poit. — D.-S., arr. de Bress. *V.* Efestouillé.

Eveuvai, v. n., devenir veuf. Vend.

« Mais de quielle broche gle fant bay dau femme [éveuvée. »]
(Gust., p. 38.)

Evezaglai (*gl* mouillés), v. a., écraser quelque chose entre ses doigts. (B.-F.)

Evolageai, aie, adj., étourdi. D.-S. —(A.-R.)

Evolageai, v. a., effaroucher, forcer la volaille à s'envoler : « qu'a tu b'soin d'évolageai mes poules? » — (s'), v. pr., s'effaroucher, s'effrayer. D.-S. —(A. R.)

Evredin (l. *vertigo*), s. m., caprice, fantaisie. V. — D.-S. — Courage inaccoutumé, de peu de durée, décision prise à l'instant. Vend. (C. et P. D.)— Saintonge : « eveurdin, » caprice subit.

Evreillaudi, v. a., réjouir — (s'), v. pr., devenir gai : « gl'é bai evreillaudi ; gle rouill' daux eils quem' in' chatte qu'avorte dons dau bran »; il est bien gai, il ouvre des yeux comme une chatte qui avorte dans du son. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Expliquement, s. m., explication. V., arr. Chât.

Eziou (*g.* εἰσύα), s. m., osier. V., arr. de Poitiers et de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.) — « Ayziou, Aysioux » : « pour XLII torches d'aysioux. » An. 1582, manusc. du Poitou.

F

Fagne (très-bref), s. f., boue : « gl'a chet dons la fagne, » il est tombé dans la boue. V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle et de Parth.—Saintonge — Basse latinité : « fangus. »—Roman : « faigna, » boue. — Bas-Breton : « fank. » — Patois wallon : « fanië. » — Patois limousin : « faigno. »—Italien : « fango. »

Fagnou, se, adj., boueux, couvert de boue. V.— D.-S. : « Pâques fagnou, année froumentouse. » (Dicton Poit.) — Saintonge.

Fai, s. m., fléau pour battre le blé. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Fail, s. m., fils. V.— D.-S. —Vend. suivant les lieux.

« Car gl' est, disant all,
» Le ras daux cieux que j'attendons
» Et dau bon Dieu le fail. »
(Gust., p. 11.)

Faillette (l. *fallere*), s. f., défaut dans la toile. V. — D.-S. — Vend. — Roman : « failla, failhida », manquement, faute. (Cit. B.-F.)

Failli, e, adj., chétif, de peu de valeur :

« Et souvent dans laux poches
» Gn'ant pas in falill sou marqué. »
(Gust., p. 58.)

« Les habitants de Salle ont in failly marchand. »
(Bab., p. 17.)

Faimgalle et Fraimgalle, s. f., faim dévorante. Expression métaphorique, empruntée sans doute à l'action de la gale sur le corps. Dans tout le Poitou. — Berry : « fringale fringalé, » faim extrême; exténué de fatigue. — — Gascon : « fan-gâno, » faim canine.

Faimgallai et Fraimgallai (r. *faimgalle*), v. n., avoir la faimgalle. Dans tout le Poitou.

Faissou (l. *fascis*), adj. des deux gen., pesant, gros, embarrassant, s'emploie le plus souvent avec la particule négative. D.-S. — (B.-F.) —V., arr. de Civ.— Roman : « fais. »

Fan (l. *famis*), s. m., faim : « ni fan, ni sé » ; ni faim, ni soif. V., Luchapt.—Gascon, limousin et languedocien : « fan. »

Fanfouinai, v. a. et n., manière peu intelligible de parler des personnes à qui le voile du palais manque. Vend. (C. et P. D.)

Faraud, e (l. *fari*), adj., fier, orgueilleux. Dans tout le Poitou.— Yonne : « faraud », fat, élégant. — Mayenne : « faraud », orgueilleux. — Patois du Berry : « faraud », fier de ses beaux habits.

Faraudai (rac. *faraud*) [se], v. pr., s'enorgueillir, se pavaner. Dans tout le Poitou.

Farci (l. *farcire*), s. m., mélange d'herbes hachées et de lard auxquels on ajoute des jaunes d'œuf que l'on enveloppe d'une ou deux feuilles de chou vert, et que l'on fait cuire au pot dans un petit filet qui ne sert qu'à cet usage, et que dans quelques endroits l'on appelle le *farcinier*. V., arr. de Poit., de Civ. c. l'Isle-Jourd. — D.-S.

Farcinié, s. m., le filet qui contient le farci. V., c. Isle-Jourd. — Ailleurs, poche-à-farci.

Farfignac, s. m., gâteau fait avec des pommes. V., arr. de Civ.

Farfollae (*ll* mouillés), v. n., démanger. Vend. (C. et P. D.)

Farfoullae (*ll* mouillés), v. n., marcher dans la boue, dans un terrain humide : « mes pés farfouillant dons mes bots » ; mes pieds sont à pleine boue dans mes sabots. D.-S., c. de Celles.— Patois limousin : « farfouillas. »

Farfouillai, v. n., faire du bruit ; l'eau entrée dans les souliers *farfouille* en marchant. D.-S., c. de Maz. (A. R.)— Marne : « farfouiller, » fouiller, s'agiter. — Patois du Berry : « farfouiller », chercher en fouillant.

Fari, s. m., terre ocreuse, d'un jaune pâle, qui compose le sous-sol de certaines terres calcaires. V., c. La Villedieu, Vivône.

Farinaie, s. f. (l. *farina*), mélange de farine de baillarge et d'avoine détrempé dans du lait ou de l'eau, que l'on donne aux petits cochons. D.-S., arr. de Parth. — V., arr. de Poit. et de Civ.

Faubourde, s. f., bâton de cinq à six pieds de long, crochu à l'une de ses extrémités, servant à porter des fagots sur l'épaule. V., arr. de Chât.

Faucellée et **Faucillée** (*ll* mouillés), s. f., plante dont les feuilles, d'un vert jaunâtre, sont allongées et dentelées comme une faucille. De là son nom; onomatopée.— V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S. — (B.-F.)

Faumanche (l. *falx, manubrium*), s. m, manche de faux. V. — D.-S.

Fauterne, s. f., plante qui croît dans les blés, et le long des haies. Sa graine, petite, noire et luisante, communique au pain, quand elle s'y trouve en certaine quantité, un goût d'amertume très-prononcé. D.-S. — (B.-F.) — Provençal : « fauterno, » aristoloche. (Lacombe.)

Favris (l. *faba*), s. m., paille de fève. V., dans quelques localités. — Marne : « favas, » fèves, tige de fèves.

Fayan (l. *fagus*), s. m., hêtre, arbre. V., arr. de Civ. — D.-S. — Erse : « feagha. »—Breton : « fao et faouenn. » —Provençal : « fau, faou. » —Marne : « fau. » — Aube : « fayte. » — Patois du Berry : « fau, foyard, fou. »

Fé, s. f., foi. — V. — D.-S. — Languedocien et limousin : « fé. »

Febae (l. *favus*), s. f., tromperie. Vend. (C. et P. D.)

Fedon, oune (f'don), adj., se dit des baudets et des ânesses au-dessous d'un an. V., arr. Civ.—D.-S.—(B.-F.)—Provençal : « fedoun, » poulain : « coume s'ère un fédoun atrinable au labour. »

Feil, s. m., fils. V.—D.-S., suivant les lieux. *V.* Fail.

Feillaude, s. f. (l. *filiola*), petite fille. V.—D.-S. Par extension, fille :

« A son tra oveque ly
» Do pu galante feuillaude. »
(Rob. Div., p. 96.)

Feille, s f., fille. V., arr. P., arr. Civ.—D.-S.

« Nos belles feilles poëctevines
» En contemplant sa boune mine
» En voudriant chaquine in taux. »
(Rob. Div., p. 64.)

Feintise (l. *fingere*), s. f., feinte, dissimulation. V.—D.-S.

Felou (f'lou), s. m., grande peur. Vend. (C. et P. D.)

Fellou et **Fillou** (*ll* mouillés) [l. *filiolus*], s. m., filleul. V.—D.-S. — Vend., suivant les lieux.

Fenaillons, s. m. pl., guenilles, linge sale et déchiré. Employé par métaphore, l'on dit d'une fille sale dans sa mise qu'elle est une « fenaillon. » (B.-F.)

Fenarde (f'narde) [l. *feneus*], s. f., herbe qui reste dans les champs quand les blés sont coupés. D.-S.—(B.-F.)

Fennée, s. f., femme. V., c. de l'Isl.-Jour. — Languedocien et limousin : « fenna. » —Gascon : « fenno. »

Fenêtre, s. f., trou carré pratiqué dans un mur de séparation qui indique

la non mitoyenneté : case, compartiment. V. — D.-S. — « Item ont cassé ung aultre grant poulpitre fort long, ayant une grande fenestre fermant à clef. » (An. 1562.)— « Une armoire ouvrant à deux fenestres et un tiroir au milieu.» (An. 1758. Vasles.)—« Fenestre à assées, fenestre pour prendre ozeas. » (An 1572. Manusc. du Poitou.)

Ferasse (f'rasse), s. f., le plus mauvais du chanvre. *V.* Baurasse. V.

Ferasses (l. *ferrum*), s. m. pl., fers que l'on met aux sabots. V., arr. Civ.

Feriau (l. *feria*), s. m., jour de fête, de repos.

« I n'en degneraï ren craindre,
» Car le jour est feriau. »
(N. p., p. 20.)

Ferlor, e, adj., enfoncé. Gâtine.

Ferluches, s. f. pl., copeaux légers produits par le rabot ou la varlope. V., arr. Chât.—Marne : « ferluche, » guenille, mèche.

Fermogeae ou Fremogeae (l. *fimus agere*), v. a., nettoyer les étables. Vend. (C. et P. D.)

Fermougeai et Fremogeai, v. a. *V.* le précéd. V. — D.-S., suivant les lieux.

Fertalé (r. *fertalée*), v. n., tomber en abondance en parlant de la pluie, de la grêle et des coups. V., arr. Chât., Mairé.

Fertalée, s f., abondance, grande quantité : « fertalée d'eau, fertalée de coups. » V., arr. Chât., Mairé.

Ferté, v. a., tisser trop clair une pièce de toile ou d'étoffe. V., arr. de Poit. et de Chât.

Ferté, v. a., tracer un sentier à travers champs en y marchant pour la première fois : « quiés poules a fertant daux v'dets dons quiés bois ; » ces poules font des sentiers dans ces bois. V., arr. de Civ.

Ferti, s. m., l'endroit le plus frayé d'un chemin. V., arr. de Civ.

Fesselle (l. *fiscella*), s. f., vase de terre percé de trous qui sert à donner la forme aux fromages et à les égoutter. V. — D.-S. — « Redevance de sept sols six deniers..... et ung fromage en la fesselle. » (An. 1634. La Foucaudière). —Patois du Berry : « fersielle. »

Fétissières, s. f. pl., on appelle ainsi les femmes qui font cuire leur pain au four d'un boulanger. V., arr. Civ. — Pain fétis : « payé pour XII grans pains fétis valant VIII d. chacun, VIII s. » (An 1469. Vasles. Manusc. du Poitou.)

Feugnai, v. n., avoir du dégoût : « i n' sé qu' li baillai à mangeai, le feugne su tout. » Vend. (C. et P. D.) — Patois du Berry : « feugner, » sentir, flairer.

Feuillet, s. m., espèce de scie. V. — D.-S. — « Feuillet à scier du bois. » (1765. Vasles. Manusc. du Poitou.)

Feurliné et Ferliné, retentir comme le bruit d'une cloche, d'un métal. *V.* Derliné. V., c. de Lussac.

« Cinq ou six denettes
» Dans ma pochette
» Quieu s'ra bou pre feurliné. »
(Chans. poit.)

Patois du Berry : « ferliner, » son fêlé d'une cloche cassée, son de l'argent dans la poche.

Feutai (faire) [l. *focus*], loc., se dit du feu. C'est l'activer soit en le soufflant, soit en y mettant du bois : « tou feu n' feut' guères, v'sin. » D.-S. —(B.-F.)

Févée, s. f., haricot : « févée négrée, blanchée, rougée, » haricot noir, blanc, rouge. V., c. l'Isl.-Jour., Luchapt.

Fevrée (l. *februarius*), s. f., violette blanche. V. — D.-S., suivant les localités. Dans d'autres endroits on dit : « février. »

Fi (l. *ficus*), s. m., verrue. V. — D.-S.

Fialaud, e, adj., désœuvré. D.-S., c. Bress.

Fiale, s. m., fanne : « les fiales des poumes de terre. » D.-S.—(B.-F.)

Fialée, s. f., abondance, grande quantité. V. *V.* Fertalée.

Fialé, v. a., tomber en abondance en parlant de la pluie, de la grêle et des coups. Vienne. *V.* Fertalé.

Fiance (l. *fidentia*), s. f., confiance, assurance : « i n'ai poué de fiance en quiau gars. » Dans tout le Poitou. « Ne deit doner fiance au seignor de la ville de Charroux. » (Cout. de Charr.) —Patois du Berry : « fiance. » — Rabe-

lais : « Mais toute ma fiance est en Dieu mon protecteur. » (L. 2, c. 28.)

Fiaunes, s. f. pl., feuilles de plantes fourragères et potagères : « quiés tronfles avant daux fiaunes; ai sant suparbes; » ces trèfles ont des feuilles; elles sont superbes. D.-S., c. Celles.

Fichon (l. *figere*), s. m., aiguillon des abeilles, des guêpes, des serpents.— Au figuré, mauvaise langue. D.-S., c. Bress. — Roman : « fisso. » — Gascon et languedocien : « fissou. »

Fié, s. m., raisin blanc. V.—«Payé à plusieurs personnes pour pain, poisson, huyle, sau, œufs, fromages, fiez, etc. » (An 1387. Manusc. du Poitou.)—Rabelais : « fiers. »

Fié que et Refié-que, loc., auxquelles sont toujours joints les deux mots, *pre* ou *per mé :* « fié qu' pre mé, i ou fr'é jà; » quant à moi je ne le ferai pas. V., arr. Poit. — Patois du Berry : « fié » (à mon), « quant à moi. »

Fièves, s. f. pl., petites grenouilles qui coassent en été, pendant la nuit. V., arr. de Chât. et de Civ.

Fiérou, Fiérot (le *t* sonne), adj. des deux genres, fier. (B.-F.)— V., arr. de Civ., pour « fiérot. » — Patois limousin : « fiéiroun. » Italien : « fiero. »

Fieu (l. *focus*), s. m., feu. V., c de l'Isl.-Jour., Luchapt.—Patois limousin : « fét. » — Marne : « fex. » — Gascon : « fet, fec. »

Fignolai, v. n., se parer, avoir une mise recherchée. V.—D.-S.

« Quiés beas messieurs qui fignolant,
» Le chapea su l'oreille. »
[Chans. poit]

Aube : « fignoler, » faire l'aimable, le beau fils.— Marne : « achever, polir. »

Fignolant, adj. verb., qui aime à se parer, à suivre la mode. V.—D.-S.

Fignoleux, se, adj. *V.* le précédent. V.—D.-S., suivant les lieux.

Filaie, Fili (*d'a*), loc. adv., sans interruption : « i fi dix leues d'afilaie. » V., arr. Civ.—D.-S., arr. Melle.— V., c. Montc. et D.-S., c. de Bress. pour « d'afili. »

Fillatre, s. m. et f., beau-fils et belle-fille, enfants du premier lit. V. — Saintonge : « belle-fille. » — Ancien français : pour les deux genres.

Fillau, s. m., petit enfant. V.— D.-S.—Vend., suivant les localités.

« En disant à quiau fillau
» Ah ! bonjour notre bon moestre. »
(N. p., p. 29.)

Rabelais : « fillot; fillot, dictes m'en vostre advis. » (L. 3, c. 24.)

Fillaude, s. f., jeune fille, petite fille. Vienne. *V.* Fellaude.

Fillole, s. f., filleule. Dans tout le Poitou.—L'on donnait autrefois ce nom à une église annexée à une paroisse. — Patois du Berry : « filliol, filliole. » — Ancien français : « fillole et filliole. »

Filochai (se) [l. *filum*], v. pr., se dit des blés ou des plantes qui lèvent avec des feuilles minces. V., c. de Mont. *V.* Affilochai.

Filtoupai, v. a., peigner, carder le chanvre. V.—D.-S. *V.* Etoupai.

Filtoupier, s. m., celui qui peigne le chanvre. V.—D. S. *V.* Etoupier.

Finferlu, e, et Finferlut, adj., fier, orgueilleux : « est-eil faraud, quiau gars ! gle fé ben san finferlut ; gle pass' d'au lon mai sons m' dir ban jour ; » est-il fier ce gars! il fait bien son orgueilleux ; il passe auprès de moi sans me dire bonjour. V., arr. Civ. — Français : « fanferluche, » ornement sans valeur.

Fion, s. m., élégance. V. Vend. — Mouvement, branle : « donner un fion, » danser un branle. (B.-F.) — Marne : « fion, » ruse, adresse, savoir faire.

Fiou (l *filum*), s. m., fil à coudre. V., arr. Civ., c. Ile-Jour. — D.-S. — (B.-F.) — Provençal, limousin : « fiéu, fiéou. »

Fiscelle, s. f., vase qui sert à donner la forme aux fromages et à les égoutter. V., arr. de Civ. — D.-S. *V.* Fesselle. — Provençal : « fiscello. »

Fisson, s. m., l'aiguillon des guêpes, des serpents, etc. V.—D.-S. *V.* Fichon. — Saintonge.

Fla et Flai (l. *flagellum*), s. m., instrument pour battre le blé. V. — D.-S. — Vend., suivant les localités.— Marne et Haute-Marne : « flais, flau, flé. » — Ancien français : « fléel. »

Flabé (*fl* mouillés), v. a., abattre les noix. V., arr. de Chât.

Flagne-d'eau, s. f., boue, terre humide. D.-S. (Rond.)

Flambe, s. f., iris à fleur bleue, et que l'on met assez généralement sur les fours de nos campagnes. V.

Flambie et **Flamboise** (l. *flamma*), s. f., flamme ; « faire une flambie, » c'est jeter du bois sec et menu dans le feu pour obtenir une grande flamme. D.-S., c. Bress., arr. de Melle, pour « flamboise. » — Patois du Berry : « flambée, » feu clair de bourrées.

Flammai (l. *flamma*), v. n., flamber, être allumé, se dit du feu. — Au figuré, la tête, la figure, les joues « flammant, » lorsqu'on y éprouve une grande chaleur. D.-S., arr. de Parth. (A. R.), arr. de Melle. (B.-F.) — Roman : « flameiar. — Espagnol : « flamear. »

Flasque, **Fliasque** (*fl* mouillés), s. m., fer à repasser le linge, entouré d'une bande de fer, et recouvert afin de pouvoir y mettre du feu. D.-S.— Vend. —V., c. Lusign., Viv. et Civ.— Vend., pour « fliasque. » — Français : « flasque, » mou et faible.

Flasquai, **Fliascae**, v. a., repasser le linge avec le « flasque. » D.-S. — Vend. — V., suivant les lieux.

Fleurage, s. m., riboulet fin que les boulangers jettent sur leur pelle. V. — D.-S.— Français : « fleurage, » son de gruau.

Fleurai, v. a., jeter de la farine, du riboulet, sur le pain levé, sur la pâte, afin qu'ils ne s'attachent pas à la pelle, au linge. V. — D.-S. — Français : « fleumer, » exhaler une odeur.

Fliaau, s. m., filleul : « man perein dau tomplle m'appelle terjou san flâau ; » mon parrain du temple (le protestant) m'appelle toujours son filleul. D.-S , arr. Melle.

Flicouère, s. f., petite seringue. V., arr. de Chât. *V.* Eclissouère.

Flomai, v. n., flamber, flamboyer. V., c. de Montc., *V.* Clomiai.

Floquai (*fl* mouillés), v. n., faire du bruit. V. — D.-S. — *V.* Farfouillai. — Aube : « floquer, » flotter.

Floquet, s. m., troupeau de brebis peu nombreux. Vend. (C. et P. D)

Flubé (*fl* mouillés), v. n., siffler. V. arr. Chât. — Patois du Berry.

Foguai, v. n. et pr., faire manger quelqu'un, ou manger outre mesure.— V. — D.-S. — Vend.

Foigne ou **Fouègne**, s. f., boue. D.-S , arr. de Melle (Rondier.)

Foijou, s. m., receveur du droit de fouage (Gust.)

Fointise, s. f., feinte, dissimulation. V. — D.-S. — Vend. *V.* Feintise.

Foiriau, s. m., raisin. V., arr. de Chât. *V.* Bouzar. — Rabelais : « foirar. »

Foisselle, s. f., vase pour donner la forme aux fromages et les faire égoutter. D.-S., arr. de Bress. — Aube.

Foliot, adj., folichon. V. — Marne : « foloier, folier, » faire des folies — Rabelais : « je lui remontrais en folliant. » (L. 3, c. 14.)

Fombrage, s. m., litière, tout ce qui sert à faire du fumier. V., arr. de Chât. — Patois du Berry : « fombran, » fumier.

Fombragé, **Fombrayai**, **Fombreyé**, v. a., nettoyer les étables. — Vend. — V., arr. Chât. *V.* Fermogeâe. — Patois du Berry : « fombrayer et fombréger. »

Fombrii, v. a. *V.* les précédents. V., c. Montc., Mazeuil.

Fonçeai, v. a. et n., fournir de l'argent à quelqu'un, être, pour ainsi dire, son banquier, l'aider dans ses besoins, dans ses entreprises. Dans tout le Poitou.

Fonçeai (r. *fond*), v. a., donner la culotte à un enfant : « quand foncerez-vous le petit gars ? » D.-S., c. de Mazières. (A. R.)

Fond (l. *fundus*), s. m., culotte, pantalon. D.-S., c. de Maz. (A. R.) — c. de Bress.

Fondis, s. m. pl., bâtiments tombés en ruine, masures. V.— D.-S. — « Fondis ou mazery. » (1481, Nieuil, manusc. du Poitou.) — « Fundeys, domus ruinose et dérute. » (An. 1291, arch. St.-Hilaire, Bourg.) — « Frousteys. » (An. 1498, Béruges.)

Fondre, v. n., démolir, s'écrouler. V.— D.-S. — Vend. — Le mot latin *fundere* se trouve employé dans le sens de démolir dans une charte de l'an 1212 du cartulaire de Boisgrolland : « domus que erat prope turrim de Thalemundo quam ego (Willelmus de Malo Leone dominus Thalemundi) fundi feci. »

Fondrée (l. *fundus*), s. f., terrain dans un fond. V., arr. de Civ.— Patois du Berry : « fondrée, » fondrière.

Fondrilles, s. f. pl., corrélatif du mot français *effondrilles*, parties grossières, restées au fond d'un vase après l'ébullition ; rebut. V. — D.-S.

Font (l. *fons*), s. f., fontaine. V. — D.-S. — Vend. — Provençal et patois du Berry : « font. » — Gascon : « foun. » Grand nombre de localités du département de la Vienne sont désignées sous le nom de Font ou Fond. Il en est de même de plusieurs Fontaines.

Fonterne, s. m., plante qui croît dans les blés et le long des haies, très-nuisible aux céréales. Sa graine communique au pain un goût très-désagréable. V., arr. de Civ. *V.* Fauterne.

Fonzaie et **Fonzée**, s. f., terrain dans un fond : « la fonzaie de ton pré n'est pas toute mauvaise. » D.-S., c. de Mazières (A. R.)

Forçable (*bl* mouillés) [l *fortis*], adj. des deux genr., ouvrage fatigant, qui exige de la force. D.-S. — (B.-F.)— V., arr. Civ.

« Forsablement par grant outrage. »
(Le libvre du Bon Jehan, duc de Bretaigne. V. 223.)

Forçar, s. m., morceau de bois qui tient à l'essieu de l'avant train de la charrue par un bout, et dont l'autre forme une entaille dans laquelle s'adapte le *pra*. *V.* ce mot. (B.-F.)

Formance (l. *forma*), s. f., apparence, forme. V. — D.-S. — petites grappes qui sortent des bourgeons de la vigne au moment où les feuilles commencent à s'épanouir. V., arr. de Civ. — D.-S.— (B.-F.)

Fors, adv., dehors : « et par co si vin eret a pertait de fors, » et par hasard si du vin était apporté du dehors. (Cout. de Charroux, art. 6.)—Roman : « fors. » *V.* Defors.

Forsat, s. m., forfait :

« De forsat qu'Adam fit contre son mêtre.
» Quand do frut vouguit repêtre. »
[N. P., p. 40.]

Fort (l. *fortis*), s. m., terrain ferme et solide. Pour asseoir des fondations il faut creuser jusqu'au *fort* : « i avant bea creuseai, i n' trouvant poué l' fort ; » nous avons beau creuser, nous ne trouvons pas le fort. V.—D.-S. — (B.-F.)

Fortatif, ve, adj., celui ou celle qui est fort de tempérament, vigoureux. V. — D.-S.

Forte-coue, s. f., raisin blanc à graine très-dure. V., arr. de Civ.

Fortillon (l. *forticulus*), adj. m., diminutif de fort, se dit d'un enfant dont les forces commencent à se développer : « v'là son drôle fortillon. » V., arr. de Chât.

Fou, s. m., crochet en bois, suspendu par une corde au milieu d'un appartement où l'on met le chareuil (*voir* ce mot) pendant la veillée. V., arr. de Poitiers et de Civray.

Fou (mouton). s. m., mouton atteint du *tournis*, maladie causée par une hydalite dans le cerveau ou le cervelet. D.-S. — V. — Vend. — (B.-F.)

Fouacier (r. *fouace*), adj. et subs., marchand de fouaces.—Rabelais : « auquel temps les fouaciers de Lerné passoient le grand quarroi. » (L. 1, c. 25.) — Français : « fouace, » sorte de galette épaisse.

Fouai, s. m., foyer. D.-S., Parth., Airvault. Châtillon.

Fouassée ou **Fouassère**, s. f., mauve. D.-S., Saint-Romans-les-Mel. (B.-F.)

Foucade, s. f., colère, impatience. V. — D.-S.

Fouée (l. *focus*), s. f., pâte que l'on fait cuire sur le foyer du four au moment où on le chauffe, et que l'on mange avec ou sans beurre. V., Chât. — Il y avait autrefois le droit de *fouée* que l'on payait dans les villes pour le bois de chauffage.—Mayenne : « fouée, » flamme. —Aube, Marne : poignée de menu bois, fagot.—Français : chasse nocturne.

Fouerouse, s. f., sorte de raisin. V., c. de l'Isl.-Jour. *V.* Foiriau.

Fougé, **Fougeat**, **Fougi**, **Foui** (l. *focus*), s. m., foyer. V. — D.-S., suivant les lieux. — Gascon : « fougué. » Patois limousin : « foujez. » — Provençal : « fougau, au fougau se caufant; » au foyer se chauffant.

Fougée, s. f., c'est le corrélatif du français fouée, chasse aux oiseaux qui se

fait la nuit à la clarté du feu. V. — D.-S. Gâtine.

Fougeau, s. m., feu de Saint Jean. Dans les communes de l'arrondissement de Montmorillon, où ce mot signifie « feu de saint Jean, » les bergers, après la cérémonie religieuse, passent dans le feu une verge de noisetier au bout de laquelle ils ont piqué une noix verte, ou ajouté un nœud de l'herbe dite de saint Jean. Cette verge, qui a été coupée la veille de la fête, est pieusement conservée pour préserver le troupeau des maladies, et surtout de la dent du loup. L'on mord dans la noix ou dans le nœud d'herbe pour se préserver du mal de dent. Enfin chaque assistant au fougeau jette une pierre dans le feu, et ceux qui jettent les plus grosses sont assurés de récolter, dans l'année, les plus grosses raves (navets).

Foui (l. *fugere*), v. a. et n., fuir : « fuissez don ; » fuyez donc : « Piarre v'lait m'batt, i é foui devont li. » V. — D.-S. — Vend. — Saintonge. — Rabelais « dont estimarent que Gargantua estoit foui avec sa bande. »

Fouie, Fuie, s. f., sorte de fouace. D.-S, c. d'Airvault. *V.* Cornuelle.

Fouijateai, v. a., fouiller. Vend. (C. et P. D.)

Fouillageoux, Fouillageux, se (l. *foliosus*), adj, assemblage épais d'arbrisseaux. V., arr. Civ.

Fouillard (l. *folium*), s. m., branche d'arbre, ou rameau pourvu de son feuillage : « s' tu va tcheuilli daux c'râeses, cass'pas les fouillards, trejou ; » si tu vas cueillir des cerises, ne casse pas les branches, toujours. V., arr. Civ. — D.-S., c. Bress., arr. de Melle, Niort. — Au figuré, langue : « gl' a-t-in fouillard dons la goule qu'é dong'reux. » V., arr. de Civ. — Patois du Berry : « feuillard, » fagots de branches d'ormes, coupées lorsqu'elles ont encore leurs feuilles, et qu'on donne l'hiver aux brebis. — Noms de lieux : « Fouillardes (les) » [Angliers, V.].

Fouillardai, Fouillargeai, v. n., bruit que fait le vent en soufflant à travers les arbres et en agitant les feuilles. L'on se sert du même mot pour exprimer le bruit qu'on produit en traversant un taillis, un champ de maïs. D.-S., arr. de Melle et de Bress. — V., arr. de Civ., pour « fouillargeai. »

Fouillouse, Fouillute, s. f., poche : « gl' avant bé daux pèces dans laux fouillouses. » V. — D.-S. — arr. de Civ. pour « fouillute. »

Fouinai (r. *fouine*), v. a, onomatopée, avoir la ruse de la fouine ; chercher minutieusement, se rendre importun. V. — D.-S.

« Ravaudras-tu toujours ? faulto que tu [fouine ? »
(Bab., p. 4.)

Mayenne : « fouiner, » ruser. — Aube, Marne : « fouiner, » fuir, reculer.

Fouinoire, s. f., piége à prendre les fouines que l'on appelle « fouins, » dans nos campagnes. D.-S. (B.-F.)

Foupi, v. a., chiffonner. V. — D.-S. — Patois du Berry.

Fourache et Fouraiche (l. *furax*), adj., non apprivoisé, en parlant des animaux, peu sociable en parlant des personnes, ombrageux, timide. D.-S. —(A. R.) — V.

« La fourache infidèle
» Devant li trejou fuit. »
(Guillery, p. 20, cit. B.-F.)

Saintonge. — Patois du Berry : « fourache, » farouche. — Provençal : « fouréjhé. »

Fourche-Paillère (l. *furca*, *palea*), s. f., grande fourche, dont l'une des dents est sensiblement plus longue que l'autre, et dont on se sert pour ramasser la paille de l'aire, et la porter au pailler. D.-S. (B.-F.) — V.

Fourchinaud, Fourchine (l. *furca*, *nodus*), adj. m., arbre dont la tige se partage en plusieurs branches, forme la fourche. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Civ. et de Poit. pour « fourchine. »

Fourjatai, v. a., remuer, secouer le bois avec une fourche dans un four, et avec un bâton ou les pincettes dans la cheminée. V., arr. Poit. et Civ. — Mayenne : « fourganer. »

Fourmentage, s. m., ce que l'on mange avec son pain. V., c. de Montc., La Grimaudière.

Fourneange et Fournéyange (l. *furnarius*), s. m., action de fournéer. D.-S., arr. de Parth. — (A. R.)

Fournéai et Fournéyai, v. a., pétrir le pain, préparer la fournée, mettre au four. D.-S., arr. de Melle et de Parth.—(B.-F.) — (A. R.)

« C'est ben pour tay, ma foy, que les mouennes fourneyant. »
(Am. de Col., p. 25, cit. B.-F.)

Coutume de Poitiers : « fournoyer ; la contrainte de fournoyer à aucun four dépend des droits de basse jurisdiction. » (Art. 46.) — Basse latinité : *furniare*, in furnum immittere, « enfourner. » (Duc.)

Fourniou, s. m., bâtiment où est le four. V. — D.-S. — (Manusc. du Poit. *passim*.) — Basse latinité : *furnile*, pars ædis rusticæ in qua est furnus, vulgo *fournil*. (Duc.)

Foussetra (l. *fossatum*), s. m., diminutif de fossé, petit fossé. D.-S. — (B.-F.)

Foussi, e (l. *fusus*), adj., excessivement rempli : « le jour de Pâques l'église était foussie de monde. » Par hypallage, très-nombreux : « Le monde était foussi dans l'église le jour de Pâques. » (A. R.)

Fouvrai et Fouvrée, s. f., violette blanche, violette de février. D.-S., arr. de Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Fragne (l. *fraxineus*), s. m., frêne. V. — D.-S. — Vend.

Fragnée, s. f., lieu planté de frênes. V. — D.-S. — Noms de lieux : « Fragnée (la), » [Lisant, V.], « Fregnée (la), » [Genouillé, V.].

Fragnole, s. f., la cantharide qui affectionne le « fragne. » (B.-F.)

Frague (l. *fractus*), adj., faible, sans force : « i m' sent le cœur frague. » D.-S., c. Mazières. (A. R.)

Fraichin (l. *fracescere*), s. m., pourriture, odeur de poisson crû, de marée, mauvaise odeur. V. — D.-S. — Odeur de cochon quand on l'ouvre; le lait d'une vache qui vient de faire son veau. Vend. (C. et P. D.)

Frainguenailles, s. f. pl., haillons. D.-S.—(B.-F.)—Latin : *fragmina*, de *fragmen*, morceau d'une chose rompue par fragment.

Frairaiches (l. *fratres*), s. m. pl., tous les frères, tous les parents d'une personne. D.-S., c. Mazières. (A. R.) — Basse latinité : *frareschia* : Franci nostri vulgo, *frérage* et *freresche* vocant ejusmodi partitiones bonorum paternorum, unde *frerager*, et *frerescher*, pro partiri inter fratres, et *frarescheurs* pro cohæredibus passim usurpant consuetudines municipales, Andegavensis, Cenomanensis, Pictavensis, etc. (Duc.) — Patois du Berry :« fréreux, » cousin, cousin germain, enfants de deux frères.

Fraisselle, s. f., *V.* Fesselle. V. — D.-S., c. Maz. (A. R.)

Fralaud, e, adj. *V.* Fialau. V., arr. Civ.

Frale (l. *fragilis*), adj. des 2 genr., peureux, craintif, fragile : « i n' sai jà si frâle. » D.-S., c. C. B. (B.-F.)

Fralai (r. frâle), v. a., brûler, griller ; se dit de l'effet que produit une gelée blanche sur le feuillage, les jeunes pousses, les bourgeons et les fruits : « la neut du 4 au 5 mai 1861 a fralé toutes nos vegnes. » V. — D.-S., c. C. B. (B.-F.) — V., arr. Civ.

Frambois, s. m., fumier. Vend., Font. (C. et P. D.) — « Maison à chaz... et une fosse à frambois y joignant. » (An. 1633. Manusc. du Poitou.)

Framboyai (r. *frambois*), v. a., enlever le fumier des étables, les nettoyer. —Mayenne : « framboyer, » verger.

Franc, adj. m., hardi, résolu en parlant d'un enfant. D.-S., c. Bress. — Fort, robuste, en parlant d'un homme ou d'une bête de somme. De là l'adage : « franc du collier. » V.

Franc, che, adj., privé, apprivoisé. V. — D.-S. — Roman : « afranquir, » apprivoiser. — Français : « franc, » libre.

Frappe (de), loc., dru et menu : « quand l'aive cheut de frappe, les chemins sont moins glissants. » V. — D.-S.

Frasail, s. m., braise du four. D.-S. — Grec : Βράζειν, être brûlant.

Frasi et Frasil, s. m., petite braise des maréchaux et des boulangers. V., arr. Chât. — Vend. (C. et P. D.) *V.* le précédent. — Somme : « frasin. »

Frates et Fratres (le), s. m., barbier du village. V. — D.-S. — Languedocien : « frater. »

Fraulai, v. pr., faire la courbette aux gens plus élevés que soi, pour en

obtenir les bonnes grâces. V. — D.-S. — Haute-Marne : « frauler, » frotter, froisser. — Français : « frôler, » toucher légèrement en passant.

Fredeillou et Fridillou, se (l. *frigidus*), adj., frileux. V. — D.-S.

« Car cinq ou six gaudenoz, nau, nau,
» Ine nes bain fredillouse. »
(N. P., p. 27.)

Fregeois, s. m., engoulevent, ou crapaud volant, oiseau. (B.-F.)

Freignis, Freintis (r. *freindre*), s. m., blé étendu dans l'aire et que l'on se dispose à rompre avec le fléau. V., arr. Civ. — D.-S. — Vend.

Freindre (l. *frendere*), v. a. et n., étendre le blé dans l'aire pour le battre. V. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — (A. R.)

Frelassai, v. n., faire du bruit en parlant de corps qui se choquent. D.-S., c. Maz. (A. R.) — V.

Frelinai, v. n., retentir en parlant d'un métal. V. — D.-S. *V.* Ferliné.

Frelo, adj., frêle ; au figuré, aventuré, démoli.

« La mœsse ertet presque frelo. »
(Gent. Poëtv.)

Fremageou (gâteau) [b. l. *fromageria*], s. m., gâteau recouvert de fromage. V., arr. Civ. — D.-S., arr. Melle.

Fremie (l. *formica*), s. f., fourmi. V., arr. Poit. — D.-S. — (B.-F.) — « Bonjou, mossieu fremi, et votre compagnée. » (Mel. du 14 avril 1861. Cit. B.-F.) — Marne : « freumi. » — Patois du Berry : « froumi. »

Fremigère et Fremillère (r. *fremie*), s. f., fourmillère, suivant les lieux.

« L'était contre une fremigère
» D'un voisinage assez chetit. »
(Mell., 14 av. 1861).

Fremigis, s. m., mélange de divers objets entassés pêle-mêle, sans ordre : « quieu fremigis qu'san logis ! » Quel désordre que sa maison ! V., arr. de Poit.

Fremorgeai, v. a., nettoyer les écuries, enlever le fumier des cours. V., c. de Civ., Blanzai. — *V.* Fermogeâe.

Frenicle (*cl* mouillés), adj des 2 genres, chatouilleux. Par extension, gai, vif. V. — D.-S.

Frenicleai (*cl* mouillés) [r. *frenicle*], v. a., chatouiller. V., arr. de Civ. — D.-S. Environs de Melle.

Frenicliou, se, adj., chatouilleux. V. Civ. — D.-S., arr. de Melle.

« Ah ! o m'en souvindra, la lira,
» Al n'était frenicliouse. »
[Chans. Poit.]

Freni (l. *finire*), dépérir, s'applique aussi bien aux personnes qu'aux choses. — D.-S. — (B.-F.)

Frérie, s. f. — *V.* Frairaiches. V. — Assemblée, réunion. V. — D.-S. « Par la frayrie des marchands merciers. » (1619. An. manuscr.) — « Frairie » signifiait autrefois débauche, réjouissance. — Roman : « fraire. » — La Fontaine :

« Un loup étant de frairie. »

Fressure, s. f., mets composé de tartines de pain cuites dans une chaudière avec de la graisse et de la viande hachée, et que l'on conserve dans des pots. — D.-S. — Nueil-sous-les-Aubiers.

Freté, s. m., sentier. — D.-S. — (B.-F.) — Noms de lieux : « Freté, » Adriers (V.) ; « Fretet, » Mauprevoir (V.)

Frette, s. f., petite branche de bois souple, flexible, qui sert à faire des cages. — D.-S., c. de Maz. (A. R.) — Basse latinité : « frecta, frectatus, frictatus, una mitra frictata cum argento et reband..... fretes nostri sagittæ speciem vocabant. » (Duc.) — Français : « frette, » lien de fer autour du moyeu d'une roue, virole. — Petites bandes entrecroisées en losange dans un écusson.

Fretté, v. a., entrelacer. — D.-S., c. de Maz. (A.R.) — Ardennes, Marne : « fretter, » peigner le chanvre. — « fretté, » terme de blason.

Fribou, s. m., nom que l'on donnait, parfois, dans le Poitou, aux soldats Huguenots, peut-être à cause des recrues

fribourgeoises qui se trouvaient dans leurs armées.

« O fut in jour d'in loindy
» Lé fribou vinrant d'Ozonsse. »
(Siég. de P., p. Col.)

FRIGALE, FRIGALIA (l. *frugalis*), adj., friand. V. — D.-S.

FRIGALET, TE, adj. *V.* le précéd. : « rin d'pus frigalet que qu'alle drolière de Gondille ; » rien de plus friand que cette drôlesse de Radégonde. V., arr. de Civ.

FRIGALI, v. n., rapiner, être voleur par gourmandise. V., c. de Montc., Mazeuil.

FRIGALU, E, adj., rapineur par gourmandise. V., c. de Montc., Mazeuil.

FRILAI, v. n., frémir dans le sens de bruire, onomatopée : « l'eau frile, » quand on y jette un charbon ardent ; l'huile « frile » dans la poële, quand elle pétille. — D.-S., c. de Bress.

FRINGUENELLE, s. f., houx piquant, petit houx, *ruscus aculatus.* — Vend. (C. et P. D.) — Aube : « fringuenelle, » manie, caprice.

FRINGUAI et FRINGUI, suivant les localités, v. a. et n., danser, sauter, dans tout le Poitou.

« Gle bondissant, gle fringuant bain et beas. »
(Rob. Div., p. 79.)
« Pr'ally fringy dans lous moesons. »
(Rob. Div.)

Celtique : « fringal, » se donner du bon temps. — Provençal : « fringouina, se fringouion d'amour, » se trémoussent d'amour. — « fringuer, » s'amuser, faire l'élégant. — Berry : faire le pédant. — Rabelais : « fringuez la toureloura la la et buvez à oultrance. » (L. 2, c. 12.)

FRIMOUSSE, s. f., figure, se dit ordinairement en mauvaise part : « quielle drôle de *frimousse !* » V. — D.-S. — (B.-F.)

FRIQUAI, s. m., vase en terre et à trois pieds où l'on fait la rôtie. V., c. de Vouillé et d'Ayron.

FRIOULAI, v. n., frémir dans le sens de bruire. V. — D.-S. — *V.* Frilai.

FROGE, s. m., le produit, le petit de la jument, de l'ânesse, de la vache. V. — D.-S. — Latin : « *fruges,* » les biens de la terre, comme les blés, les légumes.

FROMENT (poil), s. m., bœuf ainsi appelé à cause de la couleur de sa robe. V. — D.-S. — « Fromentin. » « Deux bœufs, l'un de pel rouge, et l'autre fromentin. » (An. 1432. Nieuil. Manusc. du Poitou.)

FRONTANGE, s. f., ruban que les femmes de la campagne mettent en nœud à leur coiffe, ou au pied des bouquets destinés aux mariées. V., arr. de Poit. — Boileau : « fontange : »

« Et découvrant l'orgueil de leurs rudes esprits
» Sous leur fontange altière asservir leurs maris. »
(Satire 10e, vers 372).

On lit en note : « Ce nom vient de Madame la duchesse de Fontange, qui, s'apercevant à la promenade que sa coëffure ne tenait pas, prit une de ses jarretières qu'elle lia autour de sa tête pour assurer sa coëffure. La manière dont elle avait noué ce ruban plut, et ce qu'une nécessité de hasard avait produit devint sur-le-champ une mode qui subsiste encore en partie, quoique la forme du nœud change continuellement. »

FROTTÉE, s. f., croûte de pain frottée d'ail : « mangeai ine frottée. » V. — D.-S.

FROTTÉE, s. f., correction sévère et avec coups : « si tu bouges, i t' baré in' frottée qui n' s'ra pou d'paille. » V. — D.-S.

FROU, adj., terrain inculte, en friche, en jachère. — D.-S. — (B.-F.) — « héritages en frou et gast. » (An 1442.) — « Terres en froust et non coytivées. » (cultivées). [An 1389, Ayron, manusc.] — Basse latinité : « *fraustum,* vel *frausta* terræ, vastum, incultus et eremus ager, terre en gast., frosta terra, eadem notione, in Tabulario. » (S. Cypriani Pictv. fol. 81.) « Guido Pictavensium comes requirebat apud Exsoletiam talem consuetudinem in terra, quæ populariter *frosta* vocatur, qualem in illa, quæ *frosta* non erat. — Judicatum est ergo et definitum ab Adelberto comite Marchiæ. — Terram, quæ in *frostum* redacta jam esset liberam debere reverti, etc. » — (Frou in consuet. Aurelian., art. 169.) — « Froux »

ou « friche » in Consuet. de Menetou, art. 10 (Duc.)—Noms de lieux : « Froux » (Joussé) (V.) ; « Froux (les), » Lésigny (V.) ; « Friches (les), » Beuxe.

Frougnai (se), v. pr., remuer les épaules à tout propos, faire des contorsions. — D.-S., c. de Bress. — *V.* Défrougnai.

Frouillé (se), v. pr., s'agiter le corps d'impatience, en signe de mécontentement : « frouille toué s'tu veux, mon cadet, à présent que j'sons enrayé a causé, tu m'fras pas taisé. » V., arr. de Chât.

Froume (herbe à la), s. f., plante, le *carex*. — *V.*, environs de Lusignan.

Froumille, s. f., fourmi, V., arr. de Civ. — *V.* Fremie.

Froumorgeai et Frumorgeai, nettoyer les étables. V., c. de Civray, Linazai, Savigné.

Froutis (l. *frustum*), s. m., décombres, ruines. V., arr. de Civ. — « Arrentement d'un froutis en la seigneurie de Jouarenne. » (An. 1471. Manusc. du Poitou.)

Frugeaillae, v, n., gratter en introduisant un instrument quelconque dans quelque chose de creux. « Frugeaillâe » dans l'oreille, dans le nez, pour en faire sortir un corps étranger qui s'y est introduit.—D.-S., arr. de Melle.

Frutifiai (l. *fructificare*), v. n., mettre bas en parlant des femelles des animaux, comme brebis, vaches, juments, etc. — D.-S., c. de Maz. — (A. R.) — V.

Fuie, s. f., sorte de fouace.— D.-S., c. d'Airvault. — *V.* Cornuelle.

Fumail (l. *fumus*), s. m., brouillard, brume. — D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Poit. — Roman : « fumal, » fumée.

Fumellai (*fum'llai*) [l. *femella*], v. a. « Fum'llai le chanvre, c'est arracher les tiges mâles pour laisser mûrir les tiges femelles. Par extension, cueillir sur un arbre les fruits les plus mûrs. — D.-S., c. de Mazières. — (A. R.) — arr. de Bress.

Fumeriou, s. m., lieu où l'on dépose le fumier. V., c. de Vouillé et de Monte.— Patois du Berry : « fumeriau, fumerot, » tas de fumier dans les champs.

Fumerolle, s. f., courtillière, taupe-grillon. — V. — D.-S.

Fumi, s. m., fumier. *V.* Luchapt.

Fumorgeae, v. a., nettoyer les étables. — D.-S., c. de Celles.— *V.* Froumorgeai.

Furgaillai (très-long), v. a. et n., fouiller, remuer, mettre sens dessus dessous. — D.-S, arr. de Bress. et de Parth.

Furguenelle, s. f., houx piquant, petit houx. — D.-S., arr. de Bress. — *V.* Fringuenelle.

Fuselière, s. f., petite machine triangulaire et en bois, servant à placer les fuseaux. V. — D.-S. — Manusc. du Poitou.

Futerne, s. f., fumeterre. — Vend. — (C. et P. D.)

G

Gaau, particule affirmative, oui D.-S., c. Celles.— Vend. (C. et P. D.)

Gabèche, s. f., fourche en bois à trois ou quatre dents, pour porter les balles des céréales. V., c. Monte.

Gabegie (*gab'gie*), s. f., tromperie. Dans tout le Poitou.—Patois du Berry : « gabegie. »

Gaborai et Gaboreau, s. m., blé que l'on fait manger en vert aux bestiaux. Vend., Font. (C. et P. D.)

Gaboureau, (b. l. *gabiola*), s. m., petit bâtiment attenant à la cour à battre les grains, et où l'on dépose, chaque soir, le grain battu dans la journée. V., arr. de Poit.

Gachaie, s. f., mare, étendue d'eau dormante. D.-S., Villemain. (B.-F.)

Gaçouail, s. f., lieu plein de boue. D.-S., c. de Saint-Maixent.

Gadas, adj., gai, gaillard. Vend. (C. et P. D.) — Grec : « γαίω, » se réjouir.

Gadrelle, adj. f., fille ou femme qui a mauvaise tournure, de haute taille, qui se laisse aller sur ses hanches. Se prend le plus ordinairement en mauvaise part. V., arr. de Poit. — Basse latinité : « *gadales;* similiter de gadalibus et meretricibus volumus, ut apud quemque inventæ fuerint, etc. Ubi *gadales* videntur fuisse qui *ignoti* dicuntur. (Duc.)

Gad'robe, s. f., tablier. V., arr. de Civ. — Vend. (C. et P. D.)

Gadrouille, s. m., eau trouble, boue, vase. Vienne.

Gadrouilleai, v. a., marcher dans l'eau, dans la boue à plaisir. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S.

Gage (l. *vas*), s. m., vase quelconque destiné à contenir des solides ou des liquides.

Gagée, s. f., outil, instrument en général. V., c. Isl.-Jourd., Luchapt.

Gagnochis, s m., amas de boue. D. S., c. de Mazières. (A. R.)

Gagnot (a), loc., aller; passer partout à la manière des chiens qui ne choisissent ni beaux, ni mauvais chemins. C'est le même mot que « cagnot. » D. S., c. Maz. (A. R.)

Gaigate, s. f., gorge, sein. Vend. (C. et P. D.) — Vallon : « garguète. » — Saintonge : « gargate. »

Gaillin-Gaillot, loc., aller, passer partout à la manière des chiens. V., arr. de Poit. *V.* Gagnot.

Gaillon (*très-long*), s. m., femme malpropre, sale, dégoûtante. V., ville de Poitiers.

Gaillon (*a* bref), s. m., femme ou fille légère, volage. V., ville de Poitiers.

Gaildreau, adj. des deux genres, sale, malpropre. V., arrondissement de Poitiers.

Gain et **Guiain** (b. l. *gagnagium*), s. m., regain, seconde coupe des prairies naturelles. Dans tout le Poitou. La coutume du Poitou, art. 196, et d'autres coutumes disent : « prés gagneaux, » prés à regain. (Duc., au mot *gagnagium.*)

Gainai (l. *vagina*), v. a., mettre comme on ferait dans une gaîne, un fourreau : « gaîne ton bras dans la manche de ta veste. » D.-S., c. de Mazières. (A. R.)

Gaissai et **Guiaissai**, v. n., taller, pousser d'autres tiges. V. — D.-S. — (B.-F.) — Roman : « gayssar, » drageonner, croître, pousser.

Galbaudae, v. n., marcher dans la boue, dans l'eau. D.-S., arr. de Melle.

Galetou, s. m., espèce de galette. Mélange de pommes de terre râpées, de farine de froment en quelques endroits, ou de farine de sarrasin sur les frontières du Limousin. V., c. Isl.-Jourdain. Adriers. Luchapt.

Galées, s. f. pl., brandes, landes. D.-S., c. de Maz. (A. R.)

Galette-de-Nau, s. f., petit pain que l'on fait la veille de Noël, et dont on fait manger un morceau aux femmes accouchées ou aux femelles des animaux qui ont mis bas, pour les délivrer promptement de l'arrière-faix. V., arr. de Poit. et de Civ.

Gali, s. m., arau à deux oreilles avec barre en fer pour soc. V., c. de Montm., St-Remi.

Galibaudrou, s. m., mot à mot, galant sale, plein de boue; amant, terme de mépris. Vend. Font.

Galinet (en), loc., à la légère : « I sé tout en galinet et peurtaut i é chaud. » D. S., c. de Bres. — (c. Maz. A. R.)

Galipe, s. f., mauvais terrain, terre mal cultivée. V., arr. de Chât.

Galipotte, s. f., marche rapide : « courir la galipotte, » c'est aller au sabbat sur un manche à balai ou être ensorcelé : « la bête bigourne qui court la galipotte. » V., arr. de Chât. — D.-S. (Rond.) — Vend.

> « Et pis courl le trot
> » Le trot et la galipotte. »
> (Gust., p. 8.)

Ses corrélatifs sont, dit M. Pressac : Roman : « galaupar. » — Vallon : « galapias, » coureur, vaurien ; en patois bessin; arr. de Bayeux, « galapiau et galapiat. » — Haute Marne : « galapiat, » rustre. — Patois du Berry : « galopin, » polisson, vaurien.

Gallefretier, s. m., gourmand, parasite; coureur; homme sans foi ni

loi. V. — D.-S.: « qui se vante avoir la force de soixante gallefretiers. » (Rab., l. III, c. 27.) — Espagnol : « galloferro, » mendiant.

Galletière (r. *galletou*), s. f., instrument qui sert à faire cuire le galletou. V., c. Isle-Jourd. Adriers.

Galluche, s. f., terre pierreuse. V., arr. de Loudun. (Manusc. du Poitou.)

Galo (en), loc. adv., se dit d'une bergère qui retourne à la maison une brebis sur le point de mettre bas. V., arr. de Civ. — D.-S.

Galouage et Galouinage (en), loc. adv., être sans cesse par voie et par chemin. Dans tout le Poitou.

Galvoudae, v. a., courir, vaquer. Vend. (C. et P. D.)

Gamache, s. f., guêtre en toile ou en étoffe que l'on porte par dessus les pantalons quand on va travailler dans un lieu fangeux, ou plein d'eau. Dans les environs de Chef-Boutonne. — Il a encore la signification de savate : « it' douneré in cot d' gamache, par la ganache (menton). » (B.-F.) — V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bress. — Basse latinité : « *gamacha*, pedulis lanei species, quæ etiam superiorem pedis partem tegit, vulgo *gamache*. Occitanis *garamacho, gamacho*, vox ut videtur deducta à *compagus*, vel *campagus*. » (Duc.)—Français : « gamache, » bottine ou bas de toile cirée.

Gamardai, v. a., ne pas bien faire une chose. V., arr. Poit. — D.-S., c. de Bress. et Parth.

Gambillon (être de), loc., c'est-à-dire jambe de çà, jambe de là, sur une chaise, sur un bâton. D.-S. — (B.-F.) — Basse latinité : « gamba, » jambe.— Marne : « gambille (traîner la), » traîner la jambe. — Patois du Berry : « gamby, » boiteux.—Français : « gambiller, » terme de fauconnerie, remuer les jambes de côté et d'autre.

Gamboisai (se), v. pr., s'étendre, se mettre à l'aise, marcher en se dandinant sans se presser. V., arr. de Poit. — D.-S., c. de Bress., arr. de Melle. — (B.-F.)

Gandole et Gondole (en), loc., objet courbé par l'effet du feu, de la chaleur ou de la sécheresse. V. — D.-S.

Ganot (à la) [l. *canis*], loc., çà et là, en parlant des petits objets. Passer un ruisseau à la ganot, c'est le passer en ôtant ses chaussures. D.-S., c. de Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Gapaillai, v. a., gaspiller, dissiper. D.-S., arr. de Parth. — (A. R.) *V.* Ejimpaillai.

Gara, s. m., fusain, plante, *onymus vulgaris*. Vend. (C. et P.D.)

Garçonieau, s. m., diminutif de garçon, petit enfant. V., arr. Chât. — Ardennes : « garcerion. »

Garde, s. f., fil roulé autour d'un écheveau afin qu'il ne se mêle pas. V., dans plusieurs localités.

Garette, s. f., pièce de terre en guéret. V. — D.-S. — « La dicte pièce de terre labourer et façonner et cultiver de toutes les façons et garettes requises et nécessaires. » (An. 1629. Fontaine le Comte. Manusc. du Poitou.)

Gard'monceau, s. m., petit bâtiment attenant à la cour à battre les grains, et où l'on dépose, chaque soir, le grain battu dans la journée. V., arr. de Chât. *V.* Gabouréau.

Gardou, Gardour, Gardouai et Gardoir, s. m., coffre en bois percé de trous où l'on garde le poisson. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. — « Hostel noble de la Barbotière avec ses dépendances de maisons, granges, cours, courtillages, jardrins, vergiers, gardouers, eaues, estangs, etc. » (Manusc. du Poit. An. 1538. Vasles.)

Garéié, v. a., courir après quelqu'un en lui lançant des pierres. V., arr. de Chât. *V.* Arochai.

Garganae, Garganate, Gargané, Garganit, Gargasi, s. m., le gosier, la trachée-artère. Par extension, la gorge. Dans tout le Poitou, suivant les lieux. — Grec : γαργαρεὼν, la luette. — Provençal : « gargamello, » gorge : « ai-ti coupa la gargamello ? » ai-je coupé la gorge ? — Saintonge : « gargamelle. » — Aube : « Garguette. » — Haute-Marne : « garguillot, » gorge.

Gargoliae, v. n., faire le bruit de la liqueur dans un tonneau qui n'est pas plein. Par extension, gazouiller. Vend. (C. et P. D.) — Français : « gargouiller, » barboter dans l'eau.

Gargotai (l. *gurgustium*), v. n., bouillir très-fort : « quiou pot gargotte

trot, la soupe vaudra rin. » V. — D.-S. — Français : « gargoter, » hanter les gargotes.

Gargouet, s. m., la nuque. V., arr. de Chât., Mairé. *V.* Gagouet. On dit aussi « Cagouet. »

Gargouillae (se), v. pr., se gargariser. D.-S., c. Celles.

Gargouillage, s. m., mauvaise cuisine : « quieu gargouillage ! ming'ra quieu qui pourra. » V. — D.-S.

Gargouilleau, Gargouillou, s. m., enfant qui s'est mis dans la boue, dans la saleté. V., arr. Chât., arr. de Civ. pour « gargouillou. »

Gari, v. a. et n., guérir. V., arr. Poit. — D.-S. — Roman : « garir ou guarir. » — Gascon : « gari. » — Patois du Limousin : « garir. »

Garieur, s. m., garant, répondant : « item, la moitié d'une jaloigne de noes de chescun prevendier qui est vendu ou marchié de Civray si le vendeur ne advohet garieur. » (An. 1388.— Art. 94 de la cout. du Poitou.)

Garissou, s. m., médecin, chirurgien. Vend. (C. et P. D.)

Garne, imprécation, corrélatif de *sacré*. D.-S — Vend.

Garne, s. f., terre élevée. Vend. (C. et P. D.)

Garobe, s. f., vesce cultivée. Il y en a de deux espèces, la noire et la blanche, *vicia sativa* de Linné. Vend. (C. et P. D.) — D.-S. — (B.-F.) — Manusc. du Poitou.—Roman : « Garossa. » — Catalan et Espagnol : « garroba. »

Garochai, v. a., poursuivre à coups de pierres. D.-S , arr. de Melle, de Bress. et de Parth. — (B.-F.) — (A. R.) *V.* Arochai.

Garou, s. m., diable, sorcier : courir le garou, c'est être possédé du démon. V., La Grimaudière. — Ardennes : « garou. »

Garouage et Galouage (être en), loc., c'est être en embarras, avoir beaucoup d'occupations. — Par extension, une maison en « garouage » est une maison en désordre. D.-S.

Garouage, s. m., désordre accompagné de tapage. Vend. (C. et P. D.) — Ardennes, Aube : fête, débauche.

Garouil, s. m., maïs. On l'appelle aussi, dans quelques contrées, blé d'Espagne. V. — D.-S. — Vend.

Garouillaud, s. m., pain fait avec de la farine de maïs. — Champ en jachère après avoir donné une récolte de garouil. D.-S. — (B.-F.)

Garouillette, s. f., diminutif de garouil ; maïs semé très-épais pour être coupé en vert. V. — D.-S.

Gaspaillai, v. a., gaspiller, dissiper. D.-S., arr. de Parth. *V.* Gapaillai.

Gaspailles (*Waspalium*), s. f. pl., ce que le van rejette à terre : « les pailles et gaspailles de la court dixmerie de Villiers. » (An. 1516. Manusc. du Poitou.)

Gasse, s. f., boue. Vend., Font. (C. et P. D.) — Petite flaque d'eau dans un chemin, une cour, etc. V. — D.-S. Gâtine.

« Le baudet au bea mitant d'ine place
» Les jetit dont ine gace. »
(N. p., p. 29.)

Allemand : « wasser, » eau. — Noms de lieux : « Gasse-au-Veau (la), » Vouillé (V.)

Gassipodai, Gassipotai, v. n., marcher dans une gasse, dans la boue ou dans l'eau. V. — D.-S. —(B.-F.)

Gassipoté, v. n., faire mal quelque chose, réduire à rien. V., arr. Poit.

Gassot, s. m., diminutif de gasse, petite gasse. D.-S. — (B.-F.)

« Et l'ève m'éclissalt
» De gassot en gassot. »
(Mel., 28 avr., 1861, Cit. B.-F.)

Noms de lieux : « Gassotte (la), » Alonnes (V.); « Gassotière (la), » Adriers (V.).

Gassouil, Gassouillis, s. m., boue, flaque d'eau. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. — Noms de lieux : « Gassouillet (le), » Dienné (V.).

Gassouillai, v. a., salir, éclabousser avec de la boue, ou de l'eau d'un « gassouil. » V. — D.-S. — Vend.

« I ne crés pas que mé soulay
» Fussiant gassouillés daux gasses à quiès [ouvray.
(Gust.)

Gatai (se), v. pr., se blesser, se salir : « le gars in cheusant d'sa charte s'é

gâtai tout l' corps. » V. — D.-S. — Saintonge. — Rabelais : « guaster. »

Gatai, aie (l. *vastare*), adj., méchant, d'un mauvais caractère : « i n'sé qu' faire d' man drôle de Micha, gl' é gâtai ; » je ne sais que faire de mon drôle de Michel, il est gâté. « Chien gâté, » chien enragé. V. — D.-S.

Gatelet (b. l. *gastelletum*), s. m., petit gâteau. V. — D.-S. — « Eadem die 11 sext. frumenti pro gastelletis dominarum. » (An. 1331. Manusc. du Poitou.)

Gatinelle (r. *Gatine*), s. f., sorte de corset réduit à de simples bandes, ainsi appelé, probablement, parce que la mode en sera venue de Gâtine. Vend., Maillezais. (C. et P. D.)

Gatou, se, adj., chemin raboteux, « aggravant. » D.-S., St-Coutant. (B.-F.)

Gau, part. aff., oui : « gau-bene, » oui bien. V., arr. de Civ. — D.-S. *V.* Gaau.

Gau-a-Gau, loc., vis-à-vis : « i marchai gau-à-gau de mé, » vis-à-vis de moi. D.-S. — (B.-F.) — V. — Roman : « Gau, élan. » — Anglais : « to go, » marcher.

Gauberge, s. f., sorte de poisson sec : « pisces sicci qui vocantur gauberges. » (An. 1285. Niort, manusc. du Poitou.)

Gaubue, s. f., sorte de houe servant à écobuer. *V.* Gobuis. (An. 1731. Vasles. Manusc. du Poitou.)

Gaudenoz, s. m., niais, godiche : « car cinq à six gaudenoz. » (N. P., p. 27.)

Gaudi (l. *gaudere*), v. n, se réjouir.

« Pas ne laissâmes de gaudir. »
(N. P., p. 19.)

« Chaquien se gaudiroit dedans noutre contrée. »
(Requête en vers présentée par les habitants de St-Maixent à Moreau de Beaumont, lieutenant de Poitou.)

Aube : « gaudel, » joie, bruit.

Gaudissou, s. m., plaisant, homme de joie. D.-S. — Vend. — Basse latinité : *gaudiosus*, gaudens, lætus, ex gallico, *joieux*; Occitanis, *gaujous*. (Duc.) — Noms de lieux : « Gaudier ; Gaudière; Gaudières; Gaudinerie; Gaudinière; Gaudion. » Vienne.

Gaudrai, v. a., salir de boue l'extrémité de ses vêtements : « Louisoune s'a toute gaudraie dons l'aigail ; » Louise s'est toute salie de boue dans l'égail. D.-S., c. Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Gauguegnai, v. a., faire mal un ouvrage. D.-S. — (B.-F.) — arr. de Bress.

Gauléiai, v. a. et pr., gauler. V., arr. de Poit. et de Civ. *V.* Agaulai. — « Gauloyement, » s. m, action de gauléiai. (Manusc. du Poitou.)

Gaullai (*ll* mouillés), v. a. et n., mouiller. Vend. (C. et P. D.)

Gaurai, v. a. et pr., tromper : « i n' cré pou qu'i m' quitte (laisse) gaurai in' aut' fé per quiou gars. » V., arr. de Civ. *V.* Allotai.

Gaurour, se, adj., celui ou celle qui trompe. V., arr. Civ.

Gavachai, v. a., faire mal un ouvrage. V., arr. de Poit. *V.* Gauguegnai. V., arr. — D.-S., c. Mazières. (A. R.)

Gavachin, Gavachon, s. m., terrain où ne poussent que des ajoncs et des bruyères. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Gavagne, s. f., mauvaise ménagère. Vend., Font. (C. et P. D.)

Gavagni et Gavagnai, suivant les lieux, v. a., gâter, salir, V., arr. Poit. et de Civ., c. Montc., Mazeuil. — D.-S. — Vend. (C. et P. D.) *V.* Gauguegnai. — L'on applique encore cette expression à l'ouvrage mal fait : « thiau chomp est gavagnai ; » ou à des objets dévastés, ruinés par les eaux, la grêle, la tempête. (B.-F.) — Au figuré, éprouver des démangeaisons causées par des insectes. V. — Román : « gavaingnar, gavanhar, » nuire.

Gaveau, adj. m., celui qui fait mal un ouvrage. V., arr. Poit., Civ. — Ouvrier qui n'est pas encore reçu compagnon. V. — Patois du Berry : « gavaud, » celui qui marche mal.

Gazea, s. m., baudet, âne. V., Mirebeau.

« Du côté de Mirebea
» Vainguirant de boune grâce
» Cinq ou six sur un gazea.
(N. P., p. 28.)

— Basse latinité : *gazella*, equus saracenicus cursu prævalens. (Duc.)

Gazellette (*ll* mouillés), s. f., fau-

vette : « gazellette à tête nègre, » fauvette à tête noire. Onomatopée ; ainsi nommée à cause de son chant. D.-S. — (B.-F.)

Gazellai (*ll* mouillés) [se], v. pr., se cacher, se faufiler. (B.-F.). *V.* Cazeillai.

Gea, part. nég., pas, ne point ; corrélatif de *jà*, « nan gea, » non point. Vend. (C. et P. D.)

Geallon, s. m., vase de terre dans lequel on porte le lait à la ville, ou, d'après M. Beauchet-Filleau, dans lequel on met prendre le lait pour faire du beurre. V., arr. Civ.—D.-S.

Geallonnée, s. f., plein un geallon. V., arr. de Civ.—D.-S.

Geargea, s. m., plante vivace, du genre des légumineuses, qui pousse dans les haies et dans les blés, dont les gousses ressemblent à celles de la garobe, et dont les graines sont connues sous le nom de rondins. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Civ.—Patois du Berry : « geargio, » gesse sans feuilles.

Geaupaillai, v. a., littéralement fouler la paille comme un *jau* (coq), comme la volaille, qui l'éparpille avec ses pattes. Terme de moissonneur, couper mal le blé, laisser des épis, de la paille sur les sillons : « i n' loug'ré pou d'avontage Lisé per la métive, glé fé qu' geaupaillai ; » je ne louerai plus désormais Louis pour la moisson, il coupe mal. V., arr. de Poit. et de Civ.—D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)

Gède, s. m., vase en bois. Vend. Font. (C. et P. D.)

Geillai, v. n., baver. Il ne se dit guère que des enfants en bas âge. Vend. Font. (C. et P. D.)

Gelassis, s. m. pl., gelées blanches et tardives. D.-S., c. de Celles.

Géline, s. f., lampane commune, plante, *lampsana communis*. On la mange en salade. V., arr. Civ.

Géme, s. f., poix. V.—D.-S.— Vend.

Gençai, v. a., balayer. V. — D.-S. *V.* Ajançai. — Dans un grand nombre de localités, on prononce : « geonçai, » et dans quelques autres : « geonci. »

« I gonssy ben tra foals la place. »
(Gent. Poëtv.)

jancer : « le sacristain de l'abbaye de Montierneuf était tenu de jancer l'église touttefois qu'il en esto it mestier. » (An. 1479. Manusc. du Poitou.)

Gençures, s. f. pl., tout ce que ramasse le balai : « o n' faut poué quittai qui les geonçures d' la place ; » il ne faut point laisser là les balayures de la chambre. — V. — D.-S., dans plusieurs localités. « — « Janceures. » (An. 1479. Manusc. du Poitou.)

Geneuil et Geneil (l. *genu*), s. m., genou. V. — D.-S., suivant les lieux. — Roman et catalan : « Genolt. »

Genétrole, s. f., petit genêt, plante. V., arr. Civ.—Aube : « genestre, » genêt, arbuste. — Patois du Berry : « genestrole, » genêt des teinturiers.

Geneuillon et Geneuillou (r. *geneuil*), s. m., cassette en bois où les femmes s'agenouillent pour laver le linge. V. — D.-S. — Roman : « genolho. » — Marne : « Genoillon (à), » à genoux.

« Devant le duc d'Anjou se mirent à genoillon. »
(Chron. de du Guesclin, v. 1409. Cit. B.-F.)

Genevré (gen'vré), s. m., genièvre. V., dans plusieurs localités. — D.-S., c. de Bress. — Aube : « genefevre. »— Noms de lieux : « Genèbres (les), » Antigny ; « Génébrière (la), » Usson ; « Gennebry, » St-Benoît. (V.)

Genevrezi, v. n., rajeunir. Vend. (C. et P. D.)

Geoux, se (l. *gavisus*), adj., joyeux, gai.

« I avisi ine geouse bregère. »
(Gent. Poët.)

Gerbaude, s. f., la fin des moissons, du battage des grains. V., c. Isl.-Jour., Adriers. — Basse latinité : *garba*, spicarum manipulus. (Duc.) — Noms de lieux : « Gerbaudière (la), » Antran, Leigné-sur-Usseau, Liglet ; « Gerbaudières (les), » St-Pierre-de-Maillé. (V.)

Gerc, s. m., le mâle de l'oie, le jars. D.-S., arr. de Bress. et de Melle. — (B.-F.)

Germail, s. m., le râle de la mort. D.-S., c. Maz. (A. R.)

Gernon (l. *germen*), s. m., germe. V. — D.-S.

Gervis, s. m., treillage. Il y a encore à Poitiers une rue du nom de

« Gervis-Vert, » à cause, sans doute, des nombreux treillages que l'on y voyait autrefois. V. — D.-S. — « Pour quatre gervis pour mettre aux fenêtres du 4e étage des greniers. » (An. 1641. St-Savin. Manusc. du Poitou.) — Ancien français.

Geti, v. n., être ennuyé, ronger son frein; ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et aux temps composés : « Ah! petit drôle, tu te plais à me faire géti. » D.-S. — (A. R.)

Gibai, Gibbai, v. a. et n., ruer. D.-S., arr. de Bress. — Vend. (C. et P. D.) — Haute-Marne : « giber, » jouer. — Saintonge : « giber, » ruer. — Ancien français : « regiber. »

Gibrena, s. m., homme de rien, terme de mépris : « ol é in ban gibrenâ. » D.-S. — Vend. (C. et P. D.) — (B.-F.) — Français : « gibier de potence. »

Gieuré, ée (djieurai dans le Sablais), adj., amer à force d'être salé. — Vend. (C. et P. D.)

Gifle, s. f., soufflet. V. — D.-S. — Mayenne et patois du Berry.

Giflai (*fl* mouillés), v. a., souffleter. V. — D.-S.

Gigou, se (r. *gigue*), adj., boiteux. V., arr. Chât., Mairé.

Giguenail, s. m., le gros intestin. (B.-F.)

« Igl avait sl raide emplit son giguenall. »
(Chant de Cadet à la noce. B.-F.)

Gigougnai, v. a., foupir, tripoter salement. V., arr. Poit. — Par extension, secouer, remuer, ébranler par de fortes secousses. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.)

Gilae, v. n., couler un peu, et par filets. Vend. (C. et P. D.) — Mayenne : « giler, » lancer un filet d'eau.

Gimpaillai, v. a., renverser, jeter, éparpiller. D.-S. — Vend.

« Gle valnrant deux ou tras gympaillay vos écuelles. »
(Gust., p. 89.)

V. Ejimpaillay.

Gincole, s. f., écharpe. Avoir le bras en « gincole, » c'est avoir le bras suspendu par une écharpe quelconque, lorsqu'il est nécessaire de le tenir en cet état, par suite d'une fracture ou d'un autre accident. — V. — D.-S. *V.* Jécole.

Ginguette, s. f., petit vêtement du premier âge. D.-S , arr. de Melle et de Bress. — (B.-F.) — Ancien français : « guinguet, » habit court et étroit. — Français : « ginguet, ginguette, » qui a peu de force, peu de valeur.

Ginguois (de), loc., de côté, de biais, de travers. D.-S. — V. — (B.-F.) — Patois du Berry : « gimboize. » — Français : « guingois. »

Giole, s. f., grande cage en bois dont on se sert pour élever les jeunes poulets; les barreaux y sont disposés assez serrés pour que la mère y soit renfermée, et que les petits passent dans les interstices. D.-S. (B.-F.) — V., arr. Poit. et Civ. — Basse latinité : *gabiola*, cage. — Patois limousin : « joloyo. » — Français : « geôle, » prison.

Gioulai (l. *gula*), v. n., crier, hurler. V., arr. de Civ. *V.* Baulai.

Giraude, s. f., espèce de mets composé de certaines parties du ventre et de la bile du bœuf, assaisonné de sel et de poivre et renfermé dans un boyau. V., ville de Poit.

Giraut ou Girot, s. m., gras double, ou le gésier des volailles. V., arr. Civ. — Le gros intestin des animaux. (B.-F.) — Patois du Berry : « Girot, » sang de bœuf coagulé sous forme de boudin.

Girèle, s. f., espèce de champignon qui se trouve au pied des vieilles souches d'arbre. Il est comestible. *V.*, arr. Chât. — Au figuré, « girèle, » fille qui préfère le plaisir au travail. Il est pris, le plus ordinairement, en mauvaise part. V., arr. Civ. — Gascon : « girélo, » imbécile. — Français : « girèle, » sorte de poisson.

Giret, s. m., vieux bélier. — Au figuré, *V.* le précédent pris aussi au figuré. Vend., Font. (C. et P. D.)

Girie, s. f., moquerie, hypocrisie : « queulles giries n'ant-eils pas fé! » V. — D.-S. — (B.-F.) — Patois du Berry : « girie, » plainte hypocrite, jérémiade ridicule. — Haute-Marne et Marne : « giries, » plaintes, grimaces.

Girole, Girondelée, s. f., espèce de champignon. V., c. de Montm. et de

St-Savin, pour « girole; » c. de l'Isl-Jour., Luchapt, p. « girondelée. »

Giron, s. m., pied-de-veau, *arum vulgare*, plante. Vend. (C. et P. D.) D.-S. — (B.-F.)

Gironnaie, Gironnée, Gironnie, suivant les lieux (g. γυρος), tout ce qui est contenu dans le giron. V. — D.-S.

« Et leur pleine gironnie
» De lour bain ligs baillirant. »
(N. P., p. 14.)

Gite, s. f., jeune haie; rejets de bois taillis d'un ou deux ans : « tes j'ments sant dons mes gîtes. » D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Civ.

Giteai, v. a., jeter. V. — D.-S. — Roman et catalan : « gitar. » — Patois du Berry : « giter. » — Italien : « gittare. » — Rutebeuf : « se il la met dans un sac et il l'en gîte desor le pont en l'aive. (Cit. C. J.)

Gitoire, s. f., arithmétique. Vend. (C. et P. D.)

Gitoune, s. f., jeune mule. V., arr. Civ.— Vend. (C. et P. D.)

Gla (*gl* mouillés) [l. *glacies*], s. m., glace, dans tout le Poitou.

« O'treluse o souleil
» Quem do gla. »
[Rob. Div., p. 112.]

Roman : « glas et glatz. » — Patois limousin : « glia. » — Gascon et Patois du Berry : « glas. »

Glabard (*gl* mouillés) [r. *glabe*], adj., celui ou celle qui a une « glabe. » V., arr. Chât.

Glabe (*gl* mouillés), s. f., panse, ventre : « ah! il en a ine glabe! » V., arr. Chât.

Glabu, se (*gl* mouillés), adj., celui ou celle qui a un gros ventre. V., arr. Chât., Mairé.

Glagle (*gl*, *gl* mouillés), s. m., glaïeul, plante. V., arr. Civ.

Glamot (*gl* mouillés) [blé ou froment], s. m., autrefois : « queue de renard, *melampyrum arvense* de Linné. » La graine de cette plante, qui ressemble quelque peu au grain de froment, mais qui est d'une couleur plus brune, est aussi plus petite. Elle fait souvent le désespoir des cultivateurs qui ne peuvent la trier. Elle donne au pain une couleur bleuâtre, et un goût désagréable. (B.-F.)

Glardre ou Glerdre (*gl* mouillés), v. n., faire flamber le feu, l'allumer. Vend. (C. et P. D.)

Glat, te (l. *glacies*), adj., pain grascuit. V., c. Montm.

Glati, e, adj., plein d'eau : « la font eu tout' glatie. » — V., c. de l'Isle-Jourd.

Gle (*gl* mouillés) [l. *ille*], pr. pers. de la 3e pers., il, ils. Dans la gente poëtv., il est écrit *igl*, *iglz*. Nous pensons que c'est irrégulièrement, eu égard à la manière dont il est généralement prononcé dans le Poitou.

Glêtron (*gl* mouillés), s. m., pissenlit en général. V., arr. de Poit.

Gleu et Glin (*gl* mouillés), s. m., chaume. D. S. — Vend. — V., suivant les localités.— Vieux français : « glui, » se prononce encore ainsi dans l'arrondissement de Chât.— Roman : «gleng »

Gliet, te (*gl* mouillés), adj., pain sans levain. (B.-F.)

Glissouère (*gl* mouillés), s. f., petite seringue dont se servent les enfants pour s'arroser entre eux, et par jeu, ou pour arroser les passants et par espièglerie. V., arr. de Civ. *V. Ecclissouère.*

Glou, se, adj., gluant. V., arr. Civ.

Gloubai (*gl* mouillés), v. a., laver les boyaux du porc, par exemple, quand on veut faire des boudins, parce qu'en les nettoyant on enlève la peau intérieure. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Civ. — « Glouer, » fourchette à glouer, crochets à glouer. (An. 1731.) Vasles. Manusc. du Poitou)

Gloube (*gl* mouillés), s. f., petit instrument en fer, ou en bois qui se pique dans la cheminée (le plus ordinairement) par l'une de ses extrémités, et dont l'autre, qui est comme fendue, et forme deux branches, reçoit et tient pincée la chandelle de *rousine*. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Civ. — L'on appelle encore de ce nom deux morceaux de bois dont se servent les *affranchisseurs* pour castrer les chevaux; et encore toute entaille profonde faite en forme de mortaise et dans laquelle on fait entrer une autre pièce de bois de ma-

nière à ce qu'elle y joue facilement. (B.-F.) Des «gloubes » en bois servent à maintenir le linge étendu sur des cordes pour les faire sécher.»

Glougueux, se (*gl* mouillés), adj., gluant. V., arr. de Poit. *V. glou.*

Glutreau (*gl* mouillés), s. m., larynx. V., arr. de Chât.

Gne (*gn* mouillés), syncope de *gle ne*, il ne. Dans tout le Poitou.

Gnea (*gn* mouillés), s. m., agneau. V., arr. de Loudun. *V.* « Agnea. »

Gneli, v. n., mettre bas en parlant des brebis. V., arr. de Loudun. *V.* Aignelai.

Gnelin, s. m., toison, laine des agneaux. V., arr. de Loudun. *V.* Aignelin.

Gnelle, Gnite, s. f., agneau femelle. V., arr. de Loudun; et arr. de Poit. pour « gnite. »

Gno (*gn* mouillés), s. m., œuf naturel, ou pierre blanche et ronde qu'on laisse dans le nid des poules pour les engager à y pondre. V. — D.-S. — Haute-Marne. — Patois du Berry : « gniau. »

Gnole (*gn* mouillés), s. f., bateau. Vend., c. Chalans. — Patois du Berry: « gnole, » très-petite barque.

Gnolea (*gn* mouillés), s. m., diminutif de *gnole*. — Petit bateau servant, dans le Marais, à tuer les canards sauvages. D'une main le chasseur gouverne la nacelle, et il tient, de l'autre, son fusil prêt à tirer le gibier. Vend., c Chalans.

Gnon (*gn* mouillés), part. nég., non. Modification gutturale de cette particule. V. — D.-S. — Vend.

Gnou, s. m., filet sous la langue qui empêche les enfants de s'allaiter. L'on dit, proverbialement, de celui ou de celle qui cause avec volubilité, ou avec esprit : « Celui qui y a copé le gnou, n'a poué volé ses cinq sous. » V. — D. - S.

Go, part. affirmative. *V.* Gau, gaau : « go bene, go bé, » oui bien. V., arr. de Poit. Monts-sur-Guesnes, arr. Civ. D.-S. — (B.-F.)

« Vos-tu v'ni danser,
» Mamie Jannette ?
» Vos-tu v'ni danser ?
» — Go bé. »
(Bab. Poit.)

Goaze, s. m., froment barbu. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Gobea et Godjea, s. m., noix. Vend. (C. et P. D.) — D.-S., c. Châtillon.

Gobuis et Cobuis, s. m., terre pelée où l'on se dispose à mettre le feu. Vend. — « Gobuys et gobuer » : « item une boisselée et demie de terre gobuée, par le dit Bouer, tenant au gobuys que laboure Julien Texereau. » (An. 1519) — pour trois journées employées à répandre du gaubuy dans le bois de Laval. » (An 1719. Vasles. — Manusc. du Poitou.)

Godebeilla (god'beilla), s. m., gras double. Vend. — *V.* Giraut. — Rabelais : « gaudebillaux sont grosses tripes de coiraux (bœufs). » (L. 1, c. 4.)

Godelan, Godeli, Godendar. (God'lan, god'li), s. m., scie très-longue à l'usage des charpentiers, des sabotiers et des tailleurs de pierre. V. Dans quelques localités, arr. de Chât., pour « godendar. »

Godelancé, v. a., se servir du godelan. Vienne.

Godelle et Goudreille, s. f., lame de couteau, sans manche. D.-S., Châtil. — Vend. (C. et P. D.)

Godelle, s. f., dent, se dit surtout des animaux qui ont de grands crocs. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Civ.

Godeneau (god'neau), s. m., vase en terre, à trois pieds et à queue, où l'on fait chauffer la rôtie. — V., arr. de Chât.

Godiaon, s. m., jupon. Vend. — (C. et P. D.)

Gogue, s. f., farce que l'on met dans une panse de mouton que l'on fait bouillir — sang de cochon ou de volaille cuit dans la poêle avec du lard et des oignons, ou seulement des oignons.

« La gogue que gl'a fait les chay n'en vellant pas. »
[Gust., p. 25.]

« La base de ce mot, d'après M. Pressac, est *gaudium* dont par le retranchement de la dernière syllabe, et le redoublement de la première, on a fait *gogo*, *gogue*, *goguette*, *gogaille*, *goguenard*, *goguinette*, plaisanterie. Dans l'ancien français, *gogue* avait en outre la

signification de *raillerie*, et c'est de cette idée générale de réjouissance qu'est né l'usage d'appeler ainsi un mets qui est le régal des habitants de la campagne, et que par cette raison, ils ne servaient qu'aux jours de gala. » — Saintonge. — Ardennes : plaisanterie — Rabelais : « gogue », panse.

Gogue, s. f., gros coin en bois. D.-S. — Vend.

Goguia (godja), s. m., noix. — Vend. (C. et P. D.)

Goiacé, s. m., noyer. D.-S. Châtillon.

Gogu, e (*gu* mouillés), adj., joyeux. — Vend. (C. et P. D.) — Aube, Marne : « goguelu, goglu, » plaisant, railleur.

Goigni, v. a., gagner.

« Car on lour fit goigni le ho. »
[Siége de Poit., p. Col]

Goimelle, s. f., femme dégingandée. Vend. (C. et P. D.)

Goisai, v. a., remplir ses sabots en marchant dans la boue. Vend. (C. et P. D.)

Goraille (*goret*), s. f., viande de cochon. — Au figuré abject, vil. V. — D.-S.

« Que y oguist fumet et paille
» Do chevrea et de la goraille. »
(Rob. Div.)

Gorette (b.l. *corettus*), s. f., truie pleine pour la première fois, ou qui vient de faire sa première portée : « ma gorette a gourillounai à matin. » V. — D.-S. Suivant les lieux.

Gorde, adj. des 2 gen., étourdi. Par extension, sale. Vend. (C. et P. D.) — Latin : « *gurdus*. » Étourdi, pesant lourd. Quintilien, c. 5, cite ce mot comme d'origine espagnole. (C. et P. D.)

Gorgeail (l. *gurges*), s. m., l'ensemble de la gorge. V. — D.-S., arr. de Bress. — Patois limousin : « gorjo, » bouche.

Gorgeatte, Gorgette, s. f., rouge-gorge, oiseau. V., c. de l'Isle-Jourd. et arr. de Civ., pour *gorgette*. — Patois du Berry : « gorgette, » fauvette.

Gorgeau (l. *gurges*), s. m., trou : « le gorgeau regoule d'aigue ; » le trou est si plein d'eau qu'il la rejette. V., c. de l'Isle.-Jourd.

Gorgé, v. n., se dit de l'épi qui perce son enveloppe. V., arr. Chât. *V.* Abeuillai.

Gorgeouère, s. f., diminutif de gorgeail. *V.* ce mot. V., arr. de Civ. — Patois limousin : « gourgero, gourjoréou, » gosier.

Gorgette (r. *gorge*), s. f., bavette. V., arr. de Poit. — D.-S., arr. de Bressuire.

Gorillon, s. m., diminutif de goret; tout petit porc. V. — D.-S.

Gorillounai, v. n., mettre bas en parlant des truies. V., arr. de Civ.

Gorle, adj., creux. V., c. Isle.-Jourdain, Adri.

Goronaille, s. f., viande de cochon. V. — D.-S. *V.* Goraille.

Gorre, s. f., truie. D.-S.

Gorre, s. f., sorte de jeu ; boule que l'on se renvoie avec des bâtons. Vend. (C. et P. D.) — Marne : « gorre, » luxe, élégance.

Gort (g. χοῖρος), s. m., cochon. D. Font. Luçon. Vend. — Gorreaux : « dîme d'agneaux, gorreaux, veaux, » etc. (An. 1492, Nieuil. Manusc. du Poitou.)

Gortai (r. *gort*), v. n., mettre bas en parlant des truies. D.-S., arr. de Bress. *V.* Gorillounai.

Gossai, v. a. et n., tailler un morceau de bois à petits morceaux ; travailler à divers ouvrages en bois, comme râteaux, claies, etc. V. — D.-S. — Vend. — Couper, taillader de petits morceaux de bois avec un couteau : « que goss'tu don iqui ? — Ah ! rin, i m'amuse. » Dans tout le Poitou.

Gosserie (goss'rie), s. f., lieu où l'on gosse. V. — D.-S.

Goua, mot dont se servent les bergères pour mettre les chiens à la poursuite des chèvres : « ta, Barbette, ta, ma chinne, ta goua, mord la goua, ma chinne, mord la. » V., arr. de Civ.

Goubet, s. m., un gros morceau : « In grou goubet d' pain, d' vionde. » Dans quelques communes. D.-S. — (B.-F.)

Goudreille, s. f., lame de couteau. V., arr. de Poit. — Vend. (C. et P. D.) — Couteau mal emmanché. D.-S., c. de

Bress. — Couteau. V., c. de Montc. Saint-Jean-de-Sauves. — D.-S., Châtillon.

Goudrillai, v. a., diminutif de gossai, couper, taillader avec une goudreille, un couteau. V., arr. de Civ.

Gouère, Gouéron, espèce de pâtisserie faite avec de la farine, des œufs et du beurre, auxquels on ajoute des graines de raisin, des pommes ou poires coupées par tranches, et que l'on fait cuire au four sur une feuille de chou. V., c. Isle-Jourd., Luchapt, pour « gouère, » et c. de Montm. et de Saint-Savin, p. « gouéron. »

Gouesse, s. m., diable, démon. V. Dans quelques localités.

Gouet, s. m., lame de couteau effilée, et légèrement recourbée, emmanchée au bout d'un morceau de bois, et servant à enlever les noix de la coquille. V., Chât.—Rabelais : « 3 beaux gouets qui sont petits, demi-couteaulx, dont les petits enfants de nostre pays cernent les noix. » (L. 1er, c. 27.) — Patois du Berry : « goy, gouy ; » serpette de vigneron.—Français : « gouet, » grosse serpe de bûcheron.

Gouffe, adj. des deux genres, épais : couteau gouffe, qui n'est pas bien aiguisé. D.-S. — (B.-F.)

Gougeai, v. a., gorger. — (Se), v. pr., manger avec avidité. D.-S.—(B.-F.) —Appâter la volaille pour l'engraisser. V. — D.-S. — Saintonge. — Ancien français : « gouge, » fille de mauvaise vie.

Gouine, s. f., l'hippobosque du cheval : « mouche-gouine. » V., arr. de Civ. *V.* Bouine.

Goulaau (l. *gula*), s. m., bouchée d'aliment : « ah! boun'gent, boun'gent, ve m'en douné qu'in paure goulaau. » D.-S.—« Goulot. » Vend. (C. et P. D.) — Besançon : « gouze, » morceau.

Goulafre, s. f., maladie des moutons. V., arr. de Loudun. *V.* Balafre.

Goulard, s. m., engin de pêche ordinairement en osier. V. — « Goulardz et engins à pescher. » (An. 1636, manusc. du Poitou.) Il y a des goulards à deux et à quatre gueules.

Goulé, s. m., ouverture dans une haie par laquelle on ne peut passer qu'en se courbant jusqu'à terre sur les pieds et sur les mains. D.-S., Châtillon. — A Alonne, près Poitiers, et dans le bourg, il y a un lieu dit « le Goulé, » agglomération de jardins bas dans lesquels on entre par un petit échalier. — Patois du Berry : « goulet, » vide ou passage dans une haie. — Marne : « égoût, tuyau, gouttière. » — Français : « goulet, » entrée étroite d'un port. Noms de lieux : « Goulet (le), » Champigny-le-Sec. (V.).

Goullère (*ll* mouillés) [l. *gula*], s. f., tourteau à la flamme, ainsi nommé parce qu'il se fait à l'entrée, à la bouche du four. V., c. Montm. et de l'Isle-Jourd., Adriers.

Goulée, s. f., petit morceau, petite quantité ; une goulée de terre, une goulée de biens. V.— D.-S. — « Gaulée, » mesure agraire. « 22 goulées de pré à 12 pieds de long. » (An. 1500, Vouillé. Manusc. du Poitou.)

Goullounai (*ll* mouillés), v. a., manger avidement, par gourmandise : « tu goulloun'ras don terjou ! » V., arr. de Poit. *V.* Engouillounai.

Goullouneux, se, adj., celui ou celle qui goulloune. Vienne.

Goulufria, Goulipate et Gouloupate (l. *gulosus*), s. m., personne qui mange par gourmandise. V., suivant les localités. — Ardennes, Marne : « gouliafre, gouliaret, » gourmand, débauché.

Goumitai (l. *vomitare*), v. n., tousser et cracher sans cesse, faire des crachats dégoûtants. D.-S. — V., arr. de Civ. — (B.-F.)

Goumiteux, se, adj., celui ou celle qui goumite. (B.-F.)

Goumois, s. m, longue table où le boulanger dépose ses pains. D.-S, c. de Maz. (A. R.)

Goumon (l. *gummi*), s. m., œdème, tumeur molle, sans douleur, cédant à l'impression du doigt. — Au figuré et par onomatopée, double menton. V. — D.-S.

Goupe (l. *gurdus*), adj., épais. V., arr. de Poit. *V.* Gouffe.

Goupeille, Goup'llée (*ll* mouillés), s. f., maladie des bœufs et des moutons ; congestion du petit colon : « depis quieu qu'tomps tout man berli-

nage cueurve d'la goupllée. » V. — D.-S. — (B.-F.)

Gouraon, s. m., cochon. Vend. (C. et P. D.). *V.* Gort. — Gourron : « item je prins quatre boyceaux de mousture au garnier que je faict mouldre pour les gourrons. » (An. 1534. Manusc. du Poitou.)

Gourbillon (l. *corbula*), s. m., petit morceau de terre, d'étoffe : « in p'tit gourbillon d'champ.» D.-S.— (B.-F.)

Gourde, s. f., jeu qui consiste à chercher l'objet ainsi appelé, ordinairement un mouchoir noué à l'un des bouts, et avec lequel on frappe quelquefois sur le dos de celui qui le cherche. — V., arr. Civ.

Gourge, s. f., terre jaune dont le sous-sol est argileux. D.-S. Env. de Parth.

Gouri, v. a., tromper dans un marché. V., arr. de Loudun. *V.* Allotai.

Gourlasse, s. f., toile, ou étoffe rendue trop ferme par l'apprêt. — V., arr. Civ. — D.-S. — Grand morceau de peau arraché des arbres. (B.-F.) — V., arr. de Civ.

Gourmelai, v. n., parler entre les dents. V. — D.-S., suivant les lieux.

Gourounai, v. n., mettre bas en parlant des truies. *V.* Gorillonai. — Au figuré, s'écrouler en parlant des murs, des terres, des bâtiments : « La terre de tio chomp gouroune dans thio foussé. » D.-S. — (B.-F.) — Vienne.

Gourounante, Gourounière, Goronnière, adj. f., truie pour la reproduction. Par extension, truie pleine, prête à mettre bas ou qui a des petits. V. — D.-S. — Vend. — « Les fermiers de Pouillé devaient annuellement.... un cochon de lait, s'ils avaient une truie goronnière. » (An. 1779. Manusc. du Poitou.)

Gouru, use, adj., celui ou celle qui trompe dans un marché. V., c. de Monte. Mazeuil.

Gouspilleai, v. a., gosser, couper menu, sans goût. Vienne.

Goussai (r. *gousse*), v. n., fournir en gousses, en avoir en abondance, se dit des plantes légumineuses : « quiés pois, quiés fèves, quiés monjettes ont bai goussais. » V. — D.-S. — Vend.

Goussail, s. m., vesce blanche. V., arr. Poit., c. de Mirebeau, gousses, cosses des plantes parasites qui poussent dans les champs et se mêlent aux grains : « thio froument est plein de goussails. » (B.-F.)

Gouzegliae, v. a., couper menu. Vend. (C. et P. D.) *V.* Gouspillai.

Gouzié, s. m., vase où le faucheur met sa pierre avec de l'eau pour aiguiser son *dail* (faux], c. de l'Isle-Jour. *V.* Couaée.

Govère, adv., de *go* oui, et *véré* vraiment, oui vraiment. D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Goyon, s. m., goujon, petit poisson, V. — D.-S.

Grabot, Grabout, s. m., graine de lin dans son enveloppe. D.-S, c. Bress. — Vend. (C. et P. D.)

« Hier en ventant In bossea de grabot. »
[N. P., p. 142.]

Grabot ou grabout, » balles du trèfle et de la luzerne. D.-S.—(B.-F.)— Français : « grabot, » criblure, poussière.

Grabotai, v. n., prendre la forme de petits grains, de « grebais, » en parlant du laitage tourné. Vend.

Graffignai, v. a., égratigner. V. D.-S. — Roman : « grafinar. » — Patois du Berry : « grafiner. » — Marne : « graffigner. »

Graffignoux (g. γρώφω), s. m., écrivain judiciaire en général. — huissier.

« O dame o fut iqui que Grigoire en colère
» Dissit au graffinou, ly donnant mille noms. »
(Gnst., p. 60.)

— Greffier :

« Lé graffignoux ou avont écrity,
« Chaffoury et barbouilly. »
(Gent. Poëtv. 2e part., p. 78.)

Graguena, s. m., graguenette, s f., l'ensemble de la gorge. V., arr. de Civ. pour *graguena*, et D.-S., c. de Bress., pour « graguenette. » *V.* Garganac.

Gragouet, s. m., la nuque : « s'i t' prin per le gragouet, te n'sra jà à t'n ése, tas; » si je te prends par la nuque, tu ne seras pas à ton aise, tiens. V., arr. de Civ. *V.* Gagouet.

Grain, s. m. (l. *granum*), colza :

« huile de grain, » huile de colza. V., c. Isle-Jour. — Luchapt.

Grainai, v. n., abonder en grains : « thio blé graine bein. » (B. F.)—Vienne. Gascon : « grana. » — Patois du Berry: —« grainer. » — Français : «grainer, » pratiquer de petites éminences ou grains à la surface d'un corps.—Noms de lieux : « Grenatière (la), » Savigné. (V.)

Graippe, adj des 2 genres, engourdi par le froid. Ne se dit que des pieds et des mains. V.— D.-S. — Vend. (C. et P.D.), où l'on prononce *greppe*. — Au figuré, adroit. — Provençal : « grèpi, » onglée : « tasto, moun ome, s'ai l'ou grèpi » ; tâte, mon brave, si j'ai l'onglée.

Gralae et Gralai, v. a., rôtir, dessécher à l'excès : « la chaleur a grâlé les feuilles de mes poiriers. » — V. a. et n., faire « grâlai » des châtaignes au feu ou dans une poêle percée. D.-S, arr. de Melle et de Parth.— Vend. (C. et P. D.) — V., dans quelques localités. — (A. R.) — (B.-F]. — Rabelais : « graisler. »

Gralette, Grelette, s. f, tartine de pain grillé que l'on met dans le lait, dans le chocolat, etc. V. — D.-S.

Gralou, s. m., poêle à rôtir des marrons. Vend. (C. et P. D.)—D.-S., c. Maz. (A. R.)—Patois du Berry : « graloire. »

Granbaron, s. m., grande perche qui sert à maintenir le foin sur une charrette avec les clas. *V.* ce mot. — Vend., c. Chalans.

Grand'ch'mise, s. f., blouse. V., arr. de Civ. *V.* Daumée.

Grapaudai (r. *crapaud*), v. n., littéralement marcher comme le crapaud ; onomatopée. Se dit surtout des enfants qui commencent à marcher, et se traînent sur les pieds et les mains. — Par extension, gratter. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S., c. Bress. et arr. de Melle. — (B.-F.)

Grapette (à la), loc., jetter de menues pièces d'argent, des sous au milieu d'une troupe d'enfants qui cherchent à les gripper, à les ramasser. D.-S., arr. de Bress. — Allemand : « Greffein. » saisir.

Grapiette et Rapiette, s. f., lézard gris, le lézard des murailles : Proverbialement, une personne sèche se nourrit de rapiettes ; une personne heureuse au jeu a des queues de rapiettes dans sa poche. V., arr. de Poit.

Grapouinai, v. n., marcher avec difficulté, avoir les pieds endoloris après une longue marche. — D.-S. — (B.-F.) — Roman : « graponar, » ramper, se traîner.

Grappe, adj. des 2 genr., mains grappes ; doigts grappes, engourdis par le froid. — Au figuré, quelqu'un vif à la réplique « n'a pas la langue grappe. » Vienne. *V.* « graippe. » — Saintonge. — Ardennes : « Grappe, » ulcère, pustule. — Bas-Breton : « krap, » grappin.

Grappe-chat (à), loc., aller à « grappe-chat, » sur les pieds, sur les mains. D.-S., c. Maz. (A. R.)

Gras-de-Mouton, s. m., lampane commune, plante. V., arr. de Chât. *V.* geline.

Grassegeline, s. f., lampane commune. Vend. (C. et P. D.) *V.* Geline.

Gratea, s. m., plante, le grateron. Il y en a de plusieurs espèces. Les plus communes sont le grand blanc, et le petit jaune. Très-nuisible aux céréales. D.-S. — (B.-F.) arr. de Melle. — Vien.

Gratelle, s. f., maladie de la peau, démangeaisons, gale, etc. : «Gotte a la pea perdue d'gratelle ; » Marguerite a la peau, etc. Dans tout le Poitou.

Graton, s. m., débris de lard fondu. V. — D.-S., c. Bress. — «Gratons dus aux religieuses de la Trinité à carême prenant. » (xive siècle. Manusc. du Poitou.)

Gravé, s. m., assaisonnement des mets au gras. V., c. Isle-Jour. Luchapt.

Grave, v. n., monter, grimper : « gravé à la cime d'in âbre, gravé coum'in chat, » c'est grimper, gravir, vivement, lestement. Dans tout le Poitou.

Gravegnon (grav'gnon), s. m., grimpereau, petit oiseau qui grimpe le long des arbres ; onomatopée. D.-S.—V. — D'après Buffon, dit M. Beauchet-Filleau, les grimpereaux étaient connus, en Poitou, sous le nom « de gravelets. »

Gravétai (r. *gravé*), v. a., assaisonner des mets au gras : « i o bé gra-

v'tai per tout'la maisonnée; » j'ai bien préparé des mets au gras pour tous les gens de la maison. V., c. de l'Isl.-Jourd. Luchapt.

Gravouillé (r. *gravouillon*), v. n., grimper doucement en se servant des pieds et des mains. V., arr. de Châtell. — Marne : « gravouiller, » clapoter.— Provençal : « gravacha (gravatsa), » gratter. — Patois du Limousin : « gravecha, » gratter. — Patois du Berry : « graviller, » gravir.

Gravouillon, s. m., petit oiseau, grimpereau. *V.* Gravegnon.—Au figuré, enfant qui, pour marcher, se sert de ses pieds et de ses mains. V., arr. de Chât.

Grayeai, v. n., convenir, plaire. — D.-S. (Barot). — Roman : « greiar, » agréer, plaire. — Marne : « gréer, » approuver, plaire.

Grebais, s. m. pl., petits grains qui se forment dans du laitage tourné, ou dans de la sauce. Vend.

Grègne et Grigne, s. f., morceau de pain ou de gâteau, spécialement celui que le sacristain offre à la personne qui doit donner le pain bénit. — D.-S., c. de Bress. — Vend. (C. et P. D.) — La croûte du pain. V. — Au figuré, avoir une « grigne » contre une personne, c'est avoir de la rancune. V. — Saintonge dans ce dernier sens. — Patois du Berry : « grigne, grignotte, » petite parcelle d'une chose, une miette. — Ancien français : « graigne, » souci, chagrin.

Gregnou et Grignou, adj. m., se dit du pain dont la croûte est crevée. V.

Gregou et Grigou, adj., caduc, indisposé, malade, se dit des bêtes et des gens. V., arr. de Poit. et de Civ.— Français : « grigou, » gredin, misérable, individu d'une avarice sordide.

Greil, adj, pleurnicheur.— D.-S., c. de Bress.

Greillaudai, v. n., pleurnicher, se plaindre et crier sans cesse ; « sé poué c'que l'y a meingne drôle; gl'é greil, gne fé qu'greillaudai. » Je ne sais point ce qu'a mon drôle ; il est *greil*, il ne fait que pleurer.—D.-S., c. de Bress.

Grelaud, e, adj. qualific., un objet fragile, déposé sans soins, à terre, dans un panier. V.

Grela, Grelae, s. m., grelle, s. f., van, crible. V. — D.-S. — Vend. — Suivant les lieux. — « Grelleau a chapté pour passer le chapplin. » (An. 1466. Vasles.— Manusc. du Poitou.)

« La parole d'in obreas
« N'a pas pu de tenue
« Qu'in grain dans la tremue
« Et l'éve don in grelea. »
[Rob. Div., p. 115.]

Roman : « grello, » grille. — Gascon : « grelo, » crible.

Grelet (le *t* sonne dans quelques contrées), s. m., grillon. V.—D.-S. — Vend. — Noms de lieux : « Grelé, » Messemé ; « Greletrie (la), » Champagné-le-Sec, « Grelets (les), » Pouant ; « Greletterie (la), » St-Sauveur. (V.)

Grelai et Greleyai, v. a., passer par la grelle, le grela. V. — D.-S. — Vend.

Grellures et Greleyures, s. f. pl., le déchet des objets grellés, greleyés. V. — D.-S. — Vend. — Suivant les lieux.

Gremeil, s. m., le râle de la mort. « Lionne n'eu pincaire borsadée, mai all'eu din l'gremeil ; » Léonie n'est pas encore morte, mais elle est dans le râle de la mort. V., c. de l'Isle-Jourd. Luchapt, Adriers. *V.* Germail.

Gremeillon, s. m., farine mal délayée dans de la sauce, ou du lait, et qui, pour cette raison, forme des petites boules. V., arr. Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — Patois du Berry : « Gremille et gremillons. »

Gremelai, v. n., être oppressé : « Ah! m'man, pépé i gremèle (gremeule) trejou : » Ah! maman grand père est toujours oppressé. V. — Gronder, se fâcher, grogner. On l'applique aussi dans les environs de Melle au bruit du tonnerre : « le chalin gremelait, » le tonnerre grondait. (B.-F.)

Gremelou, se (grem'lou), adj., asthmatique. Vend. (C. et P. D.)

Gremillon, s. m., petit grumeau. D.-S., c. Maz. (A.-R.) — c. Bress. — V., arr. de Civ.— Petit morceau, petite part, une portion d'un tout : « gremillon de pain, gremillon de champ. » V., arr. de Chât.—Mayenne : « gremilles, » miettes, petits fragments. — Noms de lieux : « Gremillon, » Marigny-Brizay ; « Gremillon (le), » Vernon. (V.)

Grena, s. m., grenier : « eu monta din sou grena peur greleya sou bia ; » il est monté dans son grenier pour cribler son blé. V., c. Montm. et de l'Is.-Jourdain.

Grenaillai, v. a., remuer, éparpiller. D.-S., c. Maz. (A.R.)

Grenaudai, v. n., tomber grain à grain, par petite portion. « La terre grenaude » en s'éboulant à la suite des gelées. L'on dit encore la même chose de la pluie, de la grêle qui tombent, des noix que l'on abat. D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.) — Noms de lieux : « Grenaudière, » Persac ; « Grenaudières (les), » Ingrandes. (V.)

Greneuillae, s. m., lieu marécageux peuplé de grenouilles. D.-S., arr. de Melle. Dans la commune de Thorigné, il y a le « Grenouillae de Jédre. » — Patois du Berry : « Grenouillat, » mare. — Noms de lieux : « Grenouilleau, » Sérigny ; « Grenouillère (la), » Roiffé, St-Romain-s.-Vienne ; « Grenouillères (les), » Thurageau. (V.)

Greneuillai (*r.* greneuille), v. n., s'amuser à des bagatelles, à des riens. — Par extension, ne pouvoir avancer son ouvrage, parce qu'il est d'une exécution difficile : « o y a t in'heure qu'i sé quit à greneuillai, et i n'ai core rin fé ; » il y a une heure que je suis ici à greneuillai, et je n'ai encore rien fait. V., arr. Civ. et de Poit. — D.-S. — (B.-F.)

Greneuille, s. f., c'est le mot français grenouille. Dans tout le Poitou :

« Vainguit lne gr'neuille
« Qui m'mordit au talon
« La pibole. »
(Chans. Poit).

Au figuré, et par plaisanterie, l'on dit : « ne boit don poué tont d'aive, on t'mettra daux greneuilles dons l'vontre. » V. — D.-S.

Greneuille, s. f., maladie du cochon ; ganglions qui enflent dans sa gueule et l'empêchent de manger. D.-S. —(B.-F.) — V., arr. de Poit. et de Civ.

Greneuillon, s. m., maladie des moutons : *prurigo* de la face et des oreilles, caractérisée par des papules dartreuses. (B.-F.)

Greneuillon (*r.* greneuille), adj. des 2 genr., celui ou celle qui greneuille, qui ne travaille pas activement. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.)

Grenot ou Grelot (à la), loc., mettre à nu ; « i n'encamaille pou man drôle, i l'couche tout à la grelot. » — Mettre des noix à la « grenot, » les étendre dans la cour ; ne point les serrer. Vend. (C. et P. D.)

Grenot (gr'not), s. m., être à petit grain comme la terre qui s'effrite. On dit encore : « aller au gr'not, » pour exprimer l'idée de commerce sur les grains. (B.-F.)

Grenotai, v. n., tomber grain à grain. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — (B.-F.) *V.* Grenaudai.

Grenotaon, s. m., petite mesure de paille. (Vend. C. et P. D.)

Grenote, s. f., vase où l'on met le grain destiné aux volailles. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — (A. R.)

Grenotier, s. m. marchand de grains, blatier. (B.-F.) — Basse latinité : *granatarius*, préposé aux grains (Duc.)

Grenotte, s. f., grande jatte en bois ou en paille dont on se sert pour semer les grains. — D.-S, arr. de Melle. — (B.-F.)

Grenotteai, v. a., semer le blé. Vend. (C. et P. D.)

Grenuche, s. f., espèce de scarlatine. V., arr. Civ. — D.-S., c. Maz. (A. R.)

Grenuché (r. *grenuches*), v. a. et n., donner *des grenuches* aux volailles. V. — D.-S.

Grenuches, s. m pl., grains défectueux que l'on donne aux volailles. V. D.-S

Grenuchon, s m., *V.* « greneuillon, grenuche et agrains. » — Suivant les lieux.

Grenuvelles, s. f. pl., petites grenouilles qui coassent en été pendant la nuit. — Vend. Font. (C. et P. D.) *V.* Fièves.

Greseillai, v.n., être oppressé, avoir de l'humeur sur la poitrine : « Jeon greseille depeu lintomps, quieu n'é poué bon sine à c'qu'i peu creire. » D.-S., arr. de Bress. *V.* Gremelai.

Grésisse, s. f., grésil. V., c. Isl.-Jour. Adriers.

Grette, s. f., petites parcelles li-

gneuses qui se détachent du chanvre ou du lin quand on le broye. D.-S.—(A. R.) — (B.-F.) Anglais : « grit, » parcelles que la lime enlève du fer sur lequel on la fait mordre. (B.-F.)

Grève, s. f., raie que l'on se trace sur la tête en partageant ses cheveux : « as-tu vu Lisette? sa grève é terjou bén dersei, ouaille » ! as-tu vu Louise? Sa *grève* est toujours bien dressée, oui ! V., arr. Civ. — D.-S , arr. de Melle.— (B.-F.)

Grezil, s. m., sable ramassé dans les champs après les grandes pluies. D.-S. —(B -F.)

Gresolle, s. f., groseille. D-.S. — Saintonge.—Provençal : « grounzello. »

Gresollier, s. m , groseiller. D.-S. — Saintonge. — Provençal : « agrassolier. »

Grezoullai et Grésollai (*ll* mouillés), v. n., trembler de froid , éprouver le râle de la mort. D.-S , arr. de Parth. et de Melle. — (A. R.) — (B.-F.)

Gricé, (l. *ringi*), v. a. et pr., gronder entre les dents. V., arr. Chât.

Griçou, ouse, adj., hargneux, qui gronde sans cesse. V., arr. Chât.

Grigue, s. f., miette, petit morceau. V., arr. de Loudun. *V.* Brigue.

Grillon, s. m., débris de lard fondu. V. *V.* Graton.

Grime, s. f., chandelle de résine. — Au figuré et par extension, sec, maigre : « quiau drôle de Pierrot a l'air d'ine véritable grime; gne profite ni n' cuerve; » ce drôle de Pierre a l'air d'une véritable grime; il ne profite, ni ne crève. V. — D.-S. — Patois du Berry : « grime, » un grain de fruit à grappe. — Français : « grime, » petit écolier.

Grimelé, ée (grim'lé), adj., triste, vieux, ridé ; se dit principalement des vieillards et des fruits qui ont la peau ridée. D.-S., arr. Melle. — (B.-F.) — Roman : « grim, » triste, morose. — Italien : « grimo. » (Cit. B.-F.)

Grimer, v. a., blâmer, réprimander. V., arr. Poit. — Français : « grimer (se), » se rider la figure pour jouer les rôles de grime, de vieillard, au théâtre.

Grimodai, Grimounai, v. a. et pr., quereller, blâmer, tracasser. V., arr. Poit. — D.-S., arr. de Bress. — Haute-Marne : gronder, murmurer. — Patois du Berry : « gromounoux, » grognard.

Grimole, s. f., espèce de galette faite avec des restes de caillé, que l'on pétrit avec du petit lait et de la farine ; ou galette faite avec de la farine de maïs On appelle aussi ces galettes « grimolet. » V., arr. Civ. — « Grimolée, » arr. Poit.

Gringuenassai (se), v. pr., se fâcher, se disputer pour des vétilles : « ah! queu ménage! gle sant trejou on s' gringu'nassont ; » ah! quel ménage! ils sont toujours à se disputer. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

Gripou, s. m., grippe-sou, receveur de rentes.

« Tandis que les gripoux au palais nous plu-
[mant. »
(Gust.)

Allemand : « greifein, » saisir.

Grippaille (à la), loc., répandre de la menue monnaie, des dragées, au milieu d'une foule d'enfants qui les ramassent, en se précipitant, en les grippant. V. — D.-S. *V.* Grapette.

Gripasses, s. m. pl., terres rocailleuses, remplies de pierres, d'épines, et placées le plus souvent sur le versant d'un coteau. (B.-F.)— V. — D.-S., suivant les lieux.

Grippe (All. *greifein*), s. f., action de serrer, de tenir quelque chose avec la main : « quiau gars a la grippe boune, ma foué. » (B.-F.) — V. — D.-S. — Aube , Marne : « grip , grippe, grippaille, » vol, rapine.

Grippet, s. m., chemin roide et étroit ; petite côte : « mes chevals ant r'buté dons le grippet ; » mes chevaux n'ont pas voulu tirer dans le grippet. Dans tout le Poitou. — Aube : « grippeau, » tertre, colline.

Grison, s. m., granit gris du bocage vendéen.

Groc, s. m., rien. Quand on a mangé de quelques mets et qu'il ne reste rien, on dit : « il n'en reste groc. » De même quand on ne retire aucun profit de ses entreprises, etc. — Vend.

« I ne retiras groc daux pattes à quielle ouvrère. »
(Gust., p. 78.)

Groc, s. m., sec, cassant, rude. Vend. *V.* Are.

Groge et Groie, s. f., terrain léger, rempli de petites pierres. V. — D.-S.— Celtique : « graig, » pierre. — Noms de lieux : « Groge, Grogerie, Groges, Grogets, Groie, Groix, Grojets; » au nombre de vingt, dans le départ. de la V.

Grolia et Grolieau, s. m., petit de la « grolle » (corbeau). V. — D.-S. — Vend., suivant les localités. Le proverbe, « grolle qu'a grolias n'a jamais mangé bon morcia, » se dit de la femme qui a plusieurs enfants, et qui par suite est obligée de s'imposer beaucoup de privations.

Grolire, s. f, grosse noix, aussi appelée noix muserole : « deu (des) caleas grolea, deu (des) noués grolires. » V., c. Monte.; Mazeuil.—Rabelais : « Carpalim d'une coquille de noix grollière faisoit un beau petit, joyeux et harmonieux moulinet. » (L. 4, c. 66.)

Grolle (plumer la), loc, faire une légère collation pour attendre le souper sans souffrir de la faim. Ne se dit guère que des collations des vignerons. — L'on appelle aussi « plume-grolle » un petit morceau de pain. (B.-F.)

Gros-bec, s. m., oiseau. V. — D.-S.

Grosseries, s. f. pl., toutes les céréales, excepté le froment. D.-S., arr. de Melle. — V., arr. Poit. et Civ. — (B.-F.) — Français : « grosseries, » gros ouvrage de taillandier.

Grossier, ère, adj, gros, gras : « grossier de corps, et léger d'esprit. » V., arr. Poit. — Patois du Berry. — Français : « grossier, » épais, qui n'est pas délicat.

Grouae, v. a., couver. Vend. (C. et P. D.)

Grouachée, s. f., giboulée : « les dernières grouachées ont bin jauni les blés. » V., arr. de Chât., St-Sauveur.

Grouaie, s. f., couvée. Par extension, grand nombre, une « grouaie » d'enfants, beaucoup d'enfants. Vend. — D.-S. — Anglais : « growing, » naissant. (Cit. B.-F.)

Grouail, s. m., terrain pierreux. D.-S. — *V.* Groge.

Groubillon, s. m., petit morceau, parcelle. V., arr. de Civ. *V.* Gourbillon.

Grouc, s. m., chenil. Par extension, une personne de mauvaise humeur est « hargnouse comme in chin dons in grouc. » V., arr. Poit. et de Civ. — Patois limousin : « gru. »

Grouée et Grouie, s. f., couvée. V. — D.-S., suivant les lieux. *V.* Grouaie. — Patois du Berry.

Groueteux, se, adj., gravois, petites pierres, terrain léger. V. — D.-S., suivant les localités. *V.* Groge.

Groui, v. a., souffrir des pieds par la marche. — D.-S. — (A. R.)

Grouin, s. m., raisin blanc, ayant le goût du poivre. V., arr. Civ. — Noms de lieux : « Grouin, » les Ormes, (V.)

Gruasse, s. f., terre chaude et légère. D.-S., c. Celles.

Gruau (être en), loc., se dit particulièrement des poules qui perdent leurs plumes, et par analogie des personnes qui sont à peine vêtues. Vend. (C. et P. D.)

Gruchai et Gruchi, v. a., grimper, monter. V.

Grucheux, se, adj., celui ou celle qui gruche. V.

Gruge, s. f., instrument à dents pour briser le chanvre, le lin. D.-S., arr. de Parth. — (A. R.) — Noms de lieux : « Gruge (la), » Vendeuvre; « Gruges (les), » Thuré. (V.)

Grugeai, v. a., grugeai le chanvre, le lin, c'est en enlever les têtes avec la gruge. D.-S., arr. de Parth. — « Toutes les graines des d. lins et chanvres je les doys grugier à mes dépens. » (An. 1484. Manuscrits du Poitou.) — Français : « gruger, » briser, entre ses dents, quelque chose de dur ou de sec.

Grugeail, s. m., petites pierres, cailloux dont le sol est entièrement couvert dans certains endroits; terrain calcaire pauvre, où la vigne néanmoins se plaît. Le vin qu'il produit est ordinairement sec et de bonne qualité. V., arr. de Poit. et de Chât. — D.-S., c. de Bress.

Grugeasse, s. f., objet en mauvais état, de peu de valeur : « ine grugeasse de maison. » D.-S., c. de Celles.

Grusèle, Grusolle, s. f., groseille. V., arrondissement de Poit., de Chât., et aussi de Civ., pour « grusole. » *V.* Gresolle.

Gruselé (grus'lé), s. m., groseiller :

« i ai bia visitai mes grus'lés, y n'y vé pou de gruseles. » V. *V.* Gresolier.

Guace, Guache, s. f., flaque d'eau bourbeuse, croupissante. Vend. — D.-S. *V.* Casse, Cassotte.

Guaçouail, Guaçouillet, s. m., diminutif des précédents. D.-S., arr. de Bress et de Parth.

Guche (*gu* mouillés) [l. *jugum*], s. m., juchoir et lieu où la volaille juche la nuit : « tes poules sont-i à guche, ma mignoune? — Non, i n' sé pas en s' ment où a guchont. » V., arr. de Chât., Mairé. — Patois du Berry : « gueuche, » perche à volailles.

Guché (*gu* mouillés), v. n., jucher. V., arr. de Chât. — Patois du Berry : « gueucher. »

Guède et Guedé, ée, adj., lourd, essoufflé. V. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — (A. R.)

Guèdé, v. n., terme de joueurs de boules, de quilles ; ne pas atteindre le but. Il est aussi pronominal. — Etre essoufflé : « i seu guedé, i n' peux pu allai. » V. — D.-S.

Guedé, v. n et pr., être rempli ; se remplir de nourriture à l'excès, de manière à ne pas pouvoir respirer à l'aise. La personne qui a trop bu ou trop mangé « s'est guedée coum'in goret. »

« Quand gl'at été guedé et que gn'en i ouvait pus. »
(Gust., p. 63.)

— Français : « guéder, » teindre avec la guède.

Gueildrou, se, sale, malpropre. V., arr. de Civ. — *V.* Gaildreau.

« Gl'étiant cinq ou six gueildroux
» Per conduire quielle fiancée. »
(Chans. polt.)

Guemar, s. m., être fantastique, que l'on a créé à tort pour inspirer de la crainte aux enfants : « A tu pou ontondu l'guémar ? — I non — I l'é ben ontondu mé, gle fasait huum, huum. » N'as-tu pas entendu le guémar ? — Non. — Je l'ai bien entendu, moi, il faisait *huum! huum!* — V., arr. de Civ. — Dans le roman de Merlin, le chevalier Guiomars figure comme l'amant de la fée Morgain ou Morgane, élève du fameux enchanteur, et sœur du roi Artus. (Vie et prophéties de Merlin. Paris, Aut. Vérard 1498.)

Guemé, Guenai, v. n, haleter, respirer difficilement, être essoufflé après une course, ou de grands efforts. — V., arr. de Civ. — Vend., pour « guenai. » « Le han de Saint Joseph a été poussé en guenant. » (Cit. de P. D.)

Guenasse, s. f., dyssenterie, cours de ventre. — D.-S. — (B-F.)

Guenai, v. n. *V.* Guemé.

Guenet (être à la), loc. qui signifie avoir plus d'ouvrage que l'on ne peut en faire dans un temps donné. D.-S.

Gueneuille, s. f, guenille, mouchoir de poche. V. — D.-S.

« Perrot tir' sa gueneuille
« Et le nez s'est terché. »
(Chans. polt.)

Guenillou (Baudet), adj. m., c'est le baudet le plus recherché. Il est ainsi nommé à cause de la pelisse qui le recouvre du garrot à la queue, et qui descend souvent jusqu'à terre. C'est comme un pauvre couvert de guenilles. V. — D.-S.

Guergnin (*gu* mouillés), s. m., entamure du pain, gros morceau. V., c. de Mirebeau. *V.* Cargnâon.

Guerlin, s. m., bruit d'un grelot, d'une petite sonnette. Onomatopée. V., arr. de Civ.

Gueuillai (*gu* mouillés), v. a., regarder fixement quelqu'un ou quelque chose : « Oh ! m'man, i vau allai à la ballade. — Et qu' faire ? — Gueuillai les aut'es, don ! » V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.)

Gueillou se, adj., celui ou celle qui *gueuille*. V., arr. de Civ.

Gugle (*gu*, *gl* mouillés), s. f., jupe, jupon. N'est guère employé que dans cette phrase : « Sègue me don trejou pre la gugle. » D.-S., arr. de Melle. (B.-F.)

Gugle-Gugle (à la), loc., se dit d'un objet que deux personnes se renvoyent mutuellement comme un volant, une balle de paume, etc. D.-S., arr. de Melle. (B.-F.)

Guiaire, Guire, s. f., espèce de virole en fer servant à envelopper la queue du dail (*faux*) avec le bout du manche. D.-S., arr. de Bress. pour « guiaire », V. — D.-S., suivant les

lieux pour « guire. » — « Trois faux à faucher avec leur guire. » (An. 1781, Vasles. Manusc. du Poitou.)

Guiaissai, v. n., pousser des jets, taller. V.— D.-S.

Guiaisson, et Gaisson, s m., talle. V. — D.-S.

Guiboles, s. f. pl., les jambes : « gare à tes guiboles, » crie-t-on à quelqu'un quand on fait rouler derrière lui une barrique, une boule, etc. V. — D.-S.

Guiche, v. a. et n., attendre : « quand j' s'rons là à guiché. » V., arr. de Chât.

Guichoire, s. f., seringue en sureau qui sert de jouet aux enfants. (B.-F.) *V.* Ecclissouère.

Guié, adj. num., dix : « cambé vau-tu d' poules, Marissou? — I en vau guié ; » combien veux-tu de poules, Marie? — J'en veux dix. V., c. de l'Isle-Jourd.

Guiémenti (se), v. pr., s'informer. V., c. de Montc.

Guiet-a-pans, loc., « la main guiet-à-pans, » signifie la main prête à prendre, à dérober. Vend.

« De nos mulaces et nos jemants
« Ant trejous la moin guet-à-pans. »
(Gust.)

Français : « guet-apens, » embûche dressée pour insulter ou tuer quelqu'un.

Guieure, s. m., cours d'eau : « le guieure de Chambon. D.-S., c. Saint-Maixent, François et Clavé : « le guieure d'Exireuil. » D.-S., arr. de Niort.—Provençal : « *gaudre*, » torrent ; « lou brut d'un gaudre que tres tumbo ; » le bruit d'un torrent qui tombe en cataracte. — Patois du Berry : « gour, » pièce d'eau profonde et bourbeuse.

Guignétai, v. a., arriver avec peine à faire quelque chose. V., arr. de Civ.

Guignetai (r. *guignette*), v. a., se servir de la guignette. (B.-F.)

Guignette, s. f., serpette. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — « Guenguiette, » petite hache. (1200, Lacombe, cit. B.-F.)

Guignolai (se), v. pr., se peigner avec soin, coquettement : « ah! mon Dieu, qu' tu mé dau tomps à t'guignolai. » V., arr. de Civ., arr. de Poit.

Guignolet, s. m., manière peu gracieuse de se coiffer quant à la forme. V., arr. de Civ. *V.* Bignolon.

Guilanvert, s. m., lézard vert. V., c. de Montm. et de Saint-Savin.

Guille, s. f., espèce de virole en fer servant à envelopper la queue du dail : « tu va allé cheuz l' marichau fair' mett' ine guille à la queue de mon dail. » V., arr. de Chât. — Vend. *V.* Guiaire.

Guillebaudai, v. n., s'occuper à des riens : « quié quel guillebaude? » qu'est-ce qu'il nigaude? Noms de lieux : « Guillebaudière (la), » Châtelleraud : « Guillebaudière, » Luchapt : « Guillebaudières (les), » la Chapelle-Moulière. (V.)

Guilledrou, s. m., courir le « guilledrou, » c'est courir le sabbat. Vend. (C. et P. D.)—Mayenne : « guilledrou, » sabbat; Aube : « guilledou (courir le), » être en bonne fortune.— Basse latinité : *geldonia*, adunatio.—Français : « guilledou, » ancienne confrérie d'Allemagne : « courir le guilledou, » aller souvent et surtout la nuit dans les lieux suspects. Pop.

Guillai, v. a. et n., glisser : « ma mère, en partant, ma guillai dix francs dans ma poche ; » — (se) se glisser, se faufiler. D.-S.—(A. R.)—(B.-F.)—V.— — Vend.

Guillet, s. m., petit passage, petit sentier à travers un bois, à travers une haie. V. — D.-S. — (B.-F.)

Guillaneu (la), s. m., c'est le jour du premier de l'an. Dans les cantons de Lussac, de Montmorillon, de l'Isle-Jourdain, l'on dit encore aujourd'hui je vous souhaite « la guillaneu, » la bonne année. — « Aguillaneuf, » premier jour de janvier. (Saint-Savin, pap. de cens et rentes. — Mayenne : « guiauleu. » — Patois du Berry : « guilané, » aumône spéciale aux premiers jours de l'année.

Guilloneu, s. m., espèce de pâtisserie très-recherchée des enfants et qui compte parmi leurs cadeaux d'étrennes. V., arr. de Châtelleraud. — On appelle encore : « guilloneu, » dans le Châtelleraudais, la ration du meilleur foin que les cultivateurs donnent à leurs bœufs pendant la nuit de Noël, avant d'aller à la messe de minuit. Cette coutume est

fondée sur la légende que voici : Un fermier était allé à la messe de minuit, sans avoir préalablement donné le guilloneu à ses deux bœufs. A son retour il entre dans l'étable, au moment où l'un de ces animaux disait à l'autre : Châtain, que feras-tu demain? — Je porterai mon maître en terre. En effet, le maître mourut dans la journée de Noël, et depuis cette époque jamais cultivateur n'a failli au devoir de donner le guilloneu à ses bœufs.

Dans le canton de Civray, l'on raconte la même légende, mais le mot employé est « réveillon. » Les bêtes ont aussi leur réveillon dans l'arrondissement de Poitiers.

Guimbelet, s. m., foret, petit outil de fer pour percer les tonneaux. Vienne.— « Pour deux guymbeletz et des pincettes. » (An. 1584, Saint-Georges. Manusc. du Poitou.)

Guindole, s. f., Guindou, s. m. (b. l. *guindolum*), cerise douce et d'une très-bonne et belle qualité. V. — D.-S. — Vend. — « Anno MCCCXXX fuit tanta aeris serenitas et amœnitas quod in martio inveniebantur rosæ et botri in vineis, circa principium madii guindola et cerasa. » (Fragment inédit d'une chronique de Maillezais. Biblioth. de l'Ecole des Chartes, t. II, p. 164.)

Guindolier, s. m., cerisier. V. — D.-S. — Vend.

Guireuil (*gu* mouillés), adj., louche : « qu' fé tu d' tan paure guireuil, Mariette? — Pou grond chouse; o m'enneu béne qu'il sé d' même. » — Que fais-tu de ton pauvre louche, Mariette? — Pas grand'chose; çà m'ennuie bien qu'il soit comme cela. V., arr. de Civ.

Guice, s. f., nourrice : « i seu tout' désairée, ma boune; ma chère guice est corps; » je ne sais pas où j'en suis, ma bonne; ma chère nourrice est morte. V., arr. de Poit.

Guistre, s. m., espèce de couteau à l'usage des sabotiers, — mauvais couteau. — V., arr. de Poit. et de Chât.

Guiu, s. m., Dieu. D.-S.

« Où les Romains n'egeant in leut pre prier Guiu. » (Bab., p. 97.)

Gumenté (*gu* mouillés) [se], v. pr., s'informer : « i m'gument'rai d' quielle affaire. » V., arr. de Chât. — *V.* Agumenté. — Rabelais : « guermenter; et toujours se guermente à tous étrangers. » (L. 1er, c. 49.)

Habenage (hab'nage), s. m., arrangement, combinaison : « l'hab'nage qu' ton frère a fait, queul hab'nage est-o? » D.-S., c. Mazières. (A. R.)

Habenai (hab'nai), v. a., arranger : « Pourra-tu hab'nai mon paquet dans ta carriole? » D.-S., c. Maz. (A. R.)

Habillé, v. a., peigner le chanvre, littéralement lui faire sa toilette. V., arr. Chât.

Habilleux, s. m., celui qui peigne le chanvre, qui l'habille. V., arr. Chât.

Hachai, v. a., fatiguer beaucoup; meurtrir. Dans tout le Poitou.

Hadoc, Hadot, s. m., sorte de poisson de mer qui ressemble à la sèche : « De milliari piscium siccorum qui vocantur hadoc. » (1285, Niort.) « Compté avec la Cardine, femme de Hardouin Chauvyn, pour le merlu et hadotz, harant que autre marchandise de parerie, etc. » (An. 1534. Manusc. du Poitou.)

Haé, ée, adj., laid. Vend (C. et P. D.)

Hanac, s. m., vase, panier. Vend., Font. (C. et P. D.) — « Henna : deux hennas d'argent. » (An. 1329. Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : *hanapus*, *hanappus*, *hanaphus*, vas, patera, crater, ex saxonico hnæp, hnæppa, calix, patera. (Duc.) — « Il feit apporter un grand hanap de vin. » — Philippe Mouskes, « hanas : »

« Et apportèrent estrelins,
» Hanas, coupes et maserins. »

Hancheau ou Hanchaud (*h* non aspirée), s. m., hanche. V., arr. de Poit. — Basse latinité : *hancha*, *anca*, *ancha*, *ancus*, coxendix, ex italico, *anca*, et gallico *anche*. — Provençal : « anco, mai de l'espalo et jusqu'à l'anco. » — Limousin : « anchas. »

Hapan, s. m., mauvais sujet, chenapan. Vend. (C. et P. D.)

Haquenassai (haqu'nassai), v. n., s'empresser beaucoup, et ne venir à bout de rien. Vend. (C. et P. D.) — D.-S., arr. de Bress.

Haraudi (*h* aspirée), v. n., crier après quelqu'un. V., c. de Monte. *V.* Aheulai. — Saintonge : « haroder, » maltraiter.

Harboulai, Herboulai (l. *herba*), v. a., sarcler, arracher les mauvaises herbes. V. — D.-S., suivant les lieux. — (B.-F.) *V.* Cerclai. — Basse latinité : *herbidare*, herbam seu gramen proferre. (Duc.)

Hareugne, s. f., terme de mépris en parlant d'une femme de mauvaise vie. (B.-F.)

Hardillai, v. n., se munir de tout ce qu'il faut, dont on a besoin. V. — D.-S.

Hardillage, s. m., les choses nécessaires à son état, à l'équipement d'un cheval. V. — D.-S.

Hargne (*h*. aspirée), s. m., tempête, bourrasque, se dit principalement des bourrasques accompagnées de grêle : « v'la in' hargne qui é joliment fret. » V., arr. de Chât. — Environs de Blois : « hargne, » giboulée. — Patois du Berry : « harne, » giboulée, ondée.

Hargnou, se, adj., c'est le même mot que l'adjectif français hargneux ; dans tout le Poitou.

Harlaud (*h* aspirée), s. m., chenapan. V., arr. de Loudun. *V.* Hapan.

Harnechage et Arnechement, s. m., harnais. Par extension, toilette, vêtements : « quielle mariéie av't'alle ben de bias harnech'monts, gars? » cette mariée avait-elle bien de beaux vêtements gars? V., arr. Civ. — Basse latinité : *harnascha*, armatura, lorica, thorax ; sed proprie apparatus omnis bellicus. (Duc.)

Harnechai, v. a. et pr., mettre des harnais. Par extension, mettre des vêtements : « quiou l'houm' harnèche ben sa feille ; » cet homme habille bien sa fille. V., arr. Civ.

Harnias, s. m., harnais. V. — D.-S. :

« I aime mieux mes bus, mes socs et mes charrues,
» Tous mes harnias. »
(Chans. poit.)

Harode, s. m., c'est le substantif propre Hérode, le meurtrier de saint Jean-Baptiste, employé, par analogie, pour indiquer un homme dur, méchant, cruel : « gl'é dur comm' in Harode. » D.-S., c. Châtillon.

Harpai, s. f., enjambée : « i fasai ine lieue dons deux harpais tont qu'i marchai vite ; » je faisais une lieue dans deux enjambées, tant j'allais vite. Hyperbole. V., arr. Civ.

Harpai, v. a., faire vivement un chemin indiqué, le parcourir rapidement : « i ai harpai cinq ou six fés le ch'min. » V., arr. de Civ.

Harpé ou Herpé (g. ἁρπάζειν), v. a., voler, piller avec précipitation ; prendre tout ce qui se trouve sous la main. V., arr. Chât. — D.-S., c. Bress., où l'on prononce « harpi. » — Basse latinité : *harpagare*, rapere, diripere. (Duc.) — Marne : « harper. »

Harusse, s. f., petit poisson d'eau douce : « et ne print aulcunes truictes, ains seullement une pougnée de vredons et harusses. (An 1612. Pamprou. Manusc. du Poitou.)

Hatons, s. m. pl., menus grains mélangés de balles. V., suivant les lieux.

Haubressa, Haubressac, s. m., havre-sac. V., arr. Poit. et de Civ. — Champagne : « habersac. » — Allemand : « haber, » avoine, « sak, » sac.

Hauchai, v. a., croiser. V.

Haulai, Heulai (l. *ululare*), v. n., crier ; crier sur quelqu'un pour lui faire honte ou l'insulter. V. — D.-S., suivant les lieux. — (Gust.) — (A. R.)

Haulaie (à la), loc., chanter à la haulaie, c'est chanter très-haut avec des cris perçants. V. — D.-S. — Clément Marot : « les infernaux feront sauts et hullées. »

Haussemont-de-tomps, loc. ; elle indique qu'il y a variation atmosphéri-

que, que le temps devient beau. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Parth. et de Bress. — (A. R.)

Hearces, s. f. pl., hardes. Vend.

« Ah ! que gl'ant avalé d'hearce et d'autres [affaires.
(Gust., p. 58.)

Héet, s. m., gré, souhait. Vend. (C. et P. D.)

Hélai, v. n., pleurer, crier. D.-S., c. de Bress. *V.* Chameulai.

Hep, exclamation, cri pour appeler. — « Iep, » ailleurs. V.

Herae, v. a., négliger la culture de ses terres, ne leur donner aucun amendement. Vend. (C. et P. D.) *V.* Agaçai.

Herbe-de-la-remise, s. f., armoise vulgaire. Vend., Font. (C. et P. D.)

Herbe-do-creux et do-pointes, s. f. pl., plante, ellébore. Vend. (C. et P. D.)

Herginae, v. a., chagriner. Vend. (C. et P. D.). — Marne : « hargner, » taquiner.

Hérisson, s. m., pierres placées de champ sur un mur à pierres sèches et qui en forment le couronnement. V., arr. Poit. — Hérissonner : « trois pipes de chau emploiées pour hérissonner la grosse tour de la fortilesse de St-Romain. » (An. 1482. St-Romain. Manusc. du Poitou.)

Hérode, s. f., plante. V.

Herpe, Herse, s. f., grille en fil de fer, montée sur un châssis en bois, et surmontée d'une trémie. (B.-F.) C'est un instrument plus simple et moins perfectionné que le crible. V. — D.-S. — (B.-F.) pour « herse. » — Ardennes : « herpe. » — Noms de lieux : « Harpe (la), » Chabournay, Vendeuvre (V.).

Hetae, v. n., plaire, convenir. Vend. (C. et P. D.) — Ancien français : « hetter, » employé dans l'ancienne coutume de Bretagne.

Heuble, Huble (*bl* mouillés) [l. *ebulus*], s. f., hièble, plante. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Bress. — Patois du Berry : « huble. »

Heuchai, Huchai, v. a. et n., gronder, crier après quelqu'un, l'appeler, parler haut. Vend. (C. et P. D.) — V. — D.-S.

« Gl' huchiant tertous à plienne tête
» Queme daux chins qui se battiant. »
(Chans. poit.)

« Arrérages de IIII s. de cens dont il hucha à garantie l'abbé. » — Basse latinité : *huesium*, *hutesium*, multitudinis clamor inconditus, *huer* et *huée*. (Duc.) — Rabelais : « huschant en paulme » (L. 1er, c. 6.) — Patois du Limousin : « huchas, » crier. — Français : « hucher, » terme de chasse.

Heuchet (r. *heuchai*), s. m., coqueluche, onomatopée. Vend., Font. (C. et P. D.)

Heule (l. *oleum*), s. f., huile : « i n'ons pu qu' fair' de vetre heule, la salade all' é mingée, » dans tout le Poitou. — Saintonge. — Ancien français : « uelie, ulie, » qui se prononçait eulée ou ulle (*ll* mouillés).

Heurée, s. f., bord, extrémité, côté. V., arr. Poit. — D.-S. — (B.-F.) — « Champ tenant d'une heurée à... » (An. 1634. Ayron.) — Rabelais : « heurée; tu le trouveras à l'heurée dau champ de l'umia. »

Heurtai, Hurtai (*h* aspirée), v. n., tousser avec effort ; faire des efforts pour vomir : « le cœur me heurte. » V. — D.-S.

Hiii, Hiii. Hou, Hou, Hou (*h* légèrement aspirée), cris d'allégresse qu'on répète fréquemment dans les réunions joyeuses, surtout aux noces, en conduisant la mariée à l'église. M. Rondier pense que ces cris viennent de *Jovis*, Jupiter, dieu suprême que l'on invoquait ainsi. C'est plutôt le mot latin, *io*, interj.; elle est souvent une marque de joie, comme dans Plaute et dans Horace, et quelquefois une marque de douleur, comme dans Tibulle.

Himou (l. *humor*), s. m., humeur. Vend. (C. et P. D.) — Languedocien : « humou. »

Hingle, s. m., bâton pour sauter les fossés. Vend. Marais de Saint-Jean-de-Mont. (C. et P. D.)

Hire (l. *ira*), s. m., horreur et compassion : « thiau mau m' fé hire ; » ce mal me fait horreur. (B.-F.) — Roman : « orres, » horrible.

Hobae et Hobai, v. n., partir dès l'aube, de grand matin. Vend. Font. (C. et P. D.)

Hongreline (*hangreline*), s. f., vêtement d'homme encore porté par les vieillards dans le canton de Celles (D.-S.),

et que l'on peut comparer à un pardessus ou redingote.

Ce mot se trouve dans les *Mémoires* de M. de Motteville :

« Son habit, dit-elle (en parlant de la reine de Suède alors à la cour de Louis XIV), son habit était composé d'un petit corps qui avoit à moitié la figure d'un pourpoint d'un homme, et l'autre moitié celle d'une *hongreline* de femme. » (T. IV, p. 444.)

HONGRELINES (*angrelines*), s. f. pl., vêtements en général. V., arr. de Poitiers.

HONTAGE, s. m., honte. Il signifiait autrefois affront. (B.-F.) — D.-S. — V., arr. de Civ.

HOQUAI et HOQUETAI, v. n., rester court, s'arrêter. V. — D.-S.

« L'autre diset tout haut que gn'estet pas poly
» D'autre que gl' hoquet et manquet d'hardiesse. »
(Bab., p. 70.)

La Fontaine : « hoquet, » choc, cahot.

HOQUETON, s. m., ancien vêtement, sorte de casaque qui n'est plus en usage. (Manusc du Poitou. Saint-Benoît. An. 1515.) — Ancien français.

HORDÉ, interj., ah ! ah ! marque l'étonnement. V., Chât.

HORÉ, HOURE (l. *hora*), s. m., heure : « quau l' houre ou ? — guié horé ; » quelle heure est-il ? — Dix heures. V., c. Isl.-Jour., Luchapt. — D.-S. — Gascon : « houro. »

HORÉ, adv., aujourd'hui. V., c. Isl.-Jourd., Luchapt.

HOSENÉ (*hos'né*), s. m., lieu planté de buis. V., c. Isle-Jourd. Adriers.

HOSENNE, s. m., buis. V., c. Isl.-Jourd. Adriers.

HOSTEAU (l. *hospitium*), s. m., logis, hôtel.

« Et sa mère tote intère
» L'infontit en in povre hostean. »
(N. p.)

Provençal : « ousteau. »

HOULÈRE, s. f., truie nourrice. Vend. — Marne : « houlière, » femme galante.

HOUP, interj., cri de joie en dansant. V. — D.-S. — Vend.

HOUPAI, v. a., crier *houp*, en dansant, et même après quelqu'un. Vend. (C. et P. D.)

HOUSANNE et OSANNE (*Hosanna*), s. f., branche de buis bénit que les catholiques portent à la procession le dimanche des rameaux, vulgairement appelé le dimanche de l'*housanne*. Dominica in palmis quæ *osanna* dicitur. » (Capit., an. 812.)

Dans plusieurs communes du Poitou, les cultivateurs plantent dans leurs champs des brins du buis bénit qu'ils ont porté pendant la procession pour mettre leurs blés sous la protection de Dieu.

Quand au printemps, dit M. Rondier, nos jeunes paysans frappent un brin de frêne pour en faire un flageolet, ils chantent :

« Tanne, tanne
« Bois d'housanne
« Pre monsieur et per madame
« Et per le p'tit rigollet
« Qu'a fait... dans son bounet. »

Hébreu : *Hosanna*, salva, obsecro. Acclamation ordinaire aux Hébreux, qui se trouve dans les évangélistes, tirée du ps. 117, comme l'on dit maintenant : *Vive l'Empereur ! vive le roi !*

HOUSANNIÈRE ou OSANNIÈRE (*croix*), s. f., c'est une croix de buis bénit que l'on porte à la procession du dimanche des rameaux, et que l'on attache à la croix du cimetière. Les campagnards prétendent que, tel est le vent au moment où l'on attache cette croix, tel il sera pendant les trois quarts de l'année. V. — D.-S. — Vend. — Rabelais : « si que la cervelle en tomba près la croix osannière. » (L. IV, c. 13.)

HOUSENIT (le *t* se fait sentir), s. m., buis, branche de buis bénit. D.-S., environs de Bressuire. — Noms de lieux : « Hosannets (les), » Lhommaizé. (V.)

HOUSTEAU (à l'), loc., au logis, à la maison. (D.-S.), c. Mazières (A. R.) — Besançon : « ai l'houto, » à la maison. — Aube : « houté (a l'), » au logis.

HUMEA, s. m., hameau.

« Quand donc des autres humeas
« Le pu rompli d'abilesse. »
(N. p., p. 27.)

HUMEAU, s. m., ormeau. (An. 1499, Smarve. Manusc. du Poitou.)

HUMELAYE, s. f., lieu planté d'ormeaux : « item une humelaye tenant à la d. ouche. » (1466, manusc. du Poitou.)

Huteaudeau, s. m., chapon, chapon gras. Vienne : « ung huteaudeau ou grand poulet. » (An. 1560.) « Ung huteaudeau ou chaponneau. » (An. 1560. Manusc. du Poitou) — Rabelais : « et mille sept cents huteaudeaulx. » (L. 1er, c. 37.)

Hutiers, s. m. pl., descendants des anciens coliberts du Marais du Poitou, et ayant les mêmes mœurs qu'eux. (Chroniques fontenaisiennes, p. 13.)

Hyé, s. m., mare : « i vai bé quiau hyé, » je vois bien cette mare. D.-S., environs de Champdeniers. Gâtine.

I iai, ie, pr. pers. de la première pers. sing. et plur. : *i*, *ie*, je, nous : « i fré quieu ; » — « i vindrant chin vous. » Tudesque : « ih. » — Roman : « io. »

I, pr. pers. de la 3e pers. sing., il. V. — D.-S. — Vend.

I, ine, iain, iune, adj. num., un, une. V., arr. de Chât., pour « iain, iune, » c. de Mirebeau, p. « i, ine. » *V.* Ain, ine.

Iasse, s. f., diminutif d'*ageasse*. *V.* ce mot : « iasse-batresse et batrelle. » pie-grièche. Vend. (C. et P. D.) — Patois limousin : « iasso, » pie.

Icarqueilli, v. a., ouvrir, étendre ; « icarqueilli les eils, » ouvrir les yeux ; « icarqueilli les bras, » étendre les bras. D.-S., c. de Thénezai.

« Oh ! mon Dieu le bea gars !
» Gl' icarqueille daux bras. »
(Chans. poit.)

Idène (l. *idoneus*), adj. des deux genres, hébété. Vend. (C. et P. D.)

Idéyou, se (g. ἰδέα), adj., dépourvu d'idées, innocent, quelque peu hébété, changeant d'idées, de projets à chaque instant. D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.) V. arr. de Civ.

Ielle, ieux, pr. pers., 3e pers. sing. fém. et 3e pers. masc. plur : « i nous ont pas fait ieux ; a n'a pas v'nue ielle. » V., arr. de Chât.

I-en-met, loc., littéralement j'en mets, je m'en doute, je le crois, je le suppose : « ou é don Jean ? — à la fouère, i en met. » D.-S. — (B.-F.)

Ieu, pr. pers. et adj. poss., leur : « ieu drôle é parti depis i n' sé quand, n' se presse poingt de v'ni. » V., arr. de Chât.

Ignea, Igneau, s. m., agneau. V., c. de Mirebeau, pour « ignea, » et arr. de Chât., pour « igneau. » — Patois du Berry : « igneau, » agneau mâle. — Mayenne : « igneau. »

Ignette, s. f., agneau femelle. V., arr. de Chât. *V.* Briette. — Patois du Berry, Mayenne : « ignelle. »

Ilai, ilé (l. *illic*), adv., là, ici. Vend.—D.-S., V, suivant les localités.

Imblé (*bl* mouillés), s. m., anneau de cuir ou d'osier, dont on se sert pour attacher le joug des bœufs à la perche d'une charrue, ou à l'aiguille d'une charrette. Vend., c. de Chalans.

Imolé, ée, adj., imprimé. V., arr. de Civ. *V.* Emolé.

In, prép., en, suivant les localités.

« I mis le geneil in terre. »
(N. p.)

In, Inne, adj. num. *V.* Ain, suivant les lieux.

Incamant, e, adj. verb., celui ou celle qui ne peut s'aider d'un ou de plusieurs de ses membres, par suite d'une blessure, d'un accident ou d'une maladie. V., arr. Chât.

Inces, s. m pl., les articulations des doigts. D.-S., c. Bress.

Inchères, s. f. pl., lieux marécageux dans lesquels croissent les joncs en abondance ; jonchères. V.—D.-S.—Vend.

Indiné (l. *hinnire*), v. n., crier faiblement en parlant d'un cheval. V., arr. Chât.

Ine-sé-co-fois, loc., littéralement, et c'est le sens réel du mot, je ne sais combien de fois. D.-S., Menigoutte.

Inet, adv., aujourd'hui. Vend. (C. et P. D.) *V.* Anet.

Infectionnai (r. *infection*), v. n., répandre une mauvaise odeur, une odeur infecte, se dit principalement des choses corrompues. Dans tout le Poitou. —Français : « infecter. »

Infont (l. *infans*), s. m., enfant. Gâtine.

« Et l'âne et le bœuf qui l'infont lèche. »
(N. p.)

I non, i non-ja, loc., et non, et non pas. V.—D.-S.

Installai, v. a., instruire, enseigner, corriger : « installe don bai quiau gars, gl' au mérite. » V.—D.-S.

Inventionnai, v. a et pr., inventer, supposer : « s'inventionnai, » se tourmenter l'esprit, la tête à répandre des nouveautés, des choses fausses. V.—D.-S.—Saintonge.

Iors, pr. pers., 3e pers. pl., eux. V., arr. de Civ.

Iou, Iour, adv. de lieu, où : « iour est-il? iou va-tu? » V., arr. de Chât.

Iou, s. m., roc qui se lève par feuilles, et qui dans certains endroits est propre à faire de la chaux. V., arr. Chât.

Ique (l. *usque*), prép., jusque.

« Iqu à tons qu' o sège minet. »
(N. p., p. 67.)

Iqui et Iquit (*qu* mouillés), adv., ici, là, se dit à peu près dans tout le Poitou.

« Pu m'ouil d'iqui vitemont. »
(Gent. poëtv., p. 59.)

« Iqui-dau-long, » ici auprès. — Aube, Ardennes : « iqui. » — Provençal : « aqui, » ici là ; « aqui i'a de tou, » ici il y a de tout : « à qui de long, » ici auprès.

Iquiou, adj. démonstratif, celui-ci, celui-là : « iquielle, » celle-ci, celle-là. Vienne.

Iragne et Irogne, s. f., araignée. V.—Vend.—D.-S.—(B.-F.).— « I tondit m'n'iragne. » *V.* Eragne. — Patois du Berry : « iragne. »

Itao et Itau, adv. et adj., aussi, ainsi, tel. Vend. — V. — D.-S. — Coutume de Charroux : « itaus, » ainsi, tel.— Ardennes : « ital, itel, » autant, ainsi.

Itaud, de, adj., stupéfait, décontenancé, idiot : « rester tout itaud ; paraître tout itaud. » V.—D.-S.

Itchi, adv., c'est le même mot que *iqui*, prononcé différemment. D.-S., Celles.—Vend, Sablais, Chaumois.

Itout, Itou, conj. et adv., aussi, pareillement. V.—D.-S.— Dans le Châtelleraudais on fait sonner le *t* final. *V.* Etout.—Berry, Yonne, Mayenne.

Ivré (s'), v. pr., s'enivrer. V., arr. Chât. et Civ.— Berry. — Am., Jamyn.

« Et qui bouillant de jeunesse
» S'ivrent au cours du Permesse. »

Ja (l. *jam*), jamais, point, non, dans tout le Poitou.

« Ho ! morguienne ne fré jà. »
(Amours de Col., p. 68.)

Roman : « jà. » — Ardennes, Marne : « déja. » — Provençal : « ges (dzes) ; qu'avié ges de ratello; » qui n'avait pas de rate.

Jable, s. m., la partie des douelles d'une barrique qui se trouve en dehors de la rainure du fond. Vienne.

Jablonnai (*bl* mouillés), v. a., mettre les sarments de la vigne en petites javelles après la taille. D.-S., c. Beauvoir. (B.-F.)

Jabraillai, v. n., criailler. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)—Anglais : « to jabber,» v. n., parler vite, bredouiller.

Jabraillard, e (r. *jabraillai*), adj., celui ou celle qui *jabraille*. D.-S., c. de Celles et arr. de Niort.

Jabrou, se (*j* aspiré), adj., sale,

malpropre, se dit principalement du corps : « essuje te don l' bec di, t'és tout jabrou ; » essuie-toi donc la bouche, tu es tout sale. V., arr. Civ.

Jacassai (r *jacasse*), v. n., parler à tort et à travers, bavarder comme une *ageasse*. V. — D.-S. — Ardennes, Yonne, Mayenne.

Jacasse, adj. f., bavarde. V., arr. Poit.—D.-S., arr. de Bress. et de Melle. —(B.-F.)—Marne, Yonne, Mayenne.

Jacasseuse, adj. f., bavarde : « ol é qu'ine jacasseuse, a cause coum' in geai borgle. » V., arr. de Chât. et de Civ.

Jade, s. f., panier long de paille ou d'osier, où le boulanger met lever le pain.—Vase de bois ou de terre. V. — D.-S.—Vend., suivant les lieux.

Jade, s. f., alvéole creuse des petites coupes où le gland et la noisette sont enchâssés. D.-S., c. Mazières. (A. R.)

Jadeau, s. m., il a le sens des deux précédents. D.-S., c de Mazières (A. R.) —Arr. de Melle. — (B.-F.)—Rabelais : « car il ha les yeulx rouges comme un jadeau de vergne. » (L. 1er, c. 39.)

Jadelle, s. f., diminutif des précédents. V.—D.-S., suivant les localités.

Jadeaulée et Jedaulée, s. f., plein un jadeau : « gl' a mingé tout' ine jadaulée de migé. » V. — D.-S., suivant les localités —Contenance, quantité indéterminée. D.-S.—(B.-F.)

Jaffrée, s. f., plein un tablier ; synonyme de « Gironnée. » *V.* ce mot. V., arr. de Poit.

Jaildrai (se), v. pr., se pousser, se tirer. Vienne.

Jainçon (l. *junctura*), s. m. : « les jainçons des doigts m' font grand mal.» V.—Chât. L'on dit aussi : « jaiçon. »

Jaipe (l. *vespa*), s. f., guêpe, insecte. V., arr. Chât., Leugny.

Jaipaie, s. f., cri : « l'enfant dans sa maladie jetait de grandes jaipaies. » D.-S., c. Maz. (A. R.)

Jappai, v. a. et n., hucher, appeler à haute voix. Onomatopée : « jaippe don les gens, Francille. » D.-S., c. Maz. (A. R.)

Jalle, s. f., engelure. V.— D.-S. — Mayenne.

Jalon, s. m., pot au lait. V., arr. de Civ.—« Jaloge, » mesure de grains, de liqueur et de terre. (XIIIe siècle. Manusc.) — Basse latinité : « *jalo*, » mensura frumentarii. (Duc.) — Aube : « jalois, » seau, vase de bois.

Jaloux, s. m. *V.* le précédent. Vend. (C. et P. D.)

Jamblottai, v. n., remuer continuellement les jambes. V.—D.-S.

Jannette, s. f., bourriche. V., arr. de Civ. *V.* Boiroche.—Patois du Berry : « jeannette, » fleur de coucou.

Janot, s. m., crapaud. V., arr. Civ.

Japai (*ja* très-long), v. a., raccommoder et principalement les bas. V. — D.-S.— Limousin : « jâpis, » saisir.

Japillai et Jappaillai, v. n., diminutif de jaippai. *V.* ce mot. Parler sans cesse, criailler, et quelquefois en mangeant, en se fâchant. V.—D.-S.

Jara et Jarau, adj. f. et subst., fille qui n'a pas l'air modeste. V., arr. Civ.—D.-S., c. Maz. (A. R.)

Jaraudai, v. n., jouer. V., arr. de Poit.

Jaraude, adj. f., fille qui aime à jouer; se prend en mauvaise part. V., arr. de Poit. et de Civ. — Patois du Berry : « jaraude, » vesce à fleurs solitaires.

Jareau, s. m., noyau de la noix. V., c. Montm. et de l'Isl.-Jourd. — Patois limousin : « jaras, » quartiers.

Jargotai, v. n., bouillir très-fort. D.-S.—(B.-F.) *V.* Gargotai.

Jarguet, s m., robe d'enfant. Vend. Environs de Doix. C'était autrefois une sorte de jaquette que l'on donnait aux enfants entre la robe de l'enfance et le vêtements de l'homme :

« Et gl' at in grand jarguet. »
(Gust., p. 17.)

Jarige (b. l. *jarigia*), mauvaise terre, terre inculte. V., Alonnes. Il y a près du bourg de cette commune un terrain de très-mauvaise qualité appelé le bois de la Jarige. — « Cum quadam simul jarigia. » (An. 1217.) Noms de lieux : « Jarige et la Jarige. » V.

Jarni, exclamation, peste. Ah ! diable. V.—D.-S.

« Jarni, Perrot, queme te v'la brave »
(Chans. Poit.)

JARNICOTON (r. *jarni*), interj., exclamation. V.—D.-S.

« Jarnicoton, si je prends un bâton,
» Je t'aderserai ton corsage. »
(Chans. poitv.)

—Mayenne (Verger.)

JARNIDIEU, imprécation. Je renie Dieu : « jarnigieu » par euphémisme, « jarnongieu, » et modification, « jarnonguoi. » (Press.)

« Sont o pas, jarnongoy, daux affaires hontouses. »
(Gust., p. 56.)

JAROLAI, v. n., remuer sans cesse, aller et venir : « thiés drôles i n' fasant qu' jarolai. » D.-S.—(B.-F.) Il est pris en mauvaise part dans plusieurs contrées — Provençal : « garro, » jambe ou jarret.

JAROLOUX, SE (r. *jarolai*), adj., celui ou celle qui jarole. D.-S., c. de Celles, Thorigné.

JAROUILLAI, v. n., se frotter les jambes en marchant ; se dit principalement des animaux : « queme gle jarouille ; ilarge don les jambes. » V. — D.-S. — (B.-F.) Par extension, se dit des plantes, des blés bouleversés par la pluie, par le vent ou par le passage de personnes, d'animaux, et d'un vase qui verse mal. V., arr. Civ.

JAROUILLOU, SE (r. *jarousse*), adj, bancal. On applique cette qualification, en particulier, à celui qui a contracté cette infirmité, parce que dans sa jeunesse il a été nourri de jarousse. On a dans le pays des faits de personnes qui, ayant fait abus de jarousse, pour nourriture, ont été affligées de cette infirmité. D.-S., Airv. — V., arr. Civ. — Patois du Berry : « jarraud, » qui a les genoux en dedans.

JARROUSSE (b. l. *jarrocia*), s. f., gesse cultivée, *lathirus sativa*. Dans tout le Poitou. — « Decima et terragium vesciarium et jarrociarum. » (An. 1278. Ayron. Manusc. du Poitou.)

JARRAT, s. m., cosses sèches des pois. Vend. (C. et P. D.) — D.-S. *V.* Charat.

JARRE, s. m., cale en fer servant à presser la queue d'une faux dans la *guiaire*. D.-S., c. Parth. — Français : « grand vase à mettre de l'eau douce. »

JARRES, s. m. pl. On appelle ainsi des courants rapides dans les parties les moins profondes de la Vienne.

JARTI, exclamation, peste. Gust. et Noëls Poitevins.

« Ah ! jarti ! t'y le plus savant. »
[Gust., p. 14.]

JASE, s. f., plaisanterie : « entendre la jase, » ne pas se fâcher quand quelqu'un nous plaisante ; « donner daux jases, » faire des plaisanteries. V. — D.-S.—Français : « jaser. »

JASPILLAI et JASPINAI, v. a. et n., disputer, parler de toutes sortes de choses. V., arr. Civ. — D.-S., suivant les lieux.—Marne.

JAU (l. *gallus*), s. m., coq, dans tout le Poitou. — « Devoir de quatre jaux et douze deniers dû sur la maison d'Ecussé. » (An. 1574. Manusc. du Poitou.)—Provençal : « gau ; uno plumo de gau, » une plume de coq.—Languedocien : « gal, gâou. » — Patois limousin : « jaou. » — Berry, Saintonge : « jau. » — Ardennes : « jau, » coq, petit garçon. — Rabelais : « Les aultres danser comme jau sur braise. » (L. 2, c. 16.) — Noms de lieux : « Jau (le), » Oiré, Marigny-Brizai (V.)

JAU, s. m., robinet. V.—D.-S., dans plusieurs localités.

JAU, s. m., lanière de cuir tortillée en rond et percée d'un trou dans lequel passe le virolet pour le réunir au toulot d'un fléau. (B.-F.)

JAU-BLANC, s. m., gelée blanche. Vend. (C. et P. D.) — Besançon : « jaula, » gelée.

JAU-CHIARD, s. m., coq qui ne vaut rien pour la reproduction. (B.-F.)

JAU-PÈCHAI, s. m., héron, ainsi nommé, parce que c'est un oiseau pêcheur. Onomatopée. V., c. Isl.-Jour.

JAUCOUE, s. f., plante. D.-S., Gâtine. *V.* Droye.

JAUFLÉE, JAUFRÉE, s. f., plein les deux mains : « jauflée de bla. » V., c. Isl.-Jour. Adriers, arr. de Civ. pour « jaufrée. » — Patois limousin : « jaufado. »

JAUNÉE, s. f., feu de la veille de la St-Jean. *V.* Fougeau.— Dans un grand nombre de communes, et en particu-

lier dans celles des cantons de la Villedieu et de Vivône, les assistants, après la cérémonie religieuse, se chauffent le dos au feu de St-Jean, afin de n'avoir pas le renard (mal aux reins) pendant la moisson.—Chacun passe dans la flamme une branche de noyer ayant trois noix que l'on met dans sa bouche, et que l'on fait passer trois fois par-dessus sa tête afin d'être préservé du mal de dents pendant l'année. On l'emporte à la maison pour la préserver de la foudre. Enfin, tous, en se retirant, jettent une pierre autour du feu pour y servir de siége à la sainte Vierge.— Dans le canton de Civray, les bergers apportent au *feu nouvia* une verge de l'herbe de la St-Jean ou de *nousillère* qu'ils ont coupée le matin, avant le lever du soleil; ils en font brûler les feuilles, et conservent ces verges pendant neuf jours. Chaque fois que le troupeau sort de l'étable, pendant ces neuf jours. ils touchent chaque bête avec leur verge. afin de faire prospérer le troupeau. — Dans le canton de Neuville, les hommes mariés sans enfants jettent la pierre dans le foyer de la jaunée, afin d'en obtenir. — L'origine des feux de la St-Jean, d'après Guiart Desmoulins, remonterait au règne de Julien l'Apostat. Voici ce qu'il raconte : « Au tems le mauvais empereur Julien le renoié, prisrent paien les os Jehan, si les esparsirent par les chans, pour l'envie qu'il avoient des grans miracles qui avenoient à son sépulchre. Mais tost après les recueillerent cis paien meisme et les arstrent en feu, et en gitèrent la poudre as vens; et les chans qui la recoillirent en furent tost ensemenciés au cent double des années en avant. Et cist arsins de ses os est tenut por second martyre; et cist secont martyre représentent partout li crestien, car il recueillent au jour de sa Nativité partout les os et les ardent en grant feu... mais peu de gens sevent que cil feu senefie » (Bible de Guiart Desmoulins XIIIe siècle. *Voir* les quatre livres des rois, introduction, p. XXVI.)

JAUPLAI (*pl* mouillés), v. a. et n., jouer à la pousse-pousse. V., arr. Poit. et Civ.—D.-S., arr. de Bress.

JAVAILLONS, s. m. pl., les plus petits épis, ceux qui ne montent pas aussi haut que les autres. (B.-F.)

JAVASSAI (r. *javasse*), v. n., bavarder. D.-S., c. Airvault, arr. de Melle.

JAVASSE, s. f., bavarde. D.-S., c. Airvault.

JAVAU, s. m, la poignée de blé étendue sur le terrain et qui vient d'être coupée par le moissonneur. V., c. Isl.-Jour., Adriers. — Ardennes, Marne : « javau, » fagot, poignée d'épis, etc.

JAVELAI (*jav'lai*), s. m., petit tas de blé que l'on place de distance en distance sur le sillon. D.-S., c. Parth. —Marne : « javeler, » laisser les avoines coupées sur terre.

JAVELON (*jav'lon*), s. m., petit fagot de sarments, javelle. D.-S., c. Maz. (A. R.)

JECOLLE, s. f., lisière avec laquelle on supporte un enfant, pour l'aider à marcher. V., arr. Civ. On appelait anciennement *jecolle* une sorte de bandoulière, ou bande de cuir pour porter le mousqueton.— C'est aussi une écharpe attachée auprès du cou et qui soutient un bras cassé ou blessé. V.—D.-S.

JEDEAU, s. m., écuelle. V.

« Car gl'en avet pre li même
» Sarri in grond plein jedeau. »
(N. P., p. 31.)

— « Jedos. » (Manusc. du Poitou.)— « Jedaulx de boys grans et petis. » (An. 1484.)

JÈPAI, v. a, appeler, onomatopée : « jeppe don pu fort, gle t'endra meux. » V., arr. Civ.

JÈQUE (l. *usque*), prép., jusque.

« Pr' aller jèque à l'église o me coustet sans poine.»
(Bab., p. 13.)

JERZAIS, s. m, vesce multiflore, *vicia cracca*. Vend. (C et P. D.)

JETON, OUNE, s. m. et f., poulain, mule jusqu'à l'âge d'un an. V.— D.-S. —Vend.

JETTE, s. f., rejets de bois taillis d'un ou de deux ans au plus. D.-S., arr. de Bress. *V.* Gite.

JEU, s. f., joie. Vend. (C. et P. D.)

JEUDI, s. m., insecte, le grillon. V. —D.-S.

JEVAUCHAI, v. n., croiser. V., arr. de Civray. *V.* Hauchai.

Jevet, s. m., labourage en travers, pour ne point gâter le blé du voisin : « a-t-on fé un j'vet su man chomp là ou l'blié é négu? » a-t-on fait un jevet sur mon champ, là où le blé est né? V., arr. Poit.—D.-S., arr. Mel.

Jingollai, v. n., vaciller, remuer. (B.-F.)

Jinguai, v. n., danser, folâtrer : « quiau drôle de Jeonti é terjou bé désaimé, gne cinsse jamé de ginguai. » Ce drôle de Jean est toujours bien fou, il ne cesse jamais de folâtrer. V.—D.-S.

Jobe ou Jobet, adj. m., niais, qui se laisse tromper facilement. Dans tout le Poitou.

Jobitre, s. m., se dit d'une personne volage. V., arr. Chât., Mairé.

Joble (*bl* mouillés), s. m., coquillage qui s'attache aux rochers, et dont la coque est un cône aplati. Vend. (C. et P. D.)

Joblinai (*bl* mouillés), v. n., rire, plaisanter, passer son temps à rire. Vend., Font. (C. et P. D.)

Jobbai, v. n., salir : « g'lé jobré de gasse de la tête aux pés. » D.-S., c. Bress.—Vend., Font. (C. et P. D.)

« Et gle s'est tout jobré en mangeant à pougnée. » (Gust., p. 63.)

Jobrou, se, adj., sale, malpropre. D.-S., c. de Bress. *V.* Jabrou.

Joguenet, Joguenette, adj. et subs., qui fait rire par ses niaiseries. D.-S., c. Maz. (A. R.)

Johannée, s. f., feu de St-Jean. *V.* Jannée, suivant les lieux. — *V.* Baudouelle, Chalibaude. D.-S., c. Maz. (A. R.)

Joincle, Jouincle ou Joncle (*cl* mouillés) [l. *juvencus*], s. m., veau de deux ans que l'on commence à mettre au joug. V.—D.-S.—Vend.

Jolivé, ée, adj., joli : « qu'é quoué qu'é si jolivé? » Qu'est-ce que cela qui est si joli? V., c. Isl.-Jourd.

Joliot, te, adj., diminutif de *joli*, se dit des petits enfants. V. — D.-S. — Français : « joliet, tte, » diminutif de joli.

Jollet, s. m., jeune coq, diminutif de « jau. » Vend. (C. et P. D.)—Saintonge : « jallet. »

Jonque (l. *jugum*), s. m., joug. D.-S., c. Parth.

Jopitrai, v. n., faire des jeux bruyants et de mauvaise grâce. Vend. (C. et P. D.) — V., arr. Chât., où l'on prononce : « jopitré. »

Joselle, s. f., foulque, poule d'eau. Vend. (C. et P. D.)

Jotte, s. f., joue. V., c. Isl.-Jour. — D.-S., arr. de Melle.

Jotté, v. n., mêler, réunir : « nos moutons sont jottés. » D.-S., c. Maz. (A. R.)

Jotteriaux, s. m. pl., maladie, gonflement des amygdales. V.—D.-S.—Mayenne.

Jouc, s. m., Jouche, s. f. (l. *jugum*), perchoir à volailles. L'on dit au figuré, d'une conversation dont les expressions sont mal choisies : « c'est à faire tomber les poules du jouc. » V.—D.-S., et Oiré en particulier, pour « jouche. » *V.* Guche.

Jouelle, s. f., treille. V., arr. Chât., Mairé, St-Sauveur.

Jougarde (l. *jocus*), subst. et adj., fille ou femme qui s'habille sans goût. V., arr. P.

Jouillai, v. n., baver. V., arr. de Civ. *V.* Geillai.

Jouquai, v. n. et pr., jucher.

Journaux, s. m. pl., mesure agraire des vignes, dans certaines localités. Très-usité dans les anciens manuscrits. L'on dit aussi : « journal. » — Basse latinité : « *jurnalis*, *jornale*, Gallis *journel*, quantum uno die par boum arare potest. » (Duc.) — Patois du Berry : « journau de terre. » — Marne : « jour, journal, journel, » mesure de terre contenant environ 50 ares.

Jouste (l. *juxta*), adv., auprès. Vend. (C. et P. D.)—Marne : « jouste, jouxto. » —Languedocien : « jout. »

Jouste, s. f., betterave, espèce de *chenopodium*, appelé aussi chou de Paris. V. — D.-S. — « Tous les jours maigres, depuis Pasques jusques à la mi-aoust, de bonnes herbes tant de jouttes que autres. » (An. 1500. Manusc. du Poitou.)

Joute, s. f., plante grasse dont la feuille ressemble à celle de la betterave. V., arr. Poit.

Joute, s. f., mélange de choux, d'or-

ties ou d'autres plantes, et de son, que l'on donne en nourriture aux dindons, aux oies. V., arr. Poit. et Civ.— D.-S., environs de Melle.

JOUTTAI, v. n., réunir. D.-S., c. de Bress. *V.* Jottai.

JOUTTERABE, s. f., betterave. V.

JU, s. m., juchoir. V., c. de l'Isl.-Jour. *V.* Guche. — Aube : « ju, jut, » couché.

JUCHERA, s. m., le plancher d'une écurie, espèce de fenil composé de chevrons ou de simples perches et de planches non jointes qui servent à supporter de la paille ou du foin : « o ya pus d'foin presque su l' juch'ra, enfonts, i n' joindrant pou les fauches; » il n'y a presque plus de foin sur le juchera, etc. V. — D.-S.—Vend.

JUI, s. m., genêt épineux de la grande espèce. V., arr. de Chât.

JUILLAI, v. n., baver. D.-S., arr. de Parth.—(A. R.) *V.* Geillai.

JUISAE, v. n., souffrir intérieurement. Vend. (C. et P. D.)

JULLES, JOUILLES (b. l. *conjuncla*), s. f. pl., lanières de cuir dont on se sert pour attacher le joug sur la tête des bœufs. Dans tout le Poitou. —(Manusc. du Poitou.)—« Jugum cum amblacio et conjunctis quando necesse fuerit. » (Capit. de Charlemagne.)—Provençal : « julhe, juillos. »

JUNQUE, s m., veau de deux ans. V., c. de l'Isle-Jourdain, Adriers. *V.* Joincle.

JUSTE, JUSTIN, s. m., casaquin, la partie du vêtement qui couvre le haut du corps des femmes de la campagne. D.-S. —(B.-F.)

JUTAI, v. n., donner du jus; par extension, couler; « le sang jutait de son bras. » D.-S.—(A. R.)—V.—Vend.

JUTTE, s. f., poirée. Vend., Font. (C. et P. D.)

JUTTERABE, s. f., betterave. Vend. (C. et P. D.).—*V.* Joutterabe.

LABACHE, s. f., insecte de couleur brune. D.-S., c. de Mazières. (A. R.) *V.* Carcelle.

LABIAI (l. *labi*), v. a., calomnier : « prechai trejou labiai les autes? » pourquoi calomnier toujours les autres? Vendée.

LAC (l. *laqueus*), s. m., lacet, cordon de fil avec lequel les femmes serrent leur corset. V. — D.-S.

LACAE (l. *lac*), v. a., se dit du chat, du chien, lorsqu'ils boivent du lait. Vend. (C. et P. D.)

LAÇAI (l. *lacerare*), v. a, battre quelqu'un à coups de corde, de fouet, ou de houssine : « si tu m'enneus pus lintemps i t' lac'ré avec man fouet. » Par extension, et au figuré, tromper, attraper : « i m' sé laissé laçai on ach' tont quiés deux bus. » V.— D.-S. — (B.-F.) — Roman : « lassar. »

LACHET, s. m., ver de terre. V. — D.-S.

LACQUANT, TE (l. *lacus*), adj. verb., mouillé, trempé, couvert d'eau. (B.-F.) —Boiste : « Lagant, » tout ce que la mer rejette de son sein. (Cit. B.-F.)

LACQUASSE, s f., diminutif de lac, petite mare, petite flaque d'eau. D.-S., Breuil-Coëffault. (B.-F.)

LAESSE (g. λυκος), s. f., lice, chienne qui a mis bas. Se prend en mauvaise part aujourd'hui dans nos campagnes, comme autrefois dans les sphères plus élevées, quand on l'adresse à une femme. — Latin : « *lycisca*, » chienne qui vient d'un chien et d'une louve, ou d'une chienne et d'un loup. — Roman : « leissa, » chienne. (Cit. B.-F.)

LAGNOU, SE (g. λαγγεύν), adj., paresseux, lâche. V — D.-S. — Plaintif, à plaindre. Vend. (C. et P. D.)—« Lagny, » c'est le surnom que les Parisiens donnèrent à Jean-sans Peur, duc de Bourgogne, à l'occasion de la persistance de ce duc à rester à Lagny-sur-Marne

(1416) : « Jean-de-Lagny, » qui n'a hâte. — Italien : « lagnoso, » plaintif. — Anglais : « l'agger, » celui qui s'arrête, qui s'amuse.

LAGOUE, s. m., ruisseau. D.-S., c de Bress. — Environs de Melle. (Rondier.)

LAICHE, adj., ver de terre. V. — D.-S. V. Lachet.

LAI, LAIS, adv., là ; « de lai, » au de là ; « Lai-bas, » là-bas. V.—D.-S — Vend.

« I cherche quieu pretout, pr'iquz prc lais, pr' [icy. »]
(Bab., p. 11.)

— Coutume de Charroux : « lai, » (art. 1er) — Patois limousin et languedocien.

LAIN (l. *longè*, s. m., loin. V. — D.-S. — Vend. — Patois du Limousin : « lai. » — Gascon : « lén. »

LAIRES (l. *lar*, *lares*), s. m. pl., feu et lieu. Vend. (C. et P. D.) — Latin : « lar, » le feu, le foyer : « lares, » les dieux protecteurs d'une famille.

LAISSUS, adv. de lieu, au dessus. V. — D.-S. — Gascon : « lassus. »

LAITEAU, s. m, jeune baliveau de réserve. V., arr. de Chât., Vaux. — Français : « lais. »

LAITERON et LAITON (lait'ron) [r. *lait*], s m, veau, poulain ou cochon qui tète. V. — D.-S — Patois du Berry : « laiton »

LAIZ ou LAIZE, s. f., bordure, lisière : « la laize d'un jardin, la laize d'un bois. » — Laisse. « chaignes, gros boys et autres boys estans en la laisse de Pouglé. » (An. 1513, Vas'es, manusc.)

LAMBALLE, LAMPE, s. f., fanon du bœuf. V., arr. de Poit. et arr. de Chât. pour *lampe*. — Lampe : nom d'une aumône consistant en la chair de trois bœufs qui se faisait une fois l'année en l'abbaye de Saint-Maixent. (Manus. du Poitou.)

LANDAUX, s. m. pl., andains, rangs de foin disposés en sillons. — Basse latinité : *andainus*, bande de pré d'une longueur indéterminée, et de la largeur d'un coup de faux (Guérard. Cit. B.-F.)

LANDÉ et LANDIN, s. m., chenet V. — D.-S., suivant les localités. — Item II landers. (An. 1329, manusc. du Poitou.) — Patois du Berry : « languet. » — Français : « landier. »

LANDES, s. f. pl., œufs de poux. V. — D.-S. — Mayenne.

LANDON, s. m., lisière avec laquelle on supporte un enfant pour l'aider a marcher. V., arr. de Poitiers. — D.-S.

« L'un donne à Jésus un landon
» Et l'autre une chemise. »
(N. P., p. 54)

— Défense par la coutume du Poitou de « tenyr des chièvres, sinon aux laboureurs à ung areau une chièvre et aux laboureurs a deux areaulx deux, lesquelles ilz seront tenuz mener pasturer par les champs herbuz et les tenyr par ung landon. » (1579.)

LANDOU, SE (r. *landes*), adj., rempli de landes. Par extension, terme de mépris. V. — D.-S.

LANDOU, SE, adj, paresseux, fainéant. D.-S., c. de Celles.

LANFET, s. m., lin. Vend, Font. (C. et P. D.) — « Dixme de blez, vendanges, potages, lanfets. » (An. 1459. Vouvent, manusc.)

LANGAGEAI, v. a., faire la langue à quelqu'un, lui dire comment il faut parler, ou faire : « gl'a eu bia le langageai, gn'a pou meux russi ; » il a eu beau lui faire la langue, il n'a pas mieux réussi. V. — D.-S. — Patois du Berrry : « languer, » styler, faire la leçon.

LANGANGER, ÈRE (l. *linguax*), adj., celui ou celle qui parle insolemment. V. — Patois du Limousin : « lingojez. » — Patois du Berry : « langard, languard. »

LANGERON (*lang'ron*), s. m., langes. D.-S. — V. Drapea. — Basse latinité : « *langeolum*, » vestis interior lanea monachorum ad genua usque pertingens, sic dicta, quod *lanea* fit, unde laneos panniculos quibus infantes circumvolvuntur, *langes* etiamnum appellamus. (Duc.)

LANGUE-DE-BŒUF, s. f., plante, la buglose, dont les feuilles ont en effet la forme, et au toucher la rudesse de la langue de bœuf. Onomatopée. (B.-F.)— V., arr. de Civ.

LAPACE, s. f, plante, bardane glabre. D.-S. — Vend.

LAPAI (g γλάπτειν), v. a, saisir, em-

poigner ; et par extension coller : « ou lape coumme gemme ; » çà colle comme poix. V. — Français : « laper, » boire en tirant l'eau avec sa langue.

Lapinou, se (r. *lapai*), adj., qui prend qui tient, se dit principalement des terres grasses, difficiles à labourer quand elles sont détrempées par les pluies. V., c. de la Villedieu.— Civ. — Aube : « lappeux, » gras, gluant.

Lappe (r. *lapai*), s. f., plante, synonyme de *lapace*, ainsi appelée parce qu'elle prend et arrête ceux qui passent. Onomatopée : « Lappa in tabernaculis eorum. » (Osée, 10, 8.) V., arr. de Civ. et de Chât. — D.-S. — Roman : « lappa. » — Portugais et catelan, « lapa. » — Patois du Berry : « lappes, » capitule de fleurs ; tête de la plante appelée Bardane.

Laquai, v. a., se dit du chien ou du chat qui boit du lait. V., arr. de Poitiers et de Civ. — V. n., se dit des cochons qui se vautrent dans l'eau. V., c. de Saint-Savin et de Montm.

Lardé, ée (l. *laridum*), adj., pain qui n'est pas levé. V., arr. de Chât. *V.* Ali.

Large (l. *largus*), s. m., place de chaque animal dans une étable. D.-S.

Latineas, s. m., latin (Gust.)

« Passe qu'o set en latineas
» Mais que gie nous laissant parler Poitevineas. »
(P. 73.)

Lau, lé, loc., chant des bergères : « la bergère chont' le lau lé pre fair' bauvai ses cheins. » D.-S., c. de Bress *V.* Dauraileau.

Lauteu, adj., écervelé. Vend. (C. et P. D.)

Lavart et Lavert, s. m., le lézard vert des bois. V., c. de Civ., Linazai, c. de Vouillé, Chalandray. — D.-S., c. de Thénezai, arr. de Melle — (B.-F.) — Roman : « lazert. » — Gascon et limousin : « luzèr. »

Lavoué et Lavoure (l. *lavare*), s. m., pierre, ou planche sur laquelle on bat le linge en le lavant. V., arr. de Poit. et de Civ. — C'est aussi le lieu où on lave.

La-voure, adv., là où, et simplement où. V.— D.-S. — Vend. — Champagne : « Là vou, » là où.

Lé, pr. pers. 3e pers., elle. V. — D.-S. Suivant les lieux.

Lebrou, s. m., glouton, qui dévore. (B.-F.)

Lede, s. m., clou qui traverse le bout d'un essieu pour empêcher la roue de sortir : « quielle chârte vé bay, a bat à lede, » c'est-à-dire cette charrette roule bien. D.-S., c. de Bress.

Legnou, Lignou, s. m., filet sous la langue qui empêche les enfants de s'allaiter. V.— Vend.— Patois du Berry : « lègnoux, » il n'a pas le *lignour*, il parle facilement.

Lérot, e, adj., niais, imbécile. D.-S. — V. — Vend.

Lerot, s. m., loir, animal. V. — D.-S. — Vend. — Marne : « petit rat, loir. »

Lés adj. démonst. plur., ceux : « lés de derrière, » ceux de derrière. V., c. de l'Isl.-Jourd.

Lessi, s. m., eau de lessive. Dans tout le Poitou. — Roman : « lissiu ou leissiu. » — Patois du Berry : « lessif, lessu, lissu »—Saintonge : « lessi, » — Yonne, Haute-Marne : « lessu. » — Rabelais : « puis en frotta une partie d'huylle de noix pour voir si elle estoyt point escripte de lexif de figuier. »

Létreau et Letrieau, s. m., pissenlit frisé qui blanchit sous les mottes de terre, pendant l'hiver. V., arr. de Châtellerault.

Leu, pr. pers. et adj. poss., leur : « leu frère, leuz oncle, » leur oncle. — Lau.

« Ne cralus point lau funée. »
(Gust., p. 2.)

— Roman : « lor. » — Ital.: « loro. » — Ancien français : « lo. »

Leuche, s. f., ver de terre. V. — D.-S. — Vend. *V.* Lachet.

Leurre (l. *lutra*), s. f., loutre. V., arr. de Chât. — « Louhère : » pour les despens de Cybart le loreour et de ses gens qu'il a fait l'espace de XIII jours qu'il demeura au mois d'avril l'an mil CCCXXIV et XII à chacer et prendre louheres en l'estang despentaigne. (An. 1391, Dienné et Verrières. Manusc. du Poitou.) — Rabelais : « les jambes comme une leurre. » (L. IV, c. 31.)

Leuze (*eu* très-bref), s. f., clou qui

traverse le bout d'un essieu de charrette pour empêcher la roue de sortir. V., arr. de Civ. V. Lede.

Levarde, s. f., lézard gris des murailles. V., arr. de Chât. V. Grapiette.

Levé (l. *levare*), v. a, donner la première façon, soit à un champ, soit à une pièce de terre précédemment en prés, en pâtis, etc. (B.-F.) — Dans tout le Poitou.

Coutume de Poitou : « et aussi (le Seigneur dominant) ne lèvera pas les prez ne les pasturages quand le fief tombe en rachat. » (Art. 136. Cit. B.-F.)

Levrache (l. *lepor*), s. f., la femelle du lièvre. V., arr. de Civ.

Lezerou, se (lez'rou), adj., malpropre: « les drôles à Bern' gouraesse (la femme Bernegou) sant ails bé lez'roux ! » D.-S., c. de Celles.

Lézi, s. m., loisir. D.-S., Châtillon. —Patois du Limousin : « lézéi. »

Lézi (à-de), loc, avoir du loisir, ne faire rien : « tê bé a-de-lézi aneut, » tu es bien à ton loisir aujourd'hui. V., Montm. — D.-S., Châtillon. — « Laési (à-de). » Vend. (C. et P. D.)—Besançon : « ai lési. »

Li, pr. pers. 3e pers., lui. Dans tout le Poitou.— « Li, » elle. D.-S., c. d'Airvault et de Châtillon. — Roman, Gascon, Berry : « li, » lui. — Italien : « gli. »

Lia, s. m., liard, ancienne monnaie. D.-S.

Lian, adv., ici, là-bas, au dedans ; « lian d'dans, » là-bas. Dans tout le Poitou.

« Entre lian le cousin roy. »
(Gust.)

— C'est l'ancien mot français : « leans, » (*l* mouillé). « Léans » est le corrélatif de « céans. » (Press.)

Lian-de-Revers, s. m., jambe de force. D.-S., c. de Celles.

Liaque, adj. des deux genr., qui tient aux pieds. V., arr. de Chât. V. Aglat.

Liavart, s. m, lézard vert. D. S., c. de Bress. V. Lavart.

Lichai (r. *liche*), v. a., manger avec gourmandise. — V. — D.-S. — Patois de la Saintonge, du Berry et de la Marne : « licher. »

Liche, s. f. (g. λείχω), gourmandise : « aimer la liche, » c'est aimer la bonne chère. V. — D.-S. — Saintonge : « licherie. » — Mayenne : « liche. » — Patois du Berry : « lécherie. » — Marne : « liche, » miette, peu de chose.

Lichou, se (r. *liche*), adj, gourmand, ivrogne. V.—Saintonge et Berry : « licheur. » — Patois du Limousin : « Lechodiez. » — Mayenne et Marne : « lichard, licheur. » Primitivement « lichèrres et licheor » signifiaient gens méprisables.

Lidoibe, adj, chèvre en chaleur. V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.) — Vend. (C. et P. D.)

Lie (l. *ligare*), s. f., corde de charrette. Dans tout le Poitou.

Liée, s. f., le temps que l'on met à labourer avec des bœufs. V. — D.-S. — V. Bordée.

Lienne, s. f., glane. Dans tout le Poitou.

Lienné (r. *lienne*), v. a., glaner. Dans tout le Poitou.

Lienneux, se, adj., celui ou celle qui *lienne*. Dans tout le Poitou.

Lier et Délier (l. *ligare*), v. a., lier, c'est attacher le joug sur la tête des bœufs, au moyen des *juilles*, pour les atteler à la charrue, à la charrette. Délier c'est leur ôter le joug. Il faut lier, il faut délier, se comprend parfaitement sans que l'on soit obligé d'y ajouter le mot bœufs. (B.-F.) — Dans tout le Poitou.

Lievrache, Lievresse, s. f., femelle du lièvre. (B.-F.) — D.-S., arr. de Bress. et de Parth., pour « lievresse. »

Lignou, s. m., fil ciré qu'emploient les cordonniers, ligneul. V. — D.-S. — Crin dont on fait des collets pour prendre des petits oiseaux. V. — D.-S. — « Une paire de lignoux à prendre des oiseaux. » (An. 1694. Manus. du Poitou.)

Lille, s. m., lierre. V., arr. de Civ., c. de Montm. et de l'Isl.-Jourd.

Limante, s. f., morceau de bois qui porte sur les quenouilles des lits, et supporte les rideaux. (B.-F.)

Limoireux, se (l. *limosus*), adj., gluant, visqueux. (B.-F.)

Limoiries, s. f. pl., trace, vestiges de limaçons. D.-S., c. de Celles.

LIMONIA (l. *temo*, *temonis*), s. m. pl., timons d'une charrette. Dans tout le Poitou. — Latin : « *temo*, » le timon ou la flèche d'un charriot. — Basse latinité : « *limonerius*, equus ad currus temonem. » (Duc.)

LINCIT, s. m., eau de lessive. D.-S., c. de Bress. *V.* Lessi.

LINGAGI, v. a., faire la langue à quelqu'un.

« Vous avez bea lez llngagi
« Et tot vetre fat arrangy. »
(Gent. Poël.)

LIRE, s. m., lierre. D.-S. — (B.-F.) *V.* Lille.

LIRETTE, s. f., bande d'étoffe qu'on utilise en cousant les morceaux ensemble pour en faire des tapis de lirettes. (B.-F.)

LIROU, s. m., loriot, oiseau. Vend., Font. (C. et P. D.)

LISETTE, s. f., betterave. D.-S., Saint-Aubin et Noirlieu. — Gesse sans feuilles. (B.-F.) *V.* Geargia.

LIT, s. m., chartil. V., c. de l'Isle-Jour. *V.* Chartiou.

LITRÉE, s. f., bande, morceau d'étoffe, de papier, etc., longue et étroite: « i m' seut emporté en passont lai tout ine litrée de ma blouse. » D.-S. — (B.-F.) — V. — Basse latinité, *litra*, listra, limbus, ora. Hinc origo vocis, *listre* vel *litre* apud nos vulgo usurpatæ pro *lituris nigris*, etc. (Duc.)

LIZARDE, s. f., lézard gris. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. *V.* Grapiette.

LIZE, s. f., argile, terre grasse. — V. — D.-S. — « Droit du sieur Duchilleau de prendre de la terre lize et du sable dans les bois de la seigneurie de Vasles pour ses tuileries du Chilleau. » (An. 1764. Manus. du Poitou.)

LLARDRE, LLERDRE (*ll* mouillés) [l. *ardere*], v. n., allumer le feu, le faire flamber : « thou fu n'llerdre d'gir ; » ce feu ne flambe guère. Vend. Sabl. et Chaum.

LOCHE, s. f., genre de vers mollusques nus, semblables au limaçon terrestre, sans coquille « gras coum' in' loche, » se dit d'une personne très-grasse. Dans tout le Poitou. — Patois du Berry. — Français : « loche, » petit poisson de rivière. — Noms de lieux : « Loche, » Asnois ; « Locherie (la), » Béruges. (V.)

LOCHÉ, ÉE, adj., très-gros. Vendée. (C. et P. D.)

LOCHÉ (r. *loche*), v. n., se dit des récoltes mangées par les loches : « thiés blés sant tout lochés. » (B.-F.) — Français : « locher, » secouer.

LODE (g. λορδος), adj. des 2 genres, lâche, lourd, fainéant, paresseux. (B.-F.) — Basse latinité : « *lurdus*, spurcus, impurus immundus, vel potius stolidus quomodo nos *lourdaut* dicimus. » (Duc.)

LODENAI (r. *lode*), v. n., lambiner, faire le paresseux : « thio drôle y n' fé qu' lodenai. » (B.-F.)

LODIER, s. m., couverture de lit faite de coton ou de laine piquée entre deux toiles. V. — « Lict garny d'un matellat et lodier. » (An. 1519. Manusc. du Poitou.)

LONDAE, LONDAI, s. m., chenêt. Vend. (C. et P. D.) — D.-S., c. de Bressuire, pour « londai. » *V.* Landé.

LONDIN, s. m., lisière pour soutenir les enfants. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. *V.* Jecolle.

LONG (i qui au, qui au), loc., ici, auprès, lieu non éloigné. V. — D.-S.

LONGEAU, DE (l. *longus*), adj., long, allongé, fluet : « quielle feille s'ré poué mal, s'a n'avet la figure longeaude ; » cette fille serait assez bien si elle n'avait pas la figure allongée. D.-S.

LONGIÈRE, s. f., essuie mains. — « Deux bassins et deux longières pour laver les mains en chapitre. » (An. 1500. Manusc. du Poitou.)

LOQUE, s. f., gras-double. V., arr. de Poit. et de Chât.

LOQUE, adj., imbécile, et s'adresse plus particulièrement aux femmes. Vend Sablais.

LOQUENCE (l. *loquentia*), s. f., voix, parole : « avoir une bonne loquence, » c'est avoir une voix forte, claire et sonore. V. — D.-S. — Champagne.

LOQUET (*qu* mouillés), s. m., troupeau de moutons : « t'as acheté tout in loquet d'moutons, vesin. » D.-S. — (B.-F.)

LOQUET, s. m., c'est le mot français : « hoquet. » V. — D.-S.

LOQUETAI, v. n., s'arrêter, rester court. V. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. *V.* Hoquai.

LORGNE, adj. des deux genres, morne,

triste, abattu, se dit des bêtes et des gens. D.-S., arr. de Parthenay.

Loria, s. m., crachat dégoûtant et fréquent. V., arr. de Chât V. Crabant.

Lou, pr. pers. 3e pers., leur : « lou père, lou mère. » V. — D.-S.— Vend, suivant les lieux. — Ardennes, Marne. — Gascon : « lou, » lui, le, « lous, » les — Languedocien, limousin : « lou. »

Louain (l. *levare*), s. m., c'est le substantif français : « levain. » D.-S., arr. de Parth

Loubatai et Loubatia, s. m., louveteau. — Au figuré, un loubatia est une personne qui ne pense qu'à elle. Patois limousin : « loubotou. » — Provençal : « loubatoun. » Noms de lieux : « Loubautière (la). » Buxerolles : « Loubatière (la). » Benassais. (V.)

Loube, s. f, morceau de bois fendu pour maintenir le linge au séchoir. V. — D.-S.

Louberie, s. f., avarice : « qu'ou gars n'a qu' la loub'rie en tête. » V., arr. de Chât.

Loube, s. m., écorce de mil. Vendée. (C. et P. D.)

Louc-a-Barraud, loc, ivrogne, gourmand. (B.-F.)

Loue (l. *locatio*), s. f., louage : « aller a la loue, » c'est se rendre dans le lieu où se fait le louage des journaliers et des domestiques. (V.)

Louère, s. f., loutre. V., arr. de Civray. V. Leurre.

Loubier, s. m., lucarne. Vienne.

Lougeai (r. *loue*), v. a. et pr., prendre quelqu'un à son service, et se mettre au service de quelqu'un. V., arr. de Civ. — Provençal : « louga (se); que vengué se louga, » qu'il vint se louer. — Patois limousin : « lugar (se). »

Lour, pr. pers., leur. V — D.-S. — Vend.

Louvres, s. m. pl., se dit du papier brûlé, et plus particulièrement des feuilles brûlées qui voltigent. D.-S., c. Celles.

Lube, s. f, chandelier pour tenir la chandelle de résine. Vend. Font. (C. et P. D.)

Lucane, s f., raisin blanc. V., arr. de Civ. — Français : « lucane, » genre d'insecte coléoptère.

Lugrai, v. n., être gluant, gras, commencer à se corrompre. Vend. (C. et P. D.) — D.-S. — (B.-F.)

Lugrant, te, adj. verb., Lugreux, Lugrou, se, adj., gras, gluant. V. — D.-S. Suivant les localités.

Lumat (l. *limax*), s. m., limaçon. Dans tout le Poitou. – Patois du Berry.

Lunotte-Jaune, s. f., oiseau, le bruant (B.-F.) — Patois du Berry : « linette, » linotte.

Luque (en), loc, se dit des chèvres en chaleur. D.-S., c. de Bress. V. Lidoire.

Lurau, subst. m., luron. Vend. — Gusteau. — Patois limousin : « lura, » imbécile.

Lure, s. f., manie. Vend. (C. et P. D.)

Luz (l. *lucius*), s m., brochet : « pour deux gros luz qui furent présentés au receveur XXVI s. » (An 1396. Manusc. du Poitou.)

Luzet, s. m., vesce sauvage. D.-S., arr. de Bress. — Berry : « luzet. »

Ma, pr. per. 1re pers., moi. V. — D.-S —Vend., suivant les localités.

Mabi, e, adj., écrasé, affaibli : « Mateluche é bin mabi de pi quiequ' temps ; » Mathurin est bien affaibli depuis quelque temps. V., arr. Chât.

Mable (*bl* mouillés), adj., faible, nul, sans valeur.

« Voiux de pauvres gens daux hommes le pu [mable » (Gust., p. 60.)

Mache (*a* très-long), s. m., appétit; être ou n'être pas en « mâche, » c'est avoir ou n'avoir pas d'appétit. V. — D.-S.

Mache (*a* très-bref), s. f., bugrane des champs, plante. V.—Vend —D.-S. — Espèce de luzerne sauvage quo l'on rencontre dans certaines terres.

Machée (*terre*), adj. f., se dit de la terre battue par l'eau V., c. Isl.-Jour., Adriers. — Noms de lieux : « Machère

(la), » Bourg-Archambaud, Saulgé. (V.)

Machelé (*mach'lé*), s. m, grosse dent. V., c. St-Sav., Journé.

Macher (*a* très-bref) [l. *mactare*], v. a. et pr., meurtrir. V. — D.-S. — Vend. — Roman : « macar et machar, » battre, frapper. — Gascon : « machuca. » — Battre.

Machouinai (r. *mâchoire*), v. a et n., manger lentement avec dégoût V. — D.-S., suivant les lieux. — Marne : « mâchonner, » manger sans appétit.

Machure (*a* bref), s. f., contusion, meurtrissure. Dans tout le Poitou. — Ancien français.

Maçon, s. m., oiseau, ainsi appelé parce qu'il niche de préférence dans les vieux murs. Gournay. (B.-F.) Onomatopée.

Macrea, s. m, petit polisson. Vend.

Macreux, s. m., terrain. Vend. (C. et P. D.)

Madae, s. m., madrier. Vend. (C. et P. D.) — Espagnol : « madera, » bois.

Made, adj. des deux genr., s'applique à la chair meurtrie et à toute boisson un peu acide ; « tan vaein s'ré bé bein, mai ol é d'mage qu' l'é in pouae made, qu' vau tu qu i t' dise ? » Ton vin serait bien bon, mais c'est dommage qu'il soit un peu acide, que veux-tu que je te dise ? D.-S., c. de Celles.

Madeure, adj. des deux genres, lourd, pesant. (B.-F.) — Roman : « madeyra ou madeira, » matière (Cit. B.-F.)

Madre (l. *madere*), adj. des 2 genr., pain qui n'est pas bien cuit. V., arr. Civ. — Moite, humide. D.-S. — (B.-F.) — Vase, coupe, s. f. : « item deux madres à pié d'argent. » (Manus.) — Ardennes, Aube, Marne : « madre, » vase de bois veiné, ou d'agate, ou de marbre.

Magau, s. m., petit lait. V., arr. de Chât. — Basse latinité : « *mesga*, » serum lactis.

Magaudé, v. a., sucer du mauvais lait. Se dit des enfants qui sont allaités pendant une nouvelle grossesse. V., arr. Chât.

Maglot (*gl* mouillés), s. m., pain qui n'est pas bien cuit. D.-S. *V.* Madre.

Maglotons, s. m. pl., petits grumeaux qui se forment dans la farine quand on ne la délaye pas avec soin. D.-S. — (B.-F.)

Magnée, s. f., enfant nouveau-né : « paure pequite magnée, » pauvre petit enfant. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.) — Basse latinité : « *mainada*, *maisnada*, etc., familia, quasi mansionata ; Italis, masnadæ ; mesnée, mesnies, meigne, Gallicis. » (Duc.) — Patois limousin : « mognia. » — Languedocien : « manit. » — Ardennes : « magnie, » assemblée, foule, suite.

Magotou, s. m., petits grumeaux qui se forment dans la farine quand, en l'employant avec du lait ou de l'eau, on ne la délaye pas avec soin. V., c. de l'Isl.-Jour., Adriers. *V.* Maglotons.

Magré, adj., c'est le mot français maigre. V., c. Isl.-Jour., Luchapt.

Mai (très-long) [l *magis*], conj., plus, davantage : « tan mai, » beaucoup, plus ; « tan mai gl' o f' ra, tan mai i m' fach'ré ; » plus il le fera, plus je me fâcherai. Dans tout le Poitou. — Gascon : « may, » davantage. — Saintonge. — Provençal : « mai ; n'acamparien bèn mai ; » ils en amasseraient bien davantage. — Patois limousin : « mai. » — Patois du Berry : « mais, » plus ; d'abord, en premier lieu — Ancien français : « mais. »

« Bat l'air qui n'en peut mais. »
(La Fontaine, fable du lion et du moucheron.)

Mai (l. *me*) [long], pr. pers. 1re pers., moi. V. — D.-S. — Vend. *V.* Ma.

Mai (bref) [l *maius*], s. m., aubépine. Dans tout le Poitou. Onomatopée. — Patois du Berry. — Noms de lieux : « Mai (les), » Bellefonds. (V.)

Maie (l. *me*), pro. pers. 1re pers, moi. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

Maigristin (l. *macer*), adj., diminutif de maigre ; légèrement maigre : se prend aussi dans le sens de souffreteux. D.-S. — (B.-F.) — Français : « maigrelet, » un peu maigre.

Mail (l. *milium*), s. m., mil. Pour le manger, on le prépare ordinairement au lait. Vend.

« Gl' avoit in pot de mall qu' l'avant mangé les [chats. »
(Gust., p. 35.)

Noms de lieux : « Mail (le), » Mignaloux-Beauvoir. (V.)

Maillée, s. f., meule de gerbes faite dans la cour d'une ferme. D.-S. — V., arr. P., arr. Civ.—(B.-F.)

Maillochai (r. *mailloche*), v. a. et pr., donner des coups : « maillochai quelqu'un, » le battre, le frapper comme à coups de mailloche ; « faire maillo chai, » faire donner des coups. V., arr. de Poit. et de Civ.—D.-S., c. de Bress., arr. de Parth.

Mailloche, s. f., diminutif de *maillée*. Se dit des gerbes de blé ou de foin entassées pour les garantir de la pluie. V., arr. Civ.—D.-S.— L'on dit à celui que l'on taxe d'exagération ou de mensonge : « ol é autant vré c' qu' tu dit, comme le diable chie dos mailloches. » (B.-F.)

Mailloche, s. f., maillet. V.—D.-S. —Patois du Berry : « maloche, malotte, maluche, » gros maillet à fendre le bois.

Mailloché, **ée**, adj., meurtri, froissé ; s'applique principalement aux fruits : « quiés poires sant toutes maillocheies. » V.—D.-S.—Vend.

Maingaillère, **Mongaillère**, s f., petite ouverture en forme d'entrée de poche, qui est faite sur chaque côté des jupons des femmes de la campagne, et qui leur permet de passer la main pour prendre les objets placés dans leurs poches de dessous. V., arr. Civ.—D.-S. —(B.-F.)

Mainzi, **Minsi**, s. f., feuilles d'orties hachées avec de la mie de pain ou du son pour nourrir les dindonneaux et les oisons. (B.-F.)

Maisselle (l. *maxilla*), s. f., mâchoire, dents. V. — D.-S. « Item une bouète d'argent... en laquelle est la maisselle de Monsieur sainct Pierre. » — (An. 1469, arch. St Hil., n° 287.) — Roman : « maissella. » — Aube, Marne : « maisselle, maixelle, » joue, visage.

Maisselier (r. *maisselle*), s. m., grosse dent, dent molaire. V.—D.-S.— (B.-F.)—Basse latinité : « *maxellarii*, dentes. » (Duc.)—Provençal : « maisso, a fa cruci ma maisso, » a fait grincer ma mâchoire. — Anc. français : « maisselers, » dents.

Maitriaud, **e** (l. *magister*), adj., celui ou celle qui commande d'un air impérieux, qui veut faire le maître. V. —D.-S.—Ancien français : « maistrie, » morgue, fierté.

Malageai (l. *male*, *agere*), v. n., être malade : « all' é déjà corps ! a n'a pou malageai lintemps. » Elle est déjà morte ; elle n'a pas été longtemps malade. D.-S., c. de Bress.—Vend., Font. (C. et P. D.)

Malainai, **Malainssai** (*male esse*), v. n., prendre de la peine, se fatiguer pour gagner, travailler fort et beaucoup : « y gagne ma vie, mais en malainant. » (B.-F.) V.— D.-S. — Roman : « malanan, » malade, malheureux, « malanensa, » maladie. — Patois du Berry : « malaiser (se), » se gêner.

Malaiseté (malais'té), s. f., privation, souffrance. V., arr. Chât.— Basse latinité : « *malatatus*, » qui male habet. (Duc.)

Malan (l. *malum*), s. m., toutes sortes de plaies en général et principalement celles qui présentent de dangereux symptômes. « Ol y a v' nu in malan qui l' f'ra bin souffrir. » D.-S.—(B.-F.)

Malegable (*male habilis*), adj., malhabile. Vend. (C. et P. D.)

« Sévère ou malégable. »
(Gust., p. 99.)

Malegagne (mal'gagne), s. f., corvée, prestations en nature. V.—Noms de lieux : « Malligagnes, » Genouillé. (V.)

Malessoine, s. f., malaise :

« Gl' agassit tant les hugueneau
» Que gle les mit en malessoine. »
(Bab.)

Malingé, v. a., mélanger : « i-z-ont malingé tout, pouères et poumes ; » ils ont tout mêlé, poires et pommes. V., arr. de Chât.

Maltoutour, s. m., maltotier.

« Lez maltoutours sont dégradez. »
(Gent. Poëtv.)

Mancrot, **te** (l. *mancus*), adj., manchot. Il est aussi pris substantivement. V. — D.-S. — Patois limousin : « manco, » gauche.

Mandrae, **Mandrai**, **Mindrai** (r. *mandre*), v. n., diminuer. Vend. (C. et P. D.)

Mandre et **Mendre** (l. *minor*), adj.

des deux genr., moindre. V., arr. Civ. —D.-S.

« Au maudre mot qu'on dit gle se montrant re-
[vesche.
(Bab., p. 46.)

« Et si y sera cette besoigne a aussi petitz ou mendres frais et despens, et plus seurement traitée. (An. 1428, arch. St-Hil Bourg, p. 9.) — Maindre : « le maindre plus légier frais. » (1450. Arch. St-Hil. Egl., suppl. n° 31.) — Gascon : « mendre. » — Patois du Limousin : « mindré. » — Languedocien : « mendro, mendré. »

MANDRIGORGNE, s. f., bête fantastique qui est supposée donner la prospérité. Celui qui prospère, la maison qui s'enrichit a une mandrigorgne à sa disposition. V., c. Montm.

MANES, s. f. pl., insectes, les phryganes. V.

MANGITIONS, s. f. plur., grattelle ou petite gale, démangeaison. D.-S. — (B.-F.) *V.* Gratelle.

MANIFAIT (*male factus*), adj., contrefait. V., arr. Poit.—D.-S.

MANIGANT, MENIGANT, adj verb., faible d'esprit, bateleur, faiseur de farces. V., arr. Chât. — Basse latinité : « *maniculare*, dolum vel strophas excogitare. Galli dicimus *manigancer*, faire des manigances, quasi manibus ludificare, uti agunt præstigiatores. » (Duc.)

MANIVAULE, s. f., fleur de farine, qui, dans les moulins, vole autour de la meule. D.-S., c. de Celles, c. de Chef-Boutonne. (B.-F.) *V.* Auve.

MANJOUÈRE, s. f. (l. *manducare*). Crèche. V.—D.-S.

« Naquu de la Verge mère
» Qui l'a mis dans une manjouère. »
(N. P., p. 21.)

MANN, s. f, main. Vend. Sabl. et Chau.

MANOIAI, MANOPAI (l. *manuari*), v. a., manier grossièrement, tripoter : « tu n' finira pas de manoiai quieuqui. » V.—D.-S.—Basse latinité : « *manopera*, *mannopera*, manuum opera. (Duc.) — Marne : « manoier, » manier, frapper des mains.

MAQUERIE (maq'rie) [l. *macula*], s. f., crachat sale et dégoûtant. Vend. *V.* Crabant.

MAQUILLAGE, s. m., arrangements, projets ridicules ou impossibles ; travail fait sans soin et sans attention : « qu'est-o don que thio maquillage? que fazé-v' don ? » Qu'est-ce donc que cet arrangement? que faites-vous donc? D.-S. — (B.-F.)—c. Bress.

MARAN, adj. m., se dit des bêtes et des gens, qui, malgré la bonne nourriture, ne peuvent engraisser. V.

MARANNE (b. l. *marani*), s. m., avare, grippe-sou, fesse-Mathieu. (B.-F.) —Basse latinité : « *marani*, » apud Hispanos Mauri appellari solent. (Duc.)

MARAS (g. μερος), s. m., morceau, désigne le plus ordinairement un petit espace pris dans un plus grand : « ton blé è-t-eil gelé, dis' Piarre? — Ol i en a queuques p'tits marâs. » (B.-F.)

MARAU, s. m (b. l. *mara*), marais. Vend., c. de Chalans — Basse latinité : « *mara*, » palus, lacus, stagnum. (Duc.)

MARAUD (l. *mas*, *maris*) [*a* bref], adj., terme de tendresse pour désigner les enfants ; il signifie aussi enfant en général. V. — D.-S.

« Daux marauds tondus queme daux œufs
» Chantiant menus quem' daux cheveux. »
(Chans. poit.)

Français : terme de mépris, coquin, fripon, gueux.

MARAUD, E, adj., s'applique aux animaux qui engraissent difficilement. D.-S.—(B.-F.) *V.* Maran.

MARAYE, MARÉE (l. *marcor*), s. f., gangrène, pourriture provenant d'égratignures qui s'enflamment et causent de vives douleurs. Pour guérir ces plaies, les paysans prennent une poignée de foin légèrement humectée, la saupoudrent de sel de cuisine, y mettent le feu et exposent la partie malade à la fumée, et c'est ce qu'ils appellent faire *la maraye*. Les superstitieux portent sur eux du sel de cuisine pour prévenir cette maladie. D.-S.—(B.-F.)—V., arr. Civ.—Basse latinité : « *marancia*, » dolor qui concipitur ex aliquo damno. — Ancien français : « marance et maranche. »

MARCELOT (l. *merx*, *mercis*), s. m., diminutif de mercier ; petit marchand.

« Robin le marcelot. »
(N. P., p. 145.)

MARCESCHE, s. f., la fête de la N.-D.

de mars; de l'Annonciation (25 mars). — « Troys mailles de cenz redevable au jour de la Marcesche. » (An. 1352 Noyers, manusc.)

Marchais, s. m., lac, mare, étang. V. — D.-S. D'après l'abbé Rousseau, c'est encore un terrain vague au finage de deux territoires, et où depuis se sont établies des habitations qui en ont pris le nom. Nous pensons au contraire que ces habitations ont été ainsi nommées parce qu'elles ont été établies auprès d'un *marchais*. Nous en citerons pour exemple la maison de Marchais-le Rond, autrefois prieuré, aujourd'hui maison de garde dans la forêt de la Guerche (commune de St-Remi-sur-Creuse), et bâtie auprès d'un *marchais*. — Manusc. du Poitou — Roman : « marex. » — Il y a plusieurs lieux appelés « *Marchais* » dans le département de la Vienne.

Marchaucie, Marchaussée, s. f., cour, rez-de-chaussée. (1339, 1430, Châtelleraud). — (1410, 1439, Poitiers, manusc.)

Mare, s. m., les plus grosses branches des gros arbres : « et dons thio mâre tout seul tu trouv'ras c' qu'o t' faut ; » et dans cette grosse branche seule tu trouveras ce qu'il te faut. — Branches assez grosses pour faire du « marriau, » [merrain] (B.-F.)—V., arr. Civr.—D.-S., arr. de Melle et de Bress. —« Patois du Berry : mâre, » arbre.

Mare, s. f., houe. V., Chât.

Maré, v. a., se servir de la mâre. V., Chât.

Mareau (b. l. *marellus*), s. m., lot de bois, portion de bois prise dans un plus grand. Les coupes de bois sont divisées, assez ordinairement, par mareaux, soit pour les vendre en détail, soit pour les exploiter. Vienne.— *Marellus :* morceau de terre. (An. 1279. St-Benoît, Savigné, manusc. du Poitou.)

Maréchal, s. m., rossignol des murailles. (D.-S.)

Marée, s. f., bac. V., arr. de Montm., dans plusieurs communes.

Mareté (mar'lé) [r. *mareau*], v. a., diviser une coupe de bois en plusieurs mareaux. Vienne.

Mareux (r. *mâre*), adj., celui qui mâre. V., arr. Chât.

Marfin, s. m., tas, quantité. V., arr. Civ. L'on dit aussi « malfin. »

« De tout in marfin d'argent fou. »
(Gust., p. 341.)

Margagne, Margagnour, s. m. (r. *mal, gagne*), mauvais ouvrier, domestique, journalier, qui ne sait pas travailler, faire ce qu'on lui commande; qui gâte l'ouvrage : « ol é in margagne. » (B.-F.)—D.-S., arr. de Melle.—V., arr. de Civ. pour « margagnour. »

Margagné (r. *margagne*), v. a., faire mal un ouvrage, un travail : « qu'é-to qu' vous m'avez margagné lai ? disez m' don, vous autres; n'est-ou pas du bén fé ? » — (B.-F.) — Faire de mauvaise besogne parce que le terrain est humide. D.-S., c. de Celles.

Margouillai, v. a., faire un ouvrage agricole par la pluie, dans une boue liquide et grasse. (B.-F.)—V., arr. Civ.—D.-S., arr. de Melle et de Bress. —Marne : « margouiller, » salir.

Margouillage, s. m., ouvrage fait par un mauvais temps ou dans un terrain bourbeux. Se dit en général de toutes choses sales et dégoûtantes. — Français : « margouillis, » gâchis plein d'ordures.

Margoulette (l. *mala gula*), s. f., mâchoire et principalement bouche mal faite. Vienne. — Marne : « margoulette. »

Margoy (l. *mors, Deus*), interj., euphémisme de *morguieu*.

« Mais quielay qui les fant ne sont margoy jà [bêtes. »
(Gust., p. 57.)

Mariaud, e (l. *maritus*), adj., jeune garçon ou jeune fille parvenus à l'âge de puberté, bons à marier : « v'la ton gars mariaud, Fanchette ! » Voici ton fils bon à marier, Françoise ! D.-S. — (B.-F.)—Vienne.

Mariaudai (r. *mariaud*), v. a. et pr., marier, se marier. Vienne.

« C'est donc aneut mon tour
» D'y être mariaudale. »
(Chans. poit.)

Marida, s. m., marié : « qu'é quoué qui passe? —qu'é lou marida ? » — V., c. de l'Isl.-Jour.—Patois du Limousin : « morida. »

Marida, v. a. et n., marier, se marier : « vau-tu te marida ? » veux-tu te marier ? V., c. Isl.-Jour., Luchapt. — —Patois limousin : « moridar. »

Maridade (r. *marida*), s. f., mariée. V., c. Isl.-Jour., Luchapt.

Maridagé (r. *marida*), s m., mariage. V., c. Isl.-Jour., Luchapt. — Patois limousin : « moridage. » —Gascon : « maridatge. »

Mariennae, Mariennai, Meriennai (r. *mariennaie*), v. n., prendre du repos dans l'après-midi : « i sé las, i vé mariennai in p'tit ; » je suis las, je vais dormir un peu. V. — D.-S. — Vend. — Saintonge : « meuriéner. »

Mariennaie (l. *meridies*), s. f., l'après-midi. Faire la « mariannaie, » c'est se reposer. L'on dit des brebis qu'elles font une longue « mariennaie, » quand elles restent longtemps à l'étable. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

« I m' seut trot amusaie
» Avec mon berger Colin
» Tout' la mariennaie. »
(Chans. poitv.)

Roman : « meriana, » l'après-midi : « quan le roi ac mangea, dort meriana. »

Marienne, Merienne. *V.* le précéd. V.—D.-S., suivant les lieux —On appelle aussi « meriennes » les bluettes occasionnées par le soleil : « les mériennes m'éberlutant les ails. » V., arr. Poit., Civ. — Basse latinité : « *meridiana*, somnus meridianus.—Meridianæ incipiebant in dominica ramis palmarum, ut est in consuetudinibus Floriac, p. 396, a die iduum maiarum usque in diem iduum septembrium. (Duc.) — Ancien français : « mérienne ; et en esté, en temps de la mérienne, soient les hus de le parlour et de la gardein, et les fenestres devers la cuisine clos, et ne soient pas ouvert tans que houme soune a houre de Noune qui sera chantée après la merienne. » (Cit. Duc.)—Saintonge : « meurienne. » — Ardennes : « merienne, » sommeil de midi. — Patois du Berry : « meyenne, » méridienne.—Français : « méridienne. »

Mariounetai (marioun'tai), v. a. et n., manger entre les repas. V., arr. Civ.

Marivaulai (r. *marivaule*), v. a., faire de la *marivaule*. *V.* ce mot. D.-S., c. de Beauvoir et de Bress.

Marivaule, s f., fleur de farine qui, dans les moulins, vole autour des meules. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Marivole, s. f., insecte, coccinelle, bête-à-Dieu. D.-S., c. Bress.—Patois du Berry : « marivole, » bête-à-bon-Dieu.

Marme (l. *mea anima*), interj. affirmative, explétive et approbative ; par mon âme ! sur mon âme ! « i faut bé quiau fasse, m'arme ! pisque persoune vaut o faire. » V.—D.-S.

« Marme ! o n'en fut jamais un tau. »
(N. P., p. 13.)
« Marme ! igl estait si poly. »
(Rob. Div., p. 89.)

Don Font. : « por le salut de marme. » (An. 1208, t. XXV, p 305.)—Rabelais : « marmes ! ceste-ci n'est mie la mienne. » (Prol. nouv., p. 208.)

Marmigeoune, s. f., râle perlé, oiseau Vend, Font. (C. et P. D.)

Marmurai et Marmusé (g. μορμύρειν), v. a., murmurer, se prend presque toujours en mauvaise part : « on marmuse bai daux chouses su san campte. » Dans tout le Poitou. — Patois du Limousin : « marmuzar. » — Ardennes, Marne : « marmonner. » — Lacombe : « marmul, » murmure, bruit.

Marmouette, s. f., marionnette :

« Son feil vet au moison jouer do marmonette. »
(Bab.)

Marochon, s. m, diminutif de mâre. Vend. (C. et P. D.) — Petite houe. (Rabelais.)

Marochon-de-Chein, s m., plante, le testicule du chien, plante de la famille des orchis. (B.-F.)

Marote (banc à), s. m., espèce de banc muni d'un crochet formé d'un morceau de bois qui a l'apparence d'une grosse tête qui appuie sur une planche. Il sert à tenir ce que l'on veut travailler avec le couteau-parour ou la plaine. (B.-F.)

Maroton, s. m., agglomération de farine dans la bouillie, de pain dans la soupe. V.—D.-S.

Maroton, s. m., halbran, canard sauvage (B.-F.)

Martagot, s. m., bande de nuages qui paraissent le soir à l'horizon du côté de l'Ouest. C'est ordinairement un signe précurseur de la pluie pour le lendemain. D.-S.—(B.-F.)

Martouri, Martri, e, adj., meurtri. V., arr. Civ. — Vend. (C. et P. D.) —D.-S.—Roman : « marturiar. »

Mas, conj., mais, suivant les localités. V. Mai. Coutume de Charroux : « li quau ne valent mas x66 sols de la monnoye courable. » (Art. 28.)—Patois du Limousin : « mâ. »

Massugeon, adj. masc. et subst., épais, lourd. V., arr. Poit. Noms de lieux : « Massugeon, » St-Rémi-en-Montm.

Mataie (l. *matutinus*), s. m., matin : « i é été à mataie, m' proum'ni ; » je suis allé ce matin me promener. V., arr. Poit., c. de Mirebeau.

Matayon, s. m., petit grumeau qui se trouve dans la farine, quand, en l'employant avec du lait ou de l'eau, on ne la délaye pas avec soin. D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)

Mate, s. m., ma, très-long, agglomération de farine dans la bouillie, de pain dans la soupe. V. — D.-S. — Adj. des deux genr., mou, molasse, flétri : « quiés fruts sont mâtes. » Dans tout le Poitou. — Roman: « matar, » frapper. — Français: « mater, » mortifier, dompter.

Maton, s. m., agglomération de farine dans le lait, de pain dans la soupe. Vend. (C. et P. D.)—Aube : « matton. » Saintonge : « maton. » — Ancien français : lait caillé : « il n'est si bonne viande que matons. » (Li Jus du pèlerin, p. 100.)

Ma-tou, loc., moi aussi. V.—D.-S., suivant les lieux.

Matelot, s. m., bœuf qui a les cornes droites et inclinées sur le cou. V.— D.-S. — Vend., suivant les lieux. *V.* Calau.

Matrouille (r. *mate*), s. f., terme de mépris; fainéant. — Par extension, celui ou celle qui parle avec difficulté. V.—D.-S.—Vend.

Matrouilleai, v. a. et n., mâcher lentement et avec dégoût. V.—D.-S. — *V.* Machouinai.

Mau (l. *manus*), s. f., main. V., c. Montm., St-Remi, c. de l'Isl.-Jour. — Languedocien : « man. » — Patois limousin : « mâ. »

Mau (l. *malum*), s. m., mal : « i' é d'au mau à la mau. » V.—D.-S.—Vend., suivant les lieux.— Roman et patois du Berry : « mau. » — Languedocien : « maou. » — Patois limousin : « mau. »

Mau (à-de-), loc., ressentir la privation d'une chose dont on a joui. L'on dit d'un enfant que l'on a sevré : « sa nourrice li s'ra bene à-de-mau. » V., c. de Montc. et de Mirebeau, arr. de Civ.— D.-S., Châtillon. — Vend.—Aube : « il m'est en mau, » cela m'ennuie, je m'ennuie.

Maubian, s. m., mal blanc; le piétin, vice de la sécrétion cornée du pied des moutons; maladie contagieuse. D.-S.— (B.-F.)

Mau-chaud (l. *malum*, *calor*), s. m, toutes les maladies en général pendant lesquelles le malade se trouve comme dans un grand feu. D.-S. — (B.-F.)—V., arr. Civ.

Mau-content (l. *male, contentus*), s. m., mécontent : « m' n' houme é tout-à-fait mau-content. » V.—D.-S.—Provençal : « maucounténT.

Mau-fasant (l. *male faciens*), adj. verb, malfaisant. V. — D.-S. — Basse latinité : « *misfacere*, misfactum, mesfaire. » (Duc.) — Provençal : « maufatau, » artisan du mal. — Patois limousin : « maufotour. »

Mau-fat, e, adj., mal fait, contrefait. V.—D.-S. *V.* Manifait.

« Tot maufat qui avet la toux. »
(Gent. Poëtv.)

Patois limousin : « màoufa. »

Maufinai, v. n., languir, souffrir en languissant : « quiau pouvre Jouset i n'a pou maufinai ; » ce pauvre Joseph n'a pas langui dans sa maladie; il est mort promptement. (B.-F.)

Maugré, prép, malgré : « maugré nous. » V.—D.-S.—Provençal : « maugrat ; li mort maugrat lou sourne barri; » les morts malgré le sombre rempart. — Besançon : « maugra. » — Patois du Berry : « maugré, » — Languedocien :

« maongré. » — Limousin : « mougra. » — Clément Marot :

« Et nous laissons maulgré nous
» Les doulx champs de nos pays. »

Mauguière, s. f, partie basse d'un champ où l'eau séjourne faute d'écoulement suffisant. V., c. Isl.-Jour.—Noms de lieux : « Mauger, » St-Léger de Montbrillais : « Maugué, Mauguet. » Vivône, Marnay. (V.)

Maunai, **Mauni** (l. *molinarius*), s. m., meunier. V. — D.-S., suivant les lieux ; St-Remi, près Montm., pour « mauni. »

Maupatient (l. *male, patiens*), s. m., mal patient, impatient. V.—D.-S.

Maupitou, ouse, adj., colérique, turbulent. (B.-F.)

Maurau et **Mourau**, s. m, muselière de corde ou de *viochies* que l'on donne aux animaux lorsqu'on les mène au pâcage, au labour, auprès d'un blé, d'un pré. V., arr. de Poit. et de Civ.— D.-S. — « Moreau, » espèce de cabas de corde ou de jonc, dans lequel on met du foin afin que les mulets puissent manger en marchant. (Trévoux.) — Les charbonniers se servent encore de nos jours d'un petit sac pour le même usage, mais ils n'y mettent que de l'avoine. —Ancien français : « moure, » museau, grouin.

Mauraudai, **Mouraudai** (r. *maurau*), v. a., mettre le maurau. V., arr. Civ.—D.-S. : « emmouraudai » est plus usité.

Maussaie, s. m., fraisier. D.-S. — (B.-F.)

Mausse, s. f., fraise. D.-S.—(B.-F.)

Mautemps (*malum, tempus*) s. m., mauvais temps : « l' mautemps dur' mai, quiette année, qu' le beau. » V.— D.-S.— Provençal : « mautéms ; i téms que sian, mautèms ; » aux temps où nous sommes, temps mauvais.

Mauvelance (l. *malevolentia*), s. f, malveillance. D.-S. — V. Dans quelques endroits on dit : « malvoulance, » et « mauvenance » dans les arrond. de Melle et de Civ. — Roman : « malvolensa. » — Ancien catalan : « malvolença. » — Espagnol et port. : « malvolencia. » — Ital. : « malevolenza.—Anglais : « malévolence. »

Mazuraud, s. m., mâsure, vieille maison. D.-S. — « Maison avec appentif ; mazurault et houche. » (Manusc.)

« Pre trechai la vremine
» Au long daux mazurcaux. »
(Guillery, p. 38.)

Mé, pr. pers., 1re pers., moi, suivant les lieux.— « Mé (dans), » adv., milieu, parmi. Vend. (C. et P. D.) — Gascon, Languedocien, Limousin, Berry.

Mécélé, s. m., grosse dent. V.— D.-S.—Vend.—*V.* Machelé.

Mèche, adj f., se dit d'une vache lorsqu'une de ses tétines ne donne pas de lait. Vend., Font. (C. et P. D.)

Megau, **Mégo**, **Mégu**, **Mégue**, s. m., petit lait. V. — D.-S. —Vend., suivant les lieux. — Sanscrit : « mat » ou « mant'agter, » battre à beurre. (Pictet.) —Erse : « meag et meng, » petit lait.— Irlandais : « meadhg. » — Marne : mégue, mégui, mesgue. » —Lacombe : « mégue. »

Meigné, s. m., meunier. D.-S., c. de Bress. *V.* Maunai.

Meil, s. m., mil. D.-S., c. de Bress. *V.* Mail.—Gascon : « mel. »

Meil, adj., mieux. Vend.—D.-S. — « Melz. » (Chanson de Roland.) — Patois limousin : « miég. »

Meille, s. m., pis de vache. — Au figuré, grosse et vilaine femme. Vend. (C. et P. D.)

Meillou, **Meillour** (l. *melior*), adj., meilleur. V., arr. Civ.—D.-S. — Vend. — Limousin : « meillou. — Languedocien : « millou. »

Meinage et **Moinage** (b. l. *malnagium*), s. m., enfant : « a tu daux meinages ? — I en é bé deux ou tras. » As-tu des enfants ? — J'en ai bien deux ou trois. V., arr. Civ.—D.-S., arr. Mel. — « *Maignagium ;* » tria sextaria siliginis percipienda super maygnagio ipsius Aymerici. (An. 1264. Charroux, manusc. du Poitou.) — Gascon : « maynatge. »

Meinagé, s. m., *V.* le précéd. — « Mou meinagé s'en é ana ; » mon fils est parti. V., c. de l'Isl.-Jour.— Patois du Limousin.

Mejor, s. m., milieu du jour. Vend. (C. et P. D.) — Gascon : « metjour, »

midi. — Patois du Limousin : « meijou et miezjour.

Mèle (*mespilum*), s. f., nèfle. V. — D.-S.—Vend.—Mayenne, Berry, Aube, Marne, Saintonge. — Rabelais : « fut certaine année si très-fertile en tous fruicts... et singulièrement en mesle qu'on l'appela de toute mémoire l'année des grosses mesles. » (Rab., l. 2e, c. 1er.)

Mèlé et Mèlier, s. m., néflier. V. D.-S. — Vend. — Saintonge, Berry. — Noms de lieux : « Mellié (le), » Montreuil-Bonnin, Vouillé. (V.)

Mele, ée (m'lé), adj., séché au soleil ou au feu ; « prunes, cerises m'lées. » — Par extension, ridé, desséché. Dans tout le Poitou.—Saintonge.

Melé et faire Mele, v. n., faire sécher, et par extension, se dessécher, maigrir. Dans tout le Poitou. — Saintonge.

Meleingeae (*g* aspiré), s. m., ouvrier en moulins. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Meleinge (*g* aspiré), s. m., tout ce qui sert à moudre le blé : « Jacquet Tchinquarlet a fé r'fair' tout san meleinge à nu. » D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Mèli mêlot, loc., pêle-mêle : « ol é tout mèli-mêlot. » V. — D. S. — Besançon : « molin-molot. »

Melinge, s. m., mélange de paille et de foin, de regain et de balles que l'on donne aux bestiaux. D.-S., c. de Bress. et Gâtine.

Melon (*m'lon*), s. m., taon ; toute espèce de mouches qui fait du bruit en volant. Vend Font. (C. et P. D.)

Melons (faire daux), loc., s'applique aux fruits, aux herbes, aux légumes qu'un vent brûlant (le vent du midi) a desséchés : « l' vent a fé daux m'lons dons man jardrin. » V. — D.-S.

Mêlot, (le *t* sonne dans quelques contrées), s. m., mélange de paille et de foin, de regain et de balles que l'on donne aux bestiaux. Par extension tout ce qui est mélangé. V. — D.-S. — *V.* Mélinge.

Melouai, s. m. et adj., séché au soleil ou au feu. V. — D.-S. *V.* Melé.

Melour, Melouair, Meloué, Melloir (*m'louair*), s. m., claie pour faire cuire les fruits au four. D.-S. — V. — Vend. — Suivant les lieux. — « Item trois melloirs. » (An. 1694. Manus. du Poitou.)

Melounai (M'lounai) [r. *melon*], littéralement imiter avec sa voix le bruit du *melon* (du taon) ; onomatopée. Chanter à demi-voix, parler sourdement. Vend., Font. (C. et P. D.) — Causer entre les dents, sans cesse, à propos de rien. D.-S. — (B.-F.)

Membrut, s. m., madrier dont on se sert pour faire une cloison. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)

Ménétrée, s. f., salaire du ménétrier. (Gust.) — Vend. — « Faire payer la ménétrée, » correspond à l'expression, faire payer les violons.—Basse latinité : « *menestrallus*, » menestrel, autrefois joueur d'instruments. (Duc.)

Menette, s. f., petite main. V. — D.-S. — Languedocien : « manéta. » — Provençal : « menoto ; de si menoto mistoulino, » de ses petites mains fluettes.

Menette, s. f., fille ou femme dévote. V. — D.-S.

Menicle (*cl* mouillés), s. f., boutique, se dit en mauvaise part.

« Qui sert o d'y chercher le trente-unième article
« Qui fait le fondement de toute la menicle. »
(Bab., p. 7.)

Menillou (M'nillou), adj. m., celui qui s'occupe à des bagatelles. — Par extension, soigneux ; et encore, un pauvre, un mendiant. V.

Menessée, s. f., terme de mépris, femme ou fille peu riche qui affecte des airs de grandeur ridicules. V., arr. Châtellerault.

Menoire, s. f., petit joug, dont on se sert pour conduire, mener les bœufs à la foire, et qui ne pourrait servir au labourage. V., arr. de Chât.

Menoire, s. f., réorte ou chaîne en fer. V., arr. Chât. *V.* Couère.

Menuze, s. f., petit poisson.—« Droit de pescher a petis poissons appelés menuzes. » (An. 1485, 1526, Vouillé. Manuscrit du Poitou.)

Méquegnon (meq'gnon), s. m., petit coffre à couvercle adapté à une table à manger, où l'on met le pain et les restes du repas. V., arr. de Poit.

Mensonge, s. m., morceau, de pa-

pier ou d'étoffe sur lequel on commence un peloton de fil. V. — D.-S.

Mentrie (l. *mentiri*), s. f., mensonge. V. — D.-S. — Vend. — Patois du Berry, Haute-Marne : « mente. »

Mercé et Mercelot, s. m., marchand colporteur, marchand mercier. V., arr. Chât., Poit., Civ. — D.-S., c. de Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Mercédé (la), loc., la merci-Dieu.

« La mercédé le puple dit. »
(Gent. Poëtv.)

Merdé, loc., par ma foi, mort Dieu :

« Netre bon ré, merdé ! fat rage. »
(Gent. Poëtv.)

— Rabelais : « par la merdé, c'est un lutin ou un diable, ainsi desguisé. » (L. 1er, c. 35.)

Mère, adv., assurément, certainement, oui. Vend.

« Las tu vu de bay prez? Mère, ol o faut bay crère.»
(Gust., p. 31.)

Mère, s. f., arrière-faix, t. de médecine. Dans l'arrondissement de Civray et dans plusieurs autres communes de la Vienne, pour délivrer promptement de la mère les femmes ou les femelles d'animaux, on leur fait manger un morceau de la *galette-de-nau*. *V.* ce mot.

Merèle (m'rèle), s. f., nèfle. Sauzé-Vaussais; il y a la foire aux m'rèles qui se tient le 19 novembre.

Mérèlier (M'relier), s. m., néflier. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Melle. *V.* Mêlier.

Mergis, s. m. pl., ruines, démolitions. V., arr. de Chât. — Besançon : « Mourgie. » — Haute-Marne : « mergey, » tas de pierres.

Mérisse, s. f., sorte de pâtisserie légère. Vend., c. de Chalans. *V.* Aglise

Merlaudia, s. m., petit merle : « Pâques haut ou bas, i a trejou daux merlaudias. » D.-S., Châtillon. — Noms de lieux : « Merlanderie (la), » Château-Garnier ; « Merlaudière (la), » Antigny. (V.)

Merlet (poil), adj., châtain foncé ; se dit des bœufs et des vaches. Dans tout le Poitou. — Manus. du Poitou.

Merlicoton, s. m., brugnon, petite pêche dont la chair est adhérente au noyau. — V. — D.-S. — (B.-F.) *V.* Berlicoton.

Mersaule, s. m., plante. V., c. de Monte. *V.* Amersaule. — « Ormes, fresnes, saulles, mersaulles, vergnes et autres natures de bois qui sont sur la solle et glacis des prés Bazin. » (An. 1702. Ligugé. Manuscrit.)

Meslis, s. m., bureau, grosse étoffe de laine rouse ; « femme vêtue d'une cotte de bureau autrement appelé meslis. » (An. 1515. Saint-Benoît. Manus. du Poitou.)

Messi, Minssée, s. f., herbes et principalement orties mélangées avec du son que l'on donne en nourriture aux oisons et aux dindonneaux. V., arr. de Chât. *V.* Mainzi.

Met (l. *mactra*), s. f., huche où l'on pétrit le pain ; pétrin. Dans tout le Poitou : « Netre met n'a pas de farine. » — « Maiet, » pétrin : « en la paneterie une maiet fermant o couvercle. » (An 1473, Faye-Monjault. Manus. du Poitou.) — Rabelais : « et croissait comme pâte dans la met. » Patois du Berry : « met. » Ancien français : « mais, maye, maict, mect. »

Métaie, s. f., moitié. (B.-F.)

Métas ou Métay, s. m., métayer. Suivant les lieux.

« Gle songeant à faire exécutay
« Laux métas pre pouvoy jouay. »
(Gust., p. 38.)

Métivai (r. *métive*), v. a., moissonner. V. — D.-S. — Vend.

Métive (l. *metere*), s. f., moisson. V. — D.-S. — Vend.

« Je n'ay poings de repoué du depuis les mouë-
[tives. »]
[Am. de Col., p. 1.]

— Manusc. du Poitou : « mestiva, » redevance en blé (1181.) — Basse latinité : « *mestiva*, *mestivagium*. » — Bas-Breton : « medi, » moissonner : « medel, » moissonneur. (Cit. B.-F.)

Métiveur, Métiveux, euse, Métivier, ère, Metivour, ouse, adj., moissonneur. V. — D.-S. — Vend., sui-

vant les localités.— Mayenne : « mestivier. » — Rom. de Huon de Merg :

« Si ay trouvé aucun espi
» Après la main as mestiviers. »

Métou, Métout, loc., moi aussi. V. —D.-S.

Métube (l. *mixtura*), s. f., mouture, mélange de grains pour faire du pain. —Seigle et orge.—Trois quarts de seigle et un quart de baillarge. An. 1488. — Froment et orge. (An. 1728, Vivône, manusc. du Poitou.) — « Modure. » (An. 1378.) — « *Moduranqia.* » An. 1313.)

Meu, adj. des deux genr., mieux. V. —D.-S. *V.* Meil.—Saintonge —Ancien français.

Meugne, Mugne (g. μυεῖν), s. f., moue. V. — D.-S. — Vend. Se dit aussi dans l'arrondissement de Melle des chevaux et des mules qui relèvent leur tête en faisant voir leurs dents. — Sanscrit : « mauna, » silence. (Pictet.) — Cymrique : « monyn, » un individu morose, sombre. (Pictet.)

Meuil, s. m., mulet, poisson de mer. Vend. (C. et P. D.) — Muglhe : « pour poisson qui fut présenté à noz seigneurs les présidents le VIIIe jour d'octobre..... pour muglhes XXIII s IIII d. » (An. 1396, manusc. du Poitou.)

Meuné, s. m., meunier. V.—D.-S., suivant les lieux. *V.* Maunai.

Mi (dans), loc., milieu, parmi. *V.* « mé (dans). »

« Qu'ol est itau marqué dans my l'apocalice. »
(Bab.)

Miau, s. m., mil. Vend. (C. et P. D.) *V.* Mail.

Miau, s. m., miel. D.-S., arr. de Melle.

« Le savont que le miau don les bournais se sacque. »
(Cit. B.-F.)

—Provençal : « meou. »

Midoulent, te (l. *mi, dolens*), adj., nonchalant, langoureux : « n'fé don poué tont tan midoulont, on' te va poué ; » ne fait donc pas tant ton langoureux, çà ne te va pas. V., arr. de Poit. et de Civ.

Miejeu, Miejour, s. m., midi, le milieu du jour. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — V., arr. de Civ., pour « miejour. » — Provençal : « miejour, li magnan à miejour. »

Mieur, adj., mieux : « ta fennée é-t-alle mieur? » V., c. de l'Isl.-Jour. *V.* Meil.

Migaillère, s. f., petite ouverture en forme d'entrée de poche qui est faite sur chaque côté des jupons des femmes de la campagnie, et qui leur permet de passer la main pour prendre les objets placés dans leurs poches de dessous. D.-S., c. de Bress.—Vend. (C. et P. D.)

Mige (l. *mica*), s. f., miette. Vend. (C. et P. D.)—V., arr. Civ. : « ni frique, ni mige, » rien du tout.—Basse latinité : « *miga.* » (Duc.) — Ancien français : « mie. »

Migé, Migi, Migeot, Migni, s. m., pain émietté dans du lait, du vin ou de la boisson : « fé dau migé, femme; i m' sont l' cœur fade, o m' remettra ; » fais du migé, femme, je me sens le cœur mal à l'aise, çà me fera du bien. V. — D.-S.— Vend., suivant les lieux. — Patois du Berry : « mijot. »

Mignai, v. a., manger. V.—D.-S.

Mignotai, v. a., manger du bout des dents, avec répugnance : « gne minge poué, ouelle, gne fé qu' mignotai. » V.— D.-S.— Français : « mignoter, » dorloter, caresser doucement.

Migodelle, s. f., eau emmiellée, résultat du lavage des divers instruments qui ont servi à la manipulation du miel. D.-S., c. de Thénezai et de Parth. *V.* Berdagon.

Migorée, s. f., grande troupe : « all' a tout' ine migorée de drôles, » dit-on d'une femme qui a beaucoup d'enfants. (B.-F.)

Migrai, v. n. et pr., pester, avoir du dépit. Dans le sens de pester, il ne s'emploie guère que précédé du verbe faire. V.—D.-S. Ce mot est très-usité à Bordeaux, surtout par les revendeuses : « mes petites pratiqua (disent les marchandes d'œufs), voulez-vous de ma boutiqua; faites-vous de l'amolette au jamban, c'est bien ban, j' les vends qu' neuf sous, pour faire migrai les autres. »

Mijouné, s. m., repas que l'on fait à

midi, à la mi-journée. D.-S., arr. de Melle. (Barot.)

Mijoutai, v. n., goûter, faire une collation au milieu du jour. D.-S., arr. de Melle. (Barot.)

Milai, Milé (l. *mille*), s. m., millier. V.—D.-S.

« Et Blake contre son attende
» Les voit sur son fort à milay. »
(Gust., p. 41.)

« A l'houre ol eust fellu dos milez de miracles. »
(Bab., p. 6.)

—Gascon : « milé. »

Milocque ou Millocre, s. f., bouillie de farine de maïs cuite; l'on dit proverbialement mettre en milocque, pour mettre en bouillie. (B.-F.) — Roman : « milhoca, » millet de Barbarie. —Provençal : « milliasse. — Rabelais : « millorque. »

Milleux, adj., meilleur. V., arr. de Loudun. — « Messieurs les économes de la Tour-Volu, réputés, à ce qu'il paraît, pre les milleux diseux de tote la ville de Loudun. »

Mincé (l. *minuere*), v. a. et n., détruire, hacher : «la grêle a mincé toute ma récolte. » V., arr. Chât. — Patois du Berry : « mincer, » couper, réduire en petits morceaux.

Minchae, v. a. Surprendre, tromper. Par extension, se préserver d'un coup, d'un accident. Vend.

Minche, s. f., jeu du bouchon : « jouer à la minche. » Vend.

Mine, s. f., mesure de capacité de la valeur d'un demi-setier. (Manusc. du Poit.)

Minée (l. *mina*), s. f., mesure agraire anciennement en usage, équivalant, à Chauvigny, à quarante pas au carré. (An. 1409. Manusc. du Poit.)

Minfail, s. f., méprise, erreur : « si ai fait mal, ol est ben per minfail. » (B.-F.)

Minoton, s. m., épi de maïs quand le grain est enlevé. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.) *V.* Avocat.

Mioche, s. f., tas de fagots. (B.-F.) — Lacombe : « moye, moyis, » amas, tas, monceau, meule de foin, de paille.

Miolère, s. f., mie de pain mêlée avec la migodelle. (*V.* ce mot.) D.-S., Thénezay, Parth.

Mion. s. m., miette : « o faut ramassé les mions. » V., c. de Pleumartin.

Miot (le *t* sonne), s. m., pain émietté dans du vin ou de la boisson : « v'la de bon miot. » V., arr. Chât. — Mayenne : « miochée, » pain trempé dans le cidre, quelquefois avec addition d'un autre mets.

Mirae (l. *mirari*), v. a., regarder du coin de l'œil. Vend. (C. et P. D.)

Mirmondae, v. a., étonner grandement. Vend. (C. et P. D.)

Misaille (r. *mise*), s. f., enjeu, pari. Dans tout le Poitou.

Misée, s. f., herbes, et principalement orties mélangées avec du son, que l'on donne en nourriture aux oisons et aux dindonneaux. V., c. de Mirebeau et de Neuville, arr. de Loudun. *V.* Mainzi.

Missou, s. m., âne. V., arr. Civ. — *Mistus*. (B.-F.)

Mitaine, s. f., espèce de gants, dont on se sert pour couper des épines. — V. D.-S. — Vend. — « Une mitaine à fermer les palisses. » (Vasles. Manusc.)

Mitan, s. m., milieu. Dans tout le Poitou.

« I avait in grand houme de plarre,
» Dret au mitan d'in grand carria. »
(Chans. poit.)

« Et garny d'une dentelle, d'un soleil par le mitant. » (An. 1612. Arch.) — Champagne, Berry, Limousin, Provençal, Gascon, Languedocien, « mitan : » « proun courreire au mitan, » de nombreux coureurs au milieu. — Besançon : « moitant. » — Ancien français.

Mite, s. f., mitaine : « quette mite é que méne ; » cette mitaine est la mienne. V., c. de l'Isl.-Jour.

Mitter (l. *mittere*), v. n., faire mitter une chose, c'est la jeter en l'air. Vend. (C. et P. D.)

Mnine, s. f., marraine. V., c. Isl-Jourd. — Gascon : « menîno, » grand-mère.

Mochenaé et Mouchené, s. m., mouchoir. Vend. — D.-S. — Rabelais : « d'un mouschenez. » (L. 1er, c. 13.)

Moéli-Moélo, loc., pêle-mêle. D.-S., c. de Bress.

Moessa, Moessia, s. m., monceau : l'moessia d'blé a bin moindri depis l'aute jou. » V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

Moin (de), loc toujours précédée du verbe être, accompagné des pronoms ma, ta, sa : « à ma, a ta de moin. » Au figuré, se dit d'un maladroit. V. — D.-S.

Moindration (*r.* moindri), s. f., diminution : « i a-t-o moindration o surceiz. » Gent. Poëtv.)

Moindri (l. *minuere*), v. n., diminuer. « La baillarge a bé moindri depeu tras mois qu'i mongeans dessus. » V. — D.-S. *V.* Amoindresi.

« Pre qui est o depeu d'x ons
» Gl'ont fat pretout moindry l'argeont. »
(Gent. Poëtv.)

Moine, s. m., gouet taché, plante. V., arr. Civ. — Berry.

Moine, s. m., espèce de cheville en fer qui tient le nerf au bout du manche d'un fléau. V. — D.-S.

Mois, adv., plus, davantage. *V.* Mai.

« Mois n'allons en avant, mois l'on vet em-
[pirer. »
(Bab., p. 8.)

Mojette et Monjette, s. f., haricot sec. V., arr. Civ. — Manusc. du Poitou. — Saintonge : « mougette. » — Patois limousin : mojetta.

Molange (l. *mollire*), s. m., se dit de certaines terres qui sont assez bien trempées pour recevoir le blé dans de bonnes conditions d'ensemencement. V. — D.-S. — Patois du Berry : « Mollange, » boue liquide qui ne peut se tenir en tas et qu'on pousse avec le balai dans les égouts.

Mole (l. *mola*), s. f., meule. V., c. Isl.-Jour., Adriers. — Mole de cercles. V. — Gascon : « molos. »

Molichou, Molligeou, se (l. *mollis*), adj., mou, molle : « le galetou é trot molichou. » V., c. de l'Isl.-Jour. — D.-S., p. « molligeou. » — Italien : « mollicio, » ce qui est mollet.

Molle (l. *mollis*), s. f., remous. V., arr. Chât.

Mollée, adj. f., moulée, imprimée : « lire en mollée, » lire des caractères imprimés, moulés. Vend.

Molli, s. m., roc pourri, argileux, qui forme le sous-sol dans certaines portions de l'arr. de Melle.

Monjre, s. f., toupie. V., arr. Civ.

Mont (à), loc. adv., en haut, sur la hauteur : « ou ache a s'en ana, vèque la querre à mont, ma chinne, oh ! vèque la querre; oh ! vèque à la payade, oh ! vèque ; » la vache s'en va, va la chercher en haut, ma chienne, va la chercher ; oh ! viens à la récompense, oh ! viens. V., c. Isl.-Jour., Luchapt.

Montail, s. m., motte de terre élevée. D.-S — Basse latinité : *monticellus*. (Duc.)

Montrée (l. *monstrare*), s. f., coupe de bois en exploitation V., arr. Chât., Oiré. — Basse latinité : *monstrata*, certa mensura quæ forte monstratur, id est designatur cædenda. (Duc.)

Montruge, s. f., petite élévation. V., c. Montm., Moulismes.

Moque, Mogue, s. f., vase en terre dont on se sert pour boire. V. — D.-S. — Vend., Font. — Roman : « muei, mueg, » muids.

Moque, s. f., la mie de pain. V. — D.-S.

Morche, s. f., morve. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Melle.

Morchou, se, adj., morveux, terme de mépris. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Melle.

« Et qu'In de quiés morchoux en ne're nom. »
(Bab., p. 72.)

Mordegnai, v. a., mordiller. (B.-F.)

Mordingue, imprécation.

« Dans quius di quo palez prenans
» Pre la merdingue à tous venans. »
(Gent. Poëtv.)

Morée, s. f., cambouis V., c. Montc., Mazeuil.

Morées, s. f. pl., étincelles carbonisées : « ne fourgeate pas quiau feu, tu t'ras tombai daux morées dans quielle bouillie. » V., arr. de Poit. *V.* Auvêches. — Français : « morée, » plante, genre d'iridées.

Moret, s. m., paille brûlée, délayée dans l'eau et produisant une liqueur noire dont les scieurs de long se servent

pour marquer leurs lignes d'équarrissage. (B.-F.)

Morgieu, interj. imprec., mort-à-Dieu. V. — D.-S. — Mayenne : « morgué, morguenne. » (Verger.)

Morgue, s. f., brebis qui a un agneau. D.-S., arr. de Melle;

« Courre, lne morgue musse au mitant d'un
» Les autres la segant. » [vedet.
(Mellois du 28 av. 1861.)

Morva, Morvia, s. m., morve. V., arr. Chât. — D.-S. — Rabelais, « morveaux : affin que les hostes abhorrents leurs infâmes crachats et morveaux. » (Anc. Prol. du liv. 4)

Morlion, s. m., plante, mouron. D.-S. — (B.-F.)

Morpin, s. m., arbuste, nerprum ; le *rhamnus* de Linné et de Jussieu. (B.-F.)

Mortifier, v. pr. (se), se faire du mal. V , arr. de Poit.

« A m' fit assir dessur in banc
» Ah ! i chevi, i me mortifii les deux jambes. »
(Chans. Poit.)

Motine, s. f., plante marécageuse, appelée ainsi parce que ses racines, en s'agglomérant et en s'élevant au-dessus du sol, forment comme des mottes. C'est le *carex paludosa*. (Press.) Vend. — D.-S., Marais.

« Car tandis que nos prés sont remplis de limons
» De peare, de pavas, de jonc et de motines. »
(Gust., p. 79.)

Motreau, s. m., petite île au milieu d'une rivière ou d'un étang. Vend.

Moturage (r. *méture*), s. m., droit que prélève le meunier sur la mouture D.-S., c. Bress — « Item trois septiers et six boiceaux et demy de seigle que doivent de moturage, chacun an, plusieurs personnes d'Antigné. » (D. Font. An. 1365.) — Basse latinité : *Moustu-rangia*, *mouturangia*, *multurangia*. (Duc.)

Mou, s. m., mal. Vend., Sabl. et Chaum.

Moua, Moué, pr. pers. de la 1re pers., moi : « o n'é poué, mafoué, moué qui fr'ais quieuqui. » V. — D.-S.

Mouchenai (mouch'nai), s. m., mouchoir. L'on dit indistinctement dans le canton de Civray « mouch'nai de poche, » mouchoir pour se moucher, et « mouch'nai de cou, » mouchoir pour se couvrir le cou. V., arr. de Civ. *V.* Mouchenâe.

Moucheron, Mouchon (mouch'ron), s. m., bûche, tison : « aver trejour la pèle su les mouch'rons, » c'est faire sans cesse la cuisine. — « Mouch'ron-de-Nau, » bûche de Noël. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Melle, p. « mouchon. »

Mouchille (moukille), s. f., petite fille. V., c Montc., St-Jean-de-Sauves. — Espagnol : « muchaca. »

Mouchou, se, adj , celui ou celle qui a souvent la morve au nez. V., arr. Civ. *V.* aussi Moucheron.

Moucle (*cl* mouillés) [l. *mutilus*], s. f., pour moule, coquillage, dans tout le Poitou. — « ung boisseau de moucles, II s. VI, d. » (1469. Vasles. Manusc.)

Moude ou Moute, s. f., ce que l'on fait moudre de blé à chaque fois. V. — D.-S.

Moudurai, v. a., prendre son droit de mouture, de moudurange : « l' mouné m'a volé à quielle foué, gl'a trot moudurai. » V. — D.-S.

Moudurange (b. l. *modurangia*), s. m., droit que prélève le meunier sur la mouture. Vienne. *V.* Moturage. — Patois du Berry : « modurenge. »

Mouée, Muee (l. *movere*), s. f., grand nombre, foule. — « Mouée (courir à la), » c'est se rendre en foule dans un lieu quelconque. V., arr. Civ. — D. S.

« Couriant à la mouée écouter queiz doctoux. »
(Bab., p. 35.)

— Rabelais : « depuis certaines éclipses, s'en est revolé une grande mouée » (L. V, c. 4.) — Français : « mouée, » mélange de sang de cerf, de lait et de pain qu'on donne aux chiens à la curée.

Mouenne, s. f., cavité pratiquée dans le bout du manche d'un dail. V.— D.-S.

Mouffiasse, s. f., petite fille qui renifle sans se moucher. D.-S., c. de Celles.

Moufliae, v. n., rire en sournois : « qu'a-tu din a moufliâe, méchant morchou ? » D.-S., arr. Melle et Niort.

Mougne, adj., sans cornes ; « une chèvre, une vache, un bélier mougne, c'est-à-dire n'ayant pas de cornes. » V., arr. Chât. — D.-S., c. Bress. — Manusc. du Poitou.

Mouillasserie, s. f., petite pluie continuelle : « v'la in' journaie de mouillass'rie. » V. — D.-S.

Moujasse, s. f., petite fille. Vienne.

Moujette, s. f., haricot sec. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — *V.* Mojette. — Gascon : « moungetos. »

Moulagé, s. m., celui qui répare les roues des moulins, et en général toute la boiserie de ces usines. Par extension, mécanicien en moulins. V., arr. de Châtellerault.

Moulange : « moulin à blé à deux moulanges ; à deux roues et à deux meules. » (An. 1447. Smarves. Manus. du Poitou.)

Moulant et Molant (l. *molere*), adj. verb., celui qui fait moudre ordinairement au même moulin ; la pratique d'un moulin. V., arr. de Châtellerault. — D.-S. — Patois du Berry : « meulant. »

Moule pre moule, loc., c'est-à-dire imprimé pour imprimé. (Gust.)

Moulinot, s. m., petit moulin, faire le « moulinot, » c'est imiter une roue qui tourne. Vend.

« J'ay bay chez nous in'écharbot
« Qui fait le moulinot. »
(Gust., p. 10.)

— Noms de lieux : « Moulinet. » (Migné. Vienne.)

Moumi, adj. m., enragé : « chien moumi ou chien gâté, » chien enragé.

Mouné (b. l. *mounarius*), s. m., meunier. V. — D.-S. *V.* Maunay. — « Dicti Goupilion et Groleau... venerunt .. ad molendinum de Lambro... et prohiberunt *mounario* dicti molendini. » Cit. B.-F.) — Patois du Limousin : « mouniez. »

Mourable (l. *mori*), adj., assommant, à faire mourir. Vend.

« Ol est chouse mourable. »
(Gust.)

Moureau, s. m., bœuf dont le tour des yeux est noir. V. — D.-S.

Moure (l. *morum*), s. f., mûre, fruit. V. — D.-S.

Mourenne, s. f., petites boulettes de boue qui pendent au bas des pantalons déchirés et crottés. — Baies de certains arbrisseaux. (B.-F.)

Mourètes, s. f. plur., étincelles carbonisées. V., arr. de Civray. *V.* Auvèches.

Mourine (l. *mori*), s. f., mortalité, épidémie ; se dit des bêtes et des gens, mais plus généralement du bétail. —

« Veut cure comment elle fust mise à morine. »

— (C'est de Blanche de Bourbon dont il est question dans ce vers. Chron. de du Guesclin, v. 6635.) — « Mourineux (mouton), » malade. (Lacombe.) —Anglais : « murrain » (pr. môrene), mortalité parmi le bétail.

Mourine, s. f., laine prise sur des brebis mortes. D.-S., arr. de Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Mouron, s. m., muselière. Vienne. *V.* Maurau. — Provençal : « Mourraioun. »

Moussau (b. l. *musellus*), s. m., objet pointu, dont la pointe est émoussée. V. — D.-S. — (B.-F.) —Basse latinité : « *musellus*, museau. » (Duc.)

Moussaud, de, adj., boudeur : « gar' lou tai fair' son moussaud, » regardez-le faire son boudeur. V. — D.-S.

Mousquet, s. m., fagot. V., arr. de Poitiers. — « Fagots mousquets évalués 200 liv. le millier. » (An. 1790. Manusc. du Poitou.)

Mousse, s. f., fraise. V., c. de Civ., c. Isl.-Jourd. *V.* Mausse.

Moussier, s. m., fraisier. V., arr. de Civ.

Moussion (l. *musca*), s. m., insecte, cousin. D.-S. — V., c. de Civ. — Dans le canton de Civ., on ne manque jamais de dire aux enfants, le jour du carnaval : « O faut pou mingé d' soup' d'ser; si v'en mingé, les moussions vous mang'rant quiette ennée ; » il ne faut pas manger de soupe ce soir ; si vous en mangez, les *moussions* vous mangeront cette année. — Gascon : « mousquil. » —Provençal : « mouissau. »

Moustrille, s. f., viande de porc hachée avec de l'oignon dans du sang que l'on fait cuire dans la poêlonne. D.-S., Parth. Ailleurs ce mets s'appelle « fressure. »

Moutarde-des-Champs, s. f., plante dont la feuille et la graine ressemblent à celles du radis, et qui, quelquefois, couvre entièrement les champs ensemencés, et étouffe les céréales en herbe. D.-S. (Roud.)

Mouter, v. n, augmenter, donner un rendement supérieur à celui que l'on espérait. V. — D.-S. — (B.-F.)

Mouton-Courant, s. m., bélier pour la reproduction. V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.)

Mouttonnier, s. m., le berger des moutons : « Payé au mouttonier pour une payre de souliers XXV soulz ; pour une paire de bots II s. » (An. 1608. Manusc. du Poitou.) — Français : « moutonnier, moutonnière, » qui a la nature des moutons.

Movae (se). (l. *movere*), v. pr., se mouvoir. Vend. (C. et P. D.)— Marne : « mouver. »

Moyée, s. f., sorte de bouillie que l'on fait pour les maçons le jour de l'Ascension, et qui fait appeler cette fête le jour de la moyée. V., c. de Saint-Savin. Journé.

A Moulismes, ce même jour est aussi appelé « moyée, » à cause du festin que font entre eux les bergers et bergères. A ce festin, figurent pour principaux mets, le lard, les œufs, le beurre qu'ils ont quêtés la veille, dans les fermes et métairies de la commune.

Mreleet, adj., celui qui s'entremet dans un mariage. Vend.

Mudau, de (l. *mutus*), muet.

« Gle les rendrat tretous mudaux queme do sot. »
(Bab., p. 68.)

— Provençal : « mudo ; s'aplanto, espavourdido e mudo, » s'arrête, effarée, muette. — Gascon : « mut. » — Ardennes, Marne : « mueau, muiau. »

Mue (l. *mutare*), v. a., changer : se dit de l'action d'éloigner ou d'approcher la charrue de son avant-train, au moyen de la chaîne et de la *muette*. L'on dit encore donner de l'*entrée* ou de la *sortie*, suivant que l'on *mue* en avant ou en arrière. — V. — D.-S. — Français : « muer, » se dit des animaux qui changent de poil, des oiseaux qui changent de plumes.

Muette, s. f., instrument en fer ou en bois de forme triangulaire qui a deux crampons, l'un placé au milieu de l'un des côtés du rectangle, l'autre au quart ou aux trois quarts. La *muette* se place dans une série de trous percés dans la perche de la charrue, plus haut ou plus bas, selon les besoins du labour, ce qui a pour effet de rapprocher ou d'éloigner la charrue de son avant-train. — Un champ est dit faire la *muette*, lorsqu'une portion des sillons est moins longue que l'autre, et fait équerre sur le champ voisin. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. de Poit. et de Civ.

Mulard (l. *mulus*), adj., se dit d'une personne qui ne se presse point, qui se met en retard, qui perd son temps à des bagatelles. V. — D.-S., c. de Bress. arr. de Parth.

« Marche devant, pauvre mulard,
« Et t'appule sur ton billard. »
(N. P., p. 19.)

Mulasse, s. f., la race mulassière. V. — D.-S. — Manusc. du Poitou.

Mulassier (cheval), s. m., étalon qui entretient la race des juments mulassières. V. — D.-S. — Vend. — Manus. du Poitou.

Mulassière (jument), s. f., la jument qui produit le mulet. V. — D.-S. — Vend.

Muleton (mul'ton), s. m., jeune mulet. V. — D.-S. — Vend.

Mulon, s. m., engelure. V., arr. de Civ. — D.-S., Parth.

Mulon, Mulounea, s. m., barge de foin que l'on fait dans les prés. D.-S., Parth. — Petite meule, petit tas de foin. (B.-F.) — Patois du Berry, Marne : « mulon. » — Ancien français : « mule. »

Mulot, te (le *t* sonne), celui ou celle qui perd son temps. V., arr. de Chât. V. Mulard.

Murail, Murau, s. m., lieu où l'on conserve les fruits ; les fruits mêmes que l'on veut conserver. V., arr. de Poit. — D.-S. — V., arr. de Chât. pour *Murau*.

Muraillé, v. n., achever de mûrir. V. — D.-S.

Murgé, s. m., tas de pierres, de décombres. V. — D.-S., c. de Bress. — Patois du Berry : « murgée. »

Museragne, Muserigne, s. f., musaraigne. V., arr. Civ. — Vend.

« Met les ongles dedans, les tourne, les paugrigne
» Pre en faire autant in jour au sourit, au mu-
[s'rigne. »
[Gust.]

Muserin, s. m., museau. (B.-F.)

Mussae (r. *musse*), v. n., sauter un échalier, passer dans une haie : « i mussi dons quiau chomp. » D.-S., arr. Melle. — Berry : « musser. »

Musse (l. *mus*), s. f, trou à travers une haie où l'on peut passer, ou se cacher. V., arr. Chât. — D.-S., arr. de Melle et de Bress. — Vend. (C. et P. D.) — Patois du Berry. — Ancien français : cachette, passage à lapins dans une haie.

Mussé, v. a., sentir, flairer : « et qui-é-t-o qu' gle musse? » V. — D.-S. — Vend.

« Qui veut que le soulail musse par la croisaye. »
(Mellois, 28 avril 1861.)

« En la rue Raoul Menuicet
» Trouvait un homme qui mucet. »
(XIIIe siècle. Guillot de Paris.)

— Ardennes, Marne : « musser, » cacher.

Musset, s m, insecte, cousin, petite mouche. Vend, Font. — D.-S. — (B.-F.) — Saintonge.

N

Na (l. *nux*), s. f., noix. V. — D.-S. — Patois limousin : « nou. »

Na (l. *nasus*), s. m., nez. V., c. Isl.-Jour., Luchapt. — Patois limousin.

Na, v. n., aller : « gl'é nâ là, » il est allé là. V., c. Isl.-Jour., Adri., Luch. — Patois limousin : « nas. »

Nabouit, e, adj., se dit des bêtes et des gens qui dépérissent faute de nourriture : « i ai pour qu'quiau goret cheuje nabouit; » j'ai peur que ce goret dépérisse. V., arr. de Civ., Linazay. *V.* Aboui.

Nabuce et Navuce (l. *napus*), s. f., semis de navets. Vend. (C. et P. D) — Feuilles de navets. V., arr. Civ. — Ardennes : « nabine, » champ de navets.

Nabussae (r. *nabuce*), v. a., cueillir des nabuces. Vend. (C. et P. D)

Nacre (b. l. *norga*), s. f., morve du nez. Vend. (C. et P. D.) — Basse latinité : « *norga,* » sordes naris. (Duc.) — Espagnol : « nacar, » nacre, écaille de nacre.

Nacrou, se (r. *nacre*), adj., morveux, drôle : « ain nacrou. » Vend. (C. et P. D.)

Nadre (l. *natrix*), adj. des 2 genr., fin, adroit, rusé, acariâtre, V. — D.-S.

Nat, s. m., noyau du fruit. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Naide (g. ναω), s. f., terre humide, noue. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. *V.* Flaque d'eau.

Naideux, euse, Naidoux, ouse, adj., terrain humide. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Nair, e (l. *niger*), adj., noir. V.— D.-S., suivant les lieux.

Naise, s. f., lieux marécageux. D.-S., c de Bress *V.* Effe.

Naudins, s. m. pl., bande de pré de la largeur d'un coup de faux, et d'une longueur indéterminée. V., arr. de Poit. *V.* Landeaux.

Nantes, s. m., jeu d'enfants, à peu près semblable à celui de la *chatte-nègre*, avec la différence que le premier pris aide à prendre les autres, après ce court dialogue : « où sont tes frères?— A Nantes. — Aide-moi à les prendre. » V., arr. Civ.

Napai, v. n., mouiller. Vend., Font. (C. et P. D)

Napant, te, adj. verb., trempé, mouillé. (B.-F.)

Napillon, s. m., diminutif de nappe,

torchon. V., c. Montm., Saulgé. — Patois du Berry : « napille, napillons, » guenilles.

Napisson, s. f., femme sale. V., arr. Civ.

Napron, s. m., bardane cotonneuse, plante, *lappa tomentosa*. Vend., Font. (C. et P. D.) — V.

Napperon (napp'ron), s. m., diminutif de nappe, linge pour essuyer la vaisselle, ordinairement de grosse toile. V. — D.-S. — Aube. — Patois du Berry : « nappin. »

Natre (*a* bref), adj. des 2 genr., méchant, mauvais caractère. V., suivant les lieux.

Natreté, s. f, finesse, mauvais vouloir. V. — D.-S. — Rabelais.

Nau (l. *natus*), s. m., noël. V. — D-S. — Vend.

Nau (l. *nux*), s. f., noix. Vend., c. Chalans. — Ardennes : « Neuxe. »

Naulet et Nauleet, s. m., petit gâteau que l'on fait pendant les fêtes de Noël et qui a la forme d'un enfant. V. — D.-S., c. de Bress. — Nom que l'on donne familièrement au pain. D.-S., St-Romans-les-Mel. (B.-F.) — Noslet ou naulet : « item à l'an neuf est deu à chascune dame ung noslet qui doit estre de demy boiceau de froument. » (An. 1500.) — « Le naulet de Noël. » (1500. Manusc. du Poitou.)

Naulet, s. m., petit enfant :

« Adonc pris ma houlette
» Pour aller voir naulet. »
(N. P., p. 18.)

— L'on dit par dérision d'un jeune homme qui s'amuse à des riens : « grand naulet, va ! » V.

Nauzé, s. m., noyer. Vend., c. Chalans.

Navarit (l. *navis*), s. m., cabane montée sur deux ou quatre roues dans laquelle couche le berger chargé de la garde des moutons que l'on fait parquer Vend. — L'on dit aussi « lavarit : »

« Loin de mon lavarit. »
[Gust.]

Navea, Naveau, Navia, Naviau (l. *napus*), s. m., navet. V. — D.-S. — « *Navellum*, ou *navellus* : item in navellis, IIII d. » (An. 1301.) — « En naveaux et pourée, III s. VI d. » (An. 1546. Manusc. du Poitou.) — Saintonge : « naveau. » — Rabelais : « un plat de venaison sallé aux naveaulx. »

Navine, s. f., semis de navets. D.-S., c. Bress. — Navet : « deme, en peniz, en nabines, en cherves. » (An. 1309. Chauvigny. Manusc.)

Navine, v. a., cueillir les navines. D.-S., c. de Bress *V.* Nabussâe.

Nazilles, s. f. pl., narines. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.) — Roman : « nas et naz. »

Néet (l. *nox*). s. f., nuit. D.-S. — Vend., suivant les lieux. — Gascon : « nèy. » — Patois limousin : « néi, néit. »

Negeai, Negé (se) (l. *necare*), v. pr., se noyer : « gle s'é negeai on s' boignant dons l' Clan ; » il s'est noyé en se baignant dans le Clain. V. — D.-S. — Roman : « neger. » — Catalan ancien : « negar. » Languedocien et limousin : « nejâ. » — Provençal : « nega : per nega soun imménso doulour. » — Champagne et Berry : « nayer. » — Rabelais : « vertugoy ! je me naye, je me perds, je m'esgare. »

Nègre (l. *niger*), adj. des 2 genr., noir. V., arr. Civ., c. Montm, St-Remi. — D.-S *V.* Nair.

« Et que noutre grand poule nègre
» Pondait de bias us. »
[Chans. Poit.]

« Mas ben que gle blâmant loux nègre action. »
[Bab., p. 2.]

— Roman, catalan et provençal : « nègre ; et sort di rasin nègre. » — Espagnol, italien, gascon et patois limousin : « négro. »

Négresi (r. *nègre*), v. a. et n., noircir. V. — D.-S. — Vend. — Gascon : « négrit, » noirci.

Négreté (r. *nègre*), s. f., nuage ou temps très-noir. (B.-F.) — Italien, provençal : « negretto, » noirâtre. — Italien : « negrezza, » noirceur.

Nembouril, s. m., nombril. *V.* Embouril.

Nequette et Niquette, s. f., terme enfantin pour désigner les dents. Dans tout le Poitou. V. Caquette.

Nebf (l. *nervus*), s. m., morceau de nerf de bœuf qui sert à réunir la « chappe au toulot. » *V.* ces mots. V. — D.-S.

NERME (l. *ne*, *anima*), s. m., littéralement pas une âme, personne.

« Ol est fat, o n'y a pu nerme
» qui ouse veny nou troubly. »
(Gent. Poëtv.)

« Jouset jury pre son erme
» Qu'il n'y avait point incore connu nerme. »
[N. P., p. 33.]

— « Nearme » :

« Nearme n'a les moins prou forte. »
[Gust., p. 8.]

— Roman et auvergnat : « narma : que narma sache ré de ce que nous regarda. »

NETTI, E, adj., nettoyé, approprié. V. — D.-S. — Rabelais : « Lorsque les enfants bien nettis, bien repus et allaictés dorment profondément. » (L. 3, c. 13.) — Italien : « netto. »

NETTI, v. a., nettoyer, V. — D.-S. — Roman. « netejar, ou neteyar. » — Limousin : « netteger. » — Mayenne : « nettir. » —Marne : « nétier. »

NEUGRE. adj. des 2 genr., noir. D.-S., suivant les lieux.

NEUIL. NEUT, s. f., nuit. V., arr. de Poit. et de Civ. — D.-S. — V., c. de l'Isl.-Jourd. pour *Neuil:*

« O née pas encore neut, faut attendre in petit. »
[Amours de Colas, p. 9.]

— Roman : « nuech, nueg. » — Besançon, Ardennes : « neu. » — Saintonge : « neut. »

NEURE, NEUSAI (l. *nocere*), v. n, faire tort, nuire : « trejou. quiau mauvais gas de Jousille (Joseph) me neut. » V. — D.-S. — Vend. — Ancien français.

NEUTAU ou NOTEAU (à), loc., toute la nuit : « il a tussi à noteau, » il a toussé toute la nuit. V. — D.-S. — Suivant les lieux. — (B.-F.)

NEUTROLAI (r. *neut*), v. n., passer une partie de la nuit à travailler : aller au travail dès l'aube, et le continuer longtemps après jour couché : « i n' restrait jà cheu nout' moitre, on neutrole trot, » je ne resterai point chez notre maître, on *neutrole* trop. V., arr. de Civ.

NEUTZI, v. n. et imp., commencer à faire nuit : « l' jour baisse, o neutzi, i n'finirans pou noute tâche. » V., arr. de Civ. *V.* Aneussai.

NÈVE (l. *nix*, *nivis*), s. f., neige. V., arr. de Civ.—D.-S. — (B.-F.) — Vend. — Roman : « niex, neu, nieu. » — Catalan : « neu. » — Limousin : « névio. » —Espagnol : « neive. » — Ital.: « nève. »

NÈVE, ÉE, adj., couvert de neige. Vend. (C. et P. D.) — Roman : « nevenc, » neigeux.

NEYS, adv. de temps, encore. — «... recogneurent queil ont doné et quitté e neys donèrent et quittèrent davant nous. » (An. 1282. Loudun. — Manus. du Poitou.)

NIAF, s. m., mauvais cordonnier. V. — D.-S., c. de Bress. — Marne : « niafre. »

NICE, adj., simple, niais. Vend. (C. et P. D.)

NICLOUÈRE (*cl* mouillés), s. f., narine. D.-S., c. Châtillon.

NICOLE, s. f., coccinelle, insecte, bête-à-Dieu. Vend. (C. et P. D.)

NIFFETAI (niff'tai), v. a., fureter, chercher partout. V.— D.-S. — Vend.

« Gl' at nifeté pretout. »
[Gust., p. 49.]

— Languedocien : « nifla, nifleja, » flairer, renifler.

NIGE (l. *nidus*), s. f., chenil : « gl'é hargnein quem ingne chin dans sa nige,» il est hargneux comme un chien dans son chenil. D.-S., c. de Bress.

NIGÉ, ÉE, adj., noyé. D.-S., c. de Bress. — Vend.

NIGEALÉ, v. a., enlever les noix de leurs coquilles. V. Lavoux près Poitiers. *V.* Chalupai.

NIGEASSAI (l. *nugari*), v. n., n'avancer à rien. — Par extension, travailler avec soin, minutieusement. V., arr. de Poit. et Civ. — D.-S., arr. de Bress. — Ardennes : « niger. »

NIGEASSERIES, s f. pl., niaiseries, bagatelles. V., arr. Poit. et Civ.

NIGEASSEUX, NIGEASSIER, NIGEASSOU, adj., celui ou celle qui nigeasse. V. — D.-S. Suivant les lieux.

NIGEOTÉ, v. n., n'avancer à rien, lambiner, niaiser. V., arr. de Chât. *V.* Nigeassai.

NIGEOTEUX, SE, adj., celui ou celle qui *nigeotte*, qui lambine : « rin d'pus

nigeoteux que la femme à France » (François). V., arr. de Chât.

Nigeou, s. m., travail délicat à faire, minutieux : « o n'è pou qu'o sèche malaisé, mais ol é nigeou. » Vend. (C. et P. D.)

Nigrellai, v. a., remuer quelqu'un, quelque chose : « gl'a besoin qu'on l' nigrelle. » D.-S., c. de Bress. *V.* Egrenigeai.

Nille, s. f., bois recourbé, fixé au manche de la faux : « ton dail i n'a pas de nille ; » ton manche de faux, etc. V., arr. de Civ., c. de l'Isl.-Jourd. *V.* Cheveliau.

Nille, s. f., ongle des animaux à pieds fourchus. (B.-F.) *V.* Calles.

Nincholou, se, adj., négligent, nonchalant. D.-S. — (B.-F.) — Patois du Berry : « nonchaleux. »

Ningle, s. f, bâton pour sauter les fossés. Vend. (C. et P. D.) *V.* Hingle.

Niot, s. m., ce mot, qui est pris dans l'acception de très-petit, est toujours précédé de l'adjectif petit : « in p'tit niot : vau-tu mingeai ? — Ouail; i ming'rai ben in p'tit niot. » Veux-tu manger ?— Oui, je mangerai bien un tout petit morceau. D.-S.— (B.-F.) — V., arr. de Civ.

Nit, s. m., nuit. V. — D.-S. Suivant les lieux. *V.* Néet.

Nivrai (se), v. pr., s'enivrer. V. — D.-S.

No (l. *novem*), adj. num., neuf. V., c. Isl.-Jourd., Luchapt. — Gascon : « néou. »

Noblet (poil), s. m., poil d'une belle couleur. Se dit des bêtes bovines. V. — D.-S. — Vend. — « Une vache de poil noblet. » (1694, Smarves. Manusc. du Poitou.)

Noc, s. m, cuve en pierre où l'on presse l'huile. V., arr. de Civ., c. Isle-Jourd., Adriers, Luchapt. — Marne : « noc, » gouttière.

Noce, s. f., ce mot signifie à la fois modicité ou parcimonie, et abondance ou excès : « manger une noce, » c'est manger une bouchée, un morceau pour attendre le repas principal : « faire la noce, » c'est se gorger de nourriture et de vin. V., arr. de Chât. — Basse latinité : *nocium*, et quolibet die unum panem, dimidiam lagenam cervisiæ, *nocium* carnis, die carnium, et tria allecia, quolibet die piscium. (Duc. Monastic. Angl. t. II, pag. 380.)

Nodai, v. n., s'assoupir en remuant la tête. D.-S., Châtillon.

Noge, s. m., jeune veau d'un à deux ans. D.-S., c. de Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Noirsaule, s. f., plante, *salisca-præa*, V., c. de Monte. *V.* Amersaule.

Nollière, adj., vache qui passe une année sans faire de veau. D.-S., c. de Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Nomble de Porc (b l. *numbles*), s. m., ventre de porc. — « item die dominica in festo beate Radegundis in I numblez XIIII d. » (An. 1301. Sainte-Croix. Manusc. du Poitou.)

Nonaème (*non*, *anima*), s. m., sans esprit. Vend. (C. et P. D.)

Nondilles, s. f. pl., ongle des animaux à pieds fourchus. V., arr. de Civray. *V.* Calles.

Nonot, tte, adj., niais. Vend. (C. et P. D.)

Noquetai (noq'tai), v. n., s'arrêter, rester court. V., arr. de Civ. *V.* Hoquai.

Nore (l. *nurus*), s. f., bru, belle-fille. V., arr. de Civ., c. Montm. et de l'Isl.-Jourd.—D.-S.—Vend. — Roman, catalan, portugais : « nora. » — Provençal, gascon, limousin : « nôro. » — Espagnol : « nuera. » — Saintonge : « nore. »

Norrain et Nourrain, s. m., pâcage : le norrain est bon ou mauvais suivant que le pâcage est de bonne ou de mauvaise qualité. V. — D.-S. — Racine des plantes et principalement de la vigne. V. — D.-S. — Roman : « noirin, » rejeton.

Norrain et Nourrain, s. m., se dit des cochons et des moutons qui sont sevrés. *V.* — D.-S. — « Bail à ferme pour le droit de nourrain. » (An. 1627.) — Patois du Berry : « nourrin, » petit cochon. — Français : « nourrain, » petits poissons pour peupler les étangs.

Nouasseux et Nouassou (l. *nodosus*), adj., noueux. V. — D.-S. Suivant les lieux. — Berry, Ardennes : « nouailleux. »

« Un meslier nouailleux ombrage le portail. »
[Ronsard]

— Italien : « nodato. »

Nouay, Noué, s. m., noyer. Vend. — D.-S. Suivant les lieux.

« Gle se juchant tretous dans nos pus grands [nouay.»
(Gust., p. 69.)

— Rabelais : « noirette, » jeune noyer : « a donc coururent vers les noirettes tout roidement qu'ils purent pour les rencontrer. » (L. 1er, c. 43.)

Noue (b. l. *nayda*), s. f., cuve en pierre ou en bois placée le plus ordinairement auprès d'un puits, et qui, dans les lieux éloignés des ruisseaux, des rivières, des fontaines, sert aux femmes de la campagne à laver le linge. V., arr. de Civ. — « Nesde ou noue, » terrain aquatique. (An. 1333.) — « Nayda, » nesde (an. 1461. Manusc. du Poitou.)— Marne : « noue, » bas-fond, vallée. — Berry : « noud, » auge en pierre pour recevoir l'eau. — Français : tuile en canal pour égoutter l'eau.

Noueraie, s f., lieu planté de noyers. V. — D.-S — Vend. — « Saulaye assise au dessoubz du moulin de quatre roubes davant la nouheraye de mesd. dames (de Sainte-Croix) tenant à la dite rivière du Clain. » (An. 1528. Manusc. du Poit.)

Nouetai (r *nouette*), v. a., lacer les cordons des brodequins. V , arr. de Civ.

Nouette, s. f., cordon de souliers, et surtout de brodequins. V., arr. de Civ. *V*. Corgeing.

Nouge, Nougeae, noyer. V. — D.-S. Suivant les lieux. *V*. Nouay. — Provençal : « nouguié. » — Patois Limousin : « néjo. » — Berry : « nogier. nougier. »

Nouge, s. m., noix triée que l'on porte chez l'huilier : « nougé (pain), » le résidu, le marc des noix après l'expression de l'huile. D.-S. — *V*. Lussac.

Nougeasse (r. *nougé*), s f., noyau de la noix. V., c. Montm. , Saint-Remi.

Nougeat, Nougelle, s. f., le résidu, le marc des noix. V., c. de l'Isl.-Jour. — (B.-F.) — Pour : « nougelle. » *V*. Nougé (pain).

Nougeraie, Nogeraie , Nougerie, s. f , lieu planté de noyers. V. — D.-S. Suivant les lieux. V. Noueraie.

Nougeras (noug'ras), s. m., noix sans coquille. V., arr. de Civ. — D.-S.

Nougi, Noui, s. m., noyer. V., c. Isl.-Jour., Luchapt, p. « nougi. » V. — D.-S., suivant les lieux, p. « noui. »

Nouis, s. f., étoffe faite avec de la laine qui a déjà servi et dont on a noué les bouts. D.-S. — (B.-F.)

Nourasse, s. f., noyer dont le tronc est creux, qui a rejeté de jeunes branches sur un vieux tronc. V., c. de Mirebeau.

Nourrigeon, s. m., nourrisson. V. — D.-S. — Roman : « noyriguier, » nourrisseur, « norriguiera, » nourrisseuse. (Cit. B.-F.)

Nousillate ou Ousillate, s. m., espèce de châtaigne très-estimée et qui tire son nom probablement de sa forme ronde, et assez semblable aux « nousilles » (noisettes). D.-S. — (B.-F.) — V. — Vend.

Nousillade, s. f , *V*. le précéd. V., c. Isl.-Jour., Luchapt. — Patois du Berry : « nousillade, » petite châtaigne sans pellicule.

Nousille, Nouseille, Nauseille (l. *nucula*), s. f., noisette : « pour l'achat d'ung boisseau de nozilles. » (An. 1482. St-Romain. Manusc. du Poitou.) — Patois du Berry et Mayenne : « nousille. » — Patois limousin : « nouzillias. »

Nouseillé (nous'llé), s. m , noisetier. Dans tout le Poitou.

Nouseillère (nous'llère), s. f., lieu planté de noisetiers. Dans tout le Poitou.

Nuble et Neuble (*bl* mouillés) [l. *nebula*], s. f., carie des céréales. Les paysans prétendent que la carie est causée par la pluie ou les brumes qui se font pendant la floraison des blés. V. — D.-S. — Vend.

Nublé et Neublé (*bl* mouillés), adj., attaqué par la carie. V. — D.-S. — Rabelais : « niéble, » gâté, corrompu.

Nuisance, Neusance (l. *nocere*), s. f., tort, dommage. V. — D.-S. — Patois du Berry : « nuisance. » — Ancien français.

Nule (b. l. *nulis*), s. f., sorte de pâtisserie : « 1 den. ad cenam pro nules et ob'lées. » (XIVe siècle. Manusc. du Poitou.)

Nupo, s. m., oignon germé qui se plante en avril. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. *V*. Cèbe.

O (l. *hoc*), pr. démontr., ceci, cela, ce, cet, le, la : « o m'enneu ben, » cela m'ennuie bien : ol, par euphonie, devant les voyelles : « ol é ben vrai. » — Il tient aussi lieu du pronom *il*, surtout comme sujet des verbes impersonnels : « o faudra qu' gle venne, » il faudra qu'il vienne. — Provençal : « o faut, » il faut. — Il est usité dans la langue romane comme pronom relatif masculin employé neutralement.

O, prép., avec :

« Puy vinguirlant de Vouneuil
» De Lavaux et Jazeneuil
» O in chacun sa flageolle. »
[N. P., p. 28.]

— Ardennes, Marne : « o, od, » avec, à, vers.

Oasi, Oasil ou Ouasi, s m., osier. V. — D.-S. *V.* Eziou. — « Oizils. » manusc. du Poitou. — Patois du Berry : « oisis, ousier. »

Obervae (obrevâe), v. a., ennuyer fortement. Vend. (C. et P. D.)

Ocres, s. f. pl., le dessus des doigts : « i t' baillerai su les ocres. » D.-S., c. Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Oeil, particule affirmative, oui. D.-S. — Vend. — V.

Ofer, s. m., enfer. Vend., Sabl. et Chaum.

Oge, s. m., ange. Vend., Sabl. et Chaum.

Ogo, s. m., fou, imbécile, celui qui n'a pas de tête. V., arr. Chât., Mairé *V.* Astrogot.

Ognon-de serpent, s. m., *hyacinthus comosus*, plante. Vend. (C. et P. D.) *V.* Ail-à-la-serpent.

Ognons (peler les), loc., le temps des fiançailles, surtout lorsque, par suite du refus de leurs parents, l'un ou l'autre des futurs est obligé de faire des sommations respectueuses, ce qui lui fait de la peine, le fait pleurer. (B.-F.)

Oil, part. aff., oui. D.-S. — Vend. *V.* Oeil.

Oio, part. négat., non. V., c. Isl.-Jour., Luchapt.

Olée (l. *olere*), s. m., le laurier-sauce (B.-F.) — Vieux français : « oler, » sentir bon.

Omblet (*bl* mouillés), s. m., anneau de cuir ou de branches flexibles qui sert à attacher le joug à la perche d'une charrue, ou à l'aiguille d'une charrette. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. *V.* Amblet.

Ombliai, v. a. et n., oublier. V. — D.-S., suivant les lieux.

Ome et Omier (l. *ulmus*), s. m., ormeau. V., c Montm. — « Hosme. » (An. 1478. Nieuil. Manusc. du Poitou.) — Provençal : « oume. »

Omée et Oumée, s f., carie de l'os maxillaire des animaux, et principalement du bœuf. L'on croit que cette carie provient, le plus ordinairement, d'une piqûre faite par l'aiguillon. V., arr. Poit. — D.-S.

Once, s m., articulation des doigts; les phalanges : « in morcea d' bois m'a cheu su l'once daux dés, o m'a fé grond mau ; » un morceau de bois a tombé sur mes « onces, » çà m'a fait grand mal. V., arr. de Poit. — Saintonge. — Provençal : « ounso ; » mostro sis ounso, il montre ses phalanges. — Rabelais : « oincé : mais je dirai cela de luy qu'il ha bien les plus dures oinces.... » (L. 4., c. 16.)

Ondain, s. m., sillon de pré d'une étendue indéterminée et de la largeur d'un coup de faux. V. — D.-S., suivant les lieux

Onderce, s. f., dartre vive. D.-S., c. de Bress.

Ondeux, s., m., petite palette en fer, tranchante et à douille, que l'on adapte au pied de l'aiguillon, et dont le laboureur se sert pour nettoyer sa charrue et couper les mauvaises herbes. V., arr. de Loudun. *V.* Ancias.

Ondille, Ondrille, Ondlion, s. m., les ongles des animaux fourchus : « noutés bus i n'avons pus d'ondrilles aux pés. » V., arr. de Civ. et c. de l'Isl.-Jour., p. « ondrilles. » *V.* Andillon.

Op, Op-la, interj., cri d'appel, dans

tout le Poitou. — Anglais : « up, » debout, sur pied, sous ses pieds.

Oplo, part. aff., oui : « qu'é moussu l' cura, qu'é vingu t' confessa? — Oplo ; » c'est monsieur le curé qui est venu te confesser? — Oui. — Patois du Limousin : « aplo. »

Oque et Ouque, prép., avec. D.-S.

« Et t'en vains oque nous. »
[Gust.]

— Gascon : « aque. »

Ordé, exclamation, terme de surprise. V., Leugny-sur-Creuse. V. Ago.

Oreille, s. f., les planches qui sont placées de chaque côté de l'aran, ou celle qui est d'un côté seulement, et qui servent à verser la terre. V. — D.-S.

Oreille-de-prêtre, s. f., espèce de champignon. V., arr. Civ. — Quartier de pomme ou de poire séché au four. (B.-F.)

Orendroit, loc., à présent. (An. 1360. Manusc. du Poitou.)

Orgnia-de-temps, loc., un grand espace de temps : « thio drôle a été in orgnia de temps sans rein faire. » D.-S. (B.-F.)

Orgne, s. m., lourdaud, paresseux, fainéant : « vé don coum' i fé l'orgne. » (B.-F.) — Ardennes, vexation, outrage.

Orgou, s. m., orge-froment : « 138 boisseaux orgoux. » (An. 1688. Bonnes. Manusc. du Poitou.)

Oriantier, Oriantin, s. m., églantier. D.-S., c. Bress. — V., arr. Chât. — Vend. *V.* Argaillou.

Orillette, s. f. *V.* Girèle dans le sens de champignon. V., c. Montm. et de St-Savin.

Orine, s. f., origine.

« Considère, Sorin, quelz gens de bonne orine. »
[Bab., p. 40.]

— Basse latinité : *originarii.* — Marne, Mayenne : « orine. »

« Li barons du pays qui sunt de bonne orine. »
[Chroniq. de du Guesc.]

— « Francorine, » français d'origine.

Oriou, s. m., loriot. D.-S. — (B.-F.) — Roman : « auriol. » — Catalan et espagnol : « oriol. »

Orne, s. m. lot de bois, portion de bois prise dans un plus grand. V., arr. de Chât., Oiré. *V.* Mareau.

Orpions, Orteillons, s. m. pl., les ongles, les bouts des doigts. V., arr. de Poit. et de Loudun, et arr. de Civ., p. « orteillons. » — Basse latinité : *ortilii*, pedis ungulæ. (Duc.)

Orrusse, s. m., poisson, espèce de véron piquant D.-S (Rond.)

Ortige, Ortuge (l. *urtica*), s. f., ortie. V. — D.-S., suivant les localités.

« Mais qu'après o venguit lne certaine tige
» De gens qui jettirant lour froc dans les ortige. »
(Bab., p. 34.)

— « Toile d'ortige, » toile blanche. D.-S., c. Cel. — Roman : « ortiga, urtiga. » — Provençal : « ourtigo. »

Ortolin (l. *hortulanus*), s. m., jardinier : « quatre oliviers qu'ay faict arracher par l'ortolin de céans. » (V. 1548. Manusc. du Poitou.)

Orvanne, s. m., plante qui croît dans les petits ruisseaux. V., arr. Chât.

Osai, Osea, Osia (l. *avis*), s. m., oiseau. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. — Ancien français : « oisiax. »

Osillou, s. m., oisillon. V., c. Isl.-Jour.

Ostade, Ostadine, s. f., suivant Hécart, l'ostade était une sorte de camelot dans lequel il y avait un fil de soie blanche mêlé à la laine brune qui formait le corps de l'étoffe et qui la rendait assez brillante. L'inventeur de ce tissu habitait Anvers et se nommait Van-Ostade. (Dictionnaire rouchi-français, p. 329.) — « Item je donne à la femme de Me Micheau Gillet ma robe de sort brune doublée d'ostadine. » (Manusc. du Poitou. An. 1516.)

Ot, s. m., grand cierge. Vend. (C. et P. D.)

Otout, conj., aussi. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. *V.* Etout. — Mayenne : « otout, » avec.

Ou, pr. démonst., ce, cet, le, la, il : « j'ou fr'é, » je le ferai : « faut-ou qu'i m'en ange? » faut-il que je m'en aille? V. — D.-S. — Vend. *V.* O.

Ouail, Ouel, Oueille, part. aff., oui. V. — D.-S. — Vend. *V.* Oeil.

Ouche (b. l. *occha*), s. f., champ près la maison. V. — D.-S. — Vend.

— Jardin potager placé dans des terrains clos de murs ou de haies. (B.-F.) — « Hocha. » (An. 1333.) — « Osche. » terre en culture entourée d'une haie ou d'un fossé. (1464. Ayron.) — Jardin plus particulièrement destiné aux gros légumes comme aux choux. Vend. — Mayenne et patois du Berry : « ouche. » — Noms de lieux : « Ouches (les), » « Ormes (les); » Pouant (V.).

Ouche-a-musard, loc., mot à mot le champ où l'on reste, le cimetière. (B.-F.)

Oueille, s. f., brebis, dans tout le le Poitou. — « Item XVII chez d'oeilles. » (An. 1329.) — « Oueille. » (An 1740. Manusc. du Poitou.)— Roman : « ovella, oveilla. »

Ouiche, exclamation pour faire reculer les bœufs. Vend. (C. et P. D.)

Ouillage, s. m., le surplus que l'on donne bénévolement d'une marchandise vendue au poids ou à la mesure C'est encore le temps qu'un domestique donne à son maître après l'expiration de son service. D.-S.

Ouille (l. *olla*), s. f., petit pot dans lequel on vend le caillé provenant du lait des brebis. V., arr. Poit.— Ecuelle en terre. D.-S. — Vend. — « Houle de sel. » (An. 1387. Manusc. du Poitou.)

« Ah! que n'ai-je cassé men oulle ! »
(Gust., p. 49.)

— Ardennes : « oule, » marmite, huile, mets. — Ancien français

Ouille, v. a., remplir un vase, une barrique avec « l'ouillette. » — Par extension être rassasié de nourriture D.-S. — V. — « Bussart employé à ouiller les vins à Maillé. » (An. 1504.)

Ouillette (*ll* mouillés), s. f., petit entonnoir de bois ou en fer blanc. V.— D.-S. — Vend. — « Ouillette : une ouillette de fer blanc. » (An. 1773. Vasles Manusc. du Poitou.) — Ancien français.

Oulier (l. *olla*), s. m., marchand de pots. — « Item en la foyre de saint Marsault (à Civray) la tierce partie de trois mailhes en toutes menues ventes, c'est assavoir en ouliers qui ont charrette qui paient quatre deniers. » (An. 1388. Gr. Gauth.)

Oumb, s. m., ormeau. V., arr. de Montm. — « Jusques au lieu de l'Oulme-Landain. » (St-Hil. Bourg. An. 1579.) — Gascon : « ourme. » — Marne : « ourmel. » — Noms de lieux : « Ormes (les) » [V.].

Outillement, s. m., ustensile de ménage ; tout ce qui sert à un ouvrier. V. — D.-S. — Vend. — « Liz, touailhes, drapilles et aultres houstillements nécessaires, pour servir au dit presbitère. » (An. 1419. Manusc. du Poitou.)

Oumerolle, s. f., cépée de jeunes rejets d'ormeau. D.-S. — Vend.

Ouvre, s. f., fleur de farine très-fine qui vole autour de la meule dans les moulins. D.-S., c. de Brioux. *V.* Auve.

Ouvray et Ouvré (l. *operari*), s. m., jeune gars. V. — D.-S., suivant les lieux. — Languedocien : « ouvrié. »

Ouvrère, s. f., jeune fille : « quielle ouvrère n'é ni habile ni fine. » V. — D.-S.

Ouye ou Oye, s. f. et m., petite ouverture pour aérer un lieu quelconque, et principalement les caves V. — D.-S. — « Fait bastir une ouye en massonnage. » (An. 1409.) — « Un ouy de cave. » (1741. Poitiers. Manusc.)

Oyar, s. m., peuplier. D.-S., c. de Bress.

Pabou (l. *pappus*), s. m., pavot, dans tout le Poitou.

Pacre, s. m., insecte suceur qui s'attache aux oreilles des chiens, à la panse des bestiaux. Vend. (C. et P. D.)

Pagnotai, v. n., marcher difficilement, avec crainte : « qui qu'i f'ré tout' la neut à pagnotai dons quiés ch'mins? »

qu'est-ce que je ferai toute la nuit à marcher avec crainte dans ces chemins? V., arr. Civ.

Pagnoutou, se, adj., celui ou celle qui pagnotte. V., arr. Civ. — Ardennes, Haute-Marne : « pagnotte, » lâche, paresseux. — Patois du Berry : « pagnot, » mou, pusillanime, sans énergie

Pai (l. *pellis*), s. f., peau. V., c. Isl.-Jour.

Paiai et Paié (l. *palea*), s. m., tas de paille, meule de paille. V. — D.-S. — Basse latinité : *paleari*. — Provençal : « paié, paiéro ; coucharen au paié, » nous coucherons à la meule de paille (Mist.)

Paie (l. *panis*), s. m., pain : « o n'a pu d' paie dons la met. » V. Ayron, la Grimaudière. — Gascon : « pa. » — Languedocien : « pan. »

Pailler, v. a., former avec de la paille, et avec toute autre matière, le siége d'une chaise, d'un fauteuil. (B.-F.) — V. — Roman : « palhar, » empailler.

Pailli, s. m., tas de paille, meule de paille. V., c de Neuv., de Mirebeau et de Monte.— D.-S., c. de Thénezay et d'Airvault.

« Et cachi darrère in pailly. »
(Gent. Poët., p. 98.)

Paillisse, s. f., sorte de paillon. V.

Paillon, s. m., tas de pailles réunis en monceaux, ce qui donne plus de facilité pour les enlever à la fourche dite « paillère. » L'on désigne encore ainsi des bottes de paille. V. — D.-S., Gâtine. — Français : grosse paillette.

Pain-au-lièvre, s. m., onomatopée. Plante ainsi appelée parce que les lièvres en sont très-friands. V. Allée. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Pain-chaud, s. m., primevère officinale, plante, *primula officinalis* ; doit peut être son nom à l'odeur qu'elle exhale. Vend. (C. et P. D.) — Chardon. V., arr. Civ.

Paintaillai (faire), loc., littéralement, faire « paintailler, » avoir recours souvent au pain ; une nombreuse famille fait « paintailler. » Par extension, faire tous ses efforts, tout ce que l'on peut. D.-S.

Palabres, s. f. pl., paroles. C'est le mot espagnol. Vend., Sabl., Chaum.

Palabré, v. n., parler bien haut et longtemps, en se plaignant de choses qui n'en valent pas la peine. Vend., Sabl., Chaum.

Palastre (clou), s. m., clou pour les souliers. — « Cloux palastre fort. » (An. 1537. Manusc. du Poitou.) — Français : partie extérieure de la serrure, sur laquelle sont montées les pièces intérieures.

Palastrer, v. a., mettre des clous palastres aux souliers. — « Pour euer achaté à Mirbeau pour taconner et palastrer les soulers des d. charreters 15 s. » (An. 1537. Manusc.)

Palaine ou Palène, s. f., grande herbe, longue et dure, qui pousse dans les bois. V. — D.-S.

Palauton, s. m , peloton. V., c. Isl.-Jour. — « Palaton. » V., arr. Civ.

Palerée (pal'rée) [l. *pala*], plein une pelle. Dans tout le Poitou. — Rabelais : « cependent quatre de ses gens lui jettoient en la bouche..... moustardes à pleines palerées. » (L. 1er, p. 21.)

Palette, s. f , la pelle à feu. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Melle — (B.-F.) — Italien : « paletta. »

Palisse, Palisson, s. f., s. m., haie sèche, haie vive.

« Mety la main su in pau
» Qui estoit in la pallee. »
(Gent. Poëtv., p. 74.)

— Basse latinité : *palicium*, palit, et closture. (Duc.) — Roman : « paliza, » palissade.

Palisse, Paillisson, Paillissoune, Paillon, Pailloune, espèce de corbeille en paille pour mettre le pain. D.-S. — V., arr. Civ. — « Neuf paillisson et une petite paillissonne. » (An. 1769 Vasles. Manusc. du Poitou.) — Provençal : « paillasso, paillassou. »

Palisse-ventresse, s. f., corbeille qui sert à transporter le grain, lorsqu'il est battu, de la cour dans le grenier : « vé querre la palisse-ventresse, qu'i sarint nouté bia. » V., c. de l'Isl-Jour.

Pallebressai (r. *pallebresse*), v. a., se servir de la pallebresse, remuer

la terre avec elle. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.)

PALLEBRESSE, s. f., pelle-bèche. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.)

PALLEFRAE, v. a., fouler aux pieds. Vend. (C. et P. D.)

PALOUNE, s. f., plante, espèce de tulipe qui pousse et fleurit dans les prés. D.-S. — (B.-F.) — Vienne.

PALOUNE (l. *palumbus*), s. f., pigeon ramier, la palombe des Pyrénées. — (B.-F.)

PAMPAIÉ, PAMPAILLOU, PAMPAILLY, s. m., la fin, le dernier jour des moissons, du battage des grains. V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.) *V.* Avelot.

PAMPALÈNE, s. f., plante. — (B.-F.) *V.* Paloune.

PANA, s. m., instrument en fer et à ressort, sorte de crochet, qui tient le seau quand on le coule dans le puits. V., arr. de Civ. *V.* Chabu.

PANE, s. m., pain. Vend., c. Chalans. *V.* Faie.

PANÉ, s. m., panier. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

PANÉ-SAND'DOU, s. m., panier qui contient le blé de semence que porte le laboureur pour faire les semailles : « vau-tu porta lou pané-sand'dou ? » V., c. Isl-Jour., Adriers.

PANETÉ (l. *panis*), s. m., petit coffre, qui tient à la table à manger, où l'on sert le pain. *V.* Mequegnon.

PANÈTRE, v. a., pénétrer. V., c. Isl.-Jour., Adriers.

PANETROLE, s. f., coléoptère de mauvaise odeur qui se tient dans le foin, dans les granges. (B.-F.)

PANGLIAE (l. *pendere*), v. n., pendre, être suspendu. (C. et P. D.)

PANGLIAET, s. m., suspensoir. Vend. (C. et P. D.)

PANTRE, adj., avare. D.-S., c. d'Airvault.

PANTINE, s. f., fond de coëffe à l'usage des femmes. V. — Coëffure qui a remplacé la cornette. V., c. Montm., Saulgé. — D.-S. — (B.-F.) — Français : « Pantine, » nombre d'écheveaux liés ensemble.

PAOU et PAOUR (l. *pavor*), s. f., peur. D.-S. — Vend., suivant les lieux. — Languedocien : « poou. » — Limousin : « pàu. » — Rabelais : « de paour que mort ne le surprenne. » (L. 3, c. 2.)

PAPACHIN, PAPECHIN, s. m., vanneau, oiseau. D.-S. — (B.-F.) — V., c. Civ., p. « Papechin. »

PAPEGAY, s. m., oiseau, perroquet : « baillé cincq livres et demye de fil de fer et deux bottes de fil d'archar pour faire la caige du papegay. » (An. 1537. Manusc. du Poitou.)

PAQUES-FLEURIES (r. *pascha florum*), s. m. pl., le dimanche des rameaux. V., arr. Chât.

PARAI, loc., par vrai, c'est vrai, n'est-ce pas, qu'en penses-tu? V.—D.-S. —Provençal : « parai; semblo parai, » il semble, n'est-ce pas? — Besançon : « pairé, » certes.

PARAI, v. a., peler un fruit. C'est aussi un terme de sabotier et de tanneur. V. — D.-S. — Roman : « parar, » préparer.

PARAJE (l. *parare*), enlever la terre. Vend., c. Chalans.

PARC, s. m., Coie-sauvage. On attribue à la racine de cette plante, infusée dans du vinaigre, la propriété de guérir les dartres. V., arr. Civ.

PARCERON, s. m., petit espace séparé que l'on réserve dans une écurie pour les oies, les brebis, etc. V., arr. de Civ. *V.* Crenea.

PARCHAS, s. m., parchemin, manuscrit. V. — D.-S. — Mayenne.

PARCHEMINOUR, s. m., parcheminier. — « Item fu paié au parcheminour pour le messal, LX s. » (An. 1380. Manusc. du Poitou.)

PARCULOU, s. m., procureur. Vend. — D.-S.

PARDI, PARDINE, exclamation, par Dieu ! V. — D.-S.

PARDON, s. m., le son funèbre de l'agonie : « sonner le pardon. » V. — D.-S., dans quelques localités.

PARÉ, s. m., longueur de toile que tire le métier du tisserand : « l' tiss'rond a fait trois parés anneut. » (B.-F.)

PARE-BOT, s. m., instrument de sabotier qui sert à dégrossir et à terminer les sabots. V. — « Couteau parbot. » (Vasles. Manusc.)

Pareil (l. *parilis*), s. m., paire : « un pareil de sabots. » V., c. Isl.-Jour., Luchapt.

Parielle, Parèle, s. f., plante, l'*hippolapathum* de Dioscoride. V. — D.-S. — Vend. — (B.-F.)

Parentage (l. *parens*), s. m, parenté. V. — D.-S.

Pargué (*gu* mouillés), excl., par Dieu !

« Pargué ! si faut ou
» Avont quo sé jou. »
(N. P., p. 118.)

Parlange, s. m., langage, manière de dire, discours préparé. V. — D.-S. — Vend.

« Nontre parlange est bea,
» Coume l'ève le coule. »
(Cit. B.-F.)

Parlaqui, loc. adv., par ici. V., c. Montm., Saulgé.

Parle-d'isle, s. f., graine de lierre. V., arr. Civ.

Paroir (l. *parare*), s. m., instrument de sabotier. V., suivant les lieux. *V.* Parebot.

Parontage, s. m., parenté. V. — D.-S., suivant les lieux.

« Affermis n'aver en son parontage
» Auquin d'in si bea corsage. »
(N. p., p. 32.)

Parour, s. m., espèce de peigne ou de brosse faite de jeunes tiges de genêt ou de bruyère dont se servent les tisserands pour démêler et encoller leurs fils. (B.-F.)

Parpaion, Parpion, Parpillou (l. *papilio*), s. m., papillon. V. — D.-S. — V., arr. de Chât., p. « parpion, » etc.; de l'Isl.-Jourd., p. parpillon. — Provençal : « lou parpaioun i' éu me farai. » — Patois du Limousin : « parpoillou. » — Roman : « parpaillo. » — Gascon : « Parpaillol. » — Rabelais : « et couroit voluntiers après les parpaillons. » (L. 1er, c. 11.)

Parsais et Persais (*persicum*, sous-entendu *malum*), s. m., pêche qui qui ne laisse pas le noyau. V.

Parse (l. *passer*), s. m., moineau. Vend. (C. et P. D.) — Roman : « passera et passerat. » — Marne et patois du Berry : « passe et epasse. » — Mayenne : « pesse. » — Ancien français : « passe, paisse. »

Parson (l. *pars*), s. m., petit espace que l'on réserve dans une écurie, pour les oies, les brebis. Il était autrefois du féminin et signifiait part, portion. V.— D.-S.

« Qui avoient lor fort chacun en sa parçon. »
(Chroniq. du Gues., v. 7987.)

Parsonié, Parsouné, Parsounié, ère (l. *persona*), adj., associé, copartageant. V., arr. Civ. — D.-S. — Vend. — Se dit en mauvaise part des femmes. V. — Objets dont la propriété est indivise. L'on dit proverbialement : « tout âne parsouné porte un mauvais bât. » C'est-à-dire que toute chose indivise est mal soignée. D.-S. — (B.-F.) — Basse latinité : *parcennarii*, *percenarii*, ceux qui divisent entre eux l'héritage paternel. (Duc.)—« *Partionarius* » (An. 1282.) — « Personners. » (An. 1392. Manusc. du Poitou.) — Roman : « parsonier. » — Catalan : « parçonner. » — Espagnol : « parcionero. » — Saintonge : « parçounier. » — Assises de Jérusalem : « les parties sont parsonniers en cel cas. » (C. 87.) — Prophéties de Merlin : « et parcunière sunt d'umanité. » — Chez les anciens auteurs, passim, « parçonnier, parcener, parchonnier. »

Partage-a-Pingaut, Partage-a-Courlourit, loc., tout d'un côté, rien de l'autre. (B.-F.)

Part-a-Ragnia, loc. D.-S., arr. de Bress. *V.* le précéd.

Partement, s. m., départ. V. — « Depuis ton partement. » (Rab., l. 4., c. 3.)

Partur, s. m., petit passage dans une haie, dans un buisson. V., c. Isl.-Jour., Luchapt.

Paruelle, s. f., plante, l'*hippolapathum* de Dioscoride. V., arr. de Civ. *V.* Parielle.

Parure, s. f., ce que l'on a enlevé de la peau des fruits. V. — Anglais : « paring » (pr. périn) l'action de couper, de rogner, rognure, pelure.

Pas-d'ane, Pas-de-poulain, s. m., onomatopée, tussilage vulgaire, plante. Ainsi nommée parce que sa feuille est

assez semblable au pied d'un âne ou d'un poulain. — (B.-F.) — V., arr. de Chât., p. « pied-de-poulain. »

PASQUANADE, s. f., plante, la bercebranc-ursine. D.-S. — (B.-F.) — V.

PASSADA, v. a., passer; part. passé, « passadé : » « vau-tu passada par la font? — Oplo; » veux-tu passer par la fontaine? — Oui. V., c. de l'Isl.-Jour.

PASSE, s. f., insecte. V., arr. de Chât. *V.* Carcelle.

PASSÉE, s. f., petit chemin, sentier. Il est aussi synonyme de passage. V. — D.-S. — (B.-F.)

PASSERIA, s. m., passereau. D.-S., arr. de Bress. et de Parth. *V.* Parse.

PATACHE, PATAQUE, s. f., pomme de terre. D.-S., c. Bress., Nueil-les-Aubiers. — D. S., arr. de Melle, p. « pataque. » (Barot.)

PATAQUIN, PATATOU, s. m., mot employé dans la sorcellerie. Courir le pataquin, c'est courir sans savoir où l'on va, par suite d'un sort. V., arr. de Chât., arr. de Civ. pour *patatou.*

PATARE, s. f., pomme de terre. D.-S., Parth. *V.* Patache.

PATAS, s. m. pl., nuages isolés, clairs, chargés de pluie ou de neige, presque toujours précurseurs d'une variation atmosphérique. V., arr. de Châtellerault. — Gascon : « patas, » coups.

PATASSÉ, v. a., appliquer des pièces, des morceaux à des vêtements. V., arr. de Chât.

PATE-A-PATE (*a* très-bref) [l. *par, pari*], loc., terme de jeu; égal à son adversaire soit en nombre de points, soit en nombre de parties. V.

PATELOU, SE (pat'lou), adj., ombrageux, chatouilleux, facile à émouvoir; se dit des gens et des bêtes. D.-S., c. de Bress.

PATER (*a* bref), v. n., égaler : « Tu pate à mé, » tu es aussi grand, aussi fort que moi. D.-S. — (B.-F.) — V. n., être crotté, sali par la boue. V. — D.-S. — Patois du Berry : « pater, » se dit de la boue qui s'attache aux souliers et de la personne elle-même qui marche dans la boue.

PATIFAGNAI, v. n., marcher dans la « fagne, » dans la boue. V. — D.-S.

PATIFORMA ou PATRIFORMIA (l. *patris forma*), s. m., ressemblance du père : « Quiau drôle es ben son patiformia. » V., arr. de Poit. — D.-S., arr. de Mel.

PATIN (g. πάτειν), s. m., gros sabot.— Par extension, homme qui fait du bruit en marchant. D.-S., c. de Bress.—Talon des cartes. D.-S., c. de Châtillon.

PATINE, s. f., extrémité de la guêtre, ou languette du chausson. V., c. de Montm. et de St-Sav.

PATIRA, PATIRIA (l. *pati*), s. m., celui qui souffre au moral comme au physique : « Paure patiria, » pauvre malheureux! V. — Vend. — D.-S.

PATISSE, s. f., plante, espèce de raygrass. V., arr. de Chât.

PATOGLIAE, v. n., barboter dans l'eau comme les enfants. Vend. (C. et P. D.)

PATOUILLAI, v. n., marcher dans la boue. V. — D.-S. — Aube, Marne. — Patois du Berry : « patouiller. »

PATRAFAE, v. a , barbouiller. Vend. (C. et P. D.)

PATROUIL, s. f., patrouillage, bourbier. V. — D.-S. *V.* Gassouil. — Patois du Berry : « patouillat, patouaille, » bourbe, gâchis, boue claire. — Aube, Marne : « patouillas. » — Français : « patrouillis. »—Noms de lieux : « Patouilla (le), » Liglet. V.

PATROUILLAAU, PATROUILLET, s. m., grande perche au bout de laquelle sont attachées des guenilles dont les boulangers se servent pour nettoyer leurs fours. D.-S. — Vend. — V., dans quelques localités.

PATROUILLOU, SE, adj., couvert de boue. V. — D.-S.

PATTE-DE-NAU, s. f., graine de lierre. V., arr. de Civ. *V.* Parle-d'île.

PATTEFRAE, v. a., barbouiller; il signifie aussi fouler aux pieds. Vend. *V.* Patrafae.

PATUREAU (l. *pascere*, *pastum*), s, m., pâturage. Dans tout le Poitou. — Noms de lieux : « Patural (le Grand), » Pressac; « Pâtureau (le), » Oiré; « Pâturelle (la), » Coussay-les-Bois.

PAU (l. *palus*), s. m., pieu. V. — D.-S.

« Si la mort ne l'oguit tué d'in cot de pau.
(Rob. div.)
« To rède quem'in pau. »
(Am. de Col., p. 2.)
« En une charrette qui en estoit pleine jusque sur [les paux. »
(An. 1362. D. Font., t. XII, p. 279.)

Provençal, patois du Berry, Mayenne : « pau.»—Patois du Limousin : « paou. » — Noms de lieux : « Pau (le), » Vendeuvre. (V.)

PAUBOURDE, s. f., bâton de deux mètres de long, crochu à l'une de ses extrémités, servant à porter des fagots sur l'épaule. V. *V.* Faubourde. — « Au garçon qui a porté la paubourde pour soubstenir l'image de madame sainte Radégonde. » (An. 1603. Manusc.)

PAUCRE, s. f., grosse main. V. — D.-S., c. de Bress. — Rennes : « pocres. »

PAUCRE-DE-LOUP, s. f., la renoncule des prés, patte de loup, parce que cette plante représente assez bien l'empreinte du pied de cet animal. Onomatopée. D.-S., arr. de Bress.

PAUCRER (r. *paucre*), v. a., manier, pétrir, tourner en tous sens. Vend. (C. et P. D.)

PAUFOURCHE (l. *palus*, pieu ; *furca*, fourche), s. f. *V.* Faubourde. V. — D.-S. — *V.* Allegrin. V., c. Isle-Jourd., Adriers.

PAUGREGNAI et PAUGRIGNAI, v. a., tourner en tous sens, manier comme avec des griffes : « Et que paugrigne don quiou drôle de Charlu? » D.-S., c. de Bress.

PAUIL, s. m., pou. Vend., Fontenay. (C. et P. D.) — Roman : « peoil et peoillet. »

PAULU, E, adj., peureux. D.-S. (Barot.) — Roman : « pauruc, paoruc, » peureux, craintif, poltron.

PAUTRIGNAI et POITRIGNAI, v. a., pétrir, tourner en tous sens. V. *V.* Paucrer.

PAVAS, s. m., espèce de rouche commune, et dont on se sert, après l'avoir fait sécher, pour couvrir les toits ; le *scirpus lacustris* ou *maritimus*. On donne aussi le nom de « pavas » au duvet que fournit le *typha* et dont on fait des oreillers. Vend.

« Car tandis que nos prés sont remplis de limons
» De peare, de pavas, de jonc et de motines. »
(Gust., p. 79.)

PAYADE, s. f., payement : « Vèque à la payade, ma chienne, vèque à la payade ; » viens au payement, ma chienne, etc. V., c. Isle.-Jourd.

PÉ et PI (l. *pes*), s. m., pied. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. — Languedocien et limousin : « pé. » — Ardennes : « peis. »

PEA et PIA (l. *pellis*), s. f., peau :

« Et la pea d'in craapau. »
(Guilleri, p. 28.)
« Iret teste levée et sans craindre sa pea. »
(Bab., p. 68.)

— Roman : « pé. » — Gascon : « pel. »

PEARE et PIARRE (l. *petra*), s. f., pierre. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

PEAUTRAILLE, s. f., vile canaille, vile populace, gens méprisables. (B.-F.) — D.-S. — Vend. — Rabelais : « Comme bien proprement telle peautraille de bélistraudiers nommaient les anciens. » (L. 2, c. 25.)

PECAUDAI, v. a., remplacer des pièces, par d'autres pièces, sur de vieux habits. D.-S., c. de Bress. — Basse latinité : *peceium*, pièce. (Du C.)

PÊCHARD, DE, adj., poil blanc tacheté de rouge : « cheval pêchard, jument pêcharde. » Dans tout le Poitou.

PEDACHE (*a* long), s. f., insecte qui s'attache aux oreilles des chiens, à la panse des bestiaux pour leur sucer le sang. Vienne. *V.* Pâcre.

PEDOQUE, s. f., petit trou que font les enfants pour jouer. Ce jeu consiste à poquer (à jeter), dans ce trou, des billes de marbre, des noyaux, même de l'argent. V.

PÉES (l. *pisum*), s. m., pois. (B.-F.)

PEIGNASSIER (l. *pecten*), s. m., celui qui peigne, qui prépare le chanvre. V. — D.-S. *V.* Habilleux.

PEIGNERAS, PEIGNEROLLE (peign'ras), s. m., espèce de chardon à haute tige dont les feuilles viennent

deux à deux et forment comme un godet autour de la tige où se conserve l'eau pluviale. (B.-F.)—V., arr. de Civ., pour « peignerolle. »

Peille (l. *pilus*), s. f., pelouse, grosses touffes d'herbes qui poussent longues et épaisses dans les bois, dans les champs en jachère. D.-S. — (B.-F.) — Français : « peilles, » vieux chiffons employés à la fabrication du papier.

Peillé, v. a., piller. Vend. :

« Paisant ou bain être peillé. »
(Gust., p. 86.)

Peillou, se, adj., pillard. Vend. — Patois limousin : « Peillayre, » pauvre, dépouillé.

Pelasse (p'lasse), s. f., long morceau de peau arrachée, enlevée ; écorce qui y ressemble. (B.-F.)

Pelat (p'lat), s. m., mouton qui n'est que tondu. D.-S. — (B.-F.) — Provençal : « pela, » pelé, rasé.

Pèle, s. f., poêle à frire. V. — D.-S. — Vend.

Pelée (p'lée) [l. *pilare*], s. f., laine prise sur des brebis mortes.

Pèler, v. a., mesurer avec soin, minutieusement. Vienne.

Pellebois, se, adj., habitants de la partie de l'arrondissement de Melle qui est la plus couverte de bois, et principalement dans toute la partie nord. Ce nom leur vient de la grande fabrication de cercles en châtaigner que l'on fait dans cette contrée, et surtout de l'usage de peler le bois pour faire de l'écorce ou des perches. D.-S., arr. de Melle. — Patois limousin : « pèchas-le-bôs, » bûcheron.

Pelleboiserie, s. f., la contrée habitée par les *Pellebois*. — D.-S., arr. de Melle.

Pelle-chin, s. m., vanneau : « l'mouni a borsadé, oré, douée pelle-chins qu'étiant vingudés à soun étang ; » le meunier a tué, aujourd'hui, deux vanneaux qui étaient venus à son étang. V., c. de l'Isl.-Jourd.

Pelon (p'lon), s. m., enveloppe de la châtaigne. — D.-S. — Vienne.

Pèlon, s. m., vase à trois pieds et à queue où l'on fait chauffer la rôtie. V., arr. de Poit. *V.* Godeneau.

Pelour (p'lour), s. m., équarrisseur. L'on donne aussi ce nom aux marchands qui vendent des marchandises de mauvaise qualité et qui trompent ceux qui les achètent. — (B.-F.) — D.-S.

Pelousai, v. n., se couvrir de pelouse. Vienne. — *V.* Appelousai.

Pelu, e (l. *pilus*), adj., couvert de poils N'est plus guère usité dans le langage, mais il sert encore de sobriquet. (B.-F.) — Patois du Berry.

Penaguin, s. m., homme qui se mêle de l'ouvrage des femmes. Vienne.

Penailles (l. *pannulus*), s. f. pl., habits déchirés. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Penance (l. *pannucea* ou *pannutia*), s. m., drap. Vend. — (C. et P. D.)— S. f., guenille, haillon. V., arr. P.

Pène, s. f., fils qui restent au bout de la pièce de toile que le tisserand vient de terminer, qui servent à nouer les fils de celle qui va lui succéder, et que le tisserand enlève lorsque cette nouvelle pièce est commencée. V. — Marne : « penne, » drap, serge.

Pendour (l. *pendere*), s. m., morceau de bois auquel on suspend, par les deux pieds de derrière, le porc que l'on vient de tuer, afin de le faire refroidir avant de le saler. (B.-F.)— D.-S. — Vienne. On appelait « pendoir, » autrefois, la corde à laquelle les charcutiers suspendaient le lard.

Pendreillai, v. a., pendre. — Vend.

Pené, s. m., panier. — V., D.-S., Vend. Suivant les localités. — *V.* Pané.

Penère (l. *panis*), s. f., panetière. — Vend.

« Prends me ta penère et me suit. »
(Gust., p. 15.)

— Rabelais : « panoire ; » une panoire et une sarpe à la ceincture. (L. IV, c. 48.)

Penet, te, adj., apprivoisé. Vend., Saint Philbert de Pont-Charrault. (C. et P. D.)

Penilles, s. f. pl., mauvaises guenilles, linge sale et déchiré : « chin-z-allée les penilles traînant pretout dons la place ; » chez elles, etc. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Bress. — *V.* Fenaillons.

Penon, s. m., épis du maïs dépouillé de son grain. (B.-F.) *V.* Avocat.

Penouille, s. f. (l. *penicillus*), tige de maïs. Vend.

Penouse (semaine), adj. f., ainsi appelée, lit-on, dans un sermon manuscrit du XIIIe siècle, « parce que nostre sire y fut penez et travaillez. »

Pentecoteaux, s. m. pl., fleurs et pains à chanter qu'on faisait tomber sur les fidèles du haut des voûtes, le jour de la Pentecôte, pendant la grand' messe, à Saint-Hilaire de Poitiers. (Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1841, 1843.)

Pentecoute, s. f., plante; tous les orchis sont désignés sous ce nom. Onomatopée. V.— D.-S.

Pequiot, Pequit, te (*qu* mouillés), adj., petit. Dans tout le Poitou.— Provençal : « pichot (pitsot); à soun pichot cabas. »

Per, prép., pour. V.—D.-S.— Vend. — Gascon, limousin.

Péra (l. *pirum*), s. m., poiré : « i a bégu cha li dau bon péra, » j'ai bu chez lui de bon poiré.» V., c. de l'Isl.-Jourd. —Gascon : « pero, » poire.—Roman : « pera. »

Perce-jau, s. m., instrument pour percer les futailles, pour y mettre un jau (robinet). V.— D.-S. — (B.-F.)

Percet, s. m., pêche qui ne laisse pas le noyau. V., arr. de Civ. — *V.* Parsais. — Dialectes du Midi.

Percette, s. f., vrille. (B.-F.) — *V.* Biroune. — Marne : « percette, » bluet.

Perchai, perché, conj. Pourquoi? — D.-S., Vend. — Ital. *perché.*

Perchaude (l. *perca*), s. f., perche, poisson d'eau douce. V.—D.-S.—« Item vendredi IIIIe de may à Touars en une perchaulde, IX den. » (An. 1520. Manusc. du Poitou.)

Perdasse, s. f., poêle percée dans laquelle on fait rôtir des marrons. V., arr. de Civ.

Perdria, Perdrigea, Perdrugeau, s. m., perdreau. V.—D.-S. et V., c. de l'Isl.-Jourd. pour : « perdrugeau. » « O n'é pou anée d' perdrigeas quiette anée, gle sant râles. » Ce n'est pas année de perdreaux cette année, ils sont rares. L'on dit proverbialement de quelqu'un qui a acheté, à trop grand prix, un objet susceptible d'être revendu : « il ara daux perdrigeas. » — Roman et provençal : « perdigal. » « n'aviéu courregu qu'après li perdigau. » —Noms de lieux : « Perdrigère (la), » Marçay, Vernon. (V.)

Pére, s. f., poire. — D.-S., Melleran. (B.-F.)

Péré, v. a., garnir de pierres, se dit principalement des puits. V., arr. de Chât. — Patois du Berry : « Perrayer, » empierrer, paver en talus.

Perère, s. f., carrière : « la chaume et pérère de Marnay. » (An. 1387. Manusc. du Poitou.)

Péria, s. m., le sternum de l'homme. (B.-F.)

Perle, s. f., plante, variété du fromental, ainsi nommée parce que sa racine se compose d'une série de tubérosités blanchâtres disposées à la suite les unes des autres, comme des grains de chapelets, et dont la forme et la couleur ont une certaine ressemblance avec les perles. Onomatopée. (B.-F.) — C'est l'*avena elatior* de Linné.

Perluchai ou Preluchai (se), v. pr., lécher autour : « l'fricot était si ban qu'gle s'on preluchiant les dés; » le mets était si bon qu'ils s'en léchaient les doigts. V. du grec λειχω, lécher, et *per*, fort, beaucoup.

Permentage (peurmontage), Premontage, s. m., ce que l'on a pour manger avec son pain, viande, légumes, fromage, etc. Vienne. — *V.* Comentage.

Permenté (peurmenté), v. a., épargner, manger avec frugalité le « peurmentage. » Vienne. — *V.* Comentai.

Perot (p'rot, faire sonner le *t*), s. m., dindon, dans tout le Poitou.

« Porte va, putous, grous Buzirot
» Dau poulet dau perot. »
(N. P., p. 142.)

Perpaau (à), loc., à propos. V.— D.-S.—Vend.— Languedocien.— Patois limousin : « perpàou. »

Perpouasse (peurpouasse), prepouasse, s. f., cour d'une maison, pourpris. Vend. — (C. et P. D.)

Perraudae, v. a. et n., chanter haut. Vend. — (C. et P. D.)

Perroyeur, s. m., carrier. (An. 1387. Manusc. du Poitou.)

Persac, Pressac, s. m., espèce d'herbe qui pousse dans les prés artificiels, et dont les épis sont ronds et très-pointus. V. — D.-S.

Pesas (l. *pisum*), s. m., pois, s'emploie le plus ordinairement au pluriel. V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.) — Roman : « peze. » — Provençal : « pezols. » — Limousin : « pézéou. » — Languedocien : « pëzë. » — Saintongeois : « peza, pezia. » — Aube : « pezas, » cosses de pois.

Pescre, s. m., vaurien, méchant dangereux. V. — D.-S. — Vend.

« Les pescres d'animaux que ne sont-ails crevés.»
(Gust., p. 67.)

—Provençal, languedocien : « peccaire.»

Pessou (l. *piscis*), s. m., poisson : « avai vou bé pringu deu pessou ? » Avez-vous bien pris du poisson ? V., c. de l'Isl.-Jourd., Luchapt. — Limousin : « péissou. » — Languedocien : « peyssoun. »

Petas, s. m., pièce, morceau d'étoffe ou de toile qui sert à petasser. V., arr. de Civ.— D.-S. — Languedocien, gascon.

Petasse, s. f., femme de peu de sens qui veut se mêler de tout. V.— D.-S. — Vend. — Mayenne.

Petassé, v. a., appliquer des pièces, des morceaux à des vêtements, rapiécer. V. — D.-S. — Roman : « pedassar, » boucher des trous avec des chevilles.— Provençal : « spetassa :

« La camisa stouca
» N'a pas ben spetassa. »
(Chans. prov.)

Petau, s. m., pièce : « mettre petau su petau, » mettre pièce sur pièce. V. — *V.* Petas.

Petée, s. f., lignée, famille : « tout' la petée était iqui, » se prend en mauvaise part. (B.-F.)

Peton, s. m., cochon du Limousin, tacheté de noir. — D.-S. — Vienne.

Peton (l. *pes*), s. m., petit pied. V. — D.-S. — Provençal : « petoun. »

Petouère (l. *peditum*), s. m., branche de sureau dont on a enlevé la moëlle et dont les enfants se font un jouet au moyen d'une baguette et de deux tampons de chanvre, de pomme ou de navet, dont l'un repousse l'autre, et produit une certaine explosion. — V. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Petougnai, v. a., remplacer des pièces par d'autres pièces, sur de vieux habits. Vienne. — *V.* Pecaudai.

Petounai (r. *peton*), v. n., piétiner, maugréer en trépignant. V. — D.-S. — Vend. :

« Mes enfans me font petounay. »
(Gust., p. 20.)

— Mayenne : « petouner. » — Patois du Berry : « petonner, petounner, » aller furetant, s'occuper de petites choses où l'on n'a que faire.

Pétrabe, s. f., betterave. V., c. de l'Isl.-Jourd ; dans quelques communes. *V.* Ioutterabe.

Pétraque, s. f., pomme de terre. D.-S, c. de Villemain. (B.-F.) *V.* Patache.

Petras (l. *petro*, *nis*), s. m., lourdaud, niais :

« C'est un petras que je tiens, que je mène,
» C'est un petras que je tiens par le bras. »
(Chans. poit.)

— Marne : « petrat, » grossier, paysan. — Mayenne.

Petrasse (être en), loc., être de mauvaise humeur. V.— D.-S.— (B.-F.) — *V.* Perdasse.

Petrole, s. f., la digitale, plante. V., arr. de Civ.—D.-S., Melle. (Rond.) *V.* Panetrole.

Peu, s. f., puits. — D.-S., arr. de Melle.

Peu, adv., puis. « Peu s'en vint qui ; » puis s'en vint ici. » D.-S.

Peuchotte, s. f., diminutif de pichet, pot à eau, à vin. V. La Grimaudière.

Peuille, s. f., chaume. — D.-S. *V.* Peille.

Peux que, conj., puisque :

« Peux qu'ol est la coutume. »
(N. P., p. 69.)

— Besançon : « peu que. »

Pé-bas, s. m., pays bas, la partie méridionale de l'arrondissement de Melle.

L'on divise aussi le Poitou, en « haut-pé, » et « pé-bas, » haut et bas Poitou.

Pébas, Pébatelle, adj., celui ou celle qui habite le pé-bas. — D.-S., arr. de Melle.

Piaillard, e (l. *pipilare*), adj., piailleur. V. — D.-S. — Mayenne.

Piarde, s. f., espèce de pioche. V. — D.-S. — « Item une piarde et une fourche de fer à trois doits » (An. 1694. Smarve. Manusc. du Poitou.)

Piardé, v. a., travailler la terre avec une piarde. Vienne.

Piardon, s. m., diminutif de piarde. V. — D.-S.

Piau (l. *pilus*), s. m., poil, cheveu : « à tir'piau, qu'aura quiau ? » à tire-poil, qui aura ceci, cela ? V. — D.-S. :

« Ses piaux qui sont si dely. »
(Gent. poët., p. 95.)

— Provençal : «peu» (péou) : « lou sang il mounto au bout di péu. » — Patois limousin : « piaou, péousse. » Gascon : « priel. » — Saintongeois. — Ancien français : « pau. »

Piaumai, v. n., se dit des bestiaux qui perdent leur poil : « tan beu piaume. » — D.-S. — (B.-F.)

Piaunai et Pionnai, v. n., travailler rudement et surtout à la tâche, à la corvée. Vend. :

« Le curé veut qu'i me confesse
» Et le ras me fait piaunay. »
(Gust., p. 20.)

Piaute (l. *pes*), s. f., patte. — V., Adriers.

Pibale, s. f., petite anguille à ventre jaune. — D.-S. — Vend., Marais.

Pibau, s. m., grosse anguille à ventre jaune. — D.-S. — Vend., Marais.

Pible, s. m., peuplier. V., c. de Montm. et de l'Isl.-Jourd. — Provençal : « Pibo. »

Pibolai (r. *pibole*), v. a., jouer de la pibole. V. — D.-S. — Vend. :

« Te pibole à ton gré daux airs vieux et nouveas. »
(Gust., p. 9.)

— V. n., Frissonner : « les pés me piboliant. » V., arr. de Civ.

Pibole, s. f., espèce de flûte à bec, et à trois trous. V. — D.-S. — Vend.

« Mon compagnon Huguet répondit d' sa pibole. »
(N. P., p. 21.)
« Dansant après la pibole. »
(Gust., p. 9.)
« Au printemps la mère ajeasse
» Fit san nid dans un boissan,
» La pibole. »
(Chansons poit.)

— Rabelais : « au son des vezes et piboles. » —(L. IV, c. 35.)—*V.* Auve. V., arr. de Civ.

Pibole, s. f., coccinelle, insecte que l'on appelle aussi et plus généralement *Bête-à-Dieu*. V., arr. de Civ.

« Vole, vole, ma pibole,
» Queu couté tu vol'ras
» Queu couté m'n'iré nore. »
(Dicton poitevin.)

Pic (l. *picus*), s. m., oiseau, pivert. V. — D.-S. — Roman : « pic. » — Espagnol : « pico. » — Anc. catalan : « picot. » — Rabelais : « pic-mar ; de laquelle usent les pic-mars. » (L. IV, c. 62).

Picaillon, s. m., monnaie, argent. V., arr. de Poitiers. — D.-S. — « Picaillou. » V., c. de l'Isl.-Jourd. et de Luchapt. — Patois limousin : « pigoillou. »

Pichae, Pichai, Pichet, Pichevet, Pichotte (b. l. *picherium*), s. m., pot à bec, de grès ou de terre, dont on se sert pour tirer le vin et la boisson. V. — D.-S. — Vend. — « Item in picheriis IIII d. » (An 1301.) — Seize pychers de vin de covent appelés justes. » (An 1331. Manusc. du Poitou) :

« De l'ève frède en in pichal. »
(Gust., p. 2.)

— Roman : « pichin et pichier. » — Languedocien : « pichier et pechier. » — Mayenne, Marne et Berry : « pichet. » — Ecossais : « pig, » pot. — Noms de lieux : « Picherie (la). »

Picheranette, s. f., cuve, moitié de tonneau en forme de baquet : « de t'chai grondes pich'ranettes qu' l'app'lons baillié hydraulique ; » de ces grandes cuves que l'on appelle baille hydraulique. — D.-S., arr. de Melle.

Picoçai, v. a., se dit de tous les granivores principalement, parce qu'ils ra-

massent les céréales avec leur bec, grain à grain, et des oiseaux en général, parce qu'ils piquent avec leur bec. Dans tout le Poitou.

« Une poule sur un mur
« Picoçant du pain dur. »

— Saintongeois : « pigocer. » — Bas-Breton : « pigosa, » cogner, frapper fort. — Languedocien : « picassa. »

Picot, s. m., tache. (B.-F.)

Picotte, s. f., variole. Dans tout le Poitou.

Pidae, Pidé, Pidi (l. *pietas*), s. f., pitié. — Vend.—(C. et P. D.) — (Gust.) — V., c. de Montm. et de Bress., p. « pidi. »

« Egé pidé, s'ou pley, do pauvre Sen Maixont. » (Requête à Moreau de Beaumont, lieutenant de Poitou.)

Pidéable, adj. des 2 genr., piteux, sensible. Vend.

Pidou, se, adj., *V.* le précéd. V., arr. de Chât. — Vend. :

«Quiès gens qui jà pidoux ant dans leurs écritaires.» (Gust., p. 88.)

—Doucereux, câlin, pitoyable.—D.-S., c. de Bress.— Vend. — Gascon : « piétadous, » piteux, apitoyé. — Noms de lieux : « Pidoire (la), Usseau. V.

Pied-rouge, s. m., coronille variée, plante. V., arr. de Civ. et de Chât. *V.* Chacoura.

Pierreyeux, s. m, le charretier qui conduit des pierres. V., arr. de Châtellerault, Oiré.

Pierrière, s. f., carrière. V.— Manusc. du Poitou.

Pifolet, s. m., duvet. V., arrondissement de Chât.

Piffé (se), se plumer avec son bec. V., arr. de Chât. *V.* Epivardai.—Noms de lieux : « Piferie (la), » Payré. V.

Pifre, s. m., ail d'une seule gousse. V., arr. de Civ. — D.-S. — (B.-F.) — En français, très-gros, goulu.

Pigaille, s. f., avoir la *pigaille*, c'est ressentir un picotement à la gorge. — Au figuré, c'est avoir soif. V. — D.-S. — Noms de lieux : « Pigeaillière (la). » Lavoux. (V.)

Pigarli, e, adj., bariolé. D.-S., c. de Bress. *V.* Birgarlé.

Pige, s. f., outil servant à piquer, à réparer les meules de moulin. D.-S., arr. de Melle. — Noms de lieux : « Pigerie (la), » Château-Garnier; « Pigère (la), » Senillé. Vienne.

Pigeai (r. *pige*), v. a., piquer la meule du moulin. D.-S., arr. de Melle. —Creuser.—Au figuré, attraper, tromper quelqu'un. V.—D.-S.— « Lés ageasses pigeant l' garouil. » V., arr. de Civ.

Pigeassai, v. a., couvrir de bigarrures, tacheter : « gl'a pigeassai son bâton d'ine drôle de façon. » Dans tout le Poitou. — Roman : « pichatar. »

Pigeaud, e, adj., noir et blanc, ou rouge et blanc. Dans tout le Poitou.

« Pre l'ozea l'était bea, son corps était pigeaud.»

Pigeaudai, v. n., la terre pigeaude, lorsqu'elle n'est mouillée qu'à la surface : « o n' fé pou ban a s'nai, o pigeaude, » il ne fait point bon à semer, la terre pigeaude. D.-S. — (B.-F.)

Pigneux (l. *pecten*), s. m., celui qui peigne le chanvre. V. — D.-S. — *V.* Habilleux.

Pignolai, v. a., orner, enjoliver : « le logis de meingne mouaître est ingne logis bin pignolai, ma foué; » la maison de mon maître est une maison bien ornée, ma foi. D.-S., c. de Bress. *V.* Bigarlai.

Pignot, s. m., petit pied : « chauff' tes pignots, ma megnounne, chauff' tes pignots. » V., arr. de Civ.

Pigouane, s. f. (*a* long), douleur qu'on ressent dans l'estomac pour une cause inconnue. Au figuré, donner la pigouâne à quelqu'un, c'est le serrer fortement derrière et devant avec les deux poings. V.

Pigouille, s. f., perche ferrée qui sert à conduire les bateaux. Vend. Font. (C. et P. D.) — (B.-F.)

Pigouillae, v. a., se servir de la pigouille. Vend. (C. et P. D.) — Par extension, gratter, piquer fréquemment, à petits coups, avec un objet.

Pigouillai, v. a., tripoter avec ses doigts, avec une fourchette les mets qui sont dans les plats. V. —D.-S.

Pigrolier, s. m., oiseau, pivert. — Vend. (C. et P. D.) *V.* Pic.

Piguerli, e, adj., celui ou celle dont la figure est marquée de petite vérole. — Bariolé : « les us d'caille sant piguer-

lis. » V., c. de Montc. — D.-S., c. de Thénezay. *V.* Brezolé.

Pilet, s. m., tronc d'arbre. Toute la partie qui s'élève droite, dégarnie de grosses branches, et pouvant servir de bois d'ouvrage : « thiau chagne a un bea pilet. » (B.-F.) — On appelait anciennement « pilet » le trait des arbalétriers.

Pilot (g. πιλος), s. m., monceau, amas. Dans tout le Poitou. — Français, tas de sel ramassé en roue dans un marais salant.

Pimpaillé, s. m., le dernier jour des moissons : « o s'ra demoin le pimpaillé, i nous en doun'rant. » D.-S., c. de Bress. *V.* Avelot.

Pinau et Pinon, s. m., noyau. V., arr. de Chât., arr. de Poit., pour « pinon. » Noms de lieux : « Pineau, » Beaumont, Béthines. V.

Pinate, s. f., vase de grès dans lequel on place le plus ordinairement de petites provisions de viandes salées. Ce vase a deux anses et la forme de l'amphore antique, moins le goulot. (B.-F.) — V., arr. de Civ. — D.-S. — « Item, in XXII jallis et XII pinates. » (An. 1332, Noaillé.) — « Item, Jehan Pourchaire de la Pasgerie ædmena à Vasles à madame ung sallouer, deux grans pinates, » etc. (An. 1469. Manusc. du Poitou.)

Piné, Pini, Pinier (l. *pinus*), s. m., pin, arbre. V., arr. de Civ., arr. de Montm. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth. — Noms de lieux : « Pinier (le), Piniers (les), » au nombre de onze. (V.)

Pingeon ou Pingeou, s. m., sorte de vanne ronde et trouée qui sert à retenir et à laisser passer l'eau à la chaussée d'un étang. Vend.

Pinguié, s. m., pinçon, oiseau. V., c. de Mireb. et de Montc.

Pinote, s. f., grand vase où l'on met des pruneaux secs. Vend. (C. et P. D.)

Piote, s. m., pied. V., c. Isle-Jourd., Adriers.

Piouse, Pioze, Piousée, s. f., puce. Vend. — D.-S., arr. de Melle pour « piouse, » et c. de l'Isle-Jour. pour « piousée. » — Roman : « piuze. » — Ital. : « pulce. »

Pipe, s. f., cercle qui sert à lier le tierçon. Usité dans la contrée des Deux-Sèvres dite *Pelleboiserie*. *V.* ce mot.

Pipou, s. m., pourpier. D.-S., c. de Bressuire. — Vend. (C. et P. D.)

Pique-Gueux, s. m., tous les chardons, et particulièrement le chardon étoilé D.-S. — (B.-F.)

Piqué (faire), loc., ou simplement « piqué, » c'est faire assigner devant un tribunal. D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Piqueron (piqu'ron), s. m., aiguillon, dard des insectes, dent de la vipère. V., arr. de Chât. *V.* Fichon. — Celtique : « picken. »

Piquette-do-Jour, loc., le point du jour, la lueur qui précède l'aurore. (B.-F.) — Patois du Berry : « pique-du-jour. »

Pire (l. *hira*, boyau), s. f., l'ensemble de l'appareil digestif. Dans tout le Poitou.

« I peux même vous dire
» Que tant que dans le ventre me battrat la [pire. »
(Bab., p. 8.)

— Au figuré, l'on dit d'un ivrogne qu'il a la pire sèche. — Saintongeois.

Pirolai, v. a., orner, enjoliver, ou piroler de dessins divers le dessus du beurre, celui d'un gâteau. V. — D.-S. *V.* Bigarlai.

Piron, s. m., oison. V. — D.-S. — Vend. — « Six oies et douze petits pirons vendus treize livres. » (An. 1772. Vasles. Manusc. du Poitou.)

« Pense trouy Ine fame
» I ne treüe qu'In piron. »
(Rob. Div., p. 88.)

Piron, s. m., la brassée de blé que l'on dépose sur le sillon, et que l'on met ensuite en gerbes. D.-S., c. de Châtillon. — Noms de lieux : « Pironnière (la), » Saint-Benoît. (V.)

Pirot, s. m., diminutif de *pire*. V. — D.-S. — Vend.

« Herodea cas qu'en sonne mot
» Sen tout fret son pirot. »
(Gust., p. 9.)

Pirote, Pire, Pireau, Pirette, noms que l'on donne aux oies ; « virai quem' in piron fou. » Dans tout le Poitou.

Pirouette, s. f., jeu d'enfants. Il

consiste à poser, sur deux pierres, un morceau de bois relativement court, appelé pirouette. On lance la pirouette à l'aide d'un bâton. Elle doit être renvoyée par un autre joueur à l'effet d'atteindre le bâton que l'adversaire a posé sur les deux pierres à la place de la pirouette. V., arr. de Civ.

Piroui, s. m., petit morceau de peau d'anguille que l'on met au bout de la broche d'un rouet pour filer la laine. V., arr. de Poit.

Pirre, s. f., pierre : « arroche don quou ché à cots de pirres. » V., c. de l'Isl.-Jourd.

Piscane, s. f., petite seringue en bois tendre qui sert de jouet aux enfants. (B.-F.)

Piscantine, s. f., mauvaise boisson, mauvais vin. V. — D.-S. — Rabelais.

Pitacus, adj., pittoresque : « quiau l'adrait é bène pitacus. » V., arr. de Civray.

Pitou, se, adj., sensible, piteux. V., arr. de Civ. *V.* Pidou. — Ancien français.

Pitrouille, s. f., bourbier, lieu fangeux. V., arr. de Chât. *V.* Patrouil.

Pivelai (piv'lai), v. a. et n., orner, enjoliver. Ces enjolivements ou ornements consistent en losanges, carrés, cœurs et autres figures gravées avec un couteau sur les quenouilles et les bâtons. On enduit ces rayures de callard. (cambouis). V. — D.-S. — Vend.

« I tenas dans ma moin un bâton pivelé. »
(Gust.)

— Roman : « pipar et pimpar. » — Ancien français : « pipoler, pipouler. »

Pivre, s. m., oiseau, pivert. Vend. (C. et P. D.) *V.* Pic.

Pivry, s. m., plante du genre des légumineuses. Vienne. *V.* Georgea.

Place (*pl* mouillés), s. f., pelouse. V., arr. Civ.

Placitre (b. l. *placitum*), s. m., on appelle ainsi à Civray la place, située près l'église, où se tient le marché aux volailles, aux œufs, aux légumes. Ce mot rappelle les anciens *plaits* seigneuriaux qui se tenaient dans un champ, sous un arbre, à la porte des églises. — Un petit placistre entre deux chemins qui se croisent. » (An. 1643. Vouillé.) — « Rue Ste-Pelage tendant du placistre St-Simplicien à la rue de St-Cyprien. » (Poitiers. Manusc.)

Placrai (*pl* mouillés), v. a., jeter avec force quelque chose de mou contre un corps dur : « i va t' placrai thielle fagne prè la goule. » (B.-F.) — V., Civ. — D.-S., arr. de Melle et de Bress. — Par extension, flatter. V. — D.-S.

Placreur, Placreux (*pl* mouillés), adj., celui ou celle qui flatte. V. — D.-S.

Plamor, conj., à cause de, parce que. Vend. (C. et P. D.)

Planchon (*pl* mouillés) [l. *planca*], s. m., le plancher d'une chambre, la chambre elle-même ou le grenier. V., arr. Poit. — D.-S. — Basse latinité : *plancatum*.

Planchounai (*pl* mouillés), v. a., planchéier. Dans tout le Poitou.

Plandrou, se (l. *plangere*), adj., plaintif, et, par extension, fainéant. V., c. Dangé, Buxeuil.

Plange (*pl* mouillés) [l. *planus*], s. f. et adj., plan, uni. — Au figuré, affaire qui n'est pas claire, qui s'embrouille : « o n'é pou plange. » D.-S., arr. Melle.

Planti (*pl* mouillés), s. m., tenue de vignes; fief. (B.-F.) — « Auprès du plantis de mons d. le prieur de s. Thebaut. » (An. 1454. Manusc. du Poitou.)

Platrelle (*pl* mouillés), s. f., maladie, anémie. (B.-F.) — Noms de lieux : « Planti (le), » Montmorillon, Senillé; « Plantis (les), » Journet; « Plantis-Boutins (le), » Châtelleraud; « Planty (le), » Ingrande. *V.*

Plastre (*pl* mouillés), adj., flatteur. Vend. (C. et P. D.)

Pleau (*pl* mouillés), s. m., poil. V. — D.-S. — Vend. *V.* Piau.

« Et si ve résounez, gie vous prenrant aux [pleaux. »
(Gust., p. 89.)

Pleingne (*pl* mouillés), s. m., pelouse : « teingne chomp vezin é rompli de pleingne. » D.-S., c. de Bress. *V.* Place.

Plessis (*pl* mouillés), s. m., haie sèche. Plus tard ce mot a signifié, par

extension, non plus la clôture en elle-même, mais les terres renfermées dans son enceinte. — Basse latinité : *pleissecium*, plessis. D'après Joseph Scaliger, c'est un lieu fermé par des haies ou des branchages, ou une maison champêtre, ou une propriété où il y a des parcs. — Marne, Haute-Marne : « plessis, plesseis, » parc, clos, habitation de plaisance. — Berry : haie entrelacée, clos, parc fermé de haies. — Noms de lieux : une douzaine portent ce nom. Vienne.

Pli, s. m., parrain : « sou pli gn'o ré bailla, quond l' s'é marida ; » son parrain ne lui a rien donné quand il s'est marié. V., c. de l'Isl.-Jour.

Pliacré, v. a., enduire, appliquer. Vienne.

Pliange, adj. des 2 genr., uni, plan. V. — D.-S., Gâtine.

Plionne, s. m., pivoine. Vend. (C. et P. D.)

Plogeai (*pl* mouillés) [l. *plicare*], v. a., ployer, courber. (B.-F.)

Plon (*pl* mouillés), s. m., pelouse. V. — D.-S. *V.* Place.

Plon, s. m., la coquille verte des noix, des châtaignes. Vienne.

Plumail (l. *pluma*), s. m., aile d'oie qui sert de plumasseau, dans tout le Poitou. — Ardennes : « plumart, » plumeau, balai de plumes.

Plume-grolle, s. f., petit morceau de pain. D.-S.

Po, s. m., pain. V., Luchapt. — Patois limousin.

Po, adv. de négation, point. V., c. Isl.-Jour., Luch.

Poc, s. m., petit trou que font les enfants pour jouer. *V.* Pedoque. D.-S.

Pochée, s. f., sac rempli de grains. Dans plusieurs localités une pochée équivaut à dix doubles décalitres de blé. Dans d'autres c'est un sac de cinq doubles décalitres, ou seulement le blé que l'on envoie au moulin, au marché. Dans tout le Poitou. — Basse latinité : « *poichia*, *pouchia*, » mensura frumentaria, in diœcesi Biturrensi. (Duc.) — Saxon : « pack, » sac.

Poelouunne, s. f., chaudron en cuivre. D.-S. Parth.

Poi (l. *paucum*), adv., peu. D.-S., c. Bress. — Vend. (C. et P. D.)

« Pre aver my in poy de fumy. »
(Gent. Poëtv., p. 16.)

« Sans parler un poy. »
(Bab., p. 2.)

« Per ma qui sai trop pois hardi. »
(Gust., p. 12.)

— « Poy plus, poy meins, » un peu plus, un peu moins. (An. 1416. Ansigny, Civray. Manusc. du Poitou.) — Marne, Ardennes : « po, poc, poi. »

Poigl (*gl* mouillés), s. m., pou. Vend (C. et P. D.) *V.* Pauil.

Poin, s. m., pain. V. — D.-S., suivant les lieux.

« Et scait à mon avis mois que son poin [menger. »
(Bab., p. 44.)

Pointeas, s. m., pointe, cime. Vend.

« Roume, cher Mélibée, at aussi haut son cou
» Au-dessus le pointeas dan villes ronomées. »
(Gust., p. 77.)

Pointreau, s. m., anneau fait d'une lanière de cuir tordue ou même d'une réorte, et qui sert à lier les bœufs à la charrue. V., c. de Montm. et de l'Isl.-Jour. *V.* Imblé.

Poiraon, s. m., petite bande le long d'un mur de jardin. — Pierre de cheminée en forme de plaque. Vend. (C. et P. D.)

Poirasse, s. f., poirier sauvage, sauvageon que l'on plante pour greffer. (B.-F.)

Poiré (l. *pirus*), s. m., plante dont le fruit ressemble assez bien à une poire, et laisse au toucher quelque chose de très-amer. Elle vient en abondance dans certains terrains de la commune de Loubillé. (B.-F.) — Patois du Berry : « poiriers, » aristoloche clématite.

Poirichon, s. m., petites poires qui viennent dans les haies. D.-S. — (B.-F.)

Poirillon et Perillon, s. m., se dit en général des poires sauvages. Vienne.

Poïs (l. *pagus*), s. m., pays. D.-S. — Patois limousin.

« Vous qui fasez trombley dans quio poy tout le [monde.
(Requête à Moreau de Beaumont, etc.)

Pois-de-tiarre, s. m., pomme de terre. V., Ayron. *V.* Patache.

Poisea et **Poisia**, s. m., haricot sec, D.-S., arr. de Bress. — Vend. (C. et P. D.) — Rabelais : « poisards, » tiges de pois : « s'étoient mussé au jardin dessus les poisards. » (L. 1er, c. 38.)

Poitrignai ou **Potrignai**, v. a.; pétrir dans ses mains, manier salement, d'une manière dégoûtante. D.-S. — B.-F.) — V., arr. de Poit. — Patois du Berry : « potigner, » tripoter.

Polacre, s. m., ladre, vilain. D.-S., c. Bress. — Vend. (C. et P. D.) — Marne, Haute-Marne : « polacre, » Polonais, sale, dégoûtant.

Pomma, s. m., cidre. V., c. Isl.-Jour.

Pompllon (*pll* mouillés) [l. *populus*], s. m., peuplier. V., arr. Civ. — D.-S., arr. de Melle. — Saintonge : « popillon. »

Ponant (l. *ponens*), s. m., derrière, cul. (Gust.) — « Ajançai ou jançai le ponant, » c'est donner le fouet. — Patois limousin : « ponéou. »

Poneau, s. m., grande terrine munie d'anses. Dans tout le Poitou. — « En ballays et poneaux de terre pour les enfermeries IIII s. » (An. 1546. Manusc. du Poitou.)

Ponne, s. f., cuvier. Dans tout le Poitou. — « Une ponne de terre et sa selle estimées deux livres. » (An. 1543, 1764. Manusc.)

Ponet, s. m., dé à jouer que l'on fait tourner sur un pivot. Vend. (C. et P. D.) — D.-S. — (B.-F.)

Pontif (le *f* nul), adj., ombrageux, peureux, se dit des bêtes et des gens. D.-S., arr. de Melle et Niort.

Pont-louis, **Pont-levis**, s. m., devant de culotte : « gle commence a être grand garçon, gle porte daux culottes à pont-louis. » V., arr. de Civ. *V.* Brague.

Populon, s. m., peuplier. D.-S. — Saintonge : « populot. »

Poote-poote, loc., manière d'appeler les canards. D.-S. Dans une partie de l'arrondissement de Chât. on se sert du mot « goulu. »

Poque, s. f., petit trou que font les enfants pour jouer. Vienne. *V.* Pedoque.

Poqueton (poq'ton), s. m., petite portion, petite quantité que l'on peut mettre dans sa poche. D.-S. — (B.-F.) — V., arr. Civ.

Porcheriou, s. m., blongios, oiseau du genre héron. Vend., Font. (C. et P. D.)

Porgnai, **Pornié**, s. m., porte-dîner ; vase en ferblanc dont on se sert pour porter la soupe et le dîner à ceux qui travaillent dans les champs. D.-S., Parth. — Arr. de Melle. — (B.-F.) — « Porte-diné ou petit chaudron de cuivre. » (An. 1749. Vasles. Manusc. du Poitou.)

Portau ou **Pourtau** (l. *porta*), s. m., portail, se dit aussi des grandes portes d'entrée d'une maison de ferme : « va fremai les portaux ; » va fermer les portes. — Basse latinité : « *portale.* » (Duc.) — Patois limousin : « pourtaou. » Noms de lieux : « Porteau (le), » au nombre de dix dans le département de la Vienne.

Porte-botte, s. m., morceau de cuir qui attache la botte (ficelle) au fouet. V. — D.-S.

Porte-faix, s. m., larves des insectes, vulgairement appelées « manes. » L'on s'en sert avec avantage pour appât dans la pêche à la ligne. V.

Portellon, **Portillon** (l. *porta*), s. m., petite barrière qui précède la porte d'entrée d'une maison, établie pour empêcher les volailles d'y pénétrer. D.-S., c. Bress.

Porte-manche, s. m., double courroie en cuir qui attache un fouet à son manche. V. — D.-S.

Portement, s. m., état de la santé. S'informer du « portement » de quelqu'un, c'est lui demander comment va sa santé. V. — D.-S. — Patois du Berry. — Ancien français. — Rabelais : « à ce que par lui je sois acertainé de ton portement. » (L. 4, c. 3.)

Portoire (l. *portare*), s. f., hotte pour porter le raisin. V., arr. Chât. — Rabelais : « une portoire d'or faite à la mosaïque » (L. 4, c. 1er.)

Portou et **Portour**, s. m., pièce de toile longue et étroite attachée au cou des moissonneurs et qui leur sert à porter le blé qu'ils coupent. V., arr. Civ. — D.-S., arr. Mel., Niort.

Potages, s. m. pl., les légumes en

général, et particulièrement ceux qui servent à faire la soupe. V. — D.-S. — Vend. — « Deux boisseaux de potages moitié pois et moitié fèves. » (An. 1548. St-Savin. Manusc.)

Potar, s. m., coq blanc : « nouté potar n'o po chanta, oré ; » notre coq blanc n'a point chanté aujourd'hui. V., c. de l'Isl.-Jour.

Pote, s. f., cane. V. — D.-S. — Vend.

Pote, s. f., trou que font les enfants pour s'amuser au jeu dit de « la pote. » — Trou en général. V. — D.-S. — Vend. *V.* Pedoque.

Potéet, s. m., canard. Vend. (C. et P. D.)

Potelageai (pot'lageai), v. a., remuer, tourner une chose, la mettre à sa place. Au figuré, pot'lageai quelqu'un, c'est le réduire par la force, en faire ce que l'on veut. — D.-S., arr. Melle.

Potelinai, v. a, manier avec précaution. Poteliner un enfant c'est lui donner les soins que comporte son jeune âge. (B.-F.) — V. — D.-S.

Poteloube (r. *patte-de-loup*), s. f., plante, renoncule des prés. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Potet (le *t* se fait sentir), s. m., pot à eau ou à vin de grès ou de terre. V. — D.-S.

« Ol é l' potet qu'est cause
» Qu' la dalle dou cou s'arrose. »

— « Deux petits potets de terre. » (Manusc.) — Basse latinité : *potus*. (Duc.) — Saintonge. — Rabelais : « grandz potz, grandz bassins, grandes tasses, couppes, potetz. »

Potin, s. m., vase en cuivre pour verser de l'eau dans le pétrin. V. — Vase de cuivre pourvu d'une anse ou d'une douille auquel on adapte un manche et qui sert entre autres usages à verser de l'eau lessivée sur le linge : « porte icou potin. » (Am. de Col , p. 36.) — Français : « potin, » cuivre jaune.

Potirelle ou Poturelle, s. f., espèce de champignon. V.

Potiron, s. m., le champignon en général. V. — D.-S. — Vend. — Français : grosse citrouille.

Pou, s. f., peur. D.-S. — Vend. *V.* Paour.

« Tu scarez que la poux qu'on te donne sur [quicu. »
(Bab., p. 14.)

— Provençal : « ai bello pou, » j'ai grande peur. — Gascon : « poou. » — Besançon : « poue. » — Saintonge : « poure. »

Poua (l. *puteus*), s. m., puits. D.-S., Tillou. (B.-F.) — Gascon : « pou. »

Poua (l. *parum*), adv., peu : « in poua affèté. » D.-S., arr. de Mel.

Pouble (*bl* mouillés), s. m., peuplier. V., arr. de Chât. *V.* Oyar. — Ardennes : « poble. » Noms de lieux : « Poublais (la) ; » Prinçay : « Poublaye (la Basse et Haute) ; » Leigné-sur-Usseau : « Poubleaux (les), » le Bouchet. V.

Pouche, s. f., lie, partie la plus grossière d'une liqueur. D.-S., c. Bress. Vend. — (C. et P. D.)

Pouche, s. f., toux : « ta pouche é-t-a passadée ? — Oio. » — Ta toux est-elle passée ? — Non. V., c. Isl.-Jourd.

Poudre, s. f., jeune cavale. D.-S., c. de Bress., arr. de Melle. — « Une jument rouge âgée de dix ans avec une poudre à sa suite. » (An. 1765. Vasles. Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : « *poledrus*, *pulletrum*, *pultrinus*, pullus equinus. » (Duc.) « Invenimus de peculio..... poledros bimos 10. » (Capitul. An. 812.) — Rabelais l'écrit : « poultre, » et il donne ainsi l'explication du mot : « les Poitevins nomment ainsi une jument non encore saillie.

« Pourquoi comme une jeune poutre
« De travers guignes-tu vers moy ? »
(Ronsard.)

— Ardennes : Marne : « poutre, » pouliche ; « poutret , » jeune cheval.

Pouè, s. m., puits. V. — D.-S. — *V.* Poua. Patois limousin : « Pey. »

Poué, adv. de négation, point. V., arr. de Civ. — D.-S., c. B., Airvault, Melle : « La branche n'était poué forte. »

Poueil, s. m , pou. Vienne. *V.* Paueil.

Pouessant, te, adj. verb., qui a du poids : « tes poulets sant-eils bans ? — — Eh ! oui gle coumençant à être pou trot mal pouessants ; » tes poulets sont-

ils bons ? —Eh ! oui, ils commencent à avoir assez de poids. V., arr. de Civ. Gâtine.

Pougnage, s. m., ce que la main peut contenir de brins de blé en moissonnant avec la faucille. Une pièce de blé a du pougnage quand elle est bien fournie. L'on dit du blé qu'il a mangé son pougnage, quand il gaisse avant l'hiver. D.-S., c. de Celles.

Pougnage, s. m., garniture d'une ferme, et principalement les charrettes, charrues, harnais, etc. D.-S., Chérigné. (B.-F.)

Pougnasse, Pougnon, s. f., petite fille. V., arr. de Poitiers.— D.-S., arr. de Melle.

Pouffiasse, s. f, fille malpropre ou de mauvaise conduite. V. — D.-S.

Pouffin, s. m., bluet. D.-S., arr. de Melle. (Rondier.) *V.* Bouffin.

Pouillasse, s. f., petite fille. V., arr. de Civ. *V.* Pougnasse.

Pouillou (l. *pullus*), s. m., petit poulet : « voutés pouillous sont-i grous? » V., arr. de Montm.—Marne: « pouilleux, » petit perdreau.

Pouis, s. m., fontaine qui n'a pas de cours. V., c. de Montm. Mouli.

Poulaille, s. f., volaille. Dans tout le Poitou. — « A Perrot Boucher et Perrot Chesseporq pour poulhailles, poussins, oisons, » etc. (An. 1389. Manusc. du Poitou.)

Poulatron (l. *pullastra*), s. m., poulet maigre et étique. D.-S., arr. de Bress., de Parth. et de Melle.

Poule-au-bon-Dieu, s. f., hirondelle. V., arr. de Civ. *V.* Arondelle.

Poulichou, se, adj., peureux, chatouilleux, facile à émouvoir, se dit des bêtes et des gens. (B.-F.)

Poumerasse, s. f., rejet de pommier, pommier sauvage. V. — D.-S., arr. de Melle et de Bress.

Pouné (l. *ponere*), v. a. et n., pondre : « la poule a-t-elle pounu? » — Rabelais : « poner; c'est pour faveur que les éléments portent aux alcyons, oiseaux sacrés à Thétis, qui pour lors ponent et esclouent leurs petits lès le rivage. » (L. v, c. 6.)— Patois du Berry : « ponner. » — Amyot : « estiment que c'est tout autant manger des œufs que des animaux qui les ponnent. »

Pounette, s. f., vase en terre où l'on met le lait pour le faire monter en crème. D.-S., Parth.

Pounettée, s. f., plein une pounette. D.-S., Parth.

Poupettes, s. f., plante. : « *cotylédon ombilicata.* » Vend. (C. et P. D.)

Pourin (l. *putris*), s. m., fumier. D.-S., arr. de Bress., Gâtine, arr. de Melle. (Rondier.) — Manusc. du Poitou.

Pouriou, se, adj., peureux. V. — D.-S.

Pourvoueille, s. m., morceau de bois qui s'emmortaise dans le forcar (*V.* ce mot) et sert d'aiguille à la charrue. — Il sert encore à désigner la pièce de bois, la perche qui s'attache au timon de la charrette pour augmenter l'attelage. D.-S., arr. de Parth. et de Bress.

Poussiot, s. m., asthme. (Gust.)

Pouvrae (r. *pouvre*), v. n., faire de la poussière : « o pouvre. » Vend. — D.-S.— Vienne, où l'on dit « pouvrai. »

Pouvre (l. *pulvis*), s. f., poudre, poussière. V. arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — Vend. — Roman : « polvera. »

Pouvre, s. m., personne dont la fréquentation est dangereuse. (Gust.)

Pouvrou, se, adj., peureux. (Barot.) — D.-S., arr. de Melle. — Roman : « pavoros, paoros. »

Pouze, s. m., sarment que l'on a rogné en taillant la vigne. (B.-F.)

Pra, s. m., morceau de bois qui s'emmortaise dans le forçar et sert d'aiguille à la charrue. D.-S. — Vend. — (B.-F.) *V.* Pourvoueille.

Pra (l. *pratum*), s. m., pré. V., c. de Montmorillon et de l'Isle-Jourd. — Patois limousin : « pra. » — Languedocien et gascon : « prat. » — Ardennes, Marne : « prael, praiel. » Noms de lieux : « Pras (Grand et Petit), » Moussac. V.

Prade, s. f, prairie. V., c. Montmorillon et de l'Isl.-Jourd. — Languedocien : « prâda. » — Gascon : « prâdo. » Noms de lieux : « Prade (la), » Asnières, Saulgé. V.

Pradèle, s. f., pâturage abandonné pour la basse cour, et qui tient à la maison d'exploitation : « les pirons sant-eils

dons la pradelle ? » V., arr. de Civ., c. de l'Isle-Jourd.

Prancae, v. a., pincer avec force. Vend. (C. et P. D.)

Pranture ou Pronture, par contraction des mots *par* et *aventure*, loc., peut-être, par hasard, par aventure. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Prasse (l. *passer*), s. f., moineau. V. arr. de Poitiers et de Civ. — D.-S. — (B.-F.) —Patois du Berry : « Prasse. »

Prasta, s. m., petite prasse. — Au figuré, terme injurieux. V., arr. de Civray.

Pre (l. *per*), prép., par, et pour. V. — D.-S.

Prebagnai, Prebinae (r. *prebin*), v. a., provigner, faire des provins. V., arr. de Civ. — D.-S. — Prébaigner : « à la charge par le preneur dedans deux ans prouchain. Venans améliorer les vignes, c'est assavoir escriper et arracher tous et chûns les seps lesquels ne sont de bon aire et les prébaigner. » (An. 1469.)

Prebin, s. m., provin. V., arr. de Civ. — D.-S., c. C. B. (B.-F.) — Prébain : « Esquelles vignes le preneur sera tenu faire tous les prébains qui seront à faire. » (An. 1584, Saint-Benoît. Manuscrit du Poitou. — Roman : « probage. »

Precas, conj., pourquoi. Vend. — D.-S., c. de Montcoutant.

Précarrai (se), v. pr., se prélasser, flâner. (B.-F.)

Prechai, s. m., se dit d'une personne qui est de bon appétit. Vend. (C. et P. D.)

Prechai, preché, conj., pourquoi. D.-S. — Vend.

Prechanter (b. l. *præcantare*), v. a., rendre un honneur public par le chant. (Bab.)

« On vet que dès quio temps on priet pre les [morts ;
» On diset pr'eux la messe, on prechantet loux [corps. »

Precas, Perchat, s. m., papier écrit, mémoires, suppliques. V.— D.-S.

« Quèllez vilain prechas rompli de méchonceté. »

Précioté, Précioti (l. *preciosus*), chose rare et curieuse : « quieuqui é ine précioté. » Il est employé aussi par ironie, comme dans cette phrase : « en v'lat ine belle précioté ! » — Garder quelque chose en précioté, c'est garder avec soin. V.— D.-S. — (B.-F.)

Précour (l. *præ cursus*), s. m., discours, et plus particulièrement prône, sermon, instruction : « quont Mad'lu Bouesselle (femme de Boissea) sit ét'raie, l' curé fit in precour qui fit bramâe tout l' minde ; » quand Madeleine Bouesselle fut enterrée, le curé fit un sermon qui fit pleurer tout le monde. D.-S., arr. de Melle.

Preculou (l. *procurator*), s. m., procureur :

« In grond viellard de preculoux. »
(Gent. Poëtv.)
« Qui chez les avocats, les preculoux, au greffe. »
(Bab., p. 42.)

— V. Parculou.

Predèque, conj., mot-à-mot pour de quoi : « ol é predèque i ai v'lu métou far'ine rigourdaine. » (Mel. 24 mars 1861.) — D.-S., arr. dé Melle. — (B.-F.) — V., arr. de Civ.

Predingue, exclamation, par Dieu :

« Predingue ! i li répondray bain. »
(Gent. poëtv.)

— V. Pardi.

Predouraé, v. n., pardonner : « predouraé-me, » pardonnez-moi. Vend. Font. (C. et P. D.)

Préfour (l. *præ furnium*), s. m., tourteau, ainsi nommé parce qu'on le fait cuire à la gueule du four. — D.-S., arr. de Mel. et de Niort.—Vend., Font. (C. et P. D.)

Preglae, v. n., périr, se perdre sans laisser de traces de ce que l'on est devenu. Vend. (C. et P. D.)

Preiller, v. a.

« Ne verrons preiller Rome avec son antecrit. »
Bab.)

Prelange, Prélonge, s. m., langage :

« Si ton prelange est franc y t'honore et chérit. »
(Bab., p. 87.)
« Mourea d'in joli prelonge
» Nous vainguit faire in sermon. »
(N. P., p. 22.)

PRELINGUANT (l. *præloquens*), s. m., qui parle le premier :

« I quo prelinguant y le vis. »
(Gent. poëtv.)

PREMAE (l. *primus*), adj., premier : « premâe que, » premier que, avant que. Vend. — (C. et P. D.)

PREMELOGE (l. *primus*, *locus*), adj. des 2 genr., précoce, hâtif.—Au figuré, un enfant qui vient au monde avant les neuf mois révolus, est un premeloge. V. — D.-S. — Saintonge : « peurmeloge, promeloge. » — Patois du Berry : « promuage, » fruit, terrain de primeur.

PREMOINS (l. *pro*, *minns*), loc., pour le moins. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

PREMY (l. *per*, *medium*), prép., parmi. V., arr. de Civ. — D.-S.

PRENURE, s. f., présure pour faire prendre le lait, D.-S. — (B.-F.)

PREPOUSAI (l. *proponere*), v. a., proposer. V. — D.-S. :

« Luter aux Allemans la prepouset sans glose. »
[Bab., p. 40.]

PREQUE, PREQUÉ, PRÉQUEU, conj., pourquoi. V., arr. de Civ. — D.-S.

PREQUIOULOU, s. m., procureur. Vend. (C. et P. D.) *V.* Parculou.

PRESSAIS, s. m., pêche qui tient au noyau. D.-S. — (B.-F.) — Roman : « presega, » pêcher. — Gascon : « precet, » pêches; « presseguès, » pêchers.

PRESSAITIER, s. m., l'arbre qui donne le pressais. V. — D.-S.

PRESSIMI, adv., très-prestement. Vend. (C. et P. D.)

PRESSONNAE (l. *persona*), adj., associé dans une ferme. Vend. (C. et P. D.) — « C'est assauoir les choses que je et mon personner auons Arsay ou environ. » (An. 1337. Arch. St-Hil., Arçay, nº 14.)

PRETANT, prép. et adv., pourtant. V. — D.-S.

PRETAU, s. m., prétendant à la main d'une fille : « Quielle feille n'a guière de pretaus. » D.-S., Châtillon.

PRÈLE, s. f., osier. V., Monts-sur-Guesnes. *V.* Eziou. — S. f., plante marécageuse. V. — Il y a à Alonne, près Poitiers, la vallée de la Prêle.

PREVAIL, PREVOIL, s. m., assemblée religieuse occasionnée par des voyages à quelque relique ou à quelque saint, et accompagnée d'une foire. Vend., Font. (C. et P. D.) — Il y avait autrefois à Châtellerauld la foire des provaires. — « Launay (paroisse de Ste-Cécile, en Bas-Poitou), où se tient, le jour de la feste, une prevaille ou foire. » (An. 1750. Manusc. du Poitou.)

PRIAU, PRIOULE, s. m., morceau de bois qui s'emmortaise dans le forçar et sert d'aiguille à la charrue : « Gne peudi po arrangea sou priau ; » il ne pouvait pas arranger son priau. V., c. de l'Isle-Jourd. et arr. de Civray, p. « prioule. » *V.* Pourvoueille.

PR'ICI, PR'IQUI, adv., par ici, par là. V. — D.-S.

« Or bain quond tot fut amassi
» De çay de lay pr'ici pr'iqui,
» Veci voent in presonnage
» Bain abilly. »
(Gent. Poëtv., p. 62, cit. B.-F.)

PRIME (l. *primus*), adj., primeur. Dans tout le Poitou. *V.* Primeloge. — Roman : « prim. » — Espagnol et portugais : « primo. »

PRINGUAI, PRINQUAI, v. a., pincer. Vend. (C. et P. D.)—V. n., éprouver une sensation vive, désagréable ou douloureuse : « le fret pringue. » (B.-F.)

PRINGUETTE, s. f., pincette. D.-S., Melleran. (B.-F.)

PRINQUE, s. f., pli formé dans le r'virau (*voir* ce mot), formant la corne et toujours au nombre de trois. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Melle.

PROCURASSIA, s. m., procureur. D.-S.

« Daux procurassias, daux sergents. »
(Chans. polt.)

PRODRE, v. a. et n., prendre : « prodre la bousque, » c'est se fâcher. Vend. (C. et P. D.)

PROFÉRENCE, s. f., revenu, produit. (Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : *proferentia*, *proferentium*, *proferta*, *proventus*, *reditus*. (Duc.)

PROU, adv., où : « prou gl'é ? » où est-il ? Vend. (P. et C. D.)

PROU (l. *parum*), adv., assez : « En v'lez-ve d'aute ? — I nan, i en ai prou. » V. — D.-S. — Vend.—Roman : « preu. »

— Provençal : « proun. » — Berry, Champagne, Limousin : « prou. » — Ancien français.

PROUAE (l. *probare*), v. a., prouver. Vend. (C. et P. D.)

PROUAIL, s. m., croc qui sert à attacher deux bœufs à une aiguille de charrette ou à une perche de charrue. D.-S., Parth. — Perche de charrue. D.-S., c. Bress.

PROUE (l. *proba*), s. f., preuve : « Baillez-en la proue, » donnez-en la preuve. Vend.

PROUILLÈRE, s. f., croc qui sert à mettre deux bœufs à une aiguille de charrette ou à une perche de charrue. V. — D.-S.

PROUIN, s. m., provin. V., arr. de Chât. V. Prebin.

PROULEA, s. m., morceau de bois qui s'emmortaise dans le forçar et sert d'aiguille à la charrue. V. — D.-S. V. Pouvoueille.

PRUNA-BLANC, s. m, prune de Sainte-Catherine non greffée : « pruna-Saint-Michea, » prune de la St-Michel, de couleur violette foncée. — « Prune-date, » violet très-foncé, mariolé, goret. V., arr. de Civ.

PRUNOLLONS (*ll* mouillés), s. m. pl., jeunes rejets de pruniers. V., arr. de Civ. — (B.-F.)

PRUNIS et PRUNOU (gâteau de) [l. *prunum*], s. m., galette sur laquelle on a étendu, avant de la mettre au four, une marmelade faite avec des pruneaux. D.-S. — (B.-F.)

PTAS, s. m., fruit. Vend. (C. et P. D.)

PTASSAÉ, PTASSIAÉ, E, adj., mangeur et marchand de fruits. Vend. (C. et P. D.)

PUE, s. f., dent de fourche, de râteau. Dans tout le Poitou.

PUET, s. m., engin pour prendre des petits oiseaux, et principalement les mésanges. Il se compose de morceaux de sureau droits et d'un demi-cercle qui se détend au moyen d'une petite corde. D.-S., c. Cel.

PUDAI, v. n., répandre une odeur puante, de punais. V., c. Isle-Jourd., Adriers.

PUDÉ, PUTADE, adj., punais. V., c. Isle-Jourd., Adriers.

PUE, s. f., PUON, s. m, dent de fourche de râteau, et en général tout ce qui a un bout pointu et piquant. Dans tout le Poitou. Provençal : « puo, » pointe.

PUPUT (l. *upupa*), s. f., huppe, oiseau. V. — D.-S. — Patois du Berry : « puput. » — Rabelais : « Où me munir de langues de puputz et de cueurs de ranes verdes ? »

PUTE, adv., après tout, hé bien ! V. — D.-S :

« Peute ! nous s'ran hors de peine. »
(Gent. poëtv.)

PUTE, PEUTE, s. f., bergeronnette, oiseau. V., arr. de Civ.

PUTOU, adv., plus tôt :

« Quiélay sont sot qui mourant putous
» Que l'heure n'est venue. »
(Gust., p. 19.)

PYOT, TE, adj., habitants du pays haut. D.-S., c. de Celles.

QU (*qu* mouillés), pr. rel., que. C. Montm., Moulisme.

QUA, interj., quoi ? (Gust.)

QUAIRAGE, s. m., entourage d'une métairie. Vend. (C. et P. D.) — Patois du Berry : « quarrage, » carrefour.

QUAIREUX, QUIÈBEUX (l. *quærere*), s. m., carrefour. V. — D.-S., c. de Bress. — « Ma maison du dict lieu de Vatan, assise aux querrouer des bancs du dict lieu. (An. 1461. Arch. St-Hil. Egl.) — Noms de lieux : « Quereux et Querreux (le), » St-Pierre-des-Eglises, Saulgé, Anché, Sillars. (V.)

QUALÉQUI, pr. démonst. pl., ceux qui. V. — D.-S.

QUANT (l. *quantum*), adv., autant que, comme, aussi : « quant et lui,

quant et moi. » V., arr. de Chât. — Champagne, Berry. — Ancien français :

« Et les forêts a vu planter menues
« Qui, quant et lui, sont vieilles devenues.»
(Mellin de St-Gelais.)

QUARRE (l. *quærere*), v. a., quérir, chercher : « va don quarre dau poin; » va donc chercher du pain. — D.-S., c. de Sauzé-Vaussais. — (B.-F.)

QUARRE, s. f., querelle. V. — D.-S. — Roman : « carays, » dispute, querelle. — Anglais : « quârrel » (pr. quouârel.)

QUARTE (l. *quartus*), s. f., les trois mois de la St-Jean à la St-Michel qui composent la quatrième partie de l'année : « i m'remembre, ine fet, ol'tait pre la quarte. » — D.-S. — (B.-F.)

QUATRE - POTES (à) [l. *quartus*, *pedes*], marcher en s'aidant de ses pieds et de ses mains. V., arr. de Civ.

QUAU, QUALLE, pron. dém., ce, cette. V. — D.-S.

QUAUQUE (*qualisque*), adj., quelque. V., Adriers, Luchapt. — D.-S. — Vend. : « pour quauque tort que il facet. » (Cout. de Charr., art. 22.) — Provençal : « quauque esperitoun siblo o miaulo. » — Gascon : « quaouque »

QUAUQU'UN, adj., au plur. : « quauqués-uns; » quelqu'un, quelques-uns. V., c. de l'Isl.-Jourd., Adriers et Luchapt.

QUCHOTAI (*qu* mouillés), v. n., parler bas. Par extension, boire à petits coups et souvent. V., arr. de Civ.

QUÉ, pr. rel, qui. V., c. de l'Isle-Jourdain, Adriers et Luchapt.

QUE, pr. rel., quoi :

« A que sert'o tant d'acclamation ? »
(Bab.)

— Gascon : « que, qui. »

QUECAS (q'cas), s. m., noix dépouillée de son brou. V., arr. de Chât.—Rabelais : « et leur donnarent ung cent de que cas. » (L. Ier, c. 25.)

QUÉDEINCHE (faire le ou la), loc., feindre une indisposition, être malade. — D.-S. (Barot.)

QUEDENANT, adv., combien, plusieurs, une grande quantité. — D.-S. — (B.-F.)

QUEGLIAE, v. a., cueillir. Vend. (C. et P. D.)

QUELION (q'lion), petite barrière qui précède la porte d'entrée d'une maison. V. — D.-S. — *V.* Portellon.

QUEMANT, adv., comment. — D.-S. — Vend.

QUEME, adv., comme. V. — D.-S. — Vend. Suivant les lieux.

« Emplumassé quem'in linot. »
(Gust.)

QUEMENTAGE (q'mentage), s. m., ce que l'on a pour manger avec son pain : « t'a mingé tot ton qu'mentage, te ming'ra ton poin sec. » — D.-S. — Vend.

QUEMENTAI (q'mentai), v. a., épargner. — D.-S. — Vend.

QUEMINÇAI, QUEMOINÇAI, v. a., commencer. V., c. de Mireb. — D.-S., c. de Bress. — pour « quemoinçai. »

QUEMINCEMENT, QUEMOINCEMENT, s. m., commencement. V., c. de Mireb. — D.-S., c. de Bress. — p. « quemoincement. »

QUEMOTAE (q'motâe), v. a., épargner ce que l'on a à manger avec son pain. Vend. (C. et P. D.)

QUENAILLE (q'naille), s. m., enfant nouveau-né, petit enfant; ou grande personne agissant comme un enfant. V. — D.-S. — Ancien français.

QUENNE, s. f., cane. V. — D.-S.

QUENAI (r. *quenée*), v. n., faire un effort; se dit aussi des cris des petits enfants quand ils souffrent; se dit en mauvaise part de ceux qui ont trop mangé : « gle quenne coum'in goret. » V. — D.-S. — Saintonge : « quener, » vagir.

QUENÉE, s. f., gros soupir, effort. V. — D.-S.

QUENEUILLE, s. f., quenouille. V. — D.-S.

QUENEUSSONCE, s. f., connaissance. V. — D.-S. — Gâtine. — (B.-F.)

«Jamez de quiou bea jeut, n'en àrié queneussonce. »
(Rob. Div., p. 122.)

QUENEUTRE (l. *cognoscere*), v. a., connaître. V. — D.-S. — Gâtine. — Saintonge.

QUENIAU, s. m., petit enfant. V.,

arr. de Chât. — Saintonge : « quenaye, quenayon. »

QUEQUE, QUIÈQUE (l. *qualisque*), adj., quelque. V. — D.-S. — Vend. Suivant les localités. — Ardennes.

QUERGLON (queurglon, *gl* mouillés), s. m., petite barrière qui précède la porte d'entrée de la maison. V. Portellon. — V. — D.-S.

QUERIOU, s. m., lieu de pâcage réservé pour les volailles et qui entoure la maison de ferme. V., c. de l'Isle-Jourdain.

QUERRE, v. a., chercher : « vèque querre mou seil. » Va chercher mon seau. V., c. de l'Isle-Jourd. — Gascon, Ardennes, Marne. — Anc. français.

QUERROIR, s. m., carrefour — D.-S. V. Quaireux. — Manusc. du Poitou. — Noms de lieux : « Querroir (le), » Quinçay (V.)

QUESSOTTE, s. f., instrument qui sert à laver les mains. D.-S. — Vend.

QUETÉ, QUETTE, pr. démonst., ce, cette. V., c. de l'Isl.-Jourd. — Patois limousin.

QU'HOURE (l. *qua hora*), adv., quand : « qu'hour vendra-t-eil? » Quand viendra-t-il? V. — D.-S. — Roman : « coure. » — Provençal : « quouro, » quelque temps.

QUEU, pr. rel., que.—pr. démonst.: ce. V., c. de l'Isl.-Jourd., Adriers et Luchapt.

QUEUARSSON (*qu* mouillés), s. m., aigreur; sensation aigre excitée dans l'estomac. D.-S.

QUEUGNAI (se) [r. *queugne*], v. pr., se donner un coup, se faire une bosse à la tête. (B.-F.)

QUEUGNE, s. f., coup, et principalement coup à la tête. V. — D.-S. — V. Cabeugne.

QUEUL, QUEUX, pr. rel., quel, quels :

« Queul houneur, queux beas profits. »
(Gust.)

QUEUQUE, adj., quelque. V. —D.-S. Vend.

« Ol é bin queuque chose de bla
» Que d'verre daux maisans su l'alve. »
[Chans. poit.]

QUEURASSON (*qu* mouillés), s. m., aigreur à l'estomac. V. — D.-S.

QUEURE, QUIEURE (*qu* mouillés [l. *coquere*], v. a, cuire. V. — D.-S. — Vend. — Besançon : « queure. »

QUEUREUX, s. m., petit espace de terrain en forme de cour, devant une maison — D.-S., Parth.

QUEUSSER, s. m., houx, plante : « in grous boursau de queusser à l'avoure quo jouquant tous quiés p'tits aiseas; » une grosse boussée de houx où se perchent tous ces petits oiseaux. D.-S., arr. de Bress.

QUEUSOTTE, s. f., instrument qui sert à laver les mains. — D.-S., c. de Celles.

QUI, adv. de lieu, ici, là. V.—D.-S. — Vend. — Limousin, Besançon.

QUIAQUIA, s. m., espèce de grive : « i voiron pas d'quiaquia quette annie, o y a pas de c'nelles; » nous ne verrons pas de grives cette année, il n'y a pas de cenelles. V., c. de Monte. — Aube : « quiasquias, » grive de grosse espèce.

QUIAQUIASSE, QUIEQUASSE, adj., bavarde : « fezez don taisé quielle quiaquiasse. » V., arr. de Poit. et de Civ.— D.-S., c. de Bress., p. « quiequasse. »

QUIARCHAI, v. a., chercher. V. — D.-S. :

« Perrot, quiarche ton chalumea. »
[N. P., p. 144.]

QUIABE, v. a., chercher, quérir. D.-S., arr. de Bress.

QUIAU, QUIALE, QUIÈLE (l. *qualis*), pr. démonst., ce, celui, celle ; au pluriel, *quiea*, *quièlai* : « quiea que j'aimerai de quiélai de ses frères. » V. — D.-S.

« Et seriez inchonté d'avé fait quielle grâce. »
[Requête à Moreau de Beaumont.]

— Roman : « qual, qal, cal. » —Provençal : « quau. »

QUIAUQUI et QUIOQUI, pr. démonst., celui-ci. V. — D.-S. — Patois limousin : « quéouqui. »

QUIENGNE, s. m., le taon des bœufs. D.-S., arr. de Bress.

QUIEQU'UN, pr. ind., quelqu'un. V. — D.-S. — Vend.

QUIEREUX, QUIÉRU, s. m., carre-

four : « O fat bea anet, leu femmes éront ou quiéru; » il fait beau aujourd'hui, les femmes iront au carrefour. V., c. de Montcontour, arr. de Poitiers et de Civray, pour : « quiéreux. » *V.* Quaireux.

Quieu, pr. démonst., ceci, cela ; au pl. quiés, ceux-ci V. — D.-S. — Vend.

« Après quieu, sache quiequi. »
(Gust.)

— Provençal : « aquéu, aquéli. »

Quieuqui, Quiellequi, pr. démonstratif, celui-ci, celle-ci. Dans tout le Poitou.

Quieusson, s. m., cuisson. V., arr. de Civ.

Quignon, Quignou, s. m., coiffe. V., c. de Montc. La Grimaudière. — D.-S., pour « quignon »

Quillet, s. m., fluet mince, menu.

« O bon vieil tomps l'an s'habillet
« Drestement sans être quillet. »
(Gent. Poët.)

Quio, pr. démonst., celui, ce, ceci, cela. Dans tout le Poitou.

« Destache te de quio qui t'a mis à la chaîne. »
(Bab.)

« Prendront à quio cot pre quio moyen in bout. »
[Requête à Moreau de Beaumont.]

Quiou, Quou, Quale, Quiale, adj. *V.* le précédent.—Provençal : « Quelo. » —Patois limousin : « Quou. »

Quioqui, Quiouqui, Quiellequi, p. démonstratif, celui-ci, celui-là, celle-ci, celle-là. Vienne.

« Gl'as son dit et dédit, vécz vou ben, quioqui. »
[Requête à Moreau de Beaumont.]

Quiquiou, s. m, femme sale. V., arr. de Civ. — *V.* Napisson.

Quiu, pr. démons, ce, ceci, cela : « minge quiu ; mange ceci. V., c. de Mirebeau et Neuville.

Quoquadée, pr. ind., quelque. V., c. Isle-Jourd., Luchapt.

Quot, adv., quand. D.-S., arr. de Melle.

Quouci, Quouqui, pr. démonst., celui-ci, celui-là. V., Saulgé, Journé, arr. de Montm. — Ce, cet, canton de Mirebeau.

Quoué, pr. démonst., celui, celui-ci : « qu'é quoué qu'a fé quo ? » quel est celui ci qui a fait cela ? V., c. de l'Isl.-Jour.

Ququi (*qu* mouillés), pr. démonst., celui-ci. V., c. de Montm.

Qurail, Qurot (le *t* sonne) [*qu* mouillés], s. m., résidu d'un fruit. V.— D.-S. Suivant les lieux.

Qurour (*qu* mouillés), s. m., petite palette de fer dont se servent les cultivateurs pour nettoyer leur charrue. V., arr. de Civ. *V.* Ancias.

Qusse (*qu* mouillés), s. f., le pain que l'on fait dans une fournée, ou la farine qui sert pour faire une fournée. V., c. de Mirebeau, arr. de Loudun. *V.* « Ceusse. »

Ra, Ré, s. m., roi. V. — D.-S.

« Gle disiant qu'ol' tait nout' ra
» Qulauqui qui fat si bin la guiarre. »
[Chans. poit.]

—Gusteau. — Babu.

Rabache, s. f, insecte brun foncé qui s'attache à la peau du bœuf. D.-S., c. de Bress. *V.* Carcelle.

Rabale, Raballe, s. f., râteau composé d'une planche et d'un manche, qui sert à mettre en monceau le blé que l'on bat au fléau. V. — D.-S. — Vendée. *V.* Ane.

Rabale, s. f., arau à deux oreilles avec barre en fer pour soc. V., c. Isle-Jourd. Luchapt.

Rabale-Boissea, s. m., plante ainsi nommée parce qu'elle est très-nuisible aux céréales. V., arr. de Civ.

Raballe, s. f., femme de mauvaise vie. D.-S., c. de Celles.

Raballée, s. f., grande quantité :

« ine raballée d'enfants, ine raballée d' monde. » V. — D.-S. — Vend.

Raballé, v. a., ramasser avec la raballe; s'entend aussi dans le sens de traîner dans la boue un objet quelconque, le salir. D.-S. — (B.-F.) — V. — Provençal : « Rabailla, » ramasser des objets de peu de valeur.

Rabalou, s. m., râteau. V., arr. de Civ.

Rabalous, s. m., étranger de mauvaise mine qui parcourt les campagnes (B.-F.)

Rabanais, Rabania, s. m., plante, moutarde-des-champs. V. — D.-S.

Rabat, s. m., tour de lit dans les lits à quenouilles. D.-S., arr. de Melle et de Niort. — Ardennes : « Rabats, » lutin, esprit. — Marne : mur placé au bout du jeu de paume.

Rabatee, s. f., coups de bâton ; donner, recevoir une rabâtée. V.

Rabaté, v. a. et n., frapper, secouer; battre quelqu'un avec un bâton. Par extension, faire du bruit. Dans tout le Poitou. — « Le dit Lorrain lui dist qu'il n'avoit rabasté à sa porte. » (An. 1527. Manusc. du Poitou.) — Ménage fait venir ce mot du grec ῥαβάττειν, faire du bruit. Il ajoute qu'on appelle *rabats*, en Poitou, les esprits qui reviennent (B.-F.). C'est le mot consacré dans le département des Ardennes, ainsi que nous l'avons consigné au mot *rabat*.

Nous ignorons si nos campagnards emploient encore ce substantif dans leur langage, mais le verbe *rabâté*, dans plusieurs contrées, est toujours usité pour signifier l'action du bruit que font les revenants : « i n' sé poué c' qu' o veut à dire; ol a rabâté tout' la neut dons le ploncher; » je ne sais pas ce que cela veut dire, j'ai entendu du bruit toute la nuit dans la chambre haute.

L'influence des *esprits frappeurs*, que l'on cherche à exploiter de nos jours, n'est donc qu'une surperstition très-ancienne, que les villageois ont conservée en Poitou, et qu'ils appellent *rabâté*. — Patois du Berry : « rabâter, » faire du bruit. — Noms de lieux : « Rabaté, » Saint-Léger de Montbrillais, Roiffé. (V.)

Rabette, s. f., petite rave, colza, navette. V. — D.-S. — Roman : « rabetta, » petite rave.

Rabiaule, s. f., mets préparé avec des raves. V., c. Isl.-Jourd. Adri.

Rabilleai, v. a., raccommoder : « rabiller les habits, les membres cassés. » V. — D.-S. — An. 1537. Manusc. du Poitou.

Rabinée, s. f., tâche, corvée : « Donner ine rabinée à un champ, » c'est lui donner un labour. Par extension : « donner ine rabinée à quelqu'un, » c'est passer quelques heures avec lui : « irai v' dounai ine rabinée, avont qu'o sé lintomps, » j'irai vous voir avant qu'il soit longtemps. V. — D.-S. — Vend. — Rabinee, en quelques endroits, a le même sens que rabâtée. *V.* ce mot.

Raboi, s. m, ravine. Vend. (C. et P. D.) — Le limon déposé par le débordement d'une rivière, d'un torrent, ou par tout ce qui sert à l'écoulement des eaux après de grandes pluies. Au figuré, une pluie abondante, et de peu de durée. V. — D.-S. — Manusc. du Poitou. — Roman : « rabeg, rabey, rabeth, » courant d'eau, torrent. — Noms de lieux : « Rabois, » Saint-Romain près Civray : « Raboué, » Andillé. (V.)

Raboui, loc., dépérissement du corps, de la santé ; par extension : « jeter le raboui, » c'est revenir à la santé après une longue maladie. D.-S., c. B.

Rabousinai, v. a., coudre sans goût, raccommoder. Vend. (C. et P. D.)

Raboyan ou Raboyon, s. m., plante, moutarde sauvage. D.-S., arrondissement de Melle. — (B.-F.) *V.* Rabanais.

Rabresac, s. m., havresac. V., arr. de Chât. *V.* Haubressa.

Rac, adj., court : « rester rac, » rester court. Vend. (C. et P. D.)

Racassae, Racassai, v. a., faire le bruit que font les grains dans la capsule lorsqu'on les secoue. V. — D.-S. — Vend. Suivant les lieux.

Racasse, s. f., nom que les gens de la campagne donnent aux ouvriers des villes. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle et de Bress.

Racasserie (racass'rie), s. f., ce qui ne vaut gères ; se dit des hommes et des animaux. V., arr. de Civ. — (B.-F.) — Roman : « Raca. »

Racau, de, adj., chauve ; celui qui

a les cheveux trop courts. D.-S., c. de Bress.—V., arr. de Poit.—« Racaau. » Vend. (C. et P. D.)

Racaustrai, v. a., raccommoder, recoudre. V. — D.-S.

« Il faut racaustrer mon sabot. »
(N. P, p. 18.)

— « Racoustrer, » réparer : « et faits racoustrer les faucilles cheux le maréchal. » (An. 1571. Arch., Saint-Hil. Egl., suppl., n° 40.)

Raçai (se), v. pr., s'accroupir, dissimuler la hauteur de sa taille, se faire le plus petit que l'on peut. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Bress. et de Melle. — (B.-F.)

« Igli se racit dans in coin. »
(Chans. Poit.)

Rachée, s. f., giboulée : « les rachées de mars. » (B.-F.)

Racheport (vent de), loc., vent de l'Ouest. (B.-F.)

Racle (*cl* mouillés), Raque [*qu* mouillés], s. f., morceau de bois, le plus souvent douelle de barrique que l'on passe sur un boisseau pour en ôter le grain qu'il contient en trop. V. — D.-S.— Ardennes, Marne : « ràcle. »

Raclet, te, adj., chauve : « i d'vint tout raclet, depis quieuque tomps. » V., arr. de Civ. *V.* Racau.

Racornesi (racorn'si), v. a., diminuer, terminer : « racorn'si son ouvrage, » c'est l'avoir presque terminé. V., arr. de Poit.

Racque ou Raque, s. f., rosse, de là cette expression : « faignant comme ine racque ; puer queme la raque. » V. — D.-S. — Se dit en mauvaise part en parlant d'une femme.

« Et qu'ol est peure in plau
« Qu'in sot pardit sa raque. »
(Mellois, 24 mars 1861.)

— Roman : « raca, » rosse, bête étique. — Provençal : « raquo, » mare, eau bourbeuse.

Racremai, Recremai, v. n. et pr., rappeler, et se rappeler à la mémoire, recommander : « i t'racrème d' fair' toun ouvrage avont d'parti. » (B.-F.)— D.-S., arr. de Bress. et de Melle.

Radoubeux, se, adj., celui ou celle qui raccommode les membres cassés. V. — D.-S. Dans quelques localités.

Raé, s. m., roi. Vend. (C. et P. D.) *V.* Ra.

Rafistolai, v. a. et pr., réparer ; mettre en meilleur état sa fortune, ses affaires. V.— D.-S. — Patois du Berry et de Champagne.

Ragage, s. m., homme ou femme de mauvaise vie : « tchieu l'houme é poué d' bon ragage. » Font., Vend. (C. et P. D.)

Ragalae, v. a., fureter partout, déranger les meubles. Vend. (C. et P. D.)

Ragane, s. m., rigole que l'on creuse le long de la lisière d'un champ pour l'écoulement des eaux. V., arr. Civ. — D.-S., c. Bress.

« Naquiu dès l'Ouzanne
» Don ine ragane. »
(N. P., p. 118.)

Ragouillage (l. *regustare*), s. m., mauvaise cuisine; mets à longue sauce, et de mauvais goût. V. — D.-S. — Basse latinité : « *regustus.* »

Ragote, s. f., brebis non encore mère, ou qui porte pour la première fois. V., arr. de Civ.

Ragrouae, v. a., couvrir. Vend. (C. et P. D.) *V.* Agrouâe.

Ragroui, e, adj, rabougri ; se dit d'une personne petite, d'un enfant, d'un animal mauvais dans son espèce. V., arr. Chât.

Ragué, v. a., rendre ce que l'on a pris soit légitimement, soit par fraude : « il a bien fallu qu'il rague les six francs qu'il m'avait pris en trop. » — Terme de jeu : « j'i ai fait ragué dan un seul coup tout ce qu'il avait gagné. » — Par extension, vomir. V., arr. de Chât.

Rai, s. m., rayon de soleil. V., arr. Poit. — D.-S., c. Bress. — Provençal : « li rai escounjura, » les rayons charmés.

Raicière, s. f., raisin gris-blanc, à grosse graine, à queue longue. V., c. Isl.-Jour., Adriers.

Raide (l. *rigidus*), s. m., endroit élevé, cime. V.

Raille, s. f., diminutif de raillerie. V., arr. Chât.

Raille-chein, loc., jeu de chiens ;

railleries qui finissent souvent par des coups de dent. Quand les enfants s'amusent « o finit souvent en raille-chein. » (B.-F.)

Raire (l. *radiare*), v. n., luire, rayonner. V., arr. Poit. — D.-S. — Vend. — (B.-F.) — Roman : « raiar, rajar et rayar, » briller, rayonner.

« Ben long-temps après quieu, la lune qu'y vy [raire. »
(Bab., p. 87.)

Raisinette ou Rasinette (g. ραξ), s. f., la vigne sauvage et les petites grappes qu'elle porte. D.-S. — (B.-F.) — Roman : « razain. »

Raisu, e (l. *radere*, *rasum*), adj., court, V., c. Isl.-Jour., Adriers.

Rait, e, adj., enroué. V., arr. Chât.

Raiteur, s. f., enrouement. V., arr. Chât.

Rajai, v. a., râcler : « vau-tu râjai l' cul dau chaudran ? » D.-S., Châtillon.

Rajettes, s. f. pl., râclures. D.-S., Châtillon.

Ralle, s. f., squelette : « ralle de cheval, » pour exprimer la maigreur de l'animal. (Rondier.) — Cuisse. Vend. (C. et P. D.) — S. m., mollet : « l' ralle m' fé mau. » D.-S., c. Bress. — S. f., mauvaise jambe : « quiau gars a-t-ine vilaine décampe, le tir' la ralle qu' m'in galérian. » D.-S., c. de Celles. — Noms de lieux : « Rallerie (la), » Gouex (V.).

Raluron et Raliron, s. m., rat des champs. V., c. Montm., Moulismes.

Ramaie, Ramée, s. f., averse, pluie d'orage. V. — D.-S. — Noms de lieux : « Ramée (la), » Cenon (V.)

Ramale, s. des 2 genr., animal qui par des vices cachés, ou par défaut de conformation, est impropre à la reproduction de son espèce. (B.-F.)

Ramia (l. *ramus*), s. m., espace pris dans un plus grand ; se dit surtout des blés qui, semés inégalement, ont poussé avec plus de force et d'abondance dans certaines parties d'un champ. (B.-F.)

Ramigeau (l. *ramus*), s. m., haie vive remplie de ronces : « in grou ramigeau » est un endroit touffu, plein d'épines, où l'on ne peut passer. V., arr. Civ. — (B.-F.) — Dans la commune de Jazeneuil, près Lusignan, il y a « la fosse à ramigeau, » située au coin d'un bois.

Ramigé, Ramissé, v. n., faire du bruit dans la feuillée, dans la « ramisse » : « qu'é-t-o quieu qui ramisse dans la palisse ? » D.-S.

Ramisse, s. f., haie sèche pour clôture. V., arr. Montm.

Rampeau, s. m., jeu de quilles ou des neufs trous. V. — D.-S. — « La comtesse de Poitiers avait seule le droit de faire jouer au rampeau au bourg de St-Léger-la-Pallu les jours de foire. » (An. 1721. Manusc. du Poitou.)

Ranche, s. f., ridelle. V. — D.-S. — « Effranche. » Lacombe. — « Charrette avec des claies d'aisses, ses ranches et ses fonsseures. » (An. 1755. Vasles. Manusc. du Poitou.) — Effranche. (Lacombe.)

Rande, s. f., sillon, se dit surtout des vignes. D.-S. — V. — (B.-F.) — « Plus sept randes de vigne de grande versainne. » (An. 1594. Manusc. du Poitou.)

Randia, Randieau, s. m., sillon en général. V., arr. Poit.

Randon, s. m., impétuosité, rapidité. D.-S.

« I couru d'in tau randon.
» Que ma langue devint sèche. »
(N. P., p. 21.)

— Marne : « randon. » — Livre du bon Jehan duc de Bourgogne :

« Quant les choasit, de plain randon
» Il va desploier son pennon. »
(V. 2, 145.)

— Chronique de du Guesclin :

« A Poitiers sont venu en fuyant de randon,
» A Chando fut conté cette perdicion. »
(V. 18, 931.)

Randonée, Randonie (r. *randon*), s. f., multitude du même lieu :

« Tretous d'ine randonie
» En Bethléem ligs alliant. »
(N. p., p. 14.)

— Noms de lieux : « Randonnière (la), » Marnay (V.). — Français : « circuit que fait une bête lancée autour du même lieu avant de l'abandonner.

Ranguin, Ranquin (*gu* et *qu* mouillés), s. et adj. m., celui qui traîne la jambe en marchant : « avance don, pauvre ranquin. » (B.-F.) — V., arr. Civ. — Roman : « ranqueiar, » boiteux. — Par extension, homme dur, intraitable. V., arr. Poit. et de Civ.

Rantai et Rantaie, adv., probablement : « i aron bein incore de l'aive rantaie. » D.-S., Sauz.-Vaus. — (B.-F.)

Rapail (premier *a* long), s. m., le brin le plus court du chanvre, que l'on ne peut cueillir à la poignée comme le chanvre plus élevé. V., arr. Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Rapaillai, v. a., ramasser le chanvre le plus court. V., arr. Poit. et de Civ. — D.-S., c. Bress. — Par extension, grapiller, ramasser ce qui reste dans une vigne après la vendange, ou dans les arbres fruitiers après la cueillette. (B.-F.) — Roman : « rapar, » prendre, enlever. — Provençal : « rabaillar. »

Rapailleur, se, adj., celui ou celle qui rapaille. V., arr. Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Melle.

Rapeau, Rapia, Rampeau, s. m., jeu de quilles. Rabelais l'énumère parmi ceux auxquels s'amusait Gargantua. V. — D.-S., c. de Bress.

Rapiette, s. f., lézard gris des murailles. V. — D.-S. *V.* Grapiette. — Noms de lieux : « Rapiette (la), » Payroux, (V.).

Raque, s. f., vieille brebis. Au figuré, coureuse, bohémienne. D.-S., c. Celles. — Femme de mauvaise vie ; animal de peu de valeur. V. — D.-S.

Ras (tout), loc., auprès, sur le point de : « c'est tout ras, » pour dire ce lieu n'est pas éloigné ; « il a été tout ras de perdre, » c'est-à-dire sur le point de perdre. V. — D.-S. — Adj., plein, « ras-bord. » — Gascon : « ras. » — Marne, Haute-Marne.

Ras, s. m., l'enfant né le dernier, après lequel une femme n'en a point d'autre. D.-S., c de Bress. *V.* Bouze.

Rase, s. f., morceau de bois que l'on passe sur un boisseau de grains pour en enlever le trop plein. V. — D.-S — Basse latinité : *raseria, rasellus,* rasière. (Duc.) *V.* Racle.

Rase et Rèse, s. f., ruelle de lit. V., arr. Civ., et de Poit. pour rèse.

Rasis, s. m., portion des murs d'un bâtiment qui touche à la charpente, qui la rase. V. — D.-S.

Rassarai, v. a. et pr., entasser, amasser. V., c. Montm. *V.* Assarai.

Rassouillai (se), v. pr., se mouiller jusqu'aux os. D.-S., c. B. — Vend. (C. et P. D.)

Ratatouille, s. f., se dit, en mauvaise part, de mets ou de restes de mets mélangés et à sauce très-abondante. V. — D.-S. — Berry, Marne et Haute-Marne.

Rateau (*l. rastellum*), s. m., sorte d'échelle couchée, inclinée dans sa largeur, et suspendue dans les écuries au-dessus de la mangeoire pour y mettre la nourriture des animaux. Dans tout le Poitou. — (Manusc.) — Noms de lieux : « Rateau (le), » la Bussière, Journet, V.).

Raté, adj., ce qui a été mordu par les rats ou les souris : « pain raté. » V. — D.-S. — Saintonge, « rati. »

Ratelet, s. m., l'épine dorsale ; se dit des individus maigres et décharnés. V. — D.-S.

Ratelet, s. m., plante. (B.-F.)

Ratin, s. m., rat, souris, dans tout le Poitou.

Rat-liron, Rat-luron, s. m., le lèrot de Buffon. (B.-F.) — V., arr. de Civ., p. « rat-luron. »

Ratouère, s. f., ratière. V., arr. Civ. — D.-S. — (B.-F.) — Libvre du bon Jehan duc de Bretagne :

> « Tous les traictres qui dedans sont
> » Attrappés en la ratouère. »
> (V. 716. Cit. B.-F.)

— Noms de lieux : « Ratonière (la), » Coulombiers (V.).

Ratouillai (se), v. pr., se mouiller, se couvrir de boue. V. — D.-S., *V.* Rassouillai.

Rau, s. m., la partie du métier du tisserand qui frappe le long des lames pour serrer le tissage. V., c. Isl.-Jour., Adriers.

Raudai, v. n., les premiers sons qu'un enfant fait entendre en essayant sa voix. — Les Gâtinaux « raudent » (espèce de chant) en conduisant leurs

charrettes ou leurs charrues. D.-S., Gâtine.

Ravageou, se, s. m., celui qui fait tort à ses voisins en gâtant leurs récoltes, ou en anticipant sur leurs terres. (B.-F.) — D.-S., arr. de Bress. et de Melle. — Vend.

Ravaillons, s. m. pl., se dit des tiges des plantes les plus basses et principalement de celles des céréales. V., arr. Chât. — Ardennes : « ravailler, » ravaler, abaisser.

Ravalure, s. f., plant de vigne taillé pour la première fois. (B.-F.) — La Quintinie : « ravaler, » diminuer par la taille la hauteur des arbres ou des arbustes. — En français : « ravalement, » action de receper le vieux bois d'un arbre, de donner sur place aux pierres d'un bâtiment leur dernière forme.

Ravat, s. m., canal de l'écluse d'un moulin. Vend. (C. et P. D.)

Ravau (en), loc., se dit des animaux et principalement des chats en chaleur. V. — D.-S.

Ravaudai, v. a., piller, ravager. V., c. Isl.-Jour., Adriers. — Au figuré, chicaner.

Ravenelle, s. f., espèce de navet sauvage. V., arr. de Chât.

Rayage (l. *radiare*), s. m., assolement. — Diviser ses terres en trois « rayages, » c'est établir ou suivre l'assolement triennal. V., arr. Chât.

Raye, s. f., labourage; aller à la « raye, » c'est aller labourer. Vend. (C. et P. D.) — Noms de lieux : « Rayé (la), » Le Bouchet, Maulay (V.).

Rayé, v. n., luire, rayonner. V., arr. Chât. — D.-S., arr. Melle.

Ré, s, m , rien. V., c. Isl.-Jour.

Rébe (l. *rapa*), s. f., turneps, gros navet. V., arr. Civ. — Vend. (C. et P. D.)

R'bec, s. m., rot, vapeur de l'estomac qui sort avec bruit de la bouche. D.-S., arr. Melle.

Rebecca (faire un), loc., faire muette en parlant d'un champ. D.-S., Aubigné. (B.-F.)

Rebinai (r'binai), v. n., c'est faire deux fois la même chose. V., arr. Poit. et Civ. — Ardennes, Marne, c'est donner un troisième labour. — Basse latinité : *rebinare*; terram, altera et repetita aratione proscissam, tertia rursum proscindere. (Duc.)

Rebinai (r'binai), v. a , regimber. Ne se dit guère que des enfants, des domestiques ou des ouvriers. L'on appelait autrefois « rebineurs » ceux qui se rétractaient de choses dites devant la justice. Il est aussi pronominal. (B.-F.) — Anglais : « repine, » se plaindre, être fâché ; « repiner, » celui qui murmure.

Rebouffai (r'bouffai), v. a., repousser, renvoyer, détourner : « thielle étanche a fé r'bouffai l'aive qui v'nait à mon pré. » (B.-F.) — V., arr. Civ. — Par extension, une plante qui s'étiole. V., arr. Civ. — Roman : « rebotar, reboltar, » repousser. — Aube : « rebouffer, » réprimander.

Reboutet (r'boutet), s. m., farine de troisième qualité. (B.-F.) — Lacombe : « rebulet, » farine dont on a ôté la fleur. (T. 2.)

Reboutrai (r'boutrai) [l. *monstrare*], v. a., montrer, instruire. V., arr. Civ. — D.-S.

Reboutrou, s. m., maître d'école, instituteur. D.-S., arr. Melle.

Recaillounai (se), v. pr., se coiffer de nouveau. V.

Recalai (se) [l. *recalescere*], v. pr., se reposer, reprendre ses forces, soit en mangeant, soit en buvant. — Au figuré, se mettre à son aise, améliorer sa position. D.-S. — V. — (B.-F.)

Recepai, v. a., raccommoder des vêtements ; refaire le pied d'un bas. V., arr. Poit. et de Civ. — D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Rechalai (se), v. pr., se refroidir, se rebuter d'une chose, d'une entreprise. D.-S. — (B.-F.)

Rechanai, Rechegnai, v. n., hennir : « les chevals r'chanant. » V., arr. Civ. — D.-S., arr. Melle. — Vendée, p. « rechegnai. » — Berry : « rechaner, » braire. — Roman de Doon :

« Nul chevaux ne hennit, nul mul ne rechaigne. »

Recheugnon, nne, adj., se dit des enfants qui ne font que criailler, qui sont de mauvaise humeur. V., arr. Civ. — D.-S., arr. Mel. — (B.-F.)

Recheugnounai, v. n., criailler, pleurnicher, se dit des enfants : « qu'avant don aneut quiés drôles ? n' fasant que r'cheugnounai. » V., arr. Civ. — D.-S., arr. Melle. — (B.-F.)

Réchèrai, Rechivai, v. n., retomber, faire une rechute dans une maladie : « gl'a rechèré, gle s'ra pis qu' dau premé cot. » D.-S., c. de Bress. — V., arr. de Civ. et D.-S., arr. de Melle, p. « rechivai. » — Basse latinité : *recidivare*. (Duc.)

Rechivure, s. f., rechute. V., arr. Civ. — D.-S., arr. Melle.

Rechognai, v. n., hennir. D.-S., arr. de Bress. *V.* Rechegnai.

Reciai (de), loc. adv., sur le soir, après la collation. Gâtine.

Récie, s. f., méridienne ; l'heure du repos dans l'après-midi. V., c. de l'Isl.-Jour. *V.* Mérienne. — La collation, l'heure même de cette collation. V., arr. de Poit. — D.-S., arr. de Melle et de Parth.

Recoulai (l. *recolere*), v. a., briser le chanvre pour la seconde fois à l'aide de la brège. V. — D.-S. — Français : « recouler, » couler de nouveau.

Recoquet et Recoquiet, s. m., l'enfant qui vient le dernier, et longtemps après les autres. V., arr. de Poit.

Recurai (l. *recurare*), v. a., donner à un champ un second labour, une seconde façon. V. — D.-S., arr. de Melle et de Niort. *V.* Dérégeai. — Français : « recurer, » nettoyer de nouveau quelque chose de creux.

Recurure, s. f., action de recurai. V., arr. Civ.

Redat (l. *dicere*), s. m., rêve.

« Dans l'accord synodal, la présence réelle
» Ne fût plus in redat, non plus qu'erreur mortelle. »
(Bab., p. 86.)

— Ardennes : « redder, » rêver.

Rède, adv., beaucoup, fort, extrêmement : « mes blés sant rède biaux. » V.

Redguienchae, v. n., remuer la tête avec mauvaise humeur : « quiau gars r'dguienche joliment de la taete. » D.-S., arr. de Melle.

Redour, s. m., routoir, lieu où l'on fait rouir le chanvre. V., arr. Chât. — Noms de lieux : « Redoux (les), » Lésigny.

Refaire (en) [l. *reficere*], loc., c'est manger de nouveau. V. — D.-S.

Refauché, v. a., croiser. V., arr. Chât. *V.* Hauchai.

Refendre, v. a., donner à un champ le second labour. V., arr. Civ. *V.* Dérégeai. — Dans le canton de Bressuire c'est donner le troisième labour. — Français : fendre de nouveau.

Refoux, s. m., vin d'apprêt. — « Ung bussart de reffoux ou vin d'apprès. » (An. 1470. Vasles. Manusc. du Poitou.)

Refredi (l. *refrigerare*), v. n., se dit des femelles des animaux en général quand elles cessent d'être en chaleur. V. — D.-S. — Roman : « refreydir, » éprouver du froid.

Refredissure, s. f., maladie des poumons, de la poitrine, et en général toute maladie interne. V. — D.-S.

Regane (r'gane), s. f, rigole pour l'écoulement des eaux. (B.-F.) *V.* Ragane.

Rége (b. l. *rega*), s. f., sillon, le creux du sillon. L'on dit aussi une « rége de vigne » pour un rang. — « Six reges de vigne contenant ung journau d'homme. » (An. 1545. Alonne. Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : *rega* ; ut maiores nostri... regæ faciant. (Capitulaire de villis, art. 10.) — *riga* ou *roga* dans plusieurs manuscrits — Provençal, gascon : « rego, » sillon. — Berry : « réguit, » sillon. — Saintonge : « rége. »

Rége-batarde, s. f., rigole. V., c. Isl.-Jour., Adriers.

Regnochai (r'gnochai), v. n., rire beaucoup, par moquerie, à la dérobée, pour des riens : i n' sé c' qu'ol ant quiés quiaquiasses, a n' fant qu' r' gnochai ; » je ne sais ce qu'ont ces bavardes, elles ne font que rire. V. — D.-S.

Regnocheu, se (r' gnochai), adj., celui ou celle qui r' gnoche. V.

Reguegnon, s. m., enfant qui crie, qui pleurniche. D.-S., arr. de Melle. *V.* Recheugnon.

Reguegnounai, v. n., rechigner, criailler. V. — D.-S. *V.* Rechegnounai.

Reguet, s. m., vigile, garde, guet : « pour 17 torches portées au reguet fait par monseigneur le maire la veille du pardon, LXX s. II d. » (XVe siècle, compte de dépenses de la ville de Poitiers.) On appelait aussi le « reguet » la veillée de la fête de la Translation de St-Hilaire. — Basse latinité : *reguayta*, excubiæ, vigiliæ — « Lesdits bourgeois seront tenus de garder la porte de la dite ville, y faire le reguet par nuit. » (Duc.)

Reible (*bl* mouillés), s. f., râble : « la reible d' l'échine m' fé grond mau. » V., arr. Poit.

Reille, s. f., rancher. Vend. (C. et P. D.) — *V.* Allegrin.

Rejet (r' jet) [l. *rejectus*], s. m., terre d'un fossé jetée du côté d'un champ, et qui forme comme accotement pour en interdire l'entrée. V.— D.-S. — Français : « action d'exclure. »

Relet (r' let), s. m., restes, choses délaissées. Vend.

« L'in lau demande dau relet. »
(Gust., p. 39.)

Relichai (r'lichai [g. λειχω], v. n., manger par gourmandise, avec avidité, et sans rien laisser des mets que l'on mange. V. — D.-S. — Marne : « lécher. »

Relicheu, euse, Relichou, ouse, adj., celui ou celle qui reliche. V.— D.-S. — Patois du Berry : « Licheur, lichouis. » — Lacombe : « lecheoxs, lécheur, lechière, louceor, » parasite, lèche-plat. (Cit. B.-F.)

Reloge, s. m., horloge : « le r' loge ne va pou, » l'horloge ne va point. V. — D.-S. — Vend. — Manusc. du Poitou.

« Quiou-qui quou reloge a fat foaire
» Ol est in meaire nommé Boilève
» A cause que les pouvres geans
» G'ne scaviant à qu'ol heure gile diniant. »
[Inscription qui se lisait sur la cloche de l'hôtel de ville de Poitiers.]

Aube, Yonne : « reloge. » — Languedocien : « rélojé. » — Catalan et gascon : « rellotge.—» Roman : « reloge. »

Remberte, s. f., plante qui vient dans les jardins et les vergers. V. — D.-S. — (B.-F.) — *Mercurialis annua.*

Remeil (remeuil), s. m., le pis des femelles des animaux et principalement de la vache et de la chèvre. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. *V.* Meille. — Roman : « remueyll, remoil, » humidité.

Remeillai, Remeuillai, v. n., faire du remeil en parlant des femelles des animaux qui sont pleines. V. — D.-S. — Vend.

Remelai (r'm'lai), v. a, grogner entre les dents. D.-S., c. Bressuire. — Vend. (C. et P. D.)

Remembrai (se) [l. *rememorari*], v. pr., se souvenir, se rappeler (B.-F.) — Patois du Berry : « remembrance, » souvenir. — Catalan : « remembrar. » — Italien : « remembrare. » — Anglais : « remembrer. » — Ancien français : « ratmentevoir. »

Remembrée, s. f., souvenir, mémoire. Dans quelques lieux. — Recommandation des trépassés aux prières des fidèles, faite annuellement, ou chaque dimanche, au prône de la messe paroissiale : « Item je donne et lègue au curé ou vicaire de l'église de Vouilhé XII den. pou estre en la grande remambrée de la d. église. » (An. 1502. Manusc. du Poitou.)

Remouflai (r'mouflai), v. n., renifler. D.-S. — V.

Remouillée (r'mouillée), s. f, par un temps de pluie, quand on voit poindre encore d'autres nuages à l'horizon, l'on dit : « V'la encore ine remouillée, » un nuage qui va nous mouiller de nouveau. — Roman : « remueyll ou remoil. » (B.-F.)

Remouillère, s. f, terrain argileux qui retient l'eau. (B.-F.) — D.-S., arr. de Melle. — Berry : « mouillère, » terrain humide.

Renalai (r'nalai), v. a., faire le renaud, le sillon. V.

Renaquai, v. n., tapager. Vend.

« I les fasas tremblay, tant fort y renacas. »
(Gust., p. 60.)

Ren-a-racque, loc., rien du tout, aucuns restes, rien de ce que l'on demande : « Di don, Margot, a-tu d' la

mounai, té? — Ah! ma cher' âme, gn'en avant ren-à-racque. » Dis donc, Marguerite, as-tu de la monnaie, toi? —Ah! ma chère âme, nous n'en avons pas du tout. V. — D.-S. — (B.-F.)

Renard, s. m , morceau de bois fixé au linteau d'une porte pour la tenir fermée. V., arr. Civ. — « Renards, » s. m. pl., chevilles de bois qui servent à attacher les coues (queues) à la sole de la charrue. V., arr. Civray. — D.-S. (B.-F.)

Renard (écorcher le), loc., se dit des ivrognes qui vomissent le vin qu'ils ont pris en trop grande quantité. « t'étais bé sou hier au ser, t'écourchais le r'nard. » D'après le dictionnaire de Trévoux, cette locution était autrefois usitée. (B.-F.) — Marne, Berry : « renarder, » vomir. On dit aussi, dans le Berry, que « le vin renarde, » quand il prend en vieillissant un goût amer.

Renaré, ée, Renardé, ée, adj , fin, rusé, défiant : « o quiau gars d' Froncé est-eil renardé! on n'peut pou l'arrapâe. » Oh! ce gars de François est-il rusé! on ne peut pas l'attraper. V. — D.-S. — (B.-F.)

Renarquai (se), v. pr.,se pencher sur le dos, en arrière : « Gl' était eteppé là-bas, gle s'é renarqué en arrère, et gl'a chu. » Il était appuyé là-bas, il s'est penché en arrière, et il est tombé. V. — Provençal : « Enarca (s') ; s'énarquo souto iéu, » elle se cabre sous moi.

Renaud (r'naud), s. m., sillon. V., suivant les lieux. *V.* Randia. — « Reineau ; les dites terres avoient esté cydevant cultivées comme il paroissoit par les reineaux étant en icelles. » (An 1704. Saulgé. Manusc. du Poitou.)

Renea, s. m., le milieu de l'encrai. (*V.* ce mot.) D.-S. Parth.

Renotai (l. *renitor*), v. n., murmurer, faire des observations à voix basse, d'un ton fâché et de mauvaise humeur. (B.-F.) — Roman : « renos, » querelleur. — Languedocien : « renous. »

Renoteu, euse (r'noteu), adj., celui ou celle qui renote. (B.-F.)

Repanai (se) [r'panai], v. pr., se reposer, se refaire, respirer après une longue course, ou un travail excessif : « r'pane te don, t'é ébaffai. » Par extension, refaire sa fortune. V. — D.-S. — (B.-F.)

Reparon, Reparou, Reparoune, s. m. et f., étoupe de 2e qualité, celle qui tient le milieu entre le brin et la grosse étoupe. V. — D.-S. — « Item le jour sainct Georges baillé à Marie Bernarde pour avoir filé xi livres de reparon, iii s. viii d. » (An 1534. Manusc. du Poitou)

Repoussour (l. *repulsare*), s. m., morceau de bois qui tient à l'oreille du versoir, lequel entre dans un trou pratiqué dans la perche, et au moyen de plusieurs trous dont le r'poussour est percé fait ouvrir ou fermer l'oreille de manière à faire plus ou moins verser la terre qu'on laboure. (B.-F.) *V.* Muette. — Français : « repoussoir, » instrument de fer qui sert à repousser.

Requermai (requeurmai), v. a., recommander. *V.* Acremai. D.-S., c. Mauzé, près Niort. Arr. de Melle. — Patois du Berry : « requeumer, » raccrocher, rattraper une personne qui tombe.

Requêtai, v. n., manifester son mécontentement. D.-S., arr. de Melle et Niort.

Resabai (r'sabai), v. a., raccommomoder : « r'sab'z-ou don? » D.-S , c. Celles.

Rèse ou Rèze, s. f., sillon, creux du sillon. V. — D.-S. — « Metare arbores aut vineas est disponere, et certis mensuris atque etiam ordinibus serere : vulgus nostrum vocat *réonner* : nam ordines ipsos appellat *des réons* et inter ordinaria *des reses*, solum autem ipsum *le guéret*. » (Seminarium de Charles Estienne, p 34.)—Ruelle : « En laquelle vigne y a une petite rèze. » (An. 1579. Arch. St-Hil. Bourg., n° 1465.) — « Rèze de lit, » dans tout le Poitou.

Resoli (l. *retiolum*), s. m., haie sèche ; clôture en branchages entrelacés, et soutenue par des pieux. D.-S. — (B.-F.)

Ressi, Ressiée et Ression, s. m., la collation, l'heure de la faire. V. — D.-S. — Vend. — Rabelais : ressiner et ressouner : « Vous dictes qu'il n'est desjeuner que d'escholiers, dîners que

d'avocats, ressiner que de vignerons. » (L. 4, c. 46.)

Ressie, s. f., repos, sommeil du milieu du jour, pour les moissonneurs et les faucheurs. V., c. de Mirebeau.

Ressiounae, Ressunai (l. *recœnare*), v. n., faire la collation : « avéve réciounai, les gars ? » V. — D.-S.— Vend. — Rabelais : reciner : « Puis entrarent en propos de reciner en propre lieu. » (L. 1er, c. 5.) — « Ressiner, » Montaigne.

Retaillon, s. m., morceau, petite portion que l'on retranche d'une chose quand on la façonne. V. — D.-S.

Retapé (être bien), loc., être bien habillé, être bien vêtu. V. — D.-S.

Reteuble, Retublie, s. m., chaume. V., environs de St-Savin. — D.-S.— Provençal : « restouble : lou mandé fouire si restouble, » l'envoya labourer ses chaumes.—Lacombe : « resteuble. » (T. 2.)

Retinton (r'tinton) [l. *retinere, retentus*], s. m., petit reste. Se dit surtout dans cette phrase : « J'ai un r'tinton de mal à la tête. » V. — D.-S.— (B.-F.)

Retorne et Torne, s. m., revenant. V., c. Isl.-Jour., Adriers.

Retouble (r'touble), s. m., froment qui succède sur le même champ à un autre froment. V., suivant les lieux. — Rabelais, ornière, terre grasse : « lequel sa charrette versée par un retouble. » (L. 4, c. 21.)

Retranchi, v. a., donner à un champ le second labour. *V.* Dérégeai. D.-S., arr. de Bress. et de Parth.

Reuble-dau-Chein, s. f., plante. V., arr. Civ.

Reugnai et Ringeai (l. *ringi*), v. n., ruminer. Dans tout le Poitou. — Saintonge.

Reugne et Ringe, s. m., la nourriture que les animaux ruminent. Dans tout le Poitou.

Reuil, s. m., instrument dont on se sert pour ramener la braise en dehors du four. V., arr. Montmorillon.

Reuillai, v. a., se servir du reuil. V., arr. Montmorillon.

Revent, s. m., grains défectueux mélangés de balles, de graines et de poussière, et que l'on peut jeter une seconde fois au vent, ou passer par le van. Vienne.— « Tous et checuns les cagougllons et revens de la dicte ayre. » (An. 1619, les Fosses. Manusc. du Poitou.)

Revers-nom, s. m., surnom, sobriquet :

« Vis qu'on nous donnet pretout des revers-[nom. »
[Bab.]

Revilae, Revilai (r'vilâe), v. n., revenir à la vie, à la santé. V.— D.-S. — Vend.

« Ma, vel'o, monsegnou, le faire reviley ? »
[Requête à Moreau de Beaumont.]

— Patois du Limousin : « reviconlu, » ravivé. — Patois du Berry : « revuiller. » — Se dit aussi du fœtus des femelles des animaux, quand elles sont pleines, et qu'on l'a senti remuer : « i au-z é senti r'vilai ; » et encore, par métonymie : « thielle j'mont est r'vilaie. » Ce mot s'emploie aussi pour exprimer les crues des sources, quand, l'hiver, ou à la suite des grandes pluies, elles commencent à couler. (B.-F.) — V. — D.-S.

R'virau, s. m., petit morceau de mousseline qui se met entre la cornette et le bonnet. D.-S., c. de Celles.

Revirau (faire), loc., c'est se retourner pour se défendre lorsqu'on est attaqué : « ol' tait tomps qu'i fi r'virau, tais, quiou gars me maneiait déjà fort le casaquin. » C'était temps que je me défende, ce gars me pressait déjà trop fortement le corps. — « Baillai in r'virau, » c'est frapper du revers de la main sur la figure. V. — D.-S.

Reviron (faire le), loc., faire la culbute. V. — D.-S.

Revolinai (r'volinai) [l. *revolvere*], v. n., tourbillonner : « ne restant pou qui, l'vont r'voline trot. » V. —D.-S.— Roman : « revolinar. » — Provençal : « revoluna. »

Reue, Revorte, s. f., sorte de lien fait avec des branches flexibles. V. — D.-S., c. de Bressuire. *V.* Coire.

Ri, Riau, s. m., ruisseau. V., arr. de Montmorillon. — Ris : « chemin joignant le ris descendant au moulin du Choiseau. » (An. 1586. Saulgé. Manus.

du Poitou.) — Patois du Berry. — Patois du Limousin, Gascon: « rieu. » — Noms de lieux : « Rie, Ry, Rye, » en grand nombre.

Ribale, s. f., raclette pour ramasser le grain sur la cour à battre. V., c. de Montmorillon. *V.* Ane. — Ribat. V. — D.-S.

Ribandea, s. m., ruban. V.—D.-S.

« Daux cailles, daux bagues, daux ribandeas. »
(Chans. Poit.)

Ribe, s. f., plante à graine oléagineuse qui pousse quelquefois, en si grande abondance, dans les blés de mars, qu'elle en étouffe une grande partie. D.-S., Sauzé-Vaussais. (B.-F.) — Français : machine à broyer le lin.

Ribenit, adj., enfant maladif, de mauvaise santé. D.-S. — (B.-F.)

Ribet, s. m., morceau de pain enlevé d'un pain entier. V., arr. de Civ.

Riblerie, s. f., escroquerie, larcin : « Appoincté est que messieurs les docteurs et tenans pédagogues seront mandez jeudi céans pour leur remonstrer les ribleries et autres forfaiz que font leurs escoliers pour y donner provision. » (An. 1459. Manus. du Poitou.)

Ribotai et Riboti, v. n., rouler en tombant d'un escalier, d'un talus. V.

Ribotu, e, adj., raboteux. V., arr. de Chât.

Ribouli (se), v. pr., se retourner sur soi : « Eh ! fé don attentian, min fail, ta monche de ch'misole é tout' riboulie su tin bras. » Eh ! fait donc attention, mon fils, la manche de ta veste est retournée sur ton bras. D.-S., arr. de Bress.

Riboulet (le *t* sonne), s. m., recoupe. Vienne.

Ribousse, Riboutte, s. f., bâton dont l'un des bouts forme comme tête. V.— D.-S. — Lacombe : bâton plus gros à un bout qu'à l'autre, massue. (XIIe et XIIIe siècle.) — Riboutte (jeu de la), pierre ou balle que l'on repousse avec cette sorte de bâton. — « Défense de jouer à la massue et riboutte sur le plan de Saint-Pierre (à Poitiers). » (Ordonnance du lieutenant général de police 22 janvier 1751.)

Ricandai, v. n., braire, se dit des ânes et des mules. V. — D.-S. —Vend.

« Gle se mettit à ricandale,
« A sautaie et à gambadale. »
(Mellois.)

Ricassou et Ricassouère, s. m., s. f., rieur, rieuse à l'excès. V., arr. de Chât.

Ricassonné, v. n., rire à l'excès. V., arr. de Chât.

Ricouanes et Ricoines, s. f. pl., bavardages de peu de valeur, plaisanteries et propos calomnieux : « Hum ! qui qu' tu nous conte qui ? rin qu'daux ricouanes d'contan. » Qu'est-ce que tu nous racontes là ? des propos de canton (lieu où se font les bavardages). Vienne. — D.-S.

Ricouanné et Ricoinné, v. n., raconter des ricouannes. V. — D.-S.

Ricouet, s. m., mèche de cheveux. V., arr. de Civray. *V.* Couet.

Rifageou, ouse, adj., revêche, malin. V., arr. de Montmorillon.

Rifaut, s. m., rave, radis. V. — D.-S.— Vend.— Basse latinité, *riflare*, écorcher : La saveur de ces racines est âcre, dit le docteur Cordier, dans sa brochure sur le patois messin, et cause au palais une forte sensation. — « Pour ung chou cappu et des riffaulx et aultres herbes. (An. 1584. Manusc. du Poitou.)

Rifles, s. f. pl., copeaux légers. V. — D. S. — Vend. *V.* Ferluches.

Rigane (l. *rigare*), s. f., rigole : « i ai fé ine rigane dans mon prâ. pour fair' couri l'aigue ; quand o' mouillero l'aigue pass'ra dedin. » V., c. de Montmorillon, Moulismes. *V.* Aquoia. — Basse latinité : « *rigago, rigus*, rigole. » (Duc.)

Rigalée, s. f., flamme vive et passagère. V., c. de Dangé. *V.* Bauduelle. — Provençal : « regalido ; la regalido petejavo, » le feu joyeux pétillant.

Rigaler, v. n. et pr., réchauffer : « la flamme rigâle. » V., c. de Dangé.

Rigeai, v. n., enfoncer ses racines dans la terre, et les étendre en parlant des plantes. V. — D.-S. — Vend.

Rigeails. s. m. pl., racines des mauvaises herbes qui se trouvent dans les champs, surtout celles qui tracent. (B.-F.) — D.-S., arr. de Melle.

Rigeaillou, se, adj., champ, pièce de terre remplie de racines. D.-S. A Gournay, l'on dit : « rigioux. » (B.-F.)

Rigée, s. f., plant de vigne. V. — D.-S. — Noms de lieux : « Rigeon, » Archigny. (V.)

Rigolée, s. f., flamme vive et de peu de durée. D.-S., c. de Celles et Niort. *V.* Bauduelle.

Rigourdaines, s. f. pl., bourdes, anecdotes plaisantes. (B.-F.) — Noms de lieux : « Rigoudaine (la), » Sossay, Thuré. V.

Riguenit (rigu'nit), adj., enfant maladif. D.-S. *V.* Ribenit.

Rillé, v. n., couler goutte à goutte; faire du bruit en coulant; se dit d'un filet d'eau qui tombe d'une élévation quelconque. V., arr. de Châtelleraud.

Rimae, **Rimai**, v. n., brûler légèrement ; se dit des mets qui, pendant la cuisson, prennent à la poêle, à la casserole. V. — D.-S. — Vend.

Rimale, s. m., animal qui n'est pas apte à la reproduction de son espèce. V., arr. de Civray. *V.* Ramâle.

Ringeai (se), v. pr., se mettre en ordre, en état : « Allons, l'iarre, vin don. — Tout à l'heure, i m'ringe. » D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

Ringue, s. m., rouge-gorge. D.-S., environs de Saint-Maixent.

Ringuet, s. m., petit. (B.-F.)

Rioche (l. *ridere*), v. n., rire.

« I vi queme à riochet. »
[Gentv. Poët.]

— *V.* Regnochai.

Riorte (b. l. *retorta*), s. f., hart, lien de verges tordues. V. — D.-S. — Vend. — Noms de lieux : « Riorteau (le), » Romagne. (V.)

Riorteae, **Riortai** (r. *riorte*), v. a., attacher quelque chose avec la riorte et principalement du bois. Au figuré : « riortai quelqu'un, » le battre. V. — D.-S. — Vend.

Riorton, s. m., petite branche que l'on tord pour faire des riortes. V. — D.-S.

Riotti, v. n., entrelacer, entourer.

« Qui quez peon à ton d'étage
» Riotty de ribondea. »
[Gent. Poëtv.]

Ripaceries (l. *rapax*), s. f. pl., les bourgeois ou leurs dames. D.-S., arr. de Melle.

Ripasson, s. m., jeune homme de la ville. V., arr. de Civray. — Ripassou : soldat. Vend. (C. et P. D.)

Ripai, v. n., glisser. Dans tout le Poitou. — V. a., détacher les feuilles des branches avec la main. V. — D.-S. — Saintonge : « riper, » glisser.

Ripe, s. f., rouge-gorge, oiseau. Vend. (C. et P. D.)

Ripe-Rape (à la), loc., jeter à la volée des pièces d'argent, des dragées, au milieu d'une troupe d'enfants qui cherchent à les ripai, à les ramasser. D.-S., arr. de Melle. *V.* Grapette.

Ripes, s. f. pl., copeaux légers. V.— D.-S. — Vend. *V.* Ferluches.

Rippe, s. f., navette sauvage. V. — D.-S.

Riquette, s. f., le creux du sillon. V., arr. de Montm.

Rite, **Rite**, **Rite**, **Rite** (très-bref), loc., cri pour appeler les cannes. D.-S., arr. de Melle.—L'on dit : « ritou, ritou, ritou, ritou, » pour appeler les canards.

Ritre, s. m., pris adjectivement. Mauvais caractère, malin, se dit plus particulièrement des enfants : « Ah ! p'tit ritre. » Ce mot est sans doute pour *reitre*, et rappelle, dans les lieux où il est employé, le triste souvenir des troupes allemandes qui ravagèrent le pays pendant les guerres religieuses. D.-S.— Vend.

Rivageai (r. *rivages*), v. n., couper les *rivages*, c'est-à-dire les joncs et autres plantes aquatiques qui croissent sur le bord des rivières. V. — D.-S.

Rivages, s. m. pl., les herbes aquatiques, les joncs qui croissent sur le bord des rivières, et que les meuniers fauchent pour les donner en nourriture à leurs mulets. V. — D.-S.— (Manuscrits du Poitou.)

Rivau (l. *rivus*), s. m., ruisseau. V. — D.-S. Noms de lieux : un grand nombre portent ce nom. (V.)

Roanne, s. f., instrument dont se servent les sabotiers pour aplanir les sabots à leur extrémité V.

Roarte, **Roerte** (l. *retorta*), s. f., sorte de lien qui sert à lier les fagots. V., arr. de Chât. — D.-S. — Vend.

Robe-revelinonte, s. f., habit long, sans collet, à coupe droite, ainsi nommée, sans doute, à cause des ondulations que lui fait produire, en marchant, celui qui en est revêtu. — D.-S., c. de Celles.

Roberde, Roberte, s. f., plante, *mercurialis annua*. Vend. Font. (C. et P. D.) — Noms de lieux : « Roberderie (la), Latillé, Roberdrie. » St-Georges, Archigny : « Robertrie (la), » Voulême. (V.)

Robice, s. m., vol, larcin : « pour réparacion du robice faict de nuict es vignes du cloux de » (An. 1513. Smarve. Manusc. du Poitou.) — Basse latinité : « *roboria et roberia* bonorum alicujus ab ipsius persona, vel ipso saltem præsente et invito, sublatio. » —(Duc.)—Ancien français : « Roberie. »

Robin, ine, adj., poil tirant sur le rouge ; usité pour les mules et mulets seulement. — V. — D.-S.

Rode (l. *rota*), s. f., roue. V., Luchapt.

Rogane, s. f., peut-être organe pour voix, ou orgues :

« Daux chantours, daux belle rogane. »
[Gent. Poëtv.]

Rogliae (l. *rogare*), v. n., crier et pleurer comme les enfants. Vend. — (C. et P. D.)

Roi Bretaut, s. m., roitelet, oiseau. V. —D.-S.— Patois du Berry. — Patois du Limousin : « réy-bétnéï. »

Roille, s. m., mouton mal castré, mais qui, bien qu'impropre à la reproduction, poursuit les brebis. La viande en est de qualité inférieure. — D.-S. — (B.-F.) — Ardennes : « roille, roillé, » vagabond.

Roillé, v. a., mâcher. V., arr. de Chât.

Roizons, s. m. pl., les processions des rogations. V.

Rolai, v. a., retrousser en rollant : « rol'don la manche de ta veste ; rol' bé quiau lit. » — Au figuré, se rassasier, manger beaucoup d'une chose que l'on trouve de son goût : « le gourmet se role, le gourmand se guède. » (B.-F.)

Rolon, s. m., morceau de bois qui relie deux chevrons pour faire une échelle, un râtelier. V. — D.-S.

Romea (l. *ramus*), s. m., rameau. Vend., c. de Chalans.

Romme, s. m., l'agonie, le râle de la mort : « mon frère é dans le romme de la mort. » V., arr. de Chât. *V.* Germail. — Roman : « reuma et rouma. »

Rompies (l. *rumpere*), s. m. pl., lambeaux de laine qui se détachent lors de la tonte des moutons. C'est la laine de qualité inférieure, la moins longue. V. — D.-S.

Rompre, v. a., battre avec le fléau le blé étendu sur l'aire. V. — D.-S. — Se dit aussi des champs, des jachères, ou prés à qui l'on donne un premier labour : « ai baaillé au prior de sainte Valère de Mauzé mes essars noveas qui sont ou bochau saint Sernin, li devant dit home rompre et gaagnier les terres aux us et aux coustumes dou pays. » (Charte de Maengo, seigneur de Surgères ; an 1253.)

Ronde, s. f., ronce. V. — D.-S. — Italien : « ronca. » — Noms de lieux : « Ronde (la), » dans plusieurs communes. (V.)

Rondea, s. m., sillon. V., c. de Vouillé. — *V.* Randia.

Rondelle, s. f., ail d'une seule gousse. V., arr. de Civ. *V.* Pifre. — Français : petit bouclier rond autrefois en usage.

Rondin, s. m., grain rond, tel que la vesce, la garche, etc.— V. — D.-S.

Rongagliae, v. a. et n., mugir sourdement — Gâtine — Murmurer, gronder. Vend. — (C. et P. D.)

Roquai (g. ῥωγεῖν), v. a., mâcher. V. — D.-S — Français : « roquer, » terme de jeu d'échecs.

Roqué, s. m., mesure de capacité, le tiers d'une bouteille. V., arr. de Montm. — Patois du Berry, septier (mesure).

Rosadai (se) [l. *ros*], v. pr., se mouiller à la rosée. V., c. de l'Isle-Jourdain. — Gascon : « rouzâdo, » rosée.

Rosselu, e. adj., raboteux, inégal : « la rout'é bin mauvai-e dépis quieque temps, all'é rosselue d'in bout à l'autre. » V. — *V.* Ribotu.

Roturae (l. *ructus*), v. n., faire

des rots. — D.-S., arr. de Melle et de Niort. — *V.* Rotâe.

Rou, s. m., la partie du métier du tisserand qui frappe le long des lames pour serrer le tissage. V., arr. de Civ. — *V.* Rau.

Rouable, s. m., instrument qui sert à ramener la braise du four. V., arr. de Poitiers. — *V.* Reuil.— Provençal : rediable ; « émé soun rediable. »

Rouaire, s. f., raie entre deux sillons. V., c. de Neuville. — Patois du Berry : « rouaie, » sillon : petit sentier séparatif de deux morceaux de vigne, de pré ou de terre — Noms de lieux : « Rouère (la), » Beaumont, Champagné-Saint-Hilaire.

Rouan et Rouin, s. m., ornière. V — D.-S. — Patois du Berry : « rouin. »

Rouanble, s. m., rejeton provenant de la racine d'un arbre. V., arr. de Chât.

Roubrèche (l. *rubrica*), s. f., rubrique :

« Doure vendre-t-eil donc?
» As-tu quoque roubrêche ? »
(Bab.)

Rouchage, Rouche (b. l. *roscha*), s. m., s. f., rubanier, roseau flexible, *sparganium*. Vend. — V. — Iris des marais, *iris-pseudoacorus* de Linné. (B.-F.) — « De *roscha* vero supradicti stagni ita fuit terminatum. » (1re moitié du XIIIe siècle. Manusc. du Poitou.) — Noms de lieux : « Rouchère (la), » Châtain. (V.)

Roucharts, s. m. pl., tiges de pommes de terre. Vend. Environs de Fontenay.

Rouche, Rouèche, Rouenche (l. *raucus*), adj. des 2 genr., enroué. V. — D.-S. :

« Gl'avalt in air tremblant, in prelange rouenche.»
(Bab., p. 71.)

— Roman : « rauc ou rauch. » — Catalan et espagnol : « ronco. » — Portugais : « rouco. » — Italien : « rauco. »

Rouette, s. f., baguette, lien de bois. V., c. de Neuville. — *V.* Amblet. — Patois du Berry. — Marne : petite perche flexible.

Rougeai (l. *rumigare*), v. a., ronger, mâcher, couper avec ses dents : « rougeai l'billot, » enrager, ronger son frein. — Saintonge. — Espagnol et Portugais : « rumiar. » — Provençal : « romiar. »

Rougé, s. m., os. V. — D.-S. — Vend. Par extension, pomme ou poire dont il ne reste plus que le cœur, dont on a rongé la chair. (B.-F.)

Rougé, s. m., insecte de couleur rouge qui s'attache à la peau et y cause des démangeaisons. V. — D.-S. — Français : « rouget, poisson de mer. »

Rouge-dau-four, loc. adv., mot à mot. rouge du four, pain mal réussi. V. — D.-S. — Au figuré, individu timbré. D.-S., Prailles.

Rouglia, interj. : Quelque chose de beau pour s'en glorifier ! Vend. — (C. et P. D.)

Rouhyer, Royer, Rouer, s. m., faiseur de roues, charron. « Mémoire de Gillet Chasteau, rouhyer, demeurant à St Sornin, près Poitiers. » (An. 1530.) — Rouer. (An. 1419. Manusc. du Poitou.)

Rouillai, v. a., rouler les yeux de côté et d'autre. V. — D.-S.

« Et quant Bertran oy de ceci la tenure
» A roillier ce print et a levé la hure. »
(Chron. de Bert du Gues. V. 19, 691.)

Rouille, s. f., plante. V., arr. Civray.

Rouillou (avoir le), loc., c'est avoir les yeux fixés sur un objet sans aucune interruption. V.

Rouillou (bouillon), s. m., eau dans laquelle on fait cuire les boudins, et qui est couleur de rouille. (B.-F.) — D.-S., arr. de Melle.

Rouissour, s. m., ruisseau où l'on fait rouir le chanvre, le lin. V. — *V.* Redour.

Roujon, s. m., petit ver de couleur rouge qui se tient sur la remberte. (B.-F.) *V.* Rongé.

Roumail et Roumeau, s. m., oppression causée par une refroidissure, un rhume. D.-S., environs de Melle. (B.-F.) *V.* aussi Romme.

« Oh ! qui dissit, mon p'tit, tu vaux don qui m'é-[rale,
» Qu'i soubre mon burin, qui prin-je le rou-[mail.
(*Mellois* du 28 avril 1861.)

Roumia, s. m., laryngite, rhume. (B.-F.) *V.* le précéd.

Roupilles, s. f., vieux morceaux de drap, guenilles. V. — D.-S.

Roussloti, e (rouss'loti), adj., celui ou celle dont la figure est marquée de rousseurs. V., c. de Montcontour. *V.* Brezolai.

Routae, v. n., faire des vents par la bouche : « L' méd'cin m'envaie chez l' droguiste qu'ri daux drogues per m' fer' routae. » D.-S., arr. de Melle et de Niort.

Routin, s. m., petit sentier. Ces petits sentiers, tracés à travers champs, abrègent le parcours d'un lieu à l'autre, et sont encore appelés, dans quelques endroits, « chemins de la messe. » V. — D.-S. — Patois du Berry. — Marne : « routis, routie, routée. »

Rouzons et Rozons, s. m. pl., les rogations. V — D.-S. — « Per les ruzons, les oueilles o tond. » (Dicton poitevin.) — « En faisant les processions des rouzons. » (An. 1512. Arch. St-Hilaire-Egl., n° 357.) *V.* Roizons.—Roman : « roazo. »

Rovre, adj. des 2 genres, rude au physique et au moral. Vend. (C. et P. D.)

Rovre, s. f., patience, plante. Vend. (C et P. D.)

Ruce, s. f., espèce de colza sauvage. V. — D.-S.

Rudelles, Ruelles (l. *rota*), s. f. pl., roues de l'avant-train de la charrue, diminutif de roue. Il signifiait autrefois les roues d'une charrette. V. — D.-S.

« Ine charrettè à chiveau
» Qui avait tro quatre ruelles
» Osl ronde que do écuelles. »
(Rob. Div., p. 11.)

Ruette (b. l. *ruga*), s. f., ruelle. V. — D.-S. — Ruette de Saragois à Mirbeau. » (An. 1780. Manusc. du Poitou.) — Patois du Berry.

Rulour et Ruelour, s. m., verger. — « Ruelour ou vergier. » (An. 1444. Poitiers.) — « Tenant au vergier et rulour de la dite venderesse. » (An 1406, Manusc. du Poitou.)

Rullot (*ll* mouillés), s. m., plante, variété du fromental. D.-S. — (B.-F.) — *V.* Perle.

Ruque, s. f., nuque :

« Le sergent fut battu, sa ruque fut peignée. »
(Gust., p. 60.)

Russe, s. f., goutte d'eau qui pend au nez, qui en tombe, roupie : « mouches-te don, grande salope, t'as la russe. » Dans tout le Poitou.

Russe, s. m., rouge-gorge, oiseau. V. — D.-S. — Vend.

Russunai, v. n., faire collation. D.-S., arr. de Parthenay. *V.* Ressiounâe.

Saau (l. *sal*), sel. Vend. (C. et P. D.)

Sabaron, Sabarou, s. m., chaussure en cuir qui ne couvre que le coude-pied V.— D.-S. — Roman : « Sabata ou Sabato, » soulier. — Provençal : « Sabrenas, » savetier.

Sabe (l. *sapa*), s. f., séve du bois et des plantes. V. — D.-S. — (B.-F.) — Gascon : « Sâbo. » — Anglais. « Sâp. » (pr. sépe.)

Sabe (r. *sabe*), v. n., se détacher facilement en parlant de l'écorce du bois, ce qui se produit quand l'arbre est en *sabe*. Pour faire un sifflet, les enfants coupent une pousse de l'année, d'une grosseur relative, y pratiquent une incision aux deux extrémités de la longueur qu'ils veulent donner à l'instrument, et l'appuyant sur l'un de leurs genoux, ils la frappent avec un manche de couteau, en chantant, jusqu'à ce que l'écorce se soit détachée du bois :

« Sabe, sabe, ma pibole,
« Tu boiras dau jus de grole,
« Si tu n' sab' pas
« Tu n'en boiras pas. »

— La même incantation se fait pour la même cause par les enfants de la Saintonge, mais la récompense promise est différente. Au lieu de jus de grole, ce sont des œufs rôtis et mollets qui doivent être le prix du succès. — Languedocien : « Sabâ. »

SABÉ (l. *sapere*), v. n., éprouver une sensation vive et douloureuse, surtout par suite du froid : « la moin (main) sabe, » quand on y éprouve du froid : « la goule en sabe, » lorsqu'on mange des mets fortement épicés, ou que l'on boit des liqueurs trop fortes.—Au figuré désirer vivement, être impatient de dire ou de faire quelque chose.— V. — D.-S. Vend.

« Le bec me sébe fort, et la goule me jappe
» I n'ou peu puz tenl, ol est fat, o m'échappe.»
(Rob Div., p. 121.)

SABÉ, v. a., tuer : « Sabe me don quiau poulet, ié pou l'cœur de z'ou fére. » V., arr. de Civ.— Déchirer, mettre en pièces : « ol est daux osais qu' gl'ant sabé avec leus pliumes.» D.-S., arr. de Melle.

SABIA-BIELLE, adj., sot, niais. (B.-F.)

SABINAI (l. *sabina*), v. n, éprouver des démangeaisons à la peau. V. — Par extension, être impatient de dire ou de faire quelque chose. Vienne.

SABIRON, s. m, escarpin, chausson en cuir. D.-S, c. de Bress. *V.* Sabaron.

SABOTAILLAI, v. n., faire du bruit avec des sabots. V., c. de Mirebeau.

SABOUREAU, s. m., os décharné : l'on dit, ironiquement : « prête-moi don ton saboureau pour faire la soupe. » V., arr. de Châtelleraud.— Manche de gigot. D.-S., c. de Celles. — Patois limousin : « sabouràou, » morceau de lard dont on fait la soupe. — Noms de lieux : « Sabouraux (les), » Saint-Genest. (V.)

SABOURIN, s. m., mauvais savetier qui court les villages (B.-F.) — « Sabourins (les) » Dangé, Usson. (V.)

SACAE, SACQUAI (l. *saccari*), v a, serrer quelque chose. D.-S. — Vend. (C. et P. D.) — Espagnol : « Sacar »

SACHOT, s. m, petit sac, sachet. Vendée.

« De l'or à plein sachot. »
(Gust., p. 10.)

SACQUETAI, v. a., éventer des grains, ou des pois, avec un sac, pour en chasser les balles. V.— D.-S. — Par extension, se dit du pouls dont les mouvements sont précipités. (Mellois du 9 juin 1861.)

SAE (l. *sitis*), s. f., soif. Vend. (C. et P. D.)

SAGAU, s. m., omelette au lard. D.-S., Châtillon.

SAGUENAIL, SAGUENAT, SAGUENIA, s. m., objet qui donne une mauvaise odeur par suite de malpropreté : « O sont l' sag' nail. » V, arr. de Civray, arr. de Poitiers. — D. S., c. de Bressuire.

SAGUENITOU, s. m., un soudard, un gueux errant, personne mal vêtue. V. — D.-S.

SAI, pr. pers. de la 2e pers., soi. V. —D.-S. Vend. Suivant les lieux.

SAIGNE NEZ, s. m., le mille-feuilles, plante ainsi nommée parce qu'elle produit un saignement de nez quand on introduit une de ses feuilles dans les narines. Onomatopée. V. — D.-S —Vend.

SAIN, cloche : « Pour sonner les sains. » (An. 1450. Manus. du Poitou.)

SAINCANET, SAINCENET, adj., corruption des mots sain et net ; qui se porte bien, qui n'a aucun mal, ni défaut V.— D.-S.

SAINTIER (l. *signum*), s. m., fondeur de cloches. (XIVe siècle. Manusc. du Poitou.)

SALAU, s. m., sarrau, petit tablier d'enfant V —D.-S.

SALIGALE, s. m., galette de farine de maïs que l'on fait cuire au four sur des feuilles de chou. (B.-F.) — V., arr de Civ.—D.-S, arr. de Melle.

SALOU (l. *sal*), s. m., vase dans lequel on conserve la viande de porc, le salé : « a-tu fé tin salou? » as tu tué un porc? D.-S, arr. de Parthenay. — Ardennes : « saloux, » salière, boîte à sel.

SANAILLAI, v. a., semer le grain. Vend. (C. et P. D.) — Sanai et Senai. V.—D.-S.

SANBLIÉ, s. m., sentier : « t'a qu'à prindre quiau sanblié, t'arriv'ra tout dré. » V., arr. Civ. — « Semblié. » (An. 1498. Manusc. du Poitou.)

SANÉ, v. a., castrer. D.-S. *V.* Coché. —Au figuré, raccommoder, saner un

trou, une déchirure. (B.-F.) — Provençal : « sana, » castrer.

SANGLA et SANGLARD (*gl* mouillés), s. m., serpent gros et long, à teinte jaune mélangée de vert. V., suivant les lieux

SANGLÉ (*gl* mouillés), s. m., sentier. V. — D.-S., suivant les localités. *V.* Sanblié.

SANGLÉ (*gl* mouillés), v. a., jeter, lancer. V.—D.-S.

« Gle m'zoriant sanglé par le nez
» Si na'vé jà pris garde à mé. »
(Chans. poit.)

SANGSÈNE, SANGSUGE, SANGSURE (l. *sanguisuga*), s f., sangsue. V.— D. S —Roman : « sancsuga. » — Portugais et italien : « sanguisuga. » — Patois du Berry : « sangsuie, sangsure. »

SANGUENITE, SONGUENIT, s. f, plante vermifuge, santoline. V.— D. S.

SANGUIN, SONGUIN (l *sanguineus*), s. m, arbrisseau ; espèce de cornouiller, ainsi nommé de son écorce rouge. Il est défendu aux bergers, dans quelques localités, de frapper leurs brebis avec des vergettes de cet arbrisseau, parce qu'elles auraient la *saignée* ou coup de sang. V.— D.-S — « Sangui, » dans le midi.

SANOIR, SENOIR, s. m, et SENOUÈRE, s. f, nappe consacrée à semer le blé. V. —D -S., suivant les lieux.

SANTINEAU, s m., petit réservoir fixé à un bateau pour y mettre le poisson. *V* Coffineau, dans le 2e sens. V., arr. de Châtelleraud.

SANZILLE, s. f., oiseau, mésange. V. —D.-S.

SAPAE, SAPAI, v. a., baiser avec bruit des lèvres : « o n'a poué sapé. o n'a fé qu' coté. » C est la différence entre le baiser lourd ou affectueux, et le baiser léger ou indifférent. V.—D.-S.— Vend.

SARDE, s. f., osier. V., c. de Pleumartin.

SARGAILLAI (r. *sargaille*). v. n., s'amuser, folâtrer, se prend en mauvaise part. V.—D.-S.

SARGAILLE, s. f., fille ou femme légère, volage V.—D.-S.

SARPAUDAE, v. n., gâcher l'ouvrage avec une serpe. Se dit des bûcherons : « quiau gas de Lison m' f'ra pu jamé d' fagots ; gl'a tout sarpaudae ma palisse ; » ce gars de Louis, etc. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

SARRAILLAI, v. a., coudre mal, boucher un trou sans y mettre une pièce, en rapprochant les bords. Par extension : « dents sarraillées, » resserrement convulsif de la mâchoire. V. — D.-S. — Vend.

SARRE, coin en fer pour serrer la *quire*. (*V.* ce mot.) D.-S., arr. de Parthenay.

SARRÉ (l. *serere*), v. a., serrer, mettre à l'abri. V. — D.-S. — Basse latinité : « serare, serrare. » (Duc.)

SAU (l. *sal*), s. f., sel : « v'lè ve d' la sau, les femmes ? — Inon, i n'ant poué d'argeont. » — « Les mesures qui sont à mesurer la sau. » (Manusc. du Poitou.)

« Phelipon donnera la sau. »
(N. P.)

— Saintonge. — Provençal, Besançon, Gascon : « sal. »

SAUMA (l. *sal*, *muria*), s. m., saumure, sel fondu et liquéfié dans le charnier. Pour être bon et ne point se gâter, *le salé* doit baigner dans la saumure. V.— D.-S.—Vend.—Provençal : « saumate. »

SAUTERRA, SAUTEREAU, SAUTERGLAIN (*gl* mouillés), SAUTERLIA, s. m., sauterelle. V. — D -S. — Vend. — Patois du Berry : « sauterieau. »

SAUTERIA (saut'ria), adj, celui ou celle qui saute. V., c. de la Villedieu.

SAUVAGEA, s. m., sauvageon, jeune arbre venu sans culture. V.—D -S.

SAUVATION, s. f., salut : « en cheusant d'au feni, i m' seu acrochai à la porte de l'étable, ol a été ma sauvation. » V.—D.-S — Saintonge. « ... Et par lei aurunt salvatium. » (Les quatre livres des rois, p. 263)

SAUVEMENT, s. m., salut :

« O faut bein qu'igl endure
» Pre noutre sauvemont. »
(N. P., p. 38.)

SAUZE, s. f., arbrisseau, saule. D.-S. —Roman : « sauze, » saule. — Provençal : « sauze, entre li sauze. »

SAVONNETTE, s. f., plante, *saponaria* de Linné. (B.-F)

SCIOUNAI (*scindere*, *scissum*), v. a.,

frapper, battre avec un scion. Le mot *scion* est français. Il signifie petit rejeton flexible d'un arbre. V.—D.-S.

Sé, pr. pers. de la 2e pers., soi. V.—D.-S., suivant les lieux. V. Sai.—Patois du Limousin.

Se, Sed, Set (l. *sitis*), s. f., soif. V.—D.-S. — Roman, gascon et provençal : « set. » — Espagnol : « sed. » — Portugal : « sede. » — Italien : « sete. »

Se-bo, exclamation des laboureurs, des charretiers pour arrêter leurs bœufs. V., arr. de Châtellerand. — Patois du Berry : « sta-bo, » sta, bos.

Sebrade, s. f., déchirure. (B.-F.)

Sebrai (l. *separare*), v. a., déchirer. V.—D.-S.—Roman : « sebrar. » — Patois du Limousin : « eycébras. »

Secotte (s'cotte), s. f., instrument de bois ou de ferblanc qui sert à laver les mains. V., arr. de Civray. V. Cassotte.

Segance (l. *sequentia*), s. f., suite, cortége. Vend.

« Ve pourrez cependant, et tas et la segance
» Passay dans mon taudis la nit en assurance. »
(Gust.)

Ancien français : « sequance et sequence. »

Segeai (l. *segere*), v. a., scier, couper, moissonner : « ol é tomps de segeai les blés. » V.—D.-S.—Saintonge. — Coutume du Poitou : « celluy qui tient à terrages doit requérir son seigneur.... de venir terrager le blé quand il est séyé. » — Roman : « segar. » — Basse latinité : *segare, secare*, proprie de messe aut prato dicitur. (Duc.)—Gascon et languedocien : « sega. »

Segelaton, Segrelat, te (l. *secale*), subst. et adj., c'est le surnom que l'on donne aux paysans des cantons de Sauzé-Vaussais et de Lezay (D.-S.), parce qu'on ne récoltait autrefois, dans ces contrées que du seigle ; « faut qu'i angians à la fouère de L'zay, i verrant les segrelats et segrelates. » — « Segelier (terre), » terre à seigle : « une pièce de terre fromental et segelier. » (An. 1479. Manusc. du Poitou.)—Basse latinité : *segallum, sigalum*. (Duc.)

Segue, Segue, Séegue (l. *sequi*), v. a., suivre. V.—D.-S.—Vend., où l'on dit aussi : « segâe. » — Coutume de Charroux : « et ob ses homes qui lo devent siègre ob armes par tota la marche. » (Art. 10.)—Roman : « ségre. » — Provençal : « segui, iéu la vole segui, » je veux la suivre.—Saintonge.—Ancien français : « sevre, sievre. »

Segretain, s. m., sacristain. V.—D.-S.—Vend.

« Que le prêtre et le segretain
» Miriant ma bourse nette.
(Gust.)

Segueilli, v. a., déchirer avec les dents. D.-S., Thénezai.

« S'ol avait poins été li
» L'ariant bé segueilli. »
(Chans. poit.)

Seie, Saie (l. *seta*), s. f., crin du cheval : « thielle j'ment à la seie longe ; » « siète, » a Brioux. (B.-F.)—V.—D.-S. Vend., suivant les lieux.—Seie, lac pour prendre les oiseaux. V., arr. de Civ.—Saintonge : « saie. » — Languedocien : « sedou, » lac de crin ou nœud coulant pour prendre les oiseaux.

Seil (b. l. *sellus*), s. m., seau d'une seule pièce avec anse fixe en bois. V.—D.-S. — Vend. — Seil-goulard, seau en forme de cuve. V., arr. de Civray. — Ardennes : « seiay » — Basse latinité : *sellus*, mensura liquidorum : nostri *seilles* majores cados vocant quibus aqua ex puteis hauritur.

Seilla, Seilleau (s'lla, s'lleau, *ll* mouillés), s. m., seau cerclé en fer avec anse mobile également en fer : « doun' me don quiau s'lla, qu'i ange q'ri in' s'llée d'aive. » V. — D.-S. — Vend.

« Pre bufay son feu, pre tiray
» De l'ève en ses seillas. »
(Gust., p. 12.)

—« Il apporta un seilleau plein d'eau. » (An. 1590. D. Font., t. XII, p. 419.)—Roman : « seilla et selha. »

Seillée (s'llée, *ll* mouillés), s. f., plein un seau. V.—D.-S.

Seimbai et Seingbri, v. n., être pensif, songer, ne pas avancer à son ouvrage. D.-S.

Seite, s. f., suite. D.-S., arr. de Parthenay.

Séjouère, s. f., petite corde qui

passe dans les deux bouts de l'attelure pour tenir l'omblet au joug. V.—D.-S. *V.* Asségeouère.

Sellette (l *sella*), s. f., l'une des pièces de la charrue. C'est un madrier qui repose sur l'essieu et sert à porter la perche (B.-F.)—V., arr. de Civray. — D.-S. c de Bress.

Semadi (s'madi), s. m., samedi : « ol é demoin s'madi. » D.-S., arr. de Melle, Bress. et Parth. — Vend. — V., arr. de Civ.— Ardennes, Saintonge. — Ancien français : « le semadi en la voille seint André. » (An. 1292. Saint-Père de Chartres.)

Seme (l *semen*), s. f., époque des semailles : « la seme est rendue. » (B.-F.) —Roman : « sem. » —Italien : « seme. » semence. —Basse latinité : « *semire.* »

Seme (labourer), loc., labourer superficiellement, ne faire qu'effleurer la terre. D.-S., arr. de Bressuire.

Semenceau (l *sementinus*), s. m., pièce de toile qui sert à semer les grains. —Espace de terrain qui est couvert par la semence contenue dans le s'menceau. (B.-F.) — Lacombe : « sac semensie. »

Sementire, Sementère (s'mentire, s. m., cimetière. V.—D.-S.—Provençal : « camentéri : devers lou camentéri. » —Patois du Limousin : « sémèntêri. »

Sendai, s m., sentier. D.-S., arr. de Parth. *V.* Sanblié.

Senai, v. a., châtrer : — semer. V. D.-S. *V.* Sané. — Patois du Berry : « semer. »

Senisse, s. f., graine de foin naturel. V.

Senoiraon, Senoiron, s. m., linge sale, chétif. Par extension, vêtement. D.-S.—Vend.

« N'aver qu'in senoiron pre tout accoutrement. »
(Bab., p. 67.)

Sentiment (avoir du), loc., avoir une odeur forte et pénétrante qui affecte vivement le goût et l'odorat. (B.-F.)

« Mettez le nez dedon
» Peu ve verray après
» S'ol i at do sentimont. »
(Rob. Div., p. 101.)

—Vapeur qu'exhalent les bêtes fauves. (Terme de vénerie.)

Seppe, Soupe (l. *cippus*), s. f., tête d'arbre étronçonnée, pour lui faire rapporter plus de branches. Vend.— D.-S.

« Et sortant si chargés que la seppe se panche. »
(Gust., p. 69.)

—Par extension, tronc d'arbre, ruche. V. — Noms de lieux : « Seppe (la), » Savigné. (V.)

Ser, Seras, s. m., Serée, s. f., (l. *serum*), le soir, la soirée. Dans tout le Poitou, suivant les lieux.

« Au ser y mé le vea au tet. »
(Gent. poëtv., p. 92.)

—Roman : « ser, sera. » —Provençal et gascon : « sero. » — Patois du Limousin : « séi. » — Ardennes : « sérée, série. »

Serault, s. m., le couvre-feu, l'Angelus du soir. — « Je me doubte que quand mon gendre alla au clocher sonner le sérault. » (Arch. St-Hil. Egl., suppl. n° 40.)

Serbe s. f., espèce de colza sauvage. (B.-F.) *V.* Ruce.

Sergaille, s. f., fille ou femme volage V. *V.* Sargaille.

Sergaillai, v. n., s'amuser, folâtrer. V. *V.* Sargaillai.

Sergent, s m., morceau de bois que l'on pique au coin d'un champ pour indiquer qu il est interdit d'y faire pâcager, et même d'y passer. V., arr. de Châtelleraud. *V.* Brandon.

Sergentoux, s. m., sergent, pour huissier. (Gust.)

Seri, s. m., soir : « de seri, » ce soir. D.-S., c. de Thénezay.

Serinette, s. f., plante, chardon roulant et chardon étoilé. V.—D.-S.

Serpillas, s. m., grosse toile d'emballage, sorte de tablier d homme. Vend.

« Et sa ceinture est faite d'un vieux serpillas. »
(Gust., p. 33.)

Serpillère, s. f, couverture de toile que l'on met sur les bœufs pour les garantir de l'intempérie des saisons. V., arr. de Châtelleraud. — Haute-Marne : « serpillère et sarpillère, » grosse toile.

Serpoulai (se), v. pr., se déchirer,

s'enlever la peau. Vend. (C. et P. D.)— D.-S., arr. de Melle.

Serre, s. f., cale en fer servant à presser la queue d'une faux dans la *guiaire*. V., arr. de Civray. *V.* Jarre.

Sertre, s. f., assurance :

« Tout le corps m'allet tromblont
» Mon cœur n'étoit point in sertre. »
(N. P., p. 22.)

Servolant, s. m., enfant qui ne fait que remuer, courir. Se dit aussi des grandes personnes : « tu n'restras pas en paix, grand servolant. » (B.-F.)

Setra, s. m., bas sans pied, espèce de gamaches (B.-F.)

Seu, Seuge, s. m., sureau. V.—D.-S. — « Et soubs un grand seu qui estoit en la ditte place se reposa. » (Annales d'Aquitaine, p. 20)— Lacombe et dictionnaire de Trévoux : « seu » —Rabelais : « sulz et suzeau. » — Ardennes et patois du Berry : « sèu. »

Seugnae et Seugnai, v. n., être sombre et pensif, bouder. — Par extension, s'amuser à des vétilles au lieu de travailler. V.—D.-S.— Vend. *V.* Cheugnai — Roman : « sognar, » songer, rêver.—Italien : « sognare. »

Seugnard, adj., mutin, de mauvaise humeur. V.—D.-S. *V.* Cheugnard.

Seuil, s m., sureau. V., c. de Montmorillon. *V.* Seu.

Seulecoche, s. f., petit instrument en fer que l'on met au bout d'un fuseau. V., arr. de Civray

Seuzer (l. *sudare*), v. n , suer :

« Et pre foire seuzer les pouvre remontrans. »
(Bab., p. 81.)

Sevrai, v a., déchirer. Vend. Font. (C. et P. D.) *V* Sebrai.

Si, adv., encore. V.

Si, s. m., suif. D.-S.

Siaa, part. aff., oui Vend. (C. et P. D)

Siblai (*bl* mouillés) [l. *sibilare*] , v. n., siffler. V. — Languedocien : « Sibla. »

Siblet (*bl* mouillés), s. m , sifflet. V.—Languedocien.—Marne : « Sible. » sifflet, cri.

Sibot, Sibolt, s. m., la corde du licou que l'on passe dans la bouche ou sur le nez des chevaux, etc., pour s'en servir comme d'une bride. V. — D.-S. *V.* Cibot.

Siboulì-Siboula , loc. , pêle-mêle. V., arr. de Poitiers. *V.* Bouli-boula.

Sicloûère (*cl* mouillés), s. f., petite seringue en bois dont les enfants se servent pour arroser les passants par espiéglerie, ou s'arroser entre eux et comme par jeu. D.-S., arr. de Bressuire et de Parth.

Sicot, s. m., petit morceau de bois ; ce qui reste d'une branche d'arbre coupée presque rez-terre. Dans tout le Poitou : l'on dit proverbialement : « faire sauter le sicot, » ce qui répond à faire sauter l'anse du panier.

« On peut dire qu'aux barrières
» L'on fait sauter le sicot. »
(Chanson polt.)

Sicot, s. m., hoquet. D.-S., arr. de Melle.

« Courre y cheusit cheux nous, y fus pris d'au sicot. »
(B.-F.)

Sicotai, v. a., cahoter : « en passant dans thiés chemins, on est bé sicoté. (B.-F.) — Noms de lieux : « Sicotière (la). » Journet, Prinçay. Vernon. (V)

Sié (l *sex*), adj num., six. V., c. de l'Isle-Jourdain —Gascon : « Siès. »— Patois limousin : « Chiéy. »

Sif et sé, s. m., suif. D.-S., arr. de Parthenay. — Marne : « sieu. »

Sigale, s. m., galette de farine de maïs. V., arr. de Civray. *V.* Saligalé.

Sigouillae, Sigouillai, v. a., secouer. Vend., Maillezais. — Tripoter, hacher. V. — D.-S. — Gascon : « sargouilla. »

Silai, v. n., crier sur un ton aigu. V. — D.-S. — Couler un peu et par filets : « la barrique sile. » V. — D.-S. — Vend. — Roman : « siular, » siffler. — Languedocien : « sioùla, » pousser un cri aigu et perçant.

Siloi, Silour, adj., celui ou celle qui sile. V.— D.-S.

Simois, s. m., le haut d'un bas. V.— D.-S.

Singe ou Sinse, s. m., vieux torchon déchiré, torchon de four. — D.-S.

— Vend. (C. et P. D.) — Patois du Berry.

SIOLAI, s. f, petit sillon formé à deux fois par le versour. V., arr. de Civray.

SIROTTAI, v. a., faire un ouvrage avec soin, le parfaire. V. — D.-S.

SIT, s. m., fût, futaille. D.-S., arr. de Melle et de Niort.

SITOU, s. m., faisceau d'épines. Vendée. (C. et P. D.)

SIVRE, s. m, séve. V., arr. de Châtelleraud. *V.* Sabe.

SO (l. *sub*), prép., sous. — Abréviation pour si vous : « ayez, so plait, pitié d'mai » ayez, s'il vous plaît, pitié de moi. Dans tout le Poitou.

SO, s. m., cour à battre le blé. V., c. Isle-Jourdain.

SO, pr. possessif, sing. masc., au pluriel, sonés ou sonadés. V., c. Isle-Jourdain.

SOFFRENDAE, SOFFRENDAI, v. n., peiner, avoir le cœur gros. Vend. (C. et P. D) — Patois du Limousin : « soufrounar. »

SOFI, IE, et SOFIAT, des 2 gen., adj., sot, niais, imbécile : « que t'é sofi, don ! » (B.-F.)

SOGUAI (r. *sogue*), v. a. et n., rester en repos, attendre et faire attendre. V. — D.-S.

SOGUE, s f., repos, silence. V. — D.-S. L'on appelle « sogue, » dans quelques localités, le *Memento* de la messe : « damnez lou bin à la sogue, » disait un paysan à son curé, en le priant de dire une messe pour envoyer un de ses ennemis en enfer.

SOIFFEUR, SE (r. *soif*), adj., celui ou celle qui aime a boire. V. — D.-S.

SOLAGE, SOLANGE (l. *solum*), s. m., qualité d'un fonds de terre. Un champ est d'un bon ou d'un mauvais solage, suivant la qualité du terrain. V.— D.-S. Suivant les localités.

SOLÉE, s f, plein une cour à battre. V., c. Isle-Jourdain —Patois du Berry : « cépée, » touffe de plusieurs tiges de bois.

SOMBRÉ (labourer), loc., labourer superficiellement. (B.-F.) *V.* Seme.

SONA (l *sonus*), v. a., appeler : « faut ana le sona, » il faut aller l'appeler. V., c. Isle-Jourdain.

SORCEILLOU, OUSE, adj., soucieux.

« La plupart de vous gens sont dos gens sorceilloux. »
(Bab., p. 26.)

SORET, TTE, adj., celui ou celle à qui on a coupé les oreilles. V., arr. de Civray. — D.-S., arr. de Bressuire. — Vend.— Celui ou celle à qui on a coupé les cheveux trop ras. V., arr. de Châtelleraud. — Patois du Berry : « sans oreille. » — « Sorets (les), » nom de lieu.

SORÈTAI, v. a, labourer légèrement pour marquer les réges. V., arr. de Montmorillon. — Noms de lieux : « Soreterie (la), » Savigny. (V.)

SORGE, adj. des 2 genr., léger : « pain sorge. » V., arr. de Châtelleraud.

SORGLAU, SORGLON, SORGLOU (*gl* mouillés), adj., animal à qui on a coupé les oreilles. V. — D.-S. *V.* Soret.

SORLLAE (*gl* mouillés), v. n., faire le paresseux, travailler nonchalamment. D.-S., arr. de Melle.

SOTEILLE ou SOTILLE, s. f., la corne des pieds des bêtes bovines, ovines et porcines, les ergots des oiseaux. V. — D. S. *V.* Calles.

SOTEILLONS, s. m. pl., diminutif du précédent. (B.-F.)

SOTÈRE-A-COUSIN, loc. On appelle ainsi les trous que font les enfants pour jouer à certains jeux. Vend. — Chausses-trappes creusées pour attraper les passants et les faire tomber ou salir. (Pressac.)

« Si je voulons courri, gl'ant, pre nous faire cheurre,
» Dau sotère-à-cousin. . . . . »
(Gust., p. 67.)

SOTREA, s. m., diminutif de sot, petit sot. V. — D.-S.

SOTTICHE, adj., sot, niais. Vend. (C. et P. D.) — Anglais : « sotish. »

SOTTISIEUX, EUSE, adj., sottisier, diseur de sottises : « Ah ! quielle drollère de Madeluche. é-t-alle sottisieuse ! » Ah ! cette drôlesse de Madelaine, est-elle sottisière ! V.— D.-S. — Patois du Berry.

SOTTRIE, s. f., sottise, injure. D.-S., arr. de Bressuire.

« Et tandis, riez ve prie
» Bain jolliment de mè sottrie. »
(Gent. poëtv.)

SOUBRAI, v. a., manger avec avidité, se soûler de viande, de mets. V., arr de Civray.

SOUBRAI, v. a., tracasser, ennuyer. D.-S., arr. de Melle. V., arr. de Civray. — Déchirer. V. Sebrai.

« Oh ! qui dissit, mon p'tit, tu vaux don qui m'é-
[rale
» Qui sombre mon burin. . . . . »
(*Mellois*, 28 avril 1861.)

SOUBREJOUÈRE, s. f., petite corde qui passe dans les deux bouts de l'attelure, pour tenir l'omblet au joug. V., c. de Montmorillon. V. Assegeouère.

SOUC (*solus*), adj., seul Vend. — D.-S. — Provençal : « soul. » — Patois du Limousin : « sou. » — Ancien français.

SOUCAE, v. a., serrer fortement. Vendée. (C. et P. D.)

SOUCI. s. m., gouffres de la Dive du midi au-dessous de Bonneuil-aux Monges, dans lesquels se perdent, l'été, les eaux de cette petite rivière. Il y a le « souci de la Jument-Blanche. » (B.-F.)

SOUDI. E. adj., ennuyant, contrariant celui qui ennuie ou qui contrarie par ses manières ou par ses actes. V.— Champagne : « soudis, soudivant, » séducteur, traître.

SOUEIL (l. *suile*), s. m., mare, amas d'eau. D.-S., Brioux.—Bourbier. (B.-F.) — Roman : « suil et suilla. » — Ardennes, Haute-Marne : « sou soue. »

SOUFFRENAI, v. n., sangloter. (B.-F.) V. Soffrendâe. — Patois du Berry : « souffernes, » spasme qui suit les pleurs.

SOUILLE, s. f., taie d'oreiller. Dans tout le Poitou. — Mannsc. du Poitou.

SOULAE (l. *solere*), v. n., avoir coutume Vend. (C. et P. D.) — Rabelais : « souloir, soler. »

SOULAILLÈRE, s. f., lieu que le soleil réchauffe, et où les femmes se réunissent pour travailler et faire des cancans. Vend.

« L'in de quiex joux ma tante Guillebotte
« A la soulaillère contoit. »
(Gust., p. 87.)

— Espagnol : « solana. » On appelle encore « solana » une galerie ouverte au midi, située à l'un des étages supérieurs de la maison, et où les Espagnols vont, pendant l'hiver, jouir de la chaleur du soleil. (Pressac.) — Noms de lieux : « Soleillerie (la), » Ingrandes. (V.)

SOULEILLAI, v. n., mettre au soleil, exposer à sa chaleur : « O faut faire souleillai thiés gearbes, a sant toutes trompes. » (B.-F.) — V. — Vendée. — Roman : « solelhar, » se trouver au soleil. — Provençal : « souleilla ; me souleilla irai de ta caro, » me soleiller aux rayons de ton visage. — Gascon : « souzeilla. » Dans du Bellay :

« Les coteaux soleillez de pampres sont couverts. »

SOULAIRE et SOLAIRE, s. f., vent du midi ou du sud-sud-est. V. — Vend. Patois du Berry : « soulaire, solar, soular. » — Aube : « solerre, solers, soulers. »

SOULARD, DE, adj., celui ou celle qui se soûle, ivrogne V. — D.-S. — Haute-Marne : « soulon. »

SOULAS, s. m., multitude, troupe, grand nombre, réunion nombreuse : « gle sant vengus tout in soulas chez Piarrot. » Ils sont venus toute une troupe chez Pierre. V.—D.-S.—Vend.

« Dans ine ballade y l'avisit
» Dans in soulas d'fumelles. »
(Chanson poitevine.)

SOULAS (l. *solatium*), s. m., plaisir, joie, contentement.

« Do pastoux queme quiau vous n'avez grand sou-
[las. »
(Bab.)

— Provençal. — Rabelais : « o lors, joyeuseté, alaigresse, liesse, soulas, déduicts. » (L. IV, c. 5.)

SOULE (jeu de), aussi appelé jeu des solles : « Ce jeu, dit le docteur Guépin, consistait à enlever au milieu d'une foule, souvent très-considérable, une boule de cuir lancée par le seigneur ou

son représentant, et à la *loger* soit dans une ferme, soit dans une auberge. Celui qui *logeait* la soule était bien vu aux assemblées de toutes les jeunes filles, et les autres ne pouvaient continuer leur jeu qu'en la rachetant, c'est-à-dire en payant à boire à tous ceux qui pouvaient entrer dans la ferme ou dans l'auberge. » (Hist. de Nantes, deuxième édition, p. 325.) L'échevinage de Poitiers défendit d'y jouer dans les rues le 7 fév. 1464 L'évêque de Nantes le proscrivit en 1669, sous peine d'excommunication. Il est encore en usage dans l'arrondissement de Pontivy.

Soumme (l. *summus*), adj. des deux genres,; léger, meuble, en parlant des terres. Vienne.

Soupaloué, s. f., repas pour la louange : « *cœna ad laudes*, » ou « repas alloué, » dû. La soupaloué consiste à tremper des tartines de pain blanc dans des œufs battus. On les fait cuire dans la poêle, au beurre, à la graisse ou à l'huile. On y ajoute aujourd'hui du sucre quand elles sont cuites. Tous les cultivateurs du Châtelleraudais font religieusement la soupaloué le jour et fête de la Purification pour imiter en cela, disent-ils, la sainte Vierge, qui, le jour de sa purification, servit un mets semblable aux femmes qui l'avaient accompagnée au temple.

Soupe-dorée, Soupe-rousse, Soupe-patouse. V. — D.-S. Suivant les lieux. *V.* Le précédent.

Sourdae (o n' va pou), loc., malade qui ne va ni pis ni mieux. D.-S., c. de Celles.

Sourdai, v. n., s'amuser, passer son temps à des riens. L'on dit aussi au figuré : « n'être pas sourdai, » n'être pas dupe. D.-S., arr. de Melle.

Sourdau, aude, adj., sourd. V. — D.-S.

Sourdé, ée, adj, le plus mauvais, le plus chétif : « o n'est poué l' sourdé d'mes eignas. » D.-S. (Rondier). — Roman : « sordeier, » comparatif de « sordei, » mauvais, chétif, pire.

Sourdoue, s. m., terrain humide, où l'eau coule toujours, excepté pendant les grandes chaleurs de l'été. V., arr. de Chât. — Basse latinité : *surgere*, emergere. (Duc.) — Marne : « sourdis, » fontaine, source.

Sourge (l. *surgere*), adj. des 2 genr., très léger, se dit des choses animées et inanimées. (B.-F.)

« I seux pu sourge qu'in mouton. »
(Rob. Div. p. 96.)

— *V.* Sorge.

Sourgi (r. *sourge*), v. a., soulever un poids : « sourgis thiau membrut. » (B.-F.) — V., arr. de Civray. — Anglais : « to surge, » s'élever. »

Sourigette, Sourissouère, s. f., souricière. D.-S. — V.

Souriou, se, ad, terre qui retient l'eau. V., c. de Neuville. *V.* Sourdoué.

Souris-chaude, s. f., chauve-souris. Dans tout le Poitou. — Aube, Marne, patois du Berry.

Soussais, s. m., profit, augmentation : « un ragout fait plus de soussais qu'un rôti. » — Vend., Font. (C. et P.-D.)

Sousseyai, v. a., ménager, augmenter en poids, en volume : « Enfants, fazé sousseyai le peurmentage ; » enfants, ménagez ce que vous avez à manger. — « La pâte sousseye dans la met » : la pâte augmente dans le pétrin. V. — D.-S.

Soutrae, v. a., ajuster. Vend. (C. et P. D.)

Soutre (l. *subtus*), s. m., ce qui forme la base d'un peloton de fil, par exemple une coquille de noix, un petit chiffon sur lesquels on pelotonne du fil. — C'est aussi une sorte de lit de paille, de fagots, de feuilles d'arbres sèches que l'on dispose, par couches, sur le sol, pour garantir de l'humidité la paille, le foin, les gerbes de blé V. — D.-S. — Vend. — « Et estoit à la vérité soustre de foing. » (An. 1462, Arch. St-Hilaire, Arçay, n° 38.) — Provençal : « soustre ; dins soun soustre, » sur sa litière. — Ardennes ; patois du Berry.

Soutrou, s. m., petit matelas rempli de balles que l'on place dans le berceau des enfants. (B.-F.)

Souvignon, s. m., raisin blanc très-parfumé V., arr. de Civ.

Sraule, s. m., saule. V., Adriers.

SRELOT, s. m., petit siége. V., arr. de Civray. *V.* Assitail. — (Manusc. du Poitou.)

SSOLA ! Exclamation des laboureurs pour arrêter leurs bœufs. (B.-F.) *V.* « se-ho. »

SU, SUGE, SUGEA, s. m., sureau, arbrisseau. V. — D.-S. *V.* Seu.

SUBLAI, SUBLIAE (l. *sibilare*) [*bl* mouillés], v. n., siffler. V.— D.-S. — Vend.

« In jousie ly sublet inc serpont si grouse,
» Que jamez y ege vu sorti de cruz ou fousse. »
(Rob. Div., p. 125.)
« Mais y n'pus ja sublai dedans. »
(Chans. poit.)

— Saintonge. — Provençal : « sibla. » — Rabelais : « s'il subloit, c'estoient hottées de singes verds. » (N. 4, c. 32)

SUBLÉ, s m, littéralement, blé sur blé, second blé. V, arr. de Chât. *V.* Couneuvre.

SUBLET, SUBLAET (*sibilus*), s. m., sifflet. V. — D.-S. — Vend.

« J'avez ben à man chapea
» In bea sublet. »
(Rob. Div. p. 92.)

— Ardennes, Marne, Mayenne.

SUCI, s. m. plante, langue de bœuf, espèce de bourrache, ainsi appelée parce qu'on en suce les fleurs. Onomatopée. V., arr. de Civ. — Noms de lieux : « Souzi (le), » Martaizé (V.)

SUGE, s. f., suie. V., arr. de Montmorillon.

SUGNAE, v. n., être timide, ne pas oser parler par timidité : « thiau drôle le sugne terjou. » D.-S., c. de Celles.

SUGNARD, E (r *sugnae*), adj. celui ou celle qui sugne : « i n'é jamé vu in sugnard d'maeme, n i ouse parlae. » Je n'ai jamais vu un drôle aussi timide, il n'ose pas parler. D -S, c. de Celles.

SUJETEINGNE, s. m., petite corde qui passe dans les deux bouts de l'attelure pour tenir l'omblet au joug. D.-S., c. de Bress. *V.* Assejouère.

SUGILE (*gll* mouillés), s. f., sorte de poisson : « item die sabbati in piscibus, videlicet in *sugliis* et anguillis XII s. » (An. 1332. Noaillé) — — « Pour seuglhes et huistres. XXVI s. VIII d. » (An. 1396. Manusc. du Poitou.)

SUMAI, v. n., suinter. V., arr. de Civray. *V.* Silai.

SUPET, s. m., huppe, plumet ; objet placé au sommet ; « i n'a laissé à thiau pompillon, en l'étauçant, qu'in supet à la cime. » — L'on dit encore d'une personne presque chauve qu'elle n'a plus qu'un *supet* de cheveux. (B.-F.) — V., arr. de Civray.

SUPPAI, v. a., sucer. V. — D.-S. — Vend.

« Au lieu de lau bailliay
» Pre le moins son pouze à suppay. »
(Gust., p. 63.)

— Aube : « super, » sucer ; émonder, tailler.

SUPPOLENCE, s. f., prorata. Dans un partage, chacun reçoit à la suppolence de sa mise, de ses droits. (B -F.)

SUPPOTAI, v. a., fréquentatif de suppai, sucer le pain, la viande, ce que l'on a dans la bouche, au lieu de le mâcher. (B.-F.)

SUQUE, s. m., sureau. D.-S., c. de Bress. *V.* Seu. — Patois du Berry : « su, sué, suyeau »

SURCEIZ, s. m., surcroît :

« I a-t-o moindration o surceiz. »
(Gent. poëtv.)

SURCOCHE, s. f., petit instrument en fer que l'on met au bout d'un fuseau. V., arr. de Poitiers. *V.* Seulecoche.

SURESTRAE, v. n., tarder. Vend. (C. et P. D.)

SURGE, adj. des 2 genr., léger. Vend. (C. et P. D.) *V.* Sorge.

SURJOUÈRE, s f., petite corde qui passe dans les deux bouts de l'attelure pour tenir l'omblet au joug. V. — D.-S., arr. de Parth. *V.* Assejouère.

SUS, adv., ne s'emploie qu'avec le mot *lez* : « lez-sus, » là-haut. (B.-F.) — V.

SUSAILS, s m. pl., ciseaux. V., c. Isl-Jourd.

SUSSOTAI, v. a., sucer. V., arr. de Civray. *V.* Suppotai.

Ta, pr. poss. de la 2e pers., toi. V.— D.-S. — Suivant les lieux.

Tabarée, s. f., marmelade de prunes, de fruits Vend. — D.-S.

Tabenau (tab'nau) s. m., homme rabougri, plus gros que haut : « quiu quioul é quiou tab'nau ? » qu'est-ce que c'est que cet homme rabougri ? — V., c. de Montcontour.

Tabornai et Tabournai, v. a., battre, frapper, « taiz'te, ou i te tabourne d'importance », tais-toi ou je te bats soigneusement. V.— D.-S. — Roman : « tabornar, » frapper, tourmenter. — Patois du Berry : « tabouler. » — Aube, Ardennes, Haute-Marne : tabouler, tabuler, tabourer, tabourner.

Tabouree, s. f., motte de terre, taupinière. D.-S., c. de Bress.

Tabut, s. m, bruit peine, embarras, travail, inquiétude : « ine chrétienne (femme) qui a beacot d'onfonts a bé dau tabut. » Dans tout le Poitou.

« Ten sevent-o mon feil quand on nous vit virer
» Do tabus que n'eurons durant quatre semoines. »
(Bab., p. 8.)

— Rabelais : « de ces tabus je me passerois bien pour cette année. » (l. III, c. 9.) — Ardennes : noise.

Tabutai (r. *tabut*), v. a., faire du bruit, du tapage. — (Se), v. pr., s'appliquer à faire quelque chose, faire un travail difficile : « quieuqui m'tabut'bé la taete. » V.—D.-S. — Vend. — « Je suis ici de ahan pour entendre la procédure de votre différent, et tu me viens encore tabuster. » (Rabelais, l. II, c. 11.)

Tache, s. f., gros clou pour ferrer les souliers. V. — D.-S. — Noms de lieux : « Tache (la) », Adriers.

Tacheron, s. m., ouvrier à la tâche. V. — Patois du Berry.

Tacot s. m., petit morceau de bois, petite souche de bois taillis : « i m'sé effamé la sole d au pé à n'in tacot. » Je me suis fait grand mal à la sole du pied en marchant sur un *tacot*. V. — D.-S. — Vend.— Berry : souche d'arbre.

Tai, pr. pers. de la 2e pers., toi. V. — D.-S. — Vend. Suivant les lieux. *V.* Ta.

Tai, Té, loc., voilà, tiens. V. — D.-S.

Tai, Tai, Tai, Parisienne, tai vit' vit'vit' (très-bref) véquiou (très-allongé), loc. dont on se sert pour mettre les chiens après les animaux, et les détourner du dégât qu'ils font. D.-S., arr. de Melle.

Tain, Tin (le), pr. poss., le tien : « Et non pas pre le tain. » V. — D.-S. — Vend.

Taille-de-pain, s. f., tranche de pain que l'on coupe pour la soupe. V.— D.-S.

Talbot, s. m., morceau de bois que l'on suspend au cou des animaux pour les empêcher de courir. V. — D.-S. — Vend.

« Et baillerat au diable in talbot,
» Pour le teindre au cachot. »
(Gust, p. 8.)

(Manusc. du Poitou.) — Saintonge. — Noms de lieux : « Taillebot, » La Trimouille.

Talbotai (r. *talbot*), v. a. et n., mettre un talbot à un animal. — Par extension, faire du bruit en marchant, surtout avec des sabots. V. — D.-S. — Vend. *V.* Entalbotai. — Noms de lieux : « Talboterie » (la), Oiré. (V.)

Taldouère, s. f., cheville dont on se sert pour atteler les bœufs à la charrue, ou à la charrette. V., c. de l'Isl.-Jourd.

Tale, s. f., feuille de légumes. D.-S., c. de Bress. — Vend. (C. et P. D.)

Talère, s. f., tarière : « la talère dau boté, dau charpenté. » V. — D.-S. — Vend.

Talibier, Taligot, s. m., gros morceau de pain : « aque man grond coutea, i é copé in taligot de quiau chantea, » avec mon couteau j'ai coupé un gros morceau de pain de ce pain

entier. — V., arr. de Poit. et arr. de Civ., pour Taligot.

TALLE (l. *talea*), s. f., châtaignier qui porte du fruit. D.-S., arr. de Melle, — rejetons qui poussent au pied du châtaigner.—Melle.— Français: branche qui pousse au pied d'un arbre.

TAMBOUR, s. m., espèce de verveux à deux gueules, et de forme cylindrique, soutenu par des traverses, et des cerceaux en bois qui en forment les gueules. — Vienne.

TAMISAILLE, TAMISOUÈRE (b. l. *tamisium*), s. f., morceau de bois placé en travers de la met qui sert à tamiser la farine. V., arr. de Civ. —D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.)

TAMPORINAGE, s. m., bruit, tapage. (B.-F.)

TANCLAI, v. a., mettre un petit cercle en fer autour d'un sabot. — Vienne.

TANE, s. f., insecte qui s'attache à la peau des animaux. — V., arr. de Civ. *V.* Carcelle.

TANNEDI, s. m., écorce d'arbre, et en général bois écorcé. V., c. de l'Isl.-Jourd.

TANSÉREMENT, TANTSEULEMENT, ad., seulement. V. — D.-S., suivant les lieux. — Coutume de Charroux : « tant solament. » (Art. 13, 17 et 27) — Patois du Berry : « tantseulement. » —Ancien français.

TANTIRANTAINE, s. f., bande allongée, troupe nombreuse et qui se déploie. « Ol a passé ine grande tantirantaine de grues. » (B.-F.)

TANTOUILLADE, s. f., marmelade : « la bonne tantouillade qu' le bon Dieu nous envoyade. » V., c. de l'Isl-Jourd.— D.-S., arr. de Melle.

TAPE, s. f., coutelas à deux tranchants, Vend. (C. et P. D.)

TAPÉE (poire), s. f., poire aplatie et cuite au four. V.

TAPON, TAPOUNIAS, s. m., cheville de fer qui sert à retenir l'anneau de la couère à l'aiguille d'une charrette. V., arr. de Chât.—D.-S.—Français : étoffe, soie, etc., mis en tas.

TARI, s. m., l'endroit le plus élevé d'un champ. V., c. de Montc. *V.* Chepseau.

TARTAILLÉ, v. n., parler beaucoup, se disputer en faisant un marché : « a-t-i tartaillé au moins, pour ach'té mes pirons. » V., arr. de Chât., Mairé.

TARTARINE, s. f., plante à feuilles rondes, dont la fleur est jaune. Vienne.

TARVIRAE, v. a., détourner, chasser, renverser : « tarvir' les poules, a mingeant nous mongettes, » détourne les poules, elles mangent nos haricots. D.-S., arr. de Melle.

TARZAE, TARZAI (l. *tardare*), v. n., faire attendre, tarder : « Ah ! a-t-eil tarzai à s'rendre ! » Ah ! a-t-il tardé à venir ! V. — D.-S.— Vend.— « I tarze l'heur' d'arrivai, » il est au moment d'arriver. Locution très-répandue.

TASSOU, s. m., lambin : « en v'la in tassou ! » V., arr. de Chât., Mairé.

TASSOUNÉ, v. n., lambiner. V., arr. de Chât., Mairé.

TATILLE-BEZOU, loc., elle est employée par les bergères quand elles mettent leurs chiens à la poursuite des chèvres : « tau, meurette, tau, ta, ma chénne, ta, ma chénne, tatille-bezou, tatille-bezou, ta, tarvir' la, la, la. » D.-S, Mairé-l'Evêcault.—Marne : « tatiller, » ne rien faire d'utile.

TATUÇAI, v. a., babiller pour des riens. (B.-F.)

TAU (l. *talis*), adj., tel, semblable, pareil : « i en é jamois vut in tau » je n'en ai jamais vu un pareil V., arr. de Civ. et de Poit —D.-S. — Vend. « Tau la pagne, tau la magne, » tel pied, tel soulier, proverbe. (C. et P. D.)

« Témoing in tau vreset que gl' at mis en oubly. »
(Bab., p. 70.)

— Tos, Noëls poitevins :

« En venant achetirant tant de chouses
» D'une valour pretiouse
» Qu'o n'en fut jamais d'in tos. »
(P. 30.)

— Tau, Etau. (Coutume de Charroux, *passim*.)—Provençal : « tau di brusco, » tel des ruches — Gascon : « talo. » — Patois du Limousin : « t'ou. »

TAUMUCHE, s. f., motte de terre, petite élévation, taupinière. « n' passe-poué quialle taumuche, drôle, tu cheurais dan in trou. » Vienne. *V.* Tabourée. — Noms de lieux : « Tauminerie (la), » Iteuil. (V.)

TAUPASSE, s. f., taupinière. V., c. de

l'Isl.-Jour. — Noms de lieux : « Taupière (la), » Mondion. (V.)

Taure (l. *taura*), s. f., vache qui n'a pas encore de suite génisse : « v là ine taure, m'n ami, qu'i v'drais aver poyé quinze pistoles. » V.—D.-S.— Vend — Manuscrits du Poitou. — Champagne, Mayenne.—Provençal : « taur. »

Taurin (l. *taurinus*), s. m , jeune taureau. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

Taurine, s. f., jeune vache. V. — D.-S.—Vend., suivant les lieux.

Taurineau , s. m., petit trépied de terre, à longue queue , servant pour faire la rôtie. V., arr. de Poit.

Tchel, Tchelle, adj. démonstratif, ce, cet, cette. Vend., Sablais, Chaumois.

Tchou, pr. démonstratif, celui, celle : « qui aé-t-ou tchou qui a mi tchel u tchur itchi ? » quel est celui qui a mis cuire cet œuf ici ? Vend., Sablais, Chaumois.

Te, pr. pers. de la 2e pers., toi. V.— D.-S.—Vend., suivant les lieux. *V.* Ta. —Gascon, languedocien, limousin.

Te, s. m., arbre, tilleul. V., arr. de Civ.

Té, Taé, Tê Taé, r' r' r' r' Zou , loc. pour appeler les moutons. D.-S., arr. de Melle.

Tearre, Tiarre (l. *terra*), s. f., terre. D.-S.—Vend —(Gust.)

Tebé (se), v. pr., se tenir : « gne peudi pou s' tebé à ch'vau, » il ne pouvait pas se tenir à cheval. V., c. de l'Isl.-Jour.

Teblards, s. m. pl., débris de tuiles. D.-S., arr. de Bress.

Teble (l. *tegula*), s. f., tuile. D.-S., arr. de Bress.

Tebié, s. m., tuilier. D.-S., arr. de Bress.

Teblerie, s. f., tuilerie D.-S., arr. de Bress.

Teblee, s. f., pain cuit au four sur une tuile D S., arr. de Bress.

Techon (l. *tectum*), s. m , toit à volailles, à cochons. (B.-F.)

Teil, Teillou (l. *tilia*), s. m., arbre, tilleul. V.— D.-S —Vend. — « Faict en la court ordinayre de la terre, seigneurie et jurisdiction de Lusseray tenue au dict lieu soubs le teil lieu acoustumé à tenir les plaidz ordinayres. » (An. 1616. Manusc. du Poitou.)

« Et in rang de teilloux
» Fasait aux deux hérez le cercle et le brecioux. »
(Entretien d'un berger avec son ami, [par Piory.)

— Roman : « telh, theil, til. » —Noms de lieux : « Teil (le), » Asnières, Bonnes, Champagné-le-Sec ; « Teillée (la), » St-Sauvent. (V.)

Teindre (g. τείνειν), v. a., tenir, saisir : « o n' pourra pas teindre dans quialle châtre. » V.—D.-S.

Tèle (l. *tela*), s. f., toile : « quiau gars cause trot, gn' ara pou ma tèle. » Proverbe poitevin dont le sens est de n'avoir pas confiance en un bavard. V. D.-S.—Vend.

« Ol y at de la tèle et daux buchats.
» Le vent o buffe et pi o vat. »
(Chans. poit.)

—Aube.—Gascon et provençal : « telo ; mai pèr sarra la clara telo, » mais pour serrer la toile claire. – Ancien français : « puis m'en vint en une ruelle étroite où l'on vend la telle. » (An. 1290. disposition des diverses professions à la foire du Lendit à Paris.)

Telot (l. *telum*), s. m., manche d'un fléau à battre les grains. V., arr. de Chât.

Temporages , s. m. pl., manière d'agir, de tempérer ses actions. D.-S., arr. de Bress.—Vend.

« Gle glosoit in pois trop sur certains temporages. »
(Gust., p. 74.)

—Basse latinité : « *temporare*, tempus ducere. (Duc.)

Tenaçai (l. *tenax*), v. a., tracasser sur des riens pour terminer un marché. (B.-F.) – V.—D. S. —Vend.—Basse latinité : « *tenacia*, pro tenacitas usurpatur ab Jona Aurel. episcopo. » (Duc.)

Tenaillai, Tenaillé, s. m., claie, ou simplement deux ou trois planches attachées aux chevrons de la cuisine où l'on dépose le pain. V — D.-S.—Vend. —(Manusc. du Poitou.)

« Et bay souvent, au tenaillay,
» I n'avons rain pre lau baillay. »
(Gust., p. 22.)

Tendellon (*ll* mouillés), s. m., cheville qui sert à éloigner ou à avancer la charrue de son avant-train. V., c. de Montm. et de l'Isl.-Jour. *V.* Muette.

Tendille, s. f., grande cheville de bois qui attache la sole de la charrue à la perche au moyen d'un coin qui se trouve placé dans la partie de la tendille qui est au-dessus de la perche. (B.-F.) — V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle.

Tendrier, ère (l. *tener*), adj., se dit des bestiaux quand ils sont en bonne chair. V. — D.-S.

Tenot (l. *tener*), s. m., niais. D.-S., c. de Bress.

« Que dites-vous, dites, mes grands tenots ? »
(N. P., p. 145.)

Tennedi, s. m., chandelier pour la résine. V., c. de l'Isl.-Jour.

Tequette, s. f., terme d'affection dont les bergères se servent en parlant à leurs brebis. V., arr. de Poit.

Terasse (t'rasse), s. f., vase de terre cuite, à bords relevés, ayant la forme d'un plat rond et creux. Il est pourvu d'une anse, et l'on s'en sert le plus ordinairement pour le lait. (B.-F.) — D.-S. — Vend. — V.

Terasseé (t'rassée), s. f., plein une *t'rasse*. (B.-F.)

Tercère, s. f., sorte de vase. (Manusc. du Poitou 1381.)

Terdre, s. m., l'endroit le plus élevé d'un champ, monticule. D.-S., arr. de Melle. *V.* Chepseau.

Terelle, s. f., engin de fil pour la pêche. V., arr. de Chât.

Terère (g. τερέν), s. f., tarière. D.-S., arr. de Bress.

Terfougeai, v. a., tuer une volaille et la plumer : « a s'ra bintôt terfougée, va. » V., arr. de Civ., Anché.

Terluté, v. n., chanter pour faire danser, sans prononcer de paroles. V., arr. de Chât. — Patois du Berry : « terluster (se), » s'agiter, se tourmenter.

Ternuge, s. f., plante. V., arr. de Poit. *V.* Cernuge.

Terrail (t'rrail) [l. *terra*], s. m., terreau. V. — D.-S. — Roman : « terral. » — Ancien français.

Terraillai (t'rraillai), v. a., amender les terres et les prés au moyen de terrail. V. — D.-S.

Terraillou, se, adj., terreux, ce qui est couvert de terre. Au figuré l'on dit d'une fille qu'elle a le bas de son cotillon « terraillou, » et qu'elle ne sera pas vieille mariée, pour indiquer que ses parents sont de riches propriétaires. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle et de Bress. — (B.-F.)

Terrasse (t'rasse), s. f., terrine. D.-S., c. de Celles. — Patois du Berry.

Terrée (t'rrée), s. f., boue des chemins, des rues et des cours d'exploitation agricole que l'on met en tas jusqu'à ce qu'elle soit desséchée, pour s'en servir ensuite comme d'amendement des champs, et principalement des prés. V. — D.-S.

Terrier, s. m., la partie la plus élevée d'un champ : « la bergère alle chanta sur lou terrier. » V., Adriers. — Noms de lieux : « Terrier, » le Vigeant. — « Terrier (le), » dans six communes. — « Terrier (Grand), » Colombiers. — « Terriers (les), » Bonnes, Lavoux, Leigne, Lussac, Pouzioux.

Terve, adj. des deux genres, mince, fluet, étroit. V., arr. de Civ. et de Poit. — D.-S., arr. de Melle — (B.-F.)

Teruchaou (*ou* très-muet), s. m., terrier. D.-S., arr. de Melle. *V.* aussi Chepseau.

Tessé, Tessier, s. m., tisserand. V. — D.-S., suivant les lieux. — « Pierre Barbier texier en toilles demeurant à Poitiers. » (An. 1545.) — *Tessier* (An. 1608. Manusc. du Poitou). — Basse latinité : *tesseltus*, pièce de toile. (Duc.) — Patois du Berry : « tissier. »

Têtard, Têtau, s. m., arbre ébranché, à qui l'on coupe la tête afin de l'empêcher de monter, et afin que les branches latérales poussent avec plus de vigueur. Ces branches se coupent, suivant l'essence de l'arbre et la coutume des lieux, tous les trois, cinq, six ou neuf ans. V. — D.-S. — (B.-F.) — « Arbres testards. » (An. 1699. Manusc. du Poitou.) — Patois du Berry.

Tête-d'ail, s. f., gousse d'ail. V., arr. de Civ.

Tête-d'Alouette, s. f., plante vivace, peut-être la centaurée des prés. Elle vient aussi dans les blés. Sa graine ressemble assez à la tête d'une alouette.

De là son nom. Onomatopée. V.—D.-S. —(B.-F.)

Têtée, s. f., part, portion dans un héritage ; branche d'une famille : « j'fais ma têtée dans l'héritage de mon cousin. » V.—D.-S.—(B.-F.)— Mayenne.—*V.* aussi Chepseau (B.-F.)

Tétrau, Tétrea, s. m., cognée, hachereau. D.-S. — Vend., suivant les lieux. *V.* Détrau.

Tétreau, s. m., morceau de cuir ou de feutre qu'on place sur le front des bœufs, afin que le joug ne les blesse pas. — Gâtine. Manusc. du Poitou.

Teu (l. *talis*), adj., tel, semblable, pareil : « teu père, teu fils, » tel père, tel fils. V., arr. de Civ. *V.* Tau.

Teublas (*bl* mouillés), s. m. pl, débris de tuiles. V., arr. de Poit. et de Civ. *V.* Teblard.

Teublai (*bl* mouillés), s. m., tuilier : « t'éras demoin chez l'teublai q'ri in cent d'teubles. » V., arr. de Poit. et de Civ.— « Tiebler, » (xve et xvie s. Manusc. du Poitou.)

Teuble (*bl* mouillés), s. f., tuile. V. — D.-S. — Tieble, tieuble ; « tieuble corgne, tieuble plate. » (xve et xvie s. Manusc. du Poitou.)

Teublebie (*bl* mouillés), s. f., tuilerie. V. — D.-S.— Tieublerie (xve et xvie siècles. Manusc. du Poitou.) — « Les diz habitans seront tenuz d'aller quérir à la teublerie là ou sera. » (An. 1443. Arch. St-Hilaire, Masseuil, n° 87.)

Teubline, adj., maison teubline, maison couverte de tuiles. (An. 1522. Manusc. du Poitou.)

Teule, s. f., tuile. V., c. de l'Isl.-Jour. *V.* Teble.— Gascon : « teoule. »

Teulée, Teuladée, s. f., l'ensemble des personnes qui habitent sous la même teule, sous le même toit : « eu y o châ li tout' ine teuladée. » V., c. de l'Isl.-Jour. — Gascon : « teoulâdo, » de la toiture.

Tevae (r. *teve*), v. n., être affaibli par la toux, par suite de longue maladie, ou faute de nourriture. Vend. (C. et P. D.)

Teve (l. *tussis*), s. f., toux : « teingne père, pequit, a ine fameuse teve. » D.-S., c. de Bress.

Thiau, Tiau, Thielle, Tielle, pr. démonst., ce, cet, celui-ci, celui-là. D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.) *V.* Quiau.

Thiau-long, loc., ici auprès, dans cet endroit. D.-S., arr. de Melle.— (B.-F.)

Thieu-que, Tieuque, conj., quelque : « iré ve ver thieuque jou. » J'irai vous voir un jour, quelque jour. D.-S., arr. de Melle.—V., arr. de Civ.

Thiriacle, s. m., thériaque : « nout' bœuf é malade, faut li douné bin vite du thiriacle. » V., arr. de Chât. —Rabelais : « et avoit aultrefois crié le thériacle. » (L. Ier, c. 16.)

Tia, Tia, Tiau, Tiou, loc. pour appeler les porcs. D.-S., arr. de Melle.— Pays-Messin.

Tic-Toc, loc., passablement, tout doucement, ni bien, ni mal. V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle.

Tie, s. f., petit instrument en fer que l'on met au bout d'un fuseau. V.—D.-S. —Vend., suivant les localités. *V.* Seulecoche.

Tilli, s. m., plafond. V., arr. de Civ.— Vend. (C. et P. D.) — Noms de lieux : « Tillé, » Dercé (V.)

Timbe, s. f., pierre sépulcrale, tombeau. Il y a généralement en Poitou une timbe, à la porte des églises. C'est sur cette pierre que le secrétaire de la mairie, le garde-champêtre font les publications et annonces administratives, et celles des ventes publiques : « i ouz-é entendu dir' su la timbe. »—Basse latinité : *tymba*, *tymbus*, *tumba*, sepulchrum, ex gr. τύμβος, quod cadaveri terra ingesta *tumulum* faciat. (Duc.)

Timbre, s. m, auge en pierre qui sert à recevoir l'eau d'un puits, et à abreuver les bestiaux d'une ferme. L'on emploie à cet usage d'anciens tombeaux en pierre dure. De là leur nom. V.—D.-S.—Vend. Manusc. du Poitou. —Saintonge —Rabelais.

Tine (l. *tina*), s. f., charnier. V., c. de Montmorillon. — Français : espèce de vaisseau qui sert à porter la vendange de la vigne au pressoir.

Tine, s. f., terre jaune et argileuse dans le sous-sol. D.-S.

Tintainne, s. f., fil roulé autour d'un écheveau. V., arr. de Civ. *V.* Garde.

TINTOUÈRE, s. f., cheville pour retenir le joug des bœufs à l'aiguille d'une charrette ou à la perche d'une charrue. D.-S., c. de Mauzé.

TIOLE, s. m., tilleul. V., arr. de Chât.

TIRAGNE (*a* bref), tiraille, s. f., morceau de viande cartilagineuse ; s'applique aussi à un morceau de couenne dure. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux.

« Couvert d'une tiragne, où les dents n'entrant pas. » (Gust., p. 32.)

TIRANTAINE, s. f., bande allongée, etc V., arr. de Civ. V. Tantirantaine.

TIRE-ARRACHE, s. f., fauvette des roseaux. Vend., Font. (C. et P. D.)

TIRETTE (l. *trahere*), s. f., petit tiroir, tiroir en général : « t'au trouv'ras dans la tirette d' l'armoise. » V. — D.-S. — Gascon : « tireto. »

TIROLÉE, s. f., bande allongée, qui se déplie : « Ah ! gar'don quielle tirolée de gars ! » V.—D. S.

TOBI, s. m., bête, niais. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — (B.-F.) — Patois du Berry.— Patois du Limousin : « tobio. »

TOIE, s. f., boue, et principalement celle qui se trouve dans les fossés, dans les ruisseaux ; limon très-liquide. (B.-F.) — Lacombe.

TOIL, s. m., sorte de poisson sec. « Pisces sicci qui vocantur gauberges, toils, merlus. » (An. 1285.) « Item in II toylz. » (An. 1332. Niort, Noaillé. Manusc. du Poitou.)

TONDAILLES, s. f. pl., l'action de tondre les brebis, de leur enlever la laine. C'est pour les femmes des cultivateurs, leurs servantes, et les voisines qui prennent part à la tonte, une occasion de réjouissance. V. — D.-S. — Vend. — Ardennes, Marne, patois du Berry. — Rabelais : « comme de çà nous appelons affiançailles, espousailles, » tondailles. (L. V, c. 17.)

TOMBE de pain et de vin, ainsi appelée, sans doute, à cause de sa forme, ou du lieu où elle était déposée. C'était un usage, dans la paroisse de Vouillé près Poitiers, de faire déposer, au jour indiqué, par un défunt et sur sa sépulture, « une tombe de pain et de vin, » dont les diverses portions étaient recueillies par les personnes qui le désiraient, et qui en retour priaient pour le repos de son âme. (XVe siècle. Manusc. du Poitou.

TOQUE-FICHE, s. f., merluche, poisson de mer : « battu queme de la toque-fiche. » Toque-fiche préparée comme de la morue. Vend. (C. et P. D.)

TORTEA, TORTIA, s. m., pain de deux à trois livres : « tortia-fermagé, » gâteau composé de pâte et de fromage. » — « Tortea-rebouté, » pain rond de deux livres. « Tortea-à-la-fougée, » cuit sur le foyer du four pendant qu'on le chauffe. V. — D.-S. — Vend. — « Pour troys tourteaux de fromaige III s. (Année 1485.) — Torteas de rente sur aucuns hommes de Vintray, Joarenne, Alonne, etc. (An. 1335, Noaillé. Manuscrit du Poitou.) — Basse latinité : » *torta*, » tourte. — « *Tortula*, quoddam genus cibi vel panis quod vulgo ita dicitur Ugutioni) diminutivum a torta. » — « Tortellus, » ex gallico : tourteau. » — « L'abbé de Fécam doit à la porte Beauvoisine une mine de fourment par an pour aller querre les tourteaulx à Sainte-Marie-des-Fontaines, etc. » (Duc.)

TORTILLÉ, s. m., les planches sur lesquelles on suspend le pain. V., c. de Montmorillon, où l'on dit aussi « Ténaillé. » *V.* ce mot.

TORSIS, s. m., instrument en acier, avec manche en bois, et poignée dont les sabotiers se servent pour creuser les sabots avant d'employer la cuillère. Vienne.

TOUAILLE, TOUEILLE, s f., nappe. Vend. — D.-S. — (B.-F.) — « Trois toailles plaines. » (An. 1381. Manuscrit du Poitou.)—« Amyt et touaille que j'ay à Poitiers. » (An. 1404, arch. Saint-Hilaire.)

« Et d'autres fois les sergentoux,
» Emportant nos touailles. »
(Gust., p. 23.)

— Basse latinité : « *toacla*, invenimus in Asnapio....., toaclam 1. » (Capitulare Car. Magni, an. 812.) — Du Cange : « Toacula, toalia, tobalea, toballia, togilla, tuella. » Gall. : « touaille. » — Roman :

« toalha, nappe, serviette. — Ardennes, Marne : « touaille. »

« Quant Ziabelli tendit la touaille. »
(Roman de Jordain, cit. Duc.)

TOUAILLIAE, TOUAILLAY, v. a., manger avec grand appétit. Vend. (C. et P. D.)

TOUAILLON, s. m., torchon, essuie-main. V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)— Ardennes, Marne. — Roman : « toualhon, toalhon. »

TOUCHEUX (r. *touche*), s. m., conducteur de troupeaux. Dans tout le Poitou. — Français : « touche, » bande de bestiaux que l'on touche, que l'on conduit.

TOULÉ, TOULOT, s. m., manche de fléau à battre le grain. V., pour : « toulot. » — D.-S., arr. de Bress. et de Part. pour l'un et l'autre. — Arr. de Melle.— « Toullos à battre blé. » (An. 1758. Vasles. Manusc. du Poitou.)

TOUN (l. *tuus*), adj. poss., ton. Dans quelques localités. — Gascon, languedocien et limousin.

TOUPÉ, s. m., c'est le nom que l'on donne aux agneaux d'un an dans la commune de Tillou. (B.-F.)

TOUPELLON (toup'llon, *ll* mouillés), s. m., laine ramassée dans les buissons, dans les épines, partout où vont paître les brebis. V., arr. de Poit.

TOUPELLONNAI, v. a., ramasser dans les buissons et partout ailleurs la laine laissée par les brebis. V., arr. de Poit.

TOUPI, s. m., trépied en fer, marmite, pot. V., arr. de Montm.—Patois du Limousin.

TOUQUAI, v. a. et pr., frapper, toucher. Vend. — L'abbé Gusteau l'a employé au neutre.

« Mais gle m'at touqué d'in souflet,
» Qui m'a rendu toute hontouse. »
(P. 52.)

TOURAT, s. m., grosse traie (grive), oiseau. D.-S., arr. de Melle. (Rondier.)

TOURJOU, adv., toujours : « gl' é tourjou su mes chausses, » il me suit toujours. V.—D.-S.—Vend., suivant les localités.

TOURLOTAE (se), v. pr., s'habiller, se coiffer d'une manière bizarre et négligée. Vend. (C. et P. D.)

TOURNOUÉ, TOURNOUR, s. m., endroit d'un champ limitrophe d'un autre, où le cultivateur retourne sa charrue et la nettoie, et qui devient, par ce fait, insensiblement culminant. V. — D.-S., suivant les lieux. — Noms de lieux : « Tournerie (la), » Benassais, « Petite et Grande Tourniere, » Millac. (V.)

TOURRIGEAI (r. *tourrige*), v. a., recouvrir avec la *tourrige*, l'orge que l'on sème à la cime du sillon, à la place d'un blé qui n'a pas bien levé, qui est trop clair. D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)

TOURRIGE, s. f., herse. D.-S., arr. de Melle dans quelques localités. — (B.-F.)

TOURTISSEA, TOURTISSIA, s. m., pâte sèche coupée par morceaux en carré long ou triangulairement que l'on fait cuire dans la poêle pendant les fêtes du carnaval. D.-S., arr. de Part.

TOURTRE (l. *turtur*), s. f., tourterelle, oiseau. V.—D.-S.—Vend.—(Gust.)

TOUT-A-TRAC, loc., entièrement et régulièrement : « bou là là, la corde alle é cassaie, la chebre alle é sauvaie. — Est-alle cassaie tout-à-trac ?— Oueille. » V., arr. de Civ.

TOUT-LI-FAUT, loc., celui à qui tout manque, qui n'est pas suffisamment outillé, ou pour exercer son état, ou pour le service de sa maison. De là le dicton : « c'est la maison à qui tout-li-faut. » V. — D.-S.—Noms de lieux : « Toulifaut, » Thuré. (V.)

TRA, TRÉ (l. *tres*), adj. numéral, trois. V.— D.-S. — Vend., suivant les lieux.—Gascon : « Tres. »

TRACULÉ, v. a. et pr., remuer et se remuer avec précipitation ; tracasser, ennuyer. V., arr. de Chât.

TRAÈE (traeu), s. f., truie. Vend. (C. et P. D.)

TRAGUINAI (l. *trahere*), v. a., traîner, emmener. D.-S.

« Et traguinant ben loing loux famille appouvrie. »
(Bab., p. 43.)

TRAI, s. m., monticule, petite élévation : « mingtons su quiau trai, i voirons pus de loingne. » D.-S., c. de Bress. et de Thénezai. *V.* Chepseau.

Train, s. m., vase en terre, de la forme d'un verre, mais dont le fond est plus étroit. D.-S., arr. de Melle. (Rondier.) — Noms de lieux : « Train, » Jaulnay. (V.)

Traina, Trainia, Trainée, s. f., fille sale, malpropre, dégoûtante; au figuré, fille de mauvaise vie : « grande traînée. » V.—D.-S.—(B.-F.)

Traine (b. l. *traina*), s. m, la principale poutre d'un appartement, à laquelle se rattachent les chevrons. V. — D.-S. — « Aux charpentiers pour lever les traînes du second étage. » (An. 1466. Vasles. Manusc. du Poitou.)

Trainea, Trainia, Trainour (l. *traha*), s. m., instrument en bois de forme triangulaire, sorte de traîneau sur lequel on met le versour quand on veut transporter la charrue d'un champ dans un autre. V. — D.-S., suivant les lieux. (B.-F.)—Noms de lieux : « Traineau-les-Bois, » Salles-en-Toulon. (V.)

Traitaie, s. f., la quantité de lait que donne une chèvre, une vache quand on la tire. V.—D.-S.—Vend.

Trajou (se mettre à) [l. *trajicere*], loc., se dit des bergères qui se placent entre deux troupeaux pour les empêcher de se mêler. (B.-F.)

Tralee, Traulée, s. m., troupe, quantité, affluence, suite ; « ine traulée de drôles, » grand nombre d'enfants. Vend.—V.—D.-S.

« S'il est bay fort, fait tomber la traulée. »
(Gust., p. 68.)

« Ine vilaine trôlée
» De Limouzins affamie. »
(N. P., p. 35.)

Roman : « tralh, » piste. — Aube : « taulée, » troupe, suite, gens à table. —Lacombe : « tolée. »

Tran-Trayan, s. m., instrument en fer armé de deux dents recourbées, qui sert à décharger le fumier que l'on transporte dans les champs. (B.-F.) — V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle. — « Item deux besoches et un trahant. » (An. 1329. Manusc. du Poitou.)—Patois du Berry : « trian. »

Tranchis, s. m., probablement taillis, bois que l'on coupe régulièrement à certains intervalles. Il y a près Couhé une certaine étendue de terres que l'on appelle encore « le tranchis. » — « Par composicion de l'amande pour les vaches prinses par Rateau sergent on tranchis du Chilleau. » V. S. (An. 1572. Vasles. Manusc. du Poitou.)

Trapasson, nne. adj., petit, trapu. V.—D.-S. *V.* Crapasson.

Traullai, v. n., étouffer. V., Adriers.

Travers (vent de), loc., vent de galerne, de nord-ouest. D.-S., Chizé.

Traversé, adj. m., se dit d'un enfant lutin, tapageur, qui met tout en désordre. V.—D.-S.—Patois du Berry.

Travouil, s. m., verrou. Vend. (C. et P. D. (*V.* Courail.)

Trebesche, s. m., fromage triangulaire, particulier au pays de Fontenay.

« Daux fremage à trebèche, et fasus tout exprès. »
(Gust., p. 78.)

Treboiche (à la), loc., marcher à la treboiche, c'est marcher de travers en se croisant les jambes; se dit en particulier des infirmes, des rhumatisés. V., arr. de Chât.

Treboiché, v. n., marcher de travers. V., arr. de Chât.

Trechae, Trechai, v. a., chercher. D.-S. — Vend., suivant les localités.

« Allons trechay quiau doux poupon. »
(Gust., p. 11.)

—L'on disait autrefois : « trucher, » pour mendier. (B.-F.)

Trechain, s. m., terrain qui n'est pas cultivé, où l'on peut mettre les brebis. Vend. Font. (C. et P. D.)

Trée, Traie, s. f., oiseau, la grosse grive. V.—D.-S.

Tréfuae, v. a., gratter la terre avec une fourche à trois dents pour ôter les mauvaises herbes. Vend. (C. et P. D.)

Trefluaon, s. m., petite bêche. Vend. (C. et P. D.)

Trefouire, v. a., travailler la terre avec le tréfouisson. V., arr. de Chât. — Provençal : « fouire, » labourer.

Trefouisson (l. *trifircus*), s. m., instrument de jardinage propre à sarcler les plantes. V., arr. de Chât.

Trefougeau (*tres*, *focus*), s. m.,

grosse bûche spécialement choisie pour être mise au feu la veille de Noël. V., arr. de Poit.

« Peux qu'ol est la coutume
» De se chauffi au trefo"jau
» Pre n'aver thou ny rume. »
(N. P., p. 66.)

C'est encore l'usage dans l'arrondissement de Poitiers de mettre au feu le trefougeau la veille de Noël. Il est arrosé d'eau bénite par le plus ancien de chaque maison, au moment où il est mis dans le foyer. Après une courte prière de tous les membres de la famille, on y met le feu. Le trefougeau doit brûler depuis la veille de Noël jusqu'au soir de la seconde fête après Noël Un tison est réservé pour préserver la maison du tonnerre et des maléfices des sorciers. Quand le tonnerre gronde on met le tison dans le feu.

Dans l'arrondissement de Civray, le « Moucheron-de-Nau » est aussi bénit par le plus ancien de la famille, mais avec de l'eau mélangée de sel. Dès qu'on a commencé à y mettre le feu, toute la famille fait, à genoux, une courte prière devant le moucheron. Il doit brûler pendant la nuit et toute l'octave. —Après la cérémonie, et avant de partir pour la messe de minuit, l'on balaie soigneusement le devant du foyer. L'on y dépose une serviette blanche, et l'on met auprès un siége afin que la sainte Vierge puisse s'y asseoir. Mais il est défendu de s'asseoir sur le moucheron sous peine d'avoir des furoncles pendant quarante jours.—Ardennes : « treffau, » bûche de Noël. — Patois du Berry : « trouffiau, trufau. » « Avant le réveillon, le maître asperge le trouffiau d'eau bénite. C'est la plus grosse bûche du bûcher; on la met au feu pendant la messe de minuit, lorsque sonne l'élévation. Ce qui en reste après le réveillon se conserve comme préservatif contre l'incendie et le feu du ciel ; on le garde d'un Noël à l'autre. » (C. Jaubert.)

Treil, Troil (b. l. *trolium*), s. m., dévidoir pour mettre le fil en écheveau. V.—D.-S.—Vend., suivant les lieux.

« Ne faut-o rain pre la maison ?
» Daux pot, ine marmite,
» In tamis, in troil, daux chaudron. »
(Gust., p. 35.)

—Patois du Berry : « travoir, travouet. » — Ancien français : « travouil. »

Tréjou, Tréjour, adv., toujours. V.—D.-S.—Vend., suivant les lieux.

Trelaudai, v. n., chanter entre les dents, sans prononcer de paroles. Vend. (C. et P. D.). *V.* Terlutté.

Treleusae, Treleusai, v. n., luire, reluire, briller. V.—D.-S.—Vend.

« Gl' aviant daux perruques à la tête,
» Daux mantias d'or qui trelusiant. »
(Chans. poit.)

— Provençal : « trelusi ; au souléou, li fasien trelusi. » — Patois du Berry : « terluiré. » — Ardennes : « treluire, » voir mal.

Treluttai, v. n., briller. (Bab.)

« Vous qui sur tous nos gens, brave et sage rabbi
» Tant pastoux qué doctoux treluttez en rubi. »
(Bab., p. 34.)

Tremfle (*fl* mouillés), s. m., trèfle. D.-S, suivant les localités.

Trempaie, Trempee, Trempine, s. f., pain trempé dans du vin. V.—D.-S., suivant les lieux.

Trempe, Trempure, s. f., pluie qui pénètre : « ol a chu ine boune trempe. » — « La trompure é v'nue à tomps » V. — D. S. — Par extension, « donner ine trempe » à quelqu'un, c'est le rouer de coups —Français : « trempe, » action de tremper le fer ; bonne constitution.

Trense, s. m., trèfle naturel qui vient sans être semé. V., arr. de Poit.— D.-S.—Nom général du trèfle dans quelques contrées de la Vienne et des D.-S.

Trépae, v. a. et n., frapper du pied, fouler aux pieds. Vend (C et P. D.)—Roman : « trepar. » — Ardennes : « tréper. » — « Trépaux (les), » nom de lieu, Ceaux, arr. de Loudun.

Trépai (b. l. *trepidare*), v. n., trépigner. V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.) — Saintonge : « treper, teurper. » — Rabelais. — Lacombe : « trepi, piétiner. » — Ancien français.

Trescarpin, s. m., pillard, ravageur.

« Quas donc ! est-o d'anet que te sçais, mon com-
[père,
» Qu'o sont daux trescarpins qu'ol enseignant quiès
[père. »
(Gust., p. 70.)

Tretous, Tertous, adj. pl., tous. Dans tout le Poitou.—Besançon, Berry, Marne.—Rabelais : « buvons, amis, buvons trestouts. » (L. v, c. 7.)

Treue (b. l. *troja*), s. f., truie. Dans tout le Poitou — Basse latinité : « *trojam* » autem veteribus latinis pro sue accipi docet Pomponius Sabinus. (Duc.)—Patois du Berry : « true. »

Treue, Treve, s. f., insecte, cloporte. D.-S, arr. de Bress. pour « treve. » — Vienne.

Treuil, s. m., pressoir. (Manusc. du Poitou. xive siècle. *trolium.*)

Treuillages, s. m. pl., sarments de la vigne sauvage, et par extension toutes les plantes grimpantes du genre des lianes. (B.-F.)—Provençal : « treillero, » vigne sauvage.

Trevirae, Trevirai, v. a. et pr., culbuter, renverser, tourner et retourner une chose. V. — D.-S. — Vend. — Provençal : « que treviraro, » qui chavirait.

Tribalae, Tribalai, v. n., traîner par terre : « Mad'lein r'lev' dein tes hardes; eh tu ve bein qu' tés leinçaos tribulant? » Madeleine, relève donc tes hardes, tu vois bien que tes linceuls traînent à terre. D.-S., arr. de Melle et de Niort.—Ardennes : « triballer, » danser, secouer.

Tribalée, s. f., côtelettes de porc cuites dans la graisse. V., arr. de Civ. —D.-S., arr. de Melle. — Friture faite avec du cochon frais. (B.-F.) — Patois du Berry : « tribal e, » morceau de cochon rôti. — Ardennes : « triballe, » chair de porc frais cuite.

Tribalée, Trimbalée, s. f, quantité indéfinie, troupe nombreuse, grande réunion : « gl' étiant l'aute ser tout' ine tribalée à dînai chez maite Pâcault ; » il y avait un grand nombre de personnes, l'autre soir, à dîner chez maître Pâcault. V.—D.-S.

« Ine tribalée de ribondias
» Pendrillait à son chapea. »
[Chans. poit.]

—Rabelais : « triballe, » agitation, tapage, mouvement ; « le bruit et la triballe des gens de nopces vous romproient tout le testament. » (L. III, c. 30.)

Tribert, s. m., fourche en bois à plusieurs dents qui sert à charger et à décharger les fumiers. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. — Ardennes : « tribart, » bâton attaché au cou des bestiaux pour les empêcher de courir.— Rabelais : « tribart, » gros et court bâton dont se servent les crocheteurs pour se reposer ; « le faquin tire son tribart, et se mettoit en défense. » (L. III, c. 37.)

Tribouil (l. *tribulo*), s. m., trouble, désordre, embarras, confusion. (B.-F.) —D.-S. — Roman : « tribol, » trouble. —Ardennes, Marne : « triboul, » embarras, tourbillon.— Libvre du bon Jehan, duc de Bretaigne.

« Adonc la triboill commença. »
(V. 3264.)

— Espagnol : « tribulo. » — Italien : « tribolo. »

Tribouillai, v. a., agiter, troubler, remuer ; « la femme d' chin nous a tribouillé ses affaires, à n' pus saver où les prindre » Vienne. — Ardennes. — Patois du Berry : « tribouler, » remuer, mélanger en agitant.

Tribouli, v. n., tomber en roulant. D.-S., Châtillon.

Tricouse, s. f., bas sans pied. (B.-F.)—Lacombe : « triquouse, triquehouse, » guêtres de laine pour les vieillards. — Ardennes : « tricouse, tricousse, » guêtre.

Tridae (l. *tridens*), s. m., fourche à trois pointes, à trois dents. Vend. (C. et P. D.)

Trifolé (l. *trifolium*), s. m., petit trèfle blanc des prairies : « eu y o d' bia trifolé dans nouté prade ; » il y a de beau trèfle blanc dans notre prairie. V., Adriers.

Triffouille, s. f., personne mal faite qui se laisse aller ; « grosse trifouille, » sans goût pour sa toilette, « o n'é qu'ine trifouille. » V., ville de Poitiers et environs.

Triffouillé, v. a., fouiller : « gle triffouille pretout. » V.—D.-S.—Marne.

Trigeasse, Tregeasse, s. f, oiseau, pie-grièche. V.—D.-S.

Trigeassé, ée, adj., de plusieurs couleurs. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.)

Trin, Truon, s. m., instrument à deux dents en fer qui sert a décharger le fumier. D.-S., arr. de Parth.

Trinoi, s. m., petit traîneau pour mener la charrue dans les champs. V., arr. de Chât.

Trinquaillou, se, adj, celui ou celle qui trinque; l'on dit : « les trinquaillous du Poitou, » à cause de l'habitude des habitants de cette province en général, et des cultivateurs spécialement, de trinquer fréquemment V.— D.-S.—Vend.

Triserpine, s. f., femme méchante, acariâtre, mauvaise diablesse, furie. Peut-être par allusion à Proserpine, et comme une tradition du paganisme parmi les campagnards. Vend.— D.-S.

« . . . . . Amarilis pu sage
» Que quielle triserpine a fait men avantage. »
(Gust., p. 78.)

Tritouère, s. f., cheville en fer que l'on met au bout d'une aiguille de charrette ou d'un prouail, pour retenir les omblets D.-S., c. de Bress.

Troae, v. a., trouver. Vend. (C. et P. D.)—Italien : « trovaré. »

Trochae (en), loc., gros paquet de fruits et de beaucoup d'autres choses.

Troche, Trochée, Trochelée, s. f., liasse; longues tresses de maïs que l'on suspend à des piquets pour les faire sécher; « trochée de boudins, » boudins attachés au bout des uns des autres. V.—D.-S.—Français : «trochet. » fleurs ou fruits qui croissent comme par bouquet. — Noms de lieux : « Troche (la), » Leigné-les-Bois. (V.)

Troi, Troie, s. m, trique, bâton. Vend. (C. et P. D.)—D.-S. (Rondier.)— Tiges de maïs qui restent dans les champs après la cueillette des fusées, ou les tiges de choux dépouillées de leurs feuilles. (B.-F.) — Vieux français : « trox, » trognon.

Troil, s. m., verrou. Vend., c. de Chalans. *V.* Courail.—Noms de lieux : « Treuil (le), » Celle l Evêcault, Cloué, Vivône. (V.)

Troillai (r. *troil*) [*ll* mouillés], v. a., verrouiller. Vend., c. de Chalans. *V.* Couraillai.

Trolai (*o* long) [r. *trolles*], v. a., mettre sur les *trolles* un animal domestique, bœuf, cheval, etc., affaibli par la maladie, ou qui s'est fracturé un membre important. D.-S.—(B.-F.)

Troly, s. m., sorte de toile ou de coutil. « Une couette de troly. » (An. 1747. Vasles.) « Coissin trole. » (An. 1463. Lezay. Manusc. du Poitou.)

Trollai (r. *trolle*), v. a., charger un sac à l'aide de la *trolle* : « i aurant pus tout fé, vins qu'i trolliant. » V., arr. de Civ. et de Poit.

Trolle, s. f., bâton dont on se sert pour charger, à deux, sur l'épaule d'un troisième individu, les sacs de blé qu'on veut transporter d'un lieu dans un autre. V., arr. de Civ. et de Poit.—Français : l'action de découpler des chiens.

Trolles, s. f. pl., draps ou sangles dont on se sert pour trollai les bestiaux qui ne peuvent se tenir debout. (B.-F.) —D.-S.

Tromfle, s. f, trèfle. V., arr. de Civ. *V.* Tremfle.

Trotignai, v. n., marcher doucement, à pas comptés, se dit des bêtes et des gens. Vienne. — Basse latinité : *trottonare* pro *trotare*; « decenter equitabant caballos, scilicet macilentos valde, et graviter trottonantes, etc. » (Duc.)

Trotignon, Trotin, s. m., petit âne. V., arr. de Civ. et arr. de Loudun, pour « trotin. »

Trottis, s. m. pl., grains ronds qui se trouvent dans les blés, qui fuient, roulent devant la *roue* quand on jette le blé au vent. (B.-F.)

Troualon, s. m., tige de choux et de maïs. (B.-F.)—*V.* Troi.

Trouba, v. a., trouver : « gn'o po trouba que qu'oli o demanda, » il n'a pas trouvé ce qu'il lui a demandé. V., c. de l'Isl. Jour.—Gascon : « trouba. »

Troufignon, s. m., croupion de volaille. V.—D.-S.—Patois du Berry.

Troufignounai (r. *troufignon*), v. n., remuer, balancer la partie postérieure du corps en marchant avec affectation : « gard' la dan troufignounai dau darre. » D.-S., c. de Châtillon.

Trougne ou Trouille, s. m., ar-

buste, troëne, *ligustrum* de Linné. (B.-F.)—V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle.

Trouil, s. m., instrument qui sert à mettre le fil en écheveau. V.—D.-S.—Vend. — « Trouil à trouiller du fil en fusée. » (An. 1758. Vasles. Manusc. du Poitou.)

Trouillai, v. a., mettre le fil en écheveaux ou à pelotons, dévider : « trouille dan quiou filet, drollère. » V.—D.-S.—Vend. — Ancien français : « trabouiller, » travailler.

Trouillon, Trouillour, s. f., fil qui se mêle quand on le trouille. V., Civ., pour « trouillour. » D.-S., arr. de Melle pour « trouillon. » — Noms de lieux : « Trouillonnière (la), » Scorbé-Clervaux. (V.)

Trouillon, Trouillour, s. m., pieu en bois ou en fer, qui sert, avec un treuil, à serrer la corde d'une charrette pour en maintenir la charge. V.—D.-S.—Vend.

Trouillon, s. m., bâton, trique. D.-S., environs de Melle. *V.* Troi.

« A cotts de trouillons sur l'échine
» L'époustirant bé la farine. »
(*Mellois*, 3 mars 1861.)

—Noms de lieux : « Trouillons (les), » St-Pierre-de-Maillé. (V.)

Truaon, s. m., galant, jeune homme à marier. Vend. — Patois du Berry : « truan, » puant.

Truc, s. m., finesse, rouerie. « Avoir le truc, » c'est user de tromperies, de détours. Dans tout le Poitou. — Marne, Haute-Marne.

Trufle (*fl* mouillés), s. f., pomme de terre longue. D.-S., arr. de Bress.

Trutte, Truton, s. m., tuyau en bois ou de matière métallique servant à l'écoulement d'un liquide. V.—D.-S.—Vend. — « Pour une trute d'enthonnuer. » (An. 1584. Manusc. du Poitou.)

« Son truton et sa marotte. »
(N. P., p. 22.)

Trutet, s. m., tracas. Vend. (C. et P. D.)

Truylle (b. l. *truyllia*), s. f., sorte de petit filet. « Item proponeret (prepositus Legudiaci) se in possessione esse... piscandi cum truyllia sive truylle in aquis prioris. » (An. 1303. Manusc. du Poitou.)—Du Cange : « trullia.»—Français : « truble, » de trubla.

Tuble, s. f., tuile. D.-S. *V.* Teble.

Tublat (*bl* mouillés), s. m., débris de tuiles.

Tubliaau, s. m., ruines recouvertes de terres formant en apparence un t'ruchâau (terrier). D.-S., c. de Celles.

Tublié, s. m., tuilier. D.-S., suivant les lieux. *V.* Teblé.

Tude, adj. des deux genr., tiède. (B.-F.)—Roman : « tadar, » éteindre.

Tué, v. a., éteindre : « tué la chandelle, tué le feu. » V.—D.-S. — « Pour la despence de ceux qui aydèrent à porter l'aeve pour tuher la d. chaux. » (An. 1515. Vasles. Manusc. du Poitou.) — Patois du Berry. — Ancien français. Mesnage disait que « tuer un flambeau, tuer une chandelle, » était de province. (Cit. C. J.)

Tuet (le *t* final sonne), s. m., petite grenouille, sorte de raine de couleur jaune, de là le dicton : « jaune coume in tuet, » en parlant d'une personne qui a le teint jaune. V., arr. de Chât.

Turau, s. m., petit tas ; un turau de pierres, de terre. (B.-F.)

« I sey chut tot a pliat de dessu in tirau. »
(Am. de Colas, p. 7.)

—Patois du Berry : « tureau, ture, turlée, » éminence, berge, talus. — Noms de lieux : « Turreau (le), » Coussay-les-Bois. (V.)

Turbule, s. f., dispute. D.-S., c. de Celles.

Turgne, Turne, s. f., maison de pauvres gens, racines d'arbre. Vend. (C. et P. D.) — V., arr. de Civ. et de Chât.—Basse latinité : « *turna*, » modus agri. — Haute-Marne : « turne, » cabane.—Patois du Berry : réduit, bouge, caverne, cave.

Tusse (l. *tussis*), s. f., toux. V., arr. de Bress. et de Melle.—Italien : « tosse. »

Tussé, v. n., tousser. V. — D.-S., suivant les lieux.—Roman : « tossir. » —Italien : « tossire. »

U, Ue, s. m., œuf : « v'la d' bias us. » V. — D.-S. — Vend. — Roman : « ueu, ov. » — Catalan : « ou. »

Ubi, e, adj., effronté. V., Massognes.

Uble (*bl* mouillés), s. f., hièble, plante. D.-S. *V.* Heuble.

Umea, Umia, Umiau (l *ulmus*), s. m., ormeau. V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. *V.* Ome.

« Couché, queme in Monsleu, à l'ombre d'in [umeas. »
(Gust., p. 76.)

— « Entrant dans la dicte église du côté de l'*hommeau.* » (An. 1515. D. Font., t. XII, p. 385.) — Rabelais : *ulmeau ;* « non en papier, non en parchemin, non en cire, mais en écorce d'ulmeau. » (L 1er, c. 1er.) — Ancien français : « oulme, oume. »

Umerolle, s. m., rejets d'orme. D.-S. *V.* Oumerolle.

Urée, s. f., bord, côté. Vend. Font. (C. et P. D.) *V.* Eurée. — Saintonge : « uré, » eurée.

Urgon, s m., amaranthe des champs. Vend. Font. (C. et P. D.)

Urmia, s. m., ormeau : « l'urmia de roumette. » (Com. d'Alonne, près Poit.) V. — D.-S. — Vend., suivant les lieux. *V.* Ome.

Usse, s. m., sourcil. V. — D.-S. — Vend. — Provençal : « usso ; au frouncimen de sa grando usso. »

Usset, s. m., petite porte. Vienne. — « Usset pour entrer et sortir d'icelle boutique. » (An. 1741. Poitiers. Man. du Poitou.) — Ardennes : « uxe, » porte.

Ute, Utre, adj. des deux genres, mûr ; se dit des fruits. V., arr. de Chât.

Va, particule négat., pas, ne point : « non va, » non pas ; « i n'ou f'ré va, » je ne le ferai pas. Vend. (C. et P. D.)

Vaau, part. aff., oui : « Ou vau-tu ? — Vaau, » Le veux-tu ? — Oui. D.-S., c. de Celles. — Vend. *V.* Gaau.

Vocable (*bl* mouillés), adj. des deux genr., ouvrage que l'on peut faire vite et bien. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle.

Vache ou Vachier, s. m., églantier. V., arr. de Civ.

Vaie, s. m., vent : « thieu vaie o fé ! » Quel vent il fait ! D.-S., c. de Celles.

Vailloche, Veilloche, s. f., meule de foin. Vienne. — « Velloche. » (An. 1468. St-Romain. Manusc. du Poitou.)

Vaine, adj. des deux genr., terre humide, imperméable. D.-S. — (B.-F.)

Vaineau, s. m., rigole creusée par un cours d'eau naturel, un torrent qui se produit à la suite de grandes pluies. (B.-F.)

Vaire, s. m., bœuf marqué d'une tache blanche : « mingne bu vaire é pouriou quem' eingne osea, » mon bœuf *vaire* est peureux comme un oiseau. D.-S., c. de Bress.

Valençeur, s. f., valeur, quantité : « t'en aras la valençeur d'in boissia, » tu en auras la valeur d'un boisseau. Vienne. — Basse latinité : « *valentia,* » valor, pretium. — Marne : « valissance. » — Patois du Berry : « valissant, » ayant la valeur de.

Valet, s. m., pieu qui supporte une charrette : « lach' dan l' valet qu' la charte n' s'n' aille poué en arre ; » lâche donc le *valet*, que la charrette ne s'en aille pas en arrière. V. — D.-S. *V.* Chambarière.

Vallaie (l. *vallis*), s. f., vallée :

« qu' fant-eils à courre quiés bois et quiées valaies? » V. — D.-S., suivant les lieux. — Noms de lieux : Seize portent, dans le département, celui de (la) Vallée ; cinq, les Vallées ; Basse, Grande et Petite Vallée.

Vane (être) [l. *vanus* pour *inanis*], être mou, craindre la chaleur. V., arr. de Civ —D.-S., arr. de Melle.—(B.-F.) —Roman : « van, » faible.— Patois du Berry : « vané, vaqué, » fatigué.—Ancien français.

Vané, v. a. et pr., être hors d'haleine, n'en pouvoir plus : « i ai tont bimbé qu'i seu vané, » j'ai tant sauté que je suis hors d'haleine. V. — D.-S., arr. de Bress. — Patois du Berry : « vané, vagué, » exténué de besoin, de fatigue.

Vann (l. *vinum*), s. m., vin : « v'la dau ban vann. » Vend., arr. des Sables. —Champagne : « van. »

Vanigois (être), loc., être faible, mou. B.-F.) *V.* Vane.

Vara, s. f., troène, arbrisseau, famille des jasminées. Vend., Font.

Vare (l. *videre*), v. a, voir : « v'sâ-au ? » voyez-vous ? Vend (C. et P. D.)

Varée, s. m., arbrisseau des haies, plante de la famille des rhamnoïdes, fusain. V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle.

Varennes, s. f. pl., terres légères, sablonneuses, à sous-sol d'argile. Dans tout le Poitou.—Saintonge.

Vagayai, v. n., chanceler sur ses jambes, vaciller. Vend., Font. (C. et P. D.)

Vassé, v. n. et pr., être fatigué, ou se fatiguer d'une manière excessive, à ne pouvoir remuer : « i sé vassé tont i é couru. » Vienne.

Vassive, adj., jument qui vient en chaleur et ne produit pas, ou qui reste une année seulement sans produire. V., arr. de Civ.—D.-S. *V.* Bassève.—Basse latinité : « *vacivus*, » otiosus. (Duc.) — Patois du Berry : « vassive, vassiveau, » jeune bête en âge de porter, agneau âgé de plus d'un an. — J. Chenu : « que les seigneurs dixmeurs de lainage, charnage, ne doivent lever le dixmé de lainage sur les *vassiveaux* et *vassives*, c'est-à-dire sur les moutons et brebis d'un an. » (Cit. C. Jaubert.)

Vastaron, Vastoron, s. m., petit garçon destiné à faire les courses, les commissions, le domestique à tout faire. (B.-F.)—D.-S.—V., arr. de Civ.

Vau, part. aff., oui. Vienne. D.-S. —Vend, suivant les lieux. *V.* Vaau.

« Car ol est ly, vesin, vau ly qui ma premis
» De cultivay mes champs, d'habiter mon logis. »
(Gust., p. 76.)

Ve (l. *vos*), pr. pers. de la 2e pers. pl.: « i v' doun'rons c' que ve v'drez ; » nous vous donnerons ce que vous voudrez. Dans tout le Poitou.

Vé, s. m., foi, et adv., fois. V., Luchapt. — Patois du Limousin : adv. —Vecian, prép., voici. V., Luchapt.

Veda (v'da) [l. *vitulus*], s. m., jeune veau. — Au figuré : « grond v'da, » grand veau, lâche, fainéant. V., arr. de Civ.—D.-S —Saintonge.

Vedai (v'dai), s. m, veau. V.—D.-S., suivant les lieux. Au figuré, « bon v'dai, » malin, rusé ; « l' bon v'dai ! l'ou d'mandé et gl' ou savé. » — Roman et languedocien : « vedel. » — Patois du Limousin : « védéou. » — Ancien français : « veel. »

Vède, Veude, s. f., petit ruisseau, cours d'eau. V., arr. de Chât.—« Terres tenant par le dessous à la veude et cours d'eau, etc. » (An. 1673. Motte d'Usseau. Manusc. du Poitou.)

Vedelle (v'delle), s. f., petit veau femelle. V.—D.-S.

Vedet (v'det), s. m., petit chemin, sentier. V.—D.-S.

« Qu'y ne vy pas d'adresse ou de vedet à segre. »
(Bab., p. 87.)

Veil (l. *vetus*), adj., vieux. V. — D.-S.

Veilleresse, s. f., plante, le *colchicum autumnale* de Linné. V.—D.-S.

Veir, Veire, Vère (l. *videre*), v. a., voir. Dans tout le Poitou.

« Dé scet sciant vequy Colin
» Qui me vint vère aquet matin. »
(Gent. poëtv., p. 89.)

— Vieux français : « veer. »

Vèle, s. f., toute petite génisse qui n'est que née. Dans tout le Poitou. — « Et pour chascune vesle, maille. » (An. 1530. Manusc. du Poitou.)

VÈLÉ, v. n., mettre bas en parlant des vaches. Dans tout le Poitou. — Ancien français : « veeler. »

VÈLURE, s. f., la matrice, en ce qui concerne les vaches. Dans tout le Poitou.

VENDAGERON, s. m., insecte qui s'attache à la peau et y cause des démangeaisons. V., arr. de Civ. — D.-S., arr. de Melle. *V.* Rougé.

VENAI, v. n. et a., fatiguer. V. — D.-S. — Vend.

VENETTE (v'nette), s. f., hâte, état de celui qui est poursuivi : « donner la v'nette à quelqu'un, » c'est l'inquiéter, le tourmenter. Vend. — Vienne.

VENGEATIF, VE, adj., rancuneux, qui cherche à se venger par des actes ou des paroles. V. — D.-S. — Patois du Berry : « vengissieux. »

VENTAI (b. l. *ventare*), v. a., jeter au vent les grains après les avoir battus. — V. — D.-S. — Vendée. — Patois du Berry.

VENTRÉCHE, VENTRESSE, s. f., pelle qui sert à jeter les grains au vent. V., arr. de Civ.

VENUE (v'nue) [l. *venire*], s. f., foule, grand nombre. Vend.

« Ve les voisez pu fiers se carray dans les rues,
» Tantous tout soucs, et tantous daux venues. »
(Gust.)

VENTIÉ, VENTRÉ, adv. dubitatif, peut-être ; « ventié bi, » peut-être bien. D.-S., c. d'Airvault ; « ventré bai. » Vend., Font.

VERDELÉE, s. f., quantité, amas, abondance. V., c. de la Villedieu.

VERDELI, s. m., osier. V., Ayron.

VERDELLE (v'redelle), s. f., espèce d'osier qui a la feuille plus effilée, et d'un vert plus pâle que l'osier ordinaire. (B.-F.) — Espèce de houssine. Au figuré, qui a une mauvaise conduite. V. — D.-S.

VERDIN, VREDIN, s. m., fantaisie, caprices inaccoutumés, folie. Vienne.

VERDINGOT, s. m., poivre. (B.-F.)

VEREINGNE (vreingne), s. m., venin. D.-S., c. de Bress.

VERGE (l. *virga*), s. f., la partie du fléau qui frappe sur les gerbes étendues dans l'aire, quand on bat le blé. V. — D.-S.

VERGEAT (vregeat), s. m., c'est un rang de gerbes étendu sur la cour à battre, et dont la largeur est à peu près celle de la longueur de la verge du fléau. V. — D.-S.

VERI, v. n., moisir, se dit aussi des raisins quand ils commencent à changer de couleur. V. — D.-S. — Vend. — (B.-F.) — Patois du Berry, pour moisir.

V'RI, V'RI, V'RI, loc., pour appeler les canetons. V., arr. de Civ., ou pour appeler les petits poulets. Vend.

VERIN (v'rin), s. m., venin ; au figuré, haine, vengeance : « en a-t-i amassé du v'rin, conte moi ! » V. — D.-S. — Roman : « vere, veri, » poison. — Provençal : « l'amar verin. »

VERJUTAI (r. *verjus*), v. n., couler, se dit du jus des fruits, de la sauce qui se répand sur les vêtements. (B.-F.) — V. — D.-S.

VERLAUDAI, v. n., courir çà et là, sans savoir ce que l'on fait. Vend. (C. et P. D.)

VERLEMÉ, ÉE (l. *vermiculari*), adj., piqué des vers. Vienne.

« I n'ai jà garde de me fier
» A tous quiés qui sant verlemés. »
(Chans. poitv.)

VERMEGNÉ, s. m., fourmilière, grande quantité, se prend en mauvaise part, et se dit principalement des poux. « Les drôles du village tombaient coum' in vermegné sur mes cerises. » V., arr. de Chât.

VERMEGNÉ, ÉE, adj., enfant ou grande personne dont la tête est remplie de poux. Au figuré, sournois, mauvais, méchant. V., arr. de Chât.

VERMELOU, SE, adj., vermoulu. V. — D.-S.

VERMIN, s. m, VERMINE, s. f. (veurmin, vremin), ver, reptiles, souris, pou. — V. — D.-S.

« In autre quem' in enragi
» Mordait ine grousse vreminé. »
(Chans. poit.)

— Provençal : « verme, » ver. — Saintonge : « veurmin, vremin. » — Basse latinité : « *vermen,* » pro vermis. (Duc.)

VERMOIE, s. f., ver, reptile, etc. V., arr. de Chât. *V.* Vermin.

VERNAE, v. a., chercher, fureter en remuant tout. Vend. (C. et P. D.)

VERNAILLAI, VERNASSAI, v. n., courir çà et la sans savoir ce qu'on fait : « i n' fé qu' vernaillai à long jou. » V. —D.-S.

VERNAILLIS, VERNASSERIES, s. m. pl., menus travaux. (B.-F.) — Vienne, pour « vernasseries. »

VERNICLIARD (veurnicliard), adj. des deux genres, remuant, chatouilleux. (B.-F.)

VERNISSE (vreniche), s. f., mauvaise couchette. Vend. (C. et P. D.)

VERRE (l. *vere*), adv., vraiment, certainement, oui. Vend : « ma fas verre, » ma foi oui. (Gust.)

VERSANNE, VERSENNE (vr'sanne), s. f., espace parcouru par le laboureur sans qu'il revienne sur ses pas. Mesure arbitraire de longueur. — Terre préparée pour la semence. V.—D.-S.—Vend. — « Plus 43 seillons tant de grande que de courte versaine. » (XVIe siècle. Manusc. du Poitou.) — Roman : « versana. » — Ancien français : « versane » : « distant de l'hostel où il vendoit vin d'une versane ou environ. » (1411. Carpentier.)

VERSEVE, VERSIOUR, VERSOIR, VERSOU, VERSOUR, s. m., charrue en bois n'ayant qu'une oreille. V.—D.-S., suivant les localités.

« Ilzy ant dau couste de vresour
» Ammanchy au bout d'ine table. »
(Gent. poëtv., p. 54.)

VERTAUDAI, VESTAUDAI, v. n., remuer, courir çà et là, perdre son temps à courir. Vend. (C et P. D.)

VERTAUPE, s. f., tumeur. Les sorciers, les empiriques, les toucheurs, traitent cette maladie. V.—D.-S.

VERTI, v. a, fournir : « tchés drôles dremant bé tont d bots qu'on n'saurait les verti. » V., arr. de Civ. — D.-S. — Vend —Aube : « se tourner. »

VERTUGOI, VERTUGIEU, imprécation, vertu de Dieu. Vend.

« So n'en venoit rain qu'ain, vertugoy ! quiau lu-
[raux
» Aret beaeot may que la paux (peur). »
[Gust., p. 69.]

—Rabelais : « je me naye, je me perds, je m'esgare, vertugoi ! quand j'entre au profond abysme de ce monde. » (L. III, c. 4.)

VÈSE, s. f., cornemuse. Dans tout le Poitou.

VESCERA (l. *vicia*), s. m., la gesse des champs. V. — D.-S. — Vend. *V.* Gergea.

VESICLAI (*cl* mouillés), v. n., flaner, passer son temps à des riens. D.-S., c. de Bress., arr. de Melle et de Niort.

VESOUNAI, BESOUNAE, v. n., ronfler comme une toupie. Vend.—D.-S., arr. de Bress. et de Parth.— Par extension, se promener. D.-S., arr. de Melle, et pour « besounâe, » c. de Celles.

VESPRÉE (l. *vespera*), s. f., soirée, veillée : « l'é ana à la vesprée, » il est allé à la veillée.—Les vêpres, office religieux du soir. V., c. de l'Isl.-Jour. — Patois du Berry, Marne.

VESSE, s. f., fille publique ou qui s'est déshonorée. V.—D.-S.

VESSE-DE-CHEIN, s. f., champignon qui croît sur les fumiers, et dont la volaille est très-friande. L'on se sert aussi de ce mot comme terme de comparaison pour dire qu'un objet est de nulle valeur : « o n' vaut pas ine vesse-de-chein. » (B.-F.)—V.—D.-S.

VESSOU, SE, adj., souffrant, mal à l'aise. Se dit principalement des petits enfants qui ne peuvent connaître le siége de leur mal : « i n' sé qu'ol a quiou drôle anneut, gl' é tout vessou. » V., arr. de Civ.—D.-S.

VESTILLOUNAI, v. n., aller et venir, avoir l'air d'être très-affairé : « gle neinglige toutes ses affaires per vestillounai à droite et à gauche. » V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle.

VEUGNON, s. m., la prunelle de l'œil : « all' a ine tache sus le vengnon ; c'est ce qui la rend borgne. » (B.-F.)

VEULES (terres), terres légères. D.-S., arr. de Niort. — Patois du Berry : « veule, » maigre, élancé.

VEVAI (l. *vidua*), v. n., devenir veuf ou veuve. Il devient quelquefois pronominal. En Normandie, c'était un terme de coutume. (B.-F.) *V.* Aveuvai.

VESAGLE, VESAGUE, s. f., mou, qui n'a pas de consistance : « ol é mou quem' d' la vesague. » — De mauvaise qualité : « d' la marchandise à quou prix, c'est d' la vesague. » V.—D.-S.

VEZIN (l. *vicinus*), s. m., voisin. V. — D.-S. — Vend. — Roman et langues néo-latines.

VIARE (l. *vitrum*), s. m., verre. Vend. (C. et P. D.)

VICANE, s. f., espèce de raisin. V., arr. de Poit. *V.* Lucane. — Rabelais : « bicane. »

VIEDA, s. m., veau. D.-S., arr. de Bress. *V.* Veda.

VIÈNE, s. f., plante, clématite des haies, *clematis sepium*. Vend. (C. et P. D.)—Patois du Berry : « vigane. »

VIELOUNEUX, s. m., celui qui joue du violon. D.-S., c. de Bress.

VIGUENAI, v. n., flaner, s'amuser à des riens. V. n. (B.-F.) *V.* Vesiclai.

VILLAGEAI, v. n., faire la *villagerie*. V., arr. de Poit.

VILLAGERIE, s. f., l'ensemble des villages que parcourt le garçon meunier, le *villageux*. V., arr. de Poit.

VILLAGEUX, s. m., garçon meunier qui va de village en village chercher le blé pour le faire moudre, et qui retourne la farine. V., arr. de Poit. *V.* Chasseron.

VIME (l. *vimen*), s. f., osier. V. — D.-S., suivant les lieux. *V.* Eziou. — Roman et catalan : « vim, » osier, saule. — Ancien français : « vimois. »

VINATAI (l. *vinum*), v. a., passer un câble sur les futailles qui sont placées sur une charrette, et le serrer au moyen d'un morceau de bois auquel on fait faire le moulinet. (B.-F.)

VINDIGNA (l. *vindemia*), v. a., vendanger : « vau-tu nâ vindigna? » Veux-tu aller vendanger? V., c. de l'Isl.-Jour.

VINDIGNE, s. f., vendange. V., c. de l'Isl.-Jour.

VINETTE, s. f., oseille. Dans tout le Poitou.

VINVALAI, v. a., traîner çà et là. D.-S., arr. de Melle. (Barot.)

VIOCHE (l. *viburnum*), s. f., plante grimpante, famille des caprifolaciées. V.—D.-S.

VIOCHE et VIOUGE, adj., réjoui, bien portant. V., arr. de Civ.

VIOCHES, s. f. pl., petit monceau, petit tas, se dit du foin. D.-S.

VIOLETTE, s. f., présure pour faire cailler le lait. D.-S., arr. de Bress. *V.* Caillon.

VIOLONEUX, VIOLONOUR, s. m., celui qui joue du violon. V., suivant les lieux. *V.* Vielouneux. — Patois du Berry : « violoneux. »

VION, s. m, fierté, orgueil. V., arr. de Civ. *V.* Fion.

VIOULAI, v. n., faire du bruit comme la vapeur en mouvement, l'eau qui chauffe. Vienne.

VIRAI, v. a., détourner, chasser : « virai les poules, les bœufs, les bêtes qui font du dégât. » V.—D.-S.—Vend. — « Item le XIe jour du moys de may pour la journée et despence d'un homme à virer le blé de céans XV d. » (An. 1473. Vasles. Manusc du Poitou.) — Roman : « virar. » — Patois du Berry, Champagne.

VIRECOUET, s. m., sentier tournant. Vend. (C. et P. D.)

VIRCOUETAE, VIRECOUETTAI, v. a. et pr., tourner, et se tourner en sautant. Vend., Font. (C. et P. D.)

VIRÉE, s. f., sillon, rang de vigne. Vend. (C. et P. D.) — « Pièce de vigne contenant quatorze virées. » (An. 1535. Vouneuil-sous-Biard. Manusc. du Poitou.) — Tour, mouvement : « être leste à la virée, » c'est faire promptement un ouvrage, une course. Vienne.

VIREMARION (à), en abondance : « o y a d'tout à viremarion dans quielle maisan. » V.—D.-S.

VIREMOIN, VIREMAIN (dans un), loc., lestement, vivement.— Au figuré, changer fréquemment d'opinion, de sentiment, esprit indécis. V.—D.-S.

« Chuchetant, cherchotant, frat tant pre ses dis-
[coux
» Qu'en moings d'in viremoin, gle les gastras tre-
[tous. »
(Bab., p. 69.)

VIRMOUAE, adj., un instant de rien. Vend. (C. et P. D.)

VIROLET (l. *viriola*), s. m., anneau. V.—D.-S. *V.* Moine.

VIROU, s. m., perche posée sur un pivot, à laquelle on attache un petit enfant par la lisière, le landon. V.—D.-S. —Celui qui tourne la roue chez les couteliers, les cordiers. Vend. (C. et P. D.)

VIROUNAI, v. n., tourner, et surtout

tourner autour, sur soi-même. (B.-F.)— « Il ne fait que vironner et traquasser. (An. 1515. Manusc. du Poitou.)

« Verté ben ton étourdy
» Que ne fazé que vironny. »
(Rob. Div., p. 32.)

—Roman : « vironar, » faire le tour. — Patois du Berry : « vironner. »

VIROUNIS, VIROUN'RIES, s. m. pl. et s. f. pl., allées et venues de la ménagère qui va et vient dans sa maison, d'un maître qui visite minutieusement ce que font ses domestiques, ses ouvriers. V.—D.-S.—(B.-F.)

VIROUNOU, VIROUNOUR, s. m., perche où l'on attache les enfants par la lisière et qui tourne au moyen d'un anneau de cuir attaché aux solives du plancher. V.— D.-S.—Provençal : « virouion, » circuit.

VIRPLEAU (*pl* mouillés), de *virer*, tourner, et *piau*, poil, cheveu Galon en étoupe que les femmes de la campagne tournent avec leurs cheveux pour les soutenir et les placer en rond sur le derrière de la tête. C'est avec un galon de ce genre que l'on tient à la main la soupière à deux anses dont on se sert généralement pour porter la soupe aux travailleurs dans les champs. (Press.) — Vend.

« I le portas oque in virpleau d'étoupe. »
(Gust., p. 65.)

VIRVACHE, s. m., moissonner ou battre le blé à *virvache*, c'est faire l'un ou l'autre de ces deux ouvrages sans retourner sur ses pas pour reprendre soit un autre sillon, soit un autre rang des gerbes étendues sur l'aire pour être battues. V., arr. de Civ. — Aube : « virvanche, » marche chancelante.

VISANT (l. *visus*), s. m., l'orientation d'une maison, d'une pièce de terre : « ta maison est dans un mauvais visant, alle regarde en bise. » (B.-F.)—Roman : « vezer, vezent, » voir, voyant.

VISAUBAI, v. a., regarder de tous côtés, sans aucun motif. (B.-F.)

VISSIEUX, SE, adj., vigoureux, plus généralement employé avec la négative ; « Colas n'é pou vissieux depi in tomps. » V.—D.-S.

VISTRAC, VITRA, s. m., traquet, oiseau. V., arr. de Civ., pour « vistrac, » et c. de l'Isl.-Jour., pour « vitra. » — Ardennes : « vuitrac, » sorte de roitelet.

V'LA, V'LAT, prép., voilà. Dans tout le Poitou.—Saintonge.

VOIDE (l. *viduus*), adj., privé, dépouillé, vide, sans courage.— « Item VI piperauz voanz que bons que autres. » (An. 1329. Manusc. du Poitou.)

VOEL, VOIL, part. affirmative. V. — D.-S. — Vend., suivant les localités. *V.* Gaau.

VOLANT, VOLON, s. m., serpe à manche en bois. V., arr. de Civ.—D.-S. — Patois du Berry : « faucille à long manche. » —Français : « petit morceau de liége garni de plumes que l'on pousse avec des raquettes.

VOLET, s. m, plante aquatique, nénuphar. V.—D.-S.—Vend.

VOLIER, s. m., treille disposée en berceau. Dans tout le Poitou. — (Manuscrits.)

VONTIÉ, VONTRÉ, adj. dubitatif. D.-S., arr. de Bress.

VO, pr. pers. de la 2e pers. pl., vous. Patois du Limousin.

VOR, s. m., maladie des moutons, connue sous le nom de maladie tremblante. C'est encore sous ce nom que l'on désigne l'épilepsie. D.-S.—(B.-F.)

VOUAIN, NNE, adj., mou, sans courage, affaibli par la chaleur. Dans tout le Poitou. Dans quelques contrées, l'on dit : « vouinche, » au féminin.

VOURE, adv., où, vr' par abréviation. V.—D.-S.—Vend.

« Gle me menit à la tanère
» Vr' ol at ses beux le grand Louis. »
(Gust., p. 18.)

VOUTRAI, v. n. montrer. D.-S., c. de Bress.

VOYANT (à), à vide, s'en aller quelque part, ou revenir d'un lieu « à voyant, » c'est ne rien emporter, ou ne rien rapporter avec soi. V.—D.-S.

VRAAU (1er *a* très-bref), s. m., gilet à manches. D.-S., c. de Celles.

VRAISEAU, s. m., brasier, dans quelques localités.

VRALAI, v. n., faire rôtir au four, au feu, dessécher au grand air. V. —D.-S., suivant les lieux.

Vralou, s. m., poêle percée pour faire rôtir des marrons. Vend. — (C. et P. D.) — Manusc. du Poitou : « vrasloir. »

Vredai, v. a., chasser, renvoyer, pousser. V.—D.-S.—Vend.

« Vredront ilg pas cez Minœstres. »
(Gent. poëtv., p. 32.)

Vredasse, s. f., fuite. Vend.

« De quiau fier peroquet beacot faisant la chasse
» Et jusquau capucins ly baillant la vredasse. «
(Gust., p. 75.)

« Et Léopol dons l'embaras
» Prit la vredace. »
(Gent. poëtv., p. 75.)

Vredin, s. m., folie, démence, caprice. D.-S., c. de Bress. *V.* Evredin.

Vredois, s. m., oiseau. V., arr. de Civ. *V.* Binetu.

Vredon, Verdon, s. m., poisson, véron. V. — D.-S. — « Et ne print aulcunes truictes, ains seullement une pougnée de vredons et harusses. » (An. 1612. Pamprou. Manusc. du Poitou.)

Vredouas, adj., verdâtre. Vend. (C. et P. D.)

Vreglai (*gl* mouillés), v. n., tourner sur soi-même : « vreglle ithi. » Tourne par ici.

« Pre ses cot'llons y la tint
» Pre danser la courante
» Et gai ! iou ! iou ! et vregle ithi. »
(Rondier.)

—L'on dit aussi d'un homme qui n'est pas franc qu'il « vreglle. » D.-S.

Vreillée, Vrillée, Vrellis, s. f., liseron des champs, plante ; *convolvulus ardensis*. V., arr. de Civ.—D.-S., arr. de Melle, arr. de Bress.

Vrellère, s. f., cheville en fer que l'on met au bout d'une aiguille de charrette ou d'un prouail pour retenir les omblets. D.-S., arr de Parth.

Vremene, Vremine, s m., s. f., les reptiles en général. Vend. – D.-S.

Vretez, s. m., sorte de rets. (D. Font.)

Vrichon, loc. dont on se sert pour appeler les oisons. V.—D.-S. — (B.-F.)

Vrimai, v. n., envenimer. V.—D.-S. —Roman : « enverimar, » empoisonner.

Vrimou, se, adj., plaie qui rend du pus.— Au figuré, homme dangereux. V. —D.-S., suivant les lieux. — (B.-F.)

Vrioche, adj. des deux genr., vigoureux. V.—D.-S.

Vriouge, adj. des deux genr. *V.* le précéd. Vend. (C. et P. D.)

« L'on dit qu'igl est vinge
» Bain fat et bain poly. »
(Rob. Div., p. 1.)

—Ancien français.

Vrou, s. m., jouet d'enfant fait d'un morceau de bois plat, dentelé sur les côtés, et que l'on fait tourner à l'aide d'une corde.—Par extension, se dit des vieilles personnes qui grelottent de froid.

Vy, pr. pers. de la 2e pers. pl., vous : « vy v'lez, » vous voulez. Vend. (Gust.)

Yeurgliaudae, v. n., regarder avec curiosité, flaner en regardant les objets étalés aux magasins. D.-S., c. de Celles.

Ytgane, s. f., instrument de musique.

« Daux flageollets et daux ytganes. »
(Gent. poëtv.)

Zarzia, s. m., vesce sauvage. D.-S., c. de Bress. *V.* Geargea.

Zire, s. f., horreur, dégoût. Vend, Font. (C. et P. D.)—Roman : « ajir. »

Zirou, se, adj., celui ou celle dont le cœur se soulève pour peu de chose. D.-S., c. de Bress. Vend. (C. et P. D.)

Zondir, v. n., faire du bruit comme une pierre lancée d'une fronde. V., arr. de Poit. et de Civ.

Zuble (*bl* mouillés), s. f., hièble, plante. D.-S., c. de Celles.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

Poitiers. — Typ. de A. Dupré, rue Impériale.

ERRATA.

Page 3. Abureigne; lisez à la citation : *i' é.*
Page 9. Provençal; lisez : *afrejouli.*
Page 15. Lisez : *ambrevai.*
Page 19. Ancrit; séparez par une virgule : *écrit, imprimé.*
Page 35. Bardin; rétablir ici le texte latin : *Tollam onus burdonum de terra.* (*Reg.*, IV, 17.)
Page 38. Beda; lisez : *v'là i beda coum'.*
Page 40. Benasse ; lisez : *diminutif de bien.*
Page 41. Berai; lisez : *contraction des deux mots.*
Page 55. Bourolle; lisez : *qu'all'a.*
Ibidem. Boursicot; lisez : *ol é.*
Page 56. Boutre ; lisez : *le jour que.*
Page 60. Brege, s. f.; supprimez *brege,* répété inutilement.
Pages 62, 63. Brimai; lisez après la citation patoise : (*le soleil a brimé nous fruts*), résultat de l'action du soleil.
Page 63. Brondi; rétablir ainsi le texte de la 3e citation : *qui faziant pre brondi.*
Page 67. Burguai ; lisez : *burquai.*
Page 72. Caput; lisez : *cap.*
Page 83. Chatte-nègre; lisez : *le pré dau louc.*
Page 85. Chère ; lisez au second vers : *gn' en faisait.*
Page 97. Couère; supprimez : *V. ce mot.*
Ibidem. Coumoyai; lisez : *V. Commeyai.*
Page 99. Courtillounai; lisez : *faire des courtillons.*
Page 104. Deablesa; lisez : *deableta.*
Page 105. Decis; lisez : *V. Civray.—D.-S., arr. de Bressuire.*
Page 123. Enchaintrai ; lisez : (*r. en, chantrai*).
Page 128. Erage, s. m., lignée; lisez : *Pierrot Borc é.*
Page 137. Fors; lisez : *eret apertait.*
Page 140. Fredeillou; lisez : *ine neu bain fredillouse.*
Page 200. Paintaillai (faire); lisez : *littéralement* (*faire pain tailler*).
Page 201. Pane, s. m., pain; lisez : *V. Paie.*
Page 209. Pigarli; lisez : *V. Bigarli.*
Page 217. Prelinguant; ajoutez : *président.*
Page 218. Proulea; lisez : *V. Pourvoueille.*
Page 224. Raisinette; lisez : (g. ῥάξ).
Page 239. Senai ; lisez : *patois du Berry, sener.*
Page 241. Sombré ; lisez : *sombre.*
Page 242. Soubrai ; lisez : *qui soubre mon burin.*

PC
2976
L3

Lalanne, abbé
Glossaire du patois poitevin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY